

LE
CHEVALIER AU CYGNE

ET

GODEFROID DE BOUILLON.

LE
CHEVALIER AU CYGNE

ET

GODEFROID DE BOUILLON,

POÈME HISTORIQUE,

PUBLICATION COMMENCÉE PAR LE BARON DE REIFFENBERG

ET ACHEVÉE PAR

M. A. BORGNET.

—
TOME III.

DEUXIÈME PARTIE.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—
1859.

GLOSSAIRE,

PAR

M. ÉM. GACHET, CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE.

Notre Glossaire se rapporte au roman de *Godefroid de Bouillon*, en y comprenant *le Chevalier au Cygne*. Nous avons cru devoir le faire servir aussi au roman de *Gilles de Chin*, que M. de Reiffenberg a publié dans un des volumes de cette même collection.

L'impression de ce Glossaire a éprouvé des retards qu'il importe d'expliquer. M. Émile Gachet, qui s'était chargé d'expliquer le texte des deux épopées chevaleresques comprises dans la collection commencée par M. le baron de Reiffenberg, y consacra tous les loisirs que lui laissait la longue et cruelle maladie qui a fini par l'emporter l'année dernière. Malheureusement ces loisirs étaient peu nombreux, et la mort vint l'arrêter avant la fin d'une œuvre qui ne cessa d'être pour lui l'objet d'une prédilection toute particulière. Sa rédaction finit au mot *renforgier*. Pour le reste, il n'avait laissé que des notes fort incomplètes qu'il s'agissait d'utiliser, de coordonner, d'étendre même, sans donner toutefois à cette partie du travail les mêmes développements qu'à l'autre. Sur la proposition de l'éditeur, la Commission royale d'histoire a confié ce soin à M. le professeur Liebrecht, qui a bien voulu accepter la tâche toujours ingrate d'achever l'œuvre d'autrui, et qui déjà avait mis généreusement à la disposition de son savant et regretté prédécesseur (le Glossaire lui-même en fait foi) sa connaissance du vieux langage français. Le lieu serait ici mal choisi pour faire l'éloge de son travail; au public seul il appartient de décider si le continuateur a convenablement rempli sa mission, et ce jugement l'éditeur l'attend avec confiance.

GLOSSAIRE.

A.

A, préposition.

Il est inutile de rappeler tous les différents rapports qu'indique cette préposition. Nous n'en citerons ici que deux. — *Avec*, v. 5104, 8269, 22088.

Dans cette acception, *à* vient du latin *ab* qui avait cette signification dans la basse latinité et qui l'a même eue quelquefois aussi chez les anciens. Voy. Raynouard, *Lexiq. rom.*, II, 10. Les troubadours adoptèrent *ab* dans le sens d'*avec* :

Ab tota sa companha et ab los almiratz.
(Avec toute sa compagnie et avec les émirs.)

(Chronique des Albigeois, p. 360, édit.
de M. Fauriel.)

Chez les trouvères et même chez les troubadours, *ab* s'est changé en *à* d'assez bonne heure. Cant. de Ste-Eulalie, v. 18. *Ad*, au v. 21, a le *d* euphonique. Le Catalan, l'Espagnol, le Portugais, l'Italien se sont également servis de *à* pour *avec*. Cfr. Rayn., *ouv. c.*, II, 5. Mais chez les trouvères, la préposition *à* (avec) a quelquefois été jointe à l'article, comme on le voit dans l'exemple suivant :

Et si les conquerrons *as* (aux, à les) riches brans fourbis.
(Baud. de Sebourg, I, 155).

Jointe à d'autres mots, cette préposition a formé soit une préposition, soit un adverbe, soit une conjonction. Voy. plus loin *TOUT*, *TANT*, *POI*, *PETIT*, etc. On sait que notre langue emploie encore la préposition *à* dans le même sens, lorsque l'on dit : *Se battre à l'épée; prendre à deux mains.* — *A* précédé d'une autre préposition et suivi d'un verbe à l'infinitif. Exemples :

Pour lui à rafreshir (v. 67).
Pour vous à enhierber (v. 1296).
Sans point à varier (v. 2180).
Pour vous à assalir (v. 3897).

Et les vers 22509, 33409, 33668, 33757, 34106.

TOME III.

Cette locution ne se rencontre que dans un petit nombre d'autres ouvrages, entre autres le Bauduin de Sebourg, le Bertrand du Guesclin et une Chronique de Flandre et de Tournai, insérée au t. III du *Corpus chron. Flandr.* Les éditeurs des ouvrages mentionnés ont souvent regardé cet *à* comme préfixe, et il nous est arrivé à nous-même d'en faire autant plusieurs fois. C'est une erreur que nous devons rectifier. Nous avons reconnu qu'il y a ici un idiotisme germanique et surtout flamand. La préposition *à* y remplace, en effet, le *te* flamand et le *zu* allemand. Pour *vous à baptisier* est la traduction littérale du flamand, *om u te doopen*.

Quelques exemples extraits des ouvrages cités plus haut sont nécessaires ici :

Jamais ne vous penés *de* moi à mehaignier (B. de Seb. I, 163).
Pour lui à baptisier (Ibid., I, 65).
Sur à perdre le corps (B. du Gues., I, 217).
Et s'ay moult grant désir *de* ce champ à oustrer (Ibid., I, 87, note).
Pour vous à ruer jus (Ibid., II, 244).
Sans nous à confesser d'une pomme pourrie (Ibid., II, 262).
Sur la teste à tranchier (Ibid., I, 217).
Je vous promaie *sur* à pierdre me n'evesquieit (Corp. ch. Fl., III, 208).

Cette locution ne serait-elle pas à elle seule un certificat d'origine pour les ouvrages où elle se rencontre ? Il nous paraît hors de doute que les trouvères qui s'en sont servis devaient habiter non loin des contrées flamandes. C'est un point que l'on ne conteste pas quant aux auteurs du Bauduin de Sebourg et du Godéfried de Bouillon. Nous irons plus loin, et nous dirons que l'auteur du Bertrand du Guesclin est certainement un écrivain du même pays. Nous supposerions volontiers qu'il était de Tournai, cette ville française par excellence au XIV^e et au XV^e siècle, et son nom de *Cuvelier* est trop commun dans le Tournaisis pour qu'il puisse être un obstacle à notre conjecture.

AFOFLER, 24188. Corrigez : *sans lui à afofler*.

AASTIR, AATIR, ATIR (s'), s'exciter, s'empreser, s'ani-

mer au combat, v. 9899, 10692, 10848, 15115, 25325.

M. de Chevallet tire ces mots du celtique et il n'y voit que le sens d'invectiver, injurier, quereller (Orig. et form. de la lang. fr., I, 273); M. Duméril leur donne le sens de nuire, tourmenter, insulter, et trouve leur origine dans l'islandais *ata* (*vis caustica*), Hist. de la poésie scandin. Ducange et Dom Carpentier balancent entre l'anglo-saxon *hatung*, haine, envie, et le grec *ατῆ*, dommage, v° *Atia*. Enfin, M. Diez explique ces mots par le nordique *at*, excitation au combat, *etia*, s'exciter à (Lexic. etymol., p. 556). S'empres- ser, s'exciter, telle est la signification la plus fréquente de ce mot dans notre roman, dans la chronique de Mouskés (v. 19668, 21668, 21919, 25595, 27751, 28575) et dans Raoul de Cambrai, p. 28. *S'aatir à quelqu'un*, c'est notre expression française se soulever ou s'exciter contre quel- qu'un. V. Garin le Loherain, II, 144, 166; Bertr. du Guescl., II, 505; le rom. d'Alexandre, p. 89 et 163.

S'on vous toll vostre espée et moi mon arrabi,
Bien seront honoré, et nous onienti;
Or nous *ahatissons*, puisqu'il sont *ahati*.

(Vœux du Paon, f° 92 v°. MS. de la Bibl. roy.
de Belg., n° 41191.)

Lorsque Henri au court mantel fait distribuer aux gens de sa cour des manteaux qui ne descendent que jusqu'aux genoux, Ph. Mouskés s'exprime ainsi :

Al tiere jor furent en la court
Cil drap viestut et départi,
Si com li rois l'ot *aati* (v. 18965-18967).

C'est-à-dire, comme le roi s'était animé à le vouloir, et non comme il l'avait disposé (Reiff.).

Dans Gilles de Chin, quand tous les ménestrels annoncent à l'avance que ce seigneur sera vainqueur du tournoi :

Li quens de Bar s'est *aatis*
Qu'il (Gilles de Chin) n'aura pas demain le pris (v. 4476-77).

Faut-il traduire : le comte de Bar s'est vanté, etc. (Reiff.); ou bien s'est excité à dire? Nous préférons ce dernier sens.

Enfin dans cette phrase de Froissart : « Lesquels mineurs s'étoient *ahatis* qu'ils leur rendroient la ville dans quinze jours. » (Glossaire de l'édit. du Panthéon), dirons-nous avec l'éditeur que cela signifie s'engager de querelle? Non, mais qu'ils s'étaient excités à dire, par défi, qu'on leur rendrait la ville.

On voit que l'étymologie de M. Diez satisfait à tout et qu'il n'en est pas de même de celle qu'a donnée M. de Chevallet. Nous soumettons à ce savant une dernière observation. Il range *ataïner*, *atahiner*, parmi les synonymes d'*aatir*; mais M. Raynouard rapproche ce mot du provençal *tahinar*, *ataynar* (Lex. rom., V. 294), qu'il explique par différer, retarder. Ce n'est là, pensons-nous, qu'un simple rapport de forme, qui ne change nullement le sens d'*ataïner*, mais il est assez étrange, et peut-être M. de Chevallet aurait-il dû en tenir compte.

Aater s'est conservé dans le patois picard, avec le sens de quereller (Corblet).

AASTIE, AASTINE, AATINE, v. 9015, 15090, 15104.

Après ce que nous avons dit d'*aatir*, nous n'avons presque plus rien à ajouter ici sur la signification de ces substantifs. L'*aastie*, c'est l'excitation à quelque chose, et par suite le défi, et le tournoi lui-même. Gilles de Chin, v. 4514; Chevalier de la Charrette, pp. 144 et 145. Dom Carpentier, en traduisant le mot *aatine* par empressement, dans les vers qu'il cite des Mir. de N.-D. (v° *Atia*), ne dit rien qui contrarie notre opinion. L'empressement à faire quelque chose n'est autre qu'une excitation à....

ABANDON, voy. BANDON.

ABANDOINS (j), j'abandonne. Gilles de Chin, v. 5252.

ABAUBIR, étonner, stupéfier, v. 8154, 9950, 10127, 11754, 14354, 15907, 53520.

On dit encore en français *ébaubi*, au participe. Dans le patois normand, on a conservé l'infinitif *abauber*, et même *ébaubir* (Cfr. Duméril, patois norm.). Le picard dit *abaubi* et *ébaubi* (Corblet).

L'ancien italien avait *abbabare*. Ducange, sup., v° *Attonare*. Notre trouvère, comme celui du Bauduin de Sebourg, emploie de préférence *abaubir*. (B. de Seb., I, 63, 64, II, 500, etc.) Il en est de même de Phil. Mouskés et de Froissart. M. Diez (Lexic. etym.) tire ce mot de *balbus*, bégue, vieux fr. *baube*. On trouve en effet *balbier*, bégayer, dans le Partonopeus, v. 7248; et le vocabulaire de Guil. Breton donne *balbutire*, *bauber*. M. Genin (Lexique de la langue de Molière, pp. 153-154), émet une opinion semblable à celle de M. Diez et combat, de plus, le dict. de Trévoux qui le tire de l'hébreu *schebasch*. Mais tel n'est point l'avis de M. Duméril, qui pense que ce mot vient du celtique, comme le mot normand *baube*, qui veut dire engourdi par le froid. En breton, *bav* a la même signification. *Bau*, en vieux fr., veut dire nigaud, suivant Lacombe, et *baou* a le même sens dans le patois de la Corrèze. Ajoutons à toutes ces observations de M. Duméril, qu'en wallon *bauber* équivaut à niais, benêt, et que, chez les troubadours, *babau* exprime la même idée. Mais disons aussi avec M. Raynouard, que ce dernier mot vient du latin *babulus*, *baburrus*. Comparez, en outre, le catalan et l'espagnol *babieca*, ainsi que l'italien *babaccio*. (Lex. rom., t. II, p. 164.)

ABÉLIN, plaie, être agréable, v. 11455.

Verbe impersonnel chez les trouvères. Voy. Rom. de la Rose, v. 5370-71; Adenez, le cheval de Fust, dans Keller, Romvart, p. 107, v. 23; Mouskés, v. 13714.

Forment li *abéli* (Berte aus grans piés, p. 147).
Moult m'*abétist* quand je vois revenir
Iver, grésill et gelée aparoir.

(A. Diniaux, Trouvères du Tournaisis, p. 518.)

Dante a fait de même :

*Ma così o così, natura lascia
Poi fare a voi, secondo che v'abbella.*

(Dante, Parad., XXVI.)

Les troubadours l'ont employé, au contraire, à l'actif ou au neutre. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 207.

Can lo jorn s'esclaira et lo temps abelic.
(Chr. des alb., p. 374.)

Dans le département de l'Orne, *abelir* est encore usité (patois normand). Les trouvères avaient aussi les mots *embelir*, *désabelir* :

A celui mie n'embélti (Chev. de la Ch., p. 50).
Riens que vous vousissiez ne nous désabelli.
(Vœux du Paon, f° 461 r°.)

Et si li en désabéli,
(G. Guiart, an. 1259.)

En provençal *desabelir* était actif (Lex. rom., II, 207). Les trouvères disaient aussi, dans le sens d'*abelir*, être *bel* :

Et moult m'est bel que sai de voir
Que Deu amés de tot pooir.
(Parton. de Blois, I, 54.)

Quand il le voit moult l'en est bel.
(Ibid., I, 416.)

ABBE, abbaye.

Au v. 595, on a imprimé par erreur *abye*.

ABRE, v. 4980. Voy. ARBRE.

ABRIÉVER, abrégé, accourir, et par suite se hâter, v. 252, 7200, 12757, 15228.

Catal., esp., prov., *abreviar*, port., *abbreviar*, ital., *abbreviare*. Rayn., Lex. rom., II, 237.

D. Carpentier rapproche ce mot du latin *abreviare*. Le participe *abrievé* a presque toujours le sens de prompt, empressé, rapide.

Et-vous'un més tout abrievé.
(Gilles de Chin, v. 4925.)

Voici un messager tout empressé.

Quant Bertran soi du due la venue abrievé.
(B. du G., II, 190.)

Despitent espaignol qui viennent abrievé.
(Ibid., II, 45.)

Qui tous saillent en l'aive, chascuns tos abrievés.
(Chans. d'Ant., I, 268.)

Pour ce dernier exemple, l'éditeur a traduit *abrivés* par rendus légers. Le sens d'*empressé*, *rapide*, peut y suffire. C'est l'épithète ordinaire du cheval dans le rom. d'Alexandre, pp. 126, 223. Voy. aussi la Chans. des Saxons, II, 14.

La Chronique des Albigeois nous offre plusieurs fois le mot *abrivatz* dans le même sens, et il est remarquable que cette acception ait échappé à M. Raynouard.

Al tant veng lo coms Joves denan tos abrivatz.
(Chr. des Alb., p. 616.)

Aisi abrivatz. (Ibid., p. 438.)

L'éditeur d'Aubery le Bourgoing a eu tort d'écrire à *briève* pour *abrivé*.

ABRUIANT, v. 12785. Peut-être à *bruiant* (Reiff.).

Dans cette hypothèse, cfr. Roquet., *bruire*, faire du bruit et *brugier*, mugir, beugler. Dans les travels of Charlem., on trouve : Vint *bruant* al palais (p. 15). Mais n'est-ce point plutôt *abrivant* qu'il faut lire au v. 12783?

ABSOLU, ASSOLU, saint, qui est sans souillure par l'absolution, v. 880, 1952, 20161. Voy. ASSOLU.

La terre *absolue* (la terre sainte).
(Rutebeuf, I, 61.)

ABUS, abusé, en erreur, confus, v. 15437, 16592.

Car m'en faites raison, que j'en suis tous abus.
(B. de Seb., I, 163.)

Tu en es abus. (Ibid., II, 420.)

Froissart a employé ce mot : Adonc furent les inquisiteurs et le conseil tout *abus* (Gloss.). Le flamand vulgaire emploie encore aujourd'hui cette expression; *gy zyt abus* veut dire : vous êtes dans l'erreur.

ABUVERER, abreuver, v. 17228.

Cette forme se trouve dans les *Vœux du Paon* :

Les mainent *abuverer*, puis leur donnent avaine.
(MS. f° 462 r°.)

Elle est encore employée dans le rouchi (Hécart), et dans le wallon *abovré*. Mouskés écrit *abevré*, v. 5385; le rouchi et le picard disent également *abruver*. Dans le B. du Guesc., I, 155, on trouve *abruver les chevaux*.

Comparez le prov. et le catal. *abeurar*, l'ital. *abbeverare* et l'esp. *abrevar*.

ACATER, AKATER, acheter, payer, v. 5962, 20850, 24045.

Au vers 5962, lisez : *que ne l'akate chier*, c'est-à-dire, que je ne le paye cher; et au v. 20850, traduisez l'ellipse *sy akatée* par *sy chier akatée*, si chèrement payée.

C'est aussi dans le sens de payer qu'il faut lire ce vers du Baud. de Seb., I, 48 :

On *acate* bien... tel coze c'on n'a mie.

L'étymologie de ce mot est le lat. *ad-captare*, bas-latin,

accipitare. Voy. Diez, Lexic. etym., p. 4. Ducange (v° *Accipitare*) l'explique ainsi : *Capere ad accipitum, hoc est capere vel possidere feuda aut quaevis alia bona sub accipitum conditione ac onere*. Cette condition était celle du relief et des autres services féodaux. On a fini par se servir du mot *acater* pour toutes les acquisitions ordinaires, par extension.

ACÉRÉ, dur comme l'acier. v. 17558,

Épithète donnée ici à Ector de Saloric. *Acherin* est pris quelquefois aussi dans le sens de constant, inébranlable. Duc., sup., v° *Acherure*.

ACESMÉ, armé, préparé, orné, paré, 15061.

Cfr. Ducange, sup., v° *Scema*. L'auteur du rom. d'Alex. s'en sert en deux endroits pour désigner la parure des femmes, pp. 456 et 489. Froissart fait de même. Le rouchi a un mot qui vient évidemment de celui-ci, c'est *achemète*, ornement de tête pour les enfants nouveau-nés, lorsqu'on les conduit au baptême. *Richement assemez* se trouve dans le Bert. du Gues., I, 218. Raynourard s'est contenté de rapprocher le mot *acesmer* du prov. *acesmar* qui a le même sens (Lex. rom., V, 207-208). M. Diez le fait remonter au prov. *esmar*, *acesmar*, vieux fr. *esmer*, *aesmer*, anc. esp. et port. *asmar*, galliq. *osmar*, estimer, juger, apprécier; et il cherche à établir le rapport qui existe entre l'idée d'ordonnance, d'arrangement et celle d'appréciation, de calcul (Lexic. etym., p. 155). M. de Martonne n'a point reconnu la valeur de ce mot dans Parise la duchesse, p. 90. *Ascemé* y est expliqué par savant, à *scientia*. Fallot ne s'est pas moins trompé sur le mot *athemesse* (*achemesse*), qu'il essaie de dériver du verbe *athomer*. Voy. le gloss. de Mouskés.

ACHAINNER, faire signe, appeler. *Gilles de Chin*, v. 2055.

Phil. Mouskés a employé ce mot dans le même sens :

Lors voit Turpin et il l'agaïne (v. 9591.)
La dame l'a à son gant asené. (Raoul de Camb., p. 147.)
Ou qu'elc voit le roi, d'une part l'acena. (Berte, 106.)

Voy. aussi Rom. d'Alex., p. 67, v. 6.

Wallon, *aséner*. L'italien *accennare* a presque le même sens, ainsi que le provençal *senar*, *cenar*.

La reina cenet un comte Bertalais.
(Rom. de Gérard de Roussillon, f° 91.)
La reine appela un comte Bertalais.

Cfr. Rayn. Lex. rom., V, 227.

ACHERIN, *ACERIN*, qui est d'acier ou qui est acéré; et quelquefois l'épée elle-même, 5270, 29541.

Quant sa lance faly, sy saqua l'acerin.

Le prov. dit *aceirin* et *acciri* (Rayn., II, 20) et nous remarquons dans le Garin le Loherain (I, 3) que *fors les brans acerins* rime dans un couplet en *is*.

ACLINER (s'), proprement se courber, s'incliner, et par extension rendre hommage, v. 15086. Prov. *s'aclinar* (Rayn., II, 415). Ph. Mouskés, v. 4828.

Et li haut mur de Karkasoane
S'aclinèrent encontre lui.
(Ibid., v. 12043-44.)

....Ou tout honneur s'acline.
(Bert. du Gues., I, 242.)

On trouve aussi être *aclin* :

Tos siècles est à lui acins.
(Part. de Bl., I, 86.)

ACOINTIER A QUELQU'UN (s'), faire la connaissance de quelqu'un, s'approcher de lui, le fréquenter, v. 1354.

Comme le prov. *acoindar*, qui a la même signification (Rayn., II, 466), *acointier* vient de l'anc. fr. *cointe* et de l'it. *conto*, connu, clair, manifeste, bas-lat. *adcoignitare* (Diez, p. 110). Buchon (Gloss. de Froiss.) a eu tort de confondre *acointer* et *acointoier*. — En ital. *accountarsi* est synonyme d'*abbocarsi*.

Entre dame et amour a maint bel *acquointier*.
(Vœux du Paon, f° 107 r°.)

Acointier de trahison, s'approcher en traître (Gar. le Loh. I, 156). Angl. *to acquaint*.

L'auteur du Parton. de Blois s'est servi d'*acointier* dans le sens de connaître :

Dame, fait-il, g'irai caeier
Por le forest miols *acointier* (1, 62).

ACOINTOYER. Corrig. à *cointoyer*, et voy. ce mot.
ACONDUIRE, conduire, v. 6947, 17101.

Mot encore usité en rouchi, et que l'on trouve dans les Travels of Charlemagne, p. 31.

Por amur Carlemain chi's l'out *acunduit*.

ACONSEILLIER. Corrig. *pour lui à conseiller*, v. 8801.
ACONSIÉVIR, **ACONSIVIR**, atteindre, 9419, 17866, 25462.

Lat. *consequi*, prov. *acossequir*, *aconsequir*, catal. *aconsequir*, avec la même signification. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 181, et Chron. des Alb., p. 404.

Tout parmi les blasons se sont *aconsevir*.
(B. de Seb., I, 241.)

Au v. 9419, au lieu de *l'a consiévy*, corrigez *l'aconseivy*. Voy. *aconseús*, Raoul de Camb., 175; *acunseuz*, Trav. of Charlem., p. 22; *aconsevit*, passé déf. (Gar. le Loh., I, 29); *aconsevir*, Gloss. de Froiss., et Duc., sup., v° *Attendere*. Roq., sup., dit que l'infinif de ce verbe est *aconsevoir*.

ACONTER, v. 15241, 16196. Au premier de ces vers, on a écrit par erreur *acouter*. Ce mot signifie compter, estimer, évaluer.

Puis a dit : N'i *aconte* le monte d'un parisis.
(B. d. S., I, 69.)

Et si *acotent* peu à un petit dangier.
(Vœux du Paon, f° 98 v°.)

En anc. esp. *acontar* est l'équiv. de notre *aconter*.
Acóntar en prov. n'a pas tout à fait le même sens, mais il a la même racine, le lat. *computare*.

ACONVOIER, conduire, accompagner, v. 54098.

Cette forme rappelle celle d'*aconduire*. Froissart s'en est servi. (Gloss.)

Ital., *convojar*, esp., *convoyar*, fr., *convoyer*, bas-lat., *conviare*. Cfr. Duc., sup.

ACORT (je l'), je l'accorde, v. 2102.

ACOUCCER, se coucher, se mettre au lit, v. 24424.

Mouskés l'emploie de la même manière, mais dans les Vœux du Haireon, *acouquer* a le sens moderne d'*accoucher* : rouchi, *acouquer*, pic., *acquiey*, wallon, *couki*. Ducange pense que ce mot vient du lat. *accubare*, et presque tous les étymologistes ont été de cet avis. Cependant l'abbé Corblet le tire du celtobreton *couska*, et M. Diez y voit l'ital. *colcare*, *corcare*, *coricare*, valaq., *culcá*, esp., port., prov., *colgar*, dont l'origine serait le lat. *collocare*. Voy. Lexic. etym., p. 106. Dans la basse lat. *colca* signifie, en effet, couchette, bois de lit : *Item una colca munita pannis videlicet una culcitra, uno matalassio*, etc. Cfr. Ducange, sup. En espagnol, *colcha* veut dire courtepointe.

La Chanson de Roland présente *culcet*, *culceez*, *culchet*; mais ce qui donne surtout raison à M. Diez, c'est ce vers des Trav. of Charlem. :

Karlmaines se *culget* à oreisuns, li ber (p. 36).

Fallot, p. 550, signale la forme *cuichier*.

ACQUELLIR SA VOIE, prendre son chemin vers, v. 4894, 5870, 20217, 20226, 21088, 21108, 50552, 50783, 55499.

Congie prent de la vielle, s'*acueillent* lor errer.
(Rom. de Berte, p. 52.)

Ce mot, employé ici dans une acception que nous ne connaissons plus, rappelle l'ital. *cogliere*, prendre, et mieux encore le latin *carpere viam*, Ovide 5, Fast. Il vient de *colligere*, qui est synonyme de *carpere*, et il n'y a rien d'étrange à ce qu'il ait été employé en français avec les différentes significations de ces mots latins. Les trouvères ont dit aussi *acquellir* pour attaquer, comme le *carpere hostem* des Latins. Dans cette dernière acception, le mot est encore

français, et l'Académie a eu tort de dire qu'il est employé figurément; et qu'il faut le remplacer par *assaillir*. *Acquellir une proie*, *acquellir un cierf*, *acquellir quelqu'un de guerre* sont des expressions qu'on trouve dans Ph. Mouskés.

Par les frois d'els qui sont venu
Ont un grant saingler esméu ;
Tuit l'ont *acuellit* li fol chien.

(Parton. de Blois, I, 22.)

Acuellir une guerre, Parise la Duch., p. 135, s'éloigne un peu de ce sens, et revient plutôt à l'idée de prendre, entreprendre. La Chanson de Roland nous fournit le sens d'*assaillir* :

Einz qu'il oüssent iiii liues siglet,
Si 's *aquillit* e tempeste e ored.

(Édit. de M. Michel, p. 27.)

On le trouve également dans les Travels of Charlem., p. 15. Le rom. de Tristan présente la forme *ageut* pour *accueil* : Husdent *ageut* une charière de la rote, I, 75. Dans ce roman, ce mot a tantôt le sens de prendre, tantôt celui d'attaquer (gloss. de M. Michel). Roq. mentionne *aqueit se voie*; Chev. de la Ch., *s'acquiant*. Et dans Parton. de Blois :

Le gravier *aqueit* à foir (II, 27).

ACQUISIOIENT, orthographe défect., accusaient, v. 1006.
ACQUITÉ, affranchi par acquisition, v. 26996. Duc., sup., v° *Acquitare*, et Ch. de Rol., st. xxxii.

ACRÉANTER, promettre, assurer, v. 50967.

Je vous *acréant*, indic. prés. pour *acréante*, à cause de la rime. Cfr. Duc., v° *Creantare*, et sup., v° *Accraantare*.

ACROIRE, emprunter, devoir, v. 20570.

M. Hécart n'a pas reconnu ce mot dans le rouchi : Il *acrot*, toudis et n'paie jamès rien. Au lieu de dire : Il augmente sa dette, il fallait : Il emprunte toujours et ne paye jamais rien. Wall. *acreûr*, faire crédit, prendre à crédit (Voyez Grandgagnage, Dict. étymol. de la langue wallonne); prov. *acreire*, accroire, *credeire*, créancier.

On n'*acroit* riens à Dieu, qu'il ne faille payer.
(B. de Sch., I, 66.)

Que mes sires avoit *acréut* grant argent.
(Ibid., I, 200.)

Acréu, part. d'*acroire*, est dans Froiss. Cfr. Duc., gloss. et suppl., v° *Accredere*.

ADANAGIER, endommager, v. 18074.

Mouskés, *adanager*, prov., *dampnatgar*, anc. cat., *dampnejar*.

ADENTÉ, sur les dents, terrassé, v. 1980.

Phil. Mouskés a employé *adens* et *adenté*, ce dernier dans

le sens d'abattu, terrassé. *Adenter* quelqu'un sur l'arçon de sa selle (Rom. d'Alex.). A propos de quoi H. Estienne s'exprime de cette façon : « Ainsi est-il de cest passage de Virgile : *Terram ore momordit*, car un romman, par le moyen du mot *addenter*, a bien seue exprimer cela avec aussi bonne grâce pour le moins, quand il parle d'un auquel on donna si grand coup sur son heaume qu'on l'*addenta* sur son arçon. » H. Estienne, De la précellence du lang. fr., édit. Feugère, p. 192. Voy. d'autres exemples dans le gloss. des *Travels of Charlem.* Comparez avec le provençal *adens*, *adans*, lat. *ad dentes*. Rayn., Lex. rom., III, 25-26. Dans le Rom. de Berte, p. 72, au lieu d'expliquer *s'adenter* par s'avancer, *anteire*, peut-être vaudrait-il mieux traduire se prosterner, s'accroupir, se baisser.

Devant le feu *s'adente*.

Cfr. Ducange, sup., v^o *Indentare*, où se trouvent les mots *adenter* et *endenter* dans l'acception ci-dessus. Patois normand *adens* et *adenter*.

ADÉSER, toucher, v. 864, 54375.

Tantost c'om l'ot féru et del fer *adésé*.
(Parise la duch., p. 88.)

La porte n'*adésés*, n'entrons mie laiens.
(B. de Seb., I, 234.)

Mouskés, *adoiser*, v. 29299. En wallon *adusé*, frôler, toucher légèrement; rouchi : *adésé*. Cotgrave dit que c'est un mot picard. Rom. de Tristan, I, 154, *adoiser*; cfr. Duc., sup., v^o *Adactus*; Rayn., Lex. rom., II, 23, v^o *Adesar*. M. Diez le tire d'*adhaerere* par *adhaesus*.

ADEVINER, ADVINER, deviner, conjecturer, inventer, v. 2059, 19216, 51585.

Ne *quidiés qu'adevine*, ne croyez pas que j'invente, répète souvent notre trouvère; et l'auteur du Bertr. du Guesc. l'imite en cela comme en beaucoup d'autres choses (voy. t. I, p. 5, et t. II, p. 207). Pris dans le sens d'inventer, ce mot nous prouve que les trouvères croyaient peu aux devins. Wall. *adviné*; *adeviner*, *adviner*, se disent en rouchi pour deviner une énigme, un secret; de même en picard, et de plus *agviner*. Comparer notre mot roman avec l'espagnol *adivinar*, et le portug. *adivinhar*; ital. *indovinare*; lat. *divinare*. Voy. Duc., sup., v^o *Divinus*, 1.

ADIÈS, ADÈS, v. 286, 5853, 27425, 50895.

L'origine de ce mot est le latin *ad ipsum (tempus)*; aussi sa signification, dans la plupart des langues où il est entré, s'accorde-t-elle avec l'étymologie. Il signifie en italien : tout de suite, incontinent, *adesso*; l'anc. esp. *adiesso*, l'anc. catal. *ades* exprimaient la même idée.

Sire, fait-elle, or à tant pès:
De ce reparlérans *adés*.

(Parton. de Bl. I, 61.)

Tot *adés* (tout présentement).

(Chr. des Alb., p. 140.)

Cependant le provençal lui donne aussi l'acception de toujours, et il en est de même dans notre roman, ainsi que dans Baud. de Seb. (I, 2, 27) :

On dist que mortiers est *adés* les aux flarans.

(*Ibid.*, I, 144.)

Mouskés l'emploie aussi dans ce sens, v. 291. M. Hécart dit qu'en rouchi il veut dire présentement. Pour l'étym. de ce mot, cfr. Diez, p. 154, v^o *Esso*.

ADIESTRER, accompagner, faire cortège, v. 2684, 7409, 7470, 55704, 55869, 54506, 55056.

On a écrit au v. 7409 la *diestra*, au lieu de l'*adiestra*. Ce mot signifie proprement accompagner en se tenant au côté droit de quelqu'un. Ducange, v^o *Addestrare*. Mouskés l'emploie dans le sens de faire cortège, accompagner. Froissart dit : *Le roi adextré de ses maréchaux*. Fr. Michel traduit ce mot par être à la droite.

Espaneliz fors le vait *adestrant*.

(Ch. de Roland, st. 188.)

Esp. *adestrar*, guider, conduire par la main; ital. *adestrare*, servir d'écurier, tenir l'étrier.

ADIRÉ, v. 5747.

C'est probablement une négligence du copiste, et il faut lire *aduré*, voy. ce mot.

ADONCQUES, alors, v. 8181.

Mouskés *adont*, v. 334; lat. *ad tunc*, prov. *adonc*, *adoncas*, anc. cat., *adonchs*, anc. it., *adunche*, it. mod., *adunque*, wall. et rouchi, *adon*, pic., *adonk*, bourguignon, *aidon*.

ADOSSER, mépriser, abandonner, jeter derrière soi, v. 54976.

Ausi est-il des gens de religion qui le monde ont guerpi et adossé. Chr. de St-Denis, citée au sup. de Ducange, v^o *Apostare*, 1.

ADOUBER, créer chevalier, et par suite armer, équiper, v. 1625, 7092, 10650, 25379, 25554.

Peu de mots ont plus que celui-ci exercé la sagacité des érudits. On peut voir l'opinion de Ducange sur son origine, v^o *Adobare*. Quoi qu'en aient dit M. P. Paris (Garin le Loherain, t. I, p. 64) et M. Edw. Leglay (Raoul de Cambrai, pp. 20-21), on s'est presque généralement arrêté à l'opinion d'Hiccius (Gram. franc. theot., p. 91). C'est de l'anglo-saxon *dubban*, anc. nord. *dubba*, frapper, que MM. Diez et Raynouard le font venir. *Dubban to riðdere*, anglo-saxon, se traduit en roman par *addubber à chevalier* (Havelok, p. 28),

c'est-à-dire frapper de l'épée pour conférer la chevalerie.

Me donna armes, après que je fus adoubé.
(Rom. de Fierabras, cité par Raynouard.)

Être adoubé, c'est avoir son garniment, son équipement. Aussi ce mot signifie-t-il également garnir, orner, arranger: d'or adubet, Trav. of Charlem., p. 19. Et lui fust adoubée sa playe qu'il avoit au col. Comines, liv. I. Ces différentes significations se retrouvent dans le prov., le catal. et l'espagnol adobar, l'anc. port. adubar et l'ital. addobbare. Le mot adube, qu'on rencontre dans le rom. de Tristan, I, 46, revient peut-être à ornements, guirlandes, et sert d'équivalent à chapelle, qui a une origine semblable. Froissart emploie adoubés, pour hommes armés. Comines, c. II, dit se radouber pour se radoucir.

ADOUBS, ADOURS, ADOUS, garniments, harnais, équipement, v. 9590, 10984.

Pour l'origine de ce mot, voy. Adober. La plupart des éditeurs traduisent ce mot par armes (mort de Garin, gloss.). Rom. de Tristan, prendre ses adoul, I, 9 et gloss. Notre trouvère dit au v. 9590: En blâns adous viestis; et la Chanson de Rol., st. 155:

Esclargiz est li vespres e li jurz
Cuntre le soleil reluisent cil adub:
Osbercs e helmes i getent grant flambur.

Voy. également la Chans. d'Ant., II, 74. On reconnaîtra le même mot avec un sens un peu restreint dans le Parton. de Blois:

Et ont de secors bon ados (I, 85).

Prov. et cat., adob, esp., adobo, it., addobbo.

ADOUBTER, v. 13265 et 13271. Corrigez à doubter.

ADRÉCIE (s'), s'ADRÉCER, se dresser, se lever, v. 3081, 5510, 55590. Esp. enderezar, voy. plus bas Endraicher.

ADRÉCI, ADRÉCIE, parfait, qui est réussi, qui a tourné à bien, v. 5549, 28750, 55995, 54426.

En rouchi adercher, réussir dans une entreprise, ne pas manquer ce que l'on fait; maladercher, ne pas bien prendre ses mesures. Ledit assay défailly sans adreschier. Roisin, Franchises, lois et coutumes de Lille, p. 201.

ADURÉ, endurci, hardi, v. 5747, 10356, 27787, 51059, 54728; quelquefois dur, cruel, pauvreté adurée, v. 20885.

Ce mot est très-souvent employé dans le Bertr. du Guescl.: tantôt à l'aduré talent, I, 218, II, 60, 186, tantôt à l'aduré samblant, I, 160. D'ordinaire c'est simplement l'adurez (I, 194, II, 118), comme dans les Travels of Charl. (p. 3, v. 62 et 65).

Que francés sunt gent adurée.
(Frag. du rom. d'Isambard et Gormund,
Mouskés, II, xxvi.)

Froissart a dit: Un moult aduré écuyer, vaillant homme aux armes (gloss. de Buchon). M. P. Paris ne connaissait pas ces différents exemples, et il avait oublié l'article du sup. de Ducange, v° Adurere, lorsqu'il a dit dans Garin le Loher., I, 65, qu'il n'avait trouvé ce mot avec la signification de hardi que dans le précieux Cotgrave. Aduré se rencontre dans la Chanson d'Antioche, I, 178.

Le provençal avait abdurat et aturea dans le même sens:

L'arsivesque Turpi et Estout l'abduratz.
(Rom. de Fierabras, v. 479.)

Ab sa gent aturea.
(Chron. des Albig., p. 194.)

Lat., induratus, prov., abdurat, it., addurato, wallon, aduri et adori. Cfr. Rayn., Lex. rom., III, 90.

ÂÉ, âge, vie, v. 865, 11952, 15489, 52287.

Ce mot s'emploie au sing. et au plur.

Tant fust viex ses aez.
(Baud. de Seb., I, 22.)

Jamais en noz aés.
(V. 15489 de notre rom.)

Un enfant de petit aé.
(Part. de Blois, I, 47.)

Mais trop estes de jone aé.
(Gilles de Chin, v. 2021.)

Ce vers nous en rappelle un autre où le sens paraît avoir échappé à M. Fr. Michel. Au lieu de lire comme lui:

Enchois serai en Acre au roy de jone ayé (?),
(Préf. des Travels of Charlem., p. cxiii.)

nous croyons qu'il faut lire: au roy de jone ayé ou aé. Voy. Duc., sup., v° Aetas.

M. de Martonne (Par. la Duch., pp. 81 et 103) a cru que le mot aé se prenait dans le sens de naissance, origine. En y regardant bien, on verra que la signification ne varie pas, même dans les passages en question.

Le latin aetas, dont les Ital. ont fait età, les Prov. etut et edat, était devenu dans le rom. du nord eded et edage, avant que la forme aé eût prévalu.

Hely estoit de grant eded.
(Liv. des rois.)

Ki durera a trestut ton edage.
(Ch. de Rol., st. 29.)

M. Genin tire le mot aé de aétas, selon la prononciation vraie du latin (Variat. du lang. fr., p. 130). C'est aussi l'avis de M. Diez, Lexic. etym., p. 551. Mais M. Fr. Michel, dans sa préf. des Travels of Charl., p. lxxiv, a mieux aimé y voir avec Jhre, une contraction du lat. aevum, island. awe (Version d'Ulphilas, v° Aiw).

AERS, attaché à, participant de, Gilles de Chin, v. 1292, 4144.

Aers le met de se joiaus...
Aers le met de son avoir...

Cfr. Duc., sup., v^o *Adhaerere*.

AESMER, voy. ESNER et ACESMÉ.

AEURER MAL DE HAIT (s'). Gilles de Chin, v. 2917.

S'aure, si *aure*, si demande; *maldehait*, avec instance (Reiff.). Cette explication n'en est pas une, et la phrase n'en devient pas plus claire. M. le professeur Liebrecht, qui, dans le cours de cette publication, nous est souvent venu en aide, nous fait remarquer que *s'aurer maldehait* est une formule d'imprécation équivalente à *imprecari sibi omnia mala*.

Gilles *s'aure mal dehait*
Quant aveuc li ja demorra,
Se ensi non que il dira.

C'est-à-dire : Gilles se souhaite tous les maux si jamais il demeure avec elle, sinon aux conditions qu'il lui fera. *Aeurer*, *aorer*, lat. *orare*, *precari*, *imprecari*.

AFAITIÉ, *hyaume bien afaitié*, v. 1666.

Ce mot, qui s'employait pour les personnes et pour les choses, avait des significations diverses. On lui trouve le sens d'orné, préparé, instruit, apprivoisé; proprement il veut dire mis au fait, ou en bon point. Il est resté dans la fauconnerie. Prov. *afaitar*, cat. *afaytar*, *afeytar*, anc. esp., *afeitar*, port., *affeitar*, ital., *affaitare*, pat. norm., *affêter*, raccommoder, embellir. Le rouchi : *I s'affierte à fahon*, il s'y prend comme il faut, semble une corruption de ce terme. V. Hécart. Wallon, *Affaité*, accoutumer (Grandgag., Dict. étym. de la lang. wall.). Cfr. Duc., v^o *Affait*, et sup., v^o *Affaitare*. Quoiqu'il en ait l'air, le mot *afféterie* n'en vient pas, il faut le rattacher à *affectedare*.

Du mot *afaitier* venait *afaiteson*, état, condition, manière d'être.

Et une si grans caure de male *afaiteson*,
(Chans. d'Ant., I, 163.)

AFEUTRER, enharnacher, équiper, v. 5564.

Voy. la note de M. de Reiff., et de plus cfr. le Partonop. de Blois, II, 48, et la Chanson d'Antioche, I, 47; II, 70. Le prov. *afeltrar* a aussi le sens d'équiper :

Montet en un chaval ben *afeltrat*.
(Rom. de Gérard de Rossillon, f^o 406, cité
par Rayn., Lex. rom., III, 519.)

M. Diez tire le mot *feutre* de l'anc. h. allem. *ftlz* et de l'angl.-sax. *felt*, Lex. etym., 442. Il reproduit en cela l'opinion de Ducange, v^o *Feltrum*.

AFFÉRIR, appartenir à, Gilles de Chin, v. 5021.

Il *affiert* à vous que bien soiés prisie.
(Baud. de Seb., I, 86.)

Voy. Gloss. du Froissart de Buchon, et Berte, p. 21.

M. de Chevallet, qui trouve *afiert* et *afèrent* dans les lois de Guillaume, §§ II et III, pense (p. 125) que la forme de l'infinitif est *afere*.

AFICIER (s'), s'attacher, s'affermir, se confier, v. 51867. — *se r'afiquer* es arçons, v. 54460.

Si *s'afiche* sor les estriers (Gilles de Chin, 5440).
En la porte *s'afiche* que firent aversier.
(Chans. d'Antioche, II, 429.)

Prov. *aficar* :

No *r'aficz*
En aital ricor.
Ne l'appuie pas sur telle richesse.
(P. Cardinal. cité par Rayn., Lex. rom.,
III, 520.)

Rouchi *afiquer*, attacher. Un *affiquet*, dans ce patois, est un instrument que les femmes mettent à la ceinture pour soutenir leur aiguille quand elles tricotent. En roman l'*affique* est une agrafe, une boucle, une épingle, voy. Roisin, Lois et franchises de Lille, p. 156. L'*affique* de S^{te} Waudru était cependant une bague. On disait que les fiefs mouvants de cette église étaient tenus de l'*Affique*. Vinchant, Annales du Hainaut, II, 79.

AFIER, garantir, assurer, donner sa foi, v. 15361. — *S'afier*, se confier à, v. 22413.

Comment qu'Esmeret ait noble dame *affiée*.
(Baud. de Seb., I, 61.)

Une *afiai* à grand onors,
A viles, à castiaus, à hors.
(Parton. de Blois, I, 142.)

En Deu s'en *afod*. (Trav. of Charlem., p. 29.)

Prov. et anc. esp., *afiar*; wall., *s'afi*, se fier.

AFIESTIER. Corrig. à *festüer*, v. 2910.

AFINER, v. 2, 2056, purifier. — *Afiner* et *afinir*, tuer, mettre à fin, v. 791, 1979, 6668, 25555, 55074.

Prov. *afinar*.

Cum l'aurs *s'afin* en la fornatz.
(G. Faidit.)

L'ost de Christ que tota gent *afina*.
(Chron. des Albis, p. 78.)

Ceux qui regardoient la bataille et l'estri
Les tenoient pour mors tous deux et *afni*.
(Bert. du Guescl., I, 91, note.)

Afinet, terminé, Chans. de Rol., st. 286. Rabelais se sert d'*affiner* dans le sens de tuer, assommer. (Liv. II, ch. XXIV).

AFOLER, blesser, estropier, v. 5757, 25526, 24188. Froissart : Il en tua douze tous morts, sans ceux qu'il

meshaigna et *affola* (Gloss. Buchon). Voy. Rabel., liv. V, ch. ix, et La Fontaine, conte du Diable de Papefiguière. Rouchi : *afoler*, étourdir au moyen d'un coup appliqué sur la tête; Cotgrave : *afoler*, blesser, *to foyle*; wall. *afolé*, estropier, mutiler; picard : *affoler*, blesser. Mouskés (v. 17618) emploie *afolés* pour devenu fou. L'auteur du Parton. de Blois a fait de même, I, 120, II, 82. Montaigne a cru devoir distinguer les deux mots qui avaient jadis une désinence commune. Il a dit *affoler*, blesser, et *affolir*, rendre fou. Cfr. Genin, Lang. de Molière, pp. 10-11. En prov., *afolar* a le sens d'endommager, altérer, détériorer, et *afoliar* celui de blesser, maltraiter. Rayn., Lex. rom., II, 32-33. M. Diez fait dériver ce mot de l'it. *foliare*, esp. *hollar*, pro., *folar*, fr., *fouler*, c'est-à-dire fouler aux pieds. Inutile de dire qu'*affoler*, rendre fou, a une étymologie toute différente.

AFREMER, affirmer, v. 3716.

Afremer pour *afermer*. Voy. sur la transposition de l'r, Genin, Variat. du lang. fr., p. 30-31.

AFRÉRIR, associer, rendre participant, v. 25917.

Cfr. Ducange, v° *Affrayamentum*, et sup. v° *Affrairigare*; Roquef., *Affrayriment*, partage entre frères.

AGAIS, embuscade, v. 11650, 12884, 30500.

Le français a conservé l'expression *être aux aguets*. L'anc. franç. disait *agai* et *awai*, *aveit*.

Cil l'assalirent qui en l'agai sunt mis.
(Garin le Loh., I, 174)

Voyez aussi Mouskés, v. 6727; Raoul de Cambr., p. 230. Nous avons traduit le mot *agai* par embuscade, parce qu'il a fini, en effet, par avoir cette signification. Son sens primitif, c'est celui de gardes, sentinelles, qui lui a été rendu dans *guet*. Un passage du Raoul de Cambrai, p. 109, le montre suffisamment. On y trouve l'*agai del cembel*, ce qui signifie les gardes de l'embuscade. Voy. dans notre Gloss. le mot *Cembel*. Rouchi, *agueter*, épier; wall. *awaiti*, lorgner, épier.

Il y avait jadis dans la ville de Gand une coutume qui portait le nom d'*aweit*, *awoet*, *tauwoet*, et qui fut abolie par Charles-Quint en 1540. Voy. Gachard, Relation des troubles de Gand, p. 85, 83 et 86. L'éditeur, après avoir consulté plusieurs savants gantois, se décida à expliquer le mot l'*awoet* par *de oude wet*, la vieille loi. C'était du reste ainsi qu'il avait été traduit par le vieux chroniqueur wallon, dont il publiait le texte. Cette traduction était une erreur. L'*aweit* ou l'*awoet* flamand, n'est pas autre chose que l'*aweit* ou l'*agai* roman. Si on'en doutait encore après avoir consulté Kiliaen, on pourrait voir : Ordinance hoe de temmerlieden van Ghend sullen te alf vastenen *waken ende awoet doen* (1414). Bydragen door Canaert, p. 598. D'ailleurs il suffit de lire le texte même de la Relation : « Et estoit icelluy l'*awoet* certain bon nombre de gens tous armez et bien enbastonnés, de chacun des cinquante-trois mestiers une bonne quantité..... Et ainsy en tel estat fai-

soient ung tour au plain bourg de la ville, lequel pouvoit bien durer environ de deux heures. et sievoient derière tous ceux de la loy. » C'était, comme on le voit une espèce de *guet* ou d'*aweit* solennel et extraordinaire.

Aweit se trouve dans les Lois de Guillaume, § i. M. de Chevallet, p. 129 et 306, le tire avec raison des langues germaniques. M. Diez, p. 189, adoptant la même origine, ajoute les analogies de ce mot avec les autres langues néo-latines, l'ital. *guatare*, *guaitare*, le prov. *guaitar*; le subst. ital. *aguato*, l'esp. *agai*. En somme, c'est le *wactae*, *wagtae*, des Capitulaires. Voy. Ducange à ces derniers mots et au mot *Agaitum*, sup. M. Diefenbach a donné la filiation complète de ce mot dans son Wörterbuch der gothischen Sprache, I, 130-131.

AGAMBÉE, enjambée, v. 1920.

Forme conservée dans le rouchi; v. Hécart. Le patois est resté plus près de l'étymologie que le français moderne. Cfr. l'ital., l'esp., le catal. et le prov. *gamba*. Sur l'origine et les analogies de ce mot, voy. Diez, ouv. cit. p. 162, v° *Gamba*.

AGAMBER, marcher, empiéter, v. 14662.

Rouchi, Hécart.

AGENSSY, **AJENSSI**, gent, agréable, v. 103, 3146, 3294, 3531, 10136, 26304.

Or li vesquez du Puy qui tant fu *agentis*.
(B. de Seb., I, 7.)

Roquef. donne *agenser* et *agentir*, et tire le premier du latin *jacere* (!). M. Grandgagnage (Dict. étym. de la lang. wall.) pense que le wallon *ajancener*, ajuster, est contraire à l'étymol. proposée par M. Diez, savoir le lat. *gentilis*. Nous croyons, nous, que tous ces mots ont cette racine, malgré la différence de la terminaison. Si *agentir* se rapproche plus de son origine, *agensir* et *agencer* n'y répugnent pas, surtout lorsqu'on les compare au prov. *gensar*, *agensar*, au cat. *agenzar*, à l'it. *agenzare*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 463, et le Lexicon etymolog. de Diez, p. 168.

AGÉSIR, accoucher, v. 18218.

Latin *jacere*, prov. *jazer*; la forme *gésir* est plus commune.

AGRAPPER, s'accrocher, v. 26919.

Rouchi *agrape*, *agrapier*, agraffe, agraffer; picard *agrape*, *agrapin*, agraffe; prov., cat., esp. *grapa* (Rayn., Lex. rom., III, 492). Dans l'Orne on donne le nom d'*agrap* à un appât jeté sur la neige pour prendre les oiseaux; en v. fr. *agrappes* veut dire crocs. Le breton *krapa*, saisir avec un grappin, et le flamand *krabben*, ainsi que l'island. *at greipa*, ont avec ce mot des analogies certaines. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Grappa*, p. 181; Ducange, sup., v° *Arrapare*; Rayn., Lex. rom., V, 43, et De Chevallet, ouv. cit., p. 640.

AGRÉE, subst. fém., à me n'agrée, à mon plaisir,

selon mon agrément, v. 29876. Prov. *agrat* et *agroi*.
AGRIER, **AIGRIER**, tourmenter, exciter, v. 14079,
 30985.

Lors broche le cheval, des esporons l'aigrie.
 (B. de Seb., II, 422.)

Le chaut les *agrie*. (Bertr. du Gues., I, 456.)

Cfr. le wallon *s'agrigi*, s'animer, s'évertuer; le rouchi *ête ben agrégi*, être bien gai, bien vif. Le prov. a le mot *agrenir*, irriter, se renfrogner, qu'on peut comparer avec le rouchi *agriner*; et *agreiensa*, irritation, aigreur, qui n'est pas loin de la forme *aigroier*, citée dans Ducange, sup., v° *Acritudo*.

Et la paour du perdre les semont et *aigroie*.
 (Rom. d'Alex.)

Voy. de plus les mots *agroï* et *argroï*, dans le Parton. de Bl., I, 25; II, 95.

Il y a certainement des rapports d'origine entre ce mot et *agrami* ou *agrumi* (Rutebeuf, I, 124, et Bertr. du Gues., I, 91), le rom. *aigrun* et l'ital. *agrumo*.

AGRITÉ, v. 319, *en s'agrité*, en mal d'enfant, du latin *agritudo* (Reiff.). Rapprochez plutôt ce mot d'*agriër*.

AGUIËR, guider, conduire, v. 2815; voy. **GUIER**. La phrase permet de supposer l'une et l'autre forme :

Et chus chînes li vîent son batiel à *guier*.

AGUISIE, aiguisée, v. 1857.

Du lat. *acuere*, aguiser, faire agu (Rob. Estienne, dict. de 1536); faire *acu* (Dict. tetraglot., Anvers, Stelsius, 1562); ital. *aguzzare*, esp. *aguzar*; prov. *agusim*, pointe, aiguille, sommet.

AHAIN, **AHEM**, labour, tourment, tribulation. Gilles de Chin, v. 4625, 4668.

M. Duméril (Dict. du pat. norm.) ne voit dans ce mot qu'une onomatopée et nous sommes de cet avis. Il rappelle le fameux *han* de St-Joseph, que dans le moyen âge on conservait dans une bouteille, pour l'exposer à la vénération des fidèles : ce *han* ou cet *ahan* n'est autre chose que le son qui s'échappe d'une poitrine essoufflée. Il a pu naturellement servir à exprimer la peine, la fatigue. Dans l'ancien français (Coutum. de Mons, ch. 50), on dit des *ahans* pour des terres de labour ou de labour; *ahaner* veut dire labourer, *ahanable*, labourable, et notre patois l'a gardé avec des acceptions restreintes; wall. *ahené*, herser; *ahanz*, légumes encore en terre; rouchi *ahan*, semaille; le pat. norm. dit *enhanner*, être essoufflé, le rouchi dit dans le même sens *éhancer*, *ête éhancé*.

Là oïssiés tel noise u lieu et telx *ahans*.
 (Vœux du Paon, MS., f° 159 v°.)

Dans cet exemple *ahans* se rapproche surtout de cette

dernière signification. Le plus souvent il veut dire peine, fatigue, douleur.

Tel angouse a li rois, tous li cors li tressue,
 Et set que sans *ahan* n'en buvra beste muc.
 (Rom. d'Alex., p. 279.)

Brengien respunt: « E je de quai
 Volez ke ai merci de tel. »
 — « Echies (cche-Jes) jà sui-je Tristran
 Ki en tristur vif e en *haan*,
 Je sui Tristan ki tant se dolt
 Pur la amur la raine Ysolt. »

(Tristan, II, 119.)

Les analogies de ce mot avec le prov. et l'anc. esp. *afan*, l'anc. port. *affan*, le cat. *afany*, le port. mod. *affano*, et l'ital. *afa*, *affanno*, n'ont point échappé aux savants. Voy. surtout Ducangé, Ménage, Raynouard, Lex. rom. II, 31; Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wallonne, et Diez, Lex. etym., p. 5 et 6. Ce dernier retrouve ces analogies jusque dans la langue celtique. Cfr. les notes de M. de Reiff., gloss. de Mouskés.

Le verbe *ahaner* a eu des significations non moins diverses : s'il veut dire souvent labourer, il a aussi le sens de travailler, se fatiguer :

Li rosegniols ses lais organe
 Qui del chanter adîés *s'ahane*.

(Part. de Bl., I, 2.)

AHEURER, adorer, v. 3181, 33430.

Lat. *adorare*, anc. franç. *aorer*, *aower*, prov. *aorar*, ital. *adorare*, *orare*. Voy. **AEURER**.

AHERDRE, prendre, saisir, empoigner, s'attacher à, v. 1852, 1977, 2663, 30920.

Rouchi et picard *aherdre*, encore en usage. La romane d'oïl paraît avoir emprunté ce mot à la provençale, où l'étym. latine *adhaerere* est plus transparente : *aderdre*, *aerdre* (Rayn., Lex. rom., II, 25). Messire Hu et les autres *s'aherdirent* aux câbles et aux mâts (Froiss.). Philippe Mouskés emploie ce mot très-fréquemment et on le trouve même encore dans Rabelais.

AHONTIR (s'), avoir honte, v. 11612, 30357.

Carpentier, v° *Dehonestare*, cite plusieurs exemples de ce mot dans l'anc. franç.; il est conservé dans le wall. *ahonti*, faire honte, dans le berrichon *ahontir*. Le norm. dit *ahonir*. Cette dernière forme est plus rapprochée du gothique *haunjan*, humilier, abaisser, et de l'anc. haut allem., *hōni*, *honer*. Nous lui devons les formes prov. *ainir*, anc. et nouv. franç. *honir*, *hounir*, *honnir*, etc. La dentale paraît dans l'anc. h. all. *honida*, l'anc. sax. *hōnda*, l'anc. fris. *hānethe*, l'anglo-sax. *hēndhu*, *hēndh*, etc.; enfin notre mot *honte* et *s'ahontir* trouvent leur [forme définitive dans l'it. *onta*, *ontare*, et l'anc. esp. *afontar*: l'anc. esp. disait en effet *fonta* pour *onta*. Cfr. Diefenbach, Wörterb. der goth. Sprache,

II, 534-535; Fr. Diez, Lex. etym., p. 242, v° *Onire*, et M. de Chevallet, Orig. et form. de la lang. franç., 1^{re} part., p. 538. Dans Ph. Mouskés on trouve *ahonter* et *ahounir*.

AIEMANT, AYMANT, aimant, v. 3584, 4641, 14456.

Voy. à la première de ces citations une note de M. de Reiff., sur le tombeau de Mahomet, suspendu entre deux aimants.

Les mots *aimant* et *diamant* ont une origine commune. Au moyen âge on disait indistinctement pour les deux sens le mot *aimant*.

Car j'ai li poins plus durs que ne soit *aimans*.

(B. de Seb., I, 80.)

Ce sont gens d'*aimant* du chief jusques ès piés.

(Vœux du P., MS., f° 89 r°.)

Un glossaire MS. de la bibl. de Lille donne *adamas*, pierre *ayemant*, et Raymond Lulle dans son livre : *De ascensu et descensu intellectus*, dit : « *Potentia visus vere videt quod adamas attrahit ferrum.* » Nous ne parlerons point de toutes les conjectures qu'on a faites sur l'étymol. du mot *aimant*. Il faut reconnaître avec M. Diez que les formes prov. *diaman*, *adiman*, *aziman*, *aiman*, ont pour origine le latin *adamas*, *adamantis*. L'esp. et le port. ont encore syncopé le mot *aiman* et en ont fait *iman*. Dans le patois de Lille, l'*aimant* est devenu une *Pierre limande*. On l'emploie pour désigner une chose excessivement précieuse. Cfr. Diez, p. 125, v° *Diamante*. Fallot, p. 92, a constaté que dans le Marbode, ce mot fait *aimas* au sujet, *aimant* au régime.

AIEVE! interjection qui correspond au franç. *aïe!* et signifie : Au secours! v. 5285, 50684.

Aye, que l'on trouve au vers 15389, veut dire aide, secours : pour vous mettre en *aye*, c'est-à-dire pour vous venir en aide.

Encor a-il m. homes en s'*aïe*.

(Raoul de Camb., p. 207.)

Ce mot vient du lat. *adjuvare*. Il se trouve dans les Serments de 842 sous la forme *adjudha*, prov., cat. et port. *ajuda*, esp. *ayuda*. Dans la chans. de Rol., st. III, p. 52, on trouve *ajude*. Ailleurs c'est *ajue* :

Or fai, se il te plaist, l'âme ton père *ajue*.

(B. de Seb., I, p. 66.)

Aye pour aide est aussi dans le prov. *ahia*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 610, et Genin, Variat. du lang. franç., p. 331 et suiv.

Dans nos provinces le mot *ayuwe* a eu le sens de subside, absolument comme l'esp. *ayuda*. A Valenciennes on donnait aussi ce nom à des actes qui devaient servir ou aider en justice. Le prince jurait même de conserver les droits et *ayunes* de la ville, lors de sa joyeuse entrée. Ce mot a la même origine que les autres formes, quoi qu'en ait dit

M. Hécart, qui le tire d'*aio*, je dis, j'assure. Voy. Diez, p. 8, v° *Ajuto*, et M. de Chevallet, ouv. cit., p. 122-123.

AILLIE, une gousse d'ail, v. 1842, 11670.

Un des termes de comparaison dont se servent fréquemment les trouvères et les troubadours :

Ni no faria

Per clerçia

Valen d'un *ayll* ..

Anc no m costet un *ailh*. (Rayn., Lex. rom., II, 84.)

Vaillant un *ail* pelé. (B. de Seb., II, 316.)

Tout ce ne prise un *ail*. (Vœux du Paon, MS., f° 405 v°.)

Allia, aus, Gloss. de Guil. Breton. Voy. Fallot, Recherches, p. 489-490. M. Edw. Le Glay a mieux aimé voir dans *alie*, le fruit de l'alisier, *alida*. Raoul de Cambr., p. 74. L'abbé de La Rue n'en a-t-il pas fait une olive?

AIMER.

Nous avons rangé ici plusieurs formes de la conjugaison de ce verbe.

INDICATIF PRÉSENT, 1^{re} personne.

Celi *ain-je* et nient autrui (Gilles de Chin, 5565).

Et dist à soi-meismes : Mix *ain* qu'en m'ait tué.

(Vœux du Paon, MS., f° 146 v°.)

J'*ains*. (v. 4446.)

J'*ains*. (v. 8998, 27565.)

J'*ains* la plus belle dame. (B. de Seb., I, 45.)

Je l'*ains* otant. (Ibid., I, 29.)

Ains *aine* bien et si sui amés. (Gilles de Chin, 5551.)

Et s'*ainch*. (B. de Seb., II, 20.)

J'*aing* mix avecques vous endurer povretéz. (Ibid., I, 471.)

3^{me} personne.

Mais ore *aim-il* à desmesure. (Gilles de Chin, 1459.)

SUBJONCTIF PRÉSENT, 3^e personne.

Jamais nul jour ne l'*aint* haute dame ne basse.

(Vœux du Paon, f° 446 r°. Voy. Fallot Recherches, p. 478.)

AINC, jamais. Gilles de Chin, v. 2524.

Ne fu teus hom *aine* puis ses jors. (Part. de Bl., I, 6.)

Si l'aprengne qui *aine* ne l' sot. (Ibid., 7.)

Ce n'est là, suivant M. Diez, que le *onc*, *unkes*, provenant du latin *inquam*; et le prov. *hanc*, *anc*, est emprunté à l'ital. *anche*, *anco*, qui a aussi le même sens. Villehardoin et Ph. Mouskés (v. 29068) ont employé *aine*, comme il l'est dans Gilles de Chin. L'éditeur du Baud. de Seboure a écrit *aint*, peut être par erreur :

La plus belle qu'*aint* fu. (B. de Seb., I, 20.)

AINC *caritas no cazec. Caritas nunquam cecidit.* Ép. aux Corinth., 13, 8. Ce mot, dans l'acception de jamais, n'a pas

toujours été employé seul, on y joignait *mais*. Vieux fr. *ainc mais*, prov. *anc mais*, cat. *unca mes*, esp. *nunca mai*, ital. *unque mai*. *Ainc* a-t-il été parfois confondu avec *ains*? On pourrait le croire d'après les vers 17355 et 19770 de Ph. Mouskés. Nous préférons y voir une erreur. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 16, v^o *Anche*, et Raynouard, Lex. rom., II, 80.

Ains, avant, v. 15909, 16014, 26485.

Dans le dernier de ces exemples on trouve *ains que vous* pour *avant vous*. *Ains que*, pour *avant que*, est dans les *Travels of Charlem.*, pp. 21 et 26, ainsi que dans Mouskés, v. 13627. La romane d'oïl suit d'ordinaire la règle provençale et italienne :

S'il ains de nous i pouvoient venir.

(Ger. le Loh., II, 417.)

Ans de vint jorns passatz.

(Chron. des Alb., p. 388.)

Ainz, avant, est dans les lois de Guillaume, § XLVI. Dans la Chans. de Roland, st. 57, il y a l'*ans-garde* pour l'*avant-garde*, et notre langage moderne conserve, dans le mot *ainé*, le vieux fr. *ains-né*, *ante natus*. Nous devons citer encore une locution relative à ce mot, c'est celle de *qui ainz ainz*, pour dire : à qui arrivera le premier, le plus vite; elle répond à cette autre : *qui mielz mielz*, à qui mieux mieux. Voyez Villehardoin, Collect. des chron. de Buchon, III, 69.

Es chevaus sont montés, qui ainz ainz, à estris.

(Ch. d'Antioche, I, 412.)

On trouve *eins* pour *ains* dans Parton. de Bl. :

Mais la mors est de moi veoir

Sans faire le moi eins savoir (I, 445).

Le rouchi dit *ainschois* pour *ainçois*, auparavant. Voy. sur le mot *ains* et ses dérivés, qui viennent du latin *ante*, le Lex. etym. de Diez, v^o *Anzi*, p. 21.

Ains, mais, au contraire, v. 4009.

On le retrouve avec cette acception dans le prov. *ans* (Gloss. occitanien) et dans les patois norm. et picard.

AIRE, champ, plaine, v. 15811.

Lat., *area*. C'est proprement, selon Festus, un lieu vague et pour ainsi dire desséché, où rien ne peut pousser. Dans les villes, on donnait aussi ce nom à un espace vide entre les murs d'une maison : c'est ce que nous appelons une cour (Rob. Estienne, Dict. lat.-fr., de 1536). Nous croyons que ce sont là les significations qu'il faut donner à ce mot dans les exemples suivants :

Tu me fesis jadis me couronne verser,

Et le jetas en l'aire (B. de Seb., II, 388).

De la chambre Véaus est issu hors à l'aire.

(Vœux du Paon, MS. f^o 44 v^o.)

*Si feront un agait en la forest Daraire
Pour traire Gadifer et Betis fors à l'aire.*

(Ibid., f^o 44 v^o.)

Voy. Ducange, Gloss. et sup., v^o *Area*, et Duménil, patois norm., v^o *Aire*.

AIRE (DE BON, DE PUT et DE MAL), v. 15827, 15829.

Les savants sont peu d'accord sur ce qu'il faut entendre par le mot *aire* dans ces composés. Raynouard y trouve le prov. *aire* (de l'it. *aria*), signifiant l'air de la personne, les manières, les qualités. Lex. rom., II, 50. M. Diez le rattache aussi à l'it., *aria*, à l'esp., *aire*, au portug. *ar*, qui tous viendraient d'*aër*, ou du bas lat. plur. *aëra*. M. Diez cite néanmoins les raisons qu'on a données pour rattacher ce mot à l'allemand et au celtique. L'opinion de M. de Chevallet, est que ce mot est d'origine germanique : tud. *art*, manière d'être, naturel; holl. *aart*, *aard*, etc.

D'après tout cela, *de bon aire*, *de mal aire* signifierait donc d'une bonne ou d'une mauvaise nature, de bonne ou de mauvaise race.

Damoisiaux de boin aires, de noble estrasion.

(Band. de Seb., II, 305.)

Dans l'exemple qui suit, *aire* est employé seul et il a le sens de race, comme lorsqu'on dit *un chien de race* :

*Et si dist-on souvent : Avient
Que d'aire est li chiens, ki devient
Venères sans aprendéour.*

(Ph. Mouskés, v. 47468-47470.)

*Car il fu dous et debonnaire;
Si fu estrais de gentil aire.*

(Ibid., v. 44876-44877.)

M. Genin s'est contenté de voir dans le mot *aire*, le nid de l'aigle, et pour lui, *de bon aire* veut dire issu d'un bon nid, d'une bonne extraction (Variat. du lang. franç., 175-176). M. Genin pourrait bien ne pas avoir tout à fait tort, surtout d'après le dernier exemple cité. *Estrais de gentil aire* ne se comprend-il pas mieux en suivant la métaphore du nid de l'aigle? Dans tous les cas, si M. Genin s'est trompé, il s'est trompé en bonne compagnie. « Quant à ce mot *debonnaire*, dit Henri Estienne, c'est celui duquel l'origine pourroit estre encore moins recogneue, pour ce que de trois on n'en a fait qu'un; car on dit *debonnaire* au lieu de dire *de bonne aire*, estant par ce mot *aire* signifié le nid de l'oiseau de proie. » De la précellence du langage français, édit. Feugère, p. 129.

AISCE, **AISSE**, orthographe corrompue qui rappelle le bourguignon *a-ce*; *est-ce*, v. 6050, 8217.

AISER, **AISIER**, **AYSER** (BIEN) quelqu'un, l'accommoder de ce qu'il lui faut, 3875. — **SE FAIRE AISIER**, 30505, se faire donner ses aises.

Aïse vient du grec *αισιος* (lat. *faustus*), selon aucuns, dit H. Estienne. M. de Chevallet le tire du gothique *azets*, aisé, facile (ouv. cit., p. 318). Tel est aussi l'avis de Diefenbach, Wörterb. der goth. Spr., I, 60-61, II, 728-729, et celui de M. Grandgagnage, Dict. étym. de la lang. liég., v° *Ahe*. M. Diez a exposé les diverses opinions des sàvants, mais tout cela lui parait fort incertain. Il y ajoute certaines conjectures au sujet d'une origine basque (p. 7). Qu'il nous suffise de citer quelques analogies. Verbe prov. *aisar*, ital. *agiare*, subst. prov. *ais*, anc. cat., *aïse*, *aïze*, anc. ital. *asio*, it. mod. *agio*, wall. *âhe*, verb. *ahesi*, namur. *auje*, rouchi *ache* et *age*. Voy. aussi Ray., Lex. rom., II, 41. Aisé, facile, s'est dit en vieux fr. *aisible* : Un mur qui fu *aisible* du despésier (Baud. de Seb., II, 266). Ce mot rappelle l'espagn. *agible*, facile, et le rouchi *agibellé*, facilité.

Aïr, subjonct. prés., 3^e pers., du verbe *aïer*, aider, v. 3247.

Froissart écrit : Si Dieu m'aïst !

Si Deu te aït ! (Tristan, pp. 103 et 409.)

C'était jadis de cette manière que se terminait le serment dans les vieilles communes belges : « Si m'aït Dios et chist saint ! » Livre de Roisin, Lois et coutumes de Lille, p. 34 et suiv. Voy. plus haut *AÏRE*.

AJOURNÉE, AJOURNEMENT, AJOURNER (à l'), au point du jour, v. 2700, 7128, 24245, 24453, 52056, 52108, 52115, 55167.

Et quant il vint à l'ajourner,
Que li solaus fait le jor cler.

(P. de Blois, I, 54.)

La Chans. de Roland nous offre cette même expression :

La nôit la guaitent entresqu'à l'ajournée. (st. 271.)

Dans Berthe aus grans piés, p. 137, l'éditeur n'en a pas saisi le vrai sens : Droit à une *ajournée*, ne veut pas dire à une journée près; et M. de Reiffenberg, au v. 2700, a cru à tort qu'il devait écrire à *la journée*.

Devant soleil levant, droit à l'adjournement.
(Vœux du Paon, MS. f° 122 r°.)

Sire, c'est lor évesques, uns vices cardonaus
Qui lor fait le service le main aus ajournaus.
(Ch. d'Antioche, II, 218.)

Cette dernière forme est due probablement à la rime. Dans Parisé la duchesse, il y a : *Deci à l'ajourner*, p. 265. *Journée* est synonyme d'*ajournée* dans les vers suivants :

Per 1 matin à la rousée
Li oïsel chantent l'ainz *jornée*.

(Tristan, II, 87.)

C'est-à-dire l'avant-point du jour.

On trouve dans le provençal l'équivalent de cette locu-

tion : *al jorn que ajorna*. C'est également l'anc. cat. *ajornar* et l'ital. *aggiornare*. Rayn., Lex. rom., III, 189. La langue d'oïl exprimait la tombée de la nuit par *l'anuitier*, prov. *l'anoitar*; ou par *l'aserier*, prov. *l'aserar*. Rayn., ouv. cit., IV, 319, et V, 206.

AJOURNÉE (toute jour), v. 2118, 51648.

C'est comme si l'on disait chaque jour qui s'est levé.

Cam pesmes jurz nus est hoï ajurnez !

lit-on dans la Chanson de Roland, st. 158. Cela nous montre qu'on a eu tort en plusieurs endroits de notre roman d'écrire à *journée* : le fém. *ajournée*, mis après jour, semblait inexplicable.

Mais en son de la tour
Il avoit une garde toute jour *ajournée*.

(Bertr. du Guescl., I, 189.)

C'est là une de ces bizarreries qu'il faut pardonner aux trouvères. Si d'une part ils disent *toute* jour, de l'autre ils disent *chascun* jour.

De même on disait *anuiti* :

Qui ne trouvoient riens toute nuit *anuiti*.

(Bertr. du Guescl., I, 193.)

AJOURNER, faire jour, v. 173, 5909, 8512.

Dans ce dernier exemple, on trouve *ajourra* pour *ajournera*, tout comme dans le Baud. de Seb., II, 423.

L'endemain s'en partirent quant il fu *adjourné*.

(Travels of Charlem., p. Lxv.)

Froissart emploie *ajourner* dans le même sens.

AJUSTER (s'), s'assembler en joutant ou en combattant, v. 31489.

A cez paroles vunt les oz *ajustant*.

(Chans. de Rol., st. LXXXIX.)

Du lat. *juxta*, prov., *jostar*, *justar*, anc. fr., *joster*, *juster*, esp. et port., *justar*, it., *giustare*. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 176. M. Ed. Le Glay a eu tort d'écrire à *la joster*. Raoul de Camb., 97.

AKEURENT, accourent, v. 15125.

ALAIEGER, réjouir, v. 7019. Ne faut-il pas lire *es-laiecer* ?

Lat. *laetari*, v. fr. *estléechier*.

ALEMELLE, ALEMELLE, ALEMIELE, ALEMILLE, lame ou tranchant d'une épée, d'un couteau, etc., v. 881, 9526.

Un coutiel ot moult rice à pointe,
D'acier iert l'*alemiele* jointe.

(Mouskés, 22037-38.)

L'espée brise, l'*alemiele* chaît.

(Gar. le Loh., II, 36.)

Porrus tient le branc nu dont trenche l'alemele.

(Vœux du Paon, MS. f. 147 r.°.)

A poy que ne m'en lanche au cuer d'une alemele.

(Baud. de Sebourc, I, 24.)

Et tenoit l'alemele de son couteau par la pointe. (Froissart.)

Dans le roman d'Alexandre, p. 102, v. 10, M. Michelant a écrit la *lemele*, forme donnée aussi par Roquefort, et qui est plus près du latin *lamella*, dim. de *lamina*. L'a préfixe ajouté à ce mot est exactement comme celui du mot *alène*, qui vient de l'it. *lesina*. Le franç. mod. dit encore *alumelle* dans le sens du roman. On le trouve également dans plusieurs patois : norm., lame de couteau; picard, vieille lame de couteau. Voy. Ducange, gloss., v.° *Trialemellum*; sup. v.° *Alemella*; et Diez, Lexic. etym., p. 198, v.° *Lama*, 2.

ALÉNÉE, souffle, respiration, voix, v. 4575, 10156, 11482, 12591, 15256, 14025, 14204, 16067, 19101, 20529, 21675, 30844, 52754.

M. de Reiffenberg a écrit *alouée* dans le premier de ces exemples, et ensuite il a maintenu partout *alévue*. Nous croyons qu'il vaut mieux lire *alénée*, avec l'éditeur du Baud. de Sebourc, I, 458, 468, 1000, etc., etc. Le vers suivant en donne une preuve suffisante :

Et li roys a parlet à moult haute halénée.

(Baud. de Seb., II, 121.)

Les Travels of Charlem., p. 49, offrent un exemple d'une *alénée* bien puissante :

Dites al rei Hugun qui il me presteit sun olivant,
Pus si m'en irrai là-fors en cel plain.
Tant par ert fort ma aléine e li venez si bruant,
Que tute la cité, que si est ample et grant,
N'i remaindrat jà porte ne postitz en astant.

Prov. *alena*, it. *alena*, *lena*.

Dans Bertr. du Guesclin, II, 48, pour exprimer la même idée le trouvère emploie cette autre locution : à moult haute volée.

ALENTIR, tarder, aller lentement, v. 7598, 53556. — ALENTY, v. 21297.

Le trouvère emploie alternativement les mots *atargier*, *arriester* et *alentir* pour exprimer la même idée de lenteur, de retard. Sa phrase ordinaire, c'est *sans point de l'atargier*, *de l'alentir*, etc. Il fait aussi *d'alentir* le subst. *alenty*, et dit : Il n'y font *alenty*, comme il n'y font *arriestée*. Le vieux fr. avait aussi *alenter*, cité par Carpentier, v.° *Adlentare*. Cette forme se rapproche plus directement de l'ital. *allentare* et du prov. *alentar*; mais *alentir* reproduit identiquement le provençal *alentir*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 47. Molière s'est encore servi de ce mot (Genin, Lang. de Molière, p. 15).

ALÉOINS, chemins, allées, v. 20808.

La signification de ce mot dans notre roman n'est pas

douteuse, et il a la même étymologie que le verbe *aller* : M. P. Paris, qui l'a rencontré dans le Garin (I, 169) et dans la Chanson d'Antioche (II, 296), cite, dans le premier de ces ouvrages, l'opinion de Ducange, v.° *Aléors*, mais il ne l'adopte point. Il traduit *aléors*, tantôt par terre-plein, galerie à l'extrémité supérieure des murailles, et tantôt par plain-pieds, car le passage de la Chanson d'Antioche n'exigeait pas une définition fort différente :

Lor aléors font clouer et leurs soliers garnissent,
Desus le font terrer que li turs ne l'arsissent.

Il nous semble que Ducange lui-même pouvait donner une solution convenable pour l'explication du mot *aléors*; voy. les mots *Alatoria*, *Alorium*, lat. *ambulacrum*, fr. *allée*. Vous y trouverez un certain nombre d'exemples qui prouvent qu'un *aléor* est proprement un passage, une allée, n'importe dans quelles conditions. Ici c'est un chemin de ronde, là c'est le terre-plein d'un rempart, ailleurs c'est une allée, un chemin ordinaire.

M. Rayn., Lex. rom., II, 47, donne le prov. *alars*, bonds, enjambées, qui se rapproche un peu du v. fr. *alloirs*. Ce dernier mot, pris dans ce sens, nous rappelle le roman *alléure*, *ambléure*, le norm. *allure*, et aussi le patois rouchi à toute allée, pour dire à toutes jambes, que l'on retrouve dans Parise la duchesse, p. 50 :

Li traïtor s'en vont tuit xii leur aléz.

ALER, aller, v. 7901, 9771, 11740, 18207.

Ce verbe, qui est employé fort souvent dans le roman, donne lieu à quelques remarques. La première, c'est qu'il s'y conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, ce que M. de Reiff. considérait comme une faute, même contre la grammaire de ce temps-là (v. 7901). Nous reconnaissons que l'auxiliaire *être* est employé plus généralement et que les exemples n'en manquent point. Cependant nous devons dire en faveur de notre trouvère que Froissart a commis la même faute que lui, si faute il y a : Ils avoient partout *alé* (gloss. de Buchon). Plus anciennement on en trouve un exemple dans les Travels of Charl., p. 12, v. 279 :

Amis, y est li reis? mult le ai aléé querrant.

Ajoutons que, même dans ce dernier ouvrage, on trouve ailleurs l'auxiliaire *être* (p. 54, v. 832). Avons-nous besoin de dire que l'emploi de l'auxiliaire *avoir* avec le verbe *aller* est particulier au provençal, et que nos trouvères sont allés le chercher là? Voy. Rayn., Lex. rom., II, 78.

Une rectification sur le vers 2029 nous semble aussi nécessaire. Au lieu de : *comment il en a la*, il faut lire : *comment il en ala*. Le vers 1999 nous offre cette dernière locution sous une forme qui est encore d'un usage vulgaire : *comment va?*

Il est une autre locution qui se rencontre à chaque pas dans les rimes des trouvères et des troubadours, c'est celle d'un participe présent ou gérondif construit avec le verbe

aller. La mariée qu'on aloit acournant (Baud. de Seb., I, 67).
Voy. Rayn., loc. cit.

La Chanson de Roland offre une foule d'exemplés pareils, et il semble que la langue française a gardé longtemps cette forme de langage :

Ces deux veuves, en badinant,
En riant, en lui faisant fête,
L'alloient quelquefois tétonnant.
C'est-à-dire ajustant sa tête.

(La Fontaine, liv. I, fab. 17.)

Aujourd'hui encore, on peut s'exprimer ainsi, mais l'Académie veut qu'on y mette une restriction : il faut l'idée d'un mouvement, celle d'une prolongation, en un mot, d'une certaine durée de l'action. Un ruisseau qui va serpentant. Il allait criant par la ville.

Les Italiens, qui, comme nous, ont cette façon de parler, n'y mettent pas tant de difficultés : *andar leggendo*, *cantando*, signifie simplement, chez eux, lire, chanter. Voy. les exemples qu'Henri Estienne a tirés du fr. et de l'it. sur cette manière de parler, et l'opinion qu'il émet à ce sujet. Précéll. du lang. fr., 353-356, édit. Feugère. Les Anglais, qui ont gardé tant de souvenirs de notre ancien langage, font un emploi très-fréquent du gérondif, soit avec l'auxiliaire *être*, soit avec le verbe *aller*. L'Espagnol ne se sert pas moins volontiers du verbe *andar* avec un participe. Ainsi, *andar enfermizo*, c'est être malade; *andar errado*, c'est être en erreur, etc., etc.

Alter vient du lat. *ambulare*, qui a fait d'abord *ambler* : le prov. *anar*, et l'it. comme l'esp. *andar*, ont la même origine. Il est à remarquer que le vieux fr. a fait de ces derniers mots *ander* et *aner*. Chr. de Benoit, I, 92 :

Si qu'en exil nos en anium (nous en allions).

Les Provençaux ont, de leur côté, employé *allar* au lieu d'*anar*.

E per es mund coal allar
Tot baptizar in Trinitad.

(Pass. de J. C., st. 114.)

Ce changement de *l* en *n*, et réciproquement, se montre dans velin et venin, du lat. *venenum*, orphenin et orphelin; il n'est donc pas extraordinaire que ces trois formes *andar*, *anar* et *aler* soient identiques. Cfr. l'article que M. Diez a consacré à ce mot, p. 18, v° *Andar*, et M. de Chevallet, o. c., p. 124. M. Aug. Scheller, dans ses Orig. germ. du franc., tire *aller* de l'allein. *wallen*. Cette origine a des partisans.

ALEVÉE. Voy. ALENÉE.

ALEVER, élever, mettre en honneur.

M. de Reiffenberg a écrit à lever au vers 2818, et alever au vers 2822. Nous écrivons de chaque côté *alever*, qui rappelle le prov. *allevar*, *alevar*. Rayn., Lex. rom., IV, 64. Il a le sens de prélever, prendre, dans l'exemple qui suit :

Une moult bielle aumoine i ariens (aourions) allevée.

(Baud. de Seb., I, 14.)

Mais dans le Part. de Blois, I, 122, il signifie tirer quel-
qu'un d'une basse condition.

ALIEMENT, alliance, v. 5666.

Bas-latin *aligantia*, esp. *allegamiento*, union, liaison; ital. *allegamento*, l'action des fruits qui se nouent.

ALLET POIGNANT (A UN), avec un ail piquant, v. 16722.

Jean de Garlande, *alleata*, aillies, ital. *agliata*, aillade, esp. *ajete*. Voy. plus haut ALLIE.

ALLEURS, ailleurs, v. 15499.

Roq., *ailors*, prov., *alhors*, anc. cat., *allur*. Rayn., Lex. rom., II, 46. Etym., latin *alioisum*. Diez, ouv. cit., p. 552.

ALOE, alouette. Prononcez *alou*, v. 6089, 8949, 14441, 18198.

M. de Reiffenberg a écrit généralement *aloé*, sauf au vers 18198 où la mesure du vers exigeait impérieusement *aloe*. Cette prononciation est encore en usage à Lille où l'on dit une *alou*. Froissart, G. Guiart et Ph. Mouskés écrivent *aloe* comme notre trouvère et comme celui du Baud. de Seb. :

N'encontre Sarrasin, tant soit ne lone ne drois,
Qu'il n'abate et reverse que fait *aloe* hostoires. (I, 378.)

Cette prononciation n'est pas générale dans les dialectes wallons. Ainsi, à Valenciennes, on dit *aloète*; à Liège, *aloie* et *alauie*; en Hesbaye, *alawre*. Dans le petit glossaire roman du MS. de Lille, on trouve *alloda*, traduit par *aloée*.

Pline et Suétone nous apprennent que le mot *alauda*, alouette, a été emprunté au celtique par les Romains pour désigner une de leurs légions. Voy. de Chevallet, ouv. cit., p. 219. Breton, *c'houedez*, *c'houeder*, et avec l'article, *al c'houedez*, *al c'houeder*; gall., *ucedyz*; kymr., *alaw-adar*, oiseau de l'harmonie; anc. nord., *loâ*; anc. flam., *lauwerick*; bas-lat., *laudila*.

Les langues néo-latines nous offrent : it., *allodola*, *lodola*; sicil., *lodana*; anc. esp., *aloeta*, *aluda*; nouv. esp.; *alondra*; prov., *alauza*, *alauzeta*; cfr. Diez, ouv. cit., p. 12, et Rayn., Lex. rom., II, 48. On peut voir dans Ducange, v° *Alauda*, quelques autres conjectures sur l'origine de ce mot.

ALOIGNE, retard, allonge. Gilles de Chin, 5530.

M. Duméril a consigné ce mot parmi ceux du patois normand. Comme lui nous renverrons au suppl. de Ducange, v° *Allongare*, où l'on cite, entre autres, ce vers :

Que vous feroie longue aloigne?

ALOSÉ, loué, vanté, v. 15216.

Autre mot conservé dans le patois normand, et que la

romane d'oïl parait avoir emprunté au provençal *alauzar*. Du latin, *laus*, dit M. P. Paris, on a fait *los* et *aloser* (Gar. le Loh., I, 105). Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 31, et Diez, Lex. etym., p. 209, v° *Lusinga*.

ALOUÉE. Voy. ALENÉE.

ALOYER, v. 1473.

La matrone avoit fait devant luy aloyer
Et une cambourière qui s'i vot apointier.

M. de Reiffenberg traduit cette phrase ainsi : Elle s'était entendue d'avance avec la sage-femme. C'est bien là l'idée, si on veut, mais la traduction ne rend pas la force du mot *aloyer*, qui veut dire lier quelqu'un à soi par serment, l'attirer dans un complot. Voy. Ducange, v° *Allegare*, 2.

AMANEVY, bien disposé, ardent, empressé, v. 4205, 10852.

M. de Reiffenberg explique *amanevis* par bien dressé, bien à la main, et au v. 10852, il écrit *amaneuy*. Nous avons cru devoir suivre l'orthographe généralement adoptée. Quant à la signification du mot, elle varie chez les savants. Carpentier, v° *Amoenium*, le traduit par agréable, et le tire d'*amoenus*; il n'est pas même très-sûr de la manière dont il faut l'écrire et dit *amanevis* ou *amaneniz* : Li rois Dagouberz, qui estoit biaux jovenciaus, nobles et prouz et corageux, ... avenables et *amaneniz* (avenant et bien disposé). Chr. de St-Denis, liv. 5, ch. 6. La Chanson de Roland nous offre la forme *maneviz* :

Li quens Rollans, quant il les veit venir,
Tant se fait fort e fiers et *maneviz* (bien préparé),
Ne lur ierrat tant cum il sera vif.

M. Genin (p. 177) traduit le mot par intrépide, et il ne songe pas dans sa note, p. 445, à faire remarquer que M. Michel a fait suivre *maneviz* d'un (?). Du reste, M. Genin est tout à fait du même avis que M. P. Paris sur l'origine d'*amanevi*. « C'est un mot, dit ce dernier, que je crois formé du latin *mane*, qu'on rendait par *demaines*, promptement. » Chans. d'Antioche, II, 148. M. Paris avait pensé au t. I, p. 143, qu'*amaneviz*, était un mot composé de *vif* et de *main*, vifs de la main. « L'adject. *demaneis*, dit M. Genin, avait donné lieu au verbe *amanevir*, d'où le part. passé *amanevis*. » Genin, Ch. de Rol., p. 445.

Que le mot exprime l'idée de l'empressement, de la promptitude, de l'intrépidité, il n'en faut pas douter :

De lui aidier furent *amanevi*.

(Raoul de Camb., p. 28.)

De la bataille faire sui tout *amanevis*.

(Chans. d'Ant., II, 148.)

Gardés que al férir soit chascuns *maneviz*.

(Ibid., I, 143.)

Tousjours troeve-on bon coer à bien *amanevi*.

(Vœux du Paon, f° 96 r°.)

Chevaucha li bons roys liez et *amanevis*.

(Ibid., f° 1, r°.)

Mais ce mot veut dire aussi, expert en fait d'armes.

Et l'amiral guenest cum hom *amanevis*.

(Michelaat, Rom. d'Alex., p. 410, v. 15.)

Qui d'armes sont *amanevi*.

(Ch. de Coucy, v. 684.)

De joste lui et Hernaus et Gerins

Et puis Girbers et li *amaneviz*.

(Mort de Garin, p. 217.)

Dans ces exemples les *amanevis* sont les préparés, les *adoubés*.

Le Bertr. du Guescl. nous offre également *preux* et *amanevy* (II, 292), et dans le Baud. de Seb. l'expression *comhons amanevis* équivalait à : comme un homme intrépide, ou bien : comme un chevalier accompli (Baud. de Seb., I, 161, II, 370) : l'éditeur a écrit par erreur *quianevis*, au tome II, p. 90.

L'origine du mot serait donc, soit *mane*, soit *manus*. A la première hypothèse se rattacherait l'opinion de M. Raynouard (Lex. rom., IV, 144), qui pense qu'*amanevi* vient du provençal, *amanavir*, dont la racine est *manes*, sur-le-champ, promptement, vieux franç., *manois* et même *manès*. (Dial. de St-Grégoire, Hist. litt. de la France, XIII, 40.)

Mais *amanevir*, veut dire le plus souvent, se préparer :

Ne croi qu'avez chevalier si hardi
Qui de ce gage s'osast *amanevir*,
Par coi il soit en cort de roi oï.

(Mort de Garin, p. 77.)

C'est-à-dire : Je ne crois pas que vous ayez un chevalier assez hardi pour oser se préparer à soutenir devant le roi ce gage de bataille.

Un exemple que nous trouvons dans le fragm. d'Isambard et de Gormond, nous donne une autre forme de ce verbe : c'est le mot *enmanevie* pour *amanevie*, ardente :

La bataille fast esbaldie

Et del férir *enmanevie*.

(Mouskés, II, xv.)

M. de Reiffenberg l'a traduit par en train.

Le suppl. de Roquef. donne aussi *amani* et *ameni*, dans le sens d'*amanevi*, d'après le roman d'Athys et d'après Gace de la Bigne. M. Duméril a rapproché ces mots d'*amain*, d'un usage commode (Pat. norm.), et comme Roquef., il les tire de *manus*. De Séjournant ne définit-il pas aussi l'esp., *amanar*, préparer une chose pour qu'elle soit sous la main ?

Les savants allemands, dont il nous reste à rapporter l'opinion, ont-ils eu sur ce mot, des données un peu plus certaines ? On en jugera. Ils n'hésitent pas à établir ainsi sa filiation, ses analogies et sa signification :

Le vieux franç. *manevir*, *amanevir*, comme le prov. *amanoir*, *amanavir*, *amarvir*, *marvir*, signifie être prêt, et les participes *maneviz*, *amanevis*, veulent dire préparé, ardent; de plus, on est obligé de rattacher ces mots au goth. *manvus*, prêt, et *manvjan*, préparer, en laissant de côté toute idée du latin, *manus* ou *mane*. Cfr. Diez, Lex. etym.,

p. 681, et Diefenbach, Wörterb. der goth. Sprache, II, 53 et 764.

AMARAY (s), faute évidente pour *s'amenray*, si amènerai, v. 18780.

AMENDET (VOUS L'EUSSIEZ), vous l'eussiez réparé, payé, v. 80.

Lat., *emendare*, bas-lat., *amendare*.

AMENER, v. 21818. Voy. *Aminer*.

AMENTATION, relation, rapport, v. 15841.

Subst. formé du bas-lat., *amentare*, dont les Italiens ont fait les verbes *amentare*, *rammentare*, et le vieux franç., *menter*; voy. Raoul de Camb., p. 326. Il avait également *amentevoir* et *ramentevoir*, que l'on trouve encore dans Molière et dans plusieurs autres écrivains du XVII^e siècle. Ces dernières formes rappellent le prov. *mentavre* et *amentaver*, et toutes elles signifient rappeler à l'esprit, ital. : *a mente avere*. M. P. Paris a forcé un peu l'idée de ce mot en traduisant *amenteue*, vue par les yeux de l'âme :

La vraie crois i est sovent *amenteue*.

(Chans. d'Ant., I, 148.)

Cela veut dire simplement : On y a souvent le souvenir, la pensée de la vraie croix.

Moult a le roi des Grecs ses amis *amentus*.

(Vieux du Paon, MS., n° 27 r°.)

Le roi des Grecs a souvent rappelé le souvenir de ses amis. Le rouchi a conservé le verbe *ramentuver* et le partic., *ramen'vu*; le picard, *ramentevoir* et *ramentu*.

Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Mentar*, p. 223.

AMENTIER, v. 2874.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *amender*, nous sommes tout à fait de cet avis.

AMER, amertume, v. 11875, 12072, 21027, 25785. L'adjectif *amer* est ici employé substantivement.

AMINER, amoindrir, réduire à rien, v. 18656.

On ne sai se il est du linage le Chisne
Qui par dedens Surie le nostre loy *amine*.

(Baud. de Seb., II, 21.)

Cfr. Ducange, Sup., v° *Aminuere*.

AMIRAL, AMIRANT, AMIRAUT, AMIRÉ, émir, chef, gouverneur, et même roi, v. 5851, 5169, 6210, 6508, 7562, 9268, 19815.

Ce mot a pris des formes bien diverses au moyen âge. Indépendamment de celles que nous venons d'énumérer, M. de Reiffenberg, au v. 6508, a remarqué celle d'*amurafel*, dans le poème de Stricker, 195, 18. On trouve aussi *amirafles* dans la Chans. de Roland, st. LXVI, et *amirail*,

passim. Nous renverrons à Ducange, v° *Amir*, ceux qui désirent en connaître d'autres; on peut voir aussi ses notes sur Joinville, pp. 269, 294, 297. Rayn. (Lex. rom., II, 72) cite un passage de la chron. de St-Bertin, qui détermine un des sens d'*amiral* : *Aaron, amira rexque Persarum*; et dans la Chron. des Albis., p. 148, on lit :

Galafre le cortes *almirant* de la terra d'Espanha.

Ajoutons cependant qu'Albert d'Aix se sert d'*amiraldus*, pour désigner les officiers du soudan, p. 240. Voy. aussi Foulcher de Chartres, p. 387. Ce dernier donne une foule de noms commençant par *amir*, p. 393. Nos trouvères ont usé de la forme provençale et des autres : l'auteur du Bertrand du Guesclin compare ce héros à un *amiré* :

Adont parla Bertrand à guise d'*amiré* (I, 187).

Amiret est aussi dans Raoul de Camb., p. 299. L'auteur du Baud. de Seb. préfère *amiraus* (I, 24); il en est de même de l'auteur des Vœux du Paon :

Encoste le Baudrain, c'on appelle *amiraut* (n° 72 v°).

La Ch. d'Ant. nous offre *amiraus*, et la Ch. de Rol. *amiracle*, en guise d'adjectif :

Il porte la lance qui moult est *amiraus* (II, 319).

Vait le férin en l'escut *amiracle* (st. cxiii).

Cette acception est étrange et douteuse et l'on comprend mieux les vers suivants :

Car vous verrois un biel cheval

Ki bons seroit *alamiral*.

(Li Romans des Sept Sages, éd. Keller, v. 2023-2024.)

Ce n'est pas précisément dans le même sens que l'on dit encore aujourd'hui le *vaisseau amiral* : il n'y a ici qu'une ellipse.

Ce mot qui désignait, dans l'origine, des officiers militaires de différente espèce, a fini par ne se rapporter dans l'Occident qu'à celui qui commandait une flotte. Il a pour origine le mot arabe *amir*, qui veut dire commandant. Cfr. Ducange, v° *Amir*, et Diez, v° *Almirante*, p. 15. On peut consulter aussi Brinckmeier, Gloss. diplomat., v° *Admiral*, et Pihan, Gloss. des mots franç. tirés de l'arabe, etc.

AMIR, ami, v. 2545.

De cette forme sont venus le subst. *amitié* et l'adj. rouchi *amiteux* ou *amiteux*.

AMJONCTION. Faute du copiste; lisez *conjonction*, v. 570.

AMMONIEUERS, aumônier, v. 4174.

Bas-lat., *elemosynarius*. Le rouchi *amone*, pour aumône, explique le mot *ammonier*.

AMONT, en haut, v. 12047.

On s'est trompé en imprimant à *mont*. Cette orthographe indique mieux, il est vrai, l'étymologie; mais comme le

mot est assez ancien dans la langue et qu'il y existe encore dans sa forme. (voy. l'Académie), il semble préférable de ne point le changer. Prov. *amon* :

Tornon so qu'es d'amon desotz.

(Tournece qui est en haut dessous. — Pierre d'Auvergne, cité par Rayn., IV, 259-260.)

Anc. catal., *amont*; catal. mod., *amunt*. Cette dernière forme est celle du Tristan :

Kaherdin sigle *amunt* la mer
E si ne fine de sigler
De si qu'il vint à l'autre terre
U vait pur la reine querre;
Ço est l'entrée de la Tamise;
Vait en *amunt* à marchandise
En la buche dehors l'entrée;
En un port a sa nef ancrée,
A sun batel en va *amunt*
Dreit à Lundres, desuz le punt (t. II, p. 64).

Voy. Duménil, Patois norm., v° *Amont*.

AMONTER, exalter, rehausser, v. 1217.

Roquef. a donné ce mot avec cette acception; bas-lat., *admontare*. Cfr. Ducange, sup.

AMORÉ, affilé, aiguisé. Gilles de Chin, v. 2828.

L'espée c'ot bien *amorée*
Li a parmi le cors boutée.

Et dans Baud. de Seb. :

Et le lanche ens ou poing, de fraisine, bien plasnée,
Dont la pointe devant fu d'achier *amouree* (II, 496).

De l'esp. et du prov., *amolar*, émoudre, aiguiser, on a fait *amorer* dans le roman d'oil, par le changement de *l* en *r*. Nous voyons que Ph. Mouskés nous offre le même mot dans le passage suivant :

Et mist sa main à un coutiel
Qu'il portoit, *ameuré* moult biel (v. 49967-49968).

L'éditeur y a vu *ameure*, armure, arme, ce qui ne s'expliquerait guère avec *moult biel*, très-bien. *Ameuré moult biel* veut dire très-bien aiguisé.

Le *coutiel ameure* dont parle Roquef., sup., vis *Ameure* et *Afautie*, n'est non plus qu'un *coutiel ameuré*, à pointe affilée.

La Chanson de Roland contient plusieurs exemples du mot *amure* dans le sens de pointe, et il n'est pas douteux que son origine est la même que celle d'*amoré* et d'*ameuré*.

De sun espïet el cors li met l'*amure*.
(Ch. de Rol., st. 415 de l'édit. Michel. Voy. aussi pp. 408 et 450 de l'édit. Genin.)

De sun espïet la hanste en ad branlée
Envers Karlan l'*amure* en ad turnée.
(Ch. de Rol., édit. Michel, st. 240.)

Del branc d'acier l'*amure* li présentet
Desur le front li ad faite descendre.
(Ibid., st. 287.)

Dans le Parton. de Blois, on lit *meure* et *more*, au lieu d'*amure*. Voy. I, 77 et 109.

Il a se teste désarmée
Et a traite nue l'espée;
Par le *more* le print d'aval;
Ce saciés qu'il ne vient por mal.
(Ibid., I, 121.)

Pour la formation de ce mot, comparez l'ancien fr. *maure*, moudre (Trouvères du Cambresis, p. 90), l'anc. picard *molre* (Corblet, v° *Meuler*), et le picard *rameurre*, aiguiser sur une meule (*ibid.*). Roquef. (v° *Amouler*) donne avec le même sens *ameurer*, *amorer*, *amouurer*.

AMPATRIS, AUPATRIS, v. 23143, 34639, 34759.

Ce mot a été placé avec raison à la table des noms de personnes. Cependant il exprime dans plusieurs passages un simple titre de fonction ou de dignité. Il doit donc aussi figurer au glossaire. On peut juger de l'importance de l'*ampatris* par ce vers :

Et roys et aumaçours, *ampatris*, amustant (v. 34639).

Dans le Partonopaeus de Blois, c'est un *aupatris* qui conduit le soudan, lorsqu'il entre dans la lice pour y combattre le comte de Blois :

Li sodans vint de l'autre part,
El camp s'en entre sor Blancart;
L'*aupatris* qui el camp le met
Le commande à Mahomet (II, 460).

AMPOSER, s'appuyer sur, v. 2413.

Lat., *apponere*, apposer.

AMULAIN, v. 3191, 5231, 6925, 9225, 21749, 30001, 30004, 30009, 30014, etc., etc.

Un des textes les plus modernes (xv^e siècle) de la chronique attribuée à Bauduin d'Avesnes, contient ce qui suit : « Quand li rois Amauris eubt entrepris le royaume de Jérusalem, il manda ses hommes pour avoir conseil comment il poroyent plus les Sarrazins grever. Il eubt conseil qu'il enterroit en le terre d'Egipte; puis assambla ses os et ala aségier Damiette, qui estoit en le terre le seigneur de Babiloine. En ce tamps n'avoit encore eubt Soudan en Egipte, anchois i avoit t seigneur c'on nommoit le *Mulenne*. Celi *Mulenne* aouroit li peules d'Egipte, comme Dieu, et tenoit si se règne en pais, que nulz de se terre ne li osoit riens faire pour le bontet et saintetet qu'il tenoyent de li, et non pour autre chose, car il ne savoit riens d'armes ne chevaliers n'estoit, mais tant avoit grant trésor que on ne savoit prinche qui si grant eüst. » MS. de la Bibl. roy. de Belg., n° 10253. Il est évident que ce *Mulenne* d'Egipte est de la même famille que les *amulaines* de notre roman. M. de Reiffenberg était disposé (note du v. 3191) à ne voir dans le mot *amulaine* qu'une corruption du fameux *miramolîn*, esp., *miramamolîn*. On peut, en suivant cette conjecture, consul-

ter Ducange, qui donne les diverses transformations de ce mot, v^o *Amirmumnes*. C'est Omar I, et non pas Abou Tachefyn, roi de Maroc, au XI^e siècle, qui prit le premier le nom d'*amir al mouminin*; et d'après Ducange, on trouve déjà dans Frédégaire le mot *amermumi*. Suivant Anne Comnène, ce mot veut dire prince des croyants, seigneur des fidèles; mais Isidorus Pacensis le traduit par *omnia prospere gerens*, ce qui se rapporte bien mieux à l'idée de Ducange. Les *amir almouminin*, suivant lui, ne seraient que des sultans présidant, sous le calife, à l'administration générale. N'oublions pas que l'*Hist. hierosolym.*, p. 1152, renferme cette phrase: « Eo tempore gentilis quidam Seuvarius nomine, sub Molano, quem patria lingua *dominum* dicunt, universam procurabat Ægyptum. » Ce *Molanus*, qui nous rappelle si bien le *Mulenne* d'Égypte de Bauduin d'Avènes, a été regardé par Ducange comme un mot corrompu. Nous pensons, nous, que ce mot est bien lu et qu'il donne la solution de la question. *Mulenne*, *Amulaine* et *Molanus* veulent dire seigneur, gouverneur, dans la langue du pays (*Muleik*, *Malek*, roi, régent, d'où vient le nom propre *Mulei*). Tenons-nous-en au texte de l'*Hist. hierosolym.*, et n'allons pas chercher dans *miramoln* des rapprochements plus ou moins plausibles.

Comment le mot *amulaine* a-t-il pu avoir le sens de cheval? ce n'a pu être que pour désigner un cheval précieux comme ceux que devait avoir un *amulaine*.

Atant et-vous Bertrand dessus 4 *amulaine*.
(Bertr. du Guescl., II, 264.)

AMUSTANT, v. 10284, 21083, 21799, 23143, 24333, 30331, 30336, 33219, 34639, 34759.

La racine de ce mot est peut-être *mustapha*, élu, choisi, un des surnoms de Mahomet. Dans son gloss. des mots français tirés de l'arabe, M. Pihan ne signale pas *amustant*; mais il donne à *mustapha* la signification indiquée. Le titre d'*amustant* désigne en définitive une dignité, comme celle d'*amirant*, *aumacour*, etc.

ANCI, E., v. 16471, 16963, 18453. Voy. ANTI.
ANCISSERIE, v. 20632.

Ce mot désigne ordinairement les ancêtres d'une manière collective. Ici nous devons le traduire par ancienne et noble race. Voy. Ducange, v^o *Accessor*, suppl.

ANCISSOUR, ancêtre, prédécesseur, v. 24381.

Le poète prend ici Olifierne le Grand pour un nom de personne et pour un des ancêtres de Calabre.

ANÇOIS, avant, v. 3339. — Plutôt, v. 24174. Il est souvent synonyme de *ains* :

Il ne dort pas, *ançois* somelle.
(Part. de Blois, I, 23.)

Voir ci-dessus le mot *Ains*.

ANCI, aujourd'hui, v. 25544.

La signification de ce mot n'a pas toujours été bien appréciée, parce qu'il a dans la langue romane son homonyme dont le sens est tout différent. Tandis que le premier tire son origine de *hanc diem*, ou de *hoc die*, le second tire la sienne de *ecce hic*, d'où l'on a formé successivement *iqui*, *equi*, *enqui*, *anqui*, franç. mod., *ici*, esp. *aquí*, ital. *qui*. La conformité d'orthographe assez fréquente, et de plus, la possibilité d'adapter souvent l'un ou l'autre sens à la phrase a fait commettre quelques erreurs. M. P. Paris a eu le malheur de faire une ou deux fois cette confusion, ce dont M. Genin l'a bien puni (Lettre à M. P. Paris, p. 10).

Montrons d'abord que ces mots *anqui*, *enqui*, peuvent signifier *ici*.

Ez-vous atant grant aléure
Le chastelain, par aventure
Qui toz souz par *anqui* venoit.
(Extr. du Dolopathos, Chev. au Cygne,
p. 477.)

Et pour çou que tant l'em pesa,
Par sairement si entesa
Jusqu'à vii ans *enqui* le siège,
Ançois que d'iaus s'ire n'alège.
(Ph. Mouskés, v. 26387-26390.)

Ce dernier chroniqueur emploie plusieurs autres fois ce mot dans le même sens, mais il l'écrit *enki*.

Il y a, quant à l'autre *anqui*, un passage de la Chanson d'Antioche qui détermine tout à fait sa signification. C'est dans le tome I, lorsque Robert de Flandre propose d'aller au secours des chrétiens :

Il prit là bone ensegne qu'Estieueves guerpi;
Quant l'ot levée en haut si l'estraint et brandi:
« Or lor aît cil sires qui pardon fist Longi!
Hui mais aront mal jor Persans et Arabi!
(Ibid., p. 132.)

Puis quand ils arrivent à la rescousse et que le ber Gui de Porcesse les reconnaît, il s'écrie à haute voix :

« Montjoie le Charlon!
Anqui auront mal jour Persans et esclavon.»
(Ibid., p. 133.)

Cette répétition de la même phrase, dans laquelle l'auteur remplace *hui* par *anqui*, ne prouve-t-elle pas que ces deux mots étaient synonymes à ses yeux? Il n'est pas permis d'en douter.

Nous pourrions citer de nombreux exemples des mots *anqui*, *enqui*, *enquoi*, et même *ancué*, avec le même sens d'aujourd'hui, il nous suffira de renvoyer à quelques ouvrages. Voy. Raoul de Cambrai, p. 198; Parise la Duchesse, p. 179; Chans. d'Antioche, I, 28 et 127; Chans. de Roland (édit. Michel), st. 91, v. 7; st. 92, v. 11; st. 140, v. 16; et st. 196, v. 19; Rom. d'Alexandre, p. 477 et 478; et Fallot, Recherches, p. 492.

Le Glossaire roman qui est à la fin de Ducange renferme

aussi ce mot, mais il y est écrit : *Dauqui* en avant. Il était facile de corriger dans la nouvelle édition d'*anqui* en avant, c'est-à-dire d'aujourd'hui, ou plutôt, comme nous disons maintenant, *d'ore en avant*.

Le patois picard a gardé quelque chose de ce vieux *anqui*, il dit *enhui* pour aujourd'hui. Le provençal *ancui*, aujourd'hui, nous donne bien l'origine de notre mot. Au reste l'anc. it. avait aussi *ancoi*, comme notre Chans. de Roland, où l'on trouve également *oi* pour *hodie*; esp., *hoy*; port., *hoje*; prov., *huei*; anc. fr., *hui*. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 242, v° *Oggi*; et Rayn., Lex. rom., II, p. 80.

ANDEUS, ANDEUX, ANDOY, tous deux, les deux, v. 7196, 11262, 27797.

Ce n'est là qu'une forme contractée d'*ambedui*, qui se rencontre beaucoup plus souvent, s'il faut en croire Fallot (Rech., pp. 492-493), et qui, ajoute-t-il, « autant que je puisse croire, ne se dit qu'avec les personnes. » Dans les exemples suivants, *andoy* et *andui* ne se rapportent non plus qu'aux personnes, et *andeus*, *ambedeus* se disent indistinctement avec les personnes et les choses :

Andoi mi frère (Baud. de Seb., I, 40).
Iuec se sont assis *andui* (Gilles de Chin, v. 2702).
Andeus ses fils (Baud. de Seb., I, 53).
Andeus lez bras au col li laec (Gilles de Chin, v. 2698).
Andouz ses brais lor oit à col pandus.
 (Gérard de Viane, cité par Fallot.)
 A genoux se mirent chascun
Ambedeuz en disant ainsi.
 (Déposition de Richard II.)
 Tors issirent d'*ambedeuz* pars.
 (Roman de la Violette, v. 3169.)

Nous trouvons pourtant le vers suivant dans le Part. de Blois :

Li bacin sont *andui* d'or fin (I, 34).

Hécart a mis le mot *ambedeuz* dans son dict. rouchi, et il le traduit par ensemble. Le picard dit *ambe* pour tous deux, du lat. *ambo* (Corblet). C'est surtout dans les langues et les dialectes du Midi qu'il faut chercher les analogues. Vieux franç., *ambdui*, *andui*, *andoi*; prov., *ambedoas*, *amdoas*, *abdoas*; anc. catal., *amdos*, *amduy*, *abdos*, *abduy*; esp., *ambos*, *ambos à dos*; port., *ambos*; ital., *ambedui*, *ambi*. Rayn., Lex. rom., III, 80.

Le vieux franç. disait aussi *ambes* pour *les deux*, témoin ces vers des Vœux du Paon, où *ambes as*, les deux as, est pris dans un sens métaphorique pour gène, déconfiture, abois :

Au retourner trovâmes la ville en *ambes as*,
 Les serganz desconfis aus murz et aux terras.
 (MS. f° 64 v°.)

ANERAY, v. 4874. Corrigez *averay*.

ANGARDE, éminence d'où l'on faisait le guet. Gilles de Chin, v. 2762.

Ce mot signifiait également avant-garde; mais comme le

provençal *angarda*, *engarda*, il avait les deux sens. Il n'y a pas à s'y méprendre dans les vers de Gilles de Chin :

De lassus descent de l'*angarde*
 Ançois que il s'en prissent garde.....

Non plus que dans Raoul de Cambrai :

Sus en l'*angarde* monta eis Aucibier (p. 269).

Dans la Chanson de Roland, ce mot s'écrit tantôt *ansgarde*, tantôt *enguardes* et *enguardent*, et il a toujours le sens d'avant-garde. Il en est de même dans le rom. d'Alex., p. 391, v. 11, et dans la Ch. des Saxons, t. I, p. 253. Dom Carpentier, v° *Antegardia*, ne parle que de cette acception; pour trouver l'autre, il faut recourir au provençal. Rayn., Lex. rom., III, 426.

ANGEVINE, petite monnaie.

Voy. la note du vers 2064, qui est la reproduction des quelques lignes de Ducange consacrées aux *Andegavenses*, v° *Moneta baronum*. Terme de comparaison usité aussi chez les troubadours :

No lor tengra nulh dan valent un' *angevina*.
 (Guill. de Tudela, cité par Rayn., II, 87.)

ANGLE, ange, v. 996.

Du lat. *angelus*. Prov., *angel*. Voy. la Ch. de Rol., st. 155 et 280, et les Travels of Charlem., p. 15.

ANGOUSSEUSEMENT, avec angoisse, v. 20011.

Uns rainsiaus l'ot atainte parmi sa destre joe
 Si *angoisseusement* que la char en fu bloe.
 (Bert. aus gr. Piés, p. 80.)

Le mot *anguissus* est dans la Chans. de Rol., et dans le Tristan, II, 74 et 126. Le Part. de Blois offre *angoissos*, I, 52. En prov., on trouve aussi *angoissos*, *engoissos* et *engoissozamens* :

E David pioret lo mot *engoissozamens*.
 (P. de Cordiac.)

Dans la Chr. des Alb., p. 378, on trouve *engoichosamens*, prononciation qui se rapproche du lillois *angouche*, *angoisse*; ital., *angosciosamente*. Etym., lat. *angustia*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 88, et Diez, p. 21, v° *Angosctia*.

ANNOY, aulnaie, lieu planté d'aulnes, v. 1527.

On pourrait tout aussi bien lire *annoy*, comme dans Froissart : Et Bretons et François les chaoient en fossez par *annois* et bruières (voy. la citat. de Ducange, v° *Alnidus*). Mais au lieu d'*alnetum*, du lat. *alnus*, le bas lat. a dit *annetum*, et dans un cartul. du Mont-St-Martin de Tournai, on lit positivement *anoit* (voy. Duc., suppl., v° *Annetum*, 2). Le lillois ne dit-il pas encore *anne* pour *aulne* ?

Nous irons tout du long d'ches haies
 Jusqu'à chell' gross' choqu' d'anne (Chans. III.).

ANOYER (s'). Corrigez *s'avoyer*, v. 9924.

ANOYER, ennuyer, peiner, v. 9912, 18439.

Suivant une remarque de M. Genin (Variat. du lang. franç., p. 429), ce verbe aurait toujours eu la forme impersonnelle dans la romane d'oïl. Cela peut se rencontrer assez souvent, mais M. Genin s'est trop pressé de vouloir en faire une règle absolue. Les exemples de la romane provençale, cités par Rayn., Lex. rom., IV, 543, nous montrent ce verbe tantôt actif, tantôt réfléchi, absolument comme dans notre langue moderne. Nous allons prouver par plusieurs citations que les trouvères n'étaient pas moins riches que les troubadours. Voyons d'abord le verbe avec la forme impersonnelle :

Je ne cuit pas que il anuit
Sa feme, quant ele le voit.

(Gilles de Chin, v. 5269.)

Encore m'en ennoie (Berthe, 259).

Le veut-on maintenant comme verbe neutre? Je cite d'abord le livre des Rois :

Icest affaire al roi ennuiad (p. 567).

Puis le Partonopeus de Blois :

Ci aurés plenté de déduit,
Que li séjors ne vos anuit (I, 60).
Ne cuidiés pas que lor anuit
La demorée de la nuit
Ne de quanqu'ete onques dure (Ibid., I, 62).

Enfin, nous le trouvons verbe réfléchi dans les premières pages de ce même Parton. de Blois :

C'on ne s'en anuit nuit ne jor (I, 2).

Voilà, pensons-nous, de quoi modifier un peu l'opinion de M. Genin. Il nous reste à faire une observation sur cette forme du subj. prés. du verbe *anoyer*. Elle n'a pas toujours été reconnue, et nous savons un passage où elle a donné lieu à des conjectures étranges. MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux, publiant le Triumphe des Carmes, y rencontrèrent ce vers :

Et dient à cui qu'il ammicte.

Sur quoi ils proposèrent un verbe *amicire*, vêtir, avec cette explication : Et disent à chacun qu'il prenne ses vêtements, c'est-à-dire qu'il s'apprête. Fallot, faisant ses remarques là-dessus, rapprocha le mot d'*amicte* et d'*amicte*, genre de vêtement, dit-il, bien défini par Roquefort, et dont les moines s'affublaient soit pour sortir, soit surtout pour aller en cérémonie; mais au lieu d'*amicire*, il préféra le verbe *ammicte*.

« J'approuve donc, ajoute-t-il, l'explication proposée par les éditeurs, je ne fais que la rendre plus expresse et lui donner peut-être un trait de précision et de certitude de plus. » Recherches, p. 491.

Remarquons d'abord qu'*amicire*, non plus qu'*ammicte*,

n'a jamais été rencontré, et puis, que l'explication essayée n'a pas jeté grande lumière sur la phrase en question. Jugez-en, il s'agit de moines *qui sont josnes, fols et escout*, et qui disent à *cui qu'il ammicte*. Que signifierait cette singulière recommandation, faite par eux à chacun, d'aller s'habiller? absolument rien. Que si vous lisez au contraire :

Et dient : A cui qu'il annuict!

Voyez comme le sens devient clair : Ce sont de jeunes fous, ils veulent se mettre *tout partout*, dit l'auteur, et ils disent... : Au diable ceux qui ne sont pas contents ! C'est notre vieux : *ki k'en poist ne ki non*, notre *qui qu'en hogne* ; en un mot, c'est dans une orthographe plus simple : *cui qu'il anuit*, phrase qui se traduit ainsi, au vers 18439 de notre auteur : *qui qu'il doit anoyer !* Mais il fallait faire rimer le mot avec *nuict*, et cela nous a donné *annuict*. Et puis on a lu *ammict* dans un MS. d'une écriture peu nette, et puis de conjecture en conjecture, on a presque forgé deux mots ! C'est beaucoup pour un mot mal lu. V. Arch. du nord de la France, III, 253, et Fallot, I, c.

Anoyer se dit encore en wall. *anoy*. La forme provençale *enuiar*, *enuciar*, est plus près de celle du français moderne; mais aucune de ces formes ne rappelle l'étymologie *in odio*. Suivant nous, M. Diez a rendu cette origine parfaitement claire (Lex. etym., pp. 239-240, v° *Noja*). Quelques exemples le prouveront. Prov., amor m'es en oi; lat., amor mihi est *in odio*; anc. vénit., plu te sont a *in odio*; ital., piu ti sono a *noja*. La signification du verbe *ennuyer* était autrefois plus forte qu'aujourd'hui. Charles IX, exprimant ses regrets sur la mort de monsieur d'Aumale, son cousin, écrit : Je ne fus jamais plus *ennuyé*. Essai de traduction des épitres de l'Hôpital, par J.-M.-L. Coupé; in-8°, 1778, t. II, p. LXIII.

ANSSY QUE, ainsi que, tandis que, de la manière que, v. 1508.

Ainsi que n'est plus en usage, avec cette signification, que dans la langue tout à fait vulgaire. Suivant La Monnoye, *ainsi que* est même très-élégant en bourguignon. Son origine est toute méridionale. Anc. esp. :

Al otro día mañana, así como salió el sol.

(Poema del Cid, v. 2078.)

(L'autre jour au matin, ainsi comme le soleil se leva.)

Provençal :

Dregz es en leial fe
C'ainsi com hom compra venda.

(Rayn., Lex. rom., v. 223.)

ANTAIN, forme accusat. de ANTE, tante, v. 5125.

Sa belle ante, la femme de son oncle.

(Duc., supp., v° *Avuncula*.)

A sa mère nostre chière antain (Ibid.).

Ce mot existe encore dans plusieurs de nos dialectes.

M. l'abbé Corblet signale *ante* dans le pic., le norm., le rouchi, le breton; ajoutons-y le wallon *antin*, qui signifie, suivant M. Grandgagnage, grand-oncle ou grand'tante (Voy. dict. etym. de la langue wall., I, 23 et 327). Les Anglais, dit M. Genin, qui ont pris au français les trois quarts de leur langue, gardent encore *aunt*. Variat., p. 342.

A quelle époque et comment le mot *tante* est-il venu remplacer *ante*? Froissart ne connaît que ce dernier, Willon s'en sert également :

Item et à filles de bien,
Qui ont pères, mères et *antes*,
Par m'ame! je ne donne rien.

(Testam., st. 136.)

Mais dans la province de Hainaut, vers la fin du XV^e siècle, Jean de Haynin disait déjà *tante*, II, 333. Les dictionnaires du XVI^e siècle, le Robert Estienne, le Tetraglotton de Plantin, de 1536 à 1562, donnent le mot *tante*. Et cependant, voilà que Rabelais fait revivre à la même époque le vieux franç. *ante*. Il est vrai qu'il se permettait bien d'autres résurrections, et puis *ante* rappelait si bien à ce grand latiniste le provençal *amda*, *amdan*, syncope du lat. *amita*.

M. Diez pense que le *t* qui précède ce mot est euphonique, comme dans a-t-il, voilà-t-il, caffetier. C'est aussi l'avis de M. Genin. Nous préférons cette explication à celle de M. l'abbé Corblet. Voy. Dict. picard, v^o *Ante*; Diez, Lex. etym., p. 751, v^o *Tante*, et Rayn., Lex. rom., II, 72.

ANTE, bois de la lance. Gilles de Chin, v. 1542.

Sa *hanste* brise par esteles.
(Frag. d'Isambard et Gormond, dans
Mouskés, II, xi.)

Et brandissent lez *astes* des espiez noellez.
(Par. la Duc., p. 86.)

Du latin *hasta*, le roman avait fait *haste*, *hanste*, *hante*, et de tout cela l'Académie a gardé *hampe*, qui n'y ressemble que de loin. Il est vrai qu'il est dans Rabelais. Le Tetraglotton de Plantin, de 1562, définit le lat. *hastile*, la *hanste* ou le fust d'une javeline ou d'autre semblable baston.

Hante était encore en usage au commencement du XVIII^e siècle; les dictionnaires s'en servaient même pour définir le mot *hampe*, hante d'une halberde. Si aujourd'hui *hante* n'est plus dans le dict. de l'Académie, on le trouve pourtant dans les autres, mais il est devenu une pique ornée d'un gonfanon.

M. de Chevallet n'admet pas pour le mot *hante* l'origine du lat. *hasta*; il préfère l'allemand *hand*; main, et il explique l'introduction du *p* dans *hampe* comme celle du *p* dans *dompter*, qui vient de *domitare*. Cette dernière observation nous semble vraie, mais l'étymologie?

ANTENOIS (MOUTON), qui est de l'année précédente, v. 24595.

Lat., *ante annum*; rouchi, *anteniâu*, agneau; wall., *antinia*, agneau de plus d'un an. Le picard dit *antenois* pour

un cheval d'un an, et le normand *antenois*, dans le même sens. *Antenoisse* s'applique même en rouchi à la brebis qui a porté l'année précédente, et aussi à la laitue qu'on a plantée avant l'hiver.

Tous ces mots ont un rapport qu'on ne peut méconnaître avec l'adv. *antan*, esp., *antano*, catal., *antany*, prov., *antan*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 76.

C'a pei qu'*antan* (c'est pis que l'an passé).

(La Moynoye, Noël bourgeois.)

ANTER, hanter, v. 5510.

Pour M. de Chevallet, ce mot vient de l'allemand *hand*, *hant*, main, parce que, suivant lui, le mot *hanter* a d'abord eu le sens de pratiquer, manier. Il cite l'expression *hanter* un métier, qu'il a trouvée dans Étienne Boileau, p. 266. Le livre des métiers est assez ancien en effet, mais on rencontre notre mot dans des documents qui ne lui cèdent pas sous ce rapport. On lit dans Mouskés :

Et faisoit *anter* sainte église (v. 5722).

Et en parlant de voies, le même chroniqueur dit aussi :

Ne de nule des gens *antées* (v. 10580).

D'*anter* on avait fait *antaule*, toujours dans la même acception : « En tel manière ke les nés chargies i puissent passer, sauf chou k'il n'i ait pas chemin *antaule*. » Charte de Marguerite, comtesse de Flandre, de 1277, dans Roisin, Franchises, lois et cout. de Lille, p. 276.

Nous ne prétendons pas pour cela que le mot *hanter* n'ait pas eu aussi le sens de pratiquer, manier. Mouskés ne dit-il pas en parlant d'un livre de nécromancie :

Ci commence li *Mors de l'ame*,

Ki tous gaus qui l'*antent* adame (v. 9812-9813)?

Mais nous venons de voir *antaule* signifier, au XIII^e siècle, praticable. Voici que Froissart lui donne un autre sens : « Et pour ce qu'il estoit *hantable* de la ville de Gand (gloss. de Buchon). » Ici le mot veut dire habitant. C'est là, du reste, sa signification ultérieure : *La hantise* fait l'amour, dit ce même Froissart, et l'auteur du Baud. de Seb., I, 11, dit à peu près la même chose : *Antise* amour aprent. Dans des lettres de 1582 (Duc., supp., v^o *Frequentare*), avoir *hante* et fréquence veut dire avoir des rapports charnels.

Ainsi, en parcourant ces exemples, on voit que l'idée de fréquentation, d'habitation est celle qui domine, l'autre ne paraît qu'exceptionnellement. M. Diez a donc cru devoir adopter une autre étymologie. Pour lui, c'est une importation normande. *Hanter* est l'équivalent du verbe anglais *to havnt* (dont le subst. *havnt* signifie soit repaire, soit habitude, coutume). Il y retrouve l'anc. nord. *heimta*, de *heim*, habitation; dan., *hente*. Les seraines en la mer *hantent*. Brut, I, p. 37.

ANTI, **ANTIE**; antique, v. 5850, 6191, 9508.

L'orthographe et la signification de ce mot ont donné lieu

à beaucoup de contestations. M. de Reiffenberg les a signalées dans son Introduction au second volume de Mouskés, p. cxix et suiv., à propos du cheval de Roland le *vieil antif*, et nous sommes fort de son avis. Il semble absurde qu'on ait cru devoir accoler deux mots synonymes, ainsi que cela se présente souvent, et il nous répugne de lire dans la Chanson de Roland, st. xxxi :

Bonne chanson qui est vieille et *antie* (vieille et antique).

Mais ce n'est pas tout, cette épithète d'*anti* est jointe parfois à contre-sens, s'il faut la traduire par antique :

S'ourent chevaux grans et fiers et *antis*.
(Gar. le Loh., I, 99.)

C'est la première fois que de vieux chevaux sont loués pour leur fierté.

Nous en dirons autant au sujet de cet autre vers :

Eseu ot d'or à lion *anti* (Ibid., II, 164).

Le lion héraldique peut être fier, jamais on n'a dit qu'il fût vieux. Lorsque l'Allemand Orri et Gérard de Liège envahissent les domaines de Garin et qu'ils y sèment la dévastation, le trouvère achève son tableau par ces vers :

Là ò estoient li champ et li maisnil
Les beles viles et li bore seignori,
Croissent li bois, ronces et aubespïn
Et li boschoje grant et fier et *antif*.
(Mort de Garin, p. 159.)

Dira-t-on que ces bois peuvent être déjà d'antiques forêts? Cela n'est pas possible.

Ailleurs voici une vallée antique!

Vausore eschivent parmi un val *antif* (Ibid., p. 66).

Et puis ce sont des chemins, ce sont des voies, des sentiers non moins remarquables par leur antiquité. On peut les voir dans la Chans. des Saxons, I, 42; dans le Baud. de Seb., I, 138, II, 237; et dans la Chans. d'Antioche, I, 121 et 160. Nous ne prétendons pas que l'idée d'ancienneté soit absolument incompatible avec celle de chemin; mais nous faisons remarquer qu'on a toujours généralisé, et que peut-être on a eu tort.

A coup sûr, ce n'est pas nous qui nierons l'idée d'ancienneté dans les exemples qui suivent : Estoire d'*antif* tens (Part. de Bl., I, 4); les estoires del tans *antis* (ibid., I, 30). Qu'on ait dit autrefois Angleterre l'*antie* (Bertr. du Gues., I, 101), comme aujourd'hui la vieille Angleterre; qu'on ait même dit : En Escoche l'*antie* (Baud. de Seb., I, 180), volontiers nous y souscrivons. Nous laisserons même ce sens à Bourgogne l'*antie* (Bertr. du Gues., I, 202); mais on doit avouer que les cités *anties*, les grandes tours *anties* et même les roches *anties* peuvent donner lieu à discussion.

Du fort chastel qui sciet dessus la roche *antie*.
(Travels of Charlem., p. cvii.)

M. Charrière, dans son édit. du Bertr. du Gues., s'est

soustrait à la règle commune. *Anti*, élevé, célèbre, dit-il dans son glossaire. Voy. dans cette chronique plusieurs autres exemples, t. I, p. 59, 100, 141 et 184; t. II, p. 39, 41; et dans le Baud. de Seb., I, 229; II, 127.

Nous avons recueilli, outre cela, quelques passages où le mot, par la nécessité de la rime ou autrement, a subi quelques modifications. Il y est néanmoins tellement reconnaissable que le doute n'est point permis, et peut-être sera-ce un moyen de jeter du jour sur cette question.

Je lo que nous alons sur la porte *hautie*.
(Bertr. du Gues., II, 262.)

Et li bons mareschaux de Sansoïre l'*antie*,
Celui de Rochefort dont la tour est *hautie*.
(Ibid., II, 220.)

Dans ce dernier vers, il est évident qu'il faut lire *hautie*, comme dans le premier exemple.

Adont fist assalir la forte tour *hautie*.
(Baud. de Seb., t. II, p. 204. Voy. aussi
205 et 229.)

Que penser, après ces exemples, des innombrables tours *anties*, qu'on s'obstine à conserver? N'est-il pas clair que la langue romane avait les deux mots *anti* et *auti*? Continuons.

Challes est à Trémoigne sus oï palais *autor*.
(Ch. des Saxons, II, 95.)

Puis descent contreval de son palais *autor*.
(Ibid., p. 128.)

Sus senestre regarde, si vet un mont *hautour*.
(Baud. de Seb., II, 128.)

Le roi ist de la chambre, vint ou palais *autour*.
(Vœux du Paon, MS. n° 161 r°.)

Ici la rime a forcé le trouvère à changer sa désinence; il aurait dit ailleurs le palais *anti* ou *auti*, le mont *anti* ou *auti*, et voilà que les éditeurs, à cause de la bizarrerie du mot, n'osent écrire *antour*, ils trouvent naturel de mettre *autour*. *Autour* devait cependant à leurs yeux être le synonyme d'*anti*; mais non, ils ont préféré l'autre. Pourquoi? nous l'ignorons. Eh bien, ici comme tout à l'heure, nous trouvons la preuve qu'il y a eu confusion des deux termes : *anti* et *auti*.

Nous avons parlé du *val antif*, dont il est question dans la mort de Garin, p. 66. La Chanson des Saxons va nous en donner le pendant :

Tant vont contre le tertre et la grant combe *autaigne*
Qu'il virent l'ost des Saisne et la lor grant compaigne.
(Ch. de Saxons, I, 195.)

La combe *autaigne* de la rime, c'est la même chose que le *val antif*. Pourquoi donc n'avoir pas écrit *antaigne*?

Roi et conte le servent dedans son tré *autain*.
(Ibid., I, 165.)

Supposez que la rime n'eût pas exigé *autain*, à coup sûr

le trouvère aurait écrit *anti*, mais l'éditeur eût imprimé *anti*.

L'*altaigne* de la Chans. de Roland, st. I, v. 3, n'est qu'une autre forme de ce mot, et on peut juger de sa double signification par la variante : le texte dit :

Tresqu'en la mer conquist la tere *altaigne*.

Et la variante :

Conquist la tere jusqu'à la mer *alteigne*.
(Michel, p. 515.)

Nous savons que notre thèse a été combattue par des savants d'un grand mérite, entre autres par M. Raynouard, et cependant nous y tenons parce qu'elle nous semble appuyée d'assez bonnes raisons. En voici quelques-unes encore. Le provençal, auquel en définitive il faut souvent recourir pour éclairer les origines romanes, n'a-t-il pas également deux mots ? S'il a *antic* pour l'idée d'ancienneté,

El pazimen *antic* (dans la salle antique),
(Chr. des Alb., p. 574.)

n'a-t-il pas *altiu*, *altiu*, *altivo*, pour dire hautain, élevé, fier ? Le catal. ne dit-il pas de même *altiu*, et l'esp. et le port., *altivo* ? Pourquoi la romane d'oïl n'aurait-elle pas eu également ces deux termes : *anti*, antique, *auti*, fier, élevé, hautain, et dans le sens du lat., *altus*, profond ? Avons-nous besoin de faire remarquer que les copistes ont pu très-facilement prendre un *u* pour un *n*, et que d'*altivo*, *altiu*, *autiu*, il n'est pas difficile d'arriver à *autif*, *auti*. M. Diez, parlant de ce rapprochement entre l'esp. *altivo* et le roman *antif*, fait observer qu'on a allégué une mauvaise raison en disant que *l* ne peut se changer en *n*, et il cite marne, poterne, monteplier, dongie (*delicatus*). On pourrait donc, d'après cela, garder *anti* avec les deux sens, mais c'est là une question secondaire, attendu qu'on ne garderait ni *antour* ni *antain*.

Dans le présent volume, nous avons suivi cette règle. Ajoutons cependant que nous avons fait un autre changement ; il nous est arrivé d'écrire *ancie* pour *antie*, antique. Ici nous avons voulu suivre scrupuleusement la lettre du manuscrit ; mais le Baud. de Seb. ne contient-il pas ces vers, qui, du reste, sont peut-être une mauvaise lecture :

Si me dist qu'il avoit en Abilant, l'*anchie*,
4 chevalier de Francé en la chartre naie (II, 56) ?

Si l'on a imprimé *aucie* en deux autres endroits, c'est par erreur. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 553, v° *Antif*.

ANUIS, ennuis, v. 4798.

On a imprimé *anvis* par erreur. On disait plus souvent *annois*. B. de Seb., I, 4. La forme *anuis* est plus près du provençal *enuaja*, *enucia*, *enuit*, *enuet*, *enuey*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 343.

Wall., *anoiemain*. On trouve l'adj. *anuiosse* dans le Part. de Blois, I, 51.

ANUIT, cette nuit, ce soir, et quelquefois aujourd'hui, v. 2487, 3928, 23062, 31119, 33558.

Mot formé comme le prov. *anuey* et *anoit*, qui a le même sens (Rayn., Lex. rom., IV, 318).

En vostre francise ai espoir
De seul *anuit* ci remanoir.

(Part. de Bl., I, 42).

On trouve *ennuit* dans Berthe, p. 76, et *anuit sor nuit*, c'est-à-dire aujourd'hui au soir, dans la Ch. d'Ant., I, 80. Dans le Baud. de Seb. on a mis *annuit* pour *annuit* (t. I, p. 33). M. l'abbé Corblet (dict. pic.) dit qu'*anuit* veut dire aujourd'hui dans les différents dialectes qu'il énumère, le normand, le tourangeau, le haut-breton, le rémois, le haut-auvergnat, l'artésien, le berrichon et le dialecte de Maubeuge. M. Duméril dit aussi qu'en Normandie, *anieut*, *anier*, *anuit*, signifient aujourd'hui. Le vieux franç. avait également ces deux acceptions, comme le provençal.

Anuit doit s'écrire en un seul mot, comme *amatin* (Mort de Garin, 89) et *amati* (Part. de Bl., I, 150). Il a pour synonyme *anquenuit*, qu'on retrouve également dans le provençal *anca nuech* (Rayn., Lex. rom., II, 80).

ANUITIE (TOUTE NUIT), v. 20087, 21501.

Nous nous sommes trompé en écrivant à *nuitie*. Cette phrase correspond à une autre que nous avons déjà vue : *toute jour ejournée*. Voy. ce dernier mot.

ANUITIE (A L'), au soir, à l'avespée, v. 23281.

Le MS. porte *al nuitie*, mais la mesure du vers exige évidemment cette correction :

Je vous en saray bien jugier à l'*anuitie*.

ANUITIER, ANUITIR, faire nuit. Gilles de Chin, v. 1929.

Dans le vers que nous citons le verbe est au subj. : *Ans qu'il anuit*.

Anuitir est dans la Mort de Garin, p. 107. Le wall. dit *s'anuti* pour s'attarder de nuit, le picard, *s'anuitier* ; le prov. *anuchir* et *anoitar* signifie faire nuit. Rayn., Lex. rom., IV, 318.

AOMBRE (s'), se mettre à couvert, se mettre à l'ombre, v. 11015, 11359, 12661.

M. de Reiffenberg a pensé que *s'aombre* venait de l'esp. *hombre* et qu'il signifiait se faire homme. Telle n'est pas l'origine de ce mot, qui vient au contraire du lat. *adumbrare*, prov., *azombrar*, *aombrar*. Il s'agit ici d'un sens mystique pareil à celui de l'*obombration*. Dans ce dernier sens, il faut entendre que la Vierge fut couverte ou protégée par les ailes de l'ange Gabriel :

Laisse faire au Saint-Esprit
L'enveloppe de son ombre
Vo hâtré bèn al l'aibri.

(Noëls bourg., viii° Noël.)

Dans l'autre, au contraire, c'est Dieu lui-même qui s'aombre ou se met à couvert dans le sein de la Vierge :

Jésus s'aïmbra en la vierge Marie.
(Baud. de Seb., I, 66.)

Li Sains Esperis souverra ;
En toi, dit-il, s'aomberra
La vertu dou très haut Seigneur ;
De toi naistra li Sauvécour.

(Duc., sup., v^o. Sufflare.)

M. de Reiffenberg (God. de Bouil., t. V, p. cv) cite une phrase du Mesnagier, où ce mot est même écrit *s'enumbrier*. On peut comparer les citations de Fallot (Recherches, p. 497). Elles se rapportent au dernier sens dont nous venons de parler, et l'on y voit le prov. *asombrar* employé tout à fait comme le roman *aombrer*.

Dans le vers que nous allons citer, le trouvère s'est servi du mot *aombrer* dans le sens de l'*obombration* mystique de la Vierge; mais il est remarquable qu'il y fait plutôt allusion à Jésus qu'à l'ange Gabriel :

Virge, de teil joïel fu tes corps aombrés.
(Baud. de Seb., I, 515.)

AOMBRI, assombri, v. 11742.

Lat., *adumbrare*, prov., *aombrar*, *azombrar*. Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 569.

AOUR, indic. prés. d'*aourer*, v. 9585.

Lat., *a(d)orare*, *orare*.

Je le aore et croi (Baud. de Seb., I, 2.)

APAISIER (s'), se calmer, s'apaiser, v. 2618.

Prov., *apagar*, *apaguar*, *apaiar*, *apaziar*; rouchi, *rapaisier*; lill., *rapager*. Cfr. Ray., o. c., IV, 436.

APARANT, clairement, d'une façon apparente, v. 1905.

— APARANT (L'), subst., l'apparence, v. 54521.

Frère, vous m'amîés autretant
Com vostre cors, à l'aparant.
(Mouskés, 9188-9189.)

Froissart l'emploie de la même manière. Au v. 21800, on lit :

Quant Cornumarans voit son père l'aparant.

Et nous avons traduit ce mot par l'illustre. Comme il s'agit de l'arrivée soudaine de Corbadas, ne serait-ce pas plutôt *là parant*, c'est-à-dire paraissant là? Il y a dans Mouskés un autre mot à peu près pareil, c'est *l'aparent*. L'explication n'en est pas facile sous cette forme; mais que l'on écrive *là par-ent*....

APARIER, marier, v. 645.

Cat., prov., *apariar*, esp., *aparear*, rouchi, *apairier*, mettre en paires; fr. mod., *apparier*.

TOME III.

APARLIER, appareiller, apprêter, v. 22724.

Prov., *aparelhar*, esp., *aparejar*, wall., *apâlier*. Du lat., *par*, dont la basse lat. avait fait *pariculus*, *pariculus*. Voy. Ducange.

APAYER, apaiser, calmer, v. 646.

Ensi fu li cris apaiés (Mouskés, 29788.)

Voy. *Apaisier* (s').

APENDRE, appartenir, dépendre, v. 156, 5675.

Diex ne fist terre qui envers lui n'apende.
(Mouskés, I, clxx.)

Li pople ki apeni à nus.
(Liv. des Rois, cité par Rayn.,
Lex., IV, 495.)

Tote le gent
Qui al reigne de France apent.

(Part. de Blois, I, 72.)

On totz le mon apent (à qui tout le monde appartient)
(Chr. des Alb., p. 228.)

Lat., *appendere*, prov., *apendre*. M. de Reiffenberg a eu tort de traduire : A qui me n'arme *apent*, par le latin, *cui animus impendo*. C'est à qui mon âme appartient qu'il fallait dire. Les gens de loi ont conservé les dérivés de ce mot; mais non l'Académie.

APERISSANT, paraissant. Gilles de Chin, v. 2529.

Mouskés a la forme plus régulière, *aparisant* (v. 8297). C'est le prov. *apareysser*, *appareysser*, apparaitre, se montrer; lat., *apparere*.

APETÛCIE, amoindrie, v. 9108.

Bas lat., *apetissare*, vieux fr., *apeticier*; Mouskés, *apeticier*, v. 15495, rouchi, *rapiticher*. Cfr. Diez sur l'étym. du mot *petit*, p. 268, v^o *Pito*.

APIEL (GENS DE HARDIT), v. 6852.

« Le roi qui souffert avoit ces *appeaulx* en gage de bataille (Froiss., gloss.). » L'*apiel* dont il est question dans notre roman est également la provocation au combat. *Apiaus* de murtre, d'omicide. Voy. les gloss. de droit.

APIERTENANT, appartenant, v. 21579, 21581.

Cette forme rappelle le lat. *pertinere*.

APITER, apitoyer, v. 941.

Cfr. Ducange, sup., v^o *Pietosus*.

APLANIER, caresser, v. 942, 4486.

« En cel tans fu uns hermitains, hons de grant vertu, qui avoit laissé toutes choses por Dieu, et n'avoit nule chose, fors que une chate, laquelle il *aplainoit* souvent, et aussi

com sa compaign en ses genouz la norrissoit. » Vit. SS. MSS., cité par D. Carpentier, v° *Aplanare*. Mouskés a le verbe *aplanoiér*.

APOIGNANT (VENIR), piquer des deux, v. 23952, 24089.

Il n'est pas douteux qu'*apoignant* ne fait qu'un mot, et qu'au v. 7318 de Mouskés on a eu tort d'en faire deux.

Là où *apoignent* de chevalier dis'mil
Crole la terre et tombit le país.
(Mort de Garin, 229.)
Del chevalier qui *apoignoit* vers ti.
(Gérard de Vienne, v. 1665.)

On trouve d'ordinaire *poignant*, poinant :

A l'estandart *poinant* tost
Le rei Gormond ad trové mort.
(Frag. d'Isambard et Gormond,
Mouskés II, xxiv.)
Par les degrez jus del paleis descent,
Muntet el ceval, vient à sa gent *poignant*.
(Chans. de Rol., st. ccxix.)
A ces paroles es-vos *poignant* Godin
Sires estoit de tous les Sarrasins.
(Gar. le Loh., I, 28.)

Cfr. Rayn., Lex rom., IV, 397, v° *Punger, ponjer, poi-gner*. Lat., *pungere*.

APOINTIER, préparer, mettre en bon point, v. 7636.

Apointier un vaisseau. Corp. chr. Fland., III, 237. Voy. Duc., gloss. et sup., v° *Aptare* et v° *Apunctare*. Rouchi, *aponter*, wall., *aponté*.

Ne fuit plus biaux vassaus en che monde envoiés;
Pour dames decevoir estoit tous *apointiés*.
(B. de Seb., I, 334.)

L'éditeur a imprimé *apourtiés*. Ce verbe paraît avoir le sens de se mettre d'accord au vers 32783 de notre roman :

Dieux ! dient ly baron, regardés quel ouvrier !
Oneques ne fist tel fait Roland ne Olivier,.....
Dist li dus Buinemons : ne me puis *apointier*
Que ce ne soit Tangrés, que là voy batellier.

APOSTOLE, le pape, v. 5419.

Le titre d'*apostolicus*, et non pas d'*apostolus*, fut donné dès l'origine aux évêques, sans doute parce que dans leurs diocèses ils remplissaient les fonctions des apôtres. Plus tard cette qualification ne fut plus donnée qu'au souverain pontife, et c'est par un vice de traduction que les Français ont donné aux papes le nom d'*apostoiles* ou *apostoles*. Cfr. Duc., v° *Apostolicus*, gloss. et suppl.

APOURPENSER (s'), réfléchir, v. 27541.

Le mot primitif et usité le plus souvent est *pourpenser*.

Mais li quens Guenes se fut ben *pourpenset*.
(Ch. de Rol., st. xxxii.)

On le trouve aussi dans Mouskés, dans Froissart, dans Rabelais, etc. Lat., *perpendere*, prov., *perpensar, perpensar*. Rayn., IV, 499. L'angl. dit *to perpend*, peser, examiner, considérer.

APOYER (s'), monter, v. 3101.

L'expression de notre vers *s'apoyer* en honneur se trouve textuellement dans le provençal : *poiar* en dignitat (Rayn., Lex. rom., IV, 664).

Jé te merrai là où il dort
Et la roïne ensemble o lui.
Celui *poie* ensemble o lui.

(Tristan, I, 92.)

Apoyer a aussi dans l'anc. fr. le sens moderne d'appuyer :

Il *s'apoya* as murs d'eraine bis (Mort de Gar., 40.)

Voy. aussi Ch. d'Ant., II, 276. Qu'il signifie monter ou bien appuyer, ce verbe n'en vient pas moins du lat. *podium*, qui a donné à l'it. *poggio*, au prov. *pueg, poi*, à l'esp. et au port. *poyo*, et au franç. *puî*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 268, v° *Poggio*.

APPILLA, appela, v. 900.

APRENDRE, défier, provoquer (?), v. 1396.

Peut-être du prov. *aprehendre*, appréhender, saisir.

APRIESSER, presser, opprimer, v. 2723.

Prov., *apreissar*, presser, tourmenter (Rayn., Lex. rom., IV, 623). Le mot est plusieurs fois dans Mouskés et se rencontre aussi dans Froissart.

Moult fu li chevaliers malade durement,
Car li mors l'*apressoit* pour qui angoisse sent.
(B. de Seb., I, 37.)

AQVOISIER (s'), se tranquilliser, se tenir coi, s'apaiser, v. 1658.

Voy. Mouskés, 19300. Froiss., gloss. ; Duc., sup., v° *Acquitare 1*. Prov., *aquezar* :

Jacopi, après manjar non *aquezon*,
Ans disputon del vin, cals meillers es.
(Rayn., Lex. rom., v, 22.)

Coi vient du lat. *quietus*, prov., *quetz*. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 98, v° *Cheto*.

ARABY, cheval arabe, v. 22310, 23328.

Les trouvères ont emprunté ce mot aux langues du Midi. Prov., *arabi, arabit*, cat., *arabig*, esp., port., it., *arabico*.

Es vengutz desobr el *arabitz* (Chr. des Alb., 224).
Bausans fon son chaval ferrans e béis;
De miehtz fo *arabitz*, de miehtz morais.

(Ger. de Rouss., cité par Rayn.,
Lex., II, 408-409.)

ARAINSIER quelqu'un, lui adresser la parole, v. 52787.

Onques moi *aresgnier* li rois ne me dengna.
(B. de Seb., II, 425.)

S'il le conust, jà ne l'tochast,
Car d'autre chose l'*araisnast*.

(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, xxx.)

Au vers 24961 de Mouskés, M. de Reiffenberg a eu tort de corriger le texte publié par Buchon. Il faut lire :

Et li rois l'a moult doucement
Arainsiet (et le roi lui a fort doucement adressé la parole).

Prov., *arrazonar*, du lat. *ratiocinari*. Rayn., Lex., V, 54. Wall., *araini*. M. Grandgagnage (Dict. étym. de la langue wall.) explique ce mot par aborder quelqu'un pour lui adresser la parole, et le compare au bourguignon *airaigner*, aborder gracieusement, complimenter. Voy. aussi La Monnoye, Noël's bourg., v° *Erveigne*.

Ne confondons pas avec ce mot, *aresner* ou *aregnier*, retenir les rênes, prov., *aregnar*. Rayn., V, 69. Ce dernier vient du prov. *regna*, rène, lat., *regere*, *regnum*; l'autre vient de *ratio*, raison, compte.

La forme française du mot *reneurs* (*ratiocinatores*), nom des officiers d'une chambre des comptes, appelée chambre des *Reninghes*, en Flandre, ne se rapporte pas, comme on pourrait le croire, à une dérivation du mot *ratio*. *Renieur* répond au flam. *rekenaar*, et *reninghe* à *rekening*, allem. *rechnung*, venant du verbe *renen*, moy. h. allem. *rechnen*.

ARAMIE, ARAMIE, lutte, combat, v. 9264, 10075, 52987.

Li menestrex tout a conté
Trestout ainsi que a esté
Envers le conte l'*aramie*.
(Gilles de Chin, v. 4494.)

Encore un de ces mots dont le sens primitif a été singulièrement détourné. *Aramir* a signifié d'abord affermir en justice, promettre, assigner; d'*aramir bataille*, ou seulement d'*aramir*, c'est-à-dire provoquer ou promettre le combat, on a eu ensuite l'*aramie*, la bataille elle-même; puis comme aller au combat ou à l'*aramie*, impliquait nécessairement l'idée de hâte, d'empressement, le mot *arami* l'a exprimée, et l'on a dit :

(Là) sont bien III mil de combatre *arami*.
(Bertr. du Guescl., II, 85.)

Là véiseiés cevaus de tos corre *aramir*.
(Rom. d'Alex., p. 199.)

E per la mort santisma cui Deus vene *aramir*.
(Chron. des Alb., p. 560.)

Apellent Solimant par moult grant *aramie*.
(Chans. d'Ant., I, 32.)

L'origine de ce mot n'a rien de bien positif : tel est le résumé de l'opinion de M. Diez. Grimm est partisan du goth. *hramjan*, fixer à la croix, d'où assigner, affirmer, ce qui

rapproche de l'anc. h. all. *ramén*, viser à un but. C'est ce dernier mot que M. de Chevallet a choisi pour l'étymologie d'*aramir*, mais dans le sens d'assigner jour pour comparaitre. *Aramie* est resté dans l'arrondissement de Caen avec la signification d'arrangement, accord. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 535, v° *Aramir*; de Chevallet, Orig. et form. de la lang. fr., p. 319; Rayn., Lex. rom., II, 109, et Diefenbach, Goth. Wörterb., II, 589.

ARBRE QUI FENT (L'), v. 5679, 7900, 18526, 25212, 26217.

Voir les notes de M. de Reiffenberg aux v. 5679 et 7900, et dans le même volume, p. LXXVIII. Voir également une note curieuse de M. de Santarem, au sujet de l'*arbre sec* et du pays où il était situé (Hist. de la Cosmog., III, 580). M. Raynouard a parlé aussi de l'*arbre sec* et il le croit un pays de l'Afrique (Lex. rom., II, 112). On lui donne quelquefois le nom d'*arbre du soleil*, et il en est surtout question dans les histoires fabuleuses d'Alexandre; mais nous remarquons que, dans le roman qui porte le nom de ce roi, il y a deux arbres au lieu d'un : « Ci dist si comment Alixandres et X de ses hommes et 1 prestres estoient devant II arbres qui lor donnoient répons. » P. 335. Dans les Vœux du Paon, qui, comme on le sait, forment une des branches du rom. d'Alex., il n'y en a plus qu'un :

Car les Dieux du *Sock arbre* li ont, pièce a, promis.
(MS. n° 79 r°.)

Voyez sur ces arbres divinatoires et sur l'origine indienne de cette croyance populaire, ce qu'en dit M. Liebrecht, dans sa traduction de l'ouvrage de Dunlop, Gesch. d. Prosadichtung, p. 504, note 395.

Au lieu d'*arbre*, notre auteur a écrit le plus souvent *abre*, qui est encore la prononciation du rouchi; prov., *albre*, it., *albero*.

ARC TURQUOIS, v. 7689.

Une variante de la Chans. d'Ant. (I, 51) dit que les *ars turquois* sont la même chose que les *arcs de cor*, et M. P. Paris croit que ce sont des arcs en cuir bouilli. On les retrouve encore à la p. 175; mais dans le second volume le trouvère (p. 125) les appelle positivement des *ars de cornier*, puis dans une variante insérée à la note de la p. 142, on lit *ars de cormier*. Le bois du *cormier* ou du *sorbier* servait, on ne l'ignore pas, à faire des arcs. Voy. *Aubour* dans notre gloss. Quant aux *arcs de cor*, ce ne sont pas plus des arcs de corne, que des arcs de cuir bouilli. La Chron. des Albigeois nous en donne l'explication :

Ab *arc de corn* garnit (p. 870) : avec des arcs garnis de corne.

Ailleurs on lit des *ars à tour* (Chr. de Bert. du Guescl., II, v. 19559; Baud. de Seb., I, 104, 251; II, 530). La Chron. des Alb. en parle également :

De *balestas tornissas* e do hos arcs maniers (p. 564).

Duc., v^o *Arcus*, gloss. et supp., parle des arcs d'aubour et des arcs à galées.

ARCHON, arc. Mauvais archon, Gilles de Chin, v. 5542.

Peut-être de l'augmentatif ital. *arcone*.

ARCIE, ARCHIE, portée d'un arc, distance d'un trait d'arc, v. 9117, 11791, 26860.

Prov., *arqeia*, it., *arcata*.

ARCIER, archer, v. 15811, 16480, 16496.

Prov., *arquier*. Le vieux fr. *arcier* a produit le flamand corrompu *arcieren*, nom que portent encore les archers de Sa Maj. Impér. à Vienne.

ARCOIER (s'), se courber comme un arc, v. 29510.

Et Clorions li indoïs qui de viellee *archoie*.

(Vœux du Paon, MS. f^o III r^o.)

Esp., *arquear*, it., *archeggiare*.

ARDION, v. 24252.

Nous proposons de corriger :

Et puis ly *ardi-on* en grant efforchement.

Et puis, les brûla-t-on avec de grands efforts. Cette version est naturelle, surtout si on la compare à ce passage du Baud. de Seb., où, par parenthèse, l'éditeur a lu aussi *ardion* :

Li fist *ardoir* les robes son père l'esclvon,
C et XIII pare, tant en i *ardi-on* (1, 502).

AREFROIDIER, corrigez : *pour nous à refroidier*, v. 15999.

ARENGIER, mettre en rang, v. 2144.

Prov., *arregar*, anc. cat., *arengar*. Le mot *rang* se rencontre dans un grand nombre de langues, telles que le franç., le nouv. h. allem., le néerland., le suédois; en anglais il s'écrit *rank*, en breton, *renk*, en kymrique, *rhenge*, en prov., *renc*, enfin en piémont., *ren*, *ran*, et en rouchi *ren*. M. de Chevallet, qui lui donne une étymologie celtique, voit son origine dans le breton, le gall., l'écois. et l'irland. (o. c., p. 291). M. Diez, au contraire, y retrouve le mot allem. *kring*, *ring*, cercle (Lex. etym., p. 715, v^o *Rang*). Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 82.

ARESTISON, ARIESTIÇON, arrêt, retard, délai, v. 66, 2859, 55668.

Ducange donne les opinions de plusieurs savants sur l'origine du mot *arester*, bas lat., *arestare*, et il renvoie à Ménage ceux qui voudront en savoir plus. Il est étonnant qu'il n'ait point songé au latin *restare*, primit. *stare*, duquel viennent sans aucun doute nos mots français *ester*, *rester*,

arrester, *contrester*. Voy. Duc., v^o *Arestum*. Le prov. gardé plus de souvenir de son étymologie :

Tro a pena d'Agènes no an fait *arrestazon*.

(Chr. des Alb., p. 172.)

ARESTUEL, v. 19878, 51452.

Qu'est-ce que l'*arestuel*? le Bauduin de Sebourc nous en fournit un exemple :

Sa lance fu à terre, se l'int par l'autre lès,
Sus l'*arestuel* s'apoe comme vassus membrés (II, 450).

Et dans notre roman que trouvons-nous?

Le debout de sa lance en te terre flequa,
Sur l'*arestuel* en son Godefrois s'apoe.

Et puis dans l'autre passage :

Le fer de sa lance ot fait en terre flequier;
A l'*arestuel* desceure se prist à apoyer.

D'après ce qui précède, il est évident que l'*arestuel* était la partie inférieure de la lance, et son nom dit assez que c'était par là que le cavalier la tenait en arrêt. L'*arrest*, comme le dit Nicot, c'est la pièce du harnais de l'homme d'armes, où il affermist sa lance, quand se vient à joster. Le dictionario cat.-cast.-lat. définit *aristol* la punta inferior de la lanza, et M. Raynouard dit que c'est le manche, le fût, la poignée de la lance. Roquefort, v^o *Arescucl*, dit également manche, poignée, anse, partie d'une lance. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 119, et la Chans. d'Antioche, I, 256, note 2.

ARGAISE, broussailles (?) Gilles de Chin, v. 2750.

L'*argaise* molt très haute estoit.

On lit dans la vie de saint Fructuosus, c. 3 : *Loca nemorosa arais densissima, aspera et fragosa*. Voy. Ducange, v^o *Arga*, 2.

ARGUER, raisonner, argumenter, v. 4848, 26401.

Lat., *arguere*; prov., cat., esp., port., *arguir*; it., *arguire*. Le wallon *argouwer* n'a pas le moindre rapport avec notre mot pour le sens. Voy. Grandgagnage, ouv. cit. Le mot *arguer*, broder, cité par M. Diez, n'en a pas non plus.

ARGUS, pensées, raisons, projets, v. 1948, 5857, 15454, 18105.

M. de Reiffenberg a expliqué ce mot, tantôt par argutie, artifice, tantôt par raisonnement. Roquefort n'y voit que blâme, reproche, injure, débat. Buchon, dans le gloss. de Froissart, y trouve l'idée de subtilité, de finesse. A notre avis, *argu* ne dit pas tant de choses. Dans le Baud. de Seb., le traître Mainfroi veut qu'Élienor devienne sa maîtresse :

Levez-vous sus (dit-il),

J'arai le vostre amour, tels est li miens *argus* (1, 47.)

Et plus loin dans le même ouvrage :

Ains biens ne fu perdus
Ne aumoise ensement, car adès sect Jhésus
Le pensée des bons et les loiaus argus (I, 85).
Or venrai à l'argu,
Où j'ai piéchià pensé (Ibid., p. 20).
C'estoit lor argus (Bert. dū Gues., I, 167).

ARIÉANCE, refus, rejet en arrière, v. 14578.

ARIESTÉ (QUE N'Y AIT), v. 24711.

Autrement, qu'il n'y ait point de retard, d'arrêt. Voy. *Arestison*.

ARIVER, approcher de la rive, v. 6130.

Du lat. *riuius*, bas lat., *arrivare*.

ARME, AME, v. 5014, 4778, 16557.

Prov. et anc. cat., *arma*. Chr. des Alb., p. 498.

* E per l'arma mon paire (Rom. de Fierabras, v. 679).

Du lat. *anima*. Diez, o. c., p. 21.

AROUTER (s'), se mettre en route, s'acheminer, v. 6181, 25589, 50288. — Gilles de Chin, v. 5565, 5459.

Et li charroi ont enmi arouté (Mort de Gar., p. 155).

Voy. aussi Gar. le Loh., I, 81, et les Vœux du Paon, MS. n° 459 r°. M. Buchon (gloss. de Froiss.) définit *arouter*, se mettre en troupe. Comme jadis on s'*aroutait* rarement seul, la confusion a été possible. Le prov. *arotar*, se mettre en route, est l'équivalent de notre mot (Rayn., Lex. rom., V, 116). Il en est de même du picard, qui dit s'*arouter* et *arouter* quelqu'un. En rouchi, *arouter* veut dire mener des marchandises au marché; *aroutage* signifie le marché, ou plutôt les objets apportés en vente, et on donne le nom d'*aroute* au mauvais cheval qui a *arouté* le tout. Le bourguignon *anroté* exprime une autre idée; il veut dire engagé dans une ornière (Noëls bourg). Les mots wallons *arote*, *rote*, se rapprochent de ce dernier sens; ils signifient trace, vestige; c'est aussi le lieu où l'on a marché. *Arotiner* veut dire marcher sur les traces, et *roter*, marcher. Voy. Grandgagnage, Dict. étym. de la lang. wall., v° *Arote*.

Route vient du celtique, suivant M. de Chevallet, p. 294. Il retrouve ce mot dans l'écossais *rod*, trace, sentier tracé, chemin; dans le bret. *rouden*, dans l'irlandais *rodh*, *rol*, chemin en général, route, et dans le gall. *rheu*, chemin pavé, route. M. Diez, au contraire, donne une étymologie latine à ce mot dans ses acceptions diverses. De *ruptus*, *rupta*, viennent *route*, dérouté; *route*, troupe de soldats; *arouter*, mettre en ordre; *route*, chemin, *via rupta*, ce qui explique l'origine du vieux franç. *brisée*, chemin, et, ajouterons-nous, de notre fr. mod. aller sur les *brisées* de quelqu'un. Voy. Lex. etym., p. 298, v° *Rotta*.

AROY, harnais, équipement, v. 1509, 5064. — AROYER (s'), s'équiper, v. 15554.

Dans Par. la duch., p. 174, *araié* a le sens d'équipé.

Clarembauz le veilleart, à la teste mellée,
Ou chostel s'an antra et sa jent *araiée*.

A la page 46, *conréer* a le même sens. Les Italiens disent aussi *arredare* pour équiper, et *arredi* pour harnais, agrès d'une navire. Voy. les exemples cités par Ducange, v° *Ar-raiare*. *Arrat* paraît avoir le sens d'*araié* en provençal (Rayn., Lex. rom., II, 126); de même *areamen* y veut dire équipage (ibid., p. 117), comme l'anc. cat. *arreament* et l'anc. esp. *arreamiento*. Ce mot, outre l'idée d'équipement, emporte aussi celle d'ordonnance, d'arrangement. Le bas lat. *arraiare* correspond à l'it. *arredare*, à l'esp. *arrear*, au port. *arrear*, au vieux fr. *arroier*, *arrière*. Le vieux fr. *arraioir*, bas lat. *arraiator*, est défini par Ducange un maréchal de camp.

Le primitif fr. *roi*, ordre, se rencontre dans ces vers de Rutebuef :

Lors si véist-l'en biau couvine
De cels qui France ont en sesine,
Où il n'a mesure ne roi (I, 108).

Comme dérivés nous avons *conroi*, *conréer* (Ch. de Rol., st. xi et xxvi, et Ch. des Saisnes, I, 229); le prov. *conre*, *conrai*, *conrear*; l'it. *corredo*, *corredare*. Notre franç. mod. *corroyeur* fait même partie de ces dérivés et s'est écrit autrefois *conréeur*, *conroyeur*, c'est-à-dire apprêteur. Enfin *désroi*, *derroi*, qui ont produit *désarrois*, verbe *desroier*, prov., *desrei*, *desrear*, sont aussi du nombre.

On est d'accord pour donner à ces mots une étymologie germanique: C'est surtout au gothique *raidjan*, *garaidjan*, mettre en ordre, ainsi qu'à tous les mots des dialectes allem. qui en dérivent et qui expriment cette même idée, qu'on rattache notre mot *arroi* et ses dérivés. Cfr. Diez, ouv. cit., p. 285, v° *Redo*; de Chevallet, o. c., p. 320; Diefenbach, Goth. Wörterb., II, 159-161. M. Aug. Scheler (Orig. german. du franç.) a préféré l'alle. *rât*, conseil.

L'idée d'équipement, d'armement, peut à la rigueur être comprise dans celle d'ordonnance ou d'arrangement. Nous ferons cependant une remarque, c'est que si *arroi* doit venir, par exemple, du néerlandais *reeden*, préparer, on pourrait tout aussi bien le rapprocher du flam. *reden*, équiper, *reden de schepen*, équiper des vaisseaux. *Reedschap* n'exprime-t-il pas aussi l'idée d'armement?—Ducange nous fournit un mot qui paraît avoir des rapports avec celui qui nous occupe, c'est *hariraida*, qu'on lit dans la loi des Ripuaires; tit. 64, et dont Eccard donne l'explication suivante: « *Hari* est *heer*, exercitus, est *raida* idem ac *ræthe*, vel quod usitatius, *geræthe*, utensile, supellex militaris. » Voilà bien le mot *arroi* dans le sens de harnais ou d'armement; mais ce qui donne plus de force encore à notre observation, c'est que le mot *rayda* (écoss. *raid*), au XIV^e siècle, a encore le sens d'invasion à main armée. Voy. Duc., h. v.

Peut-être à l'aide de ces différentes données parviendrait-on, sans recourir à l'arabe, à expliquer les mots *aride*,

aride! qui sont dans la Chans. d'Ant., II, 122; et le cri d'alarme castillan et portugais *alarido!* « Si quis hominem in domo propria cum *hariraida* (alias *harroida*) interfecerit. » Lex ripuar., tit. 64. « Si quis alium in sua vel alterius domo cum *haraido* assaliaverit. » Leg. Henri. I, c. 80. Il semble évident que dans ces phrases cum *hariraida*, cum *haraido*, signifient avec des armes, et c'est en effet l'idée des mots *aride!* *alaride!* aux armes! aux armes! Nous livrons cette conjecture à M. Paulin Paris.

ARRAGON, cheval aragonais, v. 5548, 5595, 9486, 17911, 27712.

Destrier *aragon* (Par. la Duc., p. 177), et souvent *aragon* tout simplement.

Buiemons s'en retourne sor son destrier d'arage.
(Ch. d'Ant., II, 285.)

ARRIE-BAN, arrière-ban, v. 25774, 50875.

Aussi que l'arrie-ban vendra prochainement.
(Bert. du Gues., II, 289.)

Arrie, derie, pour arrière, derrière, sont usités dans certaines localités du département du Nord. *Darré* est bourguignon, *aderrri* appartient au Jura. D'où il résulte que le mot *arrie-ban* peut fort bien être l'équivalent de *retrobannus*. Notre auteur a écrit *arriere-banc* aux vers 9481 et 53915.

Les troubadours ont dit également *auriban* et *reiban* pour arrière-ban.

Ab aquestas paraulas, es l'auriban cornatz.
(Roin. de Fierabras, v. 602.)

E Karles a mandat son reiban.
(Gérard de Rossillon.)

Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 176. M. Fauriel (Chr. des Alb., p. 190) traduit néanmoins *auriban* par oriflamme; mais Ducange nous démontre que l'expression la plus usitée était *heribannum*, *heribannum*, *arribannum*. On aura donc confondu *arrière-ban*, dont la forme française a une signification très-précise avec *arrie-ban* dont l'origine est toute germanique. C'est en effet, suivant Savigny, le *herrbann*, ou réunion des hommes libres; Gesch. des röm. Rechts im Mittelalter, § 65. C'est dans les mêmes conditions que M. Diez rapproche *arban* de *harban*. Lex. etym., p. 554.

Ans, poitrine. Gilles de Chin, v. 2795.

De la lance qu'en sa main tient
Es ars devant bien l'asséna.

M. de Reiffenberg : Épaule, d'après Roquefort, qui le tire du grec *armos*; mais ailleurs ce dernier définit *ars* : « partie de devant du corps d'un cheval, d'un cerf; du lat. *artus*. »

Nous sommes obligé d'en venir, pour notre part, au lat. *arca*, coffre. L'esp. *arcas* exprime les flancs, le creux qui est

au-dessous des côtes. Dans cette langue on appelle vulgairement le ventre : el *arca* del pan. Tout cela est assez concluant. Mais l'idée de considérer la poitrine, le ventre comme un coffre, existe chez plusieurs autres peuples. L'ital. appelle le thorax *casso*, *cassero*; l'angl. *chest* veut dire tout ensemble coffre et poitrine; le Catholicon armoric. donne *coff* avec le sens de ventre; le bas lat. *capsus*, ainsi que *arca*, nous offre la même signification. Papias définit le thorax la partie antérieure du tronc, depuis le cou jusqu'à l'estomac, et il ajoute : Quam nos *arcam* dicimus, quod sit ibi arcanum. M. Diez n'a point traité ce mot, mais il a traité *carcasso*, carquois, et ses analogues, port., *carcassa*, franç., *carcasse*, ital., *arcame*; et là encore nous retrouvons l'idée primitive du mot *arca*, coffre. Cfr. Lex. etym., p. 89, v° *Carcasso*, et surtout Ducange, vis *Arca* et *Capsus*.

Ans, arçons de la selle, v. 15119.

Esp., *arzon*, ital., *arcione*, prov., *arson*, port., *arçáo*, fr. mod., *arçon*. Ducange, qui tire avec raison ce mot du lat. *arcus*, donne l'opinion de Saumaise : *Arciones* vocamus, ab arcu, quod in modum arcus sint incurvi. Et il ajoute que les Grecs modernes appellent les arçons *αὐρῆαι*. Le mot *ars*, abrégé de *arcs*, démontre lui-même cette origine. Cfr. Duc., v° *Arctio*, et Diez, o. c., p. 25, v° *Arcione*.

ARSIN, feu, incendie, v. 7520.

Châi li feus, si remest li arsis.
(Mort de Garin, p. 170.)

L'*arsin*, auquel Ducange donne seulement la signification d'incendie, v° *Arsina*, avait, au moyen âge, un sens plus étendu. Il constituait un droit, d'après lequel plusieurs communes de nos contrées pouvaient mettre à feu la maison de certains condamnés. Voy. le Gloss. du droit franç., h. v., et une intéressante notice de M. le docteur Le Glay sur l'*arsin* et l'abattis de maison.

Arsin vient du lat. *ardere*, et nous trouvons dans le rouchi un mot de la même famille, *ars*, *arse*, dans le sens de vif, subtil, ardent. *Arse* à vo n'ouvrage (Chans. lill.). Mouskés, v. 17167, *arse* tisson, tisons enflammés.

ASAMBLER, ASSAMBLER, ASANLER, ASENLER, combattre, v. 8857, 13163, 15180, 15208, 15266, 23267, 25428, 25802, 27411, 50556. — ASAMBLÉE, ASSEMBLÉE, combat, v. 9066, 25235, 25289, 25452.

La signification primitive de ces mots est celle de réunion, se réunir; une charte de 1200, citée par Ducange, donne *assemblare* avec le sens de *convenir*. Les statuts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem disent aussi : *Assembleas* Galli congregationes vocant. Ces mots ne tardèrent pas à avoir en français le sens de combattre et de bataille. Villehardouin (Buchon, Collect., t. III, p. 85) s'exprime ainsi : « En maint lieu *assemblèrent* li Franc et li Griu; mais onques, Dieu merci! n'*assemblèrent* ensemble que plus n'i perdissent li

Grieu que li Franc. » C'est tout à fait avec la même idée qu'on a dit *ajuster*, *ajouster*, *ajustée* :

Unches mais hom tel ne vit *ajustée*.

(Ch. de Rol., édit. Genin, p. 424.)

Moukés se sert également d'*assembler* et d'*assemblée* pour bataille et pour combattre. Dans Garin le Loh. on lit :

Hervis *assemble*, n'i volt plus demorer....

Li tirant font lor remanant mander

Que Franceis sont avec eus *assemblé* (1, 45).

Li rois i est à vint mil compaignons.

N'ose *assembler*, tant i ot de félons (Ibid., 24.)

Merveilles fist Porrus quant vint à l'*assembler*.

(Vœux du Paon, f° 65 r°.)

L'ital. a conservé *assemblare* avec le sens de se préparer au combat. Nous le trouvons souvent employé dans le Baud. de Seb., notamment, VIII, 486; IV, 51; XXII, 60; et il est également dans Froissart, toujours avec le sens de combattre.

La forme de ces mots varie assez souvent. Si l'on trouve *assembler*, *assembler*, on rencontre aussi *asanler*, *asenler*, et nous sommes forcé d'y reconnaître l'influence du prov. qui dit également *asemblar* et *asemlar*. Ils viennent du lat. *simul*, *assimilare*, *assimulare*. Cfr. Diez, o. c., p. 314, v° *Sembrare*.

Au v. 7485, *asenler* n'a point le sens de combattre :

Quant la royne vit que son fil l'*asenta*,

C'est-à-dire quand la reine vit que son fils s'approchait d'elle. Les trouvères ont employé indifféremment les mots *assembler*, *ajouster* et *approcher* pour exprimer l'idée de combattre :

Quant vint à l'*approchir* (B. de Seb., I, 49.)

ASCOURCHIER, abrégé, accourir, v. 27574.

Moult ils *ascorcièrent* ses voies (Moukés, 45377.)

Mot que l'on trouve aussi dans Beaumanoir, ch. 65 : Ne leur puet le conte *acourchier* (les respis), mès alongier leur puet-il, se il veut. C'est presque la forme du rouchi *acourcher*, accourir, et parfois retrousser. Le picard l'emploie dans ce dernier sens. Dans Raoul de Camb., p. 94, on lit *acorcié*. On reconnaît clairement, sous ces formes, l'ital. *accorciare*, le prov. *acorchar* et *accorsar*, le catal. *acursar*. Tous ces mots viennent du lat. *curtus*, verb. *curtare*. La basse lat. s'est servie de *curtare*, *decurtare*, *acurtare*; dans la loi des Burg., tit. 73, *curtatus* caballus est un cheval à qui on a coupé la queue. Ducange cite aussi le titre 68 de la loi salique : De caballo excorticato, mais il croit qu'au lieu de *decorticaverit*, il faut lire *decotaverit*, ou plutôt *decurtaverit*. Évidemment *excorticare*, d'où l'on a fait *écortcher*, n'a point de rapport avec *curtare*, le premier vient de *cortex* et le second de *curtus*, comme nous l'avons dit.

ASCOUTER, écouter, v. 9337.

Lat., *auscultare*, it., *ascollare*, anc. esp., *ascuchar*, prov., *escotar*, *escoutar*, rouchi, *acouter*, *ascouter*. La Chans. de Rol. n'emploie que la forme *escutter*, et on trouve celle d'*ascuter* dans les Trav. of Charl., p. 45.

ASENTIR (s') s'accorder, v. 28957.

Se n'est par mariage que li prêtres *assent*.

(B. de Seb., I, 34.)

Lat., *assentire*.

ASOÛFFIR quelqu'un ou à quelqu'un, le satisfaire, le contenter, v. 51228.

Cette forme, qui rappelle le lat. *sufficere*, pourrait bien cependant nous cacher la forme plus fréquente d'*asovir*, *asovir*, et nous devrions chercher son origine dans le goth. *ga-sôthjan*, selon M. Diez, Lex. etym., p. 556, v° *Assovir*. Nous tenons, malgré cela, au lat. *sufficere*, et nous faisons remarquer l'expression picarde *assoufi*, *assufi*, rassasié (Corblet). Dom Carpentier semble avoir adopté l'étym. latine d'*asovir* et d'*assouffir*, Duc., suppl., v° *Sufficientia*. Voy. les rapports que Fallot essaie d'établir entre *assowi* et *achevé*, p. 488. Il a oublié qu'*achever*, c'est venir à chef. Cfr. Diez, v° *Acabar*. Buchon a remarqué l'identité d'*asouffir* et d'*asovir* (gloss. de Froissart).

ASOULIR (s') se consterner, v. 26582, 30569.

C'est un mot très-fréquemment employé par Moukés et dans le même sens. Son étymologie n'est pas douteuse; lat., *supplex*. Avoir cière *asouplie* est le synonyme de cière marie.

ASOUVENIR, corrig. : pour moy à *souvenir*, v. 15678.

ASPREMENT, fort, en grande diligence, v. 7135.

Chevaucier *asprement*, ou en grande hâte. Le trouvère emploie quelquefois l'adv. *durement* pour exprimer un superlatif. Il suit en cela l'exemple des troubadours :

Duramen ama Dieu, aiso creatz (il aime fortement Dieu, croyez cela).

(Rayn., Lex. rom., III, 88-89.)

ASSALIR, attaquer, v. 5599, 5605. — **ASSALIE**, attaque, assaut, v. 5874.

L'un de nos exemples offre la forme du futur *j'assaurray*, qui vient directement de l'ital. *assarrò*, futur d'*assalire*. Le verbe *assalir* se retrouve aussi dans le prov. *assalhir*, l'anc. cat. *assailler* et l'esp. *asalar*. Le primitif lat. *salire* est leur origine. Une forme irrégulière de participe passé se montre dans le Baud. de Seb.; mais peut-être est-ce la rime qui l'a amenée :

Ensois que je les ai assis ni *assalus* (I, 572).

Asall, 3^e pers. sing. du prés. de l'ind., est dans les lois de Guill., § xxx, et dans le Tristan, II, 101. — *Salient*

3^e pers. plur. du prés. de l'ind., est dans la Ch. de Rol. Notre trouvère dit *asalés* pour assaillez.

Assalie, attaque; est, quant à la forme, la reproduction de l'ital. *assalita*, et quant à la terminaison, celle du prov. *salia*, saillie, assaut. Cfr. Rayn., *Lex. rom.*, V, 141-142, et Duc., v^o *Adsalire*.

ASSAYER, essayer, v. 896.

On trouve parfois une forme abrégée, *asaer*, Tristan, II, 103; les Trav. of Charl. ont *asaier*; Mouskés a le subst. *assai*, mots que reproduit le bas lat. *assaia*, *assaiare*. L'a se change en e dans la Ch. de Rol. :

Li arcevesque, prozome e *essaiet* (st. 611).

Les langues méridionales nous offrent les mêmes différences. Prov., *essaiar*, *ensaiar*, *issaiar*, et *assatjar*, *assaiar*; cat., *ensajar* et *assajar*, *assatjar*, *assayar*; esp., *ensayar* et *asayar*; port., *ensaiar*; it., *assaggiare*, *saggiare*. Le subst. prov. est *assai*, *assag* ou *essai*, et il en est de même des autres. Rouchi, *assayer*, *asséier*; picard, *assate*, *essai*. Nous pensons que ce mot a été employé primitivement pour les essais monétaires : De ponderibus quoque ut fraus omnis amputetur penitus, a nobis aguntur *exagia*, quod sub interminatione superius comprobata sine fraude debeant custodiri. Novell. Theodosii et Valentiniani, lib. 25. M. Diez rappelle le mot *exagium*, qui se trouve dans une inscription de Gruterus (647, 6), mais ce mot y signifie impôt; il cite également le grec ἐξάγιον, pensatio. La basse latinité, transformant *exagium* en *assagium*, lui laisse le sens d'essai de l'or et de l'argent (Statut. Mediolanen., part. 2, cap. 47). *Assagium generale* est employé à Rome sous les papes, chaque fois qu'on frappe une monnaie nouvelle; puis peu à peu l'idée s'en étend à d'autres objets. Il n'est guère possible de nier cette filiation de l'it. *assagio*, du prov. *assag*, etc. Cfr. Diez, o. c., p. 300, v^o *Saggio* (2).

ASSÉ, ASSÉS, assez, beaucoup, v. 418, 5762, 9605.

Ce mot est employé le plus souvent dans le sens de l'it. et du prov. *Assés mieulz*, beaucoup mieux, *assés plus*, beaucoup plus.

Lors fu assez plus belle qu'Elaine.

(Vœux du Paon, f^o 55 r^o.)

Ne fust pas aussi liés, pour mille mars, d'assés.

(Ibid., f^o 125 r^o.)

Belle, ce dist li roys, trop est jones d'assez
Pour faire le mestier dont grant besoing avez.

(B. de Seb., I, 22.)

Prov., *assatz*, it., *assai*, anc. esp., *asaz*, port., *assaz*. Du lat., *ad satis*.

ASSENÉE, assignée, v. 30585.

Être bien *assenée*, c'est proprement avoir un douaire, un assignat convenable sur les biens du mari. Voy. Ducange, v^o *Assematio*.

ASSENIESTRE, à seniestre, à gauche, v. 50164.

Ce redoublement de l's, qui vient joindre ensemble deux mots, n'est pas un exemple isolé. Nous pourrions citer *assavoir* pour à savoir, *lassus* pour là sus, et voici dans un MS. de Tournai (Chr. de Baud. d'Avesnes), f^o 143 v^o, un mot du même genre : « Sa terre escaï *asses* (à ses) enfans. » Il est probable que l's pouvant avoir un son doux quand elle était seule, on la fortifiait par le redoublement.

ASSÉUR, assuré, v. 15488.

Prononciation d'accord avec l'étymologie. Lat., *se(c)urus*, prov., *se(g)ur*, esp., port., *se(g)uro*. Peut-être *asséur vous tenés* doit-il être lu comme dans l'article ci-dessus : à *séur vous tenés*, à cause du redoublement de l's.

ASSIR, ASSIR (s'), asseoir, s'asseoir, établir, assiéger, v. 1812, 54874.

Gilles de Chin, v. 4772; Gar le Loh., I, 1.

Entre II biaux bachins où assir le feroie.

(B. de Seb., I, 50.)

Au vers 54874, *assis* dedans son bras signifie établi, fixé à son bras. Cfr. de Chevallet, p. 127, v^o *Asete*. *Assir* quel-qu'un (v. 1812) semble signifier lui asséner un coup, l'atteindre : Sour l'espaule l'*assist*. *Asséir*, dans Ph. Mouskés, v. 5607-5608, a le sens d'assigner ou d'assenner :

Quar Karlemaiennes de buen fuer
Quida les povres *asséir*.

C'est sans doute à cause de cette expression que les paves sont appelés par un troubadour « *caitiu mal assis*. » Rayn., *Lex. rom.*, V, 219. Le prov. *assire*, *assir*, touche comme on voit au picard et au rouchi *assir*. Etym., lat. *assidere*.

ASSOLU. Voy. ABSOLU.

MM. Fr. Michel et Genin ont lu de la même manière le vers suivant :

Jamais n'ert tel en France la *solue*.

(Ch. de Rol., st. cxxviii de l'édit. Michel,
et p. 492, v. 874 de l'édit. Genin.)

M. Michel s'est abstenu de faire figurer le mot *solue* à son gloss., et quant à M. Genin, il a traduit : Jamais le pareil ne sera vu en France, la terre de la liberté. Peut-être vaudrait-il mieux lire l'*asolue*, comme dans Rutebeuf, la terre *absolue*. L'idée religieuse, à cette époque de foi, avait certainement le pas sur l'idée de la liberté.

ASSOTER, rendre fou, v. 230, 19172.—Assoti, rendu fou, v. 4825.

Pic., s'*assoter*, s'amouracher; norm., *assoter*, duper, ennuyer, rendre sot; wallon, *fer asoti*, faire perdre la tête; vieux fr., *assoter* et *assotir*. Le lillois *assotté* équivaut à

affollé, qui est amoureux. Le vieux fr. avait également *rasotir*, et le rouchi l'a gardé ainsi que *rasotter*.

Bien est vos corps aujourd'hui rasotis.

(B. de Seb., I, 69.)

Théodulf, évêque d'Orléans, jouait ainsi sur le nom de *Scottus* en s'adressant à Charlemagne :

Cui si litterulam, quæ est ordine tertia, tollas,
... haud dubium quod sonat hoc et erit (*scottus*).

Ducange donne à choisir entre le syriaque *sote*, le latin *stultus* et le grec *ἄσωτος* pour l'étymologie de ce mot. M. de Chevallet aime mieux l'anglo saxon; M. Diez préfère le rabbin. *schoteh*, *stultus*. Cfr. Duc., v° *Sottus*; de Chevallet, o. c., p. 614; et Diez, o. c., p. 378, v° *Zote*. La citation grecque faite par Ducange nous déciderait peut-être.

ASSURS, azur, v. 7569.

Persan, *lazûr* (*lâdjuverd*), d'où *lapis lazuli*, le saphir des anciens. Voy. Diez, p. 54, v° *Azurro*, Pihan, Gloss., et M. le comte L. de Laborde, Notice des émaux du Louvre, II, 356.

ATACQUÉ, attaché, v. 1264.

Ce mot, dont la forme rappelle notre verbe *attaquer*, nous prouve qu'*attacher* et *attaquer* ont une origine commune, ainsi que le remarque M. Diez (p. 338, v° *Tacco*), soit qu'on le tire de l'ital. *attaccarsi ad uno*, soit qu'il vienne du bas lat. *attachiare*, in aliquem manus immittere. Nous pensons que ce savant a eu raison de tirer ce mot du celtique et de l'allemand : gall., *tac*, corn., *tach*, anc. nord., *taca*, ang.-sax., *tæcan*. M. de Chevallet, voulant le rattacher au tudesque *stecho*, à l'angl.-sax. *staka*, etc., d'où l'on a fait le fr. *estache*, paraît avoir confondu les deux mots. Cfr. o. c., p. 321. — Le bas lat. *atachia* a été pris dans le sens de clou, et nous remarquons qu'à Lille des souliers à *daches* sont des souliers à clous.

ATAINDRE A COP, atteindre en frappant, v. 26369, 30860, 34815, 34850.

Cette expression est assez fréquente, nous l'avons rencontrée dans le Baud. de Seb., I, 249, 289; dans le Bert. du Gues., I, 226, et dans les Vœux du Paon :

Qui il ataint à cop de mirre ne li chaille (° 450 r°).
Qui il ataint à cop ne chiet pas en langour (° 453 r°).

Dans la mort de Garin :

S'è cop l'atendent si mortieu anemi,
Il comparront, ce ne puet pas faillir (p. 67).

Quelquefois on supprime à cop :

Cuil ataint il n'a de mort garant.
(Raoul de C., p. 408).

Cuil otaint n'a de mire mestier.
(Ibid., p. 406.)

Ou bien on remplace *ataindre* par son synonyme *consivir* :

Qanqu'il consuit à cop tot ocit et cravante.

(Chans. des Saxons, I, 240.)

Qu'il consuit ne l'laist en sele.

(Fragm. d'Isambard et Gorm., Mouskés, II, xi.)

Ataindre vient du lat. *attingere*, comme peindre de *pingere*, oindre d'*ungere*, etc. Le prov. en avait fait *ateigner*, *atenher*, le cat., *atenyer*, l'esp., *atener*. La Chans. de Rol., st. 1, nous offre *ateignet*, 3^e pers. sing. du prés. du subj., et dans les lois de Guill., § 11, nous trouvons le part. passé *atint*. Nous devons remarquer aussi dans la mort de Garin, exemple cité plus haut, *atendent*, 3^e pers. plur. du prés. de l'indic. Voy. Duc., sup., v° *Attendere*. *Atainsist*, 3^e pers. sing. de l'imp. du subj., est dans Tristan, I, 77. Sur la signif. primit. du mot *ataint*, voy. Ducange, v° *Attaintus*. Le lillois se sert d'*atteinte* pour but, projet : Venir à s'atteinte (Ch. lill.).

ATANT, à tel point, en ce terme, en tel état. Voy.

TANT (A).

ATARGIER (s'), s'arrêter, se mettre en retard, v. 2895, 5556.

Ce verbe s'emploie aussi au neutre : *N'atargiez plus*, B. de Seb., I, 46; d'autres fois il est pris substantivement : Sans point de *atargier*, Bert. du Gues., I, 36. Le rouchi et le picard ont conservé ce mot, surtout dans le sens de s'attarder; le wallon dit *astargi*, *astawrgi*, retarder. Ducange donne sur son étymologie différentes conjectures; la première consisterait à le tirer du mot *athargrati*, qui se trouve dans la loi des Bav., et qui se rapporte à l'idée d'arrêter le sang d'une blessure; la seconde lui donne pour origine le mot *targa*, targe, bouclier, qui se rencontre même avec le sens de *mora*, retard. M. Diez, qui a traité le mot *targa*, et M. de Chevallet, qui donne l'étymologie du fr. *targe*, n'ont ni l'un ni l'autre cherché à faire un pareil rapprochement. Nous sommes néanmoins disposé à l'admettre. Il est évident que le combattant chargé d'un énorme bouclier ou d'une targe, ne devait pas aller aussi vite que les autres, comme le dit fort bien Ducange. De même qu'on a dit en espagnol *adargado*, de même on a dû dire en français *atargié*, couvert d'une targe. Mais comme celui qui était *atargié* était souvent en retard, on a fini par détourner le sens de ce mot, ainsi que nous le voyons. Peut-être est-ce là l'origine de la forme *atiergant*, qui se rencontre dans Mouskés, v. 21872. On a même dit simplement *targier*, duquel on a fait le part. ou l'adj. *targis* :

Et del retor ne soit targis.

(Part. de Bl., I, 70.)

Entargier, qui se trouve dans la Ch. de Rol., exprime mieux encore l'idée d'être couvert d'une targe :

E Oliver de férir ne s'entarget.
(p. 115 de l'édit. Genin.)

Li XII pers ne s'entargent nient.
(Ibid., p. 118.)

Dans les Travels of Charlem., *atarger* est employé au neutre, d'une manière qui est loin de contrarier notre opinion :

Nule ren que il demandent ne lur *atarge* mie (p. 29).

Il est indubitable que le mot *targe* a une origine germanique. Voy. Diez, v° *Targa*, p. 342, et Chevallet, v° *Targe*, p. 615. Quant au mot *atarger*, nous devons dire que plusieurs le tirent de *tardus*, *tardare*, *tardiare*.

ATIERRER, renverser, jeter à terre, v. 3695.

Bas lat., *aterrare*, Duc., sup.; cat., esp., *aterrar*; port., *aterrar*; ital., *aterrare*. Ray., Lex. rom., V, 335.

ATOUT, avec. Voy. TOUT (A).

ATRAPÉS, pris au piège, surpris, v. 32882.

Mot que le franç. a gardé, et qui se trouve également dans le prov. *atrapar*, l'ital. *atrapare*, et l'esp. *atrapar*, *atrapar*. Le radical *trappa*, piège, se trouve au tit. 7, § 9, Pact. leg. sal; il est d'origine germanique. Anc. h. allem., *trapo*; flamand, *trappe*; angl., *trap*. Le rouchi appelle un piège une *atrape*, l'Académie a mieux aimé dire une *atrapoire*.

ATRE, cimetière, v. 30496.

Atria dic aules, eadem et cimiteria dicas
Et loca sacrorum, etc.

(Ebrardus in Græcismo, cap. 11.)

L'*atrium* était le parvis de l'église, et c'était là qu'ordinairement on enterrait les fidèles. M. A. Dinaux a eu tort de chercher l'origine de ce mot dans le latin *ater*, sombre; il n'a d'autre étymologie que l'*atrium* des Romains qui était, comme on le sait, placé devant l'édifice. Il est vrai que, selon Festus, c'est là qu'était également la *culina*, locus in quo coquantur epulæ in funere, et que l'*atrium* fut nommé ainsi parce qu'il était noir de fumée. En ce sens *atre* vient d'*ater*, nous en convenons. Le rouchi et le picard se servent de ce mot pour exprimer un cimetière. Le wallon l'a un peu défiguré, et en a fait *aide*. Voy. Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wallonne.

ATROTTER, trotter, v. 22052. Voy. TROTTER.

Bas lat., *trotare*, *trollare*, prov., cat., esp., port., *trotar*; ital., *trollare*. M. de Chevallet tire ce mot de l'allem. *trab*, *trot*, *traben*, trotter, et des autres dialectes germaniques (o. c., p. 624); M. Diez, se rangeant à l'opinion de Saumaise, y voit le latin *ire tolutum*, *tolutare*, *thutare*, *trotare*. Suivant lui, le vieux fr. *trotier*, bas lat., *trotarius*, reproduit le lat. *tolutarius* (voy. p. 357, v° *Trottare*). M. Diez,

malgré cela, mentionne le gall. *trot* et le cambr. *trotio*. Si, comme le croit Ducange, *trotter* n'est qu'une onomatopée rappelant le bruit des pieds du cheval, il est permis de ne pas s'en tenir au latin *tolutare*. Notons que le bas lat. *trottonare* a un grand air de ressemblance avec l'*equus toltonarius* de Végèce (lib. 1^{er} de Art. veterin., c. 56), mot que Ducange croit devoir lire *trottonarius*, et traduire par le vieux fr. *trottenier*.

AUBIEL, arbre, v. 15590.

Reiffenberg : Aune, arbre. L'*aubier*, dont parlent nos trouvères, n'est pas un aune, c'est moins encore l'*alburnum* de Plin., tel que le définissent tous les dictionnaires : la plus molle partie du bois sous l'écorce, qui est blanche (Tétraglott. de 1562). L'*aubier*, ou plutôt l'*aubour*, dont il est si souvent question dans les écrits des trouvères, est l'*opulus* mentionné par Columelle. Ruel (de *Stirpium natura*) dit qu'il est semblable au cormier, et que chez nous on le nomme *obier* ou *opier* : l'ital. l'appelle *oppio*. Il est facile de reconnaître, d'après cela, un arbre de bois dur, dont on faisait des lances et des arcs. Voy. Duc., v° *Alborium*.

En sa main tint d'aubore un arc.

(Tristan, I, 66.)

Car il ne voist ochire de sa lance d'aubour
Gaufroi, le duc de Friez, qui à tort tient l'enour.

(B. de Seb., I, 240.)

Les troubadours ont dit *alborn* :

E li traisses tot entorn
Sagetas ab are d'alborn.

(Rayn., Lex. rom., II, 49-50.)

En tirant ce mot d'*alburnum*, Raynaudard s'est trompé. C'est bien le mot quant à la forme, ce ne l'est pas quant au sens, et l'esp. *alborno*, qu'il cite comme équivalent, ne le traduit pas davantage. Il faut en dire autant du wallon *abon* et du rouchi *aubin*, *aubun*, *aubier*. M. Diez a donné l'étym. d'*aubier* venant d'*alburnum*, il n'a pas donné celle d'*obier* venant d'*opulus*. L'explication de Roq. ne s'applique pas non plus à notre *aubier*. M. Fr. Michel tire le mot *aubour* de l'it. *albore*, lat., *arbor*.

La rose i est florie, li *alburns*, e li glozous.

(Trav. of Charif., p. 44, et Gloss.)

AUCIE (TOUR). Voy. ANTI.

AUCQUETON, espèce de vêtement, qui se mettait au-dessus de la chemise, v. 1284, 1814.

Li niés Karlon s'adohe de molt tannés conrois,
Sor sa chemise vest l'auqueton de li plois.

(Ch. des Saxons, I, 229.)

On recouvrait le *hoqueton* d'une cotte de mailles :

Bon auqueton avoit, porté l'ot, mainte année
Cote de fer ot ens.

(B. de Seb., I, 210.)

Gaufier li fist primiers armer d'un *auqueton*
 Qui fu de bougerant et plains de bon coton,
 Et puis li fist vestir l'aubere fremillon.
 (Ibid., II, 194.)

Sor l'*auqueton* vest l'aubere jazerant.
 (Rom. de Gaydon.)

Suivant les diverses citations faites par Ducange, le *hoqueton* était un vêtement blanc, et l'on vient de voir qu'il était bourré de coton :

Se tu vueil un *auqueton*
 Ne l'empli mie de coton,
 Mais d'œuvres de miséricorde,
 Afin que diables ne te morde.
 (Rom. du Riche et du Ladre.)

Dieus li envoia un coulon
 Assez plus blanc d'un *auketon*.
 (Vita J. C. MS.)

On doit reconnaître, d'après ces exemples, que Raynouard a eu tort de voir dans le *hoqueton*, *alcoto*, provençal, une cote de mailles (Lex. rom., II, 52). C'est tout au plus un pourpoint, tel que celui du loup de Lafontaine :

Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*.
 Fait sa houlette d'un bâton.
 (Liv. III, fable 3.)

Dirons-nous, avec M. de Reiffenberg, que ce mot est le diminutif de *huque*, *houque*, *hoque*? M. Diez nous paraît l'avoir très-bien rattaché à l'esp. *algodon* ou *alcoton*, venant de l'arabe *al qo'ton*, coton. Cfr. Lex. etym., p. 215, v° *Cotone*, et voy. la note de M. de Reiffenberg sur le vers 1284.

AUCTORISIER quelqu'un, le fortifier d'une autorité légitime, et par suite l'élever en honneur, v. 1859, 5100, 5691, 8569.

Cfr. Ducange, suppl., v° *Auctorabilis*, 2.

AUCTORITEZ, histoire authentique, v. 10582, 15757, 15749, 24268. — Toute puissance, v. 10796.

Ce dist l'autoritez est une phrase que répètent souvent les trouvères. Voy. Bert. du Gues., I, 79, 219.

AUCUBES, tentes, v. 7515, 15776, 52006.

Jehan Vaucuelin, traducteur de la chron. de Dynterus, rend toujours le mot *aucubes* par *suppeltilia*. Ce ne serait donc, d'après lui, que l'accessoire, l'ameublement d'une tente. Ducange n'hésite pas à voir dans ce mot le lat. *accubitus*. Indépendamment du sens de tentes, ce mot a eu aussi celui de literies, lit de camp, couche. Cfr. Garin le Loh., I, 58; Par. la Duc., 457; Mort de Garin, gloss. Les passages où il a cette signification exclusive sont cependant assez rares; en voici plusieurs où le sens de tente n'est pas douteux :

Tendent *aucubes* et pavillons fétis.
 (Mort de Garin, 207.)

Trés et *aucubes* ont tendu plus de mil.
 (Ibid., 475.)

Desus le maistre *aucube* amont
 Voit ces escus et ces espies.

(Fragm. cité par M. R. Chalon. Gilles de Chin en prose, gloss.)

M. Michelant, qui, nous ne savons pourquoi, écrit toujours *ancube*, a imprimé les vers suivants dans le rom. d'Alexandre :

Devant le tref le roi une *ancube* ot tendue
 Qui estoit de porpre inde, loeï bien menue :
 L'entrée de devant fu toute à or batue (p. 575, v. 26).

Ici le sens est bien positif, puisqu'il est question de l'entrée de l'*ancube*. D. Carpentier cite pourtant un passage du rom. de Garin, où l'idée de meubles est assez claire :

Li cuens Fromond fist destondre son tref,
 Et les *aucubles* sor les sommiers trouser.
 (Duc., sup., v° *Accubitus*.)

Les troubadours paraissent avoir employé *alcuba*, dans le même sens que les trouvères :

Tendas e traps, *alcubas*, pabâlhos
 Veirem tendre per pratz e per vergiers.
 (Gloss. occitan.)

Malgré l'opinion de Ducange et l'explication de Jean Vaucuelin, ce mot est évidemment venu de l'arabe *alkubba*, voûte, coupole, tente (cfr. lat. *camerare*, voûter; Gloss. MS. de Lille, dresser une tente), d'où sont aussi dérivés le fr. *alcôve*, l'allemand. *alkoven*, l'esp. *alcoba*, etc. M. Diez n'en a cependant point parlé au mot it. *alcova*, p. 40.

AUDIENCE, v. 7080.

Et d'un pseudomme doit *audience* estre oïe.

Le mot est employé ici comme dans la loi des Wisigoths, lib. 2, § 2 : « *Audientia* non tumultu aut clamore turbetur. » Cfr. Ducange, v° *Audientia*, 1.

AUFAGE, Sarrasin, v. 5226, 6557, 25143.

On peut voir à la note du v. 5226 les conjectures de M. de Reiffenberg au sujet de ce mot. Il en résulte qu'*aufages* désignerait des personnes nobles et puissantes, des grands seigneurs. Nous ne donnons point à ce mot une signification aussi déterminée. Pour nous il est le synonyme de Sarrasin dans la langue des trouvères. Lorsque dans la Chans. des Saxons nous lisons :

Baron, ce dit li rois, or véez le lignage
 Qu'angendra Guiteclins li puissanz rois *aufage* (II, 440).

C'est comme si l'on disait le puissant roi sarrasin.

Le roi Hector de Salorie fait un accord avec les chrétiens, et, suivant l'usage de son pays, *son doit hurte à son dent*.

Hues Dodequins a confiance en lui et croit à sa parole :

Il a fait sèrement tel qu'i font li *aufage*;
Car en terre paienie, qui est et grant et large,
S'uns Sarrasins i fait sèrement fol ou sage;
Sont créut par che fait, sans autre tesmonage.
(Baud. de Seb., II, 280.)

Il est bien évident qu'Hector a fait serment, non pas à la mode des grands seigneurs, mais à celle des Sarrasins en général. Devons-nous citer d'autres exemples? cela nous paraît inutile. Dans tous les passages que nous avons vus, le mot *aufages* peut se remplacer par Sarrasin, sans que le sens y soit contraire. Voy. le Baud. de Seb., I, 8, 46, 317; II, 284; la Ch. des Saxons, I, 10, 100.

Que dire de l'étymologie d'*aufage*? Est-ce un mot arabe? c'est possible. Pourtant un rapprochement nous frappe. Les trouvères parlant des Sarrasins les traitent souvent de gloutons, mot qui, de même que l'italien *ghiottone*, signifie non-seulement *mangeur*, mais aussi *fourbe*, *coquin* :

De Mahumet jà n'i auez ajude :
Par tel *gluton* n'ert bataille si venuee.
(Ch. de Rol., édit. Genin, p. 442.)

Lorsque Bauduin de Rohais vient de tuer le roi Rouge Lyon, notre auteur ajoute :

Dieux! que ly Sarrasins font grande marison!
Il ont levé le corps pardessus le sablon :
Par dehors la bataille le portent ly *glouton* (v. 9478-9480).

Les juifs, qui ont mis à mort le Christ, sont aussi des gloutons pour les trouvères :

Si pri à cheitui Dieu qui par les faus *glottons*
Fu penés en le erois.....
(Baud. de Seb., II, 148.)

Cette qualification injurieuse donnée aux infidèles ne se retrouverait-elle pas aussi dans le mot *aufage*? *Phagones*, dit Ducange, sont comedones, edaces, ut Nonius ostendit. Au lieu d'un mot arabe, nous aurions donc ici le mot grec *φάγος*; mais ce n'est là qu'une conjecture, sans fondement peut-être. Nous ne devons pas oublier qu'il y a dans la Chans. de Roland un Sarrasin dont le nom a quelque rapport avec ce mot :

Puis a occis le due *Alphaien*.
(St. cxvi de l'édit. Michel, et p. 432
de l'édit. Genin.)

Quant au mot *au faige* du Bert. du Guesclin, il ne se rapporte pas à notre expression :

Bien les euident porter li païsant *au faige*. (I, 462, note.)

Suivant M. Charrière, cela voudrait dire au fourrage; ne serait-ce pas plutôt à la forêt? Voy. Ducange, Gloss. et sup., vis *Fagio 1* et *Fagetum*.

AUFERANT, cheval de bataille, coursier, v. 26581.

On a beaucoup discuté sur la valeur et sur l'origine de ce mot. Ducange, y retrouvant le bas lat. *farius*, le tire de l'arabe *faras*, cheval; Raynouard aime mieux y voir le *WARANIO*, cheval entier, des Capitulaires; Fallot, le considérant comme un simple qualificatif, le traduit par fringant, bouillant, frappant, impétueux, et croit que s'il est pris pour substantif, comme le dit Roquefort, ce ne peut être que par extension; M. P. Paris le tire du latin *afer*; M. de Reiffenberg y retrouve le coursier de Charlemagne, qui, par sa couleur et par sa force, paraissait être de fer. C'est également l'opinion de M. Diez, qui repousse l'étymologie arabe de Ducange et préfère le *ferrum* des latins, regardant comme synonymes les mots *ferrant*, *auferrant* et le prov. *alferan*. L'une des objections de M. Diez contre l'arabe *faras*, c'est qu'on ne rencontre pas une seule fois la forme *farant*. Nous supposons que, pour le même motif, il n'a pas jugé à propos de discuter le *waranio* de Raynouard. Disons en passant que la prononciation du mot arabe n'est pas certaine, et que le *faras* de Ducange, qui devient *friz* chez M. de Reiffenberg, paraît devoir se prononcer *foerz* (arabe *frs*). Cette objection pourrait donc être écartée.

Resterait à examiner si le mot *auferrant* tire son origine de la couleur particulière du cheval, ou du nom de cet animal chez une nation quelconque. Il n'est pas douteux que le mot *ferrant*, sur lequel se base la démonstration, n'ait signifié en roman couleur gris de fer. Ducange, v^o *Ferrandus*, donne assez d'exemples qui le prouvent. Mais *al-ferran* vient-il, comme le suppose M. Diez, de la contraction de *alb-ferrant* (blanc-ferrant)? C'est une question. Il n'est pas du tout démontré que le prov. *al feran* soit le produit de cette contraction, et les rapports de ce mot avec l'arabe et avec l'espagnol paraissent plus clairs. Or, la romane d'oïl a certainement copié ici la forme méridionale, dont elle a fait *auferrant*. De plus, chez les Provençaux, *al feran* se montre constamment, non comme adjectif, mais comme substantif; et si les trouvères l'ont employé quelquefois sous forme de qualificatif, ce ne peut être que par corruption. Fallot en a cité quelques exemples; encore plusieurs sont-ils douteux. Nous admettrons cependant celui-ci :

As destriers montent *auferrans* et crenus.
(Ger. de Viana, 3850.)

Combien d'autres, en revanche, où le mot signifie simplement un coursier!

Des espurons point *auferrant*.
(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, 1.)

Celle part esporonne cascuns son *auferrant*.
(B. de Seb., I, 74.)

Montatz cis *alferans*.
(Chr. des Alb., p. 40.)

Ajoutons encore à ces exemples le passage de G. Guiart, qui a été cité par M. Diez :

Ferrant portent dui *auferrant*.
Qui tous deux sont de poil ferrant.

A coup sûr, G. Guiart n'eût pas ajouté le second de ces vers, si le mot *auferrant* avait porté avec lui l'idée de la couleur des chevaux, et, dans tous les cas, il ne s'en sert que comme d'un substantif synonyme de cheval.

Voici un passage de la chans. des Saxons, où cependant il faut reconnaître qu'*auferrant* n'a pas l'air d'être substantif :

Chascuns mete an son dos son haubere fremillon
Et monte an son cheval, *auferrant* ou gascon (I, 410).

Supposons que ce mot ait le sens qu'on lui donne, ce sera donc un cheval gris de fer ou gascon; l'alternative est au moins singulière. La variante de ce dernier vers, qui se lit au bas de la page, en serait-elle l'explication? Qu'on en juge :

Et montons es chevax espansois et gascon.

Toutes ces difficultés nous engagent à ne voir dans le mot *auferrant* que le nom d'une espèce particulière de chevaux, le *foerz*, *al frs* des Arabes, mot qui signifie également le cavalier, comme l'espagnol *alferes*, c'est-à-dire l'officier qui est à cheval, le cornette. Les Provençaux, les Espagnols lui ont conservé cette signification exclusive, mais il n'en a pas été de même chez les peuples de langue d'oïl. Ils ont trouvé dans le mot prov. *alferan* de la ressemblance avec le mot *ferrant*, gris de fer, et ils en ont fait une expression plus ou moins bâtarde, *auferrant*, qui tantôt rappelle son origine en se montrant comme substantif, et tantôt la fait oublier en paraissant sous la forme d'un adjectif. Une circonstance toute particulière a favorisé beaucoup cette déviation, c'est que le barbe ou cheval de Barbarie, que nous croyons être l'*auferrant* ou *alferan* primitif, a généralement la robe gris de fer; très-peu sont bays ou noirs. Nous ne pouvons expliquer les destriers *auferrants* et les *auferrants* gascons, cités par Fallot, que de cette manière. Il est même possible que le pape Jean VIII l'ait entendu de la même façon dans sa lettre au roi de Galice Alphonse, lorsqu'il parle des chevaux morisques, « quos Hispani *cauallos alphas* vocant (Duc., v° *Farius*). Les *cavalli alphas* semblent la traduction des chevaux *auferrants*. Ajoutons que cette confusion des mots *ferrant* et *auferrant* a produit un résultat analogue en sens inverse sur le premier de ces noms. Le *ferrant* étant devenu synonyme de l'*auferrant*, on lui a donné toutes les qualités du cheval de race. Dans Gar. le Loh., ce n'est pas seulement un cheval gris de fer, c'est un coursier né sous le ciel de l'Andalousie :

Ferrant li traient, à Gadres fu norris (I, 468).

A coup sûr ce *ferrant*-là ne ressemble en rien à cet autre de Par. la Duch. :

Sor un roncin *ferrant* font le serjant monter (p. 458 et 227).

Cfr. Ducange, vis *Farius* 2 et *Ferrandus*; Diez, Lex. etym., p. 629, v° *Ferrant*; Rayn., Lex. rom., II, 53; Reiffenberg, Chev. au Cygne, p. cxviii, et Ph. Mouskés, II, ccxxi; Fallot, pp. 505-506, et P. Paris, Gar. le Loh., I, 468.

AULTÈS, AULTEUS, autels, v. 2928, 2944, 2945, 46318.

Lat., *altare*, prov., *altar*, *autar*, anc. fr., *attel*. Voy. le Livre des Rois.

AUMACOUR, AUMANCOUR, chef de Sarrasins, v. 4644, 9598, 9412, 14115, 15709, 21149, 25641, 25658, 34639, 54759.

Ce mot est orthographié de bien des manières : Ch. de Rol., *almacur*; Ch. d'Ant., *aumacor*; Baud. de Seb., *aumachour*; Raoul de Camb., *amassor*; Roncisvals, *aumanzor*; Ruolandes liet, *amarezur*; ailleurs, enfin, *aumajor*, selon M. Ed. Le Glay. Voir les notes de M. de Reiffenberg sur les vers 4644, 9412, 14115, et aussi dans Ph. Mouskés sur les vers 5011, 5656, 5681, 12226, 14135. La plupart des savants expliquent ce mot de la manière suivante : Titre de dignité chez les Sarrasins répondant à celui de connétable, *comes stabuli*. Ils copient en cela Roquefort, qui prétend qu'*aumacour* vient de l'arabe *omara-khor*, *princeps stabuli*. M. Ed. Le Glay, s'écartant de cette explication, propose l'arabe *mansour*, victorieux, R. de C., p. 238; et M. P. Paris pense que les croisés avaient pris le change sur le surnom d'*Almansor* (protégé de Dieu), donné fréquemment aux chefs sarrasins, et qu'ils le regardaient comme un titre de dignité (Ch. d'Ant., I, 271). M. Amaury Duval a proposé, de son côté, le lat. *altumajor*, qu'il traduit par connétable. Hist. litt. de la Fr., xviii, 727. L'*aumacour* figure dans presque toutes les énumérations de hauts dignitaires, et en outre il a quelquefois le sens de gouverneur.

L'amaçor

Qui tint en sa ballie le tiere de Labor.

(Rom. d'Alex., p. 424.)

Un *almacurs* i ad de Moriane.

(Ch. de Rol., st. lxxi.)

Li rois Corsuble a fait poien mander

Et l'*amassors* de Cordes autretel.

(R. de Camb., p. 258.)

Car l'*amassor* de Corde i ot esté.

(Ibid., p. 298.)

Cet *aumacour* de Cordoue se retrouve dans Ph. Mouskés, v. 5011 et 5656, où il est la traduction de l'*Altumajor*, rex Cordubæ, du ch. IX du faux Turpin. On le rencontre aussi dans les poésies des troubadours :

Lo filh delh *almassor* de Cordoa.

(Rayn., Lex. rom., II, 36.)

On a donc eu raison de rapprocher *aumacour* d'*Altumajor*,

car il est évident que les trouvères ont rendu ainsi l'*Altumajor* de Turpin. Mais dans ce dernier, *Altumajor* est un nom propre, et il resterait à établir maintenant d'où l'auteur de Turpin peut l'avoir tiré. Nous sommes assez disposé à y voir l'arabe *Almanzor*.

Quoi qu'il en soit, ce mot est devenu chez les trouvères un titre de dignité et de plus l'expression de la bravoure :

Et s'ot euer d'*aumachour*.

Baud. de Seb., I, 239.)

Qui là véist Gaufrui le félon boiséour
Poindre par la bataille à guise d'*aumachour*.

(Ibid., p. 240.)

AÛNER, assembler, réunir, combattre, v. 1464, 3558, 34895.

Lat., *adunare*, prov., anc. cat., esp. mod., *anar*; ital., *anare* et *adunare*. Le vieux fr. en a fait *aüner*, puis *adunir*. Voy. Duc., supp., v° *Adunare*. Le mot *aüner* s'est employé dans les différentes acceptions d'assembler; il a signifié aussi combattre, comme on le voit au v. 34895 :

A che lés véisiés Sarrazins *aüner*.

Le verbe *aüner*, réunir, se rencontre fréquemment dans les trouvères :

Les chevaliers manda et les fist *aüner*.

(Bert. du Gues., I, 208.)

Devant le roi de Gresse à l'issue du tré
Furent les XII princes bellement *aüné*.

(Vœux du Paon, MS. f° 50 v°.)

Tous ses péchiez ensemble *aüne*.

(Chev. de la Char., 114.)

Voy. aussi Gar. le Loh., I, 140; Ch. d'Ant., II, 298; et Mouskés, v. 15087. Le subst. *aünée*, réunion, est dans Tristan, I, 90.

Demain soit nostre gent armée
Et soit ès cens nostre *aünée*.

(Part. de Bl., I, 99.)

La forme *aünade*, esp. *anada*, se trouve dans la Ch. de Roland, st. excvii :

Jo te cumant de tute mes oz l'*aünade*.

Dante s'est servi d'*adunare* dans le même sens :

Così sen vanno su per l'onda bruna;
Ed avanti che sien di là discese;
Anche di quà nuova schiera s'*aduna*.

(Inf., III, 40.)

Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 449.

AUQUANT, plusieurs, un certain nombre, v. 14474, 15717, 17080, 19821 et 21584.

Auquant est le synonyme de pluisieur, et, comme ce der-

nier, on le rencontre souvent avec l'article. Les trouvères ne se lassent pas de dire : Ce scèvent *li auquant* (B. du Gues., I, 5, 166); che dient *li auquant* (Baud. de Seb., I, 56; Vœux du Paon, MS. f° 132 r°).

Li auquant ont lor estriers acorcé.

(Raoul de Camb., p. 94.)

Dans le livre des Rois, I, 115 : E vindrent à la rivière de Bosor, e *li alquant* ki furent las i remestrent. — Et lassi *quidam* substituerunt, dit le texte. Parfois *auquant* et pluisior s'emploient ensemble par redondance :

Oï avés *auquant* et *li plusior*.

(Raoul de Camb., p. 1.)

Moult lui font grant honneur *auquant* et *li plusior*.

(Vœux du Paon, MS. f° 161 v°.)

Le sens de *li auquant* est parfaitement déterminé dans l'énumération suivante, où le trouvère fait la description d'une tente :

Tout li paisson estoient et d'argent et d'ornier,
Et li geron entour d'un paille de quartier;
Li auquant furent vert orré à eschequier,
Li plusior en sont gaune, qui moult font à prisier,
Et *li auquant* sont inde por mius aparellier,
Li autre après sont blanc come flor de pumier.

(Ch. d'Ant., II, 45.)

Nous dirions aujourd'hui les uns, les autres, quelques-uns, plusieurs, etc. Ph. Mouskés, employant *auquant* avec l'article, a dit :

Les mescréans en ot kaciés

Et des *auquans* ot baptisiés (v. 3956-3957).

C'est-à-dire il en avait baptisé d'*aucuns*; locution que l'Académie mentionne encore comme familière. Cet exemple nuit un peu aux ingénieuses conjectures de M. Genin sur l'origine de cet archaïsme (Variat., p. 340).

Alquant s'employait aussi sans article :

Envers les funz s'en turnèrent *alquanz*.

(Ch. de Rol., st. clxxvi.)

« Et là en i ot assez de noiez et *alquant* en eschapèrent. » (Villehardouin, cité par Fallot.) Dans ces deux derniers exemples, *alquant* équivaut à quelques-uns, plusieurs.

Dirons-nous avec M. Genin (Variat., 327-328) que ce mot est une forme d'*alques* et qu'il est le plur. d'*aucun*? Fallot, récapitulant les formes diverses du mot *alquins*, qui se trouvent dans les Loix de Guil., les avait rattachées avant M. Genin au pron. indéf. *alquant*; mais il avait fait ses réserves quant à l'étymologie (p. 342 et suiv.). Il est évident qu'il y a une certaine identité de signification entre ces deux pronoms, mais cela suffit-il pour dire que l'un est le pluriel de l'autre? Il est reconnu par les savants que le mot *alquins* vient du lat. *aliquis unus*; c'est, au contraire, du bas lat. *aliquanti* que vient le pron. *alquant*. Ducange l'a

mentionné dans son gloss. L'ital. a formé *alcuno* comme le franç. a fait *alquuns*, et il a de même dans *alquantu* le synonyme d'*alquant*. Le prov. se sert de ce mot comme la langue d'oïl :

Alquant s'en tornen aval arrenso.

(Rayn., Lex. rom., II, 53.)

Dom Carpentier est tombé dans une erreur assez étrange au sujet du mot *alquant*. « *Militem vel famulum sonat*, » dit-il, en reproduisant une phrase de la passion de J. C., citée dans les mémoires de l'Acad. des Insc., xvii, 723 : Dons en commencèrent *li alquant* scupir en lui. — Et cœperunt *quidam* conspuere eum. Roquefort, qui a trouvé cette explication du savant bénédictin dans le Gloss. rom. de D. Carpentier, a répété cette étourderie et traduit *alquant* par soldat, serviteur.

AUQUES, AUCQUES, AUKES, un peu, quelque peu, aucunement, parfois, lat. *aliquantum*, *aliqua-liter*, *aliquandiu*, v. 5841. Gilles de Chin, v. 1029, 1916.

M. Diez appelle ce mot un pronom neutre, et l'assimilant à l'esp. *algo*, quelque chose, au prov. *alque* (adj. indéf. signifiant *quelque*), il ne parle point du sens le plus ordinaire qu'il a eu sous la forme adverbiale. (Lex. etym., v° *Algo*, p. 11.)

Fallot trouve aussi que son sens propre et primitif est *quelque chose*, *aliquid*, et il reproche à M. Orell de l'avoir rangé parmi les adverbes. Il reconnaît toutefois que ce mot a eu de bonne heure l'emploi d'adverbe et qu'on ne lui doit attribuer aucune autre valeur que celle du pronom absolu ou de nos adverbes indéterminés *un peu*, *assez*, *beaucoup*, *plus* ou *moins* (Recherches, p. 546 et suiv.)

M. Genin a fait plus, il a vu dans *alques*, *auques*, un pronom indéfini applicable aux personnes. Ce n'est pas seulement *quelque chose*, c'est aussi *quelques-uns* (Variat., p. 528). Il reconnaît pourtant que ce mot faisait également l'office d'adverbe pour rendre *aliquando* ou *aliquantum*, aucunement, un peu.

Disons d'abord que le pronom, relatif aux personnes, paraît avoir été abandonné par M. Genin. Ce savant n'avait cité qu'un exemple à l'appui de son opinion, c'étaient ces vers de la Ch. de Roland :

Felun païen par grant irur chevalchent.
Diat Oliver : « Rollant, vœz en *alques* (p. 94).

Et il avait traduit : Rollant, voyez-en *aucuns*. Mais lorsque plus tard il publia le poème de *Théroulde*, cette phrase fut remplacée par celle-ci : Rollant, considérez *un peu*.

Il ne reste donc qu'un pronom neutre ou absolu, et un adverbe. M. Diez n'a parlé que du pronom, qui est pour lui synonyme du prov. *alque*, *alques*. Si nous en croyons Raynouard, le provençal fait une différence entre ces deux mots ; Lex. rom., II, 53. *Alque* y remplace notre adj. indéf. *quelque* et peut être joint à un subst. ; mais il n'en est pas

de même d'*alques*. Ce dernier n'est autre chose que notre mot indéterminé *auques*, *alques*.

Una res in'a alevjat
Alques de mon pessamen.

(Cadenet, cité par Rayn.)

Nous avons examiné avec attention tous les exemples de la langue d'oc et de la langue d'oïl qui ont été produits, et nous sommes obligé de reconnaître que, d'un côté, comme de l'autre, *alques* a toujours cette position vague des adverbes latins *parum*, *paululum*, *aliquantulum*. Nous supposons qu'on le tient pour pronom, parce qu'on le trouve dans certaines phrases avec la qualité de régime ; mais dans ce cas, il y a bien d'autres adverbes qui deviendraient pronoms. Fallot et M. Diez trouveraient sans doute que *aikes* veut dire *quelque chose* dans les phrases suivantes : « Ju ki ne sai assi cum niant et ki *aikes* cujde savoir, ne me puis coisier (Serm. de S. Bern.). » Pour nous cela signifie : Et qui crois savoir *quelque peu*. « Si vos dirai *aikes* de mon avis » (Gérars de Vienne) revient à cette phrase : Je vous dirai *un peu* mon opinion ou de mon opinion. De même dans Tristan, II, 122 : « Puis dit *aukes* de sun voleir. » Le passage de Gilles de Chin :

Or vous covient *auques* savoir
Qui volez faire teil voiage,
Car chevaliers de votre éage,
Sachez por voir, a moult à faire
Quant il veut teil voiage faire.

doit se traduire ainsi : « Il vous convient savoir *un peu*, vous qui voulez faire un pareil voyage ; car un chevalier de votre âge a beaucoup à faire, sachez-le, pour une telle entreprise. »

Lorsque la langue abandonna ce vieux terme, comment l'a-t-elle remplacé ? elle a créé un nouvel adverbe. *Alques* était l'adverbe correspondant à *alquuns*, eh ! bien, elle a dit *aucunement*. Puis, comme cette expression nouvelle ne suffisait pas pour toutes les fonctions de l'ancien vocable, elle s'est servie de *quelque peu* et même de *quelque* tout seul, en lui donnant la force des adverbes, *environ*, *à peu près*.

Auques joue donc toujours, suivant nous, le rôle d'un adverbe, et l'on a eu tort d'y voir un pronom. Même dans le passage qui va suivre, nous sommes d'avis qu'il vaut mieux s'en rapporter à l'opinion de M. Genin, auteur des Variations du lang. franç. (p. 529) qu'à celle de M. Genin, éditeur de la Chans. de Rol., p. 18 :

A vos François un conseil en prestistes ;
Loérent vos *alques* de Jegerie.

L'auteur des Variations avait dit : « Ils vous ont conseillé *un peu*, de léger, ce qui était fort juste ; mais l'éditeur du Roland a changé d'avis, et maintenant il traduit : « De vos François aussi vous prististes le conseil, qui vous persuadèrent d'accorder *quelque trêve*. » *Alques de Jegerie* est devenu *quelque trêve*, ce qui constitue une double erreur ; puisque l'adverbe *alques* est détourné de son v. ai sens *ali-*

quantulum, et que la locution adverbiale de *legerie*, légèrement, est tout à fait méconnue.

Voiant tous, me vantai de moult grant *legerie*.
(Chans. d'Ant., I, 440.)

Delegerie, *deleyerie*, de l'ital. *dileguar*, est donc un substantif à rayer du Gloss. de la Chans. de Roland (p. 351).

Citons quelques exemples relatifs à *auques*. Le voici d'abord avec le sens d'*aucunement* :

Chi orrés la venue sans *aukes* prolongier
Du bastard de Bouillon qui tant fist à prisiier.
(Baud. de Seb., II, 275.)

Li coers me va disant que Bauduins mes fis,
S'*auques* demeure o moi, estre porroit honnis.
(Ibid., I, 55.)

Mius se porront défendre s'*auques* sont agrevé.
(Chans. d'Ant., II, 468.)

Et quant d'un més a *auques* pris,
Cil est ostés et autres mis.

(Part. de Bl., I, 35.)

« Bien pensa que li roiaume de Surye estoit *aukes* wis (aucunement vide), et que il en poroit bien faire sa volenté. » (Chr. de Baud. d'Av., MS. de Tournai, 154 r°.)

Le gloss. de Guil. Briton, traduit le lat. *aliquandiu* : *aukes* longuement, et le gloss. MS. de Lille explique le même mot par *auques*; ce qui revient à notre moderne tantôt répété :

Auques a joie, *auques* dolor.
(Part. de Bl., I, 51.)

Le sens de *quelque peu* se montre dans les vers suivants :

Le barnage de Gresse et tous les aloiés
Vint entour li, seëoir *auques* baz à sez piés.
(Vieux du Paon, MS., f° 52 v°.)

Or est li rois Tafurs *auques* resvigotés.
(Chans. d'Ant., II, 8.)

Nous avons avancé que l'adverbe *quelque*, environ, à peu près, avait remplacé dans une de ses fonctions le vieux mot *auques* :

Sexante frères y ot *aukes* près.
(Monum. pour l'hist. du Hain., t. VIII, p. 451.)

Nous dirions maintenant : Il y eut *quelque* soixante frères. Du reste *auques* près, peut également se traduire par à peu près, *quelque peu* près : « Et à daerrains en fu l'abbaye arse, et *auques* priés, toute destruite. » (Chr. de Baud. d'Av., MS. de Tournai, f° 160 r°.)

M. Genin aurait, sans doute, vu dans les vers suivants un pronom relatif aux personnes et même l'équivalent de *auquant* :

Gadifer et Bétis, et *auques* de ses drus,
A trouvé combatant de sous ii pins volus,
(Vieux du Paon, MS., f° 16 r°.)

Pour nous c'est toujours l'adv. lat. *aliquantum*, un peu. Est-il nécessaire d'ajouter ici que nous regardons comme peu fondé le rapprochement d'*auques* avec le flam. *oock*, aussi, auquel M. de Reiffenberg semblait tenir ?

AUREFIER, v. 12730.

Mauvaise lecture. Corrigez *avresier*, et voy. ce mot.

Aus, pluriel du subst. *ail*, v. 7848, 8126, 16747, 17462.

L'Académie assure que les botanistes disent des *aïls*; le peuple est aussi riche qu'eux. *Az aïls ! az aus !* tel est le cri des marchands d'ail à Lille. On lit dans Baud. de Seb. :

Ne croit nient plus en Dieu qu'en *unes aus* pelée (I, 15).

M. Genin a fait remarquer cette particularité de l'adj. numéral *un* au pluriel, et il en a donné plusieurs exemples, en les rapportant à l'espagnol *unos, unas*. Il aurait pu ajouter le provençal et le portugais. La raison qu'il en donne, c'est l'euphonie; Raynouard se contente d'y voir un idiotisme. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 447; Genin, Variations du lang. franç., p. 104. Le v. 16747 nous offre cependant une étrange particularité : on y lit *un* fors *aus* ! La grammaire romane du moyen âge est souvent bien embrouillée.

AUSIERQUANT, v. 1619.

Malgré les explications de M. de Reiffenberg sur ce mot, nous croyons que c'est une mauvaise lecture et qu'il faut corriger *aufricquant*, africain :

Ausi com *aufricquant*.
(Bert. du Gues., I, 471, note.)

AUTEL, plur. AUTÉS, pareil, v. 9259, 9684, 52070.

Lat., *alius talis*, prov., *aital*, anc. cat., *aytal*, anc. esp., *atal*. Le vieux fr. *atrete*, *autrete* en est une forme allongée; *itel* une forme syncopée.

AUTI, élevé, profond, célèbre. Voy. ANTI.

AUTOUR, v. 1981.

Cette forme est moins ancienne que celle d'*entour*, *entor*; mais elle a été employée d'une manière identique : 1° sans complément : Li gent d'*autour*, v. 1081; les fourbous et le pais *autour*, Corp. Chr. Fl., III, 258; de même que les lieux d'*entor*, dom Bouquet, VII, 155. 2° avec complément. Joinville a dit : Et nous fesoit seoir *entour* li; de même qu'on trouve dans Palsgrave : Ung bracelet *autour* de son bras.

Le franç. mod. dit adverbialement *tout* *autour*, comme le prov. *tot entorn*. Il dit les villes d'*alentour*, et le prov. dit aussi :

Totas las autras plassas e villas d'*al entorn*.
(Chr. des Alb., citée par Rayn., Lex. rom., V, 579.)

Au XVI^e siècle, à *l'entour* prenait un complément ou

n'en prenait pas ad libitum. Palsgrave : Et il faisoit assoir, devant luy et à l'entour, ses enfans. H. Estienne : L'italien y est aussi empesché que les Grecs à l'entour de leurs *γλωσσηματικά* (Précell. du lang. fr., p. 356). Les grammairiens ont discuté longtemps sur la question de savoir si à l'entour peut avoir un complément. M. Francis Wey n'en doute pas et soutient qu'à l'entour des remparts est très-correct. Il a parfaitement raison. Richelet a dit avec beaucoup de bon sens : « Mon avis est de laisser la liberté d'user des mots *autour* et à l'entour comme on le voudra, sans craindre de mal parler. » L'ancienne langue ne faisait pas autrement, et les grands écrivains du XVII^e siècle n'y ont pas manqué.

AUTRIER (L'), l'autre jour, v. 11888, 18425.

Lat., *alter* et *heri*, prov., l'autrier, ital., l'altrier. Marot a écrit l'autrehier, t. III, p. 300. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 525-526. Henri III, duc de Brabant, écrit l'austrier dans une de ses chansons. Voy. Willems, Oude vlaemsche liederen, p. 1.

AUVE, oie, v. 7645.

M. Diez rattache le mot *oie* au bas lat. *auca*, formé d'*avica*, diminutif d'*avis*, lequel a donné l'it., l'esp., le port. et le cat. mod. *oca*, et aussi le prov., l'anc. cat. et l'esp. *auca*. Il s'appuie, pour cette étymologie, sur ce que le mot *auca*, dont le sens ordinaire est *oie*, se rencontre plusieurs fois avec la signification générale d'oiseau, notamment dans un gloss. lat.-grec cité par Ducange. Ce dernier remarque même que le diminut. *aucellus* a donné à l'it. le mot *uccello*, oiseau. Il cite également un vers du rom. de Garin, où peut-être *oes* a un sens plus spécial, attendu qu'il s'y trouve à côté de *gentes*, qui veut dire également *oie* :

Grues et gentes, et oes et poucins.

Gentes et *oes* signifient peut-être oies mâles et oies femelles, comme le *gent* des Flamands, qui ne se confond pas avec *gans*.

Si *auca* est l'étymologie du mot *oie*, il est aussi celle de *auve* et de ses différentes formes : *ave*, gloss. MS. de Lille; *avée*, gloss. impr. de Lille; *avé*, que Roq. croit être un troupeau de brebis; *avoue*, que mentionne Ducange; *huye* et *huyte*, qui sont dans Roquef; et surtout *aw*, *aiw*, qui se disent encore dans le wallon de Liège (Voy. Grandgagnage, ouv. cité). Roquefort, au mot *oe*, cite le bas bret. *oay*. Ducange, v^o *Auca*, a rappelé qu'à Paris la rue aux Ours se nommait autrefois la rue aux Oues, et M. Raynouard a expliqué le nom de la reine Pédauque au moyen du prov. *pe d'auca*. Cfr. Lex. rom., II, 142, et Diez, Lex. etym., v^o *Oca*, p. 241.

Au XVI^e siècle, le mot *oye* avait prévalu, mais il paraît avoir eu pour synonyme *jar* ou *jars* (Rob. Estienne, Dict. fr.-lat., édit. de 1536). Aujourd'hui on désigne sous ce dernier nom le mâle de l'oie. C'est l'armoricain *iar*, *yar*. Cfr. Zeuss, Gram. celt., II, 1114.

TOME III.

AUWAN, AUWEN, aujourd'hui, maintenant, v. 22754, 26185.

C'est par extension que ce mot a le sens indiqué ci-dessus. Sa forme légèrement altérée doit être rapprochée du prov. *ogan*, *ongan*, *ugan*, *oan*, de l'anc. esp. *ogaño*, et de l'it. *uguanno*, *unguanno* (Rayn., Lex. rom., II, 76), dans lesquels on a reconnu le lat. *hoc anno*. La romane d'oï nous offre des formes non moins nombreuses : *ancouan*, *ouan*, *oan*, *uan*, *oen*, *awan*, et comme la provençale, elle donne à ces mots des significations diverses.

Ancouan, en cest an,
Ert decours ou croissan.

(Jongl. et trouvères, p. 188.)

Cette année, dit le trouvère, il y aura decours ou croissant.
D'autres fois il s'agit d'un temps dernièrement passé :

Et ele dist : *Awan* en mer
M'estoie alde déporter :
En le grant Ardene arival.

(Part. de Bl., II, 449.)

La Chans. de Roland ne nous offre cette expression qu'une seule fois :

Respunt li reis : « Vos estes saives hom ;
Par ceste barbe e par cest men gernun,
Vos n'irez pas uan de mei si luign !

(Edit. Michel, st. xvii; édit.
Genin, p. 21-22.)

Les deux éditeurs ont traduit *uan* par cette année. Ce serait tout aussi bien aujourd'hui, comme dans les passages suivants :

Cele respont : Tésiez-vos-en,
Ne vos en dirai rien oen.

(Chev. de la Char., p. 42.)

Je sais bien que li tens-ert chiers,
Après la feste saint Jehan ;
Assez plus que il n'est ouan.

(Fabl., t. IV, p. 405, cité par M. Michel,
Gloss. de Tristan.)

Dans le Rom. de Renart, v. 13223, ce mot signifie désormais; au v. 12210, il paraît vouloir dire jamais. Le plus souvent on y adjoint le mot *mais* ou *mès*, lorsqu'on veut exprimer désormais. Ainsi on lit *ouan mès* au vers 13249 du rom. de Renart, et c'est le même sens qu'il faut lui donner dans ces vers :

Li païen tienent Sornegur
Por ço qu'il fait auques oscur.
Et ne se movra mais awan
Tros qu'il voit son arier ban.

(Part. de Bl., I, 78.)

Oan mais ne n'ert reprové
Que par moi aiez fest folié.

(Tristan, II, 52.)

La Monnoye (Noëls bourg., gloss.) dit que *meshuan* est la

même chose que *maseu* ou *meshui*, et qu'il est formé de ces trois mots : *magis hoc anno* : Jo ne vo voirai *mashuan*. Je ne vous verrai plus de cette année. Il critique avec raison Ménage d'avoir vu dans ce mot *medesimo hoc anno*. Quant à *ancouan*, *ouan*, etc., ils viennent de *hoc anno* ou *hunc annum*, de la même façon que *encore* vient de *hanc horam ancui*, de *hoc die* ou *hanc diem*, *enquenuit* de *hanc noctem*. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Uguanno*, p. 363 ; et la Chans. de Roland, édit. Genin, p. 349. Pour la signification de ce mot, voy. Rayn., Lex. rom., II, 76, où se trouvent les diverses acceptions qu'il a en provençal.

AUXION, accroissement, augmentation, v. 4136.

Lat., *auctio*.

AVALER, descendre, verbe neutre et actif, v. 996, 4851, 16236, 17106, 19541, 21858, 24717.

Il convient que nous revenions sur les doutes émis au v. 21858.

Aux portes avaler paraît signifier à la descente ou à l'aval des portes. Nous trouvons dans le rom. de Renart une expression toute pareille :

Es vos Grinbert en la ferté
Au pont tornés avaler
Au petit pas (v. 10682 84).

C'est-à-dire : Voilà Grinbert qui descend le pont tournant de la forteresse au petit pas. D'ailleurs notre poème contient la même expression plusieurs fois et le sens n'est pas douteux :

III chemins y a à le porte avaler (v. 16236).

A ung mont avaler se rencontre au v. 17106. C'est comme si l'on disait à l'aval d'un mont, à l'aval des portes. Avaler un mont, avaler un pont (v. 24717) se dirait aujourd'hui descendre une montagne, descendre un pont. C'est ainsi qu'il faut entendre les vers suivants :

A iceste parole *avala* les degrés.
(Chans. d'Ant., I, 86.)
Puient un tertre, s'ont un val *avalé*.
(Chans. de Rol., st. xxiv.)
A ces paroles ont le pui *avalé*.
(Ibid., st. xxvi.)
Monte les tertres, s'a les vax *avalé*.
(Ibid., p. xxii, Introd. de M. Michel.)

On trouve dans le même sens *dévaler* : A un puy *dévaler* (Mouskés, I, clxx). *Avaler* quelqu'un du haut des remparts (v. 19341), c'est plus que le descendre, c'est le précipiter. Jacq. Du Clercq a employé *s'avalier* dans ce sens. Voy. Fallot, p. 507. Ph. Mouskés dit *avalier* son tref, pour baisser les voiles du navire.

Avaler, dérivé d'*aval*, se retrouve dans le prov. *avalare* et *aval*, qui ont le même sens, ainsi que dans l'anc. cat.

avalare, *avallar* et l'ital. *avallar*. Il serait difficile de dire avec Henri Estienne que les Italiens nous en ont fait l'emprunt (Précell. du lang. fr., p. 303). Tout cela vient du lat. *ad vallem*, qui a produit le bas lat. *ducere* A VAL, puis *avalare* (voy. Duc., gloss.), de la même manière qu'*amont* vient de *ad montem*.

Les dialectes patois du Nord ont donné de l'extension au sens du mot *aval*. Le wallon *avau*, *avau*, *avar*, comme le rouchi *avau* et le normand *avaud* ou *avaut*, signifient non-seulement en bas, en descendant, mais aussi le long de, parmi, au milieu de. Dans son dict. picard, M. Corblet donne *avant* le ville, par toute la ville ; mais il est probable qu'il faut lire *avaut*, comme en normand, en rouchi et en wallon. « Pour aler *avaut* le ville » lit-on dans une chronique composée à Tournai. Corp. ch. Fland., III, 214. *Aval* paraît avoir eu aussi cette signification en roman :

Aval le mostier a tel joie
Qu'aine n'oi tele n'om ne fame.

(Citat. de M. Duméril, Pat. norm., v° *Avau*.)

Aval la vile furent li ostel priz.

(Mort de Garin, p. 48.)

Voy. le dict. rouchi de Hécart et le dict. étym. de la langue wallonne par M. Grandgagnage.

AVALOIS, habitants du pays d'Avalterre, Gilles de Chin, v. 4712.

Dans le rom. de la Mort de Garin, les Avalois font partie de la gent de Huon do Cambresil :

A Valenciennes est alés dès lundi,
Les os assemble et les aïne enqui.
Li *Avalois* viennent tuit à un cri ;
Bien sont ensemble plus de quarante mil (p. 48).
Sire, dist Hues, je fas ma jent venir :
Li *Avalois* et cil d'otre le Rin
Seront ici, ce sachiez, le matin (Ibid., p. 80).

M. de Reiffenberg, en plusieurs endroits de Ph. Mouskés, a vu dans ces peuples les habitants des Pays-bas en général. Le passage de Gilles de Chin prouverait qu'il a eu tort et que les *Avalois* ne doivent pas être confondus avec les Flamands et les Hainuiers.

Flammene i furent et François
Et Hainuier et *Avalois*.

Ducange fait différentes citations dans lesquelles les *Avalois* sont également distingués des Flamands et des Brabançons ; mais après avoir donné un passage de Mathieu Paris, qui prouve cette différence, il en donne un où les Flamands sont appelés de *Avalterre*. Voy. ci-dessous *AVALTERRE*.

AVANT, adverbe de temps, d'ore en avant, v. 3727.

Ce mot représente assez bien ainsi le latin *ab ante*, qui est au reste son étymologie.

AVAUTERRE, pays d'Avalterre, Gilles de Chin, v. 424, 4852.

Est-ce la contrée appelée en flamand *Nederland* et en français, les Pays-Bas?

M. de Reiffenberg dit que c'est le Niderlant des Niebelungen, Ducange y voit la Germania inferior, dont la capitale était Cologne et il cite ce vers de Ph. Mouskès :

Li Avalois hucent : Cologne ! (v. 21849.)

D'autre part, M. de Reiffenberg, tout en reconnaissant que les trouvères ont compris sous ce nom le pays situé entre la Meuse et le Rhin, lui assigne pourtant les limites des Pays-Bas proprement dits. Or nous voyons que dans le Gilles de Chin, l'Avauterre a le même sens que chez les trouvères. Le comte de Duras venant au tournoi de Gérard-Sart est accompagné de dix comtes d'Avauterre. Nous devons remarquer ici que le comte de Duras avait son château près de St-Trond. Lorsque Gilles de Chin va au tournoi de Maestricht, il va en Avauterre. La Chr. de St-Denis, citée par D. Carpentier, dit aussi : « Li mandoit que il venist à lui à parlement en Avauterre, en la cité d'Utrech. » Ceci étendrait au nord les limites de cette contrée, à moins que par hasard il ne faille lire de *Tret* (Maestricht). Dans un travail sur l'ordre de St-Jean de Jérusalem aux Pays-Bas, nous avons eu l'occasion de parler du bailliage d'Avalterre, qui comprenait, disions-nous, les biens que l'Ordre possédait en Brabant, en Hainaut, dans le Luxembourg, le Limbourg, le Namurois et le pays de Liège. Nous ajoutions que la dignité de bailli d'Avalterre appartenait, dès l'origine, aux commandeurs de Chantraine. Or, cette commanderie située dans le Brabant wallon, avait eu pour premier bienfaiteur Gille, comte de Duras. Il y eut des baillis d'Avalterre jusqu'à la fin du XV^e siècle, ils étaient maîtres de Chantraine et des autres commanderies du pays de Liège, comté de Bouillon et comté de Loos. En 1484, Jacques Caillot, successeur de ces baillis, est appelé commandeur des commanderies de Brabant, Liège et Hainaut, mais on ne parle plus d'Avalterre. Il résulte de tout cela que le pays d'Avauterre, dont parlent les trouvères est à peu près celui que comprenait le bailliage du même nom à son origine : les limites de l'ancien évêché de Liège, seraient peut-être les siennes. Voy. Bullet. de la Comm. d'histoire, XV, 3.

M. Fr. Michel a cru reconnaître l'Avalterre dans le Valterne de la Ch. de Roland, lequel est évidemment en Espagne. Le vrai sens d'Avalterre lui a échappé.

AVENANT (A L'), à proportion, d'une façon convenable, v. 9072, 10920, 17571.

Prov., à l'avenin; ital. *all'avenante*. L'avenant est la part proportionnelle ou convenable qui était due pour un fief. Voy. Ducange, vis *Avenancia* et *Avenantum*. A l'avenant est encore français, le wallon dit à l'avenan. M. Diez tire ce mot du lat. *adveniens*; p. 538.

AVENANT, part. prés., v. 7707.

Citons le passage :

S'on ne nous voet donner, se soions *avenant*.

C'est ainsi que le roi des Taffurs parle à ses gens pour les exciter à aller prendre les mets préparés par les Sarrasins. A coup sûr *avenant* n'a point ici le sens ordinaire. Nous croyons que c'est le part. prés. du verbe *aveindre*, prov. *avenre*, *avendre*; norm. *aveindre*, atteindre, qui est encore français et signifie tirer une chose hors du lieu où on l'avait placée. Le wallon *aveni*, atteindre, que M. Grandgagnage explique par *venir à*, pourrait bien n'en être qu'une forme. En acceptant l'hypothèse de M. Grandgagnage, *aveni* aurait du rapport avec l'ital. *avventare*, se lancer, se précipiter sur, lat. *adventare*, approcher de. Si au contraire, nous nous en tenons au verbe *aveindre*, nous aurons à choisir comme étymol. le celt. *avend*, tirer (Corblet, dict. pic.), ou le latin *abemere*, emporter, et *adimere*, enlever, proposé par M. Diez, p. 538. Dans le dialecte champenois *aveindre* devient *avainder*.

AVENGEMENT, vengeance, v. 632.

On trouve le mot *vengement* dans l'anc. liv. des Rois. Le prov. a *venjamen* et *vengament*. Rayn., Lex. rom., V, 497.

AVENIR, v. 31566.

Et entre les mauvais, je vous dy sans mentir,
En y ara des boins, il ne puet *avenir*.

C'est-à-dire cela ne peut manquer d'arriver. Le mot *a-venir* aurait, d'après cela, un sens négatif et nous devrions y voir l'a privatif. C'est ainsi que ce mot signifie bannir dans une citation faite par D. Carpentier : « Leur défendoient surtout qu'ils pooient meffaire vers la ville de Tournay, et sur estre *avenu* d'icelle. Duc., sup., v^o *Avenir*. *Avenu*, c'est-à-dire *banni*. — Le rouchi se sert d'*avenir* dans le sens de venir.

AVENTURELE, diminutif d'aventure. Gilles de Chin, v. 5024.

Aventure est dans les Lois de Guill., § 21. Lat., quod *adventurum* est, bas lat., *aventura*.

AVENUE, aventure, v. 870.

AVER, avare. Gilles de Chin, v. 4920.

Avez estoit et convoitex seur toutes riens.

(Rec. des hist. de Fr., III, 261.)

Mais la proëce est morte en cuer de prince *aver*.

(Vœux du Paon, MS. n^o 104 r^o.)

Sentence que nous lisons aussi dans le rom. de Garin à plusieurs reprises :

Nus *avers* princes ne puet terre tenir.

(I, 239, II, 148.)

Multi orguillus, pareuner et averez.

(Ch. de Rol., st. 53.)

Le picard dit aussi *aver* pour *avare*.

L'auteur du Bauduin de Sebourg trace le portrait suivant des avares :

Si font li amasseur, qui les deniers musis
Gardent en leurs escriens, et les vairs et les gris.
Il aroient d'avoir otant que vault Paris,
Enchois c'uns pövrès homs, des biens Dieu mal partis,
Eust de son avoir t tout seul paresis,
Ni un morsel de pain, ains li seroit musis.
Chil sont serf apellé; pis valent que juis :
Il n'ont onques les coers de l'aquerre remplis;
Et quant il ont tout fait, adés de pis en pis,
Ceule haée muèrent, sans prendre Jhesu Cris,
Oïte ne sacramant, mais t piet de brebis (1, 258).

Voy. l'énumération que fait Henri Estienne des diverses manières d'exprimer l'avarice en français. Précell. du lang. fr., p. 103 et suiv.

AVÉRÉ, AVERÏ, vérifié, authentique, v. 6263, 8217, 21267.

Le prov. *averar* et *aveirar*, l'it. *avverare*, rappellent la forme *avéré*. Le cat., l'esp. et le port. *averiguar* rappellent l'autre. Rayn., Lex. rom., V, 503.

AVEULIR, aveugler, v. 11256.

Le monde *aveulissoit*, car point ne se révèle.

(Baud. de Seb., I, 23.)

Le rouchi et le wallon ont encore l'adject. *aveule*, aveugle; le picard dit aussi *aveule* et *avule*. Ces mots ne viennent pas, comme le dit Hécart d'après Noël ou d'après Roquefort, d'*avulsus a lumine*, mais bien d'*ab-oculo*, qui se trouve dans un fragm. de Pétrone (Duc., gloss.). L'ital. *avocolo*, le verbe *avocolare*, le prov. *avogolar* ne laissent aucun doute à cet égard. Voy. du reste le Lex. etym. de Diez, v° *Avocolo*, p. 52. La forme *aveogle* est dans les Travels of Charl., p. 11. Fallot donne le subst. *aveuleteit*, p. 111.

AVIEN-GE, CORRIGEZ AVIENGE, v. 4540.

C'est la 3^e pers. sing. du présent du subj. du verbe *avenir*.

AVIENT, PRONONCEZ AVINT, v. 28204.

3^e pers. sing. du prêt. déf. du verbe *avenir*.

AVIESCITÉS, au lieu d'*adversités*, v. 1060.

AVIESPRÉE (L'), PAVIESPRÈMENT, PAVIESPRER, le soir, v. 2709, 5618, 6577, 17218, 20054, 25585.

Lat., *advesperascit*, la nuit vient. Au v. 6577, on a eu tort d'écrire *la viesprée*. De même qu'on disait *l'ajournée* pour la venue du jour, de même *l'aviesprée* signifiait la venue de la nuit. Le prov. employait aussi *l'avesprar*. Rayn., Lex. rom., V, 527. On trouve également *aviesprir* chez les trou-

vères et *avesprir* chez les troubadours. Rom. de Renart, IV, 233, et Rayn., ouv. cit., V, 528. Cfr. Duc., gloss. et sup., v° *Vesperatus*.

AVIESTI, vêtu, habillé, v. 14750, 14959.

Bas lat., *advestitus*. Voy. Duc., sup.

AVILLIER, avilir, v. 1479.

N'aiez cure de teil mestier,
Car trop em porriez avillier.

(Gilles de Cluin, v. 3343.)

Les trouvères ont dit aussi *aviler*, d'après le prov. *avilar*, qui se retrouve dans l'anc. cat. et l'anc. esp. L'ital. dit *avilare*. Tout cela rappelle le bas lat. *avillare*. Voy. Duncange et Rayn., Lex. rom., V, 543-546. *Avilance*, outrage, est dans Tristan, I, 95.

AVIRER, peut-être *ariver*, v. 7251.

Voy. la note de M. de Reiffenberg.

AVIRGONDER, CORR. *pour nous à virgonder*, v. 27281.

Voy. *Virgonder*.

AVIRIE, v. 21079. Voy. CUVRIER.

AVIRONNEMENT, tout à l'entour, v. 2463, 21509, 21515, 21530, 21359, 25587, 28155.

Cet adverbe se trouve aussi dans le Bert. du Guesc., II, 121. La langue romane se servait du verbe *avironner* dans le sens du latin *circumire*, parcourir, et la provençale disait de même *avironar*. Cfr. Duc., sup., v° *Avirunatus*, et Rayn., Lex. rom., V, 551.

AVIS, semblance, v. 54289.

Ce m'est *avis*, cela me semble. Nous croyons que l'origine de ce mot est *vis*, visage, semblance; aussi trouve-t-on fort souvent *à vis* pour *avis*: Il m'est *à viz*. Mort de Garin, 149. Ces deux façons d'écrire existent aussi en provençal: So mes *avis* (Chr. des Alb., p. 60 et 156). So mes *vis* (Ibid., p. 62). *Avis* est, selon nous, un mot composé qui a existé concurremment avec *à vis*. On trouve en effet dans le Bertr. du Guesc., I, 238, ce m'est *advis*. Et dans le Baud. de Seb., I, 77, *avis* présente un sens analogue:

A riches escarboucelez et pendant par *avis*.

Le bourguig.: Ce m'at *aviv*, se prend dans une acception pareille (Noëls bourg.). Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 534 et 536, et voyez, dans notre glossaire, les mots *Vis* et *Viaire*. M. Diez, p. 374, v° *Viso*, explique par le latin *visum mihi* fuit, la locution ital. *fu viso a me*, qui répond au prov. so m'es *vis* et m'es *veiaire*.

AVISION, avis, sentence, v. 660.

Bas lat., *avisum*, *avisatio*. Voy. Duc., gloss. et sup. Dans

Baud. de Seboure, il est pris pour conseil, prudence : Sens ne *avision* (1, 3).

AVOEC, avec, v. 1094, 25091, 25124, 34806, 34807, 34880, 34997.

Avoc est presque toujours de trois syllabes dans notre roman, et devrait par conséquent se prononcer *avo-ec*. Nous avons peut-être eu tort, dans plusieurs endroits, d'y substituer *avoec(ques)* pour la mesure. Le gloss. manuscrit de Lille donne la forme *avo-euques*, où se reconnaît notre mot *avoec* avec ses trois syllabes. Il en est de même de l'ancien picard *avoek* (Corblet).

L'orthographe, la forme et la signification de ce mot ont subi bien des variations avant qu'il devint le moderne *avec*. Peu de vocables ont été soumis à autant de changements que lui. C'est probablement à cause de cela qu'on a tant discuté sur son origine. Les uns, comme MM. Ampère et Genin, ne songeant qu'à la forme *o* et à ses dérivés *ove*, *ove*, ont pensé qu'il pourrait bien venir du latin *ubi*, où; d'autres, comme Nodier, y ont trouvé la contraction d'*abus-que cum*; enfin M. P. Paris rencontrant la forme *aveuc*, s'est décidé pour le latin *ad vocem* alicujus ou *a voce*. M. Diez a tranché la question et a établi qu'*avec* vient du lat. *ab hoc*. Il nous a confirmé en cela dans notre opinion. *Ab* n'est-il pas resté dans le provençal avec le même sens, et le mot *avec* n'a-t-il pas une analogie parfaite de formation avec *poruec*, qui vient de *per hoc*, et *senuec*, qui vient de *sine hoc*?

Dans ce système, les formes diverses trouvent toutes leur explication. *A*, du lat. *ab*, a eu pour synonyme *o*, et une dérivation parallèle s'est établie à peu près de cette façon :

Latin <i>ab hoc</i> , roman :	<i>avoc</i> , <i>ove</i> , <i>ové</i> , <i>avec</i> , <i>ovoc</i> .
	<i>avoec</i> , <i>oveké</i> , <i>ovocq</i> .
	<i>avoecques</i> , <i>oveckes</i> , <i>oveoc</i> .
	<i>avoekes</i> , <i>oveques</i> , <i>ovoec</i> .
	<i>avoek</i> , <i>ovecques</i> , <i>ovæc</i> .
	<i>avoecuques</i> , <i>ovesque</i> .
	<i>aveuc</i> , <i>aveuq</i> .
	<i>aveuques</i> , <i>aveuques</i> .
	<i>aveuckes</i> , <i>aveuc</i> .
	<i>awieuc</i> .
	<i>awecque</i> .
	<i>avecques</i> .
	<i>avec</i> .

Quant aux patois sur lesquels on s'appuie, pour prouver une origine différente, on doit reconnaître qu'ils offrent presque tous des formes abrégées qui rappellent celles de ce tableau. Tels sont le pic. *aveu* ou *avesc* et le franc-comt. *aveu*; le wallon *avou*, le fr. comt. *aivo* et le bourg. *aivô*; enfin le rouchi *avé* ou *aveuque*. Il est donc impossible de tirer aucune induction de ces formes-là.

Nous avons parlé de la signification du mot *avec*. On l'employait autrefois comme préposition et comme adverbe.

Ainsi dans la Chanson de Roland (édit. Genin, p. 303) ce mot est adverbe :

Enalcent franc et l'emperere *avoec*.

De même dans Berte aus grans piés :

Li rois Pepins de France et Berte au cuer sené
Sont jusqu'à Saint Quentin tous jours *avec* alé (p. 187).

Le Gilles de Chin nous offre *aveuc* dans le même sens :

Totes armes por tornoier,
Que il *aveuc* présentera
Gilles de Chin, quant le verra (v. 4393-96).

Dans les Loix de Guillaume, §. xxxi, on lit aussi : « Si larecin est troved en qui terre que ceo seit et le laroun *ovesque*. »

Nos patois ont presque tous gardé cette acception du mot *avec* pour aussi, et peut-être y a-t-il dans les exemples ci-dessus une excuse pour ceux qui se servent encore aujourd'hui du mot *avec* sans régime. Du reste, l'allemand et le flamand en usent de même.

Nous avons recueilli les formes diverses que nous avons citées dans les ouvrages suivants : Roquef., gloss.; Fallot, Recherches; Ch. de Roland; lois de Guillaume; rom. de Garin le Loh., II, 97; rom. de Berte; rom. de Tristan; Travels of Charl.; Gloss. manusc. de Lille; Noël's Bourg.; dict. pic.; dict. rouchi; Grandgagnage, dict. wallon; Raoul de Camb., 247. Voy. de plus Ampère, Form. de la lang. franç., p. 292; Genin, Variat. du lang. franç., p. 330-331; Diez, Lex. étym., v^o *Avec*, et Burgui, Gram. de la lang. d'oil, II, 344.

AVOIR, verbe actif.

Notre roman nous offre dans la conjugaison de ce verbe, quelques formes à noter. Futur : la cité *averons*, v. 8933. Ils *arront*, v. 12588. Le Baud. de Seb. dit aussi :

Qu'il *averra* l'amour de la pucelle (1, 46).

et ailleurs :

Aussi n'*arate*-jà (1, 66).
Se je puis exploiter
Celle qu'il a piévie, ne l'*ara* pas devant (1, 56).

Du conditionnel, nous trouvons *arriés* pour auriez, v. 13223. Le Baud. de Seb. écrit à la première personne *avoié* (1, 10, 66). Voy. De Chevallet, p. 128, v^o *Aveir*, et Genin, Variations, p. 210-211.

AVOIR, AVER, AVUER, avoir, richesse, argent, domaine, v. 6562, 35376, 33420, 34674.

Bas latin, *averium*, *averia*, *avera*, etc. Ducange y avait vu surtout les biens meubles; Dom Carpentier y ajoute aussi les biens immeubles. Rien ne nous empêche donc de traduire ce mot par terre, domaine, seigneurie. Gautier sans *avoir*, signifie Gautier sans terre ou sans seigneurie.

Il est impossible d'expliquer autrement dans notre poème l'*avoir* d'Orbendée et surtout ce vers :

Devant Nicques le Grant, ung pàyen *avuer* (v. 54674).

C'est-à-dire une seigneurie ou une terre païenne. Le prov. emploie *aver*. Dans le sens le plus ordinaire en roman, c'est l'*avoir* proprement dit, la richesse, l'argent. C'est aussi plus particulièrement le bétail, absolument comme les *avers* de Normandie (Duméril), et l'on ne doit pas s'étonner que le mot *avoir*, synonyme de *pecunia* dans son acception la plus générale, serve à désigner spécialement les troupeaux, *pecudes*, qui ont donné leur nom à la richesse des nations primitives.

L'*avoir* est donc un bien quelconque, depuis l'*avoir Phe-lippon* dans notre poème, jusqu'à l'*avoir Constantin* du Baud. de Seb., I, 37, et jusqu'à ceux des exemples suivants :

De sun *aveir* vos voelt asez duner.

(Ch. de Rol., st. 9.)

Lichevaliers si fu orguilleux, plain d'*aver*.

(Bert. du Guesc., I, 84.)

Tant vus durrai *aveir*, or et argent, trusset.

(Trav. of Charl., p. 45.)

De vus ferai ma drue, jà ne quer altre *aver*.

(Ibid., p. 50.)

Ciertes jou n'i quis autre *avoir*.

(Mouskés, v. 11114.)

Voy. Raynouard, Lex. rom., II, 158.

AVOUÉ, AVOÉ, protecteur, seigneur, v. 444, 5895, 15496, 52080. — AVOUER, défendre, v. 2418. — AVUÉ, reconnu, part. passé du verbe *avuer*, avouer, v. 7540.

Cfr. Ducange, vis *Advocare* et *Advocati*. Le prov. *avocat*, *advocat*, signifie également protecteur, défenseur, en parlant d'une église ou d'un monastère. Voy. Rayn., Lex. rom., v. 575. Doit-on, comme MM. Raynouard et Diez, donner au mot *avoué*, protecteur, et au verbe *avouer*, reconnaître, une origine différente? Suivant leur opinion, il faudrait tirer ce dernier verbe du lat. *votum*, d'où le prov. *vo-tar*, et par suite *avoar*. Ducange ne semble pas de cet avis; il confond dans une origine commune les mots *avoué* et *avouer*, et nous sommes forcé de convenir que la basse latinité lui donne raison. On y voit *advocare*, synonyme d'*advocare* ou d'*advohare*, signifier tour à tour protéger, défendre ou bien reconnaître, confesser. Les exemples allégués sont nombreux et ne permettent pas de garder le moindre doute. Les dérivés de *votum* se réduiraient ainsi à *veu*, *veuer*, *vouer*, *dévouer*. Voy. Diez, p. 746.

Avuez, seigneur, est dans la Chans. de Rol., st. 9 et 10, et dans Paris la duch., p. 69 et 117. A la p. 102 de ce dernier rom., le mot est écrit *avotés*. Dans notre poème: Faites-vous *avouer*, signifie faites-vous défendre ou bien prenez

un *avocat*, v. 2418-2424. Ce qui, dans le rom. de Renart, IV, 449, a pour équivalent *resner par avocas*.

AVOYER (s'), ÊTRE AVOYÉ, se diriger, s'acheminer, se remettre en voie, v. 1676, 2140, 4571, 9924, 17060.

Au v. 9924, on a écrit *s'anoie* pour *s'avoie* :

Et quant il puet parler et c'un petit *s'avoie*,

C'est-à-dire qu'il reprend un peu ses esprits. Ici le verbe *avoyer* est le contraire de se desvoyer ou se desroyer (v. 9918). Ce mot vient du lat. *ad viam*, prov., cat., esp., port. *aviar*; ital., *aviare*, et il rappelle l'interjection *avoi! avoi!* qui se trouve à la fin des couplets de la Chans. de Roland. On peut remarquer à ce propos que l'angl. *away* et l'ital. *via*, conservent le même sens.

Dans Raoul de Camb. *avoier* signifie remettre dans la bonne voie :

Ce cil n'en pense qui se laisa drécier
En sainte crois, por son peule *avoier* (p. 237).
A une vile est *avoies*.

(Duc., sup., v° *Deviare*.)

De nostre père l'apostaille.
Vouliste qu'il semblast l'estoile
Qui ne se muet, moult bien le voyent
Les maroniers qui s'y *avoient*.

(Bible Cuyot, citée par Ducange,
v° *Apostolicus*.)

Le sens de ce mot est un peu altéré dans nos patois. Pic., *avoyer*, commencer par quelque chose (Corblet); wallon: *avoiéi*, envoyer à (Grandgagnage); rouchi: mal *avoie*, mal disposé (Hécart).

AVRESIER, AVRESCIER, AVRESSIER, adversaire, ennemi, et par extension le démon, ennemi du genre humain, v. 5588, 7651, 12750, 18188, 25345, 52551, 55316, 55522.

Lat. *adversarius*; prov. *aversier*, *averser*, Ray., Lex. rom., V, 519. Les trouvères emploient ce mot dans le sens de démon, même en parlant de combattants hardis et intrépides. « Dont venés, *avresier*? » d'où venez-vous, démons? Paris la duch., p. 154. Gilles de Chin, lorsqu'il vient de tuer le géant dans sa caverne et qu'il est écrasé par le corps du *maufés* (v. 3180), dit aux prisonniers dont il entend la voix :

Chi gist sor moi uns *aversiers* (v. 3199).

Dans Baud. de Sebour le juifs sont appelés *la gent l'aversier* (II, 129). Les Sarrasins sont aussi nommés *la gent à l'aversier* dans la Chans. d'Ant., II, 262, et le mot a presque toujours le sens de démon dans ce poème (II, 43, 62, 89, 125, 129). De même dans le rom. d'Alexandre. Pierre le Cruel est appelé de ce nom par l'auteur du Bert. du Guesclin :

Pour l'embuche trouver de Piètre l'*aversier* (II, 89).

Voy. aussi Ogier de Dan., 481, 524. On peut rapprocher de ce mot le normand, *aversat*, du lat. *adversatus*, qui est expliqué dans un texte cité par Ducange : *a daemone vexatus*. Le vieux franç. exprimait par le mot *avertin* ou *esvertin*, la goutte, l'épilepsie, le vertige, toutes maladies où, croyait-on, le diable avait la plus grande part, et l'ital. dit encore *versiera*, *aversiera*, vision, fantôme, diable, loup-garou. Grimm, Deutsche mythol., p. 940. Cfr., Duc., gloss. et sup., v° *Adversatus*. En pic., *avers* signifie étrange, extraordinaire.

AY! MY! hélas! v. 26346.

Boccace dit dans le même sens : *Ahi lasso me!* (Decam., II,

6 et 5), et l'ital. mod. : *Ahi me! Aime!* Il n'est pas douteux que *ay! my!* ne soit venu de là. Plus tard on a dit comme Boccace : *Hé lasse! moi dolente!* (Jehan de Saintré, I, 125). Cette locution rappelle bien le latin : *O me miserum! O me infelicem!* La forme *ay! prov.*, *ai! ay! hai! hay!* paraît cependant venir du grec *ai*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 37-38.

AYSSE, est-ce, v. 27409.

Orthographe défectueuse.

B.

BACELER (JOUENES), v. 5091.

Bas lat., *baccalarius*, prov., *baccalar*, *bachallier*, anc. cat., *batxeller*, esp., *bachiller*, port., *bacharel*, ital., *baccoliere*. Dans la langue d'oc, aussi bien que dans celle d'oïl, on a donné à ce mot beaucoup de significations, entre autres celles de jeune guerrier, de jeune étudiant, de jeune homme à marier, etc. La *bacelerie* nous paraît être la jeunesse guerrière. Ainsi, dans l'éloge de Roland et d'Olivier, Ph. Mouskés a dit :

Vous estiés de *bacelerie*
Souverains et de chevalerie (v. 8766).

Et ailleurs le même trouvère s'exprime ainsi :

Et la flour de *bacelerie*
D'ounour et de chevalerie (v. 6820).

Dans un autre passage, le vieux Naimés combat avec toute l'énergie d'un jeune homme :

Namlés i fiert comme senglers
Avec les autres *bacelers*.
Se li cors fu vious et floris,
Ses cuers fu jouenes et noris (v. 7004-7007).

Et dans Froissart : « Envoyez vostre *bachelorie* devant Alexandrie. » Gloss. de Buchon.

Ailleurs, comme par exemple dans Par. la Duc., p. 88, ce mot exprime l'idée de serviteur :

Les napes ont ostées serjant et *bachelor*.

Nous trouvons à peu près le même sens dans les *Travels* of Charlem., p. 18 :

Li reis Hugun li fiorz n'en ad nul *bachelor*
De tute sa mainé qui tant seit fort membré.

Il en est de même dans le Baud. de Seb., I, 27 :

A le court ne repaire *bachelor* ne mesquin
Qui ne prise Gaufroît le traïfour mastin.

L'idée première attachée à ce mot serait celle de vassal, s'il faut en croire M. Diez. On trouve en effet des fiefs nommés *baccalaria*, dont les tenants s'appelaient *baccalarii*, et Ducange rapproche ces mots de *vasseleria*, dont le sens est à peu près le même. Il n'est pas moins remarquable de voir combien *baceler* et *vassal* ont de rapports quant à la signification. Nous avons montré tout à l'heure que *baceler* avait signifié tour à tour jeune guerrier, serviteur; c'est également le sens de vassal :

Le sire iert dus, s'ot non Rasaus
Qui moult estoit preus et *vassaus*.

(Mouskés, v. 5184-5185.)

Vassagement, ajoute Ducange, veut dire courageusement, comme il convient à un brave.

L'autre sens de vassal n'est pas douteux non plus : « *Vassalli nostri nobis et nostræ conjugii famulantes.* » Edict. Pisten. Carol. M., cap. 14.

Reste la signification de jeune homme. On sait que le latin *puer* a le sens de serviteur et celui d'enfant. Il en est de même de *vassallus* : « *Tertius ordo item erat tam majorum quam minorum, in pueris vel vassallis, etc.* » Hincmar, de Ordine palatii, cap. 28. Or, nous avons vu que le *baceler* est tantôt un jeune homme, tantôt un serviteur, et nous devons remarquer qu'il en est de même en wallon pour le féminin de ce mot : une *bacele* est tout à la fois une servante et une jeune fille. *Basse* est de même dans le pat. norm. Il est vrai que M. Diez assigne au mot *bacele* une tout autre origine. Lex. etym., v° *Bagascia*, p. 36.

Maintenant faut-il admettre avec M. de Chevallet que l'idée primitive et fondamentale de ce mot exprime la jeunesse, et que le gallois *becan*, *bycan* (corn. *bachan*), petit, *baggen*, garçon, jeune homme, dont on trouve des formes dans l'écoisais, l'irlandais et le breton, ait donné naissance au français *baceler*? Cette origine peut s'accorder avec l'autre. Les fiefs de *bacele*, appelés *baccalaria*, n'étaient que des

arrière-fiefs, qui se donnaient sans doute à des personnes inférieures par l'âge ou par le rang. De là les significations de jeune homme, de serviteur, de vassal attribuées à ce mot. Puis comme la force, le courage, l'intrépidité sont surtout le partage de la jeunesse, la *bacellerie* signifia les combattants par excellence; et par extension le mot s'appliqua plus tard à la jeunesse des écoles.

M. Grandgagnage a, dans son Dict. étym. de la lang. wall., indiqué les rapports du mot *baceler* avec les langues germaniques. Du mot *baas*, holl., *een vrolyke baas*, un joyeux garçon, il serait disposé à tirer *bacele* et *baceler*. C'est, croyons-nous, prendre *baas* dans une acception qu'il n'a pas, et nous préférons l'origine celtique adoptée par M. de Chevallet. Voy. Ducange, gloss. et suppl., v° *Baccalarii*; Diez, v° *Baccalare*, p. 34; de Chevallet, Origine celtique, v° *Bachelier*; Grandgagnage, v° *Bacele*.

BACHIN, BACIN, v. 7512, 7524, 27299, 27757.

Ce mot, dont la signification primitive a été celle de *bassin*, paraît ici dans une acception bien différente. Aux trois premiers exemples, il veut dire cymbale, instrument de cuivre, et nous voyons, dans l'un, les païens qui sonnent la messe avec un *bassin*. C'est ainsi que, dans certaines villes du nord de la France, le crieur public frappe sur un bassin de cuivre pour appeler le monde. Ce sont les timbres du roman de Renart, IV, 219. Dom Carpenier mentionne le mot *bacinum*, qu'il définit la cloche qui appelle les moines au réfectoire, et il renvoie à *Cymbalum*. A Rome on donne le nom de *bassin* à la cloche que l'on sonne lorsque le pape prononce les excommunications. Voy. Rabelais, liv. V, ch. VIII.

Au v. 27757, le *bacin* devient un heaume, et nous rappelle le fameux armet de Membrin de l'immortel Don Quichotte :

Son *bachin* à visière li ostèrent du chief.

(Baud. de Seb., II, 277.)

Tellement l'assena sur le *bacin* en son.

(Bertr. du Guesc., I, 221.)

Il est alors le synonyme de *bacinet*. Voy. ci-dessous.

BACHINET, BACINET, heaume, armet, et par métaphore les hommes mêmes qui le portent, v. 25505, 34962, 34987.

A tous les prisonniers qu'il orent la journée
Ont osté les *bacines*.

(Bertr. du Guesc., I, 479.)

Nous remarquons dans cet exemple que la mesure du vers veut que l'on prononce *bacine* et non *bacinet*. C'est, pensons-nous, une exception. Ailleurs on fait une différence entre le heaume et le *bacinet* :

Heaume, *bacinet*, ne firent retenue.

(Vœux du Paon, f° 441 r°.)

Le gloss. MS. de Lille dit pourtant : *CASSIDA*, *bachinet* ou *haïame*.

Le mot *bacin* et son diminutif *bacinet* ont été en usage de bonne heure dans la langue vulgaire des Gaules. Voy. *bacchinon* dans Grég. de Tours, lib. IX. M. de Chevallet leur donne une origine germanique; il paraît cependant incontestable que l'anc. h. allem. *bac* est aussi un mot celtique, et M. Diez croit devoir préférer cette dernière origine. Le bas lat. *bacinus* se retrouve dans le prov., l'anc. esp. et le vieux franç. *bacin*, le catal. *baci*, le port. *bacio* et l'it. *bacino*. Il en est de même des diminutifs rom., cat. et prov., *bacinet*, esp., *bacinejo*, port., *bacinete*, ital., *bacinetto*, anc. angl., *bassnet*. Cfr. Duc., Gloss., v° *Bacca* et *Bacinetum*; Rayn., Lex. rom., II, 165; Diez, Lex. etym., v° *Bacino*, p. 35; de Chevallet, ouv. cit., p. 336, et Kilian, v° *Becken* et *Beckeneel*.

BACON, flèche de lard, v. 17491.

M. l'abbé Corblet dit que *bacon*, porc, est un mot celtique. M. Diez y voit l'anc. h. allem. *bacho* et le bas allem. *bak*, dos; plus le moy. néerland. *baec*, jambon, p. 560. Ajoutons le vieux flam. *baecke*, *baeke*, porc, qui est aussi oublié par M. de Chevallet dans les Origines germaniques de ce mot, p. 324-325. Le prov. *bacon*, le cat. *baco* et le port. *bacoro* ont le même sens que le vieux fr. *bacon*. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 165. Le mot anglais *bacon* signifie une flèche de lard et non pas un porc. Le patois messin, celui de Normandie et le wallon lui donnent aussi l'acception de lard salé. Ce qui se rapporte à l'opinion de Fauchet : « Deux flèches de lard, lors appelez *bacons*, dont vient le mot *baconer*, pour saler. » Lang. et poés. fr., liv. II. C'est ainsi qu'on a pu dire par extension, une *morue baconnée*. Duc., suppl., v° *Baco*. Le prov. nous offre une autre dérivation; c'est le mot *enbaconat*, coupé par quartiers pour être salé. En Dauphiné, *bacon* a gardé le sens de porc. On lui trouve aussi parfois en roman cette signification. « On apele penaus en gresse flèches de *bacon* sans os. » Liv. des métiers, p. 319. M. A. Scheler fait remarquer le vieux h. allem. *bache*, qui est encore en usage et signifie une laie. Orig. germ. du fr., p. 18.

La *sauce de bacho*, dont il est parlé dans les voyages de Guillebert de Lannoy, p. 40, n'est pas une sauce au lard, comme on l'avait cru. Le savant Lelewel a démontré, dans sa notice sur le voyageur en question, qu'il faut entendre par *bacho* le fruit de l'olive. Voy. p. 38 de l'édit. franç. et p. 76 de l'édit. polon.

BAË, voy. BÉER.

BAGNER, laver, mettre dans un bain, v. 4062.

Bas lat. *balneare*, prov. et port. *banhar*, anc. cat. *banyar*, esp. *bañar*, it. *bagnare*. Étym., le subst. lat. *balneum*.

Ce mot a fini par signifier, plonger, enfoncer :

En sanc sa lance *baigne*.

(Part. de Blois, II, 132.)

L'achier dedans le corps li baingne.
(Baud. de Seb., I, 273.)

Si que l'ensangne qi d'Alexandre fut
Li baingne ou cors à force et à vertu,
Et d'autre part en part li fers agus.
(Mort de Garin, p. 243.)

Cfr. Ray., II, 178, et Diez, p. 37.

BAILLE, BALLE, BAILE, enceinte fortifiée pour la défense, palissade, v. 1842, 1850, 2652, 6588, 6807, 20984, 27750.

Sex engiens par defors dréça,
Le premier *baillie* à force prist.
(Ph. Mouskés, 22600-22601.)

Et li nostre el *baillie* remésent
Entre la cité et 1 pont.
(Ibid., 28746-28747.)

Par force les ont Franc el maistre *baile* mis.
(Ch. d'Ant., II, 126.)

Passent les haies, si ont le *baile* pris.
(Garin le Lob., I, 250.)

Voy. aussi le Chev. de la Char., p. 51 et 66. Cfr. Ducange, v^o *Ballium*, et sup., v^o *Baillieum*. Ce mot paraît avoir la même origine que les suivants; ce qui n'empêche pas Ducange de le rapprocher aussi de *batailliae*.

Patois norm., *baillie*, forteresse; picard, barrière; wallon, *bail*, garde-fou; rouchi, *bale*, poste, retranchement, mais seulement à certains jeux d'enfants: Revenir à ses *bales*, c'est revenir à son poste. Dans le gloss. de Froissart, Buchon traduit *baillies* par porte.

BAILLES, gardiens, v. 26612.

Prov., anc. cat., *baile*; esp., *bayle*; port., *baillio*; it., *ballo*; anc. flam., *bael*.

BAILLI (MAL), mal traité, mal mené, v. 50346.

Ce mot est le plus souvent accompagné de mal ou malement; cependant on le trouve quelquefois seul.

M'acontés cete grant dolor
Dont vos estes si malbaillis,
Si pâles, si tains, si maigris.
(Part. de Bl., II, 32.)

Or puis-je dire que je sui mal *baillis*.
(Mort de Garin, p. 182.)

Et dit uns moines: Malement est *baillis*.
(Ibid., p. 162.)

Fils, dit li pères, qui vos a si *bailli*.
(Ibid., p. 168.)

Si est li quens *baillis*, n'i a nul recovrier.
(Ch. d'Ant., II, 152.)

« Segnor, nos sommes mal *bailli*, se ceste gent se par-

TOME III.

tent de nos avec cels qui s'en sont parti par maintes foiz.»
Villehardouin, Collect. des Chr. de Buchon, p. 46.

Jà fust li moines mal *balliz*,
Se lu pucele demorast,
Car li lions le devorast.

(G. de Coincey, MS. 40747, f^o 38 r^o.)

Voy. aussi le Bert. du Guescl., I, 250, note; le Baud de Seb., I, 6, 7, II, 443; et le rom. de Renart, I, 187. Prov. et anc. cat., *baillir*.

Mal er *bailliz*,
So vos autrei.
(Giraud de Bornel.)

BAILLIE, tutèle, garde, protection, gouvernement, v. 125, 25870.

Si ot Roume la signorie
Sor tot le mont, et la *baillie*.
(Ph. Mouskés, v. 166.)

Avoir en *baillie*, avoir en garde, Ch. d'Ant., I, 187; donner une province, une terre, en *baillie*, la donner à gouverner; mettre une jeune fille en la *baillie* d'un homme, la lui donner en mariage.

Ce mot et les précédents, depuis le mot *baillie*, viennent du lat. *bajulus*, portefaix, gagne-denier, auquel dans la basse lat. on donna des significations diverses, entre autres celles de maître d'hôtel, de pédagogue et en général de tuteur ou curateur. Au *bajulus*, pédagogue, ou *nutritor*, comme on le trouve dans plusieurs textes cités par Ducange, correspondait la *bajula*, nutrix, dont la romane d'oïl avait fait *balle*, et l'ital. *balia*. Voy. Carpentier, I, col. 421.

On sait que Bauduin, comte de Flandre, qui fut tuteur de Philippe I^{er}, s'intitulait: *Regis ejusque regni procurator et bajulus*. C'est ainsi que l'idée de protection, de défense, s'attacha définitivement à ce mot et que le mot *bajulia* donna naissance à *baillie* et à *baillie*, dans les acceptions indiquées. Il en fut de même des verbes *baillir* et *baillier*, qui signifèrent protéger, défendre, régir, traiter. Le mari, qui avait sa femme en *baillie*, en devenait donc le *bail* ou le défenseur, et s'il restait veuf avec des enfants, il était également *bail* et mambour de ses enfants. A l'époque d'Henri Estienne, *baillie* exprimait moins la protection et la tutèle, que la domination et la puissance. Précell. du lang. franç., p. 280.

On a vu que les expressions de la langue d'oïl, citées plus haut, se trouvent dans la provençale. *Baillie* s'y retrouve aussi, de même que dans l'esp. *baillia*, dans le cat. *baillia* et dans l'ital. *balia*.

M. Duméril, qui dans son dict. du pat. norm., donne à *baillie* et à *baillie* la signification de forteresse et par suite celle de possession, est allé chercher leur étymol. dans l'islandais *bali*, monticule, hauteur qui dominait un pays, dit-il, et qui répondait de son obéissance et de sa sûreté. C'est de là que dérivent, suivant lui, tous les mots que nous rattâchons

au lat. *bajulus*. Cfr. Duc., gloss. et sup., v° *Bajulus*; Diez, Lex. etym., v° *Bailo*, p. 37; Rayn., Lex. rom., II, 169 et suiv.

BALANCE (ÊTRE EN), être en doute, en perplexité, Gilles de Chin, v. 3418.

L'expression *être en balance de vivre* est toute provençale. Voy. Rayn., ouv. cité, II, 171 et 172.

Et priot-on en mainte guise
Que Dieux soucourust sainte glise
Qui moult estoit en grant balance.

(Ph. Mouskés, v. 5423-25.)

BALANS, navires, v. 5856.

M. de Reiffenberg a traduit ce mot par *bélandre*. Nous croyons que ce n'est point tout à fait cela. La *bélandre* ou *balandre* a une origine qui restreint singulièrement sa signification : Angl. et holl. *bylander*, allem. *binnenlander*; aussi l'Académie la définit un bateau de transport, à fond plat, dont on se sert principalement sur les canaux, sur les rivières et dans les rades. Voy. de Chevallet, ouv. cité, p. 341.

Ce mot doit-il son origine au radical *bal*, que l'on trouve dans plusieurs mots exprimant des objets semblables, tels que *balanarius*, *balenerium*, vaisseaux de grande dimension, *balingarua*, *balingaruis*, *baliguerius*, *balingera*, vaisseaux de guerre, tous cités par Ducange, et que Froissart, traduit par *ballenger*? Faut-il y voir un dérivé du verbe *baloier*, rouchi, *baler*, qui signifie flotter? A-t-il quelque rapport avec le nom d'une coquille de mer appelée en italien *balano*? C'est un point que nous ne voulons pas décider. On trouvera peut-être quelques autres exemples, qui permettront de mieux définir ce mot.

BALESTRE (LA), v. 3900.

Telle est la manière dont M. de Reiffenberg a cru devoir orthographier ce mot, à cause de son étymologie *balista*. On pourrait aussi lire l'*abalestre*, dont la forme n'est pas moins ancienne et qui est tout aussi conforme à l'étymologie *arcus balistarius*. Guil. Briton traduit *balista* par *arbalastre* et Jean de Garlande écrit *arbalestre*, p. 589. Dans le Garin (I, 276), *arbalestrier* se transforme en *aubelestier*. Du reste, le prov. a les deux formes *balesta* et *arbalesta*, le cat. et l'esp. n'ont que *ballesta*, et l'ital. que *balestra*.

BALLER, BAILLER, v. 17318, et Gilles de Chin, v. 3423.

La chartre porte seclée;
Bien sont les trait de Cornoalle,
Vient à Ogrin, il la li *balle* (Tristan, I, 128).

Malgré ses différentes significations, on peut rattacher ce mot à la même origine que *baille*, *baillie*, *baillir*, etc. Dans notre poème il a le sens de donner, livrer : c'est une acception empruntée à l'usage de donner à *bail*, on a fini par dire simplement *bailler*. Dans Gilles de Chin, être *bailliez*,

semble signifier être pris, c'est-à-dire être dans la puissance ou dans la *baillie* de quelqu'un. Nous reconnaissons pourtant que ce pourrait être tout aussi bien être protégé ou défendu :

Fuyant s'en va tous et laissez.
Jamais por home n'iert *bailliez*.

M. Duméril a cru devoir traduire *baillier* par saisir, prendre, dans l'exemple suivant :

Mais or sui vieus et kenus et barbés,
Ne puis mais preu chevalcher ne errer,
Baillier mes armes por ses armes *baillier*.

(Chevalerie Ogier v. 3604.)

Et Fallot donne au même mot le sens de garder, défendre, dans les vers que voici :

Niez Olivier, por Deu le droiturier,
Ceste bataille vos estuet à laisier.
Li dus Rollan est vaillant chevalier
Et vassas nobles por ses armes *baillier*.

(Gerars de Viane, v. 1993-1996.)

Nous aimons mieux ne voir dans ces deux passages que la vieille signification du verbe latin *bajulare*, porter; ou bien encore c'est être maître de ce que l'on tient.

Dom Carpentier cite un exemple où le verbe *bailler* a le sens de toucher : « Il est escript : Tu ne *bailleras*, ne n'a-toucheras la laidesce des femmes. » Et en latin : « Scriptum est enim : Neque tetigeris, neque obtractaveris turpitudinem feminarum. » V° *Bailliagium*, 2. *Bailler* doit, dans cette acception, signifier prendre en sa *baillie* ou en sa puissance.

Les vers suivants peuvent s'expliquer de même :

Quant Isembart le renéic
Vit le cheval cure estreaer;
D'une chose s'est adchié:
S'il poeit as puits *baillier*,
Qu'einz se terreit detrenchier
Que mès pur home le perdist.

(Fragm. d'Isembart et Gorm., Mouskés, II, xx.)

Il signifie gouverner, conduire, dans ces exemples-ci :

Le roi apelle qui France a à *baillier* (Garin, I, 438).
Mais les trois chiens ne porrent il *baillier* (Ibid., II, 241).

L'éditeur du Parton. de Blois a vu une forme du verbe *bailler* dans les vers suivants :

Li tornois est maltalentis,
N'i a mestier vasaus *baïe* (II, 434).

Dans son glossaire il explique ce mot par *baillé*, donné, livré. Il n'a point reconnu là notre vieux mot *baïf*, synonyme d'*esbaï*.

Bailler, donner, livrer, est encore en usage dans la pratique, ainsi que dans la plupart des patois. Cfr. Ducange, sup., v° *Bailliagium* 2; Diez, Lex. etym., v° *Bailo*, p. 37;

Fallot, Recherches, p. 508-509; le gloss. de la chr. de Ph. Mouskés; Corblet, dict. pic.; et Duméril, patois norm.

BANDON (A), HABANDON, A ABANDON, v. 2260, 5241, 5158, 5599, 53817; Gilles de Chin, v. 4002.

Cette locution adverbiale a donné lieu à beaucoup de discussions. C'est d'elle que viennent, il n'en faut pas douter, notre subst. *abandon* et notre verbe *abandonner*. M. Genin veut pourtant que l'on reste dans le doute. « Le mot *abandon*, dit-il, est encore un de ceux qui déjouent la sagacité de l'investigateur. Il sort, selon l'occurrence, de deux racines, à *bandon*, ou de trois à *ban don*. Dans le premier cas, c'est un adjectif qui veut dire avec effort, et sa racine est le verbe *bander*; dans le second cas, c'est un substantif, *don fait à ban*, à cri public, par conséquent notoire à tous, irrévocable, et cette acception nous reporte au verbe *banir*, le même que publier. M. P. Paris a voulu faire descendre le subst. *abandon* de l'ancien adjectif composé à *bandon*. Il s'y est donné beaucoup de peine, a longuement disserté, et je ne crois pas qu'il soit parvenu à se convaincre lui-même. » Chans. de Roland, p. 508-509.

Malgré l'opinion de M. Genin, nous sommes cependant obligé de nous en tenir à l'étymologie qu'il rejette. Examinons d'abord l'expression à *bandon*; nous la trouvons dans le provençal sans le moindre changement :

S'amon de bon cor à *bandon* (G. Faidit).
No truep selhuy ni selha que mout gen,
Quan la mentau, no la laus à *bando* (G. Riquier).

Et Raynouard, auquel nous empruntons ces citations, traduit à *bandon* par : sans réserve (Lex. rom., II, 477). Ne nous arrêtons pas à cette traduction; M. Fauriel n'explique-t-il pas le même mot par : intrépidement?

En Siartz de Montaut los defen à *bandon*.
(Chr. des Alb., p. 550.)

Et M. Paris, dans la Chanson d'Ant., n'y voit-il pas d'un côté (I, 15) l'équivalent de : sans règle, sans direction; de l'autre (II, 25), celui de : tout de son long? Les éditeurs ont expliqué ordinairement cette locution suivant les besoins de la phrase. Ainsi M. Paris, quelques vers plus loin, p. 24, aurait dû modifier encore son explication.

La provençale et la romane d'oil avaient donc le mot à *bandon*; mais nous trouvons tout à coup une corruption orthographique. Les copistes écrivent *habandon* pour à *bandon* :

Or furent les deux os logiés *habandon* (V. 53817).

Puis se méprenant sur la valeur de ce changement, ils font du mot *habandon* le synonyme de *bandon*, et les troubadours se mettent à dire de concert avec les trouvères :

Et totz los mandamentz farai ad *abandon*.
(V. de S'-Honorat.)

Qui lâissa anar l'ayga à son *abandon*.
(V. et vert, n° 405, cités par Rayn., II, 477.)

Ens iadés s'i fiert à *abaadon*.
(Gilles de Chin, v. 4002.)

Mais tost s'en parte à *habandon*.
(Fabl. et cont. anc., I, 70.)

Comme le vent souffle à son *abandon*
Le duvet blanc du vieux chenu chardon.
(Amyot, cité par Raynouard, II, 477.)

Ces exemples divers prouvent que les mots *bandon* et *abandon*, ont été confondus dans la romane du midi et dans celle du nord. Ajoutons qu'ils ont fait place à un adjectif exprimant la même idée : Vieux franç., *abandonnément*; prov., *abandonadamen*; ital., *abandonatamente*. Cela suffit pour établir d'une manière certaine la formation des mots *abandon* et *abandonner*. La signification primitive de l'adjectif à *bandon* ne viendra pas y faire obstacle, comme on va le voir.

E ierraï les destriers aler à lur *bandun*.
(Trav. of Charl., p. 21.)

Et je laisserai aller les destriers à leur volonté, c'est-à-dire abandonnés à eux-mêmes.

La fille lu rei Hugon i eurt tut à *bandun* (Ibid., p. 53).

La fille du roi Hugon y court *abandonnément*, c'est-à-dire, sans que rien la retienne, selon sa volonté.

M. Genin lui-même ayant à traduire ce vers :

Trestute Espaigne iert hoi en lur *bandun*.
(Chans. de Rol., p. 227.)

n'a-t-il pas dit : Toute l'Espagne leur est aujourd'hui abandonnée? Mais c'est surtout dans le proverbe suivant que le sens du mot à *bandon* est manifeste : « Qui fait noces et maison, et plaide à son seigneur, il met le sien à *bandon*. » (H. Estienne, de la Précell. du lang. franç., p. 256.) C'est bien clairement laisser son bien à l'*abandon*, à la merci. Et cet autre proverbe, peut-on le traduire autrement?

Grand *bandon* fait les gens larrons.
(Leroux de Liney, Proverbes franç., II, 226.)

Ducange a fort bien démontré que dans la basse latinité les mots *abandum*, *abandonum*, *habandonum*, ont été employés dans le sens du roman à *bandon*. *Dare aliquid in abandonum*, c'est comme si l'on disait mettre quelque chose à *bandon*, ou l'abandonner à...

Prenez ma terre toz à votre *bandon*.
Tos mes trésors vos est à *bandon* mis.
(Citat. faites par Ducange.)

Pour ne pas reconnaître dans ces locutions l'origine d'*abandonner*, il faut y mettre de la mauvaise volonté. Laisser une chose à *bandon*, c'est la mettre à la merci du premier venu, en un mot c'est l'abandonner, et il est facile d'expliquer ce vers :

Qui le sépulture Dieu laisse si à *bandon*.
(Ch. d'Ant., I, 45.)

Voy. aussi Rutebeuf, I, 80, et Pasquier, Rech., II, 4 : « Le peuple usoit des vies des hommes comme si elles lui eussent été baillées à l'abandon. »

Faut-il distinguer un à *bandon* venant de *bander* et signifiant avec effort, d'un autre équivalant à *don fait à ban*? nous n'en voyons pas la nécessité. Ainsi la locution si fréquente à *force et à bandon*, n'est point pour nous une exception. Dans ce vers :

Fu venus de çà mer à force et à *bandon*
(Bert. du Guesc., I, 41.)

elle n'exprime ni plus ni moins que le seul mot à *bandon* dans celui-ci :

E la ciutat sen intran li erozad a *bandon*.
(Chr. des Alb., p. 84.)

Non pas avec effort, mais en s'y précipitant sans être arrêtés par rien, et comme dit Ducange, *pro suo arbitrio*, ce que Hugues Plagon, traducteur français de Guill. de Tyr, rend par les mots à *son bandon*.

D'où l'on voit que le *bandon* est, comme l'affirme Nicot, liberté et licence de tout faire et de tout dire.

De la ville garder li donna le *bandon*.
(Bert. du Guesc., I, 42.)

El rei si l' det *bandon* d'anar e met lo en arnes de totas res (Le roi ainsi lui donna la permission d'aller et le mit en équipage de toutes choses). Rayn., Lex. rom., II, 177.

Nous sommes bien près de l'étymologie de ce mot. Le rom. *bandun*, *bandon*, qui se retrouve dans le prov. *bandon*, l'ital. *bandono*, et l'angl.-norm. *bandoun* (gloss. des Trav. of Charl.), n'est pas, comme on l'a cru, un composé de *bannum* et de *donare*; mais une forme particulière du primitif *ban*, édit, proclamation; permission, comme l'it., l'esp. et le portug. *bando*, mot qui a donné à l'it. le verbe *bandire*, à l'esp., au port. et au prov. le verbe *bandir*. Il n'est pas nécessaire non plus, pour expliquer le *d* de *bandon*, de recourir, avec M. de Chevallet, aux analogues *gener*, *gendre*, *tener*, *tendre*, *grunnire*, *gronder*. *Bann* et *band* sont synonymes dans plusieurs de leurs acceptions germaniques, ce qui explique l'emploi simultané de *bandum* et de *bannum* dans la basse latinité. D'ailleurs, on peut aussi remonter au gothique *banvjan* et *bandvjan*, où le mot *bandon* et ses dérivés trouvent une origine certaine. Cfr. Diefenbach, Wörterb. der Got. Spr., I, 296-299; Diez, Lex. etym., v^o *Bando*, p. 42; de Chevallet, Orig. et form. de la lang. fr., p. 332; Rayn., Lex. rom., II, 177; Chanson de Roland, édit. Genin, p. 508; et principalement Ducange, v^{is} *Abandum*, *Bandum* et *Bannum*. Comparez le patois normand de *hanon* (Duméril).

BANIE (OST). Voy. OST.

BANIER, celui qui crie les bans, qui les publie. Gilles de Chin, v. 2718.

Li rois commandé à son banier
Qu'il voist par la cité crier.

Bas lat., *banditor* et *banerius*. Ducange, gloss. et suppl.: anc. cat., *banderer*; it., *banditore*. Les Provençaux ont employé dans le même sens *bannier* et *bandier*, conformément à l'origine indiquée au mot *Bandon*. Rayn., Lex. rom., II, 176.

A icest mot, commence li baniers à crier,
Por les vallés bagner, facent aïgne apörter.
(Rom. d'Alex., p. 12.)

Lors font crier par l'ost et hucent li bainier
Qu' tout soient armé, serjant et chevalier.
(Ibid., p. 238.)

BANIERE, BAN, enseigne, drapeau, v. 25415, 25550.

Le ban de Macidoine richement couronné
Ont en une fort lance au vent desvelopé.
(Vœux du Paon, f^o 125 v^o.)

Le ban de Macidoine qui fu listés et drois.
(Ibid., f^o 154 v^o.)

Entre ses diverses significations, le bas latin *bannum* a aussi eu celle de drapeau. Cfr. Duc., gloss., v^{is} *Bannum* 4 et *Bandum*. On y trouvera, sous ce dernier mot, quelques conjectures sur l'origine de *bandum*, bannière, que Ducange rapporte complètement à celle de *bannum*: « Quod qui *bannum* in aliquam rem mittebant, velum eidem appendebant. » M. de Chevallet n'a pas adopté cette opinion: il distingue *bannière* de *ban*, et même il s'abstient de donner à ce dernier le sens de drapeau. M. Diez a également oublié de mentionner le mot *ban*, drapeau, et il croit aussi que *bannière* ne doit pas être confondu avec *ban*. Ces deux savants sont pourtant loin de s'accorder sur l'étymologie de chacun de ces mots. C'est au tudesque *ban*, *fan*, *van*, drapeau, que le premier rattache *bannière*; et c'est aussi au tudesque *bann*, proclamation, que le mot *ban* devrait son origine suivant lui. M. Diez, au contraire, pense que *bannière* est de la même famille que le fr. *bande* et l'it. *banda*, synonymes du goth. *bandi* et de l'anc. haut allem. *band*, et il cite l'it. *bandiera* et le prov. *baneira*, pour montrer sa formation. Quant à *ban*, c'est du goth. *banvjan* qu'il le croit tiré. Nous sommes, avec M. Aug. Scheler, de l'avis de Ducange, et nous pensons que *ban*, drapeau, a la même origine que *bannum* et que *bandum*. Voy. ci-dessus *Bandon*. Cfr. Diez, ouv. cité, p. 41; de Chevallet, p. 329-331; Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 49.

BANOYER (SE), s'amuser, se récréer, v. 27855.

Et puis nouvelles lances pour nous à *banoyer*.

La forme *esbanoyer* est plus fréquemment employée, mais elle est moins rapprochée de l'étymologie. Le prov. *baneyar*, *bandeiar*, l'esp. *bandear*, sont en effet les intermédiaires de ce mot.

E can ven en apres que levo de dinnar,
Caseus pres son caval per anar *baneyar*.
(Fierabras, v. 8007.)

G. Guiart a aussi employé *banoyer*, II, 341. Le Raoul de Camb. nous offre au contraire *esbanoyer* :

Di-li par moi salus et amistié
Et qu'en mes chambres se vaigne *esbanoyer* (p. 220).

Il en est de même de Mouskés, v. 3942. Dans le mot *s'esbanoyer*, un des éditeurs de Rabelais (De l'Aulnay) a vu *s'épanouir*, se dilater. Nous croyons qu'on choisira de préférence l'étymologie donnée par M. Diez. Il rattache ce mot à *bande*, *bannière*, d'où viennent les mots esp. et prov. *bandear*, *bandicar*, *baneiar*, flotter de côté et d'autre comme un drapeau ; et par extension s'agiter, se remuer ; et il rappelle le m. h. allem. *baneken*, dont le sens est le même et qui se reconnaît dans l'ancienne forme romane *banicare* et dans le dialecte de Côme *bangá*. Ajouterons-nous que le flamand ancien avait le mot *bane*, défini par Kiliaen : *Locus ubi luditur*, mot qui se trouve encore en allemand dans la même signification, *bahn*, via strata, circus, arena, avec les composés *spielbahn*, *laufbahn*, *rennbahn*, etc. ? Dans le sup. de Ducange, v° *Erradiari*, on a confondu *esbanoyer* et *esbatre* dans une origine commune. Cfr. Diez, p. 41, v° *Banda*; Rayn., II, 177.

BANS, v. 16228. Voy. BAUS.

BARAS, ruse, tromperie, v. 1868; embarras, difficulté, v. 17786.

Nous avons publié sur les *barateries* des divers états, une satire dont voici le commencement :

Bonne gent, l'autre jour dedans mon lit sonjoie
Que deux frères Meneurs en mon chemin trouvoie.
Li uns me demanda comment nommés estoie,
Et je li dis *Baras*, qui tousjours baretoie.
— S'on l'apele *Barat*, tu as un moult lait non;
Se tu ies *bareterres*, tu fais grant mesprison,
Car qui autrui *barate* d'enfer fait sa maison;
Mais laisse tricherie, et si maintiens raison.
— Sire, raisons est morte, ne m'en parlés jamais.

(Archives du nord de la France, III^e série,
t. I, p. 427-428.)

Ducange, v° *Barataria* sous *Baratum*, paraît croire que ce mot est d'origine celtique, du moins il cite le breton *barat*, *barad*, ruse; M. de Chevallet est du même avis et il ajoute l'écos. et l'irland. *brath* et le gall *brad*, tromperie, *bradu*, tromper (élém. celt., p. 225). M. Duméril observe que le boisseau ou demi-héctolitre se nomme une *baratée* dans le Calvados, et que ce nom vient du mot *barrau*, mesure dont le vague et l'incertitude donnèrent naissance à l'idée de tromperie. Il soupçonne l'angl. *to barter*, trafiquer, d'appartenir à cette famille.

Quoi qu'il en soit, ce mot est entré dans presque toutes les langues néo-latines, ital. *baratto*, anc. esp. *barato*, prov. *barat*; et l'idée de commerce ou d'échange s'y mêle toujours à celle de tromperie ou de ruse : le français mod. a même gardé le mot *baraterie*, qui tient de l'une et de l'autre. M. Diez ne parle pas du tout d'une étymologie celtique : il examine successivement l'ital. *barare*, tromper; le pers.

baratel, corruption; l'anc. nordique *baratta*, bataille, que Dante a employé dans un sens pareil et que l'ital. prend encore dans l'acception de dispute, différend (à ce sujet, M. Diez cite le mot *barate* de la Chans. des Saxons, II, 30); et enfin l'anc. h. allem. *bala-râti*, méchancetés. Mais aucune de ces origines ne lui semble aussi complètement satisfaisante que le grec *παρτεν*, dont les acceptions diverses s'accordent avec celles du verbe *barater*. Le serbe *barâtati*, negotium agere, n'en est non plus que la traduction. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 43, v° *Baratto*, et Rayn., Lex. rom., II, 183. — La seconde signification donnée à *baras* dans notre auteur se rapporte peut-être à ce vers de la Ch. des Saxons :

Jà i aura *barate* et granz criz et granz huz (II, 30).

Et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici qu'en rouchi avoir des *ruses* veut dire aussi avoir des difficultés. A ce sujet, nous devons signaler encore un passage de Mouskés :

Et si avoit assés encor
De rices dras batus à or,
Et de dras tains et d'escarlates
Détrenciés à grant *barates* (V. 24193-24196).

BARBAKANE, BARBAKENE, BARBAQUENE, v. 8119, 16890, 21077, 25514.

Ce mot a toujours le sens de hersé dans notre roman, et cette acception n'est point douteuse. Nous lui trouvons le même sens dans un passage de Bert. du Gues., cité par Roquefort :

La ville ont bien fermée et bien édifiée,
Et fu la *barbacane* contreval trèsbachiée.

D'après Ducange, il aurait eu d'abord la signification générale de défense fortifiée devant une porte ou devant un mur, et c'était un ouvrage de pierre ou de bois, ayant, comme dit Roquefort, des fentes ou des créneaux pour tirer, à couvert, sur les ennemis. C'est encore aujourd'hui, en italien, en espagnol, etc., le parapet, nommé *fausse braie*; mais dans le français et dans le provençal, l'idée d'ouverture ou de créneau a prévalu, au point qu'on l'emploie même à désigner des trous faits dans les toits pour l'écoulement des eaux. Le wallon a gardé ce mot avec l'idée de lucarne; le rouchi lui donne le sens de meurtrière. Jean de Garlande et Guil. Briton, traduisent le latin *propugnaculum* par *barbacane*, et le glossaire manusc. de Lille définit ce même mot latin : *Creniaus de murs à batillier*. Les savants s'accordent pour assigner à *barbacane* une origine arabe. M. Pihan ne l'a pourtant point placé dans son glossaire. Dans le roman d'Alex. on a écrit *carbacane*, p. 392, v. 11, et au gloss. Voy. Diez, Lex. etym., p. 43, v° *Barbacane*; Ducange, v° *Barbacana*, et Rayn., Lex. rom., II, 186.

BARBE MELLÉE, barbe grise, v. 5509. — BARBE FLORIE, idem, v. 16977.

Voy. au gloss. de Mouskés les notes de M. de Reiffenberg sur les mots *Barbé* et *Menlé*. L'éditeur de Berte aus gr. piés.

a eu tort de traduire cette expression par barbe frisée, p. 155. Quant au mot *fleuri*, il est resté dans l'ital., où *barba fiorita* veut dire comme en roman une barbe grise, et où *florire* a le sens de blanchir. Dans le patois d'Auvergne on dit d'une pêche, d'une prune, d'une grappe de raisin, qu'elle est *fleurie*, lorsqu'elle est recouverte d'un léger duvet blanc. Voilà un panier bien *fleuri*, se dit également d'un panier de fruits dans les mêmes conditions. Mais n'oublions pas la Chans. de Roland :

Blanche ad la barbe ensemant cume flur (St. 228).

L'Académie française n'a tenu compte, ni du passé de ce mot, ni de l'analogie que présente l'italien, elle dit positivement qu'une barbe qui va *fleurir*, est une barbe qui est près de pousser. Voy. Roquef., *vo Florir*.

BARBÉ, intrépide, courageux, vieux, v. 4851, 15256, 14641, 25551.

M. de Reiffenberg a d'abord expliqué ce mot par barbu ; puis trouvant cette singulière expression : *Qui le cuer ot barbé*, il a recouru au lat. *barbarus*. Ce mot avait déjà excité son attention dans Mouskés, où l'on voit Bauduin de Lille, comte de Flandre, appelé *barbés*, v. 17818. On ne peut douter que la barbe n'ait été le signe de l'intrépidité, du courage, de la vaillance, chez les peuples de l'Europe. Les Espagnols ne disent-ils pas *hombre de barba*, pour un homme vaillant, brave, honorable, vertueux ? et dans le dialecte de Côme, le mot *barbano*, *barba*, qui ailleurs signifie oncle, ne désigne-t-il pas de plus, un titre d'honneur ? Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que *barbé* soit devenu synonyme de courageux, hardi. Comparez, au reste, le grec *λάσιος* dans Homère, *λάσιον κῆρ*, cœur barbé, Il., II, 851. Ducange, *vo Barbatus*, cite le gloss. d'Isidore, où ce mot est défini *operarius*, *intimidus*. Plus bas il cite un manusc. de Papias, où ce même mot est rendu par *major*, *vetus*, *princeps*. Comp. l'ital. *barbone*, fr. *barbon*, vieillard sévère. On voit que rien ne fait obstacle à notre opinion. Voy. la note de M. de Reiffenberg au v. 4851. Fallot traduit *Naines li barbeiz* par Naines le barbu (Rech., p. 509) : nous pensons qu'il s'est trompé.

BARNAGE, BARNÉ, noblesse, baronnage, v. 496, 1715, 9750, 16577, 25560.

Au v. 16577, le copiste a écrit *barnels* pour le faire rimer avec *mortels*.

Prov., *barnage*, *barnat*; anc. cat., *barnatz*; ital., *barnaggio*, *baronaggio*. Ducange nous donne aussi le bas latin *barnagium*, d'après des exemples tirés de Mathieu Paris, et le mot *barnatus*, qui se trouve dans un capitulaire de Charles le Chauve, tit. 22. Voy. BARON.

BARNIE, noblesse, baronnie. v. 5858.

Bas lat., cat., esp., port., ital. : *Baronia*. M. de Reiffenberg a exprimé un doute à propos de ce mot :

Adonc li haut baron de France le barnie.

Ne serait-ce pas plutôt, dit-il, de France le garnie, phrase qui se trouve assez souvent dans les ouvrages des trouvères ? C'est fort probable. Voy. Fallot, Recherches, p. 510.

BARON, mari, homme, grand seigneur, v. 6277, 14961 et passim.

« S'il y a une étymologie qui ne doive pas être contestée, a dit M. Raynouard, c'est celle de *bar*, *baron*, produits de *vir*, *virum*. » Journ. des savants, 1828, p. 737. Une des raisons qu'il en donne c'est qu'en provençal le mot latin *vir* est toujours traduit par *baron* : « Non est creatus *vir* propter mulierem, sed mulier propter *virum*. » — « Lo bar non es creat per la femna, mas la femna per lo baro. »

Que ces mots soient d'une même famille, la chose est certaine ; mais que la forme romane vienne directement de la latine, on peut en douter. C'est là, en effet, un de ces mots qu'on retrouve dans presque toutes les langues de l'Occident, et dont le sens n'a presque pas varié. Il faut en chercher l'origine dans le sanscrit, d'abord sous la forme *vira*, homme, héros (*bir* en hindoustani), puis sous celle de *vara*, époux, conjoint ; zend, *vairya*, fort. De là le goth. *vair*, homme, l'anc. sax. *wer*, l'angl.-sax. *wer*, *veor*, vir, homo, maritus ; l'anc. nord. *verr*, vir, tutor, maritus, etc. De là peut-être les mots awares *bahardj*, *bahartch*, homme ; l'anc. gallois *bar*, héros, vir *eximius*, et à coup sûr le goth. de Crimée *fers*, ainsi que le magyare *ferj*. Cette dernière forme rappelle celle du roman *faron* et *ferain* :

France dame soit ennorée
Qui à *ferain* est mariée,
Qui si bel maine son engin
Que ses fils ne soit de put lin.

(Part. de Bl., v. 509-515)

L'it., *barone*, l'esp., *varon*, le port., *varao*, le prov., *bar*, *baron*, le rom., *ber*, *bairon*, *baron*, *barun*, ont la même signification et peuvent se rapporter à une origine pareille. Pendant tout le moyen âge, le lat. *baro*, *barus* ; désigne soit l'homme, le mari, en opposition avec *femina*, soit l'homme d'une manière absolue ; mais c'est toujours l'homme libre : Tam *baronem* quam *feminam*, loi des Rip. ; *barum* vel *feminam*, loi des Allem. Le gloss. de Philoxène traduit ce mot par le grec *ἀνὴρ*. Le rouchi, le picard, l'anc. liégeois ont aussi *baron* dans le sens de mari, absolument comme il se trouve dans Beaumanoir et dans les Assises de Jérusalem.

On peut donc croire que la signification de grand seigneur donnée à *ber*, *baron*, n'a été qu'une extension naturelle. Les *baron franc* de la vie de St-Leger, comme les *barones* des capitul. de Charles le Chauve (tit. 15), comme ceux d'Hincmar (epist. I, cap. 6), n'étaient pas autre chose que les hauts *bers* de Villehardouin, c'est-à-dire les *hommes* par excellence, ceux qui tenaient leurs fiefs immédiatement du prince. Ajoutons-y les *bers* de Flandre.

C'est au grec *βάρης* que Jean de Garlande, Ebrard de

Béthune et les autres étymologistes du moyen âge rapportent l'origine de *baro* :

A gravitate *baro* fertur, quod monstrat imago
Ejus; nam græce *bares* id quod grave signat.
(Ebrard. in Græcismo, cap. 9.)

Ils suivaient en cela les Origines d'Isidore qui, dans sa définition du latin *baro*, mercenarius, fortis in laboribus, avait fait le même rapprochement. Il y avait pourtant loin des *barons* du moyen âge aux *barones* ou *varones* des Romains. Ces mots signifiaient chez eux goujats, valets des soldats, imbéciles, etc., et un scholiaste de Perse, nommé Cornutus, dit qu'on les avait empruntés aux Gaulois. Quelques savants ont pensé, malgré cela, que le latin *baro* était l'étymologie de notre *baron*.

M. de Chevallet rejette bien loin cette origine et raille messieurs les étymologistes « qui confondent dans une même signification des mots dont le sens est entièrement différent, bien qu'ils aient entre eux une conformité de son. » Il admet, quant à lui, une étymologie germanique, dans laquelle il fait figurer des mots de familles diverses, tels que le goth. *vair* et le tudesque *barn*. Voy. Diefenbach, Goth. I, 188 et 259. Par le goth. *vair*, il se rapproche de l'opinion de M. Raynouard, mais il n'en fait pas mention; par le tudesque *barn*, au contraire, il prête, sans s'en douter, des armes à ceux qui ont accueilli le *baro* de Perse, de Cicéron et d'Hirtius Pansa, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

M. Diez, cherchant à expliquer l'assertion de Cornutus, rejette l'anc. gallois *bar*, héros, et pense que ce scholiaste a peut-être confondu le gallois et le tudesque. Il rapproche donc le latin *baro* du goth. *bairan*, porter. Mais n'aura-t-il pas obtenu ainsi l'étymologie du *baro*, *servus militum*, plutôt que celle de notre *baron*? Passer de cette idée du mercenaire, fortis in laboribus, à celle de porteur de fiefs (*lehens-träger*) nous semble difficile. Autant vaudrait s'en tenir (dans le sens de Cornutus) au gallois *barner*, juge (armor. et corn.), qui représente assez bien le *gravis* et *authenticus* vir de J. de Garlande, ou bien encore à un dérivé possible du gallois *bern*, *burn*, fardeau (Davies).

Mais on a fait une autre conjecture : si le tud. *barn* (anc. sax. *eldebarn*, hommes), sur lequel s'appuie M. de Chevallet, et qui par parenthèse vient aussi du goth. *bairan*, porter, était par hasard le mot auquel Cornutus a fait allusion, et si les Romains ne l'avaient employé que comme un terme de mépris, de la même manière que les peuples d'Occident, lorsque du mot *slave* ils ont fait esclave, les arguments donnés par M. de Chevallet ne seraient-ils pas amoindris de beaucoup par cette hypothèse? Et les Français eux-mêmes, en donnant à *baron* le sens de cornard et de cocu, n'ont-ils pas agi, à l'égard de ce mot, comme ont pu le faire jadis les Romains? Voy. Dom Carpentier.

En définitive, l'opinion de Raynouard a été abandonnée; mais, selon nous, on n'a point trouvé à la remplacer par quelque chose de plus positif. Voy. Ducange, *v^o Baro*;

Diez, Lex. etym., p. 45, *v^o Barone*; Rayn., Lex. rom., II, 180, et de Chevallet, Orig. germ., p. 342 et suiv.

BASSET, tout bas, à voix basse, v. 4372.

Le prov. *basset* se prend dans le sens d'abaissé. Rayn., Lex. rom., II, 190. *Baset*, à voix basse, est dans Mouskés, 24035; l'ital. a aussi l'adj. *bassetto*. Entre les étymologies diverses du mot *bas*, celle de Papias : *basus*, curtus a base et (nomen) proprium est, est remarquable. On peut néanmoins choisir entre le grec *βασσω*, le celt. *bās* et le goth. *bauths*. Cfr. Diez, p. 47, *v^o Basso*; De Chevallet, p. 224, et Diefenbach, Goth., I, 281-282.

BASTARD, bâtard, v. 2412.

L'origine de ce mot est fort contestée, et les savants ont fait bien des conjectures à son sujet. Les continuateurs de Ducange citent l'opinion de Boxhorn, qui voit dans *bastard* un mot breton composé de *bas*, non profundus, depressus, et de *tardd*, germinare, pullulare, salire, oriri. Ils font remarquer en outre que la langue romane a dit dans le même sens : fils ou fille de *bas* :

Si ot de bas li rois sis fuis (Mouskés).

Et Dom Carpentier observe que l'on a dit, par suite, *venir de bas*. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici l'analogie de cette expression avec le lat. *filii terræ*, homo obscurus, ignotoque genere natus. Cicero ad Attic., lib. 1. M. de Chevallet s'est arrêté à l'opinion de Boxhorn; et M. Michelet la cite comme l'hypothèse la plus probable, dans ses Orig. du droit fr., liv. I, ch. 5. On peut voir comment M. Diefenbach rattache aussi le mot *bastard* au goth. *bauths*, anc. haut all. *bōst*, qui aboutit au corn. *basa*, faux, supposé, au gallois *bos*, vil, abject, cambr. *bās*, bret. *bas* (Goth., I, 281-282).

M. Diez, considérant surtout le radical *bast*, fils de *bast*, place notre mot à la suite des dérivés de *basto*, bât; mais il reconnaît qu'il n'est pas facile de tirer au clair cette dérivation (Lex. etym., p. 48-49). On pourrait rappeler à ce propos les mots *bankart*, *bankert*, *banking*, conçu sur le banc.

Personne n'a remarqué, en faisant cette recherche, que dans les usages des anciens Français les termes destinés à marquer la filiation ou la parenté étaient tous empruntés au règne végétal. Ainsi la souche, la tige, l'estoc, les rameaux, les branches, les rejetons, etc., sont autant de comparaisons que nous avons conservées. Or, le mot *bastard* ou *fils de bas* ne rentrerait-il pas dans la même catégorie? Ce ne serait point alors à cause de la bassesse de son origine qu'il se serait nommé ainsi; car un *bâtard* pouvait avoir une mère illustre, et suivant le droit allem. : Pour une mère, point de *hâtard*. Keine mutter trägt einen bastart. Eisenhart, p. 154. On lui aurait donné ce nom parce que c'était un rejeton qui n'avait pas poussé régulièrement, semblable aux branches parasites qui croissent au pied de l'arbre ou bien à celles qui poussent de travers. On trouve, en effet, rameau

bastart et fils de bas au propre et au figuré : « Si quis furatus fuerit arborem... et si fuerit *filius bort*, aut ramus abscissus, qui exeat de illa arbore, etc. (Ducange). » Dans cette phrase, *filius bort* équivalait à fils de *bas* ou rameau *bâtard*. Le *bord* de Rabestens, c'est-à-dire le *bâtard* de Rabestens, d'après le mot espagnol *borde*, prov., *bort*, anc. fr., *borde* (*burdo*, *mulet*, Diez, p. 61). On voit que les suppositions ne manquent point.

N'oublions pas que *bascon* est aussi l'équivalent de *bâtard* : Li *bascon* de Marueil (Bertr. du Gues., I, 127, et Froissart, gloss.), et que ce mot paraît avoir des rapports avec le prov. *basconc*, de travers. Quant à *bascle*, qui est aussi dans Froissart, il ne rappelle pas moins le prov. *basclos*.

Voici quelques autres synonymes dont nous ne devinons pas l'origine : l'auteur des *Vœux du Paon* dit en parlant d'un chevalier qui manque à ses devoirs :

En fil de vaillant homme atent-l'en bon garant;
S'il ne paie son droit, se l'elaine-on recreant;
Tout le monde le het et le va maudissant,
Si l'appelle-on *bastard* ou *per* à l'*incasant* (?).

(Vœux du Paon, MS. f. 25 r^o.)

Miols vaut bons fils à *pièces nés*
Que mauvais d'esponse engenrés.

(Part. de Blois, v. 315-314.)

M. Burgui propose de lire à *pièces* (à péché) *nés*, dans ce dernier exemple. Gram. de la lang. d'oïl, II, 317, note.

BASTON (combattre à l'escut et au), v. 5142.

M. de Reiffenberg a vu dans *baston* un mot employé pour une arme quelconque, et il fait remarquer que le fusil et l'arquebuse ont été appelés dans le principe des bâtons à feu. Il ne s'était point souvenu que dans les duels judiciaires l'écu et le bâton étaient les seules armes permises. « Et se doivent jurer seur sains, premièrement li champions de l'apeleur, car il ne set armes ne seur li cose qui soient ne de fer ne d'acier, et qu'il n'a armes fors de cuir et de fust, et qu'il n'a seur li nule broke, et qu'il ne set ne caraudes ne sorcherie qui doie sen compagnon nuire. » Ducange, v^o *Campiones*, col. 115. « Et le prévot du camp doit reswarder que li bastons ne li escus ne soient ne quassé ne dépichié. » Ibid. Outre l'écu et le bâton, les champions avaient des masques, d'après un texte publié par Muratori : *Armati clypeis, baculis, et mascheriis de ligno*. Dom Carpentier croit pourtant que c'étaient plutôt des *masses*. Voy. v^{is} *Campiones*, *Basto* et *Baculos dare*. Chastellain a fait le récit d'un duel judiciaire qui eut lieu à Valenciennes sous Philippe le Bon, et dans lequel ces différentes circonstances sont mentionnées.

Les Provençaux ont employé les mêmes expressions :

L'escut e'l *basto* vuell rendre
E m vuell per venent clamar.

(Rayn., Lex. rom., III, 461.)

BATAILLE, v. 19742, 30985.

Dans le premier exemple, *vaincre la bataille* est un latinisme équivalant à *vincere bellum*. L'auteur du Part. de Blois s'est exprimé de même :

Sire, fait-il, *bataille* aurons
Et, se Deu plaist, bien le *vaincrons* (1, 82).

Et dans la Ch. de Rol., *vaincre l'estour* en est le synonyme (édit. Genin, p. 328).

Dans le second exemple le mot *bataille* est pris pour corps d'armée, comme dans le Garin le Loh., I, 11, et ainsi que le fait remarquer Fallot, Rech., p. 515. C'est le sens que lui donne habituellement Froissart. Le mot *eschelle* a cette signification-là dans les écrits plus anciens, dans la Chans. de Roland, par exemple, st. 216. Quant à *bataille*, il est pris exclusivement pour combat dans ce dernier ouvrage :

Jo n'en ai ost qui *bataille* li dunne.

(Ch. de Roland, st. 2.)

Li arcevesque cumencet la *bataille*.

(Ibid., st. 115.)

Si l'trovent oi, *bataille* quident rendre.

(Ibid., st. 214.)

Il faut donner le même sens à l'expression *bataille campel* (Ibid., st. 227, et Travels of Chart., p. 18). Le prov. présente la même particularité : le mot *batalha* y veut dire combat, aussi bien que bataillon. Rayn., Lex. rom., II, 197.

L'origine de *bataille*, c'est le lat. *batuere*, combattre. Les gladiateurs eurent le nom de *batuatores* (Suétone); et, en parlant de leurs combats, Adamantius Martyrius a écrit : *Batualia*, quæ vulgo *battalia* dicuntur. M. Feugère a donc eu tort de croire que la première signification de ce mot a été corps d'armée, et qu'il n'a signifié combat que postérieurement. Précell. du lang. fr., p. 295, note 3. Voy. Ducange, gloss., v^o *Batalia*, et Diez, Lex. etym., p. 49, v^o *Battere*.

BATELLANT (BATIAUS), v. 1639.

Bateau batelant rappelle l'expression française de *meubles meublants*, et aussi le singulier vers fait à propos de l'enceinte de Paris :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant;

ou bien encore celui de Boileau :

Et de son lourd marteau martelant le bon sens.

On a dit de même les *Bretons bretonnants*, qualification donnée aux habitants de la Basse-Bretagne pour les distinguer des *Bretons gallos* ou français.

Les dict. franç. mod. donnent le verbe *bateler*, mais l'Académie ne l'a point mentionné. Quant à son origine, c'est celle de *bateau*, qu'on tire généralement de l'angl.-sax. *bât*; anc. nord., *bâtr*, kymr., *bád*. On le trouve aussi dans

le bas latin *batus* et l'it. *batto*. Ducange donne le mot *batalaria*, qui, d'après un vieux commentateur de Juvenal, serait un bateau à rames, mais il n'ose pas y voir l'étymologie de bateau. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 49, v° *Batto*, et de Chevallet, Elém. germ., p. 336.

BATELLIE (tour ou cité), fortifiée, v. 5818, 15919, 16194, 19005, 20072, 20085, 55966.

M. de Reiffenberg, au premier de ces vers, a traduit ce mot par *bâtie*. C'est tout autre chose que cela. Si nous en croyons Ducange, v° *Bataillia*; une tour *batellie* serait une tour palissadée, et il faudrait y voir une dérivation de *baïles*. Voy. ce mot. La *turris batailliata* des lois normandes (Ludewig, reliq., VII, 250) représente bien notre tour *batellie*, et rappelle surtout la puissance du seigneur. Dom Carpentier nous apprend en effet qu'on donnait le nom de villes *bataillieuses*, *batellieresches* ou *bateices*, à celles qui n'avaient point de charte communale (v° *Baticius*), sans doute parce que les bastilles du seigneur le rendaient capable de s'opposer aux prétentions des bourgeois.

Malgré *bataillie* et *batailliatus*, nous croyons que ce mot a la même origine que l'anc. esp. et le prov. *bastida*, l'it., *bastia*, *bastione*, et le fr. *bastille*. Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Basto*, p. 48.

Dans le MS. des Vœux du Paon nous trouvons écrit *batillie* :

Mené l'en ont prison en leur tour, *batillie* (f° 45 v°).

L'auteur du Baud. de Sebourg (I, 5, 8), écrit *bateillie* comme notre poète.

BAUCANT, adj. qualific. ajouté au mot cheval, et quelquefois nom propre de cheval, v. 5850, 6550, 19822, 50969.

Malgré beaucoup d'explications et de conjectures, la signification et l'origine de ce mot sont encore incertaines. Ducange, v° *Baucens*, commence par y voir le sens de : mi-parti de noir et de blanc, à cause de l'enseigne des Templiers décrite par Jacques de Vitry et appelée *bauceant*. Dans Martene, son nom est écrit *baucant*. Les Provençaux donnaient le nom de *bausa* à cette enseigne :

Preiro baniera... lo *bausa*.

(Rayn., Lex. rom., II, 201.)

Les Espagnols lui donnent encore, dans leurs dictionnaires, le nom de *balza*. Dom Carpentier, v° *Baucendus*, cite un extrait de comptes pour l'armée d'Écosse, où il est question d'un grant *baucent* vermeil, et de *baucens* batuz en or, qui sont des pavillons pour les vaisseaux. Et il ajoute que, dans Jehan de Saintré, un petit pavillon s'appelle *baucrolle*. Au mot *Balzana*, le même savant cite la chron. d'Este, où on lit : Cum vexillis ad *balzanam*; et la chron. de Plaisance où les armes de Montferrat sont ainsi décrites : *Balzana*, scilicet media desuper rubea, alia media desubtus alba.

Partant de là, il n'est pas étrange qu'on ait expliqué un

cheval *baucant*, par un cheval pie, c'est-à-dire bigarré de noir et de blanc, ou de blanc et de brun (Parise la Duch., p. 49), en un mot de deux couleurs. Raynouard (II, 201) laisse pourtant la chose dans le doute : *Bausan*, dit-il, sorte de cheval.

Nous devons d'abord examiner les passages des trouvères ou des troubadours, dans lesquels se rencontre ce mot :

Bausans fon ehavals ferrans e bais
De miehtz orabit, de miehtz morais.

(Gerard de Rossillon, cité par
Rayn., II, 201)

Ce *Baucant*-là ressemble fort à celui qu'on appelle dans le rom. d'Alex., p. 87, le *baucant* pumelé. Mais quelquefois on dit seulement le *baucant*. Madox : *Runcinus baucennus*; D. Carpentier : *Baucendus*; rom. de Garin : *Baucens* le flori (le grison); rom. de Roncevaux : Chevaux bruns et *baucens* et sors; Parise la Duch. : Destrier *baucain*; rom. d'Alex. : Le bon *baucant* grenu, p. 43; et dans les Vœux du Paon, f° 66 r° :

Vint poignant 1 destrier *baucant* arrabois.

Le plus souvent les trouvères joignent à *baucant* la spécification d'une couleur particulière. Rom. de Roncevaux : Auferant corsier *bausan* ou brun; Gaydon : Li bruns *bausans*; chans. des Saxons : Le brun *baucant* crenu (I, 158); et monte au brun *baucant* (Ibid., I, 212); le sor *baucant* (Ibid., I, 180); Cette dernière expression se retrouve dans le frag. d'Isambard et Gornond :

Eis-lur le conte de Peitiers
Sur un destrier sor *bausan*.

(Mouskés, II, xiv.)

Rom. d'Alex., p. 40 : Le brun *baucant* gascon; Ducange, v° *Balzanus* : Unum equum baium *balzanum*; D. Carpentier : Equus baius *bauchantus*; equus favius *bauchantus*. Guil. Guiart parle de destriers

Bians, noirs, bruns, bais, *baucens* et baïles.

Et dans les Vœux du Paon on trouve :

Qui amaine chevaux noïrz et *bauchanz* et gris (f° 76 r°).

Puis dans les tournois de Chauvenci :

Un grant destrier sor et *baucant* (v. 5200).

Enfin dans Baud. de Sebourg :

Puis montent es chevaux sors et *bauchans* et gris (II, 218).

Après tous ces exemples, que serait-ce si nous énumérions les avis des savants? Qu'il suffise de savoir qu'ils hésitent généralement entre le cheval pie et le cheval roux. M. P. Paris incline pour ce dernier, à cause du nom de *Baucant*, qui est donné au sanglier dans le rom. de Renard, II, 146. Ainsi, d'un côté l'étendard mi-parti blanc et noir des Templiers, de l'autre le nom du sanglier *Baucant*.

M. Genin, qui s'est occupé de ce mot dans sa lettre à M. P. Paris, p. 24, semble préférer le cheval pie, mais il n'adopte point l'étymologie proposée d'abord par M. Paris (ambo signatus); il en est même très-éloigné. M. Michelant (Chans. d'Alex.) y voit au contraire un cheval tirant sur le roux. Et, comme on le pense, chacun a sans doute des raisons à alléguer pour soutenir son opinion.

D'abord le cheval pie étant de deux couleurs, on peut être autorisé à expliquer ainsi le prov. *ferrans e bais*, et tous les chevaux *bruns* ou *sors bauçans* de la langue d'oïl. On peut en dire autant du *baius* ou *favus bauchantus* de la basse latinité. Cela signifierait donc un cheval brun, ou bai, ou roux, avec des taches blanches, en un mot un cheval pie.

En second lieu le cheval roux. Pour celui-là il n'y a guère à alléguer que le nom du sanglier dans le roman de Renart, et il faudrait alors dire que *baucent* signifie roux, partout où il se trouve isolé. Le *baucent* serait un cheval roux, comme le sanglier se trouve être le *baucent*. C'est ainsi, croyons-nous, que M. Michelant explique le vers que voici :

Le costés a bauçans et fauve le crépon.

(Rom. d'Alex., p. 11.)

M. de Reiffenberg a même été jusqu'à traduire *sor bauzan* par *sur-baucent*, extrêmement roux. Mouskés, II, xiv.

Nous pourrions nous en tenir là, si le mot *bausan* n'était pas conservé dans nos dictionnaires avec une tout autre signification. Dict. de l'Académie : *Balzan*, cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds; *Balzane*, marque blanche aux pieds d'un cheval. — Autre dict. : *Barsan*, cheval qui a les quatre pieds blancs.

L'italien appelle *balzano dalla lancia* le cheval qui a une balzane au pied droit de devant, et *balzano dalla staffa* celui qui en a une au pied gauche de devant.

Ducange avait remarqué l'analogie de *balzanus* avec l'ital. *balzano*, mais il n'avait point poussé jusqu'au fr. *balzan*, et dans tous les cas en indiquant les rapports de ces mots avec *baucent*, il n'avait tenu compte ni de l'acception italienne ni de la française. Les savants qui sont venus après lui ont négligé plus encore ces deux termes. M. Diez est le seul qui en ait parlé; mais, suivant lui, l'it. *balzano*, le prov. *bausan*, le vieux fr. *bauçant* (qu'il explique par : marqué de blanc, ou marqué d'une manière générale, en parlant des animaux, d'où vient le nom de *Baucent* donné au sanglier dans le rom. de Renart), le nouv. fr. *balzan*, cheval bai qui a les pieds blancs, tout cela dériverait de l'ital. *balza*, bordure, frange, qui vient du lat. *balteus*, ceinture; *valaq.*, *baltz*, écharpe. M. Diez ajoute cependant que d'autres tirent le mot *balzan* de l'arabe *balhasan*, c'est-à-dire cheval qui a des marques blanches regardées comme un signe de beauté. Mais comme ce mot arabe n'a point passé dans l'espagnol, M. Diez en infère que cette étymologie est suspecte.

On voit que rien n'est plus incertain que l'origine de ce mot. *Baucent*, *Bausan*, a-t-il servi à qualifier d'abord le

cheval? ou bien a-t-il au contraire désigné d'abord un étendard, un pavillon? en un mot, vient-il de *balteus*, ou bien de *balhasan*? Cette question, nous n'osons point la résoudre comme M. Diez, parce qu'il ne nous est pas démontré que tous les mots français tirés de l'arabe aient dû nécessairement passer par l'espagnol.

Quant à la signification du mot *baucent*, nous inclinons à penser qu'elle répond au cheval pie plutôt qu'au cheval roux. Mais nous n'oserions affirmer que ce mot n'a pas servi autrefois dans notre langue, comme aujourd'hui en italien, en français et en arabe, à désigner le cheval aux pieds blancs, que l'espagnol appelle *quatrobo*. M. de Chevallet semble rapporter au celtique l'étymologie du mot *balzan*; mais nous ne savons s'il le considère comme synonyme de *bauçant*. Breton, *bal*, tache blanche au front des animaux; écos., *balladh*, tacheté. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 385, v^o *Balza*.

BAUDANT. Peut-être faut-il corriger *Bauçant*, v. 16894.

Voy. la note de M. de Reiffenberg.

BAUDOUR, joie, allégresse, v. 15580, 21154.

Cette forme est empruntée au prov. *bauzor*, *baudor*, qui a le même sens. L'ital. dit *baldore*. Raynord fait au sujet de ce mot l'observation suivante : Dans les Annales du Hainaut, par Jacques de Guyse, IV, 376, on lit qu'après la prise de Nervie, César offrit des sacrifices aux Dieux dans un lieu. « Unde husque in hodiernum diem, locus ille ab eventu rei, lingua romana *Baudour*, id est gaudium Deorum, ab incolis nuncupatur. » Lex. rom., II, 201-202. M. Duméril (pat. norm.) rappelle aussi cette citation, v^o *Baudour*.

La Chanson de Roland nous offre *baldur*, qui se rapproche de l'ital. :

Cum décarra ma force e ma *baldur* (st. 204).
Repairez sunt à joie e à *baldur* (st. 269).

Le Raoul de Cambrai commence par ce vers :

Oiez chançon de joie et de *baudor*.

Le rom. de Tristan donne *baldur* et *baudor*; le Baud. de Seboure, *boudour*, I, 42; le rom. d'Alex., *baldor*. Nous parlerons de l'étymologie à l'article *Baus*, joyeux.

BAULIER au vent ou contre le vent, flotter, s'agiter, v. 7570, 8415, 23588, 26493.

Je voy là sa banière *balent* contre le vent.
(Bert. du Gues., II, 92.)

Son caperon *baulie*.
(Bau. de Seb., I, 14.)

Le ban de Macidoine contre vent *baloiant*.
(Vaux du Paon, MS. f^o 24 r^o.)

Le prov. a dit dans le même sens *banoiar* :

Lors estandardz dressatz contr' al vent *banoiars*.
(Chr. des Alb., p. 40.)

Cette expression donne à l'auteur du Baud. de Sebourg l'occasion de faire un jeu de mots. Bauduin menace Gaufrroi de le faire pendre, et il lui dit :

Foy que doy S^t Vinchant!
Je vous feray hermite es bois de *bauliant*.
(Baud. de Seb., II, 584.)

C'est-à-dire dans les branches agitées par le vent. Voy. *Bautier*, *baulioier*, dans le rom. d'Alexandre et dans Raoul de Camb., p. 20.

On pense généralement que ce mot vient du bas lat. *ballare*, danser. Voy. Ducange, sup. Comparez avec l'it. *balticare*, le cat. *balejar* et l'esp. *abanicar*. Diez, Lex. etym., p. 40, v^o *Balicare*. Le rapport avec le prov. *banoiar* est plus frappant, et peut-être ne devrait-on pas non plus écarter le prov. *balaiar*, avec lequel le vieux fr. *baulois*, balai, a une analogie incontestable. Rom. d'Alex., p. 64.

BAUS, v. 16228, 20582, 25550, 53797.

M. Hécart définit le rouchi *bau*, une poutre, lorsqu'elle n'est point en place, un sommier, lorsqu'elle est placée. Delmotte (gloss. MS.) dit que les *baux* sont des trones d'arbres abattus. En terme de marine, il se dit des poutres qui sont posées dans le sens de la largeur du bâtiment pour affermir les bordages et soutenir les ponts (Académie).

Aportés bois et *baus*
Si carpentez eskieles pour monter à muraus.
(Baud. de Seb., I, 220.)

Mais as crestiaus lassus estoient chil Frison:
Li uns getoit 1 *bauch*, li autres 4 perron.
(Ibid., I, 406.)

Et si les a fait pendre, de coi il a mespris,
A un *baux* traversain dessus si pieux assis.
(Bert. du Guesc., II, 21.)

Tous les *baus* traversains ont à terre jetés.
(Chans. d'Ant., II, 421.)

C'est donc plus que des bâtons posés en travers, selon l'explication de M. P. Paris. On en jugera par ce dernier exemple : « Assavoir quatre gros *baulx* mis debout, sur lesquels y avoit quatre pannes, ung sommier et plusieurs gistes, en fahon d'un planchié en carures. » Bullet. de la Comm. d'hist. de Belg., 2^e série, V, 146. On trouvera d'autres exemples de ce mot dans le Bertr. du Guesc., I, 147; II, 143, 235 et 209, où l'on a écrit *paux*; ainsi que dans le Baud. de Sebourg, I, 252, où l'on a écrit *bans*, et II, 350. Voy. aussi Ducange, sup., v^o *Baudatum*, où sont cités *bauche* et *baux*. Cette façon d'orthographier pourrait servir d'argument à ceux qui tirent le mot bois de l'allemand

bauen, bâtir. M. l'abbé Corblet rapproche le picard *bauke*, poutre, de l'allemand *balken*, du flam. ou du holl. *balk*, etc. Voy. surtout M. Grandgagnage, v^o *Boge*.

Baus, joyeux, v. 5358, 9056.

Baus et joians à bele chiére.
(Gilles de Chin, v. 3764.)

Cuer *baut*, liet ne joiant.
(Baud. de Seb., I, 42.)

Prov., *bautz* et *baudos*; anc. cat., *bald*; ital. *baldo*. L'anc. fr. avait aussi *balt* :

Balt sunt et siglent léement.
(Tristan, II, 74.)

Li emperères se fait e *batz* e liez.
(Ch. de Rol., st. 8.)

Il est facile de voir que de cet adjectif sont dérivés les subst. *baudour* et *baldur* de la langue d'oïl, *aldore*, *aldoria* de l'it., le verbe fr. *esbaudir*, l'it. *sbaldire* et le prov. *esbaldir*. On est d'accord pour voir leur étymologie dans le goth. *baltha*, hardi, cité par Jornandès; anc. haut allem. *bald*, hardi, anc. flam. *bald*, même signif. Cfr. Diez, p. 59, v^o *Baldo*; Diefenbach, Goth., I, 271, v^o *Baltha*; Rayn., Lex. rom., II, 201, v^o *Bautz*; de Chevallet, p. 328; Aug. Scheller, Orig. germ. du fr., p. 20.

BEDEL, sergent, v. 15595. — Qualification injurieuse, v. 22165, 22176. — BIDAUS, soldats combattant à pied et armés de lances, v. 9049, 9078.

Le roy de tout le mont que li félon *bedel*
Traveillèrent en crois.
(Baud. de Seb., I, 243.)

Chaiens a li dansiaus
Qu'envoiet i avez esrant par vo *bidiaus*.
(Ibid., I, 256.)

A S^t Herbert del Rin, où or font lor avel
Roynes et duchoises, et garçon et *bedel*.
(Ch. des Saxons, I, 151.)

Quel part est le Capstal et li anglais *bedel*.
(Bert. du Guesc., I, 154, note.)

Ce dernier exemple nous montre le mot *bedel* dans une acception injurieuse, comme le sarrasin *bediel* et le linage *bediel* de notre roman. Les *bidiaus*, que notre auteur appelle quelque part une gent desraée, ont sans doute donné naissance à cette signification. Dom Carpentier cite un passage des annales de S^t Victor, sur l'an 1512, où l'on voit que les *bidiaus* s'étant livrés à toutes sortes de déprédations, parce qu'on ne les avait pas payés, on fut obligé de sévir contre eux, et plus de cinq cents furent pendus. Nous avons confondu *bedel* et *bidiaus*, qui ont, pensons-nous, une origine commune, car nous n'osons voir dans *bedel* une forme de *béduin*, voleur, pillard; Ducange et Dom Carpentier distinguent pourtant *bedellus* de *bidaldus*. L'origine de *bedel* est

germanique. Bas lat., *bedellus*, ital., *bidello*, esp., prov. et port., *bedel*, cat., *bedell*, angl.-sax., *bydel*, anc. haut allem., *butil*, nouv. haut allem., *büttel*. Cfr. Diez, p. 34, et de Chevallet, p. 538.

BÉDUIN, nom de peuple servant de qualificatif, v. 6849, 29563.

Notre auteur parlant de l'âne de Pierre l'Ermitte, l'appelle un âne *béduin*, et dans l'autre passage il cite *ly patien Péduin*. Ce mot signifie en arabe, errant, nomade. Voy. Pihan, gloss. des mots franç. tirés de l'arabe.

BÉER, **BAER**, viser, aspirer, proprement regarder en tenant la bouche ouverte, v. 1915, 9077, 18708, 31809.

« Les Seize voyaient l'Espagnol ne *béer* qu'après notre couronne. » Et. Pasquier, Lett. xvii, 3. « *Béer* après les choses futures. » Montaigne, Essais, I, 3.

Qui à nul bien ne *bée*.

(B. de Seb., I, 45.)

Je ne *bé* mie à r'aler le matin.

(Mort de Garin, p. 122.)

Prov., cat., *badar*; ital., *badare*; patois du Berri, *bader*; pic., *béer*, *beyer*, *bayer*; bourguig., *beuiller*. Guill. Briton traduit le lat. *inhiare* par *baer*, et dans le Tetraglotton ce même mot est défini : « *Bailler* et ouvrir la bouche pour prendre quelque chose. Tâcher à avoir quelque chose. » Tout cela nous explique le français mod. *bayer* et *béer*, et même *badaud*.

L'expression *gueule baée*, de notre auteur (v. 9077), se retrouve aussi ailleurs. Prov., *gola badada*, Ray., Lex. rom., II, 166; *gola badeia*, Chr. des Alb., p. 194; anc. ital., *boca badhadha*, *bocca badada* : ce qui revient à *bouche béante*. Dans Rabelais on lit : *gueule baye*, et c'est peut-être à cause de cela que l'Académie, en conservant cette expression par rapport aux tonneaux vides, a écrit *gueule bée* au lieu de *becc*. Dom Carpentier nous donne la preuve (v° *Beare*) qu'il faut ajouter à tous ces dérivés le mot *bée-gueule*, qui signifia d'abord sot, hébété. Singulière destinée des mots! puis-que *bée-gueule* peut aujourd'hui faire la petite bouche.

L'éditeur de Guill. Briton, au lieu de rattacher à ce mot le participe *entrebâillé*, entr'ouvert, est allé chercher un peu loin le mot « *baille*, accoucheuse, du lat. *bajula*, portière, celle qui ouvre à l'enfant la porte de la vie. » Il est vrai qu'on dit d'une porte qu'elle est *entrebâillée*; mais on dit aussi que les fenêtres *bâillent*, et le verbe *baer*, *bayer*, suffit à l'explication de ces mots, sans qu'il faille recourir à un contre-sens; car *bajulus* ne signifie pas portier, mais porteur, ce qui est bien différent. Remarques sur le Patois, p. 71. L'étymologie de *béer*, *baer* n'est pas tout à fait sûre. C'est peut-être une onomatopée. Cfr. Diez, p. 35, v° *Badare*. Voy. aussi au mot *Bielle*.

BÉQUANT (les aloit bien), v. 2307.

M. de Reiffenberg a traduit *béquant* par regardant,

comme si c'était une forme de *beyer*. C'est tout simplement une mauvaise lecture. Le MS. porte :

Ly chînes à son sens les aloit bien *véquant*.

BEHORDIS, plaine où l'on joute. Gilles de Chin, v. 3877. Voy. ci dessous.

BEHOURDER, jouter, v. 1545, 5925, 4242, 14505, 54855.

Quant ont mangié, as chevaux se sont mis;
Pour *béorder* sont issu de Paris.

(Mort de Garin, p. 22.)

Ce qui frappe d'abord dans l'examen de ce mot, c'est la variété des formes qu'il revêt, selon les lieux. Tantôt c'est *behourder*, *béorder*; tantôt c'est *bohorder*; le prov. dit *beordar*, *biordar*, *bagordar*, et dans un sens plus restreint *bordir*, *baordir*, *burdir*; l'ancien ital. a *bigordare*, le nouv. *bagordare*. Les subst. fr. *behourdis*, *bohord*, *bouhourt*, *behort*, se changent de même en *bagordo*, *bigordo*, chez les Ital.; *bohordo*, *bofordo*, chez les Espagn.; *bofordo*, *bafordo*, dans l'anc. port. (bas lat. *bufurdium*); *beort*, *beiort*, *biort*, *bort*, chez les Prov.

Les significations ne sont pas moins curieuses. En France le mot se rapporte à tout exercice chevaleresque, tel que tournoi, jeu de la quintaine, etc. :

Bertrand le capitaine vous fait par moi mander...
Qu'ens ou marchié venez combatre et *behourder*.

(Bertr. du Gues., I, 37, note.)

Felipes commanda la quintaine à decier
Icel jor i férèrent li nouvel chevalier...;
Quant il ont *behordet*, s'asient au mangier.

(Rom. d'Alex., p. 44.)

En Allemagne, *bühurt* exprimait plutôt le tournoi proprement dit. En Espagne c'était ce qu'on appelait courir les cannes ou les baguettes. En Italie c'était la quintaine, la bague ou le tournoi. Le jour de l'année où avaient lieu ces sortes d'exercices, avec le plus de solennité, se nommait dans nos pays le jour du *behourdich*, et l'endroit où ils se faisaient s'appelait même *bohordis* :

En une moult bele campagne
Li *bohordis* a non la pleigne.

(Gilles de Chin, v. 3877.)

Si l'on ne voulait y voir que le jeu des cannes, des bâtons, des lances, ce mot pourrait venir simplement de *bordes*, bas lat., *bordae*, bâtons (D. Carpentier); prov., *bordo*, lance, pique, bourdon. On remarquera même que le dimanche du *Behourdich* s'appelle aussi dimanche des *bordes* ou des bâtons.

Mais M. Diez croit que *bohorder* est un mot composé, et il s'agirait de savoir si la seconde partie du mot vient de l'allemand *hurten*, heurter, ou du bas lat. *hourdum*, rouchi, *hourdage*, *hourd*, échafaud; wallon, *hoûr*, *houremen*, *hoûdemen*; picard, *hourt*, *hourdis*, *hourdage*.

Dans cette dernière hypothèse, nous nous rapprocherions du jeu des cannes espagnol qui se dit en catal. *tirar a taulat*; et d'un autre côté, en regardant la première partie du mot comme un synonyme de bois, *bós*, on pourrait trouver dans *bohordeis* un équivalent du dominica de *liguis orditis*, ce qui ramènerait ainsi au sens du bas lat. *borda*, claie. M. de Chevallet voit dans notre mot *behourder* l'anc. allem. *behort*, composé du préfixe *be* et de *hurten*, Élé. germ., p. 541; et Raynouard pense que le nom du dimanche du *behourdich* vient de ce que ce jour-là on faisait des jeux et des combats avec des bâtons nommés *bouhours*. Cfr. Ducange et Dom Carpentier, vis *Borda*, *Bordæ* et *Bohordicum*; et Diez, Lex. étym., p. 37, v° *Bagordo*.

Notre opinion est, en résumé, que le jeu du *bohourdis*, le dimanche des *bordes*, etc., se rapportent à une coutume fort ancienne, dont il est resté des traces en beaucoup d'endroits, et qui consistait en jeux ou exercices, dans lesquels le bâton avait le principal rôle. Nous sommes disposé à y voir l'arme avec laquelle on chassait l'hiver, ou qui aidait à pousser le char du soleil au printemps. Il y a là-dessous une tradition germanique, à laquelle se rattache plus d'un jeu encore en usage dans les campagnes, entre autres le jeu de crosse. Nous n'ignorons pas que l'étymologie de *bordé*, *bourdon*, telle que la donne M. Diez, s'oppose à notre système; mais cette origine est-elle certaine?

Quant à l'opinion de M. de Martonne, qui explique *behourder* par trotter, nous ne savons sur quoi elle se fonde. Parise la Duch., p. 87.

BENDÉ (ESCU), v. 5525, 15176.

Voy. Bert. du Gues., I, 143.

Cette expression se rapporte aux bandes de fer dont on garnissait ordinairement le bouclier :

Les escus à leur cols c'on fist de fer *bender*.

Quelquefois cette garniture était en or :

Lembert saisi par l'escu d'or *bendey*.
(Chev. au Cygne, v. 397, noté.)

Dans les Travels of Charl., il est question d'une fiertre ou chasse *bendée* d'argent :

Li reis fait faire une fertere, unkes meldre ne fud,
Del plus fin or d'Arabie i ont mil mars fundud.
Il la fait seiter à force e à vertuz,
A grant *bendes* d'argent la fait lier menuz (p. 8-9).

Nous croyons qu'il ne faut pas confondre l'écu *bendé* et l'écu listé, malgré les rapports de signification.

BENÉICON (A DIED), v. 1506.

Locution qu'on retrouve tout d'une pièce dans le provençal : *A Dieu benaicion*, Chr. des Alb., p. 56. *Beneisio*, Gloss. occitan.

BÉNÉS, bénis, v. 17400. Voy. *Malésis*.

BEN, preux, vaillant, courageux, v. 1971, 2119, 21861, 21864, 21892, 24562.

Nous avons dit notre opinion sur l'origine de ce mot, v° *Baron*. Contentons-nous ici de le montrer sous la forme d'un adjectif. On trouve dans Garin le Loh. l'expression *férir comme ber* (I, 13), c'est-à-dire comme un brave.

Veillez-moi raconter
Que c'est de ces lions et de cet aigle *ber*.

(Bertr. du Guesc., II, 246.)

On peut voir des exemples de ce mot dans Raoul de Camb., p. 6; Baud. de Sebourg, II, 213; Ph. Mouskés, I, 610; 611, et dans les Trav. of Charl., p. 21 et 22. Nous remarquons dans Parise la Duchesse, p. 123, la forme *biere*, qui n'a point été comprise. De tant fist-il que *biere*, c'est-à-dire, en quoi il se conduisit comme un *ber*. Falot n'a pas compris davantage la forme *beer* des Trav. of Charl., p. 7.

BERRUYER, homme du Berri, v. 8818. — Chevalier, vaillant, brave, etc., v. 2613, 8960, 11186, 18160, 24549.

Cette expression a donné beaucoup d'embarras à M. de Reiffenberg. A plusieurs reprises, il a fait et défait ses conjectures, et en somme il n'est point arrivé à une solution.

On ne peut nier que le mot *Berruyer* n'ait souvent le sens de *Berrichon* ou d'habitant du Berri, ainsi que le dit Roquefort. Est-ce à dire pour cela qu'il n'ait jamais eu d'autre sens? De nombreux exemples prouvent le contraire.

Lorsque M. de Reiffenberg rencontra ces vers :

Elyas se deffent à loy de *Berruier* (v. 2613).
Ly évesques fu armés à loy de *Berruyer* (v. 8960).
Ne say en mon royaume deux hommes acointier
Pour mieulx faire le camp contre ung seul *Berruyer* (v. 11186).
Combatre et assolir à loy de *Berruier* (18160).

le savant éditeur rappela deux passages du Baud. de Sebourg :

Et Bauduin chevauche à loy de *Berruier* (I, 271).
Tangrés et Buinemons, chil venoient premier,
Quant virent les bourgeois venir et aprochier,
En conroi se sont mis li noble *Berruier* (II, 416).

Et d'après ce dernier exemple, il fut convaincu qu'il ne s'agissait point d'habitants du Berri, puisqu'il était question de princes italiens; mais il sembla pencher alors pour la signification d'oiseau de proie.

M. de Reiffenberg aurait encore trouvé dans la suite du roman le vers que voici :

Et Dodequins ly vint à loy de *Berruier* (v. 24349).

Mais ce vers n'était point de nature à faire naître une nouvelle hypothèse.

Reprenons donc la difficulté au point où il l'a laissée.

1° *Berruier* veut dire habitant du Berri. Ce point est incontestable pour notre vers 8818. Dans la Chans. d'Ant.,

II, 152, et dans le Bert. du Gues., II, 228, le doute n'est pas permis non plus, et il est probable qu'il faut l'entendre de même dans le roman d'Ugon lou *Barruier* et d'Orson de Biauvaiz. F. Michel, Rapp. au ministre, 1839, p. 39 et 79. Fallot a-t-il eu raison de prétendre contre M. Bekker, que dans Gérars de Viane *Berruier* ou *barruier* avait le même sens? Dans la plupart des citations qu'il fait, il est question de *Lanbers li berruiers* : or, ce Lambert était effectivement comte du Berri et vivait à la cour de Charlemagne. Ici du moins la présomption est en faveur de l'opinion de Fallot.

Li rois appelle le conte de Berri :
Sire Lambert, gardeiz n'i ait menti.

Mais ailleurs il est fait mention d'*Ottes li Berriers*; et l'on peut se demander s'il s'agit encore d'un homme du Berri. Voy. Fallot, Rech., p. 510-515. Cela même n'est, au reste, qu'une présomption, et il sera bon d'avoir tout examiné.

2^o *Berruier* signifie-t-il chevalier, brave, vaillant, aventureux, jeune preux cherchant les aventures? Vient-il de l'espagnol *barragan*, bon compagnon, ainsi que l'affirme M. Bekker?

C'est ici l'occasion d'ajouter quelques exemples à ceux que M. de Reiffenberg a produits :

Puis li cria : Guesclin! à loy de *Berrier*.
(Bert. du Gues., I, 57.)

Que je vous vy montez à loy de *Berruier*
En armes et en chevaux comme bon soudoier.
(Ibid., II, 51.)

Et comme variante de ces derniers vers :

Je vous vi bien montez à loy de *chevalier*
En armes, en chevaux, à loy de soudoier.
(Ibid., note.)

Laiens y ot pillars qui firent à blâmer,
Faux *Berruiers*, qui voldrent le bon duc adosser
Et servir les Englois pour pillier et rober,
Et maint bani aussi pooit-on là trouver.
(Ibid., II, 242.)

Et comment as-tu non? dit Salorez le fier.
Es-tu tant gentix hom que doies cest mestier
Tenir sans mesprison, sans mon pris abaisier?
Ne combatroie mie à home *Berruier* :
Haut home covient estre, cui je doi acointier.
(Chans. des Saxons, II, 471.)

Et en la ost veirem solatz e laigna
E'ls *berroviers* soven correr la plaigna.
(Aicart del Fossat, cité par Rayn.,
Lex. rom., II, 215.)

Si nous en jugeons par les passages qui précèdent, *Berruier* est un mot dont la signification a beaucoup varié. Ainsi dans le premier et le deuxième exemple il est employé comme dans notre roman, et la variante nous montre bien qu'il signifie chevalier. Son acception est plus claire encore dans le troisième, où l'on appelle des pillards, *faux berruiers*, c'est-à-dire faux chevaliers. Les vers qui suivent sont aussi une preuve du sens qu'il faut donner à *berruier* :

Et ly noble baron qui tant sont à prisier
Estoient sur les camps à loy de *chevalier* (v. 55385).

L'auteur a employé ici un synonyme : ailleurs il dit à loy de *berruier*.

Mais dans le quatrième exemple, tiré de la Chans. des Saxons, au lieu d'être un chevalier, un gentilhomme, etc., le *berruier* n'est plus qu'un misérable soudard, avec lequel Salorez ne voudrait pas se commettre, dit-il. Le mot se rapprocherait donc ici de la signification de *berrovier*, en provençal, éclaireur, soldat d'avant-poste, ce qui constitue une troisième acception. Ducange ne semble pas en avoir connu d'autre. Sous le mot *Berroerii*, il rappelle les *berrovieri* italiens, qui sont des spadassins, des sicaires et des routiers. Les *berruarii*, mentionnés dans l'hist. du Dauph., p. 151, ont le même sens. Les *beruarii* de Johan. Presbyter sont des gardes du corps : « Habebat episcopus suis stipendiis *beruarios* et *bidarios* duo tela portantes. »

D^{om} Carpentier voit dans *Berroerii* des espèces de ribauds, gens très-hardis, se ruant sans ordre au combat, capables de tous les crimes et toujours prêts à piller.

Nous sommes un peu loin du chevaleresque *berruier*, dont nous avons parlé d'abord, et pourtant il est difficile de le méconnaître sous ces différentes formes. Ducange y ajoute encore celle-ci : « Un chevalier qui fut chevetaine des *bruyers* de France et qu'on appelle *burgant*. » V^o *Brigancii*. On voit qu'il ne relève pas ce nom.

S'il faut en croire ce même savant, *berrovieri* répondrait à l'ital. vulgaire *birri*, *sbirri*. Quoi qu'il en soit, ce ne peut être là qu'un sens détourné, et nous sommes convaincu que *berruier* a été pris d'abord dans un sens noble et honorable. Qui sait si Lambert le *berruier* du roman de Gérars de Viane n'a pas fait vulgariser le mot dans cette acception-là. On remarquera que plusieurs fois le trouvère dit coup sur coup Lambert le *berruier*, puis Lambert le guerrier. S'il n'a pas pris l'un pour synonyme de l'autre, il n'est pas certain que d'autres n'aient pas fait cette confusion, et dans ce cas l'origine du noble *berruier* serait claire, elle remonterait à un habitant du Berri.

Une autre conjecture serait de rattacher *berruier* à *ber*. Il semblera plus difficile de trouver ses rapports avec l'esp. *barragan*. M. Diez n'en a pas eu la pensée. Lex. etym., p. 467, v^o *Barragan*, et p. 566, v^o *Berruier*.

BESQUIS, biscuit, v. 4783, 16025.

Prov., *bescueg*, *bescueit*; cat., *bescuyt*; esp., *biscocho*; port., *biscuto*; ital., *biscotto*; lat., *bis-coctus*. L'ital. *guascotto* vient de *quasi-coctus*. Diez, p. 57, v^o *Biscatto*. Voy. la note du v. 4783, et Baud. de Seb., I, 8.

BESQUOCIER, lancer, tirer, v. 9581, 15385.

D'un côté M. de Reiffenberg a expliqué ce mot, en hésitant, par lancer (?); de l'autre il a tenu à la définition d'escamoter, donnée par Roquefort. Il en est résulté, dans ce

dernier cas, un contre-sens, et nous sommes obligé de rétablir ici la phrase qui a été mal ponctuée :

Et ensy qu'il s'aloit ensy glorefiant,
Fist Dieux venir ung vent merveilleux et sy grant,
Et l'orent ly payen ou visage devant,
Arcier, arbalestrier, et cil qui vont traiaint
Saiettes et quariaus; après le besquoçant
Ly fier se retournoient tellement en vollant
Que desus iaus r'aloit ly grans très ravalant (9377-9385).

Après le besquoçant, c'est-à-dire après qu'ils avaient tiré ou lancé leur trait. M. de Reiffenberg écrivait :

Et cil qui vont traiaint
Saiettes et quariaus après le besquoçant,

a cru que cela voulait dire « et ceux qui vont tirant après ceux qui les évitent, » et il a essayé de garder ainsi quelque chose du sens d'escamoter.

Dom Carpentier, ^{vo} *Biscatia*, a donné la même explication du mot *bescochier* pour les vers suivants :

Que tant comme on torne sa main
Nous a une âme bescochie.

(Mirac. de N. D.)

C'est cele qui l'autrui fet prendre,
Rober, tofir et bareter,
Et bescochier et mesconter.

(Rom. de la Rose.)

Escamoter, dit-il, parce que cela se fait souvent au jeu, et que le mot *biscatia* est un jeu de dés. Il est évident que ce mot doit avoir un double sens et qu'il est impossible de trouver de l'identité entre le *bescochier* de notre auteur et celui de Dom Carpentier. Un de nos passages porte :

Lors furent besquoçiet à ce cop maint quariel (v. 43385).

C'est peut-être un synonyme de *descocier*, qui a du reste le même sens :

Plus tost k'arondiaus ne vola
Ne c'arbalestres ne descocce.

(Rom. de Renart, IV, 335.)

On pourrait, dans ce cas, le rapprocher de l'ital. *soccare*. Cfr. Diez, p. 104, ^{vo} *Cocca*. Le flam. *bescchielen* et l'allemand *bescchiessen* ont également de la ressemblance avec notre mot.

M. Duméril dit que dans le département de l'Orne, *se bescocer* veut dire se troubler, et il cite des vers de Froissart. Il rappelle aussi ce que Dom Carpentier a dit de ce mot (Pat. norm.).

En rouchi, on se sert de *biscoter* dans le sens érotique de Rabelais, I, XLV, et peut-être y a-t-il quelque analogie entre ce mot et l'autre.

BESTOURNÉ, mal tourné, mis à l'envers, v. 9987.

« Fortune qui onques ne séjourne, mais tourne et *bestourne*, » a dit Froissart, à l'exemple de notre poète :

Et Fortune nous a son roet *bestourné*.

Mouskés dit *bestourner* quelqu'un, pour le maltraiter, v. 4281. La signification de ce mot se retrouve dans le bas lat. *bestornatus*. MM. Chabaille et Jubinal ont cru que Renart le *bestourné* voulait dire doublement changé, métamorphosé, *bis tornatus*. Cette étymologie n'est pas fondée : *bestourné* signifie mal tourné, et non pas deux fois tourné. Renart le *bestourné* serait donc, à la rigueur, Renart le mal tourné; mais l'idée de changement ou de métamorphose peut très-bien être admise aussi, témoin ces vers de Mouskés :

Moult sot, quant il se *bestourna*,
Qui rois iert et epons torna (v. 49965),

C'est-à-dire : Bien sot fut le roi Richard, quand il prit un mauvais déguisement et qu'il alla tourner les chapons à la broche, lui qui était roi.

Le franç. mod. a laissé à *bistourner* le sens primitif de *bestourner*. C'est, dit l'Académie, tourner, courber un objet dans un sens contraire au sens naturel, de manière à le déformer. Il est vrai que le mot a pris également la signification du provençal *vistornatz*.

Voy. les notes de M. de Reiffenberg sur les vers 4281 et 49965 de Mouskés, et dans les œuvres de Rutebeuf, la note de M. Jubinal, I, 463.

BÉTÉ, immobile, figé, muselé, v. 18704, 26692.

M. de Reiffenberg a rappelé les citations, faites par M. Michel au sujet de la *mer bétée*, dans les Trav. of Charlem., p. LXXIV, note. Il a également rapporté l'explication de Méon dans le rom. de Renart; mais il n'en a point donné une autre, à moins que l'on ne regarde comme telle les vers de l'Image du monde au sujet de l'Atlantide, publiés d'abord par Raynourard et reproduits par M. Michel. Le prov. *betat* est traduit par *beté* dans le Lex. rom. de Rayn., II, 216; mais *beté* n'est point du franç. moderne. Raynourard se contente de dire que la *mer bétée* est une mer éloignée. Il donne néanmoins ce passage du livre de Sydrac :

« Y a doas mars : la una es la mars *betada*, sela que esvirona la terra;... la secunda si es la mars negra. »

M. P. Paris y reconnaît l'océan, la grande mer, et pense que ce mot a peut-être l'acception précise de mer non explorée, défendue. Chans. d'Ant., table des noms. M. Diez cite ce passage du Brandain, publié par M. Jubinal, p. 132 : *Ausi com ele (la mer) fust biétée*, et il le rapproche de l'original, p. 26 : *Coagulatam*.

On peut, d'après cela, expliquer le sanc *vermelh betatz* du rom. de Fierabras, ainsi que le sang *bété*, dont Roquefort n'a point deviné la signification. C'est du sang coagulé ou figé. Quant à la *mer bétée*, qui environne la terre, comme le dit Sydrac, Quinte Curce paraît y faire allusion dans ce passage : « *Caliginem ac tenebras et perpetuam noctem profundo incubantem, repletum immanium belluarum gregibus fretum : immobiles undas, in quibus emoriens defecerit.* » Lib. IX, c. 4. La *mappemonde* du X^e ou du XI^e siècle, citée par M. Mone d'après un MS. de St-Omer, dit égale-

ment : « Ultra insulam Thyle nulla est dies, sed perpetua tenebra et concretum mare. » Anzeiger für die Kunde, p. 113-116. Aussi les Arabes ont-ils appelé cette mer la mer ténébreuse. Voy. Santarem, Essai sur l'hist. de la cosmog.

Roquefort a indiqué une autre acception du verbe *béter*, enmuscler, et M. Diez croit que c'est là l'angl.-sax. *bætan*. Mais ce savant n'est pas aussi sûr de l'origine de *bété*, coagulé, qu'il tirerait volontiers du gallois *binndich*, si ce dernier n'était pas d'une forme trop différente. Nous y verrions bien plutôt le lat. *hebetare*, qui répond à toutes les acceptions de ce mot. *Aquae hebetes* (Pline), *Gelidus tardante senecta sanguis hebet* (Virg.).

BÉU, bu, v. 6547.

M. Genin prétend que l'on prononçait *bévu*, d'autant que la forme primitive n'était pas boire, mais *bevre*, de bibere. Variat. du lang. fr., p. 144. A ce compte, les Provençaux auraient dû plus que personne prononcer *bevut*, et pourtant leur participe est *begut*. D'un autre côté, nous remarquons la forme *boûd* dans la Ch. de Rol.

BEUBANT, orgueil, pompe, appareil, v. 3855, 27859, 33225.

Prov., *boban*, Rayn., Lex. rom., II, 229. El orgolhs el *bobans*, Chr. des Alb., p. 292. Anc. cat., *bobanz*.

Griex et Macédois où grans ert li *beubans*.
(Vœux du Paon, MS. P. 124 v°.)

Jehan Joiel, où grant fu li *bobans*.
(Bert. du Gues., I, 149.)

Des François abati la *bobance*.
(Ibid., I, 172.)

Abatre leur vaurai, se je puis, leur *bobanche*.
(Baud. de Seb., I, 377.)

Voy. aussi le rom. d'Alexandre, gloss. M. Diez a montré l'analogie de ce mot avec le prov. *bomba*, pompe, d'où vient l'it. *bombanza* et le fr. *bombance*. Il paraît tirer son origine du lat. *bombus*, qui a formé l'adj. *bombicus*, employé par Vénance Fortunat. Cfr. Diez, p. 60, v° *Bomba*, et Ducange, gloss., v° *Bombicus*, et sup., v° *Bobinare*.

BEUBENCERIE, v. 4425.

Même signification et même origine que le mot précédent.

BIEFFROY, bruit, tumulte, v. 1356.

Cette signification n'est venue que par extension. Le *beffroi*, m. h. all. *berccrit*, *berverit*, fut d'abord une machine de guerre, une tour en bois, au moyen de laquelle on s'approchait des villes pour les assaillir plus facilement. Puis on donna ce nom dans les villes de communes aux tours dans lesquelles se trouvait la cloche de ban. Et enfin on confondit parfois le tocsin avec le nom du *beffroi*. Voy. Dom Carpentier, v° *Belferius*. L'Académie a consacré cette façon de parler dans la langue moderne; on dit : *Le beffroi sonne*. C'est à une confusion du même genre que nous devons ici le sens de bruit, tumulte, donné à *bieffroy*.

BIEL (ÊTRE), v. 25371.

Synonyme d'*abiélir*. Voy. ce mot. La locution moderne *il fait beau*, il est agréable, commode, semble s'y rapporter.

BIEL, bien, bellement, v. 384, 4061, 35050.

Cette manière de parler s'est conservée dans les expressions *bel et beau*, *bel et bien*; mais l'Académie n'a pas cru devoir mentionner *parler beau*, qui pourtant se dit encore aujourd'hui comme jadis en beaucoup de lieux.

Parmi les dois le prist, si l'a *bel aparlé*.
(Vœux du Paon, f° 73 r°.)

BIELLE (LA TROUVER), v. 8876.

Locution équivalente à *la donner* ou *la bailler belle*, qui se disent encore.

Belle l'avés trouvée!
(Baud. de Seb., I, 13.)

Li vilains nous en a une *belle* donnée,
Qui nous a fait venir et regarder la *bée*.
(Bert. du Guesc., I, 86.)

Ce dernier vers nous offre peut-être une forme primitive de la locution *donner une baie*, qui serait plus ancienne qu'on ne l'a cru et devrait se rattacher au verbe *béer*, tout aussi bien que dans cette phrase : « Ils ne recherchent des dames fors la *bée*. » A. Dinaux, Trouvères du Tournaisis, p. 253. Voy. Genin, Lexiq. de la lang. de Molière, v° *Baie*.

BIENVEIGNANT (soyés), **BIENVEIGNIÉS-VOUS**, v. 2507, 18504, 31098.

Formule pour souhaiter la bienvenue. Chans. des Sax., II, 17.

Chastelains, *bienveingniés*, vous et vo compaignie.
(Baud. de Seb., I, 29.)

L'auteur des Vœux du Paon emploie l'expression *faire bienvignanz* :

Cassiel le Baudrain li a fait *bienvaignant* (f° 96 v°).
Puis lor font *bienvignanz* de lor Dieux souverains (f° 32 v°).

Fallot (p. 317) a noté le verbe *bienviegnier quelqu'un*, d'après les Mém. de J. Du Clercq, III, 179, et IV, 46, éd. Buchon. Il aurait pu le trouver aussi dans Et. Pasquier, Rech., V, 6.

BIERS, berceau, v. 21126.

Picard, *ber*; norm., id.; rouchi, *berce*, *berche*; prov., *bres*, *bretz*, *bers*; cat., *bres*; anc. port., *breço*; nouv. port., *berço*; anc. esp., *brizo*; moy. lat., *berciolum*. Mouskés écrit *bierc*, v. 13892. « Depuis le *bers* jusqu'au tombeau. » Et. Pasquier, Lettres, VII, 10.

Li enfes hors des *bers* traioient.
(Rom. de Rou, v. 6380.)

Peut-être du celtique *bersa*, clôture de haies, Voy. Duc;

v^{is} *Bersa* et *Berciolum*. M. Diez, p. 566, rapproche *bercer*, balancer dans un berceau, de *bercer*, frapper de traits ou de flèches, à cause du bas lat. *bercellum*, espèce de héliet, machine de guerre suspendue, répondant au bas lat. *agitarium*, berceau. Ce serait donc à l'idée du mouvement que ce mot devrait son origine. Il est cependant remarquable que l'espagnol appelle *brezo*, *blezo*, un lit d'osier, et que *combleza* signifie concubine.

BIERSAULT (CHAR DE), gibier, venaison, v. 7364. Voy. ci-dessous.

BIERSER, lancer des traits, percer de coups, v. 984, 1106, 5754, 5958, 9371, 13253, 23684, 26595, 34799.

Si font ces ours *berser*, menant grant huerie.
(B. de Seb., I, 37.)

Es grans foriés aloient arcoier et *berser*.
(Rom. d'Alex., p. 490.)

Dans le *Garin le Loh.*, I, 27, l'éditeur propose de lire verser, tomber à terre, au lieu de *berser*, et à la page 37 il écrit même verser; mais dans la *Chans. d'Ant.*, I, 25, 132, le même savant a laissé à ce mot son orthographe et sa signification. M. de Reiffenberg a aussi imprimé *verser* au v. 984.

Ph. Mouskés (v. 14391) emploie *berser* dans le sens de chasser, sens qu'il a eu fort souvent et qui a donné lieu aux dérivés *char de biersault*, venaison; et *berseret*, chien de chasse (rom. de Tristan, I, 71, 76, 150), ou bien carquois (Roquef., sup.).

On a dit aussi, dans l'anc. fr., *bersailler* et *bersiller*.

Le roi de Pincernie qui bien trait et *bersaille*.
(Vœux du Paon, f^o 45 r^o.)

Qu'il laisse le besson où sont li poignéour
Pour aller *bersillier* ne estre venéour.
(Ibid., f^o 45 v^o.)

Cette forme rappelle l'it. *bersagliare*, tirer au but, idée qu'on exprimé en rouchi par tirer au *berceau*: il y a les tireurs d'arc à la perche et les tireurs au *berceau*. Butes ou *berceaux*; dit le sup. de Ducange.

Comme il arrive d'ordinaire, c'est un mot fort éloigné de son origine, et qui est même d'une origine fort douteuse. Ducange cite les *bersæ* des forêts de l'Angleterre, qui étaient des enclos garnis de haies où l'on renfermait les daims et les cerfs, et il pense que de là vient le mot *bersare*, chasser. D. Carpentier croit y reconnaître le breton *berze*, *berc'h*, empêchement, défense; ce qui aurait produit le mot *bercer*, chasser dans un parc. M. Diez rejette ces conjectures et propose le mot *bercellum*, *barbizellum*, d'une ancienne chron. ital., qui signifierait béliet, machine à frapper, et dont l'étymologie serait *berbez*. Les Italiens ont en effet le verbe *berciare*, *imberciare*, qui veut dire frapper, atteindre le but; et les Valaques, *berbecà*, *inberbecà*, qui signifie

pousser. On est forcé de reconnaître qu'aucune de ces conjectures n'est complètement satisfaisante. Cfr. Lex. etym., p. 565.

Bis, de sable (hérald.), note du vers 6844.

Prov., *bis*; esp. et port., *bazo*; ital., *bigio*. On peut ajouter aux remarques de M. De Reiffenberg, celles de Ducange v^o *bisa*, et l'article de M. Diez sur ce mot, Lex. etym., p. 54, v^o *Bigio*. Cfr. F. Michel, Rom. de Tristan; Gloss. v^o *Bis*; et Duménil, Patois norm.; v^o *Biset*.

BISSALE, arme, trait, flèche, v. 984.

On a imprimé *verser la bissale d'un arc*; nous pensons qu'il faut lire *berser*, lancer.

Et chius dux amena vitaillez et *bissal*.
(Baud. de Seb., I, 409.)

C'est-à-dire des armes et des provisions de bouche. Peut-être du lat. *bis-alata*, comme dit M. de Reiffenberg.

BLASON, écu, bouclier, v. 11573.

Prov., *blezo*; *blizo*, bouclier.

Les lances en leur poins et au col le *blazon*.
(Duc. I, col. 4332.)

Notre auteur emploie *blason* dans un sens que ce mot n'a plus aujourd'hui. Il dit jouer du *blason*, comme ailleurs jouer de l'escut. Voy. *Baston*. On trouve ce mot écrit *blaison* dans Baud. de Seb., I, 47. Nous pensons avec Ducange que son étymologie est incertaine. M. Diez indique l'angl. saxon *blæse*, angl., *blaze*, flamme, ou l'anc. h. allem., *blāsa*, trompette; d'autres y voient le goth. *plats*; anc. h. allem., *plezzo*, morceau d'étoffe, d'autres encore *blasse*, signe. Voy. Ducange, Gloss. et sup., v^o *Blazonare*; Diez, Lex. etym.; p. 57, v^o *Blasone*, et Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 21-22.

BLAVIER, s'embarasser, v. 22409, à la note.

Nous n'affirmons pas qu'il faille lire ainsi; notre conjecture ne va pas jusqu'à vouloir forger un mot. Peut-être avons-nous eu tort de rapprocher ce mot du roman *esblévi*:

La véuc li tourbla, si fu toute *esblévi*.
(Baud. de Seb., I, 89.)

Et cependant *esblévi* n'a-t-il pas un synonyme dans le bas latin *blavatus*? M. Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., v^o *Blé*, a donné l'étym. d'*emblaver*, semer en blé.

BLIAUT, BLOY, justaucorps, tunique, v. 1510, 34551.

Prov., *blial*, *bliau*, *blizaut*; anc. cat. esp., *brial*.

N'ot sus *bliaut* ne cote mise,
Més un cort mantel ot desus
D'escariate et de cisamus.

(Chev. de la Char., p. 423.)

Le roi prist par le plot
De son noble *bliant* qui fu fait à orfroi.
(Baud. de Seb., II, 160.)

Bliant désigne un vêtement; M. Diez a eu tort de croire qu'il signifiait seulement l'étoffe dans ce vers :

Cote ot d'un blanc *bliant* et mantel moult très chier.
(Berte, p. 34.)

Cela veut dire : Elle avoit pour cote un blanc *bliant*.
Ce n'est pas non plus un tapis, comme l'a pensé M. P. Paris à propos de ce vers :

Isnelement s'arma sor un *bliant* de Sire.
(Chans. d'Ant., I, 271.)

Il faut entendre qu'il mit son armure de guerre au-dessus de son *bliant* ou de sa tunique, et non pas qu'il s'est armé sur un tapis de Syrie.

La Chans. de Rol. nous offre une autre forme de ce mot :

E est remis en sun *bliant* de patie (ét. 20).

L'auteur de Tristan écrit aussi *bliant* (II, 120). Dans les Vœux du Paon, *bliant* sert de terme de comparaison, comme objet de peu de valeur, ce qui ne répond pas à sa signification ordinaire :

Ne prise vo deffense la monte d'un *bliant* (f° 72 v°).

Ducange a fait remarquer l'analogie de *bliant* avec le mot vulgaire *blaude*. M. Genin traduit de même le mot *bliant* de la Ch. de Rol., p. 24, par une *blaude* de soie. C'est aussi l'opinion de M. P. Paris, qui dit que le *bliant* est la *blaude* ou *blouse* de nos villageois. Gar. le Loh., II, 127. M. de Martonne fait la même observation. Par. la Duch., p. 221. *Blaude* est effectivement le synonyme de blouse en français (Acad.), et suivant Roquefort, on dit en lyonnais *blode*, en norm. *plaude*, en pic. *bleude* dans le même sens.

Nous devons faire remarquer, dans notre rom., v. 1310, la forme *bloy* qu'on pourrait rapprocher de l'orthographe *blaus*, Trav. of Ch., p. 11; et celle de *bliant*, qui se rencontre dans d'autres ouvrages :

Set mil chevalers i trovèrent séant
A pelicans ermins, *bliant* escariman.
(Trav. of Charl., p. 44.)

Si faitement fait Diez au noble, chou sceit-on :
Mais ne veult pas nobleche de *bliant* siglaten,
Ne de vair, ne de gris, n'en donne un esporon ;
Entsois le veult loyal en sa condition.

(Baud. de Seb., I, 530.)

Peut-être le *bliant* escariman et le *bliant* siglaton rappellent-ils le cambr.-bret. *bliand*, toile fine; dont parle Ducange, anc. angl. *bleaunt*, *blehand*, et en tous cas nous devons faire remarquer avec M. Diez que le moy. h. allem., *bliant*, *bliat*, ne désigne non plus qu'une étoffe. Cfr. Lex. etym., p. 38, v° *Bliant*.

* La Monnoye a rapproché le bourg. *blaude*, souquenille,

de notre *bliant*, et il a eu sans doute raison; mais nous ne pouvons admettre son hypothèse que, les premiers *bliaus* ayant été de couleur de blé, ce mot vienne de *bladum*, it., *biada*. Si la couleur était pour quelque chose dans son origine, ce n'est pas à *bladum*, mais à *bloi*, *blaus*, qu'il faudrait le rattacher, et peut-être la difficulté ne serait-elle pas moins grande pour préciser la couleur en question.

On a beaucoup écrit sur la signification à donner au mot *bloi*. Les uns l'ont traduit par bleu, les autres par blond, jaune. M. Genin croit qu'il veut dire éblouissant, et qu'il peut désigner aussi bien le bleu que le noir et même le noir jais, mais que jamais il n'a signifié blond. Il prétend, par exemple (Ch. de Rol., p. 341), que la blonde Yseult n'est jamais appelée la *bloie*. A cela on peut lui répondre par ce vers provençal :

Ni 'l bel Ysseult ah lo pel *bloi*.

(Rayn., Lex. rom., II, 228.)

Ni la belle Yseult à la chevelure blonde.

Mais il y a mieux, c'est que *blaus*, *bleu* sont même dans ce sens les synonymes de *bloi*. Flavius, *bleu*, dit Guil. Britton; *blodius*, *bleu*, dit également Jean de Garlande, p. 595.

Dans la Chans. d'Ant., I, 216, on parle de pavillons « inde, vermeil et *blaus*, » c'est-à-dire bleus, rouges et couleur de blé, comme l'explique M. P. Paris. Or, tout cela vient de *blodius* ou de *blodius*.

Et cependant, malgré ces objections, nous sommes obligé d'admettre l'assertion de M. Genin. *Bloi* paraît aussi avoir signifié éclatant, resplendissant. Si d'un côté l'angl.-sax. *bleo*, *blio*, veut dire simplement coloré, clair; de l'autre l'anc. h. allem. *plao*, *blauer*, désigne tout à la fois le jaune, le bleu, le vert, etc. On peut voir dans la Goth. de Diefenbach, I, 311, les différentes formes de ce mot dans les dialectes germaniques, et l'on sera frappé de la diversité de leurs significations. Si l'on remonte jusqu'au sanscrit, avec M. Mary Lafon, on trouvera que le mot *blos*, clair, y répond au celto-provençal *blous*. Tableau de la langue parlée dans le midi de la France, p. 27.

Il résulte de tout cela que *bloi* peut fort bien ne pas exprimer toujours une couleur distincte. Dans cette phrase, par exemple : « En ung des plus sauvages lieulx quy fut en toute la *bloye* Bretagne, » (rom. du St-Grail, MS. de Belg., n° 9246, f° 3 r°) peut-être la qualification de *bloye* rappelle-t-elle simplement les roches éclatantes de la blanche Albion. A coup sûr ce ne peut pas être la Bretagne bleue.

L'une des raisons alléguées par M. Genin pour donner à *bloi* le sens de *bleu*, c'est que de là vient le bas lat. *bloire*, fr. éblouir, attendu que l'on voit bleu quand on est ébloui. Ceci est en effet une locution anglaise, mais on dit *to look blue* ou *blank*, pour être confus, être décontenancé, de sorte que rien n'est encore ici bien positif. Nous serions même tenté de laisser à *bleu* le sens germanique de *blank*, c'est-à-dire d'éclatant, dans cette locution anglaise. Le lillois a une

expression toute pareille : Donner l'*bleuvé* (Chans. lill.); mais si on la rapproche du picard *bleu roux*, désignant l'éclat de la foudre :

In plet d'fu d'in *bleu roux*
Tchet, clike et eraque

(Corplet, dict. pic., p. 34.)

on devra bien s'en tenir à la seule idée de lumière vive. Le bourg. *épluant* semble avoir la même origine; il signifie éblouissant, éclatant : Enc cor *épluante*, une cour éblouissante, lit-on dans le xv^e Noël bourguignon. Et en wallon avoir des *ébluètes*, n'est-ce pas avoir les yeux troublés, quand on a regardé le soleil? Or, ce mot a pour synonyme *blawète*, qui est le fr. *bluette*, étincelle, et l'on est généralement d'accord pour rejeter l'opinion qui tire ce mot de *bleu*. M. de Chevallet y trouve l'alle. *blick*, éclat, *blitz*, éclair, etc., p. 537; M. Grandgagnage, l'anc. h. allem. *plôdi*, hebetudo, et M. Diez, la particule romane *bis* et le lat. *lux*, comme l'it. *barlume*, l'esp. *vislumbre*. Cfr. Lex. etym., v^o *Bellugue*, p. 563; voy. aussi la Chans. de Rol., édit. Genin, p. 340-341 et 385.

BONORDIS. Voy. *Behordis*.

BOISE, bâton, perche, v. 30850.

S'ot devant lui un fu moult grant
De seces boises clair luisant.

(Rom. de Perceval, MS. de
Mons, p. 48.)

Une moult riche bière ont au moustier porté
En le quelle il avoient une bose bouté.

(Baud. de Seb., II, 513.)

Pic., *boise*, poutre; norm., *id.*, petite bûche; rouchi, *boisse*, bûche. M. Hécart ajoute qu'en Bretagne *boise* est un tronc d'arbre. Le wallon a le mot *boiché*, bûche, qui est certainement de la même famille. M. Grandgagnage y voit une forme féminine du franç. *bois*, et le tire de l'alle. *busch* et du souaboï *boschen*. Cfr. Ducange, sup., pour le bas lat. *Boisia* et *Boisonus*. Rabelais a employé *bois* pour lance : Un long *bois*, un gros *bois*.

BOISDIE, trahison, tromperie, v. 4880.

Bas lat., *bausia*, *baucia*, *baudia* (Duc.); prov., *bauxia*, *bauza*; anc. cat., *bausia*; ital., *bugia*; lomb., *busia*, esp., *embauco*; brux., avoir une *buse*.

On est généralement d'accord pour tirer ce mot et ses dérivés de l'anc. h. allem. *bausi*; allem. mod., *böse*; goth., *band*; angl., *bad*, méchant. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 76, v^o *Bugia*; Diefenbach, Goth., I, 281; Aug. Scheler, Orig. germ. du fr., p. 23, De Chevallet, p. 538-539.

M. Genin (Ch. de Rol., p. 369) voit encore ici un de ces mots que les Anglais ont pris au français et qu'ils gardent comme éminemment national : il s'agit de *boxer* et de *boxeur*. Et savez-vous pourquoi? parce que l'on trouve la forme *boxeour*, synonyme de *boiseour*, dans Gérard de

Viane, v. 2760. « *Boxer* à l'anglaise, dit-il, n'est pas se battre simplement à coups de poing : l'essence de l'art consiste à surprendre son antagoniste à l'aide de la feinte combinée avec la force. »

L'essence de l'art consiste en cela dans tous les combats possibles, et pourtant les Anglais n'ont appelé *box* que le combat à coups de poing. Cela vient de ce que sans doute ils y attachent une autre idée que celle de la dissimulation et de la feinte. Ne serait-ce pas simplement celle de la force? Le vieux franç. avait les mots *buquer*, *bucher*, *buissier*, frapper fort, que l'on retrouve dans nos patois picard, normand et rouchi, et il serait peut-être plus rationnel d'y voir l'analogie de *boxer*. Mais alors la question serait de savoir qui de la France ou de l'Angleterre aurait fait à l'autre un emprunt. Au reste, on pourra choisir entre le flam. *boocken*, *boken*, *bossen*, *botsen*, *butsen*, *buysschen* (Kiliaen); l'alle., *buchsen*, *bossen*, *pochen* (peut-être notre verbe *pocher*); et l'ital., *bussare*, qui tous ont le sens de frapper comme l'angl. *to box*. Cfr. Grandgagnage, Dict. étym. de la langue wall., v^o *Bouhi*, et Diez, Lex. etym., v^o *Bussare*, p. 591.

BON, volonté, désir, v. 1164, 1279, 2987, 5576, 21023, 22022, 30244, 30254.

Venir à bon, faire son bon, telles sont les locutions dans lesquelles on rencontre ce mot. Baud. de Seb., I, 17, 136. Il a aussi la forme *buen*.

Gardez que vous faciez mon *buen*.

(Tristan, I, 171.)

En cete cruz e cete ire

Vait Brengien sun *buen* al rei dire.

(Ibid., II, 17.)

M. de Reiffenberg et M. F. Michel ont cru que ce mot était le même que l'angl. *boon*; ce qui n'est pas exact, selon nous. L'anglais *boon* signifie plutôt désir, prière, et il faut avouer que le mot roman est tout autre chose, puisqu'il exprime la volonté et même le commandement : « Son bon et son commandant, » lit-on dans Baud. de Seb., I, 13. D'ailleurs l'origine de l'angl. *boon* est connue; ce n'est pas le lat. *bonum*, comme dans notre mot, mais l'angl.-sax. *bén*, prière (d'où *béna*, suppliant); anc. angl., *bone*, anc. nord., *bón*, *ban*; suéd. et dan., *bön*. Cfr. Diefenbach, Goth., I, 294.

BONDIE, bruit retentissant, v. 9000, 9528, 9530, 21118. — BONDIR, retentir, v. 6305, 8967, 22990, 23164, 25324, 25426, 25759.

Bunda, sonus tympani (Ducange).

Froissart dit *bondissement* pour retentissement, et en picard *bondir*, c'est sonner le tocsin pour le feu. La *bondie* exprime en général le bruit des cors, des trompettes et des buisines.

Sur tuz les autres *bundist* sun olifant.

(Ch. de Rol., st. 223.)

Dont oïssiés mil grailes sonner à la *bondie*.

(Chans. d'Ant., I, 52.)

A l'enjournée oïssiés cor tentir,
Grailes soner et boisines *bondir*.

(Mort de Garin, p. 80.)

Grande fu la *bondie*.

(Bertr. du Guesc., I, 175.)

Ce mot signifie même simplement sonner :

Adont vont retornant, s'ont retraite *bondie*.

(Baud. de Seb., I, 381.)

Ils ont sonné la retraite.

Sonnoient les trompettes et les cors *bontissans*.

(Bertr. du Guesc., I, 171.)

Ce mot paraît venir du latin *bombitare*, *bomb'tare*, comme le pense M. Diez. « Donec una omnes excitet gemino aut triplici bombo, ut buccino aliquo. » Pline, lib. II, cap. 10, 11. D'autres cependant n'y voient qu'une onomatopée. Quoi qu'il en soit, il n'en exprime pas moins le bruit rétentissant qui va frapper les échos et qui semble en quelque sorte rebondir. L'it. *rimbombare* l'exprime encore mieux. La romane d'oïl a emprunté ce mot à la provençale: *bondir*, anc. cat., *bonir*.

BORDE, hutte, loge, ferme, métairie. Gilles de Chin, v. 2755.

Prov. et anc. cat., *borda*; pat. norm., *borde*; ital., *bordello*; pr. et fr., *bordel*; esp., *burdel*.

Et eil dedanz, quant les virent venir,
Devant la porte ont les *bordiaz* espris.

(Mort de Garin, p. 192.)

Étymologie : goth., *baurd*; anc. sax. et angl.-sax., *bord*. Cfr. Diefenbach, Goth., I, 284; Diez, Lex. etym., p. 61; v° *Borda*, et de Chevallet, p. 360.

BOSQUETIEL, petit bois, v. 13576.

Diminutif de *bosquet*, qui est lui-même formé du diminutif it. *boschetto* ou de l'esp. *bosquete*. Froissart écrit *boquetel* et *bosquetel*.

BOUCLER (ESCU), v. 15865, 25293. — **BOUCLES DU BLASON**, v. 25384; Gilles de Chin, v. 5369.

On disait plus ordinairement la *boucle* du blason. Les *boucles* ont-elles un autre sens dans ce passage? nous ne le croyons pas. Il pourrait cependant se faire qu'ici elles fussent synonymes du latin *fibula*.

Quant à l'*escut boucler*, il est incontestable que c'est l'écu à *boucle*, c'est-à-dire *cum buccula*. A la note du v. 15865, M. de Reiffenberg a cité l'opinion de M. Genin sur l'*escut boucler*; nous devons ajouter que cette opinion était, longtemps auparavant, celle qu'avait émise Ducange, v° *Buccula*. Ce savant a démontré que le mot *buccula*, de la

Satire x de Juvénal, devait se traduire par bouclier. Il s'agit d'un trophée :

Bellorum exuvie, truncis affixa tropæis
Loricæ, et fracta de casside *buccula* pendens (v. 135-136).

Buccula, observent pourtant des commentateurs, *cassidis pars quæ demissa buccam tegit*; et César lui-même l'appelle *bucorum tegmen*, autrement dit la visière; mais Achaintre remarque à ce propos qu'il y avait au casque deux *buccula*, lames flexibles de fer ou de cuir, qui couvraient l'une et l'autre joue et que Suidas appelle *ὄχλις*. Seraient-ce des gourmettes? Tout cela est très-possible, mais n'empêche pas l'existence d'une autre espèce de *buccula* : « Octo cassides totidemque *bucculas* » lit-on dans la loi I du code Theod., de Fabricens. Dans la loi dern. du Dig., de Jure immun., les *bucularum* structores sont des faiseurs de boucliers. Cette signification du mot *buccula* fait du moins comprendre le vers de Juvénal : Un bouclier pendu à un casque brisé. Au lieu de cela, traduisez ce mot par visière, gourmettes, etc., quelle idée aura-t-on de ce singulier trophée? Ducange prouve que *buccula* a été regardé, dès le moyen âge, comme le synonyme d'*umbo*. Or, c'est ainsi qu'on appelait la bosse ou éminence placée au milieu de l'écu. Le nom de *buccula* lui fut donné sans doute à cause de la tête d'homme ou d'animal qui y était attachée d'ordinaire chez les anciens, et il n'est pas surprenant que, par synecdoche, *buccula* ait eu comme *umbo* le sens de bouclier.

Du bas lat. *bucula*, les Prov. firent *bacla*, les Franç. *bucle*, *bocle*, *boucle*, et ce fut peut-être pour le distinguer de l'écu bandé, que l'écu à *bocle* fut nommé *escut bucler*.

Trenchet eez hanstes e cez *escuz buclers*.

(Chans. de Rol., st. 145.)

On reconnaît ici l'origine de notre *bouclier*, qui, d'adjectif qu'il était, est devenu substantif; et ici encore se montrent les bizarreries du langage, puisqu'il est permis de dire la bosse d'un *bouclier*, véritable battologie équivalente à la boucle ou la bosse d'un écu à boucle. Outre les articles de Ducange et de Dom Carpentier, v° *Buccula*, cfr. P. Paris, Ch. d'Ant., II, 253; Genin, Ch. de Rol., p. 362; Diez, Lex. etym., p. 573, v° *Boucle*, et de Martonne, Parise la Duch., p. 148. M. de Chevallet rejette l'étymologie donnée par Ducange et admise généralement; il préfère tirer le fr. *bouclier* de l'anc. allem. *buckel*, tud., *buchel*, p. 365-366.

BOUDINE, ventre, v. 18628.

Le sens primitif de ce mot est nombril. Dans la Ch. d'Ant., II, 271, on lit *boutine*, et en variante *botine*. Picard, *boutine*, *boutinette*, *boudinette*, nombril; rouchi, *boudène*; maubeug., *boudine*; vosg., *bodette*; messin, *boudette*; lorrain, *boudate*. Coquillart écrit *boudaine*.

Il est impossible de ne pas remarquer une grande analogie entre ce mot et le bas lat. *badina*, *badena*, *butina*, limite, borne, et *butum*, bout, extrémité, qui semblent venir du

celt. *bod* ou *bot*, suivant Ducange, vis *Bonna* 2 et *Butum*. M. Diez retrouve cette même racine *bod* dans le latin *botulus*, *botellus*, qui, selon M. Grandgagnage, pourrait avoir formé le wall. *boteroule*, nombril; rouchi, *boutroule*; bedaine; vieux fr., *bouterolle*. Monstrelet dit la *bouterolle* d'une gaine. Voy. Fallot, Rech., p. 518, v° *Blouque*.

BOUÉE (teste), tête écrasée, v. 21165.

Bouée n'a ici ni sa signification ni sa forme véritable. Le vrai mot est *esboueler*; bas lat., *esboellare*, éventrer, tirer les boyaux hors du ventre. On disait *boël*, boyau, du lat. *botellus*. Cfr. Ducange, sup., v° *Esboellare*, et Diez, p. 75, v° *Budello*. Voy. plus loin *Boulier*.

BOUGHANT, bougeant, du verbe bouger, v. 25011.

Prov., esp., port., *bojar*. M. Diez rapporte l'opinion de Leibnitz et de Frisch, qui tirent ce mot de l'anc. h. allem. *biugan*, nouv. *biegen*, ou plutôt de l'anc. h. allem. *bogên*; néerl., *bogen*; suiss., *bojen*; anc. nord., *buga*. M. de Chevallet préfère le tud. *wegen*, bouger; allem., *bewegen*; goth., *vagan*. M. Diez fait remarquer, en outre, que le mot propre en provençal n'est pas *bujar*, mais *bolegar*; ital., *bulicare*; esp., *bullir*; port., *bulir*. Cfr. Diez, p. 375, v° *Bouger*; et de Chevallet, p. 367.

BOUGHERANT, BOUGERANT, étoffe, v. 7277, 10102.

Dict. de l'Acad., *bougran*. L'auteur des remarques sur le Dict. de l'Acad. franç., Paris, 1807, dit que le terme est *bouqueran*. Il est probable qu'il se fonde sur l'usage technique. Dans la langue on trouve les deux formes. Cfr. Duc., Gloss. v° *Bouqueranus*, et sup. v° *Boquerannus*. Mais pourtant l'étymol. donne raison au critique, puisque ce mot vient de l'ital. *bucherare*. Cfr. Diez, p. 74 v° *Bucherame*.

Il vesti l'auqueton qui fu de bougerant.

(Baud. de Seb., II, 428.)

BOUGON, BOUJON, flèche, v. 3900, 24208, 35115.

Molt plus de terre c'on ne trait d'un boujon
Les reculérent li parent Berneçon.

(Raoul de Camb., p. 151.)

M. Michelant a écrit *bovion* dans le rom. d'Alex., p. 151 et 214. MM. Diez et de Chevallet reconnaissent dans ce mot (qu'on a écrit aussi *bouzon*) l'ital. et l'anc. esp. *bolzone*. Mais le premier croit qu'on peut le tirer du lat. *bullia*, tête de clou, d'où vient aussi le franç. *boulon*, flèche; le second préfère l'allem. *bolz*, *bolzen*. Cfr. Duc., Gloss., vis *Bolta* et *Pulzones*, suppl. v° *Bolzonus*. D'Arzi traduit *bougon* par le flam. *bout*, que Kiliaen définit: Sagitta capitata.

Le rouchi a gardé *boujon* dans le sens de flèche et d'échelon ou traverse de chaise. Le picard ne lui donne que cette dernière acception.

BOULANT, brûlant, chaud, v. 15050.

Notre expression, *sablon boulant*, a été mal comprise par

Hécart qui a cru que c'était le sable mouvant. *Boulant*, brûlant, est bien connu à Lille, où les pommes de terre se vendent au cri de *Tout boulant! tout boulant!* S^t Martin le *boulant* équivaut à S^t Martin d'été.

BOULIR, répandre en bouillonnant, v. 10340, 18226, 30871.

De le teste li fait le chervéle boulier.

(Baud. de Seb., II, 239.)

Qui done véist Begon le fil Hervi
Au branc d'acier la presse départir
Vis et mentons et cervelles boïr,
De noble prince li péust sovenir.

(Gar. le Loh., II, 65.)

Le mot *boulier* paraît être la traduction littérale du lat. *bullire*, *ebullire*, *ebullare* que le Tetraglotton de 1562 définit: Sortir dehors, et Ducange: Cum abundantia et copia erumpere. Ce qui s'accorde avec les vers suivants:

Ains qu'il ne lait, en icert traite hoële,
Et de maint chief *espandue* cervèle.

(Raoul de Camb., 41.)

Faire *boulier* ou *espandue* une cervelle, est donc la même chose, et à notre avis, M. De Reiffenberg a eu tort de l'expliquer par rouler comme une boule (v. 18226). Il a suivi en cela M. P. Paris (Garin, II, 85). M. Genin a vu dans *boulier* le synonyme d'*escarbouiller*, écraser, écacher.

Defors sun cors veit gésir la buèle,
Desur le front li *buillit* la cervèle.

(Ch. de Rol., p. 487.)

« Les entrailles hors de son corps pendantes et la cervelle sur son front *escarbouillée*. » M. Michel s'est contenté de traduire *buillit* par *bout* et n'a point fait de commentaire. L'idée d'aller chercher le mot *escarbouiller* ou *escarbouiller* pour rendre raison de *bouillir*, a quelque chose de singulier. Pourquoi en effet nous promener du vieux fr. *garboil*, *grabouil*, angl., *garboil*, à l'it. *garbuglio*, puis à l'esp. *garbullo*, qui ont donné naissance au norm. *écarbrouiller*, mêler en écrasant, au wallon. *harbouii*, fureter, fouiller, et peut-être au dauph. *eicharbota*, éparpiller? Pourquoi? si comme le prouve M. Diez, il nous faut revenir à *bullire* qui est l'une des racines de *garboil*. N'est-il pas plus simple de prendre tout de suite le radical?

BOURDERIE, bourde, mensonge, v. 14650. — **BOURDOUR**, idem, v. 2450, 15601.

M. Diez (p. 377 v° *Bourde*) rapproche d'abord ce mot du flam. *boerde*, mensonge (Kiliaen), mais il croit qu'il a eu dès l'origine le sens de plaisanterie, jeu, et il le tire du prov. *bort*, *biort*, jeu chevaleresque, tout aussi bien que l'angl. *boord* et le gall. *bûrd*. C'est aussi l'opinion de Ducange v° *Burdare*. M. de Chevallet place le mot *bourde* dans l'élément celtique: Bret., *bourd*, tromperie; écoss. et Irlandais, *burdan*; plaisanterie, p. 231. En picard et en wallon, un *bourdeux* est un menteur.

BOURDON FIÉRÉ, bâton ferré, v. 3795.Cassamus du Lairis o son ferré *bourdon*.

(Vieux du Paon, f° 4 v°.)

Voy. la note de M. De Reiff., qui, d'après Ducange, v° *Burdones*, paraît admettre le lat. *burdo*, mulet, comme origine de ce mot.

M. Diez s'est également rangé à cet avis. Nous ne sommes pas bien sûr pourtant que cette étymologie soit vraie. Malgré la comparaison de Victor d'Utique : *Super burdonem vinctum quasi quemdam ligni truncum toto itinere portabanius* (Duc.); malgré la définition de Papias : *Verubus, virgis ferreis, burdonibus*, nous sommes disposé à croire que *bourdon*, bâton, comme *bordes*, bâtons; bas lat., *borda*; prov. *bordo*, appartient à cette nombreuse famille du gothique *bairan*, porter, qui a donné des mots à presque toutes nos langues modernes. C'est l'opinion du savant Eccard.

Dans le dialecte rouchi on donnait jadis le nom de *bourdon* à une longue baguette avec laquelle on conduisait les ânes.

BOUTER, mettre, placer, pousser, v. 424.

Prov., *botar, boutar, butar*; cat., esp., port., *botar*; ital., *bultare*; bas lat., *butare*. Ce mot est vieux, dit l'Académie. Il est resté dans plusieurs composés, tels que *boute-feu, boute-en-train, etc.* On s'en sert comme verbe dans presque tous les patois. Voy. des exemples de son emploi dans le vieux fr., Ch: de Rol., st. 49, 185, ch. d'Ant., II, 109, et Baud. de Seb., II, 333. Il paraît être d'origine germanique. Cfr. Diez, p. 64, v° *Bottare*, et Grandgagnage, Dict. wall., v° *Bouter*, qui le tirent du m. h. all. *bôzen*, pousser, heurter.

BRACHE OU BRACE QUARRÉE (à le), à la large carrure, v. 4377, 10163, 24014.

Voy. Baud. de Seb., I, 249, et Bert. du Guesc., II, 73. Le mot *brace* exprime l'espace que les bras étendus peuvent entourer : il est resté en franç. (*brasse*) avec le sens de mesure. C'est le prov. et le cat. *brassa*; l'esp., *brazo*; le port., *braca*; l'ital., *braccio*. On lit dans la Ch. d'Antioche :

Contre le roi ala, lie, *brace levée* (I, 47).

c'est-à-dire les bras ouverts. M. E. Le Glay a pensé que *brace* signifiait valeur, force, dans ce vers :

Des champions chascuns a *brace fière*.

(Raoul de Camb., p. 498.)

Le rouchi et le picard ont encore la forme *brache, brache*.

BRAIOEL, vêtement, v. 22689.

Lat., *bracca* (Suét.); bas lat., *bracale*, Gloss. manusc. de Lille, *braiel*. Voir Mouskés, v. 14369. On disait aussi *brael braie, braier, braieus* :

Gesqu'al *brael* Pot tut copé.

(Mouskés, II, XIV.)

Desqu'al neu del *braier*.

(Raoul de Camb., p. 73.)

Ne *braies* ne chemiseQui ne soit de suer et de sanc si maumise
Que s'on l'éust boutée en Meuse ou en Tamise.

(Vieux du Paon, f° 154 v°.)

Et tissent de totes manières
Et las et *braieus* et lasoïères.

(Part. de Bl., II, 43.)

D. Pezron retrouve ce mot dans le celtique *brag*. La partie de la Gaule où ce vêtement était en usage fut appelée *Gallia braccata*. Comparez l'it. et l'esp. *braca*, le port. *braga* et le prov. *braya*, avec le bret. *bragez*. Voy. Ducange, Gloss. et sup., v° *Braca*, et de Chevallet, p. 232-233.

BRAIT, cri, clameur, Gilles de Chin, v. 2801.Prov. *brais*, même signification.Dont recommence et li *braît* et li cri

(Mort de Garin, p. 54.)

Heuques ot et grant *braît* et grant cri.

(Ibid., p. 82.)

Les Canbriens tornés el *brai*.

(Mouskés, 26104.)

On trouve dans le bas lat. les verbes *braiare, bragare, bragire*, qui sont analogues au vieux franç. et au prov., *braire, braidir*, anc. ital. *bradire*. M. de Chevallet cherche l'origine de *braire* dans le celtique : irland., *breas*, cri, clameur; gall., *bragal*, crier. M. Diez, tout en reconnaissant que ces mots ont des rapports incontestables, montre la possibilité d'une autre formation, à l'aide du fr., *raire, bramer*; it., *ragghiare*, braire, par l'analogie de *rugire*, qui a fait *bruire*. M. Aug. Scheler s'arrête à l'allemand., *brâgen, brogen*, suisse, *briegen*, p. 24; et M. Grandgagnage, au frison *bâria*, manifestare, clamare.

L'adjectif *braidis*, fougueux, hennissant, paraît être un dérivé de *braire*, suivant MM. Raynouard et Diez, mais M. de Chevallet pense le contraire, il le tire de l'allemand. *branden*, être en feu.

BRANC, glaive, tranchant, v. 1971, 25356; Gilles de Chin, v. 3249.L'épée donc lien tranche li *branc*.

(Baud. de Seb., I, 104.)

Prov., *bran, brenc*; anc. cat., *bran*; ital., *brando*. Ces mots appartiennent-ils à la famille du gothique *Brinnan, brann*, etc. brûler, briller (Diefenbach, I, 326-327); anc. h. allem. *brant*, tison; ang.-sax. *brand*, id.; anc. nord. *brandr*, id., d'où viennent les mots fr. *brandon*; prov. *brando*; esp. *blandon*, flambeau, torche? C'est l'opinion de M. Diez et de presque tous les savants modernes. La Monnoye en a donné pour raison, « que les épées nues brillent comme des *brandons*, et delà, dit-il, le nom de flamberge donné à l'épée

de Renauld. » Si l'on songe que le *branc* est une lame d'acier brillante; si l'on se souvient que l'on appelait aussi une épée un fer *bruni*, l'explication de La Moïnoye paraîtra superflue, et dans tous les cas, on rejettera l'étymol. de *flamberge*, cette épée n'ayant aucun rapport avec l'idée de flamber, et se nommant aussi *floberge* ou *froberge*. Voy. Reiffenberg, Mouskés, II, cl. Ducange a préféré l'opinion de Saumaise, qui tire *branc*, du bas latin *branca*, griffe ou ongle des animaux.

BRANDIR, hennir, v. 25507, 25460, 29454.

Le trouver a pris un terme pour un autre. C'est *braidir*, qu'il aurait fallu, comme dans la Chans. d'Ant., II, 29. Voy. le mot *Braill*.

BRAQUENIER, braconnier, v. 752 et suiv. passim.

M. Grandgagnage a très-bien fait remarquer comment ce mot, qui vient de l'anc. h. allem. *braccho*, limier, a signifié d'abord piqueur conduisant les chiens, par opposition à fakenier, fauconnier. Voy. Grandgagnage, v° *Brakener*, et Diez, Lex. etym., p. 66, v° *Bracco*. « *Braconarii*, quibus *bracconum cura erat*, » dit Ducange.

BRASSER, faire de la bière, v. 267.

Bas lat. *brassare*, *braxare*, de *bracc*, espèce de grain (Ducange). Ce mot *bracc* est gaulois, suivant Pline; gall., *braich*, *bracha*; corn. *brag* (Diez). M. de Chevallet le rattache à l'allemand. *bräu*, *gebräu*, *brauen*, malgré l'opinion des savants allemands eux-mêmes. Voir l'article de M. Grandgagnage, v° *Brä*.

BREHANT, tente, v. 27420, 27867, 27957.

Ce mot est deux ou trois fois dans la Chans. d'Antioche, entre autres, t. II, p. 44 :

Sodans i ot fait tendre son tref et son *brehant*.

M. P. Paris a eu tort de le traduire par enseigne : on ne tend pas une enseigne. Le sens de tente convient aussi bien à ce passage qu'à ceux qui vont suivre :

Et Hérupois font tendre pavillons et *brehans*.
(Ch. des Saxons, I, 207.)

Destandu et trossé li tré et li *brehans* (Ibid., I, 88).
Tranchent cordes et lices et versent cil *brehant*.
(Ibid., I, 198.)

Et si s'en vint courant à loges et as trés;
Il décope les cordes, s'a les *brehans* versés.
(Baud. de Seb., II, 241.)

Notre auteur dit : Revenir au maistre *brehant*, comme ailleurs : au maistre *aucube*. Au reste, Jehan Vaucquelin, traducteur de la chronique de Dyonterus a employé ce mot tout à fait dans le même sens : « Et y leverent et felièrent trés, tentes, pavillons et *brehans*. » Liv. VI, c. 50. — « *Castrametantes ac tentoria et papilionis ante ipsum*

(oppidum de Gravia) figentes et erigentes. » Liv. VI, c. 38.

Les glossaires ne contiennent pas ce mot qui semble être toujours synonyme d'*aucube*, tref, pavillon, comme dans le texte de Jehan Vaucquelin. Ducange donne le mot cambrien *brycan*, *bryccan*, qu'il définit : Teges, palliastrum, instratum, lodix, lectisternium. Or tout cela convient à la signification qu'on a donnée souvent à *aucube*, et peut-être aussi à celle de *brehant*.

D'un autre côté, si l'on prend le sens direct de tente, *brehant* peut venir de l'anc. h. allem. *brihan*, *bi-rihan*, couvrir, auquel M. Aug. Scheler a rattaché le franç. *abri* (p. 15). Le savant éditeur de Dyonterus nous propose une autre origine, ce serait de dériver *brehant* de *braies*, *brahaies*, filet, à l'aide duquel on formait les pavillons.

BRETESQUIE, **BRESTESQUIE**, garnie de bretesques, v. 16217, 21094, 27684.

Tour *bretesquie*, nef *bretesquie*, c'est-à-dire crénelée, palissadée, fortifiée, au moyen d'un ouvrage appelé *bretesche*, *bretesque*; bas lat., *bretachia*; ital.; *bertesca*, *baltresca*; prov., *bertresca*. On donne à ces mots des significations diverses, en tant que fortification. L'expression tour ou nef *bretesquie* paraît synonyme de *batellie*, si nous en jugeons par ces vers de Mouskés :

Prisent galies et esnèques
Bien *batillies* à *bretesques* (v. 20993-20996).

On peut voir les notes de M. de Reiffenberg sur ce mot dans la chronique de Mouskés. Quant à son origine, elle est inconnue, dit M. Diez. Ce mot vient de l'allemand. *brett-tach*, construction de bois en forme de toit, appentis fait avec des madriers, dit M. de Chevallet, p. 377-378.

Le mot *breteque* est resté fort tard dans le langage du nord de la France; il y désignait l'endroit où le magistrat des villes faisait les bans et proclamations; c'était une espèce de balcon à l'hôtel de ville. Château, partie élevée du château, dit M. Hécart, et ensuite l'endroit où l'on affichait.

En picard *bertêke* est un instrument fendu de traces inégales, destiné à gratter les pierres ou à tailler les murs. M. l'abbé Corblet fait remarquer le terme héraldique *bretessé*, qui se dit des pièces crénelées haut et bas en alternative.

BRICON, fou, insensé, v. 1270, 4126, 5375, 19695, 27458.

Dans notre roman, comme dans le Baud. de Seb., I, 3, 244, comme dans le Bert. du Gues., I, 7, le mot *bricon* a toujours le sens de fou, insensé. Il en est de même dans Tristan :

Tels me tendra pur asoté
Ke plus de lu serrai sené,
Et tels me tendra pur *bricon*
Ki avéra plus fol en sa maisun (II, 98).
Li portiers, quant il le ad véu,
Mult le ad con fol *bricon* tenu (II, 100).

Nous sommes d'avis, qu'il faut lui donner le même sens dans Raoul de Cambrai, p. 156. *Abriconé*, équivalait à rendu sot ou assoti, dans ce passage :

Amors l'on tant *abriconé*,
Pour grant chose ne vousist mie
Que li aniaus qui fu s'amie
Fust ne perdus ne pécoiés.

(Mir. de N.-D., MS. de Belgique, n° 10747,
f° 51 r°.)

Bricon serait donc un augmentatif de *bric* :

Aura semblé fous, *brics* et nice.
(Rayn., Lex. rom., II, 258.)

Li quens Fronmons qui est et fous et *bris*.
(Gar. le Loh., II, 24.)

M. P. Paris, à propos de ce dernier exemple, rapproche ce mot de l'esp. *brío*, vif, étourdi. Mieux vaudrait le prov. *bric*, *brico*, car en définitive, on ne peut s'en tenir à la signification d'insensé. *Bricon* veut dire aussi en vieux fr., impudent, coquin, félon, misérable, tout aussi bien que le prov., ou que l'ital. *bricco*, *briccone*. M. Diez n'hésite pas à reconnaître cette parenté, mais au lieu d'accepter l'étymol. proposée par Ducange : bas lat. *briga*, *brica*, rixe, querelle, *brigosus*, querelleur, il préfère l'anc. h. all. *brecho*, violateur, perturbateur; angl.-sax., *brica*; anc. fris., *breker*, criminel, coupable.

BRIN, bruit, tumulte, cri, v. 6250, 29539.

Elle plouroit et démenoit grant *brin*
(Pau. de Sch., I, 460.)

Menoient et grant doel et grant *brin*.
(Ibid., II, 289.)

M. Diez cite en outre la Chans. des Saxons, II, 65, et il rapproche ce vers du suivant, dans le même ouvrage :

Puis passerons (là) outre tuit amsamble à un *brin* (I, 210).

Selon le même savant, *brin* viendrait de l'anc. nord. *brim*, mugissement de la mer. Voy. Lex. etym., p. 579. On fera bien cependant de comparer ce mot avec *bruin*, *bruine*.

BRININ, v. 24927.

Il faut comparer la phrase *n'i arés nul brinin* avec l'expression *bruin*, *bruine*, qui signifie querelle, embarras. Voy. ci-dessous. Peut-être fera-t-on alors une autre supposition que celle que nous avons hasardée à la note du vers 24927, et lira-t-on *bruyn*. On peut, au reste, comparer aussi *brinin* avec le bas lat. *brinina* qui se trouve au supp. de Ducange et semble signifier différend, procès, etc.

BROÇANT, **BROCHANT** (à esporons), éperonnant, v. 1743.

Prov., *brocar*, *brochar*, même signif. ; ital., *broccare*, piquer, éperonner. Voy. *Brocque*.

Vai *brochan* lo destrier dels trenchans esperos.
(Chr. des Alb., p. 430.)

BROCQUE, pointe de bois ou de fer qui sert de but au tir à l'arc ou à l'arbalète, v. 16601. — **BROKE**, poinçon, poignard, v. 1845.

Le mot *broche*, est encore français, et il existe dans la plupart des patois avec de nombreux dérivés. M. Grandgagnage a consacré à ce mot un excellent article, dans lequel examinant les suppositions diverses qu'on peut faire sur son origine, il semble s'arrêter au latin *broccus*, malgré la ressemblance de *broche* avec l'allemand *brocco*, morceau, pièce rompue. M. Diez (p. 70-71) est arrivé à une conclusion pareille et n'admet positivement que le latin *broccus*, *broccus*, auquel Plaute et Varron donnent le sens de dent saillante. « Ex eo enatis duobus dentibus dextra et sinistra paulo eminulis superioribus, directis potius quam *brochis* et acutis. » Varron, de Re rustica, lib. I. Nous remarquons dans le rouchi (gloss. de Guil. Briton, p. 12) l'emploi du mot *broque* pour désigner les petites pointes et dents caduques des jeunes chiens; et Pline observe qu'un des signes de la vieillesse chez les chevaux, c'est d'avoir les dents en *broques* : « Senectus in equis... intelligitur dentium *brochitate*. » Pline, lib. II, c. 37.

Ducange, v° *Broccae*, indique le bret. *brochem*, et M. de Chevallet, p. 236, trouve l'origine de notre mot dans l'écosse. et l'irland. *bior*, pointe, broche, clavette, cheville, etc ; plus le gall. *ber*, lance, pique, et le breton *ber*, broche. M. A. de Courson cite le cornouaillais *bros*, pointe, aiguillon, l'armoric. *brout*, *brot*, pointe, aiguillon, épine, et le gallois, *brwd*, acumen. Hist. des orig. et instit. des peuples de la Gaule armoric. et de la Bret. insul., p. 407.

BROIANS, v. 17462.

Notre poète s'exprime ainsi :

Qui menguent ces tures à uns fors aus *broians*.

A uns fors aus *broiés*, écrasés, se comprendrait mieux; ce serait alors notre verbe franç. *broyer*. Mais est-il bien sûr que ce ne soit pas des tures cuits à l'ail, et que, par conséquent, il ne faille pas lire *bruians*? Voy. ci-dessous le mot *bruis*. Nous trouvons pourtant le verbe *brouir* dans le dict. patois norm. de M. Duménil.

BROION, v. 51573.

Le mot *broion* signifie d'ordinaire un piège. Voy. le rom. de Renard, I, 76, 77, et dans la Chans. des Saxons :

S'adonc le connéussent, chéuz fust ou *broions* (I, 233).

Il est impossible d'expliquer notre vers avec ce sens-là :

Sus le senestre cuisse l'assena ou *broion*.

N'y aurait-il pas ici un mot pour un autre, et ne devrions-nous pas lire *braion*, *braon*? Les exemples qui suivent paraissent le prouver.

Que l'aubere li traëge desi qu'en l'aucueton,
De la senestre cuise tot le mestre *braon*.

(Rom. d'Alex., p. 599.)

Le piz grant et qarré et large le crépon,
Et la cuisse réonde et sarre le *braon*.

(Chans. des Sax., I, 482.)

Dans tous les passages que nous avons relevés, ce mot désigne une partie charnue soit de la cuisse, soit de l'épaule, soit de la fesse :

Antre col et espaule li tranche le *braon*.

(Chans. des Sax., II, 142.)

Il tranche parmi fier os et ners et *braons*.

(Rom. d'Alex., p. 473.)

Lès le tor de l'espaule prist 4 poi de l'*braon*.

(Ibid., p. 205.)

Et de l'escestre brao ot trancié *braon*.

(Ibid., p. 275.)

Féry ung cop ou vif *braon* de la nage.

(Duc., Sup., v^o Naticae.)

C'est dans ce dernier sens que le prov. dit *brazo*, Rayn., Lex. rom., II, 247; et que l'angl. dit *brawn*. L'étymologie de *braon* est l'anc. h. all. *brāto*, même signification, mot qui se retrouve dans le bas lat. *brado*, et dans le vieux flam., *braede*, gras de jambon. Cfr. Diez., Lex. etym., p. 67, v^o *Brandone*; de Chevallet, p. 374, v^o *Braon*; et Grangage, v^o *Breion*.

Dans la Chans. des Saxons on trouve écrit *brahon*, I, 239, Voy. d'autres exemples, p. 139 et 144.

BRONGNE, cuirasse, v. 3611.

Bas lat. *brugna*, dans un dipl. de 815 (Ducange).

Huimain quant me vesti ma grant *broigne* doublière.

(Vieux du Paon, f^o 21 v^o.)

Trenchet le cors e (la) *bronie* safrée.

(Ch. de Rol., édit. Genin, p. 113.)

Dans la mort de Garin, p. 33, ce mot est écrit *broine*; dans Tristan, II, 36 et 37, M. Michel a imprimé *brume*, et il propose de lire *bruine*. On lit dans les Travels of Charlemagne :

Il lur a cumandet que aient vestu *brunies*
Et capes afulbez e cciates espées *burnies* (p. 27).

Le prov. a également les mots *bronha*, *broingna*, désignant cuirasse. Rayn., Lex. rom., II, 262. Roquefort affirme que le mot *broigne* signifie aussi poitrine, sein, mamelle, en vieux français; il n'en donne point d'exemples toutefois, et l'on peut croire qu'il y a erreur de sa part. Ducange tire en effet le bas lat. *brunia*, *brunea*, *bronia*, du breton *bron*, poitrine, et Roquefort, sans doute, aura confondu les deux termes. M. de Courson retrouve *bron*, mamelles, dans le cornouaillais, l'armoricain et le gallois. Tout

cela porte M. Genin à préférer le celtique *bronn*, au bas lat. *brunus*. « Le métal des cuirasses n'est pas brun, dit-il, il est blanc et brillant. Une bonne étymologie d'ailleurs est une définition : par conséquent, elle doit présenter la qualité constitutive, essentielle, de l'objet défini. Or le casque, le haubert, la cotte de mailles, sont d'acier comme la cuirasse; mais la cuirasse seule défend la poitrine : c'est pourquoi elle seule s'appelle *broigne*. » Ch. de Rol., p. 395. Cette assertion est-elle d'accord avec les faits? Voyons.

M. de Chevallet admet, au contraire, le tudesque *brunia*, *bringe*, *bryne*, cuirasse, qu'il fait dériver à tort de *brusti*, poitrine; goth., *brynia*, cuirasse; angl.-sax., *byrn*, *byrna*; anc. allem., *brüne*; island., *brinja* (p. 380).

M. Michel voit dans *broigne* le bas lat. *brunea*, *brunia*, *bronia*; goth., *brunjö*; anc. h. allem., *brunja*; ang.-sax., *byrne*; dan., *brynje*. Trav. of Charl., gloss.

M. Diez n'hésite pas non plus à tirer ce mot du goth. *brunjö*; anc. h. allem., *brunja*, cuirasse, et il fait remarquer que l'imitation romane est si complète qu'elle a même gardé le j de la prononciation :

Tei cuvenist helme e *brunje* à porter.

(Chan. d'Alexis, 83.)

M. Diefenbach (Goth., II 350), vient enfin corroborer cette dernière opinion et ajoute à cette nomenclature les formes lett. *brunnas*; anc. slav. *brünija*; bohém., *brny*; russ., *bronja*, *brónnik*, etc. Comme M. Diez, il rappelle que Grimm a proposé le goth. *brinnan*, brûler, briller (lorica coruscans), analogue *braun* (brun).

Nous voici donc revenus à ce *brunus* que repousse M. Genin, sous prétexte que le métal des cuirasses est blanc et brillant. Or, on vient de voir que Grimm a choisi *brinnan*, à cause du brillant des cuirasses, et *brinna* a pour dérivé ce même *brunus*. La conclusion de tout ceci est que le mot *brunie*, *brongne*, ne vient pas du celtique *bronn*; mais du goth. *brinnan*, briller, brûler, qui a formé le subst. *brunjö*. La *brunie* veut dire proprement la brillante, c'est ainsi que dans les Trav. of Charl., p. 27, il est question d'espées *burnies*, et dans Aubry le bourgoing, p. 18, de bons elmes *burnis*. La même raison peut servir pour expliquer ces différents termes. Voy. ci-dessous *Bruni*.

BRUI, brûlé, grillé, v. 156, 2196, 4446, 12220, 12255.

Ont toute la vile *brui*.

(Mouskés, v. 3370.)

Puis ont tout *brui* et estaint.

(Ibid., v. 43046.)

Le feu i boutent e trestout l'ont *bruf*.

(Gar. le Loh., I, 201.)

A soufre et à fer chau ait les garés *bruis*.

(Ch. d'Ant., II, 22.)

Franc. mod., *brouir*, brûler, dessécher, en parlant du

soleil. L'anc. fr. avait aussi *bruilîr*, dans l'acception de chaleur : La charge du jour et du *bruilîr*. Ponsus diei et *æstûs* (Roq., sup.). Froissart dit également *brouir* et *bruir* (Gloss. de Buchon). Patois norm., *brouir*, roussir, brûler à demi : on dit aussi *brouer*. Comp. le wallon *bruzi*, braise (Grandgagnage, I, 85); l'anc. cat. *brusar*, brûler; le prov. *bruzar*, *bruzar*, brûler (Rayn., II, 231). M. Diez tire ce mot du m. h. all. *brûejen*; néerland., *brœijen*; nouv. h. all., *brûhen* (p. 581, v° *Brouir*).

BRUIANT (A), v. 12785.

Voy. *Abruiant*, où nous avons proposé de lire *abrivant*.

BRUIN, BRUINE, querelle, trouble, peine, embarras, v. 5280, 27159, 31941. — **BRUME**, obscurité, v. 19212.

On disait le *bruin*, la *bruine*, pour désigner un temps sombre et obscur :

Et le jeudi après, par 1 poi de *bruin*
Alèrent les fourriers accueillir le bestin.
(Vœux du Paon, f° 80 r°.)

Ils sont issut à camps; mais il faisoit *bruine*;
Falos, cierges, brandons et feux les enlumine (v. 19212-15).

La métaphore a étendu le sens de ces mots, qui ont alors signifié dispute, querelle : *Ne guerre ne bruin*, v. 5280; ou bien mettre en peine, *mettre en bruine*; v. 31941; ou bien enfin faire carnage, *faire bruine*, v. 27159.

Le crestien matai et mis à grant *bruine*.
(Baud. de Seb., II, 21.)

« Si ne vouloient pas laisser cette *bruine* de Bretagne qu'elle ne fût abattue. » Froissart, gloss. de Buchon.

La preuve que ces mots sont employés ici avec un sens métaphorique, on la trouve dans l'usage de leurs synonymes *bruage* (pic., *brouache*) et *bruillas* (pic., verbe *brouillasser*; Berri, *brouasser*), avec une signification toute parcellaire.

Onquez mais gens de pié ne fisent tel *bruillas*.
(Vœux du Paon, f° 126 v°.)

Jà, vouisissent andeus leur *bruage* conter.
(Ibid., f° 58 r°.)

Dans ces vers, *faire bruillas* équivaut à *faire bruine*, et conter leur *bruage* revient à faire le récit de leur querelle.

Aucun glossaire n'a donné jusqu'ici comme synonymes les mots *bruin*, *bruine*, *bruage* et *bruillas*, dans leur acception métaphorique. M. Diez a examiné à part un ou deux de ces mots, mais il leur a laissé leur sens propre moderne, et leur a attribué des origines diverses (vis *Brouée*, p. 581; *Bruine*, p. 582). Nous sommes fort de l'avis de M. Grandgagnage, qui voudrait rattacher tous ces mots à une racine *brou* (*bru*), signifiant obscur (t. I, p. 82, v° *Brouhène*). Si l'on se rappelle que *bruin*, *bruine*, signifient au propre un temps sombre, comme dans le rouchi : un temps *brun*, on accueillera plus aisément cette conjecture. Ces derniers

mots rappellent l'ital. *bruno*, sombre, et l'expression l'*im-brunir* della sera; on dit de même en anglais in a *brown* study, dans une méditation sombre; et en allem. *braun* a aussi le sens d'obscur. Faudra-t-il cependant détacher de cette famille le mot rouchi *broulier*, faire du *brouillard*? Par sa forme il appartient aux dérivés de l'it. *broglio*, vieux fr., *broil*, *breuil*, *bruil*, taillis, bois, parmi lesquels M. Diez place le verbe *brouiller*; mais sa signification doit le faire ranger à côté de *bruillas*. Ajoutons même, pour les mots *brouille*, *brouiller*, qu'ils ont de telles analogies de signification avec *bruillas* et *bruine*, que leur origine semble assez douteuse. Voy. Diez, p. 71, v° *Broglio*, et de Chevallet, p. 258. Voy. ci-dessus le mot *Brin*.

BRUN (ACIER), v. 31458. Voy. **BRUNI**.

BRUNI (FER), fer brillant, poli, v. 11155.

Cfr. notre verbe fr. *brunir*, polir. On trouve aussi *burni*, angl., *burnished*. A ce propos, nous devons remarquer le verbe angl. *burn*, brûler, et le rapprocher du goth. *brinnan*, brûler, que Grimm donne pour origine aux mots *brongne*, *brunie*, et qui doit en définitive être aussi l'étymologie du mot *brunir*. M. Diez regarde *brunir* comme un dérivé de *brun*, anc. h. all., *brîn*, nouv. h. all., *braun*, m. h. all., *brümen*, rendre brillant.

M. de Chevallet a choisi l'all. *bruniren*, que l'on doit considérer non comme germanique, mais plutôt comme emprunté à l'ital. ou au franç.

Sup. de Roquef. : Ung image de Notre Dame doré de fin or *brunty*. Voy. les exemples donnés par M. de Laborde, Notice des émaux du Louvre, Gloss., v° *Bruni*. La Ch. de Rol. (édit. Michel, p. 64) a l'expression : Espier *brunissant*; c'est la même chose que *bruni*, quoi qu'en ait dit l'éditeur dans son Glossaire. M. Genin, p. 159, a traduit ce mot par *d'acier bruni*. Notre *brun acier* du v. 31458 s'explique ainsi parfaitement.

BUEC (JE), je bus, v. 28185.

1^{re} pers. du sing. du passé défini de boire ou boivre. Cette forme rude rappelle le prov. *bec*, il but; *begui*, je bus. Voy. Rayn., Lex. rom., II, 216, v° *Beure*. D'ordinaire on trouve *bui*.

BUFFES, v. 22156.

Atant es Buinement à le cière hardie
Qu'en unes *buffes* fu de hoin fier de Roussie.

Être dans une *bufe* de fer suppose une armure quelconque, et surtout une cuirassée : pourtant Ducange et Dom Carpentier regardent ce mot comme synonyme de l'ital. *buffa*, et disent qu'il désigne la partie du casque par laquelle on peut respirer, ou qui garantit les joues. « A la deuxième course, le seigneur de Loiselench ataint Saintré à la *bufe*, tellement que à bien peu ne l'endormit. » Hist. de Jehan de Saintré, citée par Dom Carpentier.

BUFFOI, BUFFOIS, orgueil, v. 4291, 24591, 27522.

Pour abatre orguel et bouffoi.
(Mouskés, v. 3743.)

M. de Reiffenberg remarque, au sujet de ce vers de Mouskés, qu'on dit encore des *bouffies* d'orgueil et d'ambition. Voy. Roquefort, v° *Buffoi*, et Par. la Duch., p. 129 et 150. M. Diez n'a point rangé ce mot sous l'art. *buf*, p. 75; il est évident que *buffois* a pourtant la même origine que *bouffer*, *bouffir*, et qu'il faut le rattacher comme eux au moy. h. allem. *buf*, *puf*. Voy. de Chevallet, p. 366. Dom Carpentier, v° *Buffa*, donne des exemples de *boffois*, *bouffois*, *buffois*, avec le sens de tumulte, vacarme. Peut-être ce mot se dit-il des combattants, lorsqu'ils *bouffent* de courroux ou de maltalent, comme dit Nicot. It. *stuffare*.

BUFFROIS, bruit, tumulte, v. 25668.

On peut, si l'on veut, rapprocher ce mot du précédent, en lisant *buffois* et en lui donnant le sens indiqué par Dom Carpentier. On peut aussi retrouver dans cette forme un analogue de *bieffrois*, que nous avons expliqué précédemment.

BUISE, BUSE, chaînes, v. 22174, 51257.

La forme ordinaire de ce mot est *buie* : on trouve aussi *buis*. Duc., v° *Boia*. Prov., *boia*, *bueia*; anc. ital., *boje*, duquel Rayn. rapproche à tort l'it. mod. *bujose*, prison (racine *bujō*, obscur, sombre). *Boia* est dans Plaute et dans Festus; ce dernier explique ainsi son origine : Quod quasi jugum in hove sit, dit-il. M. Diefenbach rattache ce mot au goth. *biugan*, courber, fléchir, dans la famille duquel on trouve *gabugana*, fers, ceps, l'anc. nord. *baugr*, torques, armilla, = a. h. all., *boug*; angl.-sax., *beah*; m. h. all., *boije*; suéd., *bojor*; bas-lat., *boia*, *boga*, *bauga*, *bauca*.

Quoiqu'il ait été employé par Plaute, ce mot appartenait à la langue rustique : « Jubet compedibus costringi, quos rustica lingua *boias* vocat. » Acta SS., Vie de sainte Foi, Oct., t. III. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 252.

Chascuns est en aniaus et en *buis* là mis.
(Chans. d'Ant., I, 48.)

N'arés chaine, ne *buie*, ne corde, ne prison.
(Baud. de Seb., II, 227.)

Mas dedins unns *boias* que no foro d'argent.
(Chr. des Alb., p. 380.)

M. Diez considère le mot fr. *bouée*, terme de marine, comme ayant la même origine. Voy. Lex. etym., p. 58, v° *Boia*; et M. Duméril y rattache le pat. norm. *bouaille*, anneau, bague.

BUISENER (BUISINES), sonner de la trompette, v. 16800.

— **BUISINES** d'argent, v. 8644.

Du lat. *buccina*, *buccinare*, sont venus les mots fr. *buisine*, *buisener*; rouchi, *busène*; prov., *buccina*, *bozina*; anc. cat.,

botzina; esp., *bocina*; port., *bozina*; ital., *buccina*. Rayn., Lex. rom., II, 268. Cfr. le gr. *βύζων*, et pour l'étym., vøy. Passow, s. v.

BULETÉ, bluté, v. 16004.

Au lieu de *bluteau*, *bluter*, le rouchi dit encore *bulter*; *bulleau*, comme le vieux fr. *buletel*, *buleter* (Dict. de J. de Garlande, dans Paris sous Philippe le Bel; p. 395); farine *buletée*, Bert. du Guesc.; I, 463; pain *buleté*, Chans. d'Ant., I, 77. Dans le Baud. de Seb. ce mot est employé avec un sens métaphorique et érotique :

Car dame si n'a cure d'omme, tant soit de non,
S'il ne seet *buleter* de son escorion (II, 545).

Nous ne croyons pas, avec M. P. Paris, que ce mot vienne de *volutare*, comme le suppose Ménage. L'allem. *beuteln*, m. h. allem. *biuteln*, *bluter*, nous paraît, comme à M. Diez et à M. de Chevallet, infiniment préférable. Cfr. Diez, p. 572, et de Chevallet, p. 358, ainsi que le gloss. de Ducange, vis *Bultellus*, *Buletellum* et *Buletare*.

BURLANT, v. 12787.

III Lyons qui venoient *burlant*.

Le rouchi *bourler* signifie se rouler, tomber, ainsi que l'a fait remarquer M. de Reiffenberg; mais il veut dire aussi jouer à la boule, et dans ce dernier sens il se rattache évidemment à l'it. *burlare*, à l'esp. et au port. *burlar*, jouer, plaisanter. *Burlant* pourrait donc se traduire par se jouant. Cfr. Diez, p. 77, v° *Burla*. Cette explication ne laisserait rien à désirer, si le copiste n'avait peut-être mis *burlant* pour *hurlant*. Quant à *bourler*, *bouler*, jouer à la boule, Ducange donne *burla* dans le sens de *bullā*, et dans la Chans. d'Ant. on lit :

Ses lettres a escrites et *burlis* de plonc (I, 80).

BUS, BU, tronc du corps, buste, v. 10404, 15688; Gilles de Chin, v. 2425, 5212.

Quinze sarrasins a les chiés des *bus* partis.
(Chans. d'Ant., I, 260.)

Et mainte teste i fit du *bu* sevrer.
(Gar. le Loh., I, 45.)

Et Gadifer l'ataint, qui près li est venus
De corps et de cheval, deseure le vi *bus*.
(Vœux du Paon, f° 26 v°.)

Voy. aussi B. de Seb., I, 374; Bert. du Guesc., II, 126; les exemples donnés par Dom Carpentier, v° *Bustum*, et le Lex. rom. de Rayn., II, 272. On trouve aussi la forme *buc* :

Li emperère, s'il se combat od mei,
Desur le *buc* la teste perdre en deit.
(Chans. de Rol., st. 258.)

Uncore quid qu'en perdréz la teste sur le *buc*.
(Trav. of Charl., p. 3.)

Le rouchi a conservé *busch* dans le sens de *buste* : le *busch*

de St' Saulve (Hécart). N'est-ce pas aussi le fr. *buse*, baleine ou lame d'acier, destinée à soutenir le buste?

Le prov. a les formes : *bustz*, *bruc*, *brusc*, *brut*; l'esp., le port. et l'ital. disent *busto*. Il est résulté de toutes ces variétés une grande difficulté étymologique. Les uns, comme M. de Chevallet, ne voyant que la forme *brus*, *bru*, l'ont tirée du tud: *brusti*, poitrine; goth., *brusts*, etc. M. Diez, au contraire, rejette l'alle. *brust*; il n'admet pas davantage le lat. *bustum*, et se demande si l'it. *fusto* (du lat. *fustis*), qui a tout à fait le même sens, ne doit pas être préféré.

On ne peut s'empêcher de remarquer à ce sujet le wallon *buc*, tronc d'un arbre ou du corps humain, fût d'une colonne. M. Grandgagnage le rapproche de *boge*, autre mot wallon qui a le même sens, et propose deux étymologies tirées de l'alle. : *Butz*, bout émoussé, arrondi (tronc); ou le scand. *bákr*; a. h. all., *puh*, tronc humain. — Nous ferons une autre conjecture.

Le vieux fr. *buc*, *bu*, *bus*, rouchi, *busch*, signifiant buste, tronc humain, se retrouve quant à la forme dans le bas lat. *buca*, prov. *buc*, wall., *buc*, tronc d'arbre. Le bas lat. *busca*, prov. *busca*, offre le même sens, et par le changement de *c* en *t* nous avons *busta* = *busca*, tronc d'arbre. D. Carpentier y trouve une telle analogie avec *bustum*, qu'il rend ce mot par *corporis truncus*. M. Diez a également cité cette définition : *busta*, arbor ramis truncata. Gloss. Lindenbr. Il est facile de voir l'analogie de *busta* avec l'ital. *fusto* proposé par ce savant.

Il résulte de ces diverses observations que les mots *bus*, *buc*, *bu*, *busch*, *buste*, doivent avoir la même origine que le bas latin *boscus*, *buscus*. Ce changement du *c* en *t* n'est pas étrange; nous pourrions en citer plus d'un exemple, entre autres *mustiax*, jarret, wallon *mustai*, rouchi *mutiau*, qui viennent de *musculus*, soris de jambe (Gloss. rom. lat. de Lille) et non pas de *mustela*, comme le croit M. Paris qui a traduit ce mot par lapin (Gar. le loh., II, 20). Comparez le prov. *muscle*, *moscle*, épaule, omoplate. La forme intermédiaire a dû être *musquiau*, *muquiau*.

BUSE, buche, v. 8529, 11905. Voy. BOISE.

BUSIAUX, boyaux, v. 7852.

Rouchi, *busiau*, tuyau; wallon (Rémacle) *buzai*, gosier.

Notre auteur dit alternativement : Plain les boyaux et plain les *busiaux*; le mot est donc employé métaphoriquement. M. Grandgagnage croit retrouver sa racine dans l'ital. *buso*, percé, troué; I, 86. Kiliaen fait le même rapprochement avec le flam. *buyse*, tuyau. Cfr. Ducange, v° *Busa*.

BUSIER, penser, réfléchir, v. 7451.

Le rouchi a gardé ce mot, et même *busiller*, dans le même sens. On dit de quelqu'un qui est absorbé dans ses pensées : Il a des *busièles*. Froissart s'en est servi, mais il a écrit *busner*, comme le pic. *businer*, qui veut dire s'occuper à des riens : « Il commença moult fort à penser et à *busner* (réver) sur ces nouvelles (Froiss. Gloss. de Buchon). C'est évidemment l'angl. *busy*, *busied*, occupé, *to busy one's self*, s'occuper, *business*, affaire, mots que M. Diefenbach propose de tirer du goth. *busus* = angl.-sax. *bysen*, règle, précepte, *bysig*, occupation, *bisgan*, *bysgian*, *abysean*, occuper. M. B. Renard aime mieux tirer *busier* du flam. *bezien*, voir, regarder. (Hist. polit. et milit. de la Belg., I, 265). M. Diefenbach arrive aussi au flam. *bezig*, occupé, synonyme de l'angl. *busy*. L'éditeur de Guill. Briton (p. 11) croit que ce mot vient de l'oiseau appelé *buse*, à cause de son air stupide. Cette étymologie s'accorderait peut-être avec le picard *businer* et le norm. *busoquer*, passer son temps à des riens comme les *buses*; mais le sens du rouchi s'éloigne d'une telle acception, comme le fait très-bien remarquer M. Legrand, Dict. du patois de Lille. Le vieux fr. s'en éloigne tout autant.

BUSQUANT, frappant, v. 19550.

Rouchi *buquer*, *bucher*; picard *busker*, *buker* et *bucher*; norm. *bucher*; fr. comt. *boquer*; lorr. *beuquai*. Compar. le wall. *boki*, et voy. au mot *Boisdié*.

Et Bauduins li bers *buche* encore une die
Si qu'il abati l'huïs.

(Baud. de Seb., I, 507.)

BUVERONT, boiront, v. 6953.

Cette forme picarde a paru entre 1250 et 1260, au dire de M. Burguy, Gramm. de la lang. d'oïl, II, 125. On disait antérieurement *beverai*, *beverai*.

C.

C' (dur) représente la conjonction *que* dans ses acceptions diverses, v. 455, 26571, 26678. Voy. QUE.

Les trouvères et les troubadours ont employé le *c'* dur à la place du *k'* ou du *g'*. C'est une réminiscence de l'ital. *che*, *ch'*.

Tant *c'* à mort sera jugiés (v. 453).
Le grant pière honnie *c'* uns hanas
De marbre reluisant.

(Baud. de Seb., I, 524.)

Al jorn *c'* om nai comensa a morir.

(G. Faidit, cité par Rayn., Lex. rom.,
t. V, p. 13.)

C' (doux) représente la conjonction *si*; v. 659, 5592.

Dans les deux passages que nous signalons, il faut corriger le texte de la manière suivante : *c'elle* = si elle; *c'il* = s'il.

ÇA, ici, ci. *Venés çà*, v. 2011; *je suis çà*, v. 50006;

ceste prison-çà, v. 51255. — En compos., *çà-fors*, v. 19651; *çà-voy*, v. 25242.

Prov. *sa*, *sai*; anc. cat., *sai*; lomb., *scià*; ital., *quà*; esp., *acá*; port., *cá*; du lat. *ecce hac*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 156; Diez, Lex. etym., p. 276.

CACHEUR, cheval de chasse, Gilles de Chin, v. 1999.

Lí més la vint poignant desor 1 *chaceor*.
(Ch. des Sax., II, 447.)

Bas lat., *caçor*, *chaçor* (Ducange); *chaceur*, lois de Guill., § 22 et 23; *chuceour*, rom. de Renart, cité par Ducange. Même origine que *Cachier*. Voir ci-dessus.

CACHIER, chasser, poursuivre, chercher, v. 753, 1675, 2566, 5952, 5986, 20590.

Bas lat., *caciare*, *chaciare*; ital., *cacciare*; prov. et cat., *cassar*; esp., *caçar*; port., *caçar*; rouchi et pic., *cacher*. L'origine de ce mot est évidemment le lat. *captare*, guetter et tâcher de prendre; *captator*, chasseur, d'où M. Diez suppose, avec raison, un verbe *captiare*. Il aurait pu citer le subst. *captia*, venatio (dom Carpentier, dipl. de 1162). On trouve *calcet*, chassé, dans les Trav. of Charl., p. 21 (Ital. *incalcure*).

ÇAÏENS, céans, ici dedans, Gilles de Chin, v. 5218.

Prov., *saintz*, *saïns*, *sayns*, formé de *sai* et d'*intz*. Lat., *ecce hac intus*.

CAILLE, chant, Gilles de Chin, v. 2022.

3^e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *chaloir*. Ceci est la forme ordinaire du subjonctif; mais M. Burguy remarque, à ce sujet, que l'on trouve souvent l'indicatif de ce verbe où l'on attend le subjonctif, et vice versa. Gram. de la lang. d'oïl, II, 27.

CAINGA, changéa, v. 12567. Voy. CANGIER.

CAITIS, captif, malheureux, simple d'esprit, v. 10965, 15752, 14541; CÉTIVE, idem, Gilles de Chin, v. 1842.

La signification primitive de ce mot est *captif*; les autres sens lui viennent par extension. Lat., *captivus*; prov., *captiu*, *caitiu*; anc. cat., *caitiu*; anc. esp., *captivo*; esp. mod., *cautivo*; port., *cativo*; ital., *cattivo*; fr. mod., *chétif*, *captif*; pic., *caitis*.

Mais jo fu naufrez et *chitifs*.
(Tristan, II, 106.)

CAITIVITÉ, misère, v. 6185.

Lat., *captivitas*; prov. et cat., *captivitat*; esp., *cautividad*; ital., *cattività*.

CALANT, CHALANT, navire, v. 4567, 6097.

Outre mer passerai à *calant* et à *harge*.
(B. de Seb., I, 8.)

Voy. la note de M. de Reiff. au v. 4567. Ducange (v^o *Che-*

landium) fait remarquer que les écrivains byzantins ont appelé ce genre de bâtiment *χελώνδιον*. M. Diez trouve que peut-être il vient de *χέλυρος*, serpent d'eau, tortue aquatique. Le mot *chalant*, acheteur, vient certainement de *chalant*, navire, comme *barguigner*, marchander, angl. *to bargain*, vient de *barca*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 588, v^o *Chaland*. En picard ce mot signifie une nacelle (Corblet).

CALENGIER, KALENGIER, CALENGER, KALENGER, contester, prétendre, réclamer, disputer, accuser, actionner, v. 3109, 4744, 5181, 5964, 11041, 16619, 18059, 26826, 50788, 50791.

A mult grant tort mun país me *calenges*.
(Ch. de Rol., st. 262.)

Veez mun filz, Carlon le vait quérant
A ses armes tanz barons *calunjant*.
(Ibid., st. 245.)

Voy. aussi Ch. d'Antioche, II, 172, et la Mort de Garin, p. 65 et 232.

Prov. et anc. esp., *calonjar*; anc. cat., *calognar*; ital., *calognare*, disputer, refuser, prohiber. Le lat. *calumpniari*, accuser faussement, a donné naissance à cette expression; mais on en a singulièrement changé le sens. L'idée de dispute et de contestation est celle qui domine le plus; cependant il est quelques autres acceptions dignes d'être notées, entre autres: *Calengier* les hameaux, c'est-à-dire leur imposer une réquisition; *calengier* quelqu'un d'avoir la tête coupée, c'est-à-dire l'accuser d'un crime et requérir la peine de mort. La plupart des patois du Nord ont gardé ce terme, mais avec des acceptions fort diverses: Picard (Boulon.), *callenger*, hésiter; rouchi, saisir, appréhender au corps, mettre à l'amende; wallon, *calengi*, mettre en contravention, à l'amende; adresser un défi, un cartel. L'angl. *to challenge* et l'anc. flam. *kalangieren* reproduisent presque toutes ces significations, soit anciennes soit modernes. M. Duméril, dont les regards sont constamment tournés vers l'Islande, croit que ce mot vient de l'island. *kalla*, appeler, provoquer.

CALIEL, caillou, v. 6828, 10250.

Pic. et franc-comt., *cailleu*; rouchi, *caliau* (Molinet); wallon, *caievai*, *caviai* (namur., *caïau*); prov., *calhaus*; départ. du Gers, *calliao*, port., *calhão*, finlandais, *kallio*, flam., *keye*.

Malgré la ressemblance que M. Grandgagnage a trouvée entre le wallon *caievai* et le flam. *keye*, nous pensons que ce mot a pour origine le latin *calculus* aussi bien que le wall. *caïau* contracté de *caliäu*. Laissant donc de côté les conjectures de M. Diez au sujet de ce mot; nous le rattacherons simplement au latin, et nous ferons remarquer dans la basse latinité la forme contractée *calchus* (Ducange). Dans le gloss. de Guill. Briton, *calculus* est traduit par *caltiaus*; dans le gloss. MS. de Lille, *calculus* est défini *caillia*,

nombre, computation, raison, pierrettes, et dans le gloss. impr. de la même ville on lit : *Calculus*, lapis de quo fit calx, gall. pierrettes. Notons aussi qu'en patois norm. *caillou* veut dire noyau (rouchi pierrette).

Quant à la variété de ces désinences, on peut comparer le v. fr. *veluïel*, *veluïau*, dont la forme définitive est *velours*.

CAMBORIE, CAMBOURIÈRE, chambrière, v. 521, 19258, 28395, 28981.

Prov., *cambrier*, *cambriev*. Le primitif *chambre* se retrouve dans le prov., le cat. et l'anc. esp. *cambra*. Lat., *camera*, grec *καμάρα*, voûte. La *chambrière* est une suivante, *pedissequa*, comme on le voit dans le glossaire de de Lille imprimé, p. 20.

Escuier faut et *chamberière*.
Qui voïsent devant et derrière.

(Eust. Deschamps, Miroir de mariage.)

Ph. Mouskés écrit aussi *camborière*, v. 775.

CAMOIS, v. 11154, note; Gilles de Chin, v. 224.

D'un côté, M. De Reiffenberg dit que ce mot désigne les taches que faisait sur la peau le haubert treslis; de l'autre il conjecture que le *camois* de la lance pourrait bien être la partie de la lance garnie de peau qui se tenait à la main. Cette dernière explication nous semble très-plausible pour le vers du Gilles de Chin :

Dusqu'el *camois* brise sa lance.

Cela rappelle le feutre sur lequel on appuyait la lance. — On trouve néanmoins le mot *camois* dans une acception fort différente :

Et li Rouges Lions s'en va par le *caumoïs*
O trente mile Turs sor les destriers moroïs.
(Chans. d'Ant., II, 235.)

Par vertu hurte le bon destrier Noroïs,
Mais ne li vaut la montance d'un pois,
Car desoz lui estâche el *chamoïs*.

(Raoul de Camb., 435.)

Dans ces deux exemples, faut-il reconnaître l'analogue du provençal *camois*, qui, selon M. Raynouard, signifie boue, souillure, tache ?

Tot cra ples de sang e de *camois*.

(Lex. rom., II, 502-503.)

Ou peut-être vaut-il mieux rapprocher ce mot de *camis* (provenç.), chemins. C'est l'opinion de M. Edw. Leglay qui hésite entre *caminus* et le vieux franç. *chamion*, terre en friche (Roquef.). M. Grandgagnage, au contraire, donne à *chamoisi*, moisi, une origine germanique. Ce qui est certain, c'est que *camois* a eu des significations très-diverses. Il a donné lieu au verbe *camoïssier*, dont le sens est aussi multiple. Selon Roquef. et dom Carpentier ce mot veut dire

tanner, préparer : « Que nulz ne puist *camoïssier* basane. » Il signifie également sculpter, ciseler : « Une coupe d'argent dorée, hachée et *camosée*. » Enfin on le prend aussi pour blesser, couvrir de blessures :

Camoïssié ot et la char et le viz.

(Mort de Garin, p. 171.)

Après le disner fist laver
Lor cor et lor piés et lor ciés
Qu'il avoient tos *kamosiés*.

(Rom. de Perceval, MS., p. 170.)

On peut voir d'autres exemples de ce mot dans l'inventaire des émaux du Louvre par M. le comte Léon de Laborde, Gloss., v° *Camosé*. Le rouchi emploie *camoussé* dans le sens de moisi et de gravé, marqué de la petite vérole; le picard dit *camoïssié* pour couvert de plaies et *camoïssi* pour moisi. L'ital. *camosció*, chamois, paraît avoir formé *camosciare*, apprêter des peaux, chamoiser; mais ce verbe a aussi le sens de ciseler, mater, comme dit Alberti. Il serait possible néanmoins de montrer certaines analogies dans ces significations si différentes au premier abord.

CAMP (faire livrer et outrer un), v. 11409, 11412, 52550. — CAMPYER, v. 5595, 52525.

Faire le *camp* ou *livrer le camp*, c'était préparer le combat judiciaire ou y provoquer; *outrer le camp* signifiait avoir le dessus. Dom Carpentier cite un document de 1521 dans lequel on lit : « De *champ formé*, se on en fait paiz, quinze sols d'amende au seigneur; se on en est armez, et couz en est férüz, et paiz en est faite, soissante soulz d'amende au seigneur : se li *champs* est *outrez*, cil qui sera vaincuz sera en la volonté du seigneur de corps et d'avoir. » Le *camp* était proprement le champ du combat. Les Assises de Jérusalem disent « qu'il devait être fait de quarante cannes de careure et bien ygale, et clos de fossé et de palis qui sont entour passé et lassé de cordes. » C'est bien là la description du *champ clos*. On trouve aussi *campum duelli tenere*. *Campyer* équivaut à cette expression; on disait en bas latin *campire*, *champeare*, au lieu d'*outrer le camp*, les Provençaux paraissent avoir dit *emportar lo camp*. Rayn., Lex. rom., II, 505.

CAMPS, Khan, le grand Khan des Tatars, v. 25590, 25479, 25514.

L'orthographe de ce mot a singulièrement varié. Notre auteur écrit ailleurs *kans* et se rapproche ainsi de la vérité. M. le comte de Laborde a fait remarquer que dans l'inventaire du duc de Berri, au lieu de l'histoire du grand *khan*, on lit vingt fois de suite, histoire du grant *caen*. Inv. des émaux du Louvre, Glossaire, p. 192. Le mot *khan* est un mot persan qui a plusieurs significations : 1° il désigne une station pour les caravanes, ou bien un marché public en Orient; 2° il signifie souverain et se dit particulièrement de l'empereur des Tatars : mais ce n'est, dit M. Pihan, qu'une imitation d'un mot de la langue tatare. Dans le ture de Tobolsk

en Sibérie, *khân*, roi, est l'équivalent de *pâdichâh*, en turc de Constantinople. Voy. Jules Klapproth, Voyage au mont Caucase, II, 571. M. Genin a voulu dériver le mot *cuens*, *quens*, de *khan*. Chans. de Roland, p. 149 note. Il s'est trompé; *cuens* vient de *comes*, prov. *coms*; moy. lat. *cons-palatius*, *cuens palais*.

CACHEL, sanctuaire, Gilles de Chin, v. 1821.

L'Académie donne encore le mot *cancel*, avec cette signification, mais elle ajoute qu'il est vieux et que l'on écrit quelquefois *chancel*. On l'écrivait quelquefois aussi de cette manière dans l'ancien français.

Une chapele est sor un mont;
U coin d'une roche est asise,
Sor mer est faite dever's bise.
La part que l'on clame *chancel*.
Fu asise sor un moncel.

(Trist., I, 46.)

Ce mot qui vient du latin *cancelli*, treillis, désigne l'enceinte fermée, dans laquelle se trouve l'autel. Jean de Garlande a dit dans ses synonymes :

Cancelus, templi pars intima dicitur esse.

CANCHON, chanson, v. 968.

Le rouchi et le picard ont encore ce mot. Comparez l'esp. *cancion*, le prov. et le cat. *canço*, le port. *canção* et l'ital. *canzone*. Le pic. dit aussi *cançon*. Chans. de Roland, st. 77, *cançun*; st. 111, *chançun*.

CANGIER, CAINGIER, v. 1846, 3599, 12567.

Cette forme se rapproche plus que la moderne de l'ital. *cangiare* et du prov. *camjar*. *Canger* est resté dans le picard et dans le rouchi; wallon, *cangi*. Notre poète a écrit au passé défini *cainga*, *cangirent*, pour *changea*, *changèrent*, et au participe passé féminin, *cangie*. Lat., *cambire*, *campare*. Le moy. lat. *cambiare* se trouve dans Siculus Flacc. et dans Columelle. Voy. Fallot, Rech., Gloss., v° *Chaingier*. Cfr. Ducange, v° *Cambiare*.

CANTIEL (EN), v. 6825.

Dom Carpentier a traduit ce mot par *ad latus*, de côté, sur le côté, v° *Cantellus*; M. P. Paris a fait de même à propos des vers suivants :

Li bers monta fiers et mautalentis,
L'escu au col; en *cantel* l'a assis.

(Gar. le Lot. I, 168.)

Cela veut dire, suivant lui, que le ber a pëndu son écu sur l'épaule, sur le côté. M. de Roquefort, ajoute-t-il, a mal défini ce mot. Le premier éditeur du Godefroid de Bouillon, M. de Reiffenberg, s'en est tenu à cette explication. Pour lui, *en cantiel* veut dire aussi : de côté. Nous doutons qu'il en soit ainsi.

Un escu *en cantiel* est la même chose qu'un écu de

quartier : expression non moins fréquente chez les trouvères et chez les troubadours; moy. lat. *scutum de quarteriis*. Dom Carpentier l'a si bien compris, malgré sa mauvaise explication (*Scutum quod ad latus, sinistrum scilicet, ferebatur*), qu'il a renvoyé au mot *Cantellus*. Il cite les vers suivants du rom. de Garin :

Au col li pendent un escu de cartier.
Grant cop li donne sor l'escu de cartier.

Raynouard cite également les troubadours :

Massas et brans et escus de cartiers (P. Cardinal).
1 escut en iiiii cartiers et en cascun cartier a. 4. leo.

(Tarif des monnaies en Proven.)

On remarquera d'abord que dans le Baud. de Seb., la synonymie des deux termes est bien marquée :

Tout estoient desrout li escut en *cantel* (II, 440),

c'est-à-dire li escut de cartier, attendu que « *les écus sur le côté étoient tous rompus* » n'aurait aucun sens. D'ailleurs le mot *cantel*, pic. *cante* et *cantieu*, fr. mod. *chanteau*, signifie, comme l'a très-bien défini Roquefort, un quartier, un morceau, une portion de quelque chose. Du Cange dit également : *Cantellus*, gall. *chanteau*, *quadra*; et l'ital. rend ce mot par : *gherone*, *pezzo*. *Scantonare* veut dire écorner, mettre en pièces. Dedans le dernier *chanteau* de cette lune, lit-on dans Rabelais, dans l'ancien prologue de son 1^{re} liv.

Qu'est-ce donc que le *cantiel* d'un écu? Qu'est-ce que tenir un écu *en cantiel*? Interrogez la langue du blason : le *cantiel* ou les quartiers de l'écu, ce sont les parties ou quartiers dont se compose l'écu, autrement dit les pièces de l'écu. « *Li donna si grant cop sor son escu qu'il en abat un cantel.* » Dom Carpentier v° *Cantellus*.

De l'espée grant cop le fiert
Parmi l'escu; si li embat
C'un *cantiel* à tiere en abat.

(Rom. de Perceval, MS.)

A loi de payen yraseu
Fiert Olivier de sor l'escu
Qu'en ii moitiés fendu li a;
Tout le *cantiel* li deslia.

(Mouskés, v. 7194-7197.)

Et chez les troubadours (Ray. II, 516) :

Qu'el derier *cantel* de l'escu
Li trenquet (Rom. de Jaufré, f° 10).

Nous rappellerons ici les citations du rom. d'Alexandre faites par M. de Reiffenberg, parce qu'elles prouvent beaucoup en faveur de notre opinion :

Lor escut sunt vermel; en *cantiel* de devant
Ot cascuns 1 lion à fin or reluisant (p. 128).
Son escu fu à or, entier d'une coulour,
Fors *el cantiel* devant ot asise une flor (p. 121).
1 amiral encontre, se l' fiert par tel vigour,
Que li trence l'escu sor le *cantiel* au tour (p. 122).

Il résulte de toutes ces preuves que le *cantiel* est la même chose que le devant de l'écu, et sans nous détourner de cette signification, nous sommes d'avis que tenir ou asseoir un écu en *cantel*, c'est le tenir devant soi, face à l'ennemi, et non pas de côté ou sur l'épaule, ainsi qu'on l'a dit. C'est ainsi que nous traduisons cette phrase citée par Dom Carpentier à l'appui d'une opinion contraire: « Li rois tint l'escu en *cantel* et l'espée en la main. » On disait aussi *enchanteler* pour tenir en *chantel*, et le vers suivant démontre bien que c'est devant, et non sur le côté, que l'écu se trouvait alors :

L'escu par les enames devant lui *enchantèle*.
(Ch. des Saxons, I, 476.)

Dans Ph. Mouskés, M. de Reiffenberg a confondu *cantiel* et *cancel*. — L'étymologie de *cantiel* est la même que celle de *canton*, qui est aussi entré dans la langue héraldique. Il faut remonter au vieux fr. *cant*, coin, angle, moy. lat. *cantus*, que les uns retrouvent dans le grec *κορυβός*, coin de l'œil, et dans le latin *canthus*, et que d'autres tirent de l'allemand *kante*, qui a le sens du vieux fr. *cant*. Quoi qu'il en soit de son origine, *cantel*, morceau, pièce, est passé dans l'angl. a *cantle of bread*, un chateau de pain, et il est remarquable que le rouchi a pour synonymes les mots cagné, keunié, qui viennent évidemment de *cuneus*, et ont été nommés ainsi à cause de la forme des morceaux de pain. Le *cantel* de l'écu aurait-il aussi reçu son nom à cause de sa forme géométrique? Il faut remarquer également que le mot *cantellus* a signifié le dos de la main, sans doute par analogie avec l'écusson. Voy. Ducange, v° *Coniada*, et sup., v° *Cantellus*; Hécart, dict. rouchi; de Chevallet, p. 587, et Diez, p. 88.

CAPLE, v. 5975, 16376, 25614, 50815. — CAPLÉIS, v. 11157. — CAPLEMENT, v. 20989. — CAPLOYER, v. 29456. — CAPLER, Gilles de Chin, v. 2185.

Le *caple*, *capléis*, *caplement*, *caploi* ou *caploison*, c'est la mêlée dans laquelle on taille et coupe avec l'épée.

Nos laissez entre nos covenir
Et as espées le *chaple* maintenir
Jusqu'à un an (Mort de Garin, p. 402).
Dont refforehent li *caple* et li cri et li son.
(Baud. de Seb., II, 465.)

Le noble Bertrand fu ou *chapple* plainier.
(Bert. du Gues., I, 227.)

D'entrambas partidas es lo *chaples* hastitz.
(Chr. des Alb., p. 298 et 600.)

Sor eus refu li riches *chapléis*.
(Gar. le Loh., I, 46.)

Moult fu fort la bataille et fiers li *chapléiz*.
(Par. la Duch., p. 450.)

E fan aital *chaplei* (Chr. des Alb., p. 426).
Là fu grans le bataille et fier li *caplement*.
(Baud. de Seb., II, 424.)

On peut voir d'autres exemples dans la Chanson de Roland (gloss. de M. Michel), ainsi que dans la Ch. d'Ant., I, 54, 40 et 120. Ce dernier ouvrage présente la forme *clapouison*, prov., *chaplazon*; le rom. d'Alex., p. 56, offre le mot *caploi*. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 391.

Ce mot est synonyme de *férés* et de *poignéis*, dans le sens de combat; mais le *capléis* désigne plus spécialement le tranchant de l'épée.

Ni ad celui que n'i ferge o n'i *capleit*.
(Ch. de Rol., st. 252.)

Ki puis veist Rollant e Oliver
De lur espées e ferir e *capler*.
(Ibid., st. 425.)

De ces espées enheldees d'or mer
Fièrent et *caplent* sur ces helmes d'acer.
(Ibid., st. 284.)

De lur espées eumencent à *capler*
De sor ces helmes ki suat à or gemez.
(Ibid., st. 286.)

Capler, *caployer*, signifie donc proprement tailler, trancher, et par extension, combattre, frapper. Les mots *chapeler*, *chapelure*, sont restés dans le français moderne; le premier veut dire couper, ôter la croûte du pain, le second désigne cette même croûte réduite en poudre. Rabelais a employé *chaplys* dans le même sens: « Et se mussa ou bas dedans la soute, entre les croustes, miettes et *chaplys* du pain. » Liv. IV, c. 66.

Les uns tirent ce mot du lat. *scalpere* ou du bas lat. *scalpellare* (Voy. Ducange); les autres y retrouvent le latin *capulus*, poignée d'épée, et l'on pense qu'il pourrait bien avoir du rapport avec les mots *chapuiser*, trancher, ronger, *chapuis*, charpentier, qui dérivent, dit-on, du lat. *capus*, *capo*, chapon, dont l'esp. a fait *capar*, et l'allemand *kappen*, châtrer (Diez, Lex. etym., p. 590).

4 os de cerf commencent à *chapuisier*.
(Raoul de Camb., p. 76.)

CAR, donc, v. 7709, 15645. — CAR SI, même si, v. 22746.

L'origine de ce mot n'est pas douteuse, c'est le latin *quare*, dont la signification est même restée à la forme prov. *quar*, *gar*, *car*.

Morz, a me *quar* no ves? (Mort, pourquoi ne viens-tu pas à moi?)
(Rayn., Lex. rom., V, 5.)

Il en est de même pour l'anc. cat. *quar*, et l'anc. it. *quare*. La romane d'oïl a les formes *quar*, *kar*, *car*, *quer*, *cuer*, mais, outre l'emploi moderne de ce mot, elle s'en servait comme particule conclusive (*donc*). Voy. Burguy, gramm. de la lang. d'oïl, II, 377. On n'avait pas encore, que nous sachions, remarqué le sens que nous signalons en second lieu, *etiam si*.

CAR, CHAR, chair, corps, personne, v. 1931, 4040, 17886, 21188.

La *char* ils ont lassée, c'est-à-dire ils sont lassés; onques *car* de payen ne fu..., c'est-à-dire jamais payen ne fut; la *car* de vous, c'est-à-dire vous-même, votre personne. Le troubadour prov. en disant: « Anc *hom de carn* non ac ira major, » a usé d'une locution analogue à celle du trouvère:

Ne vus lerrai pur nul hume de car.

(Ch. de Rol., st. 437.)

Voy. le mot CORPS.

CARBON, charbon, v. 51, 2250.

M. de Reiffenberg observe que la suppression de l'*h* dans les mots où le dialecte de l'Île-de-France mettait cette lettre, est encore un caractère distinctif du wallon, du picard et du rouchi. D'après M. Genin, le *ch* ne constitue pas une différence de prononciation, et cette notation est identique à celle du *k* ou du *c* dur. Variat., p. 32. Cette remarque nous semble vraie. Ajoutons que, dans notre auteur, on trouve indistinctement *car* et *char*, chair, et que le mot *châière* se prononce encore en rouchi *keyère*. La prononciation est donc d'accord avec l'étymologie, puisque le lat. *carbo*, a donné d'abord le prov. et le cat. *carbo*, l'esp. *carbón*, l'it. *carbone* et le port. *carvão*.

CARBONNÉE, carbonnade, viande rôtie sur les charbons, v. 25290.

Ital., *carbonata*, esp., *carbonada*. Au xvii^e siècle on disait encore *carbonnée* pour carbonnade. Veneroni, dict. fr.-ital.

CARÉE, charretée, v. 25453.

Moy. lat., *careā*, *careia*, *carrada*, *caryata*. Unam *caream* feni super quoddam pratum. Voy. Dom Carpentier. Le primitif *car* vient du lat. *carrus* ou *carrum*, ou peut-être du celtique *kar*, holland., *kar*. Voy. Grandgagnage.

Du *car* le piour roe òt-on bien souvent braire.

(Baud. de Seb., I, 30.)

CARNELÉS, v. 5770. — CARNÉS, v. 3797, 4500, 51090. — CARNIEUS, v. 10961.

Lat., *carnalis*, selon la chair. Frères *carnelés* ou *carnés*, frères carnales, c'est-à-dire, suivant Ducange, frères utérini. Les *carnés* sont les parents ou les amis, car on trouve aussi mes *carnieus* amis:

Souvent entre *charnois* amis

Dont maint à la mort en a mis.

(J. de Condé, cité par Ducange.)

Le subst. *carnalité*, qui signifie d'ordinaire luxure, péché de la chair, est parfois pris dans le sens de parenté. Baud. de Seb., I, 107.

TOME III.

CARNIN, enchantement, sortilège, v. 17057, 17050, 19069. — CARIN, *idem*, v. 17056.

L'auteur du Baud. de Seb. confond *carnin* et *carmin*:

Elle connoissoit herbes; s'en a IIII paus pris.
Lors fist un tel *carmin*, che nous dist li escriis,
N'ot personne en la ville qui ne soit endormis.

(Baud. de Seb., I, 564-565.)

Leus qu'en le mer entra, li *carmins* est folis.

(Ibid., 565.)

Dont tel *carmin* fesisit vistement commenchier.

(Ibid., 576.)

Ces deux formes viennent-elles du lat. *carmen*?

Il dit un *charme* que il avoit aprins.

(Gar. le Loh., II, 104.)

« Le roi estoit dominé par sorts et par *charmes*, » a dit Froissart.

On trouve dans le gloss. MS. de Lille: CARMINARE, canter, ditter, *carner*. CARMEN, dittier ou *carne*, conjuration; et le rouchi a gardé le mot *carner* dans le sens de jeter un sort: Té m'*carne*, c'est-à-dire tu me portes malheur. Voy. aussi Grandgagnage, Dict. wall., v^o *Charmer*.

Quoi qu'il en soit de cette origine, nous hésitons à y rattacher le mot *carin*. *Carnin* lui-même ne vient pas assez directement de *carmen*, pour que le doute ne soit pas permis. On se rappelle que la romane d'oïl employait, dans le sens de sorcellerie, les mots *caraude*, *caraux*, *caraié*, *charaie*, *charei*, *charoiz*, d'où venaient les mots *charrièresse*, *cauresse*, *caraudesse*, *charauderesse*, sorcière, et *encarauder*, faire des enchantements.

Ne pris-je pas ces sorceries:

Ce m'est avis,

Jà par *charaies* n'ert conquis.

(Méon, Nouv. rec., I, 41-42.)

On sera peut-être moins disposé après cela à rapprocher *carin* et *carnin* du lat. *carmen*. Nous trouvons qu'ils sont plus voisins du moy. lat. *caragus*, *carajus*, *caraula*, *carauda*. Voy. Duc., gloss. et suppl. Comme la magie diabolique consiste à évoquer les esprits et les puissances de l'enfer, il est nécessaire de faire remarquer ici qu'en aramäische le mot *karnin* signifie les cornes, les forces, les puissances; et l'on sait que l'italien, pour conjurer les sorts du Gettatore, a soin de lui faire les cornes avec l'index et le petit doigt. *Carn* se trouve aussi dans le celtique, avec le sens de corne, pierre, amas de rochers (Carnac?) Ainsi viennent se toucher les enchanteurs et les druides. Peut-être faut-il rapporter à une origine identique le fameux *carimari carimara* de la cabale, et le mot wallon *caribodège*, traits informes, caractères embrouillés, qui représente fort bien le grimoire.

81

Dans le vers suivant *carin* signifie tout autre chose :

L'espaule, à tout l'esaut, li abat ou *carin*.

(Baud. de Seb., II, 289.)

Cas, chat, v. 12177.

Cette prononciation rouchi se retrouve dans bien d'autres langues, notamment dans le prov. *cat*. Le picard dit *cat* ou *co*. Quant à l'étymologie de ce mot, les uns penchent pour le lat. *cattus*, qui ne paraît que tardivement dans cette langue : il est vrai qu'on trouve le féminin *catta* dans Martial. D'autres préfèrent une origine celtique ou germanique ; irl., *cat*; kymr., *câth*; angl.-sax., *cat*; anc. nord., *köttr*; allem., *kater*; flam., *kat*. Le vocab. cornic., publié par M. Zeuss, dit : *Cattus*, l. *murilegus*, *kat*. Gram. celt., II, 1115. On voit que le choix est difficile entre le celtique et l'allemand. Ajoutons qu'en arabe on dit également *qatt*, (Pihan), et que le même radical se retrouve dans le géorgien *k'ata*, le mingrelien *katou*, ainsi que dans les formes *kettoh*, *kito*, etc., de plusieurs dialectes des langues lesghi. La prononciation ital. *gatto*, esp., *gato*, aussi bien que le prov. *gat*, doivent se rapporter à la même origine. C'est la forme ossète *gado*, *gadi*; tcherkesse, *ghedou*; ture, *ghedi*, *kedî*; andi, *ghedou*; khoundsakh, *gheto*. De même le cornouaillais *gath* est synonyme de l'armoricain *caz* et du gallois *cath* (A. de Courson). Le vocabulaire kourâle donne le mot *kitzi*, qui, selon M. Jules Klaproth, est répandu dans tout le nord de l'Asie. Le slave dit *kot*, le touchi, *koto*.

En somme, l'étymologie la plus immédiate paraît être l'allemand ou le celtique. Voy. Diez, p. 166, et le Voyage au Caucase par Jules Klaproth, t. II, ad finem.

CASCUNS, chacun, Gilles de Chin, v. 5944.

Selon M. Diez, du lat., *quisque unus, quisque unus*. M. Raynouard y voit la forme *quascumque* : *Alias nationes promiscuas de quascumque pagos vel provincias*. Charte de Pepin de 785. Lex. rom., II, 284. Voy., sur les formes de ce pronom, Fallot, Recherches, p. 537-560; Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 173-175. L'exemple du Gilles de Chin a ceci de particulier qu'il détermine une règle de grammaire toute différente de l'usage moderne :

Alons *cascuns* le sien férir.

On dirait aujourd'hui : Allons férir chacun le nôtre. L'ancien usage est peut-être plus logique. Voy. CASCUNS.

CASEMENT, CASCEMENT, v. 4675, 5658, 5678.

Et ne leur laissa terre, cité ne *casement*.

(Vœux du Paon, f° 130 v°.)

Je te calens le ville et tout le *chasement*.

(Baud. de Seb., I, 275.)

Manda l'arrière ban dedens son *chasement*.

(Ibid., II, 1.)

Li XII per de France de noble *chasement*.

(Ibid., II, 578.)

Le casement ou la case fut d'abord une humble habitation :

Atque humiles habitare *casas* et figere cervos.

(Virgile.)

Plus tard on désigna ainsi même la demeure des rois : *casa regis*, et celle de Dieu, une église, *casa Dei*, nom donné au monastère de la Chaise-Dieu. Tout homme à qui le prince donnait un fief ou un bénéfice, possédant par le fait une habitation, on lui donna le nom de *casé*, *casatus*, et son domaine s'appela un *casement*. Cette dernière acception est générale au moyen âge : bas lat., *casamentum*; prov., *casamen*; cat., *casament*; esp., *casamiento*; it., *casamento*. Ces mots expriment un domaine féodal et les *casés* sont les fiefés, les vassaux. M. P. Paris n'a point voulu s'arrêter au lat. *casa*; il a préféré tirer *casement* de *cas* ou *chast*, *castrum*, diminut. *castellum*, *chastel*. Nous croyons qu'il s'est trompé. L'éditeur du Cartul. de St-Père de Chartres ayant expliqué *casement* par arrière-fief, M. P. Paris démontre qu'il y a mille exemples de villes et de provinces données par le roi en fief ou en *chasement*, et qu'un arrière-fief est un arrière-casement. Nous irons plus loin, en disant que le *casement* était pris quelquefois même pour le domaine royal. L'auteur du Baud. de Seb. n'a-t-il pas dit :

Le roy qui de Franche est *chasés*? (II, 320.)

Voy. Ch. d'Ant., I, 16; Diez, Lex. etym., v° *Casa*, p. 91, Ducange, gloss., et Guérard, Cart. de St-Père, I, xxxii.

CASSAL, Gilles de Chin, v. 2747.

Li jours fu mis prochains à uns de ses *casaus*.

(Ch. d'Ant., I, 54.)

Il signifie la même chose que *casa* dans la basse latinité. C'est d'abord une humble chaumière, puis une habitation de campagne, une métairie, et enfin une agglomération, *villa suburbanum*. Voy. Duc., gloss., v° *Casale*. Prov., *casal*, *casau*, cat., anc. esp., port., *casal*; ital., *casale*.

CASTIEL, château, v. 18756 et passim.

On trouve dans le rom. de la Rose un passage qui fait remonter assez haut (XIII^e siècle) l'origine des châteaux en Espagne; en voici un autre un peu moins ancien, où le proverbe est expliqué :

Vous me donnés biaux don.

Un *chastel en Espagne*, tant qu'en comparaison!
Conquerre le m'estuet au fer et au baston.

(Baud. de Seb., II, 140.)

Ce doit être un vieux souvenir des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins. Dans le 33^e arrêt d'amour de Martial d'Auvergne, une jeune dame dit à un vieillard qui la courtise, qu'il perdait son temps près d'elle : « Et quant est de l'aimer, il y seroit avant que Charlemaigne (feust) es

Espagne. » Tarbé, édit. de Coquillart, II, 78. Roquefort dit qu'on faisait aussi des *chastiæ* en Asie :

Et le songer fait *chasteaux* en Asie,
Le grand desir la chair rassasié.

(Pierre Gringore, Menus propos.)

Et voici dans les Miracles de N.-D. par Gautier de Coigny, une troisième espèce de châteaux :

Que me vaut chose que je die,
Quant mes euers fait *chastiæ* en Brie?

(MS. de la Bibl. Roy., n° 40747,
f° 64 r°.)

M. Leroux de Lincy a cité sur les *châteaux* en Espagne l'opinion d'Et. Pasquier. Prov. franç., I, 191. En définitive, c'est l'expression faire des châteaux ou des projets en l'air, mais appliquée par le peuple à des événements et à des contrées historiques.

CASTROIS (moutons), v. 7684.

M. de Reiffenberg a douté s'il fallait, oui ou non, traduire *castiois* par *castrati*. Ducange pouvait lui répondre. Le mouton *castiois*, et plutôt *castrois* ou *castris*, c'est l'it. *castrone*, agnello castrato.

Là véissiez tant grant beuf accueillir,
Tante vache et tant riche *castris*.

(Rom. de Garin, cité par Ducange.)

« Le porc, le boc, le *châstron*, un denier. » Cout. de Châtill.-sur-Seine. « Quant ce vint contre la saint Remy, je fesoie acheter ma porcherie de pors et ma bergerie de mes *chastris*. » Joinville, édit. reg., p. 105. Voy. Ducange, Gloss., vis *Castor* et *Castritius*; suppl. vis *Casto* 2 et *Castro*. Cfr. le prov. *creston*. Rayn., Lex. rom., II, 356.

CAUCHE, KAUCHE, CAUSE, chaussure, soulier ou bas, v. 745, 966, 979.

Lasce unes *chaucés*, blanches com flor de lis.
(Gar. le Loh., I, 168.)

Unes *chaucés* de paille, soliers pions à Lion.
(Par la duc., p. 9.)

Les deux premières formes sont restées en rouchi et en picard; le flam. a *kous*, *kousen*. À Lille le mot *courtes-cauches*, chaussée court, pour désigner une femme, est d'un usage vulgaire. Il est difficile de ne pas voir dans *cauche* le lat. *calceus*. Le prov. en a fait *caussa*, l'it. *calza*, *calzo*, l'esp. *calza*. Diez, p. 82; Rayn., Lex. rom., II, 296.

On trouve l'augmentatif *cauquain*, que M. P. Paris traduit par chausson, et dont il pense que l'on a fait *coquin*, homme de rien, va-nu-pieds (Ch. d'Ant., II, 222). Sa définition semble donner un démenti à son hypothèse. M. Diez tire le mot *coquin* des langues germaniques plutôt que du latin *coquus*. Pour nous il vient de ce dernier mot comme *cuisse* vient de *coquaster*, moy. lat., *cocistro*. Diez, p. 600.

As *kaukains* priès
Suiwent luxure et gloutenic,
Cascune de fine or viestie.

(Rom. de Renart, IV, 471.)

On disait aussi pourtant des *cauchons* de fier. Liv. de Roisin, p. 156.

CAUCHIER, chausser, v. 745, 979.

La même forme est dans le Baud. de Seb., I, 39. Picard et rouchi *caucher*. Du lat. *calceare*.

CAUCHIE, CAUCIE, chaussée, route, v. 4553, 8554.

De même en rouchi et en picard, dans le sens de chemin pavé. — Dans le Bertr. du Guesc., I, 227, on lit : Sur la *chaussie*. Prov., *caussada*; esp. et port., *calzada*; bas lat., *calcea*, *calceia*, *calceata*, *calceatum*, etc. Gloss. de Ducange. M. Diez le tire du lat. *calciata*, construit avec de la chaux. V° *Calzada*, p. 81.

CAUCHIN (sablon), v. 27302.

Dans l'arrond. de Bayeux, le *cauchin* est une sorte de sable (Duméril, Pat. norm.); prov., *caucina*, chaux; esp. et ital. *calcina*. Rayn., Lex. rom., II, 298.

CAUDERLIER, chaudronnier, v. 8964.

En rouchi ce mot s'est conservé, et le mot *caudrelach* ou *cauderlat*, chaudronnerie, y existe aussi, comme en picard. L'éditeur du Baud. de Seb., II, 14, a écrit « une grant *caudelée* d'iauwe. » Nous pensons qu'il faut lire *caudrelée*, la contenance d'un chaudron.

Moy. lat., *cauderarius*, *caldararius* (Duc., supp.). Ce mot vient évidemment du lat. *caldarius*, propre à chauffer. Pline (liv. 34, c. 8, 45) donne au cuivre le nom d'*æscaldarium*. L'esp. *caldera* et le prov. *caudiera* ont la même origine.

CAURRE, chaleur. Gilles de Chin, v. 4508.

A l'endemain la matinée,
Ains que la *caurre* fu levée.

Au lieu de la *caurre*, l'auteur du Baud. de Seb. emploie *caurreur* :

En la caudière
Où li feus art et brulle et rent telle lumière
Et si grande *caurreur*. (II, 59.)

De l'adjectif *caus* (chaud) sont venus les subst. *caurre*, *caurreur*, et même le verbe *caurier*, être en chaleur (dict. rouchi). On disait aussi li *chaus* ou li *caus*, pour la chaleur :

Li *chaus* fu grans, si vola li sablons.
(Raoul de Camb., p. 165.)

CAUS (VIVE), chaux vive, v. 6902, 20605.

Lat., *calx*; prov., *calz*, *caus*, *quaus*; cat., *cals*; esp., port., *cal*; ital., *calce*. Nos dialectes du nord, le picard et

le rouchi, ont également la forme *caus*, et de plus celle de *cauche*. Le picard dit en outre *keux* et *keuche*.

CAUT, chaut, v. 15445, 25706.

Voy. GAILLE. Nous avons fait remarquer, d'après M. Burguy, les anomalies de la conjugaison du verbe *chaloir*.

Ne m'en caut, dist li lères.
(Baud. de Seb., I, 53.)

Dchait cui en caura.
(Ibid., II, 82.)

A nò men cal.
(Chr. des Alb., p. 358.)

CE, celui-là, il, v. 51753.

Car ce ne sera jà mes drus ne mes maris.

Comme pronom personnel démonstratif indéterminé, ce mot est assez remarquable. Ce doit être une contraction du prov. *cel*. Rayn., Lex. rom., III, 104 :

Sell nos ira trastotz salvar (celui-là nous ira sauver tous).

Ni Fallot ni M. Burguy n'ont rencontré cette forme.

CEËNS, CHÉENS, céans, v. 2859, 5056, 10405, 29848.

Voy. ÇAIENS, où l'origine est plus transparente.

Que vous soies de *chaiens* escapés.
(Baud. de Seb., I, 25.)

CEL, CHEL, CELLE, CHELLE, ce, cet, cette, v. 1595, 2581, 2494, 2559, 20502, 52615, 54440.

Le rouchi a conservé ces formes. On y écrit et on y dit encore *chel* *'iaue*, *chel enfant*, comme dans notre poème. Au v. 2589, M. de R. a eu tort de vouloir corriger *cest* estour au lieu de *cel* estour. Au v. 20502, lisez à *cel'eure*, à cette heure.

CELÉE OU CHELÉE (A ET A LE), en secret, v. 4372, 5052.

Traduction du prov. *a cellat*, du lat. *celare*, ital. *in celato*.

A cellat et a saubuda.
(Rayn., Lex. rom., II, 372.)

Coicement à *chelée*.
(Baud. de Seb., I, 60.)

On disait aussi *céléement*, prov., *celadament*, esp., *celadamente*, ital., *celatamente*.

CEL, celle-là, v. 2250.

J'ay *celi* fait ardoir en ung feu de carbon.
Femme ot biele, sage et gentil,
Et de *celi* si ot un fil.
(Ph. Mouskés, cité par M. Burguy.)

D'après M. Burguy, le féminin du pron. démonst. *chelui*, dans le dialecte picard, est *cheli*. En Bourgogne le masc. est *celui*, et le fém. *celei*. Cet auteur reconnaît pourtant que la forme *celei* passa de bonne heure et fut remplacée par *celi*, dérivé de *celie*. On s'en servait indifféremment comme pronom et comme adjectif démonstratif : U contre aucun article de *celi* pais. Quant à *celi* ou *cheli*, à la fin du XIII^e siècle, il tenait déjà lieu du masc. *chelui*. Gram. de la lang. d'oïl, I, 150-155.

CELLUI, ce, v. 458.

Ce mot est employé ici non pas comme pronom, mais comme adjectif démonstratif. Il en est de même dans ces exemples cités par M. Burguy : De *celu* duc, à *celu* duc. Gr. de la lang. d'oïl, I, 154. Notre poète dit : *Cellui* Dieu qui fu penés en crois.

CEMBIEL, CEMBIAS, combat, tournoi, etc., v. 6821, 15378, 25561, 54541. — Jolie, allégresse, v. 29755.

Le sens que nous donnons ici à ce mot est bien loin de son acception primitive. Le prov. et le vieux franç. *cembel*, ou le cat. *cembell*, comme l'esp. *cimbel* ou l'ital. *zimbello*, ont signifié d'abord appeau, amorce, embûche ; et les verbes ital. *zimbellare*, anc. lat., *cimbellare*, prov. *cembelar*, anc. fr., *cembeler*, *encembeler*, doivent se rendre par dresser un piège ou une embuscade. Borel, cité par Roquefort, tire ces mots de *cymbalum*, dimin. *cymbellum*, clochette qui appelait les moines au réfectoire, dit M. Diez, et dont la signification peut se rapprocher de celle d'appeau, appât. Cette acception n'est pas douteuse en provençal :

Com l'ausel c'al *senbel* se pren.
(Rayn., Lex. rom., II, 374.)

Elle ne l'est pas non plus dans les exemples suivants :

Si te metrai en tel chastel,
Où mauvez agait ne *cembel*,
Enging, perrière, ne beftroi
Ne douteras.
(Rom. de Renart, I, 289.)

Ne le gara li agais del *cembel*.
(Raoul de Camb., p. 109.)

As fames bastist griés *cembiaz*.
(Méon, Nouv. rec., I, 64.)

Ajoutez-y les passages du rom. d'Alex., p. 92 et 261.

On disait donc *bâtir un cembel*, comme nous disons dresser une embûche, et il est si vrai que tel est le sens de *cembel*, qu'on lui substitue parfois le mot *agait* :

En el bos sunt *agait* basti.
(Rom. de Renart, IV, 565.)

Que demain au matin à la porte Eberas
Bastiront *l'agait* enz ou bos du brullas.
(Vœux du Paon, MS.)

Mais l'*agait*, mais l'embuscade, c'est en réalité le combat qui se prépare, c'est là que l'ennemi est attendu au piège, il n'est donc pas surprenant que le sens de *cembel* ait reçu de l'extension et qu'il ait fini par équivaloir à combat et à guerre. Guiteclins pressant le siège de Cologne, imagine un moyen pour ruiner les murs de la ville : ses ingénieurs font une mine, et après avoir enlevé les pierres des fondements, ils les remplacent par du bois.

Puis i ont mis dou feu tout rasé un tonel ;
Les doves sont amprises, si rompent li cercel ;
Et cil laissent l'engin si s'an tornent isnel :
Ne lor poissent faire un plus cruel *cembel*.

(Ch. des Saxons, I, 48.)

Ici, comme on le voit, le *cembel* est une variété de l'embûche, c'est une ruse de guerre. Si on a employé ce mot pour désigner le combat, à plus forte raison peut-il avoir signifié le point central de la mêlée. Or, souvenons-nous qu'au moyen âge les combattants avaient coutume d'apporter au combat un pal ou un mât surmonté d'un dragon ou d'un drapeau. Quelquefois on le fichait en terre, d'autres fois on le dressait sur un chariot. Guill. le Breton, parlant de l'étendard d'Othon à Bouvines, a dit :

Standardum edificat miroque insignit honore.
(Philipp., liv. II.)

Cet étendard est un reste de l'antique usage du *cembel* ou de l'embuscade qu'on dressait à ses ennemis. « Je pencherais à croire, dit M. P. Paris, qu'il était ordinairement entouré de vastes lices ou barrières. C'était là que se tenait ce que j'appellerais volontiers la réserve; c'était là d'où partaient les chevaliers pour fournir leur carrière et qu'ils revenaient quand on les avait forcés de reculer. » Gar. le Loh., II, 462. Nous ne définirions pas autrement le *cembel*.

Nostre emperères fait l'estendart venir,
Si le fait bien de chevaliers emplir
Et de serjans por le fais soutenir.

(Gar. le Loh., II, 462.)

A l'estendart les a par force mis.
(Ibid., I, 58.)

Dans le roman de Tristan, l'analogie paraît frappante. Il s'agit d'une fête chevaleresque :

E plusurs jus comencer funt
D'eskermies e de palestes.

E puis si portèrent *cembels*
E lancèrent od roscals,
Od gavelos e od espées.

(Tristan, II, 38.)

Deus baruns en la place occirent :
L'un fud Kariodo li beals,
Kaherdin l'occist as *cembels*.

(Ibid., p. 59.)

Mais mes amis porte *cembel*
Et si asout sovent chastel.

(Méon, Nouv. rec., I, 353.)

Ainsi, nous pensons que l'on a dit porter *cembel*, de même que l'on disait porter l'étendard; et comme le lieu où l'on plantait l'étendard était ordinairement le point central de la mêlée, le mot *cembel* a eu également cette signification :

Trez parmi les *cembiaux* s'en est outre passez.

(Vœux du Paon, MS. f° 29 r°.)

Si se maintient si noblement
Et le fet si bien et si bel
Qu'il fait frémir tot le *cembel*.

(Nouv. rec., p. p. Jubinal,
I, 356-357.)

Si l'on admet ce rapprochement entre le *cembel* et l'étendard, on doit admettre également que le *cembel* est vraiment le signe du combat et qu'il était employé par les combattants pour appeler ou provoquer à la lutte. Les vers suivants ont alors une explication facile :

Desfendre se vorront, s'on lor tramet *cembel*.

(Chans. des Saxons, I, 151.)

Le *cembel* suient qui les ont estormis.

(Mort de Garin, p. 227.)

Si on leur *tramet cembel*, c'est-à-dire si on leur envoie une provocation au combat; ils suivent le *cembel*, c'est-à-dire ils acceptent la provocation qu'on leur a faite en leur envoyant le *cembel*. Tout cela nous fait comprendre le passage du concile de Lillebonne, de l'an 1080, cité par Ducange : « Nulli licuit, inimicum quærendo, vexillum vel loriam portare, vel cornu sonare neque *CEMBELLUM* mittere, postquam insidie remanerent. » C'est-à-dire : Nul ne peut aller à la recherche de son ennemi avec des armes..., ni lui envoyer une provocation au combat, si les aguets ou embuscades existaient encore.

D'après tout ce qui précède, les expressions : Bastir un *cembel*, aller au *cembel* (rom. de Gar.); faire poignés et *chenbiaus* (Mirac. du chev.); comparer chier le *cembiau* (Guill. Guiart), seraient donc des termes plus ou moins métaphoriques; et M. Fauriel a eu tort de prendre l'un d'eux dans un sens qu'on peut appeler étymologique :

Can la guerra comensa es lo jorns elars e heus,
E per metas la tendas es bastitz lo *cembels*
Que davan lor comensan voutas e guarambeus.

(Chron. des Alb., p. 518.)

Pour M. Fauriel, *bastir lo cembels*, c'est faire retentir le signal du combat, qui se donnait, dit-il, par divers instruments de musique. On voit qu'il a trop tenu compte de l'étymologie *cymbalum*. Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaître là l'origine de *cembel*; mais combien il a changé de signification! *Bastir lo cembels* est, comme nous l'avons dit, une expression métaphorique. Après avoir signifié dresser l'embuscade, elle a voulu dire seulement se préparer au combat. Quant à ces locutions : *Trametre le cembel*, suivre le *cembel*, nous tenons un peu, nous l'avouons, au sens de drapeau ou d'étendard, pour les expliquer. Le

moyen sans cela de comprendre les vers suivants de Gautier de Coincy, où les continuateurs de Ducange ont traduit *encenbeler* par *hastiludio decertare* :

Par le vaslet qui tant est biaux
Velt Déable de ses *cenbeaus*
La bone dame *encenbeler*
Et guiler s'ame et tremeler.

(MS. de la Bibl. Roy., n° 40747,
f° 111 r°.)

M. Paulin Paris a pensé de même à propos de ce vers de la Chans. d'Ant., II, 417 :

Les pains li ont loiés, les ieus *encenbelé*.

« Couverts, bandés, dit-il. Car *cenbel* n'a peut-être pas d'autre sens que bande ou drapeau. De là l'aura-t-on pris pour signal de fête guerrière et pour la fête elle-même. » Le même savant traduit l'expression de Gautier de Coincy par : Aveugler, couvrir d'un bandeau. C'est là, en effet, une des acceptions du mot *cenbel*. Mais elle est loin d'être la seule, ainsi qu'on l'a vu.

Cembiel, présentant le sens de joie, allégresse, parallèlement à celui de joute, combat et guerre, offre une certaine analogie avec le grec *χαρμυ*, *gaudium*, *animus ad pugnandum*, et avec *banoyer*, *esbanoyer*, qui a les mêmes significations, et à l'origine duquel on trouve *banda*, *bandiera*, bannière, drapeau.

Por heles dames menoié grant *cenbel*.
(Aub. le Bourg., p. 44.)

L'opinion de M. de Chevallet qui voit dans *cenbel* un diminutif de champ, guerre, *bataille campelle* (p. 391-392), ne résiste pas à l'analyse. Il a pris le mot dans son acception la plus récente, sans tenir compte des autres ; de plus, il a négligé les analogies ital., esp., etc. Cfr. Diez, *Lex. etym.*, v° *Zimbello*, p. 377. Raynouard, *Lex. rom.*, II, 374, semble faire une autre conjecture : il rapproche les mots *sembelh*, *sembellar*, *assemblhar*, combat, combattre ; rom. d'oïl, *acembeler*, même signif.

CENDROIT, v. 13506.

Maüv. lecture : Au lieu de tenés-vous y *ce droït*, corrigez : Tenés vous *cy-endroit*.

CESCUNS, CESCUNT, CESQUNS, chacun, v. 2495, 5172, 51017. Voy. CASCUNS.

CESTI, ce, v. 2401.

Adj. démonstr. M. Burguy dit que cette forme est celle du fém. (masc. *cestui*). Notre auteur a cependant écrit *cesti conte*, ce conte.

CH', CHE, se, pronom pers., v. 2935.

C'est une prononciation picarde :

Ch' i est cescuns acordés

On prononçait quelquefois de même, en l'abrégeant, le pron. *chou* : *Ch'ai* oï tesmoingnier. Baud. de Seb., I, 224, 251.

CHA, ici, ci, v. 3315.

Prononc. picarde. Vöy. ÇA.

Se vous ne l'acatez et Gaufrois virgine *chä*.
(Baud. de Seb., I, 64.)

On disait *chä-jus*, ici-bas (ibid., I, 28) et *chä-sus*, ici en haut (ibid., I, 198).

CHAÏR, tomber. Gilles de Chin, v. 5226.

Cette forme, selon M. Burguy, appartiendrait au Vermandois. Gram. de la lang. d'oïl, II, 48. La prononciation nous semble exiger le tréma :

Pour *chäir* molt souvent canchiellent.
(Rom. de la Violette, v. 1995.)

Nous trouvons le passé déf. *caï* :

Parmi Gilles pasmez *caï*.
(Gilles de Chin, v. 3178.)

Et le part. passé *caüs* (pro., *cazut*, ital., *caduto*) :

A terre en est li cors *caüs*.
(Ibid., v. 2427.)

M. Burguy a réuni un grand nombre d'exemples relatifs à la conjugaison du verbe *choir*. Quant au partic. présent, en voici un exemple :

Et à languir *chaant* levant,
Et à tos jors vivre morant.
(Part. de Blois, I, 444.)

CHALEMER, faire du bruit avec des instruments de musique, v. 4548.

Notre poète a un peu estropié le mot :

Nakaires et tabours aloient *chalemant*.

L'orthographe devrait être *chalemelant*.

La noise des navrez et ce qu'on *chatemelle*
Font retentir le mont, le pui et la vaucelle.
(Vœux du Paon, MS. f° 447 r°.)

Ce mot, qui se retrouve aussi dans le prov. *calamellar*, *caramelar*, anc. cat., *coramelar*, esp., *caramellar*, a pour origine le latin *calamus*, et sa signification primitive a été : Jouer de la flûte. M. Diez trouve le mot *calamel* déjà dans les Gloses de Cassel. L'extension du sens de ce mot, au xiv^e siècle, ne laisse aucun doute :

N'i ot trompe sonnée ne autre cor bondi,
Ne nulle *chalemie* ne bombarde aussi.
(Bert. du Guêsc., I, 455.)

Le Tetraglotton de Plantin traduit le lat. *lituus* par le mot flam. *schalmeye*. Cfr. Diez, *Lex. etym.*, p. 589.

CHELISON, CELISON, action de celer, secret, v. 14731, 25300.

L'adjectif provençal *celius*, discret, semble avoir une analogie de formation avec le subst. *celison* (lat., *celare*).

CHEMIN FIÉRÉ, route empierrée, v. 9768, 10792, 53291.

L'invention moderne des *chemins de fer* ne doit pas nous faire oublier que les *chemins ferrés* ont une haute antiquité, dans un autre sens. On appelle encore ainsi « des chemins dont le fond est ferme et pierreux, et où l'on n'enfoncé point. Il se dit aussi, par opposition à *chemin pavé*, d'un chemin qu'on a construit avec des cailloux (Académie). » Ducange (d'après Nic. Bergier) dit que les *viae ferratae* ne sont que les voies romaines, appelées ainsi à cause de leur dureté, ou bien à cause de la couleur de fer des cailloux dont elles étaient formées. C'est un mot d'un usage fréquent chez les trouvères et chez les troubadours :

Vers Nymaie s'en vont les grans chemins ferrés.
(Baud. de Seb., II, 529.)

Les champaignez sont belles et li chemin ferré.
(Vaux du Paon, MS. n° 424 r°.)

Ves un camin gran e ferrat.
(Rayn., Lex. rom., III, 507.)

C'est la même chose que la *chaussée*, route construite avec de la chaux ou des pierres calcaires. Angl., *a firm stony way*; flam., *steenwegh*. On trouve aussi *viae perratae*, *pirini*, rom., *pires*.

Quant au mot *chemin*, moy. lat., *caminus*, it., *cammino*, esp., *camino*, port., *caminho*, prov., *camin*, il vient du celtique *cam*, pas, marché, *caman*, route. Dieffenbach, Celtica, I, 109.

CHENIESTRE, à gauche, v. 15099.

Prononciation picarde de *seniestre*, lat., *sinister*.

CHES, ses, v. 5740, 5499.

Adject. possessif; prononc. picarde. Cette forme ne doit pas être confondue avec l'adject. démonstrat. *ches*, tel qu'il se présente dans ce vers :

Ches arainnes bondissent et chel cor ont sonné.
(Baud. de Seb., II, 420.)

CHEVAUCIE, chevauchée, v. 4140.

Moy. lat., *cavalcata*, *cavalchio*, *cavalcheia*. C'est le nom qu'on donnait à une troupe de cavaliers armés en guerre. L'anc. cout. d'Anjou distingue l'ost de la *chevauchée* : « Host est pour défendre le pays, qui est pour le profit commun, et *chevauchie* est pour défendre son seigneur. » Le cat. et le prov. *cavalcada*, l'esp. *cabalgada*, le port. *ca-valgada*, enfin l'it. *cavalcata*, présentent le même sens. Tous ces mots viennent du lat. *caballus*, que l'on trouve plusieurs fois dans Juvénal, entre autres quand il parle ainsi de Pégase :

Ripa nutritus in illa
Ad quam Gorgonei delapsa est penna *caballi*.
(Sat. III, v. 417-418.)

Mais ce *caballus*, qui vient du grec *καβαλλος*, signifiait une rosse, et Juvénal ne s'en est servi, à propos de Pégase, que pour se moquer des Grecs et de leurs fables. Si donc la généalogie de notre *cheval* remonte bien haut, ce n'est pas à dire pour cela qu'elle soit bien noble.

CHEVAUX, v. 1699, note.

M. de Reiffenberg cite en cet endroit une énumération des différentes espèces de chevaux. — On se rappelle qu'à plusieurs reprises ce savant a donné la liste des chevaux les plus célèbres. Sans avoir la prétention d'y faire la moindre addition ou correction, nous éprouvons le désir de parler aussi d'un de ces illustres animaux, dont le nom s'est conservé dans les chansons populaires lilloises :

Pour à ch' l'heur, te cours et te marche
Pu vite que l'queva malache.

Or, si nous ne sommes pas dans l'erreur, c'est ici le cheval maudit (provenç., *malaetz*), et il y a lieu de croire qu'il faut y reconnaître le cheval pâle, le *pallidus equus* de l'Apocalypse. Comment ce dernier nom lui-même a-t-il échappé à l'attention de M. de Reiffenberg ?

CHEVESTRE, licou. VOY. QUEVESTRE.

CHEVIAUX, CEVIAUX, cheveux, v. 5748, 9918.

Il se prendent par les *ceviaz*.
(Gilles de Chin, v. 3395.)

Josqu'à la tere si chevoel li balient.
(Ch. de Rol., st. 76.)

Et maint chevel esraigié dou chief fors.
(Monin, rom. de Roncev., p. 21.)

Confr. le prov. *cabelh*, le cat. *cabell*, l'esp. et le port. *cabello*, l'it. *capello*, dont l'étymologie est évidemment le lat. *capillus*.

CHEVIR (SE), être maître, et par extension se tirer d'embaras, venir à bout de, v. 28895.

Lorsqu'on dit à Eraclé qu'il est accusé d'avoir fait mourir Godefroid de Bouillon : « Bien m'en saray *chevir*, » répond le traître. *Se chevir*, c'est-à-dire se mettre à *chef*. On lit dans Monstrelét : « Voyans qu'ils ne pouvoient venir à *chef*... délaissèrent cette matière. »

Ensi venoit à *kief* de quenqu'il pourpensa.
(Baud. de Seb., II, 316.)

Le provençal dit également à *cap*, à *bon cap*, à *chef* ou à *bonne fin* :

Qu'ieu si puese à *cap* vos traga.
(Rayn., Lex. rom., II, 348.)

Joinville a dit comme notre auteur : « Le soudan de Hamant ne se sot comment *chevir* du soudan de Babiloinne;

car il véoit bien que se il vivoit longuement, que il le confondroit. » Dom Carpentier, v^o *Cheviare*. Froissart s'est exprimé comme Joinville. L'Académie ne mentionne plus ce mot; les autres dictionnaires le donnent comme vieux et populaire. Etienne Pasquier a dit *chevir* avec quelqu'un pour venir à bout de lui (Rech., VI, 22), et Molière, *chevir* de quelqu'un, dans le même sens. Don Juan, acte IV, sc. 3. Aujourd'hui nous n'avons plus ni *chevir*, ni venir à chef. *Achever* (cat., esp., port. et prov., *acabar*) a la même racine, mais il est loin de rendre la même idée.

Nous trouvons la forme *se chavir* dans le Baud. de Seb. :

Nuls pseudoms ne se pora *chavir*
Ni avoir manandie (I, 17.)

CHIAUS, ceux, v. 2795.

Plur. du pronom démonstr. *chil*, forme picarde.

CHIEF (DE CHIEF EN), d'un bout à l'autre, v. 3468.

Traduction exacte du provençal :

En Guis lor a la causa de *cap en cap* contada.
(Rom. de Fierabras, v. 2794.)

Et je dirai de *chef en chef*.
(Rom. de la Violette, p. 305.)

L'ital. dit de même *da un capo all'altro*. Fallot traduit cette locution par de point en point, ce qui n'est pas tout à fait exact :

Tot mon méssaige si vos seroit conté
De *chief en outre*. (Gerars de Viane, cité par Fallot,
Rech., p. 323.)

CHIENS, siens, v. 5285.

« II *chiens* frères ochis, » c'est-à-dire deux siens frères occis. Forme picarde inconnue à M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 140. Le mod. pic. dit encore *chin, sin*, pour siens.

CHIER, tomber. Gilles de Chin, v. 2802.

Au *chier* que fait II lions
L'ante péçoie en II tronçons.

Forme picarde du verbe *choir*, à joindre à celles que M. Burguy a mentionnées. Gr. de la lang. d'oïl, II, 18.

CHÈRE, lisez *CHIERE*, orthogr. flam. pour *chère*, cire, v. 15025.

Défroer le *chère*, c'est briser la cire, rompre le cachet. Comparez ce mot avec le prov. et le cat. *ciri*, esp., port., *cirio*, cierge, aussi bien qu'avec le lat. *cera*.

CHÈRE, CIÈRE, CIRE, visage, mine, semblant, accueil, v. 498, 505, 3118, 3146, 6048, 25058, 25450, 31666, 32023, 32102.

Ab la *cara ardia* (Chr. des Alb., p. 82).

Prov., cat., esp. et port. *cara*, visage; de même en Dauphiné et dans l'anc. Auvergne. Dans le Cantal on dit *tsara*. Nous trouvons *cara*, visage, dans un poète latin d'Afrique, du vi^e siècle :

Postquam venere verendam
Cæsaris ante *cavam*.
(Corippus, de laudib. Just.
min., lib. II.)

Dans l'anc. fr. les expressions *chère* incline, *chère* basse, *chère* marie, *chère* lie, désignent le visage, et jusqu'au xvi^e siècle ce mot a été conservé dans cette acception. Aujourd'hui on ne lui donne plus ce sens que dans les patois de Lorraine et de Normandie. En 1536, Robert Estienne traduisait *Vultus* par *chère*, troncne, mine, dans son dict. lat. Étienne Pasquier laisse également à *chère* le sens de visage, mais le Tétraglotton de 1562 ne s'en sert déjà plus au mot *Vultus*. Pour Nicot *chère* a encore la signification de visage; cependant on s'aperçoit que cette signification s'en va. Henri Estienne parle ainsi du mot *chère* :

« Entre les mots que les Italiens ont pris de nous, non pas en la signification qui est plus commune maintenant, mais en celle qui l'estoit plus le temps passé, est *cestuy-ci*, *chère* : car ils n'usent pas de ce mot comme nous maintenant, quand nous disons *faire bonne chère*, pour *estre bien traité*, et je vous *feray bonne chère*, pour signifier *je vous traiteray bien*; mais pour visage.... Et encore aujourd'hui en quelques lieux on oït dire *joyeuse chère*, pour visage joyeux. Mais le temps passé ceste signification estoit plus commune, comme nous tesmoigne ce proverbe : *Belle chère et cuer arrière*, et *cestuy-ci* : *Belle chère vaut bien un metz*. » Précidence du lang. fr., p. 285, édit. Feugère.

Avant de signifier repas, *chère* avait donc d'abord signifié semblant, mine, apparence.

Il ot pour le roi fait mainte fausse *chère*.
(Baud. de Seb., I, 26.)

Puis comme l'idée de faire belle mine à quelqu'un entraînait naturellement celle de lui faire bon accueil, le mot *chère* eut aussi cette signification. Notre auteur ne dit-il pas :

Bonne *chère* ly fist et un moult bon visage (v. 503)?

Dans Froissart il signifie tour à tour accueil ou semblant (Buchon, Gloss.). C'est dans le même sens que Rabelais a dit : à *bonne chère*, et La Fontaine faire *bonne chère* à quelqu'un, pour lui faire bon accueil. Aujourd'hui le sens primitif du mot *chère* se cache sous ses acceptions plus récentes, et *bonne chère* veut dire bon repas ou bon accueil, comme au xv^e siècle, alors que Jean, sire de Haynin, écrivait : « Ceste nuit, les princes, seigneurs et capitaines, firent grande *chère*, beuvantz, dansantz, jouantz à dez. » Mém., I, 98; ou comme au xvi^e, alors que le Tétraglotton de Plantin traduisait les mots *convivari* et *pergræcari* par *faire grand chère*.

Nous ne dirons pas avec Henri Estienne que les Italiens ont pris ce mot à la France, mais nous ferons remarquer qu'ils donnent à *cera* ou *ciera* le sens de visage, et de plus celui de bon accueil, bon repas, etc. Quant aux Anglais, ils emploient *cheer* pour désigner l'accueil, le traitement que l'on donne à table; to make a good *cheer* veut dire se bien traiter; to *cheer*, réjouir, égayer. Comparez ce dernier terme avec le vieux fr. *cherer*, *chierer* (Roquef.). On retrouve aussi en flamand le *goede ciere maeken*; faire bonne *chère* des Français, et Kiliaen mentionne de plus *ciere*, visage.

M. de Reiffenberg a trouvé bon de dire que M. Fauriel tirait le mot *chère*, visage, du grec *κόρα*. Il aurait pu ajouter que Ménage, Ducange, Raynouard, etc., avaient proposé cette étymologie avant M. Fauriel. Est-elle complètement satisfaisante? Non, mais elle vaut mieux que le grec *κόρα* d'Henri Estienne, qui semble n'avoir vu dans *chère* que le sens d'accueil. Kiliaen avait fait de même, et Roquefort, au mot *cherer*, les a imités l'un et l'autre. Cfr. Ducange, Gloss. et sup., v° *Cara*; Raynouard, Lex. rom., II, 351; Diez, Lex. etym., v° *Cara*, p. 88.

CHIÈS, pour *chieus*, celui-là, v. 29084.

CHIEUS, CIEUS, ce, celui-ci, celui-là, v. 1406, 2658, 4721, 5408, 5885, 15105, 25375.

C'est tantôt un adjectif, tantôt un pronom démonstratif: *Cieus* sains homs, ce saint homme; *cieus* vous sera privés, celui-ci vous sera privé. On trouve aussi *chieus-chy*, *chieux-là*. Au v. 15105, au lieu de *cieux*; là, lisez *cieux-là*.

CHIL, ceux, v. 2325, 2536.

Dialecte picard: sing. *chil*, plur. *chil*.

CHINE, cygne, *passim*.

Rouchi, *cine*.

CHINES, signe, v. 4326.

Rouchi, *sine*, *siner*.

CHOUCIER, CHOUÏSER, COUSER, COUCHER, v. 2551, 6355, 10219.

Puis le *chuchent* sur un samit.

(Tristan, II, 85.)

Voy. *Acoucer* dans notre Gloss. Il faut se garder de confondre surtout la forme *chouser* avec le verbe *choser*, du lat. *causari*, prov., *causeiar*, *chausar*, blâmer, reprocher.

Et qui *choser* m'en veut, si *choso*.

(Rom. de Renart, IV, 123.)

Sebile vint corant ancontre le barné,

A Baudoin le roi a duremant *chosé*

Par cui conseil il furent de la vile gité.

(Ch. des Saxons, II, 421.)

CHU, cela, v. 14786.

Forme du pron. démonst. neutre, non mentionnée par M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 149-150. Elle est

TOME III.

encore usitée en rouchi et en picard. Nous en reparlerons plus loin. Voy. Çou.

CHUS, ce, celui-ci, v. 764, 2575, 5874. — CHUS-CHI, celui-ci, v. 25195, 25218.

Adjectif et pronom démonstratif, tout comme *chieus*, *cieus*. Voy. ces mots; au vers 7540, M. de Reiffenberg trouva cette singulière phrase :

Un auqueton

Qui estoit aussy noirs que *chus* de cauderon.

Et il proposa de traduire : Un hocqueton qui était aussi noir que ceux des chaudronniers. Cette explication n'est pas satisfaisante. Nous pensons que l'auteur a voulu dire : Aussi noirs que *suie* (*chus*) de cauderon.

CHY, ses, v. 7206.

C'est une prononciation-picarde de *sy* : Et tout *chy* chevalier.

CHY, si, tellement, v. 4739, 7274.

Même prononciation picarde. La tente fu *chy* lée, si large. Je n'ay amit *chy* chier, si cher.

CHY COM, ainsi que, v. 2850.

Voy. *Si com*.

CHY-ENDROIT, ci-endroit, v. 4895.

« Et devant la table le roy, *endroit* le conté de Dreues, mangoit monseigneur le roy de Navarre. » Joinville, p. 21.

Car mos cors s'es mes denan

En *dreg* lo fer de la lansa.

(Rayn., Lex. rom., V, 70.)

Voy. CENDROIT.

CICQUES, tellement que, v. 406.

Du lat. *sic quod*. Sous cette orthogr. barbare nous retrouvons le prov. *si que* :

Il m'a conquis e m ten en sa ballia

Si *que*, mon grat, partir no m'en volria.

(Rayn., Lex. rom., V, 924.)

Voy. SI QUE.

CIER (A), à *cié*, à chef? Gilles de Chin, v. 5000.

M. de Reiffenberg a proposé d'abord de lire *acier*, aigu, et ensuite à *cier* avec joie. Nous croyons que ce n'est ni l'un ni l'autre.

Et puis prent son helme à *cier*,

Et puis il met son casque en tête. A *cier*, à cause de la rime, mais en réalité à *cié* ou à *ciéf*.

CIERCLE du heaume, v. 25571.

C'était une espèce de couronne qui entourait le heaume

et que par cette appellation on distinguait des couronnes royales et princières; on lui donnait aussi le nom de chapelet: d'ordinaire il était en or. « Dec li tan gran colp que la maytat del selcle delh elme li 'n va deválhar. » Rayn., Lex. rom., II, 581.

Son helme
A cercle d'or berni d'achier.
(Gilles de Chin, v. 5001.)

Le cercle d'or li ert el chief asis.
(Rom. de Garin, cité par Ducange.)

M. le comte Léon de Laborde a réuni un certain nombre d'exemples qui permettent de définir le *cercle* un peu mieux que ne l'a fait Roquefort. Notice des émaux du Louvre, Gloss., p. 197.

CIÈRE, visage. Voy. CHIÈRE.

CIÈRE acatée (dame), v. 34505.

Nous trouvons ici un adjectif ou du moins un adjectif pris adverbialement qui s'accorde avec le substantif. *Dame cière acatée*, c'est-à-dire, en effet, dame chèrement payée. Ceci nous paraît contraire à la règle de formation des adjectifs même dans l'ancien langage. Il fallait écrire : *Dame cier acatée*.

CIERTAIN, sûr, ferme, inébranlable, v. 52158, 52161.

La mule *ciertaine*, la royne *ciertaine*, dit notre poète. C'est tout à la fois le sens et la forme du prov. *certan* :

Qu'ieu ai trobat del mon la plus *certana*.
(Rayn., Lex. rom., II, 585.)

Cfr. l'anc. cat. *certan*, l'anc. esp. et l'it. *certano*, dont la signification se retrouve dans le lat. *certus*, assuré : *Certus sum ex hoc metu. Certa dextera*.

CIERVELER, heaume, casque, v. 2629.

Ital., *cervelliera*, capelletto di ferro per difesa del capo. Ducange rapporte le passage d'une chronique où il est dit que ce genre de casque fut inventé par Michel Scott, astrologue de l'empereur Frédéric II. Le bas lat. *cervellerium* est ordinairement traduit par *cervelière* dans les poésies des trouvères. Voici pourtant un passage où nous croyons que *cervelière* doit être pris métaphoriquement pour cerveau.

Et buvons tant de vins parmi no *cervelière*
Qu'il nous convient porter dormir à le chivière.
(Baud. de Seb., I, 26.)

CIERVOISE, taverne, v. 29599, 29608, 29615.

C'est figurément que *ciervoise*, espèce de bière, a ici le sens de taverne. Nous faisons un pareil abus de termes, lorsque nous disons un *café*. Dom Carpentier avait observé cette acception : « Iceulx trois compagnons de fait-apensé saillirent hors d'une *servoise* où il s'estoient embuschiez. » Lettres de rémiss. de l'an 1575.

Quant à *cervoise*, boisson faite avec du grain, on le trouve indiqué dans Plin., liv. xxii, ch. xxv : « Et frugum quidem

hæc sunt in usu medico; ex iisdem fiunt et potus; zythum in Ægypto, celia et *ceria* in Hispania, *cervisia* et plura genera in Gallia. » M. de Chevallet croit en conséquence que ce mot est d'origine celtique, ce qui est assez probable. Ducange le rattache à *ceria*, et sa supposition n'est aucunement opposée à celle de M. de Chevallet.

CIËSSIER, cesser, s'arrêter, v. 4462.

Le MS. porte *ciesser* et non *ciëssier*.

Godefroid fu deuseur qui ne se voit (vot) *ciesser*.

Cette locution nous semble équivalente à : *Qui ne vot demorer*, ou bien *qui ne vot s'arrester*, phrases qui se lisent quelques vers plus haut.

CIET, CHIET, tombe, v. 7505.

3^e pers. sing. du prés. de l'ind. du verbe *choir*. Voy. CHAIR et CHIER.

CIËUS, ce. Voy. CHIEUS.

CILE, v. 19577.

Corrigez *si loe*, je conseille donc, et voy. LOER.

CIRE, visage. Voy. CHIÈRE.

CIS, villes, cités, v. 25915 et *passim*.

Prov., *ciu*, *ciutat*; it., *città*.

Ele fu fille au riche roi de Tir
Qui douz roiaumes avoit à maintenir,
Constantinoble, cele mirable ci.
(Mort de Garin, p. xxi.)

On trouve la forme *cit* dans la Ch. d'Ant., II, 245 :

Ses elmes fu forgiés en la *cit* de Baudart.

Et dans le même ouvrage on trouve *devers la cis*, *devers la cité*. Ch. d'Ant., I, 171. On lit dans le Baud. de Seb. :

Et Gaufrois l'envoïa en la *cht* de Nimaie (I, 250).

M. Duméril a écrit *cist* dans l'introd. de la Mort de Garin, lxxv; nous pensons qu'il faut lire *cits*.

Et plus tenra et chastiax et fors *cist*.

Il n'y a dans tout cela qu'une apocope, suivant M. Genin, et cette espèce de retranchement est assez ordinaire dans l'anc. franç. Variat., p. 221.

Au vers 21887, nous avons eu tort de lire *le ciel* au lieu de *la ciet*, orth. flam. pour *la cit*.

La terre en retenant et la *ciet* font eroler.

CIST, ceux-là. Gilles de Chin, v. 4551.

Cist ne se haissent ne n'acellent.

Lat., *ecc'iste*. Diez, Lex. etym., v^o *Questo*, p. 277. En provençal *cist* est aussi un pron. démonst. masc. plur.; mais il est également le fém. sing.

CITOT, cité, ville, v. 6291.

Cette forme n'est qu'une erreur de copiste; il faut lire *citet*, d'après le manuscrit.

CLAI, CLAY, clameur, cri, v. 28502.

Et Bauduins passe outre qui démaine grant *clai*.
(Baud. de Seb., II, 156.)

Le mot ordinaire est *clain*, qui s'employait surtout en justice. Duc., v° *Clameun*. La forme *clai*, nécessitée par la rime, est le résultat d'une apocope, comme *amati* au lieu d'*amatin*.

CLARION, clairon, trompette, v. 7414.

Cfr. le lat. *clarionus*. Prov., *clarion* (Gloss. occitan.); esp., *clarin*; ital., *chiarina*. Ducange rappelle aussi le camb. bret. *clairivn*, tuba. C'est aussi le mot angl. *clarion*, sorte d'instrument à vent qui sonne clair. Moy. lat., *clario*: Statimque clangerunt *clarriones* et tubæ (1546). Plus anciennement on trouve le lat. *clarò* (1260) et le fr. *cleron* (Joinville). Voy. Duc., v° *Clarasius*. Le cor de Fromondin a le nom de *Clarel* dans la Mort de Garin:

Et prist *Clarel*, si le sona trois cris (p. 228).

CLAUER, clouer, v. 9997.

Rouchi, *clauer*; wall., *clawer*; esp., *clavar*; moy. lat., *clavare*. En prov. et en catal. *clou* se dit *clau* comme en rouchi, en wallon *clâ*, et son étymol. est certainement le lat. *clavus*.

CLER, clairement, v. 52456.

En l'espaule en puet-on la plaie véoir *cler*.

L'emploi de cet adjectif comme adverbe se voit de même en provençal:

O no y vey *clar* dels huels ab que us remir.
(Rayn., Lex. rom., II, 405.)

Les trouvères disent aussi de *cler*:

Or sai-je bien de *cler*.
(Baud. de Seb., I, 55.)

CLICQUIER, retentir, résonner, v. 7524.

Sonner maint riche cor et *cliquier* maint bacin.

Dans le franç. mod. *cliqueter*, *cliquetis* et *cliquette*, exprimant, de même que *cliquier*, le bruit qui est produit par deux objets frappant l'un sur l'autre. C'est ainsi qu'on dit le *cliquetis* des épées, la *cliquette* ou les castagnettes des lépreux. Dans le moy. lat. *cliquetum*, *cliquetus*, fr., *cliquet*, désignait le tintement de la cloche du matin. Dom Carpentier (v° *Clingere*, tinter, tintener) cite le verbe *acliqueter* comme synonyme de *bachiner*: « Item que nulz barbiere ne voise parmi le ville *acliquetant*. Item ne doivent *bachiner*

aucuns barbiere en alant par les rues. » Voy. *Bachin* dans notre Glossaire.

Faut-il rapprocher de ces mots les verbes *descliquer* et *acliquer*? Ce dernier signifie en picard fermer le loquet, l'autre est ainsi employé par Froissart: « Ils *descliquèrent* les canons. — Sitôt qu'ils ouirent *descliquer* les canons (Gloss. de Buchon). » M. Diez n'a parlé que du verbe *acliquer*, et il le tire du nouv. h. allem. *klinke*, loquet. Quant au verbe *cliquer*, il y voit une onomatopée de même que dans l'allem. *klick* ou le flam. *klikkén*. Ne serait-il pas possible de donner à tous ces mots une origine commune? Si la *clique* ou le *cliquetis* exprime un bruit, la *cliche*, la *clinque*, etc., désignent l'objet qui fait le bruit. Quelle différence peut-on faire, par exemple, quant à l'origine, entre la *cliquette* du ladre et les *cliquettes* d'un pistolet (Ch. lill.)? *Descliquer* un canon, un fusil, c'est faire jouer le ressort et produire un bruit, et de même que le moy. lat. disait *clingere* pour exprimer ces deux idées, le flam. dit aussi *klinken* dans le sens de résonner et d'attacher au loquet. D'où il résulte pour nous que le loquet, appelé *clichette*, *cliche*, *clinche*, etc., ne doit avoir reçu ce nom que par suite du bruit qu'il fait, ou, si on l'aime mieux, parce qu'il *clique*. Nous croyons donc que l'on peut s'en tenir à une seule étymologie, et dire que d'un côté comme de l'autre il y a une onomatopée. Le verbe rouchi *descliquer*, qui se dit aussi *descliquer*, et le wallon *disclichi* offrent un argument en faveur de cette opinion.

M. de Chevallet ne donne pas l'étymol. de *cliqueter*, et comme M. Diez, il rapporte à l'allem. *klinke*, loquet, celle de *clinche*, M. Grandgagnage émet une autre conjecture relativement à *cliche*, *clichète*; après avoir donné d'abord l'étymol. germ. citée plus haut, il rapproche ces mots de *cliché*, trébuchet, et de *clinché*, pencher. Voy. son Dict., I, 115-114.

CLINER, incliner, pencher, baisser, v. 5655, 4561, 52692.

Prov., *clinar*; anc. ital., *clinare*; ital. mod., *chinare*. Le rouchi a gardé *cliner* et *cleiner*, pencher; le picard dit *se cloiner*, se pencher; wall., *clinché*, *cliché*, pencher. Autrefois on *clinoit* la tête, on *clinoit* le menton, on *clinoit* l'œil:

Et Chantecler qui *cline* l'œil.
(Rom. de Ren., I, 486.)

Aujourd'hui l'on ne peut plus *cliner* qu'les yeux, et encore doit-on écrire *cligner*, et même *clignoter*, au risque de ne pas y reconnaître le grec $\kappa\lambda\iota\omega$ ni le lat. *clinare*. Il est vrai que dans *clin* d'œil l'étymologie n'est pas altérée. M. Grandgagnage trouve que ce mot vient du lat. *inclinare* ou de l'anc. h. allem. *hlinen*, nouv. h. allem. *hlinen*. Quant au wallon *clinché*, pencher, il le rapproche de *clinche* ou *hlinche*, gauche (d'où le verbe gauchir), et il lui suppose une origine germanique ou peut-être celtique. Nous aimons mieux y voir une forme dérivée aussi du lat. *clinare*.

CLOANT, se fermant, v. 7276.

Rouchi, *cloer*, fermer; prov., *clavar*, du lat. *clavis*. En rouchi des *cloants* sont des fermoirs.

Te parl' com un livr' à *cloants* d'argent.
(Ch. III.)

Voy. Dom Carpentier, v° *Cloeria* 1.

CLOCIER, CLOCER, clocher, boîter, v. 6082 et passim.

Comme le lat. *claudicare*, ce mot a aussi le sens de vaciller, branler : « L'en ne peult de plus haut *clocher* que de la teste. » Lérout de Lincy, Proverbes fr., II, 234. Rabelais a rappelé cet autre proverbe emprunté des Grecs : « Ne *clochez* pas devant les boyteux. » I, 20. Le français moderne ne lui donne plus que la signification de boîter; le picard, au contraire, dit *cloker*, boîter, vaciller; pat. norm., *cliocher*. On tire ce mot de *claudicare*, dont le prov. a fait *claudiquar* (*masticare*, prov., *maschar*; fr., *mâcher*). Rayn., Lex. rom., II, 412. Voy. ci-dessous *clopier*. Le mot *clossier*, qu'on trouve dans le Baud. de Seb., II, 299, est tout autre chose : il veut dire crucifier.

CLOIES, claires, v. 17075.

Moy. lat., *claiā*, *cleiā*, *clēta*, *cleida*, *clia*, *clida*, *cliyda*, *cloia*, *cloea*, *clētella*. Prov., *clēda*; rouchi, picard et fr. comtois, *cloie*, claiie, treillage; wallon, *clēuse*; l'ouvrier qui bouche les trous des haies s'appelle en wallon *cloieu*. Ducange tire le moy. lat. *cleia* et ses équivalents du grec *κλειεω*; mais les étymologistes modernes s'accordent à y voir un mot celtique : anc. irland., *clīath*, camb., *clwyd*. Cfr. Diefenbach, Celtica, n° 186; Goth., II, 556; Zeuss, Gram. celt., I, 21, 114, 186; Diez, Lex. etym., p. 595, v° *Claiie*, et de Chevallet, p. 242. M. Diez fait pourtant remarquer dans les gloses d'Isidore le mot *cretella* expliqué par *chitella*, ce qui nous ramène au lat. *crates*.

CLOPIER, clocher, boîter, v. 16865, 25460, 50566.

On disait plus souvent *cloper*, d'où l'expression encore usitée : *Clopin clopant*. Le franç. mod. dit *clopinier*. Prov., *clop*, boîteux; anc. fr. *clop*, *clopin*, *clopinél*, idem; angl., *cloping*; fr. mod., *éclopé*.

On trouve dans le moy. latin *cloppus* pour *claudus*. Ce mot paraît venir du grec *κλωπίπου*, boîteux. Cfr. Ducange, v° *Cloppus*, et Diez, Lex. etym., p. 597. Remarquez la forme provençale *clopchar*, où viennent se confondre les deux origines : 1° le lat. *claudicare*, 2° le grec *κλωπίπου*.

COCKART. Voy. KOKART.

COIEMENT, secrètement, silencieusement, v. 5032.

Et puis s'en départi *coiement* à celée.

Prov., *quedament*; esp., *quedo*; it., *chetamente*. L'expression *coiement* à *celée* se retrouve dans la Chans. d'Ant., II, 96, 104, 158. Dans le Baud. de Seb. on lit :

En consiet vous dirai *coiement* à larou (1, 55).

C'est comme si l'on disait : à la *dérobée*. La forme de l'adv. *coiement* prouve que l'adj. *coi* faisait *coie* au fém. Le franç. mod. n'a conservé que l'adj. *coi*, *coite*, qui rappelle mieux l'étym. *quietus*, bas lat. *coetus*. L'Académie a maintenu la vieille locution *rester coi*. Roquefort donne *quoète*, tranquillité, et en rouchi *être al coiète* exprime une situation retirée et paisible; au *coi* du venez signifie à l'abri du vent.

COIFE, COIFFE, v. 22941, 50905, 55566.

Par ce mot notre auteur désigne un heaume, une armure de tête. Bas lat., *cofea* (Vénance Fortunat), *cuphia*, *cupha*, etc. M. Diez, montrant les rapports de ces mots avec l'anc. h. all. *kuppa*, *kuppha*, mitre, les rattache au lat. *cuppa*, *cupa*, coupe, vase, cuve, et croit que le changement des labiales en aspirées peut fort bien remonter jusqu'au temps de Vénance Fortunat, puisque l'on trouve déjà dans les Gloses de Cassel *choffa*, *chupf*. Voy. Lex. etym., p. 119. Le sens de coiffe, donné au lat. *cupa*, n'est pas plus étrange que celui de heaume donné à *bacin*. M. de Chevallet aime mieux s'en tenir à l'all. *haube* et à ses dérivés, holl. *huif*, island. *hufa*, suéd. *hufwa*, etc., qui nous ont certainement donné le vieux franç. *huve*, coiffure de femme. Remarquons cependant que *haube* et *kuppa* sont synonymes et que *haubenterche* et *kuppenlerche* traduisent également *alauda cristatu*.

COILER, celer, cacher, v. 9295, 22098, 23182.

Se tu vers moi te *coite*, çou ert grans vilonnie.
(Roni. d'Alex., p. 580.)

Nous pourrions multiplier les exemples du changement de la voyelle *e* en *oi*, dans la langue d'oïl. Le lat. *secule*, entre autres, a fait d'abord *soile* et s'est changé depuis en *seigle*.

COINTIER OU COINTOYER (SE), se montrer fièrement, s'enorgueillir, v. 11055, 14198. — COINTISE, luxe de parure, v. 5555.

Ch'est d'armes et d'amours dont maint cors se *cointie*.
(Baud. de Seb., II, 275.)

Et li XXX bastard, plain de bachelerie,
Defendent le chastel : chascun d'euls s'i *cointie*.
(Ibid., II, 285.)

Et il voit devant lui l'orgoel et le beubant
Des anemis crueux qui se vont *quointoiant*
Des biaux fais qu'il ont fais sour nous en despitant.
(Vœux du Paon, MS. f° 25 v°.)

A deux mille vassaux dont chascun se *quointoie*.
(Ibid., f° 123 r°.)

Voy. surtout les exemples donnés par Dom Carpentier, v° *Cointises*. Primitivement ce mot a voulu dire, comme en provençal, se parer, s'embellir, et on le trouve quelquefois avec cette acception dans nos trouvères :

Onques je ne vesti fors que garnemez vuez :
Quant mes sires les laisse, je m'en sui *cointoiez*.
(Baud. de Seb., I, 89.)

Et se remire et se démaine
Por soi parer et coitoier.....
Et se coitoient et se fardent.

(Rom. de la Rose.)

E'l joves cors que tan gen se condeia.

(Rayn., Lex. rom., II, 466.)

Froissart emploie le verbe *accointoyer* dans cette dernière acception.

Nous avons déjà parlé, sous le mot *acointier*, de l'étymologie de *cointe*, équivalent de l'ital. *conto*. Ce mot paraît avoir signifié sage, avisé, prudent. Trav. of Charl., p. 30. Avec M. Diez nous l'avons tiré du bas lat. *cognitus* (sciens), Loi des Wisig. Raynouard, qui d'ailleurs n'a point reconnu cette signification, lui assigne pour origine le latin *computus*, et le fait suivre de tous les dérivés franç., prov. ou ital. qui ont avec lui une certaine analogie de forme ou de signification. Les continuateurs de Ducange n'avaient vu dans *cointe* que le sens de *computus*, mais ils proposaient de le tirer du celtique ou de l'armoricain *coant*, aimable, gracieux, élégant.

En donnant à l'it. *contigia*, parure, une autre étymologie qu'à *conto*, M. Diez paraît établir ici deux familles, l'une dérivée de *cognitus* et dans laquelle il range *cointe*, *accointier*, *accointance*, *coindar*, *acoindar*, *accoindansa*; l'autre dérivée de *computus*, et où viennent se classer l'it. *contigia*, *concio*, *conciare*, etc. M. Diez n'a cité ni *cointier*, ni *cointoyer*, ni *cointise*, mais l'étym. qu'il donne de *contigia* laisse croire que ces derniers mots ont à ses yeux la même origine.

Si nous reconnaissons avec M. Diez qu'il existe un mot *cointe* venant de *cognitus*, ce n'est pas une raison pour croire qu'il n'y en a pas un autre, venant soit du lat. *computus*, élégant, orné, soit du celtique *coant*, même signification. Et c'est à cet autre, suivant nous, qu'il faut rattacher les mots *cointise*, *cointoier*, et l'it. *contigia*.

La *cointise* étant la parure, se *cointier* veut dire être fier de sa parure, ou seulement être fier, et l'on conçoit alors cette troisième acception du mot *cointe*, fier, brave, à laquelle personne n'a fait allusion et qui nous rappelle qu'en rouchi *brave* signifie paré, bien habillé, de même que le mot *bravo* dans l'anc. esp.

Mais encore en seront li plus quointe effrad.

(Vœux du Paon, f° 116 r°.)

N'i a si cointe.....

Que il ne fust mes mortex anemis.

(Mort de Garin, 408.)

Il n'ot si cointe ki n'anuit

K'il n'ierent onges à séur

Dedens ostel ne dedens mur.

(Mouskés 26064-66.)

M. de Reiffenberg n'a pas compris le sens de ces derniers vers que nous traduisons ainsi : Il n'y avait si brave parmi eux qui ne regrettât de ne pas être en sûreté dans une maison ou derrière une muraille.

Quant au mot *cointise*, il exprime une vertu, suivant le

livre de Moralitez : c'est sans doute la prudence, la discrétion (Tristan, II, 108). Notre auteur s'en est servi, au contraire, pour désigner le luxe de la parure. C'est d'ordinaire un vêtement élégant ou bien des ornements symboliques et chevaleresques :

Là ot tant helme à or, tante noble quointise,
Inde, blanche, vermeille et gausne, verde et grise,
Que de la grant clarté qu'en voit de celle emprise
Est par samblant la terre et la contrée esprise.

(Vœux du Paon, f° 459 r°.)

Là veüssiez cointises bruire
Et aval le vent freteler.

(Guil. Guiart, an. 1268.)

Cois, choix, v. 29974.

Prov., *causia*. A sen cois. B. de Seb., I, 51. Voy. ci-dessous.

COISIR, voir, apercevoir, v. 2186, 4244, 8681, 25527.

On rencontre la forme *cochir*, dans le B. de Seb. : S'a la table *cochie* (I, 307). Prov., *causir*, *chausir*, it., *ciausire*. Rayn., Lex. rom., II, 362. Le rouchi a gardé *cusir*, *cuésir*, dans le sens de choisir. Le wallon dit de même *chuzi*. La romane d'oïl et la romane provençale employaient également ce mot dans l'acception moderne. Trav. of Charl., p. 29, 51 et 52. M. P. Paris paraît cependant croire que *coisir* voulait dire exclusivement apercevoir, remarquer. Gar. le Loh., I, 53. On trouve le lat. *choisire*, *præeligere*, dans une charte de 1295 de Phil. le Bel (Dom Carpentier). *Choisir*, apercevoir, est une acception détournée comme l'it. *cogliere di mira*, choisir de l'œil. Ce mot que Roquefort tire du lat. *colligere*, vient, de l'avis de tous les savants, du goth. *kiusan* ou plutôt *kausjan*, comme le propose M. A. Scheler. Dans le moy. h. allem. *kiesen* a aussi le sens de voir. Cfr. l'allemand et le flam. *kiesen*, le suéd. *kesa*, l'angl. *choose*, etc. Diefenbach, Goth., II, 455, Diez, Lex. etym., p. 394; de Chevallet, p. 394, et A. Scheler, orig. germ. du franç., p. 30.

COIRE (A) d'esperon ou de destrier, v. 2651, 26075, 30895, Gilles de Chin, v. 1517. Voy. COITER.

COITER, QUOTIER, presser, v. 2638, 12544, 17980.

Le vieux fr. *coite* (bourg., *cuite*) a son origine dans le prov. *coita*, *cuita*, *coca*, *cocha*, ainsi que dans l'anc. esp. *coyta*, presse, besoin, empressement. Le verbe *coiter*, *coitier*, se retrouve également dans les formes prov. *coitar*, *cochar*, *coichar*, et dans l'anc. esp. *coysar*, presser, hâter. Mais ce sont là des acceptions figurées.

C'est dans le sens propre que le prov. dit *coita* pour mée, presse : Al partir de la *coita*. Chr. des Alb., p. 480, 564. *Quotier* est employé de même avec le sens propre de presser, écraser, dans ces vers de Mouskés :

Si furent destraint et quottié
Et s'en i ot avoec tant mors
Que par la grant plenté des cors
Souronda l'aigue toutes pars (v. 15105-15108).

Nous retrouvons là notre fr. mod. *cotir*, meurtrir, it. *cozzare*, que Nicot définit heurter de la tête et des cornes : « Les daims *collissent* l'un contre l'autre. » *Fressus, cotis, brisiés*, Gloss. ms. de Lille.

Dans cette acception ou se servait aussi d'*escoiter*, d'*esquatrir* et d'*esquacher*, it. *squacciare* :

Et cil desus ont abatue
Une porte sour ceux de fors,
K'esquatis les a tous et mors
Cieus k'ele ataint en son écoir.

(Rom. de Perceval, MS.)

Esquacher des amandes, a dit Joinville, cité par Roquefort. On doit reconnaître dans ces formes diverses le rouchi *coissier, coichier*, blesser, tourmenter, *escouater* et *escoiter*, écraser, écacher, dont l'angl. a fait *to squash*, aplatir, et qui même dans le prov. est devenu *escoichendre* :

Et mant peitz *escoichendre* — et écraser
Mainte poitrine (Chr. des Alb., p. 440).

Nous avons dit que la forme *coiter* avait été prise figurément pour presser, hâter, comme dans ce vers :

Qui dont veist chascun son affaire *coitier*.

(Ch. des Sax., I, 452).

Mais on lui trouve aussi le sens propre :

Des esperons tranchanz fo li chevaux *coitiez*.

(Ibid., I, 288).

Et ce dernier vers fait très-bien comprendre l'expression : à *coite d'esperons*, à presse ou à coups d'éperons.

Dirons-nous avec M. Diez que *coite, coiter*, et leurs similaires prov. et esp. viennent de *coctare*, augmentatif de *coquere*? ou bien avec Dom Carpentier les rattacherons-nous au lat. *quassare*? On ne peut nier que *coctare* ne réponde assez bien au sens du lat. *urgere*, seulement c'est un augmentatif supposé : les Latins disaient *coctitare*. D'un autre côté, les verbes *qualere* et *quassare* (Cfr. le grec *κοττειν*) s'adaptent beaucoup mieux peut-être à l'idée de frapper, de briser, de blesser, et même de tourmenter. « *Mœnia nunc quatit ariete.* » Tite-Live. « *Quati ægritudine* » Cicéron.

Quadrupedante putrem sonitu *quatit* ungula campum,
(Virgile.)

Quassatoque rates dum non tractabile cœlum (Idem).

N'est-ce pas ainsi que la romane a dit *coïsser* tabours (Guiart, 1269), *coiter* un destrier, *quasser* un escu (Ch. de Rol.)? et ne dit-on pas en rouli : Ça m'*coïsse*, pour dire cela me tourmente. Nous savons bien que *coquere* et *coctare* se rapportent tout aussi bien à ce dernier exemple; mais il nous semble qu'il vaut toujours mieux rechercher l'origine d'un mot par son sens propre que par le sens figuré. Cette double signification possible a trompé M. de Reiffenberg. Au lieu de voir le sens de se hâter au v. 2638, il a préféré celui de tuer : Cieus pense du *quoitier*, celui-ci pense le tuer, dit-il.

Le pat. norm. a le mot *caucher* qui exprime entre autres choses l'action du mâle qui couvre sa femelle. Évidemment c'est ici le sens de presser. M. Duméril y voit le latin *calcare*. Ce n'est point à coup sûr en partant de cette idée qu'on a dit *caucquier* dans l'exemple que cite M. Duméril : « Et aveucq lesdites quatre coupes de farine comblées à la coupe, au tercheul, doit encoire avoir demi boistel de farine sans *caucquier*. » C'est-à-dire sans presser. Nous retrouvons là notre vieux mot *coichier, coissier, coitier*, etc. Cfr. Rayn., Lex. rom., II, 426; Diez, Lex. etym., p. 106, v° *Coitar*; et Dom Carpentier, v° *Coisonum*.

La ressemblance de ce mot avec l'adj. *coi, coite*, a fait commettre un contresens à l'éditeur de Berte, p. 182. Au lieu de traduire *quoite* par empressement, il y a vu le sens de recueillement, discrétion. Dans Garin le Loh. il tire ce même mot du lat. *coactio*, et nous devons faire remarquer que M. Diez rattache également au latin *coactus* les formes *esquachier, écacher*, et le vieux franç. *quatir*, se tapir, dans lequel il voit le franç. mod. *catir*, presser. Tout cela nous semble douteux. Voy. Diez, p. 277, v° *Quatto*.

COLÉE, coup, v. 25229.

Qui leur dist ung seul mot il a une *colée*.
Par de derrier li done mervillouse *colée*.
Jus le fait tresbucher au mileu de la pré.

(Par. la Ducl., p. 478.)

Prov., *colada*; ital., *collata*, coup, tape, gourmade, mais surtout coup donné sur le cou. La *colée*, en terme de chevalerie, était-elle un coup donné avec la main ou avec l'épée? Voy. Ducange et Dom Carpentier, v° *Alopa* et *Colaphus*.

A v° escuiers donna le jour *colée*.

(Baud. de Seb., I, 28.)

COM, avec, v. 20919.

Com Dieu! (avec Dieu! Dieu aidant!)

Emprunt fait à la langue provençale, où le lat. *cum* a gardé le sens d'*avec* :

En anan batalhar *cum* los gentils.

(Rayn., Lex. rom., II, 446.)

COMBRER, saisir, v. 5213, 6754, 12560, 16782, 21055.

Adont le sont alez IIII sergens *combrer*.

(Bert. du Guesc., II, 65.)

Par les éles l'a bien *combrée*.

(Rom. de Renart, I, 288.)

Quant l'angele vint le manete *combrer*.

(Baud. de Seb., I, 54.)

Or le m'alés *combrer*,
Je ferai le glotton en ma chartre geter.

(Ibid., I, 351.)

Dans la Chans. d'Ant., M. P. Paris a expliqué ce mot d'une façon inexacte :

Il li corurent sus, si l'ont aus mains *combré* (II, 417).

Cela ne veut pas dire qu'ils l'ont fait tomber de force avec leurs bras, mais qu'ils lui ont saisi les mains, et le trouvère ajoute même :

Les puits li ont loiés.

Dans le Raoul de Cambrai, p. 274, on trouve la forme *coubré*, dans Par. la Duc., p. 189, celle de *covré*, et dans le rom. de Garin, celle de *cobré* (Dom Carpentier, I, 1005). Nous sommes ainsi plus rapprochés du prov. *cobrar*, recouvrer, obtenir, qui se retrouve dans le catal., l'esp. et le portug., et que Raynouard tire du lat. *recuperare*. Ce mot suppose en effet un primitif *cuperare*. Lex. rom., II, 422. M. Diefenbach y voit, au contraire, le h. allém. *koborón*, moy., *koberen*, *koveren*, prendre. Goth., II, 484. A toutes ces conjectures, M. Diez vient en ajouter deux autres : suivant l'une, *combrer* viendrait du latin *commorari aliquem*, faire faire halte à quelqu'un, l'arrêter; suivant l'autre, *combrer* serait de la famille d'*encombre*, *encombrer*, *décombrer*, etc., et il faudrait le tirer du moy. lat. *combrus*, cumulus, obstacle qui arrête. Lex. etym., p. 598, v° *Colmo*. Il est certain que l'auteur du Baud. de Seb. (I, 155-156) a employé *combrement* et *encombrement* comme synonymes, ce qui peut faire supposer une origine commune à ces mots.

COMMANS, je commande, v. 2867.—COMMENT, confie, v. 20105.

On trouve au v. 52095 cette locution qu'il nous semble utile de noter : *Commander quelqu'un* qu'une chose se fasse.

En latin *mandare* a aussi le double sens de commander et de confier.

COMMENT QUE, quoique, de la manière que, v. 2185, 29184.

La langue prov. a dit dans le même sens *cum que* :

Ni ieu, *cum qu'elha* m'alme,
No m' virarai ja ators.

(Rayn., Lex. rom., II, 445.)

Et l'it. donne à *comè che* une acception semblable.

Au xvi^e siècle, cette forme existait encore : « *Comment qu'il en soit, je ne pense point, etc.* » H. Estienne, Apol. pour Hérodote, II, 29. On la remplaça par *combien que*, dont il nous reste aujourd'hui un souvenir dans la conjonct. *bien que*. Le prov. a aussi *coment*, de quelle manière : dialecte de Sardaigne, *comenti*. C'est le lat. *quomodo*, syncopé, ou *quo* avec la désinence ordinaire des adverb. : *mente*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 108, v° *Come*. M. Burguy a donné quelques exemples des conjonctions *com que* et *comment que*. Gramm. de la langue d'oïl, II, 378.

COMPAGNIE, compagnie, v. 29591.

En sa *compaignie* estoit ly fors roys Corbarans.

Le vers exige que l'on prononce *compaignie*, et c'était là en effet la prononciation de ce mot, d'où l'on retranchait souvent la lettre *i*. Dans la Chronique de Flandre et de Tournai, il est toujours question des *grandes compaignies*, au lieu des *grandes compaignies*, dont Duguesclin délivra la France. Nous trouvons aussi ailleurs :

Vint une grant *compaignie* comme effondre bruiant.
(Vaux du Paon, f° 427 v°.)

En la *compaignie* aus grieus.
(Ibid., f° 36 r°.)

C'est un exemple de plus à l'appui de la règle posée par M. Genin sur la valeur du son *ie* réduit à *e*. Variations, p. 154, 155. Voy. aussi Ducange et Dom Carpentier, v° *Compagna*.

COMPAINS, COMPAIS, compagnons, v. 1574, 5810.

Prov., *companh*, *compain*, *compenh*, etc.; anc. cat., *compagn*. Cette dernière forme se trouve dans les Gloses du Vatican, publiées par G. Grimm : Ubi (h)abuisti mansionem (h)ac nocte, *compagn*? On trouve *companium*, société, dans la Loi salique, et il est fort à croire que ce mot, ainsi que ses dérivés, vient du lat. *cum et panis*, de la même manière que *camarade* vient de *camera*. Henri Estienne a pourtant mis en avant les *combennones*, assis au même chariot, de Festus, Précellence du lang. fr., p. 183; et M. Diez n'a point oublié le mot *compaganus*, hommes du même pays, ni le lat. *compaginare*, réunir. Lex. etym., p. 108-109. Cfr. Rayn., Lex. rom., IV, 406.

COMPARER, payer, acheter, v. 4741, 20718.

Or me laist Diex fant vivre qu'il le puist *comparer*.
(Baud. de Seb., I, 68.)

Le latin *comparare*, acheter, a produit de même le prov., le cat., l'esp. et le port. *comprar*, l'ital. *comprare* et *comperare*. Du temps d'Henri Estienne, « ce mot se trouvoit souvent au commun parler des François, mais non en ceste signification. Et qui la vouloit trouver, il falloit s'adresser à certains dialectes, où on disoit : Il le *comparera* bien, pour signifier il n'aura pas cela sans beaucoup de pêne. » Précell. du lang. fr., p. 260. H. Estienne aurait dû ajouter que ce mot était fort usité en ce sens dans l'ancien fr. Joinville; Froissart s'en sont servis, et Roquefort en cite plusieurs exemples. On lit dans la Ch. d'Antioche :

Sire, cil qui d'aigue fist vin
Nous doins que le *comprent* païen et Sarrasin (II, 215).

M. P. Paris a eu tort de croire qu'en faisant parler ainsi les Italiens dans son poème, le trouvère semblait avoir voulu rappeler leur langue. On vient de voir que *comprer*

ou *comparer* est aussi bien français qu'italien, et aussi vieux dans une langue que dans l'autre.

COMPLIE, le soir, v. 25955.

La bataille dura desey jusqu'à *complie*.

On trouve la même acception dans les Vœux du Paon, f° 417 r° :

Ains que du diemenche eust *compte* passé.

Cet mot est emprunté aux usages de l'Église, où l'on appelle *complies* l'office du soir qui termine tous ceux de la journée. Prov., cat., esp., port., *completas*; it., *compieta*.

CONART, lisez *couart* et voy. ce mot.

CONFART, quel, v. 575, 18954, 19566.

De quelle terre venés, ne de *confait* país.

(Baud. de Seb., I, 6.)

Regardés quelz bras et *confais* poingz autour.

(Ibid., I, 495.)

Après avoir expliqué d'abord ce mot par le lat. *confectus*, M. de Reiffenberg reconnut ensuite, avec M. Diez, qu'il vient de *quomodo factus* (comment fait), en flamand *hoedanig*. Introd. du Godefroid de Bouillon, p. n. Les Italiens disent de même *si fatto, così fatto*, et même *cosi fattamente*. La langue d'oïl nous montre aussi l'adverbe *confaitement* (Corp. chr. fl., II, 88, et Mouskés, v. 26324) et de plus le verbe *confaire* :

Et s'il ne voet *confaire*, bien vanter se pora
Ne li faurai de gerre.

(Baud. de Seb., II, 425.)

Ici *confaire* signifie agir de cette façon. Ces mots sont d'une formation analogue à celle de *combien* et *congrant*. Genin, Variat., p. 333. Voy. Chans. d'Ant., c. III, v. 849.

CONFONGE, CONFONGE, v. 188, 7298.

Jésus Cris le *confonge*! (la confonde)

3^e pers. sing. du prés. du subj. du verbe *confondre*.

CONGÉS, accueilli avec joie, v. 17406.

Encontre laus est venus, si les a *conjés*.

Nous pensons que ce mot doit se lire *conjois*.

Ainsi fu le paen à la mort *conjois*.

(Vœux du Paon, f° 81 r°.)

Froissart a employé *conjoir* (Gloss. de Buchon). Prov., *congauzir*, *conjoir*; it., *congaudere*.

CONNISSANCES, les couleurs chevaleresques ou les figures symboliques par lesquelles on se donnait à connaître, Gilles de Chin, v. 205, 1055, 1450.

En sa main destre prist sa lance
Où il ot une *connissance*
D'un vert samis, que lui dona
Ses sirez....
Et si porte, par *connissance*
D'amors, en son brac une manee....
Lués errament tot à droiture
L'escu descouverti et les lances
Por sus mettre les *connissances*.

Dans ce dernier exemple, les *connissances* de l'escu montrent qu'il s'agit aussi des armoiries; d'ailleurs Ducange l'a fort bien démontré, v° *Cognitiones*. M. Genin en a fait la remarque à propos de ce vers :

Escus unt genz de multes *connissances*.

(Ch. de Rol., IV, 695.)

On lui trouve la même acception dans le rom. de Bauduin de Sebourg :

Les escus à leur eos ,

A une crois d'asur ens ou moilon séant :

Che fu la *connossanche* qu'il alcient portant (II, 402).

Et dans la Chans. des Saxons, MS. de M. Lacabane, cité par M. Michel :

Va férir Guiteclin qi de corre s'avance,
De son escu trancha l'or et la *connossance*.

(Glos. de la Ch. de Roland.)

En angl. *cognizance* désigne le cimier.

M. Genin (Rol., p. 455) observe que *connissance* est resté dans le vocabulaire des chasseurs, où l'on dit les pincés et les *connaissances* du cerf, et il cite Molière. Ajoutons que ce mot a été employé de même en provençal :

Ieu mostrarai las *connossensus*
Des auzels.

Raynouard n'y a vu que les distinctions des oiseaux. Lex. rom., III, 555.

CONNESTABLE, corps d'armée, v. 14070.

« Et chevauchèrent par *connestables*. » Froissart.

Turma militaris, cui præest constabularius, dit Ducange, qui cite en outre des vers du rom. de Garin et de G. Guiart. Sub v° *Constabularius castri*. Lat., *comes stabuli*; prov., *conestable*; cat. et esp., *condestable*; port., *condestavel*; it., *conestabile* et *conestabile*. Rayn., Lex. rom., III, 212.

CONNÉUS (ESTRE) de quelque chose, en être bien informé, v. 5854.

Ce mot et cette acception rappellent exactement le bas lat. *cognitus*, sciens, dont nous avons parlé aux mots *Acointier* et *Cointier*.

CONNIN, lapin, v. 5277, 9976.

Lat., *cuniculus*; prov., *conil*; ital., *coniglio*; port., *coelho*; esp., *conejo*. Rayn., Lex. rom., II, 458. Le flamand *kony*

reproduit textuellement le roman. Angl., *cony*; dan., *kanin*; allem., *kaninchen*.

CONNUIT, v. 4311.

Quant Godefrois le vit, sy le *connuit* assez.

3^e pers. sing. du passé déf. du verbe connaître. Voy. Fallot, Rech., p. 437.

CONRAË, équipé, arrangé, Gilles de Chin, v. 5349.

Voy. notre mot *Aroy*. Prov. et anc. cat., *conrear*; it., *corredara*. Rayn., Lex. rom., II, 459.

CONSAUS, conseil, conseillers, v. 6568.

Se tes *consaus* l'otroic.

(Baud. de Seb., I, 51.)

Dans plusieurs villes de la Belgique, et entre autres à Tournai, le corps des conseillers de la commune s'appelait les *consaus*. Cette forme est celle qu'affectionnent, dans l'ancien dialecte picard, les mots en *eil*, en *ail*, en *al*, etc., au singulier sujet et au pluriel régime :

Li *solaus* traioit à déclin.

(Rom. de M. d'A., p. 3.)

Voy. Fallot, Rech., p. 115 et suiv.; et Burguy, Gramm. I, 87.

CONSAUT, Gilles de Chin, v. 1818, 1907, 2075.

Au mostier vont por Dieu orer
Qu'il les *consaut* par sa pitié.

3^e pers. sing. du prés. du subj. d'un verbe dérivé de *salvare* (*consauver*) protéger.

Et Diex vos *saut*, sire compère.

(Rom. de Renart, I, 270.)

Voy. Roquef., v^o *Consaut*.

CONSEILLIER à quelqu'un, s'accorder avec lui, v. 52768.

Labigans fu dolans, quant ne puet *conseillier*
A Tangré le Pulois ne la pays pourtraitier.

Mauvaise orthographe sous laquelle nous devons reconnaître le lat. *conciliare* et notre franç. mod. *se réconcilier*.

CONSEILLOUR, conseiller, v. 51705.

Prov., *cosseillador*, du lat. *consiliator*.

CONSIÉVIR, poursuivre, atteindre. Voy. ACONSIÉVIR.

CONSIS, Gilles de Chin, v. 1555.

As-tu fait ce que tu *consis*?

C'est-à-dire ce que tu as eu en vue, ce que tu as poursuivi. Fecisti-ne quod *consecutus es*? *Consis* ne serait donc que le

passé déf. du verbe *consiévir*, ou plutôt de la forme *consir* :

Tant ai fait en travaux *consir*
De s'amor qui me fait doloir,
Si li proie qu'ele en nonchaloir
Ne mete, par merci tenir,
Celui qui est en son plaisit.

(Mathieu de Gand, cité par M. Art. Dinaux, *Trouvères du Tournaisis*, p. 506.)

Nous sommes bien tenté de rapprocher de cette forme du verbe *consiévir*, le mot *consiérons* dans ces vers :

Se vous pais volés faire, jà ne le desvourous;
Et se vous ne voulés, nous en *consiérons*.

(Ch. d'Ant., II, 40.)

Nous nous en priverons, nous nous en sévrerons, dit M. P. Paris. Ne serait-ce pas plutôt : Nous continuerons, nous poursuivrons ? De même les mots *consirée*, *consirre*, qui ont donné lieu à tant de conjectures (Voy. Roquef.), ne sont peut-être que des dérivés de *consequi*, et n'ont d'autre sens que celui de *poursuite*.

CONSOLATION, récréation, v. 5896.

Le sens de ce mot est légèrement détourné de son acception ordinaire ; mais on le retrouve dans le primitif *soulas*, prov., *solatz*, et rouchi, *soula*, plaisir, contentement : OEuvre à men *soula* (Chans. lill.).

CONTENT, lutte, querelle, dispute, v. 1026, 22952, 25580.

C'est bien là le prov. *conten*, du lat. *contentio*. Nous doutons pourtant qu'il faille donner le même sens à ce mot dans les vers qui suivent :

Buïnemons et Tangré
Contre chiaus de Rohais ont fait assemblement;
Mais ly ture du pays ont fait un grant *content*
Et viennent à assaut (v. 7118-7121).
Se ne fust ly grans camps (khan)
Qui mena de Tartaire ung sy très-grant *content* (v. 23479-80).

Le latin *contendere* permettrait aussi de donner à ce mot le sens d'*effort* et celui de *force*, qui conviennent mieux à ces derniers exemples.

CONTRAIS, contrefaits, perclus, v. 8220.

Prov., *contratz*; cat., *contret*; anc. esp., *contracto*, *contracho*; mod., *contraido*; ital., *contratto*. Lat., *contractus*. (*Contractio nervorum*. Plin.) Rayn., Lex. rom., III, 228.

CONTRALIER, contrarier, v. 11668.

M. de Reiffenberg a pensé que ce mot venait du verbe *contre-aller*. Roquefort va même jusqu'à dire que de *contre-aller* on a fait *contrôler* (!), et comme si cette ingénieuse supposition ne suffisait pas, il propose de plus le bas breton *contrall*, *control*. Dom Carpentier avait donné le mot de l'énigme, v^o *Contrariari*, en disant qu'il y avait là substi-

tution de la liquide *l* à *r*. M. Genin (Variat., p. 374) reproduit cette observation ; mais chose étrange, il la détruit à l'instant même, en ajoutant : Rac. *contra alium*; subaud. *stare*. A quoi sert, nous le demandons, la substitution des liquides, si la racine est *contra alium*? Personne n'a remarqué les formes espagnoles *contrallo*, *contrallar*, pour *contrario*, *contrariar*. La prononciation espagnole est *contraliar*, ce qui nous explique le roman *contralier* :

Grant péchié fait qui *contralie*
Dame qui est d'amors marie.

(Part. de Blois, II, 56.)

CONTRE, à la rencontre, au-devant de, v. 7415. —
CONTRE, vis-à-vis. Gilles de Chin, v. 5452.

Contre Calabre vont payen et esclavon.

L'auteur de Berte a dit de même :

Que trestout le pais *contre* li acouroit (p. 181).

Le prov. *contra*, vers, se rapproche de cette acception, qui n'est pas sans quelque rapport avec le latin :

Com la flors c'om retrai
Que totas horas vai
Contra 'l soleil viran.

(Rayn., Lex. rom., II, 467.)

Comme la fleur qu'on cite, qui va à toute heure se tournant vers le soleil. Aspice *contra* me, a dit Plaute. Regardez *devers* moi (trad. de Rob. Estienne).

Les Latins disaient aussi *contra* pour vis-à-vis, et dans l'exemple ci-dessous on voit que le vieux franç. lui a donné le même sens :

Son escu vairié
Li ont-il si mal attiré
Et si décopé et fendu
Qu'il n'en a à son col pendu
Nule riens qui a *contre* face.

(Gilles de Chin.)

Son écu est tellement brisé qu'il n'en reste pas un seul fragment pendu à son cou, pour faire vis-à-vis à l'ennemi.

CONTREMONT, en haut, en remontant, v. 5052.

« Levés s'est *contremont*. » Cet adverbe, emprunté au prov. *contramon*, est encore mentionné par l'Académie. Seulement elle l'écrit en deux mots : *contre-mont*, et l'on ne sait trop pourquoi, après avoir donné pour exemple *gravièr contre-mont*, elle dit d'un bateau qui remonte une rivière, qu'il va à *contre-mont*. Voy. AMONT.

CONTRESTER, contredire, contester, v. 2579.

Ester contra quelqu'un en justice est encore usité au pailais, et *contr'ester* avait été formé logiquement du lat. *contra stare*, à l'exemple du prov., du cat., de l'esp. et du port. *contrastar*. Rayn., Lex. rom., III, 209. La langue française avait même encore, au xviii^e siècle, les mots *con-*

traster et *contraste*, dans le sens de disputer, querelle, altercation. Ces derniers ont reçu depuis une autre signification ; et quant à *contrester*, il a été remplacé par *contester*, avec lequel il avait quelque analogie.

CONVENANT, occasion, circonstance, v. 30586, 30657. — Démarche, disposition, v. 2521.

Les acceptions diverses du lat. *convenire* nous permettent d'expliquer ainsi le mot *convenant*. Hélyas au hardi *convenant*, lisons-nous au dernier exemple ; et plus tard, quand Harpin vient annoncer au roi Bauduin la défaite des chrétiens et la prise de Tanerède : Comment cela s'est-il fait, lui dit le roi, et par quel *convenant*? Il en est de même au v. 30657. En provençal les mots *convinent*, *convinen*, expriment la seule idée de traité ou de convention : « *Covineus* es aco que dui ome convenunt de far o de donar quascun l'us a l'autre. » Rayn., Lex. rom., V, 491. Il n'en est pas de même en italien, où le mot *convenente* veut dire tout à la fois convention, fait, particularité, cause, motif, condition, qualité, état.

CONVENT, convention, promesse, v. 29502, 35455.

Tenir *convent*, c'est tenir une promesse ; avoir *convent* ou avoir en *convent*, c'est avoir fait un accord ou une promesse. Prov., *convent*, *conven*, *coven*.

CONVIERSER, habiter, demeurer, v. 11756, 11760.

Conversari, consuetudinem habere, dit Sipontinus. Prov., *conversar*; ital., *conversare*, demeurer. La langue romane d'oïl en a fait le subst. *convers*, séjour, habitation des bêtes féroces (Roquef.).

Partonopex passe les mers
Où li serpent ont lor *convers*.

(Part. de Bl., II, 25.)

COP (A CE), cette fois, v. 9866, 35777.

Coup pour *fois* nous est resté dans plusieurs expressions, entre autres : *Pour ce coup*, *encore un coup* ; mais l'Académie observe que *à ce coup* est une locution qui vieillit. C'est en effet une expression assez vieille. Cependant comme elle se trouve dans La Fontaine, il est probable qu'elle ne mourra pas de sitôt :

C'est ce *coup* qu'il est bon de partir, mes enfants!
(Fabl., IV, 22.)

On disait aussi *au cop* pour à la fois :

D'une maille *au cop* est li aubers furnis.
(Baud. de Seb., II, 38.)

« Le haubert se fait une maille à la fois. » Le prov. *colp* a la même acception.

L'origine de ce mot et de ses dérivés est certainement le lat. *colaphus*, moy. lat., *colapus*, *colpus*, d'où le cat. et le prov. *colp*, l'it. *colpo*, l'anc. esp. *colpé*, etc. Aucune des

étymologies germaniques mises en avant ne satisfait autant que celle-là. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 107; de Chevallet, p. 402; Raynouard, *Lex. rom.*, II, 441.

COPER, couper, v. 17775, 20742.

Dérivé de *cop*. Voy. ci-dessus.

COPIE, COPPIE, v. 5546, 20685.

Dans le second de ces passages, nous avons dit que ce mot signifiait abondance, jouissance. L'explication nous semble aujourd'hui peu claire. Une poutre énorme lancée par les payens du haut de leurs murailles vient écraser les assaillants, et Tancrede s'adressant à Bohémond lui dit :

« Vécý œre anemie!
Pas ne demeure en vous que n'en aiés copie.

Ne serait-ce pas plutôt : « Il ne dépend pas de vous que vous n'ayez bientôt la copie ou la répétition de cette œuvre ennemie. »

Le trouvère avait déjà employé ce mot dans le même sens :

Votés oïr nouvelle ?
Cieus chevaliers ychy en set bien la coppie.

C'est-à-dire : Ce chevalier connaît les détails de l'affaire de mot à autre, comme s'il en avait copie. Nous abandonnons tout à fait notre première supposition. Quant à son origine, voy. Ducange, v^o *Copia*.

COR, lisez *c'or*, v. 1551, et voy. *c'* (dur).

COR. Voy. CORON.

COR, clairon, v. 4549. Voy. SARRASINOIS.

Prov., *corn*, *cor*; cat., *corn*; it., *corno*. Du lat. *cornu*.

CORAGE, volonté, intention, pensée qui est au fond du cœur, v. 50625.

J'en say la volonté, l'avis et le corage.

En voici d'autres exemples :

Après ce qu'Alexandre ot dit le sien corage.
(Vœux du Paon, f^o 119 v^o.)

Mais, se Deu plaist, cest avantage
Perdrés, dont avés cest corage.
(Part. de Bl., I, 107.)

On s'en sert en rouchi pour colère, comme en espagnol :

Si j'voudrois croire men corage (Ch. III.)

Molière a dit de même dans le sens large du mot *animus* : « O la lâche personne ! ô le foible courage ! » Dépit amour., IV, 4. Voy. H. Estienne, *Précell. du lang. fr.*, p. 4, et la *Chron. de Mouskés*, Gloss.

Prov. et cat., *coratge*; esp., *corage*; port., *coragem*; it., *coraggio*.

CORBAUT, corbeau, v. 12241.

Prov. et cat., *corb*; esp., *cuervo*; it., *corvo*. Du lat. *corvus*.

CORCIÈRE, sorcière, v. 287.

Orthographe défectueuse, contraire à l'étymologie lat. *sortiri*.

CORDER, entourer de cordes, v. 25295.

Et ly roys Godefrois a fait le camp corder.

Ce n'était pas toujours au moyen d'une cloison que l'on fermait le champ, témoin le vers qui précède et ceux qui vont suivre :

Tout droit ens ou marchiet cordis fait avoit-on.
(Baud. de Seb., II, 297.)

Baudoins de Sebour estoit sus le destrier
Par dedens le cordis. (Ibid.)

CORÉE, poitrine, v. 20856.

Prov. et esp., *corada*; anc. it., *corata*; rouchi, *corée*, cœur, foie, mou des moutons, des veaux, etc.; bourg., *corée*, fressure, intestins autour du cœur. Ces mots sont synonymes du rom., *coraille*; prov., *corailha*; cat., *coradella*. En limousin le cœur se dit *couret*.

Et ces boiax et corées saillir.
(Mort de Garin, 150.)

Fole et polmon, coraille li tolli.
(Ibid., 228.)

Tout détrenche et pourfent jusques en la coraille.
(Vœux du Paon, f^o 130 r^o.)

Les turs ont escorchés et la coraille osté.
(Ch. d'Ant., II, 4.)

Il y a lieu de croire que notre mot *curée* vient de là. (Ménage.)

CORNART, v. 11542. Voy. CORNU.

CORNER L'EAU, v. 4576.

Cette expression rappelle un ancien usage, qui se faisait à la manière grégeoise. *Perceforest*, vol. I, ch. xxvi. On *cornoit l'eau* pour inviter les gens du logis à aller se laver les mains avant le repas. Voy. la note de M. de Reiffenberg, au v. 4576. Quelquefois on disait simplement *corner le diner* :

Tans fu d'aler souper, je croy c'on le cornoit (v. 14585).

Cette manière d'appeler au son du cornet a été remplacée par la cloche :

Du diner j'aime fort la cloche.
(Béranger.)

Les boulangers ont cependant conservé, dans certaines villes de la Flandre française, l'antique usage du cornet pour annoncer que le pain vient d'être défourné. Mais on ne corne plus les pains chauds qu'en temps de carnaval.

CORNU, CORNART, sot, imbécile, v. 1935, 11542, 19980.

Il n'est pas étonnant que les mots *cornu*, *cornart*, aient servi à désigner un sot. Dès longtemps on avait employé les cornes pour ridiculiser les maris trompés. Diez, *Lex. etym.*, v° *Cornard*. Aussi voyez, dans la farce de Pathelin, *cornardie* devient le synonyme de sottise; dans Coquillart *cornu* équivalait à ridicule, sot. Il en est de même dans le rom. de Renart, où le Loup est appelé ainsi :

A l'ui jostera cest *cornu* (II, 140).

Et dans le Baud. de Seb. on lui trouve la même acception :

Par Mahom! dist Madoines, je vous vois bien *cornu* (I, 378).
Et li niches ribaus est tenus à *cornus* (II, 207).

Ducange s'est demandé pourquoi Zantfliet donne le nom de *cornutus* à Thierry de Perwez, évêque intrus de Liège, et à ses adhérents. C'est à coup sûr dans la même acception. La complainte de Dinant, écrite sous Philippe le Bon, en fournit aussi un exemple. Van Vloten, *Nederl. Geschiedzangen*, I, 89. On lit dans le Scaligerana, au mot *Cornard*: *Veteres iis quos irridere volebant cornua dormientibus capiti imponebant, vel caudam vulpis, vel quid simile.* L'auteur des Vœux du Paon donne même ce nom au Fou dans le jeu des échecs :

Roy, fierce, chevalier, auffin, roc et *cornu*,
Furent fet de saphir et si ot or mou.

(Dom Carpentier, v° *Fercia*.)

Autrefois c'était une insulte qui s'adressait aux personnes; la langue plus polie ne l'applique plus aujourd'hui qu'à des raisons. On dit des raisonnements *cornus* et même *biscornus*. Voy. Dom Carpentier, vis *Cornu* 8 et *Cornutus* 5.

CORON, coin, bout, fin, suite, côté, v. 2644, 9556, 12295, 17252, 18759, 18946, 20595, 25914, 25728, 27482, 29952, 31493.

Voici quelques-uns des passages où ce mot se rencontre dans notre auteur; c'est d'abord avec le sens de *bout* :

Je croy que Bauduins soit venus à *coron*
Du diable d'infier (c'est-à-dire à bout).
... S'il puet exploittier, il venra à *coron*
De prendre vengeance de ceste establison.
A la boine fin atent-on boin *coron*.
A ung *coron* du camp s'en est ly rois alés.

L'auteur du Bauduin de Seboure a employé le même terme dans la même acception :

Et tel soit d'une chose le fin et le *coron*,
Qui ne saroit à dire nulle riens ou moillon (I, 308).
Le te querroie enchois dusqu'au *coron* du monde (I, 174).
Et pour chou en venra li gaingne à bon *goiron* (I, 95).

Il en est de même dans le Bertr. du Guesclin :

En ce temps que Bertran tenoit ainsi prison,
Il n'en pooit issir ne venir à *coron*
Pour bellement parler pour metre à raençon (I, 105).

De même aussi dans Froissart : « La vie est si entouillée que on ne la sait par quel *coron* destouiller. » J. Vauquelin lui donne le même sens dans sa traduction de Dyonerius : Celui se tenoit à très-heureux qui de sa grâce pouvoit porter le *coron* de sa robbe. Liv. 4, c. 59. — Qui portabat talarem fimbriolam.

C'est généralement de cette manière que le mot *coron* doit être expliqué, alors même que la phrase semble demander un autre sens. Lorsque, par exemple, le soudan aperçoit la phalange de vingt mille saints qui vient au secours des croisés, le trouvère s'exprime ainsi :

Et sitos que ly soudans en coisy le *coron*.

C'est-à-dire aussitôt qu'il aperçut la file, la suite de ces vingt mille saints, en un mot le bout.

Ailleurs parlant d'un autre poète qui a traité le même sujet que lui, l'auteur du Bauduin de Seboure dit que ce trouvère

I oubliâ à metre tout le meilleur *coron*.

Et c'est comme s'il disait toute la meilleure suite, le meilleur bout. Il a dit de même : N'en savés le *coron* (II, 2).

Par nul coron signifie proprement par aucun bout, ou, si on l'aime mieux, en aucune manière, et par analogie, à *che coron* veut dire de cette manière :

Et se mestier de moi avés *par nul coron*.

(Baud. de Seb., I, 174.)

Ne me volsistes croire onkes *par nul coron*.

(Ibid., I, 191.)

Si en délivrai la terre à *che coron*.

(Ibid., I, 338.)

De même que nous avons vu *venir à coron* pour venir à bout, nous trouvons aussi *avoir coron* de quelqu'un.

Onques de lui ne poc avoir nésun *coron*.

(Baud. de Seb., II, 335.)

Trop m'aveis gerroiet, or en arai *quoron*.

(Ibid., II, 471.)

La dame doit faire le gret de son baron,
Et s'elle ne le fait, n'i a nul boin *coron*.

(Ibid., I, 225.)

C'est dans la même acception que Froissart a dit : « Il en poroit bien prendre ung mauvais *coron*. » Gloss. de Buchon. L'explication devient plus forcée dans les vers suivants :

Et pour chou qu'en vous vi ung si loial *coron*
Vous en donrai, biaux hostes, ung si bon gerredon
Que je vous feray roy.

(Baud. de Seb., I, 381.)

Voir dans quelqu'un un loyal *coron*, n'est-ce pas lui reconnaître de loyales intentions? Et dans ce cas les intentions ne sont-elles pas le résultat final des actions, leur *bout*, leur *coron*?

Le wallon a conservé les mots *coron*, *coir*, bout, extrémité, et il en est de même du rouchi. M. Grandgagnage cite entre autres exemples : *On coron d'fi*, un bout de fil. Nous croyons pouvoir ajouter le nom de *coron-Meuse* donné par les Liégeois à cette partie qui est effectivement le bout, l'extrémité du fleuve en aval de leur ville, avant qu'il ait fait un coude entre Herstal et Jupille. Sous le mot *coir*, M. Grandgagnage reproduit cette phrase d'un acte de 1430 : « Jusques au deseurtrain *coir* delle ville de Vottem (jusqu'à l'extrémité supérieur du village de Vottem). » Nous lisons de même dans le Baud. de Sebourg :

Trestout de chief en cor li va bien enditant (II, 261).

De chief en cor, c'est-à-dire d'un bout à l'autre, de la tête à l'extrémité. Cela nous explique un vers de notre poète :

Bauduin fu au cor, là s'estoit arriestés (v. 31467).

Bauduin était à l'extrémité, au bout du champ-clos.

A *ung coron* veut dire par analogie tout d'un bout, tout d'une file.

En la gorge ly met le fier à *ung coron* (v. 20593).
Chéy la haute tour ainsi qu'à *ung coron*.

(Bert. du Guesc., I, 147.)

Cependant, lorsque notre auteur dit que les saints se sont embatus à *ung coron* de l'estour, il faut entendre qu'ils se sont rués sur un des côtés de la bataille (v. 9936). Il s'exprime de même lorsqu'il dit :

C'on ne pooit issir sans plus à *ung coron* (v. 27482).

On ne pouvait sortir que d'un seul côté. Ailleurs il parle même du *seniestre coron*, autrement dit du côté gauche.

M. Grandgagnage hésite à voir dans *coron* le latin *cornu*. Ce qui est certain, c'est que le sens des mots ne s'y oppose pas. L'expression prov. *al dextre corn* de l'autel, se traduirait dans la romane d'oïl : Au dextre *coron* de l'autel. De même dans le Perceval :

Sour la table le mist gésir
A *ung coron* devant le roi.

De même aussi dans le roman d'Alex. :

Aristes fait tel doel as *corons* de le bière
Et regrette Alixandre à le hardie ebrière.

Or, le sens de côté, de coin, de bout, se retrouve dans le lat. *cornu*, et nous croyons qu'il faut s'en contenter. Voy. Dom Carpentier, v° *Coromus*, et Rayn., Lex. rom., II, 486.

CORON (JE), v. 18586. Lisez : *Je croy*.

CORPS, cor, cornet, v. 27256.

Mauvaise orthographe.

CORPS (LE), la personne, v. 542, 712, 925, 1040, 1174, 1918, 3775, 7114, 7489, 25079.

Au vers 542, au lieu de lire : Me moullier... que *mes corps* amoit tant, M. de Reiffenberg a eu tort de proposer

mes cuers. C'est une habitude des trouvères de dire *mes corps* pour *je* ou *moi*, *vo corps* pour *vous*, *ses cors* pour *lui-même*. Dans notre poème on trouve : *Le corps* de vostre mère, au lieu de votre mère, et *li corps* saint, pour les personnes mêmes des saints. M. P. Paris dit que dans le vers suivant il y a un gallicisme :

Il meismes ses cors a le feu alumé.

(Ch. d'Ant., II, 469.)

Le provençal a pu dire de même : « Et Karles anet son *cors* les vezer à lur tenda. » Et Charles alla de sa *personne* les voir à leur tente. Notre expression *en personne* est un souvenir de cette locution. On lit également dans la Chans. de Roland :

Jo conduirai *mun cors* en Roncevals.

(C. II, v. 232, édit. Genin.)

En Roncevals irai *mun cors* juer.

(Ibid., v. 441.)

M. Genin retrouve cet idiotisme dans le latin et même dans le grec :

Huc delecta virum *corpore*.

(Énéide, II, 48.)

Voy. la Médée d'Euripide, 24.

Il faut croire que cette manière de parler était plus respectueuse, car on lit dans Froissart : « Et donna le conte de Hainaut à toutes manières de gens, congé, excepté les *corps* des seigneurs. » Froiss., I, 107 (Buchon). Villehardouin avait dit avant lui : « Onques *mès cors* de chevaliers mielz ne se défendi de lui. » Quand nous disons la *personne* royale, votre auguste *personne*, nous usons de ce vieil idiotisme. L'anc. français employait de même le mot *car*, *char*, homme de chair. Voy. ces mots dans notre Glossaire. Le français moderne *cordieu* est une altération de cette forme *li corps Dieu*, la personne de Dieu :

Ly faus empereres qui *li corps Dieu* cravent (v. 5778).

On en a fait *corbieu*, *corbleu*, par cas de conscience. Dans le rom. de Renart on lit déjà *cuerbé* :

Par le *cuerbé!* quex maualent
T'a fet devenir pelerin (II, 436).

Ventrebleu a la même origine, seulement on y a mis la partie pour le tout, le ventre au lieu du corps. Cfr. Diez, Gramm. der rom. Sprach., III, 39.

CONSUS, robuste, qui est corpulent, v. 7571.

Adobés-le, biaux père, Callos dist ;
Car assés est et *consus* et fornis.

(Ogier de Danem., v. 7287.)

Grant fu et bien taillié, et membré et *consus*.

(Vœux du Paon, f° 74 v°.)

Norm., *corsu*, pic., *corsé*. M. de Reiffenberg a vu dans ce mot l'équivalent de courageux, qui a du cœur. C'est une

erreur. Il ne faut pas non plus confondre *corsus* avec *corsi*, léger, rapide à la course :

Porchace nés et grans chalans *corsis*.
(Mort de Garin, 212.)

Destrier arabi
Grant et lançant, et isnel et *corsi*.
(Ibid., 148.)

M. Genin ayant demandé dans l'*Illustration* quelle était l'étymologie de *coscu*, s'est répondu à lui-même que ce devait être le latin *copiosus* (contract. *copsus*). Ne serait-ce pas plutôt notre vieux mot *corsi*, a substantif man, comme disent les Anglais ? A moins que tout simplement ce ne soit *coscu*, qui a beaucoup de cosse ; mot d'un usage plus ancien dans cette dernière acception que dans l'autre.

Cos, coups, v. 25555-54, 26605.

Au sing. *cop*. C'est encore aujourd'hui la prononciation de ce mot en rouchi. Voir, sur les formes du mot *colp*, Fallot, Rech., p. 526.

COSTIER, accompagner qq. en marchant à ses côtés, v. 4552.

Il a dit à l'abet qui priés le *costia*.

Dans le rom. de la Rose on lit *costoier*, avec un sens un peu différent :

Mais le Dieu d'amours m'a suivi,
Et de loin m'estoit *costoiant*
Me regardant et espiaint.

Esp., *costear*. L'it. *costeggiare* a les deux significations du français.

COSTIÈRE, côté, v. 54504.

Le copiste a écrit, selon la prononciation, *costire*.

Dedens une valée regarde sus *costière*.
(Baud. de Seb., II, 380.)

Devant et à *costière*. (Ibid., I, 101.)

Esp., *costera* ; ital., *costiera*, tirer *costiero*, navigar *da costiero*.

COSY, aperçut, v. 149. Voy. COISIN.

ÇOU, ce, cela, v. 164, 2286, 32476.

C'est une des formes neutres du pron. démonst. *cil*, *chil*. Çou était d'usage surtout en Bourgogne. En picardie on disait *chou*, *cho*, comme on le dit encore aujourd'hui. Les formes *chou*, *chu*, sont restées dans le rouchi. On reconnaît dans ce mot l'it. *ciò* et le prov. *so* ; anc. fr., *ico*, *ço*, *ceo*, du lat. *ecce hoc*.

So ditz l'avesques, lit-on dans la Chronique des Alb., p. 576, et cette locution se reproduit dans l'anc. français :

Qui fu dont vostre frère ; amis, ce dist li rois ?

Le mot çou, chou, dans la locution *chou dessous deseure*, a été l'origine de notre expression sens dessus dessous. Corp. chr. Fl., III, 264. On lit de même dans le MS. de la Chron. de Flandre et de Tournai, f° 24 v° : *Ce dessoubz dessupz*. Lorsque Rabelais, liv. I, c. xi, a écrit *cen dessus dessous*, *cen* devant derrière, il s'est servi de la forme picarde encore usitée aujourd'hui, et que l'on prononce *san* (Corblet). C'est donc à tort que M. Johanneau a relevé comme une erreur l'opinion de Le Duchat à cet égard. L'expression vulgaire du rouchi une *séchu* ; une *séquoi*, pour dire une chose quelconque, paraît se retrouver aussi dans le vieux français *chou ne coi*, *che ne coi* :

Si ne dist *chou ne coi*.
(Baud. de Seb., II, 161.)

Qui n'a *che ne coi* adès est déboutés.
(Ibid., II, 114.)

Les conjectures de M. Hécart, au sujet de ces termes, sont beaucoup moins satisfaisantes.

COUART, lâche, timide, v. 18021.

On a imprimé par erreur *conart*. Il est impossible de ne point voir dans le fr. *couard* le prov. et l'anc. cat. *coart*, l'ital. *codardo*, l'esp. et le port. *cobarde*, enfin l'esp. ancien *cobardo*, qui viennent tous du lat. *cauda*, pris dans le sens propre, c'est-à-dire par allusion à l'habitude qu'ont les chiens et les autres animaux qui lui ressemblent, de serrer la queue lorsqu'ils ont peur. Le langage héraldique nous donne une preuve de cette étymologie : on y appelle un lion *couard*, celui qui porte sa queue retroussée entre ses jambes. Le flamand a employé *kuwaerd* pour désigner un poltron, et par suite il a donné ce nom au lièvre (Kiliaen). Notre mot est également passé dans l'anglais, où les mots *cow*, intimider ; *coward*, poltron ; *cowardice*, poltronnerie, sont évidemment de la même famille. Lisez *couars* au lieu de *coilars* dans le vers suivant :

Car jà *coilars* amans n'avra belle amie.
(Baud. de Seb., II, 406.)

Nous ne croyons pas, comme Ducange, que le surnom de *Caudatus* donné aux Anglais doive se traduire par *couard*. Il a toujours été rendu en français par *quouez*, et Molinet n'a-t-il pas dit :

S'est du lignage des Anglois,
Car il porte très-longue queue ?

C'est une allusion à un ridicule donné aux Anglais par leurs ennemis, et sans doute le souvenir d'un fait aujourd'hui oublié. Les Romains disaient de même *caudam trahere* pour être ridicule, et nous avons gardé quelque chose de ce proverbe dans l'expression vulgaire *faire la queue* à quelqu'un. Voy. Rabelais, liv. I, ch. ix, et cfr. *Grimm*, Reinhard Fuchs, p. xevi et ccxxiv, note ; ainsi que *Flögel*,

Geschichte des Grotesk-Komischen, p. 303. A Naples, le peuple dit : *Fance na secotata co na codo de vorpa*. Voy. ci-dessus v^o Cornu.

COUETER, agiter sa queue. Gilles de Chin, v. 5758.

Li fiers lions.....
En couetant li fait grant feste.

La langue latine employait dans le même sens le verbe *adulari*, ablander et faire feste comme les chiens de leur queue (Tetraglotton) :

Quin etiam blandas movere per aëra caudas,
Nostraque *adulantes* comitant vestigia.
(Ovid. Mét., lib. 14.)

Le franç. mod. n'est plus aussi riche que le latin, attendu que le vieux mot *coueter* qui exprimait cette idée n'existe plus, et que le mot *queuter* est un terme du jeu de billard dont le sens est tout différent.

COUKENT, couchent, v. 9189.

3^e pers. pl. du prés. de l'ind. du verbe *couker*, forme rude de *coucher*. Voy. *Acoucer*. On appelle *Coukant* et *levant* ceux qui, ayant fixé leur domicile habituel sur les terres d'un seigneur, lui sont désormais soumis. Voy. Ducange, Gloss., vis *Levantes* et *Cubantes*.

COULON, pigeon, v. 17540 et aux pages suiv.

In figure de *colomb* volat à ciel.
(Hymne de s^{te} Eulalie, v. 23.)

Wallon, *colon*; rouchi, lorrain et picard, *coulon*; prov., *colomb*; cat., *colom*; it., *colombo*, du lat. *columbus*. Voy. le Glossaire de Mouskés. Le fr. mod. a gardé *colombier* pour pigeonnier.

COUTOR, COULOUR, couleur. Gilles de Chin, v. 2210.

L'angl. *colour* a conservé notre ancienne forme.

Gilles de Cyn qui n'a pas morte
La *coulor*.

On a dit *muer* ou *changer sa couleur*, pour signifier avoir de l'émotion. La *couleur* a même désigné la honte, la pudeur. Voy. Ducange. Ne point avoir la *couleur morte*, c'est probablement avoir encore toute l'ardeur du combat.

COULOUR (branc de), lame d'épée brillante, v. 9405, 25828.

Si les recepverons aus bons brans de *coulour*.
(Vieux du Paon, f^o 406 v^o.)

Il faut comparer cette expression avec *bruni*. Selon nous, un *branc de coulour* est une lame d'acier *bruni*.

COURAICIER. Voy. ci-dessous.

COURCHIER, COUROUCIER, attrister, irriter, v. 1268, 18412, 26481.

S'ont la cité laissie
Où la dame remest dolante et *courechie*.
(Baud. de Seb., I, 41.)

Dom Carpentier pense que ce mot dérive du bas lat. *corragium*, dont le franç. a fait *courage*, irrité. Nous aimons mieux y voir un dérivé du lat. *cholera*; prov., *colra*, *colretz*, bile, flegme, *corrotz*, courroux; it., *corruccio* pour *colle-ruccio*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 112, où l'on trouve l'analogie de *corine*, venant de *cholerina*. M. de Chevallet y voit un dérivé du lat. *cor* (p. 141).

Nous trouvons au v. 21695 de notre poème le subj. *couraice* :

Je me doute que Dieux..... ne se *couraice* à vous.

Les formes *courecier*, *couraicier*, se rapportent mieux encore au prov. *colretz*. On trouve aussi *acorocier*. Tristan, I, 40.

COUVENENT, v. 2668. Voy. **CONVENENT**.

COUVERS. Voy. **CUVERT**.

COUVIN, **CONVIN**, **COVIN**, v. 5276, 7329. — **COUVINE**, **CONVINE**, **COVINE**, accord, parti, projet, conspiration, v. 2049, 51953.

Lors maudient payen et yaus et leur *covin*.
Et les barons apriès qui sont de leur *couvine*.

Prov., *covinenza*, du lat. *convenientia*. Voy. Dom Carpentier, v^o *Covina*, et dans notre Gloss., v^o *Convenent*.

COUVRI, couvert, v. 1847.

Ly sans li a *couvri* la véeu et l'oye.

CRAMELIE, crémaillère, v. 27689.

A celle jaque noire comme une *crameillie*.
(Bert. du Gues., I, 89.)

Gloss. impr. de Lille : **CREMALE**, *cramillie* (J. de Garlande, *crémaul*, p. 601); rouchi, *crameglie*, prononcez *cremlie*; picard, *cramailli*, *crimbilli*, *cremaillé*. On trouve aussi des formes plus simples : lorr., franç. comt., champ., *cramail*; wallon, *cramé*. En Hainaut on se sert aussi de *cramion* et de *cramier*. Les plus anciennes formes en moy. lat. sont *cramaila(s)*, Glos. de Cassel; *cramaculus*, Capitul. de Villis, 42; *cramalium*, Pertz, Leg., I, 180; *cramacula*, hahhala, Glos. Lind. Un gloss. lat.-fr. de 1548, cité par Dom Carpentier, porte : « **CRAMMALE**, gallice *crammis*, dicitur a *cremo*. » On pourrait s'imaginer, dit M. Diez, que le grec *κρέμασις*, suspendre, est l'origine de ce mot, surtout si l'on considère que *cremacula* est rendu par l'anc. h. allem. *hahhala* (*hahan*, suspendre). Mais, ajoute-t-il, le grec n'a point pénétré assez profondément dans les langues romanes. Le savant philologue s'en tient donc au néerland. ou flam. *kram*, croc de fer. Il aurait pu y joindre le mot *hala*, *hahila* (*kram-hahila*), qui en précise mieux encore le sens. Voy.

Diez, Lex. etym., p. 603, et Diefenbach, Goth., II, 493-494.

De notre mot *crémailière*, l'esp. a fait *gramallera*.

CRAS, gras, pôtelé, v. 1337, 17096, 34856.

Cette forme est toute latine, elle existe dans l'anc. fr. :

De gaagner journée ne puet-on estre *cras*.
(Baud. de Seb., II, 68.)

Sur un *cras* palefroï anblant.
(Part. de Bl., II, 93.)

Col lonc et blanc, espaule basse;
Longe est et gente, et graille et *crase*.
(Ibid., I, 136.)

Le wallon *crás*, le rouchi et le pic. *cras* ont gardé la marque de leur origine *crassus*. Le franç. mod., au contraire, est un emprunt fait au prov. et au cat. *gras*, esp., *graso*, ital., *grasso*.

CRASSE (A), à l'engrais, v. 28149.

Tout ainsy qu'uns pourciaus qui à *crasse* se prent.
Orguel mouvant de *crasse* et de trop d'aise
M'a hoursoufflé le ventre et la poitrine.

(Complainte de Dinant, Analecta Leod.,
publiés par M. le chan. de Rom, p. 337.)

Même origine que le précédent. Cfr. le rouchi *encrassier*, engraisser.

CRAVENTER, écraser, détruire, v. 1024, 5775, 9147, 25475.

Vécý les Taffurois! Mahomet les *cravent*!
As payens, cui li corps Diu *cravent*.
(Baud. de Seb., I, 48.)

Prov., *crebantar*, *escrevantar*, *escrebantar*: esp., port., *quebrantar*. Ducange cite le moy. lat. *crebantare*: Et qui *crebantaverit* brachium, oculum, vel dentem... L'anc. fr. disait dans le même sens *acравanter*. Tous ces mots viennent du lat. *crepare*, d'où vient notre verbe *crever*. En picard *craventer* signifie aujourd'hui se fatiguer.

CRÉANT, croyant, v. 3210, 17374.

Et no boin crestien qui en Diéu sont *créant*.

Cette forme du part. présent n'a pas été rencontrée par M. Burguy; car elle n'est pas indiquée dans la conjugaison du verbe croire (Gram. de la lang. d'oil, II, 133 et suiv.). Elle justifie du reste l'origine du mot *mécréant*, qui veut dire *mal croyant*, prov., *mescreant*, angl. *miscreant* (cfr. *recreant*).

CRÉANTER, assurer, donner pour certain, croire, v. 1151, 6081.

Je vous jur et *créant*.
(Baud. de Seb., I, 43.)

Se mon conseil vous plaist à *créanter*.
(Ibid., I, 83.)

Ce mot vient du part. prés. *credens*, et a pour intermédiaire le prov. *creansa* et le part. *créant*. On lui trouve les formes *craanter*, *cranter* et *graanter*, *granter*, qui ont produit l'angl. *grant*, accorder, octroyer. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Creanter*, p. 603.

CRÉÉS, croyez, v. 12420. — CREIRA, croira, v. 25420.

Voy., pour la conjugaison du verbe croire, la Gram. de la lang. d'oil de M. Burguy, II, 133 et suiv.

CREMUS, craint, redouté, v. 3824. Voy. CREIEME.

CRÉPON, échine, croupion, v. 1188, 10177.

Il leur dérompoit le dos et le *crépon*.

Crépon, *querpon*, *kerpon*, existe encore en rouchi pour signifier la croupe d'un toit. *Crespion*, croupion, se trouve dans Rabelais (Gloss. de De L'Aulnay). Ces formes ont été laissées de côté par M. Diez à l'art. *gropo*, groupe, *croppa*, croupe, p. 185. Peut-être, en effet, n'appartiennent-elles pas à cette famille, dont M. Diez retrouve l'origine dans le celtique aussi bien que dans l'allemand: anc. h. all., *kropf*; nord., *kryppa*, dos; gall., *crup*, accumuler; camb., *croppa*, excroissance, tumeur. Le *crépon* ou *crespion* ne pourrait-il pas être la partie du corps de l'animal, dont le poil se hérisse, et n'aurait-il pas alors la même origine que *crépu*, *créspu*, it., *crespo*, *increspare*, lat., *crispus*, *crispare*?

CRESTÉ, qui a la tête surmontée d'une crête, v. 26159.

Comme lyon *crétez*.
(Bert. du Guescl., I, 61.)

Cresta porta per corona.
(Rayn., Lex. rom., II, 515.)

Lat., *cristatus*.

*Cristate*que sonant undique lucis aves.
(Martial.)

CRESTIAUS, créneaux, v. 7561, 19210, 20673, 20720, 20780, 25540, 25355.

Du lat. *crista*, crête; le prov. a fait *cristal*, hauteur, et la langue d'oil *crestel*; mais ce dernier a eu le sens de créneaux, c'est-à-dire de pierres en saillie, surmontant un mur. On trouve dans le Raoul de Cambrai, p. 315: Des murs *crestelés*.

CREVANT OU CREVÉE (aube), le point du jour, v. 3219, 3570, 16064, 16770, 17740.

On lit de même dans le provençal :

Lendema gran mati, can l'alba fo *crebada*.
(R. de Fierabras, v. 3977.)

L'auteur de la Chron. des Albigeois écrit: Co l'alba es

crebeia, p. 108 et 144. Voy., pour la langue d'oïl, Baud. de Seb., I, 64, et Bert. du Gues., I, 137. M. de Reiffenberg explique cette métaphore en disant que le jour crève pour ainsi dire les ténèbres de la nuit. Remarquons en passant qu'elle se retrouve dans l'expression anglaise *break of day* (to *break out*, crever), et aussi dans l'allemand « mit *anbrechendem tag*. » Voy. pourtant Grimm, *Deutsche mythologie*, 2^{de} édit., p. 706-708 et 1224. Le mot anc. h. all. *brehen*, qu'il y mentionne, signifie *reluire*, *briller*. Le point du jour se rapproche de notre métaphore; c'est, en effet, le jour qui *point* ou qui *pique* à l'horizon : aussi ce moment s'appelle-t-il en rouchi : l'*piquette* du jour, et en wallon : l'*piquette* do djou.

CRIEME, crainte. Gilles de Chin, v. 3736.

Tos les jors armez aloit
Por la *crieme* des turs sans faille.

De même dans le Partonopeus de Blois :

De Deu aiés *crieme* et peor (I, 66).

Le Tristan nous présente une autre forme abrégée :

Crime ont du roi, si s'en esmaient (I, 78).

On ne peut méconnaître dans ces mots les synonymes du wallon *crimeüre*, crainte, et du prov. *cremor* (dict. occitan.). Ce dernier est aussi dans la langue d'oïl : « Ils respondirent plus par *cremor* que par amour. » Dom Carpentier, v^o *Cre-matus*.

Le substantif *crieme*, *cremor*, a pour adject. *cremeteux*, dans l'ancien fr. (*cremos* en prov., adv. *cremosamen*); et pour verbe : *cremir*, *cremmoir*, *crimir*, *crembre*, *criembre*, *criendre*. M. Corblet donne le verbe picard *cremir*, brûler, du lat. *cremere* (?). Nous trouvons dans notre poème le participe *crému* (v. 3824) et la 3^e pers. sing. du prés. de l'ind. *orient* (v. 10908). Ces formes sont fréquentes. On lit pourtant dans la Ch. de Roland :

Soürs est Carles que nuls home ne *crent* (st. 40).

Fallot (p. 529) se demande si les mots *cremer* et *craindre* sont deux verbes d'un seul et même thème, ou s'ils sont indépendants l'un de l'autre et ont un radical différent. M. Diez a répondu à cette question :

La source commune de ces mots est le lat. *tremere*, qui a formé l'ancien esp. *tremar*, le prov. et l'anc. fr. *tremir*; et il ne faut voir dans le changement de *tr* en *cr* qu'une transformation euphonique. Ainsi le prov. *cremer*, l'anc. fr. *cremir*, *cremmoir*, viennent de *tremere*. Quant aux formes *crembre*, *criembre*, elles rappellent l'anc. cat. *tembre* (prov. et nouv. cat. *temer*), qui vient de *timere* et le vieux fr. *raiembre*, issu du lat. *redimere*. L'ancienne forme *criendre* et la nouvelle, *craindre*, ont des analogies frappantes dans les mots *empreindre* et *geindre* du lat. *imprimere* et *gemere*.

TOME III.

CRIER, proclamer, v. 4720.

De la noble ducet le banny et *cria*.

Cat., anc. esp., prov. *cridar*; ital. *gridare*; esp. mod., port. *gritar*.

Le français moderne a gardé ce mot dans cette acception : *Crier* à ban, *crier* à son de trompe. L'anglais dit de même : *To cry down money*. Sur l'origine du mot *crier*, que les uns tirent du lat. *quiritare*, et les autres du goth. *gritan*, ou bien du tudesque *scrian*, voy. Ducange, v^o *Crida*; Diez Lex. etym., v^o *Gridare*, p. 182; Diefenbach, Goth., II, 431, et de Chevallet, p. 404.

CRIEUSE, v. 355.

Selon M. de Reiffenberg ce mot voudrait dire criminelle. Ne serait-ce pas plutôt le mot *crueuse*, qui est connu, tandis que l'autre ne l'est pas ?

Quant la royne oy la *crueuse* raison.

C'est-à-dire la terrible, l'épouvantable accusation qu'on portait contre elle.

CROIE, craie, v. 15551.

Lat. *creta*, *croie*, vocab. de Guill. Briton. Jean de Garlande écrit *craie*, p. 802; Robert Estienne et le Tétraglotton disent, au contraire, de la *croie*. Il en est de même de Rabelais; et cette forme existe encore dans le rouchi et le wallon. C'est au xvii^e siècle que le mot *craie* a prévalu. Le dérivé *crayon* a conservé de même en rouchi sa forme primitive *croïon*. Ital. *creta*, esp. *grada*, allem. *kreide*, suéd. *krita*, anc. flam. *krijd*. « *Cro*, *croï*, anglis. est *cænosa* et *cruda terra*, » dit Ducange.

CROISIÉ, croisé, qui a pris la croix, Gilles de Chin, v. 350, 1031.

Li ménestrel et li garçon.
Et li *croisié* et li prison
Le poursuient par le tournoi.

(Gilles de Chin., v. 349-351.)

Il résulte de ce passage que ceux qui avaient pris la croix et avaient fait vœu d'aller en pèlerinage, devenaient quasi mendiants, à l'exemple des valets, des captifs et des ménestrels. Ils recueillaient sans doute des aumônes pour accomplir plus facilement leur voyage, et c'était évidemment dans les tournois qu'ils pouvaient espérer de faire la plus ample récolte.

CROISSERIE, croisade, v. 3575.

Fist une *croiserie* pour sarrasins grever.

(Baud. de Seb., I, 8.)

L'ital. a aussi le mot *croceria*, indépendamment de *crociata*.

CROISSIR, briser, fracasser, v. 23551.

Sy bien l'a assenet que s'escut ly *croisy*.

En voici quelques autres exemples :

Lot maint roit espî *croissi*.

(Mort de Garin, 84.)

Forte est la hanste qui ne ple-
Ne por si grant colp n'est *croisié*.

(Part. de Blois, I, 403.)

Que leurs fort lances font jusquez ès pòins *croissir*.

(Vœux du Paon, n° 429 v°.)

Ce mot exprime en outre l'idée de craquement, de grincement, de bruit. Dans la Chans. de Roland, MM. Michel et Genin ne l'ont pas traduit autrement :

Cruissent osberes e cez helmes d'aecer (st. 181).
Ces blancs osberes ki d'une oïst frémir
E cez escuz sur cez helmes *cruisir* (st. 253).

Dans les Travels of Charlem. il a le même sens :

Hoc juit un contrait, set ans out ke ne se mut,
Tut li os li *crusstrent*, li ners li suat estendut;
Ore sallit sus en pèez, unkes plus sain ne fud (p. 8).

M. de Martonne y a vu, au contraire, un dérivé de *croix*, *croiser* :

Ces blaumes pégoier et ses escus *crusir*.
(Par. la duch., 481.)

A cause de l'action de *croiser*, dit-il, ou de faire des entailles croisées en tous sens à force de frapper sur les boucliers.

Faire *croissir* une ville ou un château est une expression qui se rencontre dans Garin le Loh. et qui donne l'idée de la destruction en même temps que du fracas. M. Paris (I, 4) la traduit par écrouler et la rapproche de *crosser*; mais plus loin (I, 69) *croissi* est à ses yeux l'équivalent de désolé, martyrisé (lat. *cruciarî*).

Les formes provençales *crucir*, *cruissir*, *croissir*, *croichir*; l'esp. et le cat. *cruxir*; l'ital. *crosciare*; le wallon *crohi*, le bas lat. *cruscire*; le suédois *krossa*; l'angl. *to crush*; et même le vieux fr. *croistré*, signifient tout à la fois craquer et briser. C'est du goth. *kriustan*, craquer, ou plutôt de son dérivé *kraustjan*, que viennent toutes ces expressions. Il en est de même de l'anc. nord. *kreista*, du suéd. *krysta*, du dan. *kryste*, etc. Cfr. Diefenbach, Goth., II, 468; Diez, Lex. etym., v° *Crosciare*, p. 417; Raynouard, Lex. rom., II, 524. Les mots *crosser* et *croquer*, appartiennent aussi à la même famille.

CROLER, trembler, remuer, v. 21887.

La tiere en retentist et la cit font *eroler*.

Les coutumes de Lille, à l'article relatif au serment, disent que celui qui le prête doit tenir « se main sour les

Sains, sans *croller* et sans remuer, se maladie ou meschiés qu'il aroit ne li fait. » Roisin, p. 32.

Li rois l'entent, si a le chief *crolet*.

(Raoul de Camb., p. 312.)

De même en provençal :

Can l'entendet, Carlos si a so cap *erollat*.

(Rayn., II, 520.)

Cum de Jhesu l'annm' an anet,
Tant durament terra *erollet*,
Roehes fendirent, chedent munt.

(Pass. de J.-C., st. 81.)

Ces derniers vers nous offrent un des plus anciens textes où soit employé le mot *croller*. Disons-nous avec M. Genin que *croller* vient de l'ital. *crollare* et non pas du grec *κροῦω*, comme l'a pensé Nicot (d'après Henri Estienne)? Peut-être eût-il été plus simple de le tirer du prov. *crollar*, *crollar*, qui est plus près de nous; mais cela ne suffit point.

M. Diez croit que le nordique *krulla*, mêler, brouiller, pourrait être l'étymologie de ce mot, s'il n'y avait aucun moyen de le rattacher au latin; mais le prov. *crollar* lui paraît être une abréviation de *crollar*, qui serait le composé latin *co-rotulare*. Il s'arrête donc à cette origine après avoir fait remarquer l'analogie de *crouler* et de *rouler* dans l'expression *crouler un bâtiment*, pour dire : Le lancer à la mer. Lex. etym., p. 416, v° *Crollare*.

M. Duméril tient au contraire à l'island. *krulla*, remuer, s'agiter, d'où viennent, suivant lui, les verbes *crouler* et *grelotter*, ainsi que le vieux fr. *gruler* et le norm. *groler*, tousser. Ceci nous rappelle que M. Genin a montré aussi les rapports de *crouler* avec *grouiller*. L'anc. franç. se servait effectivement de ces différentes formes comme synonymes : *groler*, *grosler*, *grouiller*, *grouiller*, *grufler*, et *croler*, *croller*, *crosler* (Roquefort). Ducange a cité un texte qui prouve cette synonymie : « Ipse multoties videbat eam *grolantem* capite, tanquam insanientem. » Mirac. S. Zita, Act. ss. april, III, 522. Or, c'est ainsi que les grands écrivains ont employé le mot *grouiller* :

Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
Qu'elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois.

(Molière, Misant., II, 5.)

« Est-ce que madame Jourdain est décrépite? et la tête lui *grouille-t-elle* déjà? » Idem, Bourg. gent., III, 5. Cfr. Genin, Variat., p. 537.

Il est impossible de nier les rapports de *crouler* et de *grouiller* dans les exemples cités. Ajoutons-y que le bourguignon *grullé*, trembler, fournit une preuve de plus (Noëls bourg., gloss.). Pourtant M. Diez assigne à *grouiller* une tout autre origine, et M. Grandgagnage n'y voit qu'une onomatopée, au moins dans l'acception wallonne de ce mot.

Le flam. *krollen* (allemand. *krullen*) a donné au rouchi et au wallon un verbe *croller*, friser (en parlant des cheveux), et il présente une grande analogie avec l'angl. *to crawl*, ram-

per, et *to curl*, friser. Tout porte à croire que ces mots sont de la même famille que le fr. *crouler*, remuer; *crouler la queue*, terme de vénerie.

CROS, v. 15657.

Et de boin *eros* mouton.

On a vu plus haut *cras* pour gras. Nous croyons que c'est aussi le mot qu'il faut lire dans ce vers, quoique cependant le picard dise *cras* pour gros. Roq. donne *cras*, gras.

CRUET, v. 25858. Ortog. fl. pour *crut*, 3^e pers. sing. du passé défini du verbe croire.

CUÈVRE, couvre, v. 1809.

3^e pers. sing. du prés. de l'indic. du verbe *cuevrir*, comme dans *cuèvre-feu*.

Et quant elle en un lieu se *cuèvre*,
Un pertuis clot et cent en *oèvre*.

(Rom. de Perceval, MS. de Mons,
p. 56, col. 4.)

CUI, forme du pron. relat. *qui*, régime indir. ou régime d'une prép. Gilles de Chin, v. 1906, 3147.

En *cui* service je fui mis.
Cui qu'il soit bel, ne *cui* qu'en poist.

On trouve cet usage dans la langue provençale :

Selhs *cuy* desplay jonglaria.

(Rayn., Lex. rom., V, 24.)

L'italien fait de même : Nel *cui* servizio fui messo ; la *cui* virtù, il *cui* cuore, etc.

CUIANT, v. 1901.

Erreur du copiste, au lieu de *couvrant*.

CUIC. Voy. **CUIDER**.

CUCIENS, v. 6755.

Ce mot a été omis dans le texte par M. de Reiffenberg. C'est une nouvelle erreur du copiste, qu'il faut remplacer par le mot *euireux* pour *éureux*, heureux :

S'en furent *euireux* ly petit et ly grant.

CUIDER, penser, v. 917. — **SE CUIDER**, se vanter, v. 52785.

Ce verbe, dont la forme est empruntée au provençal *cuidar* et se retrouve aussi dans l'esp. et le port., vient du latin *cogitare*, anc. ital. *coitar*. L'idée de le faire venir de *quidam* est souverainement ridicule (Roquef.). La conjugaison française a gardé des traces de la conjugaison prov., surtout au prés. de l'ind. :

Ne *cuié* qu'il doie remanoir
Dusqu'il i ait ture abatu.

(Gilles de Chin, v. 2368.)

Si que je crol et *cuit* et pens.

(Ibid., v. 4470.)

De ta marcadise ne me *cutee* jà meller.

(Baud. de Seb., II, 60.)

Bien *cuiq* que vous soliés voir la Vierge Marie.

(Ibid., I, 49.)

Le provençal dit de même *cug*, *cuge*, je pense. Chr. des Alb., p. 36, et Rayn., Lex. rom., II, 429-430. — Etienne Pasquier a employé ce verbe dans le sens de chercher à. Rech., I, 84, et La Fontaine n'a pas craint de s'en servir, quoiqu'il fût passé de mode depuis longtemps :

Tel, comme dit Merlin, *cuide* engingner autrui,
Qui souvent s'engingne soi-même.

(Fahl., IV, 41.)

CUIDERIEL, désireux, convoiteux, présomptueux, v. 29755.

Le mot *cuidereau*, présomptueux, est dans Roquefort, avec ce vers de Villon :

A *cuidereaux* d'amour transis.

Être *cuidieriel* ou *cuidereau* de quelque chose, c'est avoir la présomption de l'obtenir, de même que *se quidier* de quelque chose, c'est s'en vanter. On donne en rouchi le nom de *cuiderele* à une espèce de giroflées des murs (Hécart).

CUIDIER, pensée, présomption, outrecuidance, v. 4752, 7617, 8798, 14852, 14857, 25972, 24742, 26857, 35081.

C'est le verbe *cuidier* ou *cuidier* pris substantivement. Notre auteur affectionne les expressions suivantes : Je vous dy *sans cuidier* ; saciés *sans cuidier* ; être plain de son *cuidier* ; être sy en son *cuidier*, etc., etc. Et il résulte de là que ce mot remplaçait alors *oultre cuidier*, *oultre cuidance*. On trouve la même façon de s'exprimer dans le Baud. de Seb., I, 208, et dans le Bertr. du Gues., I, 204, 217 ; II, 118, 158. L'auteur des Vœux du Paon a écrit de même :

J'ai voé comme fol ; mais il le convenoit.
Cuidier contre *cuidier*, mestier est qu'ainsi soit.

(MS. n° 89 r°.)

CUN, v. 22170.

Ce mot est mal écrit, il n'est pas mis pour comme. Lisez :

Qui fui eras *c'un* pourciel.

Voy. ci-dessus C' (son dur).

CUNCKIER, salir, souiller, v. 2775.

Et luer dist em plorant : Je me suy *cunckie*.

C'est la traduction littérale du prov. *concagar*, lat., *concare*. Voy. Ducange, v° *Concagatus*, et dans le Gloss. de

Rabelais, aux mots *Conchier* et *Compisser*. Ces mots sont fréquents dans le rom. de Renart. Voy. t. II, p. 121, et Jubinal, Nouv. rec., I, 171.

Çus, ce, celui-ci, v. 4864, 4964, 7575, 19524, 25875.

M. de Reiffenberg a proposé à tort de lire *sus* dans le premier exemple. C'est toujours un adj. ou un pron. démonst., comme *chieus*, *cieus* et *chus*. Voy. ces mots.

CUVERT, COUVERT, COUVERT, étranger, serf, perfide, v. 27754. — Gilles de Chin, v. 1480, 5097.

On s'est souvent trompé sur l'origine de ce mot, parce qu'on méconnaissait sa signification primitive. M. de Martonne l'a confondu avec *couard*, qui, en effet, prend en flam. la forme *kuward*. Parise la Duch., p. 226. M. P. Paris, après avoir émis dans le Garin un avis tout contraire, s'est arrêté à la même idée à cause du participe *aculverti* qu'il traduit par tournant le dos, *terga* ou plutôt *culum vertens*. Chans. d'Ant., I, 87. Les vers d'Hélinand nous montrent bien le véritable sens de ce mot :

Morz fait franc hôme de cuvert.
Mors aculvertist roi et pape.

(Vers sur la Mort, str. xxx.)

Et le Livre de justice et de plêt ne s'en sert pas dans une autre acception. Voy. p. 54, 105, 114, 197.

Ducange a défini le *culvert* aux mots *culverta*, *culvertagium*. Voy. Gloss. et supp. C'est pour lui l'homme inconnu, l'étranger, l'aubain; et rapprochant ce mot de notre franç. *couvert*, il produit quelques exemples où les mots *mesconnu*, *mescru*, *estrangle* et *cuvert* sont synonymes, entre autres cette phrase des établissements de St Louis: « Se gentil-hôns a hons *mesconeu* en sa terre. » Phrase qu'il retrouve dans la coutume d'Anjou: « Si gentishome a homes *cuvert* en sa terre. »

On ne peut nier les rapports de ces mots. Le *couvert* ou le *mesconnu* est l'homme étranger devenu serf, de même que le franc ou le *connéu* est l'homme libre :

Où est dus Bègues li hardis *connéus* ?

(Mort de Garin, p. 242.)

Chius a dit à Madoine : Frans vassaus *connéus*.

(Baud. de Seb., I, 375.)

Baudewins de Sehourc li vassaus *connéus*.

(Ibid., II, 151.)

On a pensé que le *culvert* était lâche et poltron : c'est une grave erreur. Passe pour un perfide, un pervers et un méchant. Nous pourrions citer une foule d'exemples où le *culvert* est brave et redouté. Lorsque Sornegur et Partonopeus sont dans la lice et se battent avec acharnement, le roi de France fait des vœux pour ce dernier :

Deus rois Jhésus, fait-il, merci;
Gardés m'onor et mon ami.

Sire, aiés merci de vos sers,
Que ne nos venque li *culvers*.

(Part. de Bl., I, 108.)

Celui-là n'est point un lâche à coup sûr. Le prov. emploie aussi *culvert* dans le sens de perfide. Rayn., Lex. rom., II, 529.

Nous ne comprenons pas que M. P. Paris ait traduit *aculverti*, comme il l'a fait dans la Chans. d'Antioche. Ce mot veut dire réduit en esclavage et non pas *terga vertens*; témoin ces vers que le roi de France adresse à Partonopeus :

Sor vos est li consaus de France,
En vos a tote se fiancée
Ne fust ore vostre venue
Tote éussons France perdue,
Et s'ore i perdiés la vie,
Dont seroit-ele *aculvertie* (I, 95).

M. P. Paris, en citant un passage de Renaud de Montaubant, n'avait-il pas lui-même imprimé ces vers ?

Mauvés serf acatés,
Por quatre deniers l'an iés-tu *aculvertis*?....
— Rotans, vos i mentés...
Que je ne suis *culvert*, acatés ne conquis.

Le *culvertage* est expliqué de même dans le Partonop. de Bl., I, 9. On a vu ce que pense le savant Ducange de l'origine de ce mot. Ménage l'a expliqué au contraire par le lat. *collibertus*, qui a produit le rom. *collibert* et par abréviation *colbert*. M. P. Paris avait d'abord adopté cette opinion dans le Garin, et M. de Reiffenberg l'avait imité dans son édition de Mouskés, v. 7827. Mais Ducange fait une différence assez grande entre les *colliberts* et les *culverts*. Suivant lui, les premiers sont d'une condition supérieure à celle des serfs ordinaires. C'est aussi l'opinion de M. Guérard, Cart. de St-Père, I, XLII et LI, note 3. Dom Carpentier dit pourtant que la condition des uns et des autres était la même. Il n'est donc pas étonnant que M. Diez, examinant l'étymologie de *culvert*, se soit arrêté à *collibertus*. Lex. etym., p. 604.

CUVRIER, CUURIER, tourmenter, chagriner, gêner, v. 15612, 14073, 16974, 21079, 24616, 50194.

Au v. 15612 M. de Reiffenberg a expliqué ce mot par couvrir, protéger. C'est un contre-sens. Le duc Robert de Normandie est occupé à combattre Cornumarant et Lucquabiel, lorsque survient un amiral qui *forment le kuvrie*, et *ly dus se deffent*. Évidemment c'est Robert de Normandie que l'amiral *cuvrie*, et il ne peut être question ici d'un secours ou d'une protection.

Voici des passages assez nombreux, où nous avons trouvé ce mot, toujours dans l'acception de chagriner, gêner :

Li Besgues de Vilaines fièrement les *cuvrie*.

(Bert. du Gues., II, 42.)

Alons à Pestien, pour Dieu on vous en prie,
Assaillir le chastel qui ainsi nous *cuvrie*.

(Ibid., I, 108.)

Et getoit contre val sur no chevalerie
Pierres et grans challoux dont nostre gent *cuirie*.
(Ibid., I, 141.)

Et le castal de Buef estoit moult *cuiriant*
Le royaume de France et le greva lonctamps.
(Ibid., I, 149.)

Dans tous ces endroits, M. Charrière a écrit *cuirier*, en essayant de le rapprocher de *cuirréer*. C'est une conjecture que rien ne justifie, et que le sens bien connu de *cuirréer* doit faire surtout repousser.

Caut orage si nos court sus,
Ou y vente, tonne ou piérie,
Ou feu ou yauwe no *cuirie* :
Cascune et cascuns adont prie.

(Corp. chr. Fland., III, 182.)

Et pour le vostre amour qui si fort le *cuirie*.
(Baud. de Seb., II, 145.)

L'auteur de ce dernier ouvrage écrit le mot d'une autre manière, quand la rime le nécessite :

Sire Gaufrois, dist-il, soitie te *cuivoie*.
Qui pour l'innochent es en si maïse voie.
(Baud. de Seb., I, 30.)

Au lez deviers Surye no linage *cuivoie*.
(Ibid., p. 21.)

Ce mot est tellement rare chez les trouvères qu'on ne le rencontre pas dans les glossaires. Après avoir fait bien des conjectures sur son origine, nous croyons avoir découvert le mot de l'énigme dans les deux passages que voici :

A son signeur s'en vint qu'ensement on *cuivrie*;
Voit les II chevaliers dont cascuns l'enssonie.

(Baud. de Seb., I, 85.)

A Carenten ala faire un assault si fier
Et tant le *curia* et le volt ensonnier,
Qu'on lui rendi le fort tout à son désirier.

(Bert. du Gues., I, 195, note.)

Ce qu'il faut remarquer d'abord, c'est que d'un côté comme de l'autre *cuivrier* paraît être le synonyme de *ensonnier*. Tous deux ont en effet le sens de tourmenter, chagriner, embarrasser. Or, dans le second exemple l'auteur a même écrit *curier* :

Et tant le *curia* et le volt *ensonnier*.

D'où nous concluons que *curier* ou *cuivrier* quelqu'un, c'est lui donner des soucis, des soins, des embarras. L'origine latine de ce mot ne nous paraît pas douteuse. Quant aux formes plus rares de *cuivoier* et *cuivrier*, elles nous semblent légèrement corrompues.

D.

D'ALER, aller, v. 32733.

Le *d* euphonique placé à la fin des mots était en usage chez les Latins et on le trouve de même dans l'ancien français. M. Genin (Variat., p. 92, 125, 339) en a donné plus d'un exemple ; mais lorsqu'il cite ces vers de Molière :

Il porte une jaquette à grands basques plissées
Avec du dor dessus (Mis., II, 6);

et qu'il propose d'écrire avec *dur* or, il tombe, suivant nous, dans une étrange erreur, car le *d* n'est pas plus euphonique ici qu'il ne l'est dans *espée dorée* (M. Genin écrit *espeed orée*), attendu que *dorer* vient du lat. *deaurare*, comme le prov. et le cat. *daurar*, l'esp. *dorar*, le port. *dourar*, l'it. *dorare* et *indorare*, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un *d* euphonique.

Le *d* euphonique au commencement des mots est particulier au rouchi et au picard. Cette phrase bien connue : Quand n'd'a pu n'd'a co, en est la preuve ; et dans des textes anciens on lit :

Et por cho point ne s'en d'est teus.
(Trouvères du Tournaisis, p. 261.)

Et par son gré qu'elc d'ait à eelée.
(Ibid., p. 284.)

Une chronique de Tournai du xiv^e siècle écrit également *n'en d'iroit* pour *n'en auroit*, et *en d'iroit* pour *en iroit*. Corp. chr. Fland., III, 131. Mouskés a dit de même :

Si pensa qu'à l'emperéour
S'en d'iroit à un proçain jour (v. 29815-29816).

DAIN, dommage, préjudice, v. 11886.

Ly sierpens vous mètera à dain.

Prononciation picarde. Le franç. mod. a gardé le mot *dam*, du lat. *damnum* : à mon *dam*, la peine du *dam*.

DAINTIER, ragoût, Gilles de Chin, v. 2939.

Servi furent par grant daintier
De divers mez.

Dentat, mets, ragoût, Gloss. occitan. C'est primitivement l'objet que l'on met sous la dent, et par extension le vivre, victus.

Asez est mels qu'il i perdent les chefs
Que nus perduns l'onur ne la *deintet*.
(Chans. de Roi., st. 3.)

M. Michel n'a point reconnu la valeur de ce mot et M. Genin (p. 6) l'a traduit par *nos biens*, explication un peu large,

croions-nous. Dans les exemples qui suivent, le sens de *daintié* n'est pas contestable, c'est toujours le ragoût, le mets, la chair bonne à manger :

De l'eson de l'ceval fu Alexandre liés,
Jamais n'avera joie si en est acointiés;
Asés plus le convoite que familleus *daintiés*.

(Rom. d'Alex., p. 11, v. 29.)

« Il le désire bien plus qu'un homme affamé ne désire à manger. »

Renart menga moult volentiers
A grant plenté ot *bons mengiers*.

(Rom. de Ren., II, 211.)

Une variante dit :

A grant plenté ot de *daintiers*.

Lorsque, dans le même roman, Primaut vient de se débarrasser du Vilain, en lui enlevant une *pièce de sa nache*, il jette le morceau à Renard :

Tenez, fet-il, et si mengiez,
Char de vilain si est *daintiez*. (I, 171.)

Ailleurs l'expression semble avoir un sens plus restreint. Ce n'est plus seulement de la chair à mettre sous la dent, c'est particulièrement de la venaison, et le fait n'a rien d'étonnant chez un peuple passionné pour la chasse :

De mangier auques de viande
N'estoit mie li rois engrande.
A hautes festes une fois
Si avoit moult de gent li rois
A son mangier; et liii mès
Avoient sans plus et non mès.
Se il n'eüst aucun *daintié*
Diversement aparillié
Que si venoer aporassent
Et devant aus li présentassent,
Servir se faisoit par dangier.
Et si n'ot cure de blangier.

(Mouskés, v. 2960-2971.)

Le dit de la Chace dou cerf nous le montrera mieux encore. Le trouvère explique la manière dont il faut dépecer l'animal :

Et lors dois sachier ton coutel :
Les coulles liève bien et bel.
Puis va à la teste....
Et puis en sache fors la pance,
Et commande sans délaiance
Aus vallez que la mule en ostant,
Et avec les *daintiers* l'en portent.
Met la bouële sus la teste,
Car li chien en feront grant feste,
Et puis en oste la froissure;
Mais garde por nule avanture
Que le jardel n'i obliez :
Es *daintiez* mettre le devez.

(Jubinal, Nouv. rec., I, 466-467.)

Ce passage nous fait voir que les veneurs devaient mettre à part les parties destinées à la curée et celles qu'on réserverait pour la table; ces dernières étaient les *daintiers*. Mais

voici que la coutume et l'usage de la vénerie exigent que les morceaux les plus délicats de la bête soient le partage du seigneur. C'est au roi, dit Gaces de la Bigne, que l'on présente les *daintiers* du cerf. A-t-il voulu dire qu'on lui offrait toutes les parties bonnes à manger? On pourrait le croire d'après ce que nous avons dit jusqu'ici. Cependant le livre du roi Modus restreint encore le sens de ce mot : « Puis luy coupe premièrement la couille, laquelle est appelée en vénerie *daintiers*. » Edit. de M. Elzéar Blazé, f° XXI. Ajoutons que la langue française a conservé ce mot dans cette acception particulière, et de plus, que c'est un des morceaux les plus délicats, au dire des Cordons bleus (angl. *doucets*). Ceci nous conduit à une extension nouvelle du sens de ce mot.

L'anc. anglais *deyntie* (mod. *dainty*) signifiait, dit Palsgrave, délicatte, nouveau, présent; *deyntinesse*, friandise (Gram., p. 212). Fr. Junius traduit également *daintie* par *delicatus*, *lautus*, et il ajoute que le mot *dainties* a aussi le sens du lat. *bellaria*. Comme Skinner, il le tire de l'anc. fr. *dain*, *daine*, délicat (Rabel.). Il est plus naturel d'y voir un dérivé du mot *dent*, d'autant plus que le cambrien dit *deintio* pour *mordre* et *daintaid* pour délicat, friand. Cfr. le grec $\tau\epsilon\upsilon\theta\eta\varsigma$.

Du moment qu'on admettait que le *daintié* pouvait être un morceau délicat, il devenait tout naturellement le synonyme d'agréable, et nous comprenons, dès lors, ce vers de la Chans. des Saxons :

A toz cez qui l'escoutent est joiaus et *daintiez* (I, 246).

C'est-à-dire cette nouvelle réjouit ceux qui l'entendent et leur est aussi agréable que le serait un *daintié*. C'est de la même manière à peu près que Gaudins dit ironiquement au roi dans le Partonopeus :

Or oi *daintié!*

De droit nient avès pitié (II, 453).

En voilà de belles! dirions-nous aujourd'hui. Plusieurs de ceux qui ont eu à s'occuper de ce mot l'ont rapproché du mot *daim*. En général on a préféré le passer sous silence dans les glossaires.

DALES, auprès de, à côté de, v. 9001.

C'est un composé du subst. ou de la prép. *lez*, prov. *latz*, côté, en latin *latus*. La forme ordinaire est *dalez*, prov. *de latz*.

Ades er de *latz*

Saint Jorgi e Dieus er ab Ior.

(Rayn., Lex. rom., IV, 26.)

Le rouchi a conservé *dalez*, qui est dans Villehardoin et dans Mouskés.

DAM, seigneur, sire, v. 34122.

Formé du lat. *domnus*. Ducange pense qu'il y a une dif-

férence entre *dame*, *damne*, *dane*, signifiant également seigneur, et *dam*, *dan*, *dant*, *damp*; et que ces derniers ne se confondent point avec les autres. On dit en effet *dame-dex*, *damnes-deus*, prov. *Dame Dieu*, *dami-Dieu* et même *damri-Dieu*, appliquant ainsi à Dieu le mot *dame*, et l'on réserve le *dam* pour les personnes plus ou moins considérables, telles que *dam Piéron*, *dam Martin*, et la personnification de *dant Denier* si célèbre dans les fabliaux. Froissart a pu dire de même : Le roy *damp* Jehan de Castille, t. III, p. 70. Mais si la distinction établie par Ducange est vraie, on ne sait pas trop pourquoi le *vidame*, *vice dominus*, ne s'est pas écrit *vidam*. M. Burguy reproduit la distinction de *dame* placé devant Dieu, et *dant*, *danh* ou *damp* devant les noms propres d'hommes. Gram. de la lang. d'oïl, I, 79. — C'est à la même origine qu'il faut rattacher l'interjection *Dame!* Voy. Diez, Lex. etym., p. 606.

DANGIER, dommage, v. 12675; peine, difficulté, v. 7628, 16694, 18426; puissance, domination, v. 5372, 5448, 18455, 24747, 26101, 27850.

Lat. *damnum*, bas lat. *damnarium*, d'où *damnier*, prononcé *damjier*. Une diversité de sens plus apparente que réelle a fait croire à M. P. Paris que ce mot venait de *dominium*. Dès l'origine, ce mot n'eut que le sens de dommage. Il signifia ensuite puissance, domination, et même les limites où cette puissance pouvait s'exercer. Être sous le *dangier* de quelqu'un, c'était en définitive être exposé au dommage qu'il pouvait vous faire éprouver. De là un fief de *dangier*, pour dire un fief que le seigneur pouvait confisquer si le vassal en prenait possession avant d'avoir prêté foi et hommage. Les exemples où *dangier* se présente avec le sens de *pouvoir* sont très-nombreux :

Del tout sui en vostre *dangier*.

(Part. de Bl., I, 45.)

Bien me doit anoier

Qu'ensement voi mon cors ens el vostre *dangier*.

(Baud. de Seb., II, 386.)

Or est chéuz en son *dangier*,
Car il n'en aura ja pitié,

(Rom. de Renart, I, 192.)

Le sien *dangier* priseriez-vous petit.

(Gar. le Loh., I, 282.)

M. P. Paris expliquant ici le sens de ce mot a fort bien traduit : Le mal qu'il pourrait vous faire (*damnum*); mais cela revient à dire : Sa domination, ou sa puissance.

Mieux se lairoit aingois toute vive escorchier
Que ja fust bien de vouz ne en vostre *dangier*.

(Vœux du Paon, f° 103 r°.)

On trouvera d'autres exemples de cette acception dans la Chans. d'Ant., I, 27, 125, II, 89; dans Par. la duchesse, p. 140; dans la Chans. des Sax., I, 15, 27; et dans le Bert. du Gues., I, 94. Froissart s'en est servi, et le pat. norm. l'a conservé (Duméril).

Comme parfois on le trouve écrit *dangier*, cela explique pourquoi on a voulu lui donner l'origine de *dominium*, *donjon*. Voy. Ch. des Sax., I, 226; II, 145; Baud. de Seb., II, 375, et Trouvères du Tournaisis, p. 344.

Reste le sens de peine, difficulté. Ici encore nous trouvons une extension du sens de dommage.

Si le donoit l'en à mangier,
Molt povrement et à *dangier*,
Par cele fenestre petite,
A hore devisée et dite.

(Chev. de la Char., p. 165.)

Et seit ses dons bien ascoier
E doner as bons par savoir,
Et as autres si sains *dangier*
Que ne l'en puet nus calengier.

(Part. de Bl., I, 447.)

Le prov. emploie aussi ce mot dans le sens de peine, difficulté, retard, Rayn., Lex. rom., III, 8. Coquillart en a encore étendu le sens, et si nous en croyons M. Tarbé, Gloss., ce n'est rien moins que le gardien jaloux d'une fille ou d'une femme. Consultez en outre les articles de Ducange, gloss. et suppl., vis *Damnum*, *Dangerium*, et *Domigerium*; Diez, Lex. etym., p. 606 et le gloss. de Roquefort.

DANSSIÉL, **DANSSÉLON**, damoiseau, v. 5185, 10671, 15004, 15584.

Prov. *donzel*, *donzelon*, du lat. *domicellus*. Le cas objectif *dansselon* a trompé M. de Reiffenberg qui a lu ainsi le vers 5185 :

Et Corbarans ses lieux, ung jouéne d'Ausselon.

Il en est résulté qu'Ausselon a été traduit par Ascalon. Au v. 15384, M. de Reiffenberg n'est plus tombé dans la même erreur, et il a même cité un exemple extrait du Baud. de Seb., II, 81. Ajoutons-y les passages du t. I, p. 3 et 17.

DANSSIELLE, damoiselle, v. 6118, 29907, 29950, 29959, 29954, 30120.

Prov. *donzella*, bas lat. *domicella*. Voy. Baud. de Seb., I, 21 et 24.

DE, que, après un terme de comparaison, v. 7466.

N'ot plus bielle de ly jusques en Orient.

On rencontre cette locution dans le prov., le cat., l'esp., le port. et l'ital., Rayn., Lex. rom., III, 17.

— dans le sens d'*avec*, v. 5475.

Chieus Harpins fist dou sien la voie d'outre mer.
A monsignor Gillon en vont...
Por ce que bien estoit del roi.

(Gilles de Chin, v. 5629.)

La prép. *de* ou *di* a aussi cette signification dans le prov., le cat., l'esp., le port. et l'ital.

DE mis pour *au nom de*, v. 29540.

De Jhésus te deffy, qui de l'iauc fist vin.

— Suppression de cette préposition entre deux substantifs, v. 1888, 2402, 2403, 9620.

Ains sans n'issi du cors le gracieus enfant.
Le père cestui conte.
Car c'est des œvres Dieu.

Telle est la forme la plus ordinaire de cette ellipse. Ainsi on lit dans les Vœux du Paon MS. :

A un temple Diane, la dieuessa du bois (v. 14 v°).

Voy. Fallot, Recherches, I, 59.

Cependant elle se présente quelquefois à la façon des composés germaniques, et notre auteur, au lieu d'écrire le *commant Jhésus*, la *passion Dieu*, dit comme les Flamands ou les Allemands la *Dieu passion*, v. 2327; le *Jhésus commant*, v. 2275. C'est ainsi que les trouvères ont écrit la *Dieu merci*, absolument comme les Italiens : la *Dio mercè*.

DÉ, Dieu, v. 10532.

Forme abrégée de *Dicx*, *Dex*, *Deus*. *Damledé*, Tristan, I, 46.

DESBARETER, déconfire, mettre en déroute, v. 33373.

Ainc mais ne fu *desbareté*
Si grans os à si poi de gent.

(Gilles de Chin, v. 2312.)

Nous avons expliqué les différentes significations des mots *baras* et *barater*. Il nous semble que *desbareter*, comme le prov. et le cat. *desbaratar* ou l'ital. *sbarattare*, revient à déjouer la ruse, détruire les projets de quelqu'un, ou simplement défaire. Voy. *Baras*. Mouskés, v. 845, 18418, et le rom. d'Alex., gloss. L'éd. du Part. de Bl. le traduit par *désabuser*, et M. P. Paris, ayant à l'expliquer dans ce vers :

Va s'en Fromons, tot fu *desbarretés*,

(Gar. le Loh., II, 191.)

dit que Fromons fut rejeté hors des barrières qu'il avait disposées lui-même autour de l'étendard.

DEDENS, dans, v. 5878.

Nos grammairiens ont fait un adverbe de cette préposition, et il n'est plus permis de dire comme notre auteur *dedens l'ost*. M. Genin a montré que les plus grands écrivains, Molière, La Fontaine, Pascal, Bossuet, sont contraires aux grammairiens. Lang. de Molière, p. 104 et 105. Ce mot est imité du prov. *dedintz*, *dedins*, *dedis* (lat. *de de intus*), qui s'emploie avec ou sans régime comme son synonyme *dintz* :

Dedintz las flammes grantz.
S'espen defors e *dedis*.

(Rayn., Lex. rom., III, 295.)

Ab tant Jaufre es *dintz* intratz.
Es *dins* mon cor espendida.

(Ibid., III, 366.)

DÉDUIRE (SE), s'amuser, v. 7472.

Cascuns en son déduit *déduire* s'en ala.

Prov. *se deduire* ou *se desdure*. *Deducere* a été employé dans la basse latinité avec le même sens. C'est proprement se démener. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 83. On trouve *dédure* dans Tristan, II, 115.

DEFFAÉ, mécréant, infidèle, v. 3151, 4322.

Maintes fumées a li rois esgardé
Que la faisoient li glouton *deffaé*.

(Gar. le Loh., I, 49.)

Roquefort a pensé que *deffaé* voulait dire défendu, dans le passage de l'Ordène de chevalerie, cité par Dom Carpentier. La terre *deffaée* signifie, là comme dans notre poème, la terre infidèle ou païenne. Les Provençaux ont dit dans le même sens *desfezat* :

Dicus por sa pietat
Ti sia en ajuda del paya *desfezat*.
Sarrazi l'encauso, li culvert *desfezat*.

(Rayn., Lex. rom., III, 295.)

L'auteur du Bert. du Guescl. a dit chière *deffaé*, pour mine de païen, I, 171.

DEFFENDRE, fendre, briser, v. 26664, 27727.

Deffendre la presse, *deffendre* les baïlles, sont mis pour fendre la presse, briser les baïlles. On reconnaît dans cette forme le lat. *diffindere*. L'homonymie du verbe *défondre* l'a sans doute fait abandonner.

DEFFENGE, v. 3798.

Or le *deffenge* Dix d'anui.

(Gilles de Chin, v. 3907.)

3^e pers. sing. du prés. du subj. du verbe *défondre*. M. de Reiffenberg y a vu le subst. *défense*.

DÉFOIS, défense, Gilles de Chin, v. 2536.

Ha! las! font-il, notre *défois*
Avons perdu et no confort.

L'auteur du Raoul de Camb. l'emploie dans la même acception :

Jà n'es garra ne gerre ne *défois* (p. 216).

C'est l'it. *difesa*, prov. *defensa*, dont l'anc. fr. a fait *deffens*, *deffais*, *deffois*. Ce dernier est dans les Établ. de S^t-Louis, liv. I, art. 148. Voy. Duc., gloss. et suppl., vis *Defensa* et *Deffaia*, et les Recherch. de Fallot, p. 152. On trouve *défoit*, dans les vers suivants :

Ou pays de Baudas et en terre *défoit*.
Arriva li dromons en che pais tout droit.
(Baud. de Seb., I, 298.)

Si ce n'est pas terre *deffaée*, ou infidèle, peut-être la terre *défoit* doit-elle signifier terre de *deffois*, ou pays défendu.

DEFFREMER, démanteler, v. 6740.

L'anc. fr. disait une *fermeté* pour une forteresse; fortifier une ville équivalait donc au latin *firmare urbem*, et notre *défremer* n'est que la forme picarde du prov. et du cat. *desfermar*, et de l'it. *differmare*, renverser, ébranler, démanteler :

Mon *desfermat* cor, fals e fer.
(Rayn., Lex. rom., III, 515.)

Mouskés a dit *fremer*, fortifier, v. 15343.

DEFFRUMER, ouvrir, v. 5041, 6806, 21057, 22577, 22899, 25284, etc.

C'est une autre forme du mot précédent pour exprimer une autre idée. Le rouchi l'a conservée. Il faut la rapprocher également du prov., du cat. et de l'it.

Ela vene à la career, si la fetz *desfermar*.

Cfr. le Bertr. du Gues., v. 941 et Par. la duch., p. 145.

DÉFROI (A), Gilles de Chin, v. 2505.

Li ture s'enfaient à *défroï*.

Nous croyons qu'il faut lire à *desroï*, en désordre.

DÉFROISSER, DÉFROER, briser, v. 4071, 15025.

Ces mots sont synonymes, mais ils ne paraissent pas avoir une même origine. Nous croyons que les primitifs *froer*, *froier*, que l'on retrouve dans le prov. *frocar*, *fregar*, viennent du lat. *fricare*. Guill. Briton traduit également *fricare* par *froier* (compar. *plicare*, *ployer*). Le wall. *froi* doit s'y rattacher aussi (Grandgagnage).

Car je ne garde l'eure que à dens ou à poe
Me tiegne ours ou lyons qui toute me *deffroo*.
(Berte aux gr. p., p. 51.)

M. Raynouard a pensé que la forme prov. *froissar* avait la même étym. Il est plus probable que ce mot, comme le franç. mod. *froisser*, ou l'anc. forme *fruisser*, a une tout autre origine. Le bas lat. *frussura*, bris (Duc.), le part. *fresus*, cotis, brisiés (gloss. MS. de Lille), peuvent lui avoir donné naissance. Les verbes *fruisser* et *défruisser* se trouvent dans la Chans. de Rol. et dans les Loïs de Guill. Voy. de Chevallet, élément lat., p. 158. Le rouchi *froucher* (Delmotte, gloss. MS.) se rapporte à *fruisser*, de même que le wall. *frohî*, briser. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 154, v° *Frigare*, et p. 156, v° *Frizzare*.

DEFFIER quelqu'un, le provoquer, v. 29540.

C'est proprement renoncer à sa foi envers quelqu'un.

TOME III.

ital. *disfidare*, *sfidare*, prov. *desfizar*, esp. port. *desafiar*. L'auteur de la Chans. d'Antioche, II, 69, a pu dire dans ce sens *défer* sa loi, pour l'abandonner. Il est facile de voir que les mots *se défer*, *dé fiance*, etc., sont nés de la même idée, tout aussi bien que les verbes *afier*, *s'afier*. Voy. ces mots.

DEHAÏT, déplaisir, chagrin, découragement, v. 5658.

Dehait qui jà creira en tel arguement.

Norm. *déhait*, même signification; *haiter*, être agréable (Duméril).

C'est souvent une formule d'imprécation. M. Burguy fait observer qu'on a écrit ce mot de plusieurs manières. On trouve tantôt *dehet*, *dehez*, tantôt *dahait*, *dahé*; et cette dernière forme est certainement altérée. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 598-599. Ajoutons que l'on a écrit aussi *daha* :

Daha ait qui vos oï onques.
(Chev. de la Char., p. 26.)

Dans la Chanson d'Antioche, II, 174, le mot *dahés* a tout à fait la force de *daha* au vers ci-dessus : *Dahés* ait que l'otrie ! De même le mot *dehé*, à la page 215 :

Vils soit et recréans et si ait mal *dehé*!

Dehet, *déhait*, est un véritable substantif dans ces derniers exemples, et on l'emploie fort souvent ainsi :

Dient François : *Dehet* ait ki s'en fût.
(Ch. de Rol., st. 80.)

Quel mal avés et quel *dehet*?
(Part. de Bl., I, 142.)

Gilles s'aecure mal *déhait*.
(Gilles de Chin, v. 2917.)

Dehait, chagrin, déplaisir, est le contraire de *hait*. Ce dernier a formé les verbes *haitier*, *rehaitier*, encourager, reconforter, comme l'autre a fait *déshaitier*, *déhaitier*. Le participe *haitié* signifie dispos, bien portant : « Le roi me demanda se la royne et les enfans estoient *haitiés*. » Joinville. *Déshaitié* a le sens contraire : « Joffroi li mareschus trova son signor le conte Thibaut malades et *déshaitiés*. » Villeharduin. « Mais pensoit chascun qu'il fût *déhaitié* en son hôtel. » Froissart.

M. E. Johanneau a cru qu'au xvi^e siècle les mots *déhait*, *déhaitter* avaient un tout autre sens, et il cite ces vers de Marot :

Chacun la veut, l'entretient, la souhaite,
A le ravir tout homme se *déhaitte*?

Au lieu de : Se complaint, prend plaisir, traduisez : Se donne de la peine (*allem.* bemüht sich). Il est vrai pourtant que le mot *déhait*, cette terrible imprécation de la langue d'oïl au xiii^e siècle, devient sous la plume de Rabelais le synonyme de gai, gaillard, bon compagnon : « Frère Jean des Entommeures, jeune, galant, frisque, *déhayt*, bien à

dextre. » Liv. I, ch. xxvii. « Lans Tringue! à toy, compaing, dehayt! dehayt! » Ibid., c. v.

Il nous reste aujourd'hui les mots *souhait*, *souhaiter*, qui proviennent de la vieille expression *à souhait*, à son gré, à *sun soueir* (fragm. de Valenciennes). On trouve *souhaider*, synonyme de désirer dans un document cité par Dom Carpentier, v° Pipa, 2.

Les étymologistes se sont donné carrière au sujet de ce mot. Roquefort cite leurs opinions et y ajoute ses conjectures. Toutes se rapportent au latin, d'une manière plus ou moins bizarre. Plus récemment, M. P. Paris, ne reconnaissant pas un composé dans le mot *de-hait*, l'a rapproché du saxon *deadt* ou *death*, mort :

Dehait ait eit qui de vous vesque fist.
(Car. le Lob., I, 209.)

M. Duméril y reconnaît au contraire le breton *dihat*, dé-plaisir, désagrément, dont le radical est *heta*, plaire, être agréable.

M. Genin ne doute pas que le mot *ait*, *eit*, ne soit le synonyme de *hait*, et il le croit formé d'*espleit* par apocope. Il cite comme preuve ces vers de la Chans. de Roland (p. 387 et 479).

Brochent ad eit pur le plus tost aler.
Point le cheval, lesse eurre ad espleit.

Cette synonymie est contestable et le mot *ait*, lui-même, pourrait bien avoir une autre origine. Voy. notre gloss., v° *Aatir*; mais surtout comparez *eit* avec le goth. *heito* (æstus, calor). Diefenbach, Goth., II, 547.

Quant à MM. Diez et Burguy, c'est à l'anc. nordique *heit*, votum, promissum, d'où s'est développée la signification *désir*, *vœu*, qu'ils rattachent notre mot. Cfr. Lex. etym., p. 656, et Gram. de la lang. d'oïl, II, 598. M. de Chevallet, au contraire, y retrouve, comme M. Duméril, le breton *het*, plaisir, agrément; écoss. *ait*, joyeux, gai, etc. Elém. celtique, p. 269. Voy. aussi notre mot *Enhaiter*.

DEHOES, dehors, v. 5855.

Corrigez *dehoers*, orthog. flam.

DÉISSENT, Gilles de Chin, v. 5269.

Cil à cui il l'ot défendu
Qu'il ne l'déissent à nului.

C'est une des formes de l'impar. du subj. du verbe *dire*. L'autre est *desisse*. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 146.

DELA, au delà de, v. 5317, 5970.

M. de Reiffenberg n'a point reconnu cette préposition et il a écrit *de la mer* pour *delà mer*. C'est qu'en effet on disait aussi *delà la mer*, et l'absence de l'article a trompé le savant éditeur. On corrigera donc ainsi les vers cités: *Delà mer et dechà*. Se *delà mer estoie*.

DELÈS, auprès, à côté, v. 2241, 2593, 4864, 25924.

Voy. *Dalez*. Ce mot est employé comme adverbe et comme préposition.

Son escu à son col et s'estole delès.
(Ch. d'Ant., II, 498.)

Et son étole jetée sur ses armes, dit M. P. Paris. Wallon, *d'lès*.

DÉLIE, tendre, délicat, gracieux, délié, v. 16214, 24398.

Nous sommes obligé de donner ici l'explication de ce mot, quoiqu'il se trouve dans tous les dictionnaires, parce que M. de Reiffenberg ne l'a point reconnu dans le vers suivant :

Là peussies véoir mainte tente délie.

Nous le trouvons encore dans celui-ci :

Pour amener se seur qui les crins ot déliés.

Sa forme la plus ancienne est *delget*, *delgé*, *delgié*, et même *delgi*, dont on a fait *dulget*, *deugé*, *dougé*, *dougié*, *dogié*. M. Michel en a réuni quelques exemples dans son gloss. des Trav. of Charl., p. 70. — C'est un emprunt évidemment fait à la provençale :

E'ls eilhs voutz e delgatx.
(Rayn., Lex. rom., IV, 82.)

Et le trouvère n'a-t-il pas dit comme le troubadour :

Les sorciols a noirs et veltis,
Delgiés et gralles et traitis? (Part. de Bl., I, 20.)

Le prov. *delquat*, *dalgat*, se retrouve dans l'anc. cat. *delgat*, l'esp. et le port. *delgado*, et leur origine à tous est le lat. *delicatus*. Diez, Lex. etym., p. 607.

DELIGANMENT, soigneusement, v. 6708.

Prov. *diligenmen*, *diligentment*.

DÉLIS, délices, plaisirs, v. 14359.

Pro. *delieg*, *deliech*, *delret*, *deleig*; cat. *deleyte*; esp. port. *deleite*; ital. *diletto*.

Moult est couciés à grant délit.
(Part. de Blois, I, 59.)

DÉLITER, délecter, réjouir, v. 3484.

« Pure conscience.... *délite* les regarz de Dieu. » Joinville.

Prov. *delectar*, *delieitar*; anc. cat. *delitar*; esp. port. *deleitar*; it. *diletare*.

DÉLIVRE, quitte, libre, affranchi, Gilles de Chin, v. 4349. — A DÉLIVRE, promptement, ibid., v. 3172,

4348. — DÉLIVREMENT, librement, promptement, ibid., v. 4415.

La langue provençale paraît nous avoir donné toutes ces expressions. Si le Roman de la Rose nous montre « un passage *délivre*, » pour un libre passage, le provençal nous dit également : « Ab *delivra* entrada e ab *delivra* eissida. » Cout. de Condom. Nos phrases du Gilles de Chin :

Quant on li dist tot à *délivre*...
Que sa terre estoit *délivre*...
Tout à *délivre* tint le branc...
Armé se sont *délivrement*...

se retrouvent dans le provençal :

Vos est cela que a *deslivre*
Me podetz far morir o vivre.
(Rom. de Jaufre.)

Obra plus apertamen
Ades e plus *deslivramen*.
(Deudes de Prades.)

L'étymologie latine de ces mots est évidente. Dom Carpentier cite quelques exemples où leur sens est un peu différent. Ainsi *mettre au délivre* signifierait restituer; être *délivre* de sa personne, voudrait dire être prompt et alerte. Voy. Duc., supp. v^o *Deliberare* 3. Le catalan a employé *desllivre* et *delivre* dans le même sens que le provençal. Rayn., Lex. rom., IV, 83-85.

DÉLIVRER, livrer, v. 33415. — Mettre à mort, v. 19948.

Les mots *livrer* et *délivrer* se confondaient souvent chez les trouvères.

Je vous *déliverrai* roy Ernoul le baron.
(D. de Seb., I, 46.)

Li enfant de che prince que vous vaurai *livrer*.
(Ibid.)

Ils ont dit de même *délivraison* pour livraison, remise (ibid., I, 17), et les troubadours ont employé *delivratio* dans le même sens.

L'autre acception est beaucoup moins commune.

Se Godefrois volsist, il est bien vérités,
Ly roys Cornumarans fust ore *délivrés*.

Il faut entendre ici : délivré de ses chaînes corporelles.

DEMAINE, adject., propre, particulier, Gilles de Chin, v. 4964. — Subst., seigneur, vassal, Godef. de B., v. 18001, 19147, 19614, 20574. — Puissance, volonté, v. 30024, 32159.

Et Gilles li a fait entendre
Quec il ne veut, por nule paine,
Fair son droit signor *demaine*.

Ph. Mouskés a dit dans le même sens :

Son lige signor en *demaine* (v. 6815).

Roquefort n'a pas donné ce mot, en tant qu'adjectif, mais on le trouve dans Ducange, v^o *Dominicus*. Il qualifie indifféremment les personnes ou les choses; ainsi à côté de *fil demaine*, on lit terre ou châtél *demeine*, volonté ou autorité *demaine*. L'auteur des Vœux du Paon et celui de Par. la duch. ont écrit de même :

Sire, bien peuent estre prez du *demaine* tré.
(Vœux du Paon, f^o 415 v^o.)

Le roi Hugon trovèrent à son *demoine* sié.
(Par. la duch., p. 243.)

Mais dans ces exemples *demaine*, *demoine*, paraissent traduire le lat. *dominicus*.

Dans la Chans. de Roland, lorsque Charlemagne rêve qu'un sanglier vient lui mordre le bras, tout à coup il voit accourir un léopard :

Sun cors *demenie* mult fièrement asalt.
(Édit. Michel; p. 29; édit. Genin, p. 64.)

C'est à dire sa propre personne. M. Michel a cru que *demenie* signifiait ici *se démène*, et son erreur a été relevée par M. Genin, p. 372.

Les exemples du Livre des rois cités par M. Genin lui donnent tout à fait raison : « Cume li reis vit David, mult l'enamad e à sun *demenie* servise l'aturnad. » P. 60. « Et Saul de ses *demenies* vestemenz fist David revestir. » P. 66. Nous y ajouterons deux passages de Mouskés :

Si se rendi
En une abéie lointaine
Pour sauver sa vie *demaine* (v. 561-563).
Et ceste prière *demaine*
Priroit tous jours rois Carlemaine (v. 2600-2601).

Le bas lat. *demanium*, corrompu de *dominium*, est l'origine de ce mot qui est resté dans l'angl. *demain*. Cfr. l'anc. ital. *diminio*. On a vu qu'il est le résultat d'une ellipse, et que Mouskés disait en *demaine*, comme nous disons encore en propre. Cependant l'adjectif *demenie* pourrait venir de *dominicus*, comme *demanois*, qui a le même sens, vient de *demanalis*, pour *dominicalis* :

Là fist senefyer à ses rices bourgeois
Que casens demorast en son lieu *demanois*.
(Godef. de B., v. 33424.)

Ay! Charle de Bloiz, preudon douz et courtois,
Secourez vo chastel et vo gens *demanois*.
(Bert. du Gues., I, 209.)

Appliqués aux personnes ces mots paraissent désigner le vassal. Ducange cite un fil *demaine*, et voici *demanois* pris dans la même acception :

Faites tost esprouver cest enfant *demanois*.
(B. de Seb., I, 31.)

Les *demaines*, les *demanois* sont donc les vassaux, les seigneurs jouissant en propre d'un domaine.

Ne duc, ne prince, ne contor,
Ne demaine ne vavassor.

(Li Lucidaire, cité par Ducange.)

Dieux! dient ly baron, ly demaine et ly per.

(Godef. de B., v. 48001.)

Le sens de *demaine*, propriété, peut s'étendre facilement à l'idée de puissance, volonté, et l'on a pu dire être dans le demaine de quelqu'un comme on disait être en son dangier :

Cent crestiens l'ont pris del tout à leur demaine (v. 32459).
Or oyés mon demaine (v. 50024).

DÉMAÏNEMENT, manière d'être ou de se conduire, v. 4658, 20040, 32728.

Voy. Roq. *Déménagement*. Le prov. *demenament* a sans doute donné naissance à notre mot.

Pour véoir vostre estat et vo demainement.
En Olliferne avoit ung tel demainement,
C'on n'y oïst tonner.

Le *déménagement* suppose dans ce dernier exemple un grand bruit, un grand tumulte, et notre verbe *se démener* conserve de même l'idée de violence.

L'étymologie de ce mot est le lat. *minare*, forme active de *minari* : « Asinos et equum sarcinis onerant et *minantes* baculis exigunt. » Apul. « Agasones equos agentes, id est, *minantes*. » Festus. Cfr. le prov. *demenar* et l'ital. *dimenare*. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Menare*, p. 222, et Rayn., Lex. rom., IV, 190.

DEMANOIS, à l'instant, sur le champ, v. 10662, 27318.

Voyez à l'art. *Demaine*, une autre signification de ce mot. Dans l'exemple suivant il est difficile de décider à quelle acception il se rapporte :

Ay! Charle de Bloiz, preudon douz et courtois,
Secourez vo chastel et vo gens demanois.

On peut dire tout aussi bien : « Secourez vos domaines et vos vassaux, » que « secourez tout de suite vos châteaux et vos gens. » Le sens n'est pas douteux dans les vers qui suivent :

Vers le noble cité s'en keurent demanois.
(Baud. de Seb., I, 100.)

Lors s'en issi tout demanois.
(Fabl. et cont. anc., III, 54.)

Ce mot provient évidemment du prov. *demanes*, dont le primitif *manes* est aussi entré dans la romane d'oïl sous la forme *maneis*, *manois*. Rayn., Lex. rom., IV, 144. M. Genin a voulu le rapprocher d'*amanevi*, et le tirer du lat. *de mane*, de bonne heure, de matin :

De lur espées i fièrent demaneis.
(Chans. de Rol., édit. Gen., p. 445.)

M. Diez préfère y voir le lat. *de manu*, allem. *von der hand weg*, *kurzer hand*; moy. h. all. *zehant*; grec, ἐκ χειρός.

DEMANS, DEMANT (JE), je demande, v. 610, 2865.

M. Burguy attribue ces formes au dialecte bourguignon (Grani., I, 216).

Si je l'demans ne l'teneiz à folie.

(Gér. de Viane, v. 1788.)

De tot vostre gaag ne vous demant-je mic.

(Ch. de Sax., I, 15.)

Nous trouvons dans le Baud. de Seb. une autre forme altérée :

Vengance vous demans (II, 160).

Dans la Ch. de Rol. *demant* est la forme du subj. (st. 114).

DÉMENTER (SE), OU SE DESMENTER, se chagriner, se tourmenter, v. 13725, 15869, 34518.

Le latin *dementare* d'où ce mot est tiré a un sens plus fort : il veut dire rendre fou, rendre furieux. « Quos vult perdere Deus *dementat* prius. » L'ital. *dimentare*, l'esp. *dementar*, ont le même sens. La langue romane paraît ne l'avoir employé que comme synonyme de *se lamenter*.

Asez oez que Rollans se *dementet*.

(Ch. de Rol., st. 133.)

Carles se gist, mais doel ad de Rollant...
Ne poet muer n'en plurt e ne s'*desment* (ibid., st. 180).
Ne vous *desmentés* jà (Baud. de Seb., II, 40).
Jà nus frans hons ne se doit *démenter*.

(Raoul de Camb., p. 248.)

Atant se pisme la dolente,
Et Partonopeus se *demente*.

(Part. de Bl., I, 459.)

Dans un des exemples de notre poème, la conjugaison a été sacrifiée à la rime, et au lieu d'écrire :

Jehan d'Alis qui moult fort se *desmente*,

l'auteur a écrit *se desment*. Si la Ch. de Rol. nous offre le même mot, c'est que le verbe y est employé au subjonctif. Guil. Briton traduit le lat. *ejulare* par *se démenter*, et son éditeur observe qu'à Douai on dit maintenant *se démenter*.

On ne confondra pas cette expression avec *desmentir* dans les vers suivants :

L'escu li perec et l'aubere li *desment*.
(Mort de Garin, p. 95.)

Si l'bert sur sun escu devant
Qu'il li péceie maintenant :
Le haubere desmaele et *dément*.

(Fragm. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II, x.)

LA véissiez haubers desrompre et *desmentir*.
(Vœux du Paon, f° 143 r°.)

Démentir le haubert, c'est l'altérer, le détruire; l'espagnol *desmentir* et l'ital. *dimentire* présentent un sens analogue.

DÉMESPROISON, mépris, v. 1299.

Le prov. *mesprezo, mensprezò*, l'esp. *menosprecio*, le port. *menospreço*, nous indiquent l'origine de notre mot. Pourtant il est nécessaire d'observer que la particule négative *dé*, qui se trouve ici surabondante, est encore aujourd'hui en usage dans le rouchi, où l'on dit toujours *démépriser* au lieu de *mépriser*.

DEMORÉE, retard, délai, habitation, séjour, v. 610, 2119, 3559, 20888, 54988. — DEMOUR, idem, v. 25661.

Ne vueil faire granz *demorées*
En vos aconter les journées.

(Part. de Bl., II, 22.)

Ces deux formes de la langue d'oïl sont également dans le provençal où l'on trouve *demora, demorada*, tout aussi bien que *demor*.

Adone lo sauhz hom ses *demora*
Senha son cors (Rayn., Lex. rom., IV, 265).

Cfr. l'esp., le port. et le cat. *demora*, de même que l'ital. *dimora*. Ils viennent tous du lat. *mora*.

DENRÉE, valeur d'un denier, v. 28276.

Qui en femme se fie il n'a de sens *denrée*.
(B. de Seb., I, 569.)

Vo créanche ne vaut *denrée* ne demie.
(Ibid., I, 311.)

Voy. aussi Berte aus gr. piés, p. 139, et la Chans. d'Ant., II, 195.

Ce mot vient du prov. *denairada*, esp. *dinerada*, ital. *derrata*. Cfr. le bas lat. *denerata, denariata*, qui a le même sens et a été formé du lat. *denarius*.

DENT (HURTER LE), v. 14543, 15404, 25085, 27742. — AVOIR LE DENT, v. 15599, 23817.

Il a fait serement tel qu'i font li aufage
Car en terre paénie qui est et grant et large,
S'uns sarrasins i fait serement fol ou sage
Sont créut par che fait, sans autre tesmonage.
Quant li dos hurte au dent, n'i a nul fait volage.
(Baud. de Seb., II, 280.)

Cette formule de serment, particulière aux Sarrasins, n'est pas mentionnée par Ducange, v° *Jurare*. M. Michelet ne l'a pas citée non plus dans ses Orig. du droit franç., liv. IV, chap. vi. Nous retrouvons dans cette coutume un geste encore usité aujourd'hui, sinon pour jurer, au moins pour refuser de donner; mais il est plus que probable qu'autrefois le serment accompagnait le refus.

Avoir le dent à quelque chose, c'est avoir un violent désir de quelque chose.

Il i avoit le *dent* pour chou qu'il i ama.
(Baud. de Seb., I, 215.)

Sur xx paires de mures dont j'ai sur toi le *dent*.
(Ibid., II, 344.)

Chascun y a la *dent*. (Bert. du Guescl., II, 135.)
De ce de coi vers nous il a empris la *dent*
De nostre bon voloir. (Ibid., I, 457.)

Dela peut-être est venu notre expression *avoir une dent* contre quelqu'un. C'est par analogie que l'on a dit :

Là leur faut obéir, ou poy lor *dens* ou non.
(Baud. de Seb., I, 202.)

C'est à dire : Que cela leur pèse ou non.

DÉPARTIR, DESPARTIR, diviser, séparer, v. 154.

Elaes ! que cest amour fust bientost *départie*
Par la mère du roi !

M. de Reiffenberg, tout en rappelant la fameuse chanson de Henri IV au sujet de ce mot, a eu tort de le traduire par *éteindre*. Il faut lui laisser le sens de *diviser*, comme dans le prov., l'anc. cat. et l'anc. esp. *departir*, le cat. mod., l'esp. mod. et le port. *despartir*, et enfin l'ital. *spartire*, qui viennent tous du lat. *dispartire*.

Mais ançois que ses cevox muire...
Lez a-il auques *désevrés*
Et désaamez et *despars*. (Gilles de Chin, v. 8069.)

DÉPECHER, mettre en pièces, v. 1748.

Que les deux lances vont par pièces *dépechant*.

Cette forme picarde de notre verbe *dépecher*, se retrouve dans le prov. *despechar* :

Cels falz Juzieus forir e *despechar*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 327.)

Voy. PIÉÇA.

DÉPORTER, favoriser, v. 1852, 10406, 15655, 21125, 29529, 31547, 31557, 34395.

Mais ne *déporterai* englois en mon vivant.
(Bert. du Gues., II, 291.)

On trouve dans le même ouvrage *déporter de mort*, II, 298. C'est de la même façon que notre auteur a dit :

Pour iestre *déportés* et mis à sauvement (v. 18655).

« Les Flamands et les Hainuyers assalirent faintichement, car mesires Bauduins d'Avesnes *déportoit* monseigneur Henri quanques il pooit. » Chronique dite de Reims.

Les provençaux ont employé *deportar*, comme les Espagnols, avec le sens d'amuser, divertir. Dans la basse latinité on a dit cependant *deportare* pour favoriser. Ducange. Au xv^e siècle cette dernière signification avait disparu. Voy. Henri Estienne, Conform. du lang. fr. avec le grec, p. 42, édit. Feugère.

*DÉPRIER, DÉPROIER, DÉPRYER, supplier, v. 1858, 2162, 28780.

Lat. *deprecari*.

DÉPUTAIRE, de mauvaise race, v. 13829.

Les mots *députaire*, *débonnaire*, sont de formation assez ancienne. On écrivit certainement d'abord *de pute aire* et *de bonne aire*, et cette orthographe ne fut même pas toujours abandonnée. C'est pourquoi nous avons placé notre explication sous le mot AIRE. Dom Carpentier nous paraît avoir été trop loin en traduisant *députaire* par traître, perfide, et en le rapprochant du latin *despitare*.

DÉRIE, derrière, v. 23750. Voy. ARRIE-BAN.

DÉROUS, brisés, rompus, v. 16667.

Roq., *desrupt*; lat., *disruptus*. Nous devons y voir le participe passé du verbe dérompre, témoin les vers suivants :

Maint fort halbero *dérot* et dessarti.

(Mort de Garin, p. 61.)

Tant blanc hauberc *dérompre* et dessartir.

(Ibid., p. 154.)

Au v. 50439 nous avons eu tort d'écrire *desrons* au lieu de *desrois*. M. P. Paris a écrit de même :

Et le haubert *déront* et désarti.

(Gar. le Loh., I, 475.)

Notre mot *déroute* n'est que le féminin de ce participe.

DERVERIE. Voy. DIERVERIE.

DÉSAAITÉ, dédaigné, haï, v. 5072.

Forme provençale *dezamar*. On la retrouve aussi dans l'anc. cat., le port., l'esp. et l'ital. Le franç. avait encore ce mot au xvii^e siècle. Rayn., *Lex. rom.*, II, 66.

DESBANOY, désagrément, v. 4290.

Ce poisse moy

Que sy outre passay pour vir tel *desbanoy*.

C'est l'opposé du mot *esbanoy*, qui a formé les verbes *banoyer* et *esbanoyer*. Voy. le premier de ces mots.

DESBOS, v. 8729.

Cieus o pries ung *desbos* et sa banière y pent.

M. de Reiffenberg a, suivant nous, commis une erreur en écrivant *desbos* en un seul mot, et il a eu tort de dire qu'en séparant le mot le sens ne devenait pas plus clair. Le trouvère raconte l'arrivée de Godefroid sur le marché d'Antioche, au moment où l'armée se met en ordre pour aller contre les Sarrasins. Il pend sa banière à un *des bouts* du marché, puis il va donner ses exhortations et ses conseils à chacun des chefs. Cela n'offre aucune obscurité, pensons-nous.

DESCENSION, discorde, v. 50098

Forme corrompue, au lieu de *dissension*.

DESCI QUE A, DESCY JUSQU'A, v. 922, 24034.

Dans la seconde de ces formes on a l'explication de la première. C'est, en effet; *depuis ici jusqu'à....* Voy., sur les différentes manières d'exprimer la préposition *jusque*, Burguy, *Gram. de la langue d'oïl*, II, 370.

DESCONFIER, déconfire, v. 33174. — DESCONFIT, part. passé, masc. sing., v. 34913. — DESCONFIE, part. passé, fém. sing., v. 54805.

L'infinitif *desconfier* est une orthographe flamande et doit être remplacé par *desconfir*, dans lequel nous retrouvons le prov. et l'anc. cat. *desconfir*. Nous aurons de même dans la forme du part. passé une analogie incontestable : « Tout sommes *desconfit*, » dit notre auteur. Le troubadour provençal a écrit également :

Lhi ausbere fausat e *descofit*.

(Rayn., *Lex. rom.*, III, 278.)

Bataille *desconfie*, écrit le trouvère; l'ost es *descofa*, dit le troubadour. Chr. des Alb., p. 160 et 168. L'it. *sconfiggere*, fait au participe passé *sconfitto*.

DÉSERTINE, petit désert. Gilles de Chin, v. 3750.

Signor, en cele *désertine*,

Desor une roce moult grande.

Diminutif du mot *désert*, à la manière italienne.

DESEUR. Voy. DESUR.

DÉSEUREMENT, à part, séparément, v. 5683.

Faisons.....

Les vitalles conduire bien et *déseurement*.

Il nous semble qu'il vaudrait mieux écrire *désevrément*, adjectif formé du verbe *désevrer*. Voy. ci-dessous.

DÉSEVRÉE, séparation, v. 602, et Gilles de Chin, v. 2079.

Nos expressions *sevrer*, *désevrer*, que l'auteur de la Ch. de Rol. écrit *severer*, *deseverer*, ont leur équivalent dans l'ital. *sceverare*, *discaverare*. On a dit aussi en français *dessoiwer*; par le changement très-commun de la voyelle e en oi. M. Diez voit avec raison dans ces mots le lat. *separare*. *Lex. etym.*, p. 723.

La contesse li a donée

Une escherpe, à le *désevrée*.

(Gilles de Chin.)

Rouchi, *déseivre*, limite.

DESGISÉ, déguisé, v. 6361.

Vécý gens *desgisés*!

Ce mot nous paraît signifier ici extraordinaire, étrange, surnaturel. *Déguisé*, c'est-à-dire hors de leur nature ou de leur guise. Prov., ital., esp., port., *guisa*; allem., *weise*; anc. h. allem., *wisa*.

DÉSNOUSER, déchausser, v. 14403.

Ce verbe est formé du substantif *house*, *heuse*, *huese*, *hose*, dont il nous reste le vieux mot *houseaux*; le wallon a gardé *house* et plusieurs de ses dérivés; le rouchi n'a plus que *housette*. On dit dans ce patois : *laisser ses housettes*, au lieu de : *mourir*. Bas lat., *osa*, *hossa*, *hosa*, *ossa*, *houcia*, etc.; allem., flam., holl., angl. dan., *hose*; cambrien, *hos*; ital., *uosa*; anc. esp., *huosa*; anc. port., *osa*. Ducange mentionne le verbe *osare*, chausser *heuses*. M. Genin fait remarquer l'usage de mettre les petits objets et précieux dans sa *hoese* comme dans une poche :

Il les ad prises, en sa hoese les butet.

(Ch. de Rol., st. 49; édit. Genin, p. 369.)

Naymes la prist qui fut moult sages hom;

Met l'en sa hoese, montrera la Karlon

(Agolant, 448.)

Cela rappelle aussi l'aventure de Tristan, qui avait mis le serpent dans sa chauce (II, 109).

On est d'accord pour tirer ce mot de l'anc. h. allem. *hosa*, qui se trouve aussi dans l'angl.-sax. Voy. Diez, Lex. etym., v^o *Uosa*, p. 363; de Chevallet, Élém. germ., p. 540.

DÉSIRIER, DÉZIRIER, désir, v. 1492, 33395. — DÉSIÈRE, v. 4041.

L'expression *tout à vo désirier*, selon votre désir, se trouve dans notre auteur concurremment avec celle-ci : *Tout à vo désirée*. C'est d'un côté l'infinif, de l'autre le participe passé pris substantivement. Il faut reconnaître une orthog. flam. dans la forme *désirier*.

DÉSIRVIR, mériter, v. 2055, 4612, 5157.

Ce mot vient directement du latin *deservire*, rendre service, d'où découle le sens de mériter dans l'acception moderne. « *Negus gazerdo non agra desservit*, quar lo be non agra fah de sa voluntat. » Rayn., Lex. rom., V, 213.

La hart ait qui l'a deservie.

(Rom. de Ren., I, 297.)

Les Italiens avaient le verbe *servire* dans le même sens. Les Provençaux disaient *desservir* ou *perservir*. Le français employait encore *desservir* pour mériter, au xvi^e et au xvii^e siècle. Remarquons aussi que dans l'anc. flam. *dieneu* signifiait également servir et mériter. Kiliaen.

DÉSINNER, dessiner, former, v. 8879.

Comparez l'esp., le prov., le cat. et le port. *designar*, ainsi que l'ital. *designare*, dont la forme est toute latine. Notre verbe *dessiner* en vient également, et l'absence de la lettre *g* dans ce mot nous étonnera moins, si nous nous rap-

pelons qu'elle ne se prononce pas dans *signet*, qui a la même origine.

DESKAUCIER, déchausser, v. 12921.

A gambe descaucie.

Voy. les mots CAUCHER et CAUCHIER.

DESKIERKER, décharger, v. 926.

Hécart dit que le rouchi *dékerker* vient du celto-breton *discarga*, et M. Corblet pense de même pour le picard. Si l'on recherche dans la basse latinité, on trouve les formes *caricare* (S. Jérôme), *excarricare*, onus deponere, *discarricare* (Vén. Fortun.), *discargure* (Loi Salique, t. 29, § 21), qui viennent incontestablement du lat. *carrus*. La romane d'oïl a, suivant sa coutume, changé l'a du radical en e, de sorte que nous avons eu *kerke*, *kierke*, *kerker*, *kierker*, etc.; tandis que le prov. a dit *carc*, *cargar*; l'ital. *carico*, *caricare*, *carcare*; l'esp. *cargo*, *cargar*, etc. Dans les textes cités par Ducange et Dom Carpentier, *kerka* répond à notre mot *kerke*, et ne se trouve que dans des documents du nord de la France ou des provinces de Flandre et de Hainaut. Le wallon dit *chergé* pour *kerker*, et *dihiergi* pour *deskerker*. Voy. Grandgagnage.

DESMENTER (SE), se lamenter, v. 17528. Voy. DÉMENTER.

DÉSIVOIREMENT, séparation, v. 25571. Voy. DÉSEVRÉE.

DESPAISIER, fâcher, chagriner, v. 28508.

En Damas oyt ont nostre gent despaisier.

(God. de B.)

Bien cuidoit qu'il fust mors, s'en estoit despaisie.

(Baud. de Seb., I, 88.)

Et li dient : Bons roys, ne te vas despaisant;
ch'est hontes qu'ensement vous alés démentant.

(Ibid., p. 383.)

Ce mot, qui est l'opposé d'*apaisier*, se retrouve dans le bas-lat. *dispacatus*. Les Provençaux, les anc. Catal. et les anc. Espagnols ont employé de même *despagar*. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 457.

DESPENSIÈRE, maîtresse d'hôtel, chargée de l'office, v. 1593.

Lat., *dispensator*; prov., *despenser*, *despecier*, *despensier*; anc. cat., *despensier*, *despenser*, *dispenser*; esp., *despensero*; port., *despensero*; it., *dispensiere*. La charge de *despensier* répondait en Angleterre à celle de maître d'hôtel, et c'est de là qu'est venu le nom de la célèbre famille des *Spencer*. Le mot *dépensier* n'a gardé cette signification d'économe, intendant, que dans le vocabulaire de la marine et dans celui de certains couvents.

DESPITER, mépriser, v. 16915.

Qu'il moudist tous ses Dieux, moult les a despités.

Lat., *despectare*; bas lat., *despitare*; prov., *despeytar*;

cat., *despitar*: it., *dispettare*. Notre moderne *dépiter* est bien loin de cette signification; il faut en dire autant de *dépit*, qui était jadis tout à la fois substantif et adjectif. H. Estienne, *Préc. du lang. fr.*, p. 248. Remarquons toutefois que l'expression *en dépit de* rappelle le sens primitif; c'est comme si l'on disait *au mépris de*. Le provençal s'exprime de même: « *En despict de Maometh, elh la va trenquar totà.* » Rayn., *Lex. rom.*, III, 28.

DESPITEUX, méprisant, v. 19951. Voy. DESPITER.
DEPLOYER, v. 5452.

Et le trésor que j'ay y volray *deployer*.

C'est au propre que l'auteur se sert ici du mot comme synonyme d'*employer*. Le français moderne s'en sert, au contraire, figurément, lorsqu'il dit *déployer* les trésors de son éloquence.

DESKIÉRIER, décharger, v. 1476. Voy. DESKIERKIER.
DESRAË, désordonné, dérégulé, hors de sens, v. 8863, 20370, 27077.

Le comte de Toulouse et sa gent *desraé*.
Et sy ne puis savoir le propre auctorité
Dont chus mesquiés verra au peuple *desraé*.

M. de Reiffenberg propose de traduire ce mot par *enragé*. C'est en méconnaître complètement l'origine, *desraé* a le même radical que *conraé*, et à côté de la forme *conréer*, on voit celle de *desréer*.

Atant es vus le roi venu tout *desrésés*.
(Rom. d'Alex., p. 456.)

Hardement ne doit faire jouene homme *desréer*.
(Ibid., p. 471.)

Mouskés a employé de même *desraé* pour *desréé*, v. 14462, et Charles d'Orléans écrit même *array* pour *arroy*, p. 4 et 5 (édit. Champellion). Nous avons parlé de l'étymologie de ces mots sous ARROY. Voy. aussi DESROY et DESROYER.

DESRAINIER, discuter, parler, raisonner, défendre, v. 1496, 5111, 11551, 26248, 52570. — Gilles de Chin, v. 4276, 4287.

Sy me faites
Encontre Mauquaret la cause *desrainier*.
Qui vous droît tés parlers *desrainier*.
Je m'en iray au roy parler et *desrainier*.

Le combat de paroles devant les juges se transforme en un vrai combat, s'il s'agit d'un duel judiciaire :

Au *desrainier* est présentés;
Jà est en son cheval montés (Gilles de Chin).
Tost est armez à son talent
De totes armes, ce m'est vis,
Qu'il convenoit à chevalier
Por sa droiture *desrainier* (Ibid.).

C'est dans un sens à peu près semblable qu'on a dû dire *deraniare bellum* (Ducange). M. Francis Wey fait, à propos

de ce verbe, d'assez singulières réflexions: « Notre verbe *dérasonner*, dit-il, n'a pris cette forme que fort tard et à la faveur d'une méprise assez concevable. Nos pères, plus soldats que métaphysiciens, s'occupaient peu du raisonnement, le mot *raison* n'avait pas alors le sens qu'il a reçu depuis; ils disaient *dérèner*, ce qu'ils écrivaient *desrainier*, littéralement perdre les rênes. Dans la substitution d'une de ces formes à l'autre, il y a la formule algébrique d'une révolution morale. » *Hist. des révolut. du lang. en France*, p. 74. L'auteur cite comme exemple ce vers du roman d'Agolant :

Quant Maudaquins l'oi si *desrainier*.

C'est trop peu pour prouver que ce verbe signifie *dérasonner*. Nous allons donner plusieurs exemples qui démontreront le contraire :

Fors s'en issirent por le pas *desrainier*.
(Mort de Garin, p. 74.)

C'est-à-dire pour disputer le passage.

Tant que pois monter sor ton destrier
Porter tes armes et ton droit *desrainier*.
(Raoul de Camb., p. 45.)

Quant Wistaces oi Esmerez *desrainier*
Aussi bien le connut comme il fait à denier.
(Baud. de Seb., I, 119.)

D'uncs cozes et d'autres prisent à *desrainier*.
(Ibid., t. 172.)

Il savoit bien parler et *desrainier*.
(Ibid., II, 98.)

Nus ne doit le bataille c'on demande ensemte
Faire tant que g'i soie ci-endroit en présent;
Car donnée m'avés le citez qui respient;
Se le doi *desrainier*, nature s'i asent.
Le bataille ferai, je le désir forment.
(Ibid., II, 425.)

Ainsi Charles de Blois, pour son droit *desrainier*,
Assambla avec lui maint hardi chevalier.
(Bert. du Gues., I, 203.)

Desrainier signifie dans toutes ces phrases disputer, parler, et aussi défendre. L'auteur de la chronique de Flandre et de Tournai dit de même: *derregnier* corps contre corps. *Corp. chron. Fland.*, III, 264. Dans les Vœux du Paon *desresgnier* veut également dire se défendre :

De l'escu s'est couvert et du branc *desresgnités*;
Entour li fist un renc com sengler desloitiés.
(MS., f° 27 v°.)

Malgré qu'on en ait, il faut bien reconnaître que ce mot n'a rien de commun avec les rênes et qu'il dérive du bas lat. *disrainiaria* que Ducange croit formé de *derationare*. Voy. ces derniers mots et *Desresnare*. Quant à Dom Carpentier, il explique de même le verbe *dérainier*, v° *Desresnare*.

Le *desresnier* se prenait même aussi comme substantif dans le sens de conversation :

Onques n'i ot parlé nul mot de quisençon,
Mais de joie et d'amour et de maint riche don
Qu'amour seet otroier quant en voit la saison....
Quant il orent béu, après le *desresnier*,
Le bon roi se leva et tout si chevalier.

(Vœux du Paon, MS., f° 115 v°.)

Nous sommes un peu loin de la formule algébrique de M. Francis Wey, et il nous paraît indubitable que nos ancêtres n'y ont pas songé davantage. On peut voir dans Roquefort d'assez nombreux exemples qui corroborent notre manière de penser. Voy. ci-dessus notre mot *Araisnier*.

DESRENGIER, courir hors des rangs, s'élancer, parcourir, v. 8961, 15538, 15545.

Si com ly crestien s'ont pris à *desrengier*,
Sont venu ly ribaut courant comme lévrier....
Les lancees ens es puins et l'escut de quartier
S'en vont à une fois ensamble *desrengier*....
Au traire d'are turquois et dars pour *desrengier*
Veïssiés ung estour miervellous et plénier.

(Cod. de B.).

Premiers *déränge* li vallés Fromondins.

(Gar. le Loh., II, 164.)

On a quelquefois écrit *desrengnier*, entre autres dans le Baud. de Sebourg :

Quanques chevaux poct courre, present à *desrengnier* (II, 46).

Nous remarquons pourtant qu'un des manuscrits de ce roman porte *desrengier*. Qu'il y ait eu confusion entre *desrenger*, *desrainier* ou *desrengnier*, cela se comprend. Voyez, par exemple, comme l'auteur de Robert le Diable joue sur les mots dans ces vers :

Quant l'emperere ot *desrainié*
Le camp ü furent araisnié
Li Sarasin si laidement.

Gardons-nous de penser que *desrainier* veuille dire ici choisir, comme l'a cru Dom Carpentier. Ce mot est mis là pour *desrenger*, mais il est actif et signifie parcourir : « Quant l'empereur eut parcouru le camp où l'on avait si mal arrangé les Sarrasins. »

La Chanson de Roland nous le présente aussi dans cette acception :

« Fernel mil francs de France nostre tere.
Si purpernez les déserez e les tertres.... »
Od mil francs de France la lur tere
Gualter *desrengat* les destreiz e les tertres (St. 65).

M. Michel a renoncé à expliquer ce mot. Comment n'a-t-il pas vu que dans ce passage *desrenger* est synonyme de *purprendre* ? Il est vrai qu'il a traduit assez singulièrement ce dernier par fouiller, occuper. M. Genin (p. 376) donne avec raison à *desrenger* le sens de parcourir, et le rapproche

de l'anglais *to range*. Cependant nous ne pouvons admettre avec lui que ce mot vienne de *resne*, et équivaille à : courir à bride abattue. Le verbe anglais *to range* signifie seulement rôder, battre le pays, et semble être un souvenir de notre roman *desrengier*, dont l'origine est toute différente. Proprement ce mot veut dire mettre hors du cercle, ou du rang. Lorsque l'on se mettait en bataille, on était en rang : « Plusieurs seigneurs, de par le roi Richart, estoient partout supz les *rens*, aians plus de vi mil combattans. » Corp. chr. Fland., III, 319. Pour combattre il fallait donc se *déranger*, et *déranger* les adversaires :

Souvent cierke les *rens* et tint l'espée nue.

(R. d'Alex., p. 226.)

Il va férir as *rans* là où sont plus plénier.

(Ch. de Sax., II, 62.)

Lors *desrengent* vers aus li cuivert soudoiant.

(Ch. d'Ant., I, 126.)

Comme nous l'avons dit (v° *Arenghier*), les uns tirent le mot *rang* du celtique, les autres de l'allemand. Ajoutons que la langue romane avait le substantif *desreng* dans le sens du bas latin *circamanaria*, cherquemement et bournage, fixation des limites. Voy. D. Carpentier, v° *Circamanaria*. *Desreng* est devenu en rouchi *déran*, limite, et dans le vocab. austrasien *darien*.

DESROUS, rompus, v. 50459.

Nous avons dit au mot *dérous* qu'il fallait lire *desrous*. En voici une preuve nouvelle :

Sa targe li a *desroute* et déshartie.

(Baud. de Seb., II, 422.)

De ce participe du verbe *desrompre* est né le verbe roman *desrouter*, mettre en dérouté :

En la presse se fiert, le tas va *desrouter*.

(Vœux du Paon, MS., f° 65, r°.)

Cfr. Rayn. Lex. rom., V, 109.

DESROY, désordre, v. 1515 — train, v. 4294.

Fausement as ouvré et d'oryble *desroy*.

Tout ly Sarrasin qui sont de nostre loy
N'ont pas ung tel seigneur qui façe ung tel *desroy*.

Nous ne pouvons que renvoyer à notre mot *Aroy* pour l'étymologie de ce mot. Il est toutefois nécessaire d'ajouter ici que Raynouard tire le provençal *desrey* du primitif *rai*, formé du lat. *radius*. Voy. Lex. rom., V, 53. — Dans le second exemple que nous citons, le sens de *desroy* pourrait sembler contraire à la logique, car il s'agit de Cornumarant qui admire la magnificence et le grand équipage de Godefroid. Pourtant l'auteur a pu se servir même ici du mot *desroy*, dans le sens de course hors des rangs, et par suite combat ou guerre :

K'il recumencent les tourneiz
Et les gueres e les dereiz
(Marie de France, I, 534.)

Mouskés s'en sert aussi dans le même sens, et le rouchi l'a gardé pour exprimer un changement de culture ou d'assolement; bas lat. *diroiare*. — Du temps de Froissart la guerre étant devenu un art qui avait ses règles, les combattants ne connaissent plus le *desroy*, il n'y a plus que les enfants et les pages, qui en chevauchant puisse *se desroyer* (Buchon, Gloss.).

DESROYER (SE), s'élançer, v. 7175. — DESROYER, troubler, v. 9918, 14550.

Il escrie : Buillon ! fierement se desroie....
A poy qu'il ne marvoye,
Ses cheviaus va tirant et forment se desroie....
Or ai-ge éut le pris, que mon corps mal emploie,
Quant j'ai lassiet estat et visces me desroie
Pour une Sarrasine qui nostre loy renoye.

On voit qu'il y a une grande analogie entre *desroyer* et *desrengier*, qui expriment l'un et l'autre l'idée de sortir des rangs, ou, ce qui revient au même, sortir de l'ordre. C'est ainsi que nous disons encore dans le même sens, se déranger et se dévoyer; c'est ainsi que le français *érraillé* et même le moderne *déraillé* se disent d'une chose qui est sortie de son rang ou de sa ligne.

Le provençal *desreiar*, *desreyar*, a tout à fait les mêmes acceptions :

Ausit ai dir que vassals, pos desreia,
Deu ponher tant tro fassa colp onrat.
(Raymond de Miraval.)

« J'ai ouï dire que vassal, après qu'il sort des rangs, doit tant s'efforcer jusqu'à ce qu'il fasse coup honoré. » V. Rayn. Lex., rom., V, 54; Diez, Lex. etym., v° *Redo*, p. 285, et Diefenbach, Goth. II, 459-461. Un proverbe rouchi dit encore : Quand on *roie*, l'bon Dieu *déroie*, c'est-à-dire l'homme propose et Dieu dispose.

DESREUBANT, DESRUBANT, ravin, précipice, rocher, v. 5250, 9560, 12095, 12511, 12518, 17090, 27215, 28616, 55258.

Ce mot a paru bien étrange dès l'abord à M. de Reiff., qui proposa d'y voir un nom de lieu. Il essaya ensuite de le rapprocher du mot *dérobé*, imitant en cela M. Duméril qui dans la Mort de Garin y voit un pli de terrain qui dérober à la vue. Ces deux savants ajoutaient cependant qu'on pouvait y trouver le latin *disruptum* et *disrumpens*. L'éditeur du Partonop. de Blois vit également dans ce mot des choses secrètes, cachées, propres à dérober (II, 50). Moins hardi M. Michel avoua qu'il lui était impossible de l'expliquer. Rom. du comte de Poitiers, p. 2. Pour M. Michelant, c'est une pente abrupte, un lieu escarpé. Rom. d'Alex., Gloss. M. P. Paris le définit à son tour la descente d'une roche (Ch. d'Ant., I, 50), et un peu plus loin il prétend que c'est le mot turc *derbend*, qui signifie une route sinueuse à tra-

vers les montagnes (Ibid., I, 451). M. P. Paris confirme cette origine dans le vol. suiv. (Ibid., II, 150).

Le sens du mot *derubant* se montre assez clairement dans les exemples que nous avons rencontrés. C'est tantôt un ravin, une route entre des rochers, tantôt les rochers eux-mêmes; quelquefois un précipice, en un mot quelque chose d'abrupte :

Karies passoit as pors entre les *desrubanz*,
Qaht an l'arrière-garde se féri Baliganz.
(Ch. des Sax., I, 14.)

D'Arrère se parti li nobles rois poissans,
Une cité qui siet entre les *desrubans*;
A l'issir de Caldée devers les Aufricans.
(Vœux du Paon, f° 4 v°.)

Les montaignes monter et les grans *dérubens*.
(Bert. du Gues, I, 267.)

Parmi un *desrubant* ont leur voie akoellie.
(Baud. de Seb., I, 205.)

Es *desrubans* li tygre maignent.
(P. de Bl., II, 50.)

Mais par desous un mont, détez un *desrubant*,
Leur sali au matin 4 serpent par devant.
(Baud. de Seb., I, 40.)

Dans notre roman, tantôt on monte sur les *desrubans*, tantôt on se réfugie dedans. Il y a un passage où on les voit et en haut et en bas. Il est évident que cela se rapporte à des rochers et à des pentes abruptes, et nous pensons que le vers suivant exprime bien cette signification :

Fu le faloise grande et la *desrubison*.
(Ch. d'Ant., II, 450.)

« Grande était la falaise, ainsi que l'escarpement. » Le passage qui suit doit s'expliquer de même :

Dessous celle roche où il ert
Batoit la mer en un anuble,
En un havre sous un *derruble*.
(Rom. de Gauvain, cité par Roq.)

La forme *desruble* est aussi dans Jubinal, Nouv. rec., I, 98. M. Diez cite de plus *desrube*, d'après le rom. d'Agolant, v. 516, et rapproche tous ces mots de l'ital. *dirupo*, précipice, ainsi que de l'esp. *derrubio*, dont le sens est analogue. Les verbes ital. *dirupare*, port., *derrubar*, esp., *der-rubar*, se précipiter d'un rocher, viennent sans doute, comme les substantifs qui en dérivent, du latin *rupes*. C'est une origine plus simple, selon nous, que l'étymologie arabe ou turque donnée par M. P. Paris. Nous remarquerons avec Raynouard que le prov. *deruben* ou *derubant* se retrouve dans l'esp. *derrumbamento* et dans l'ital. *dirupamento*. Lex. rom., III, 26. Voici deux exemples du provençal :

Las pereiras dresseron la fors el *derrubent*.
(Chr. des Alb., p. 120.)

Ara s'en voy la ost per un gran *deruben*.
(Rom. de Fierabras.)

Cfr. Diez, Lex. etym., v° *Dirupare*, p. 124.

DESSEURE (par). Voy. DESUR.

DESTORDRE, déployer, dérouler, v. 18268.

Uns aultres amirans
Cevauce par devant, *destort* le gonfanon.

Cette locution est aussi dans Gérard de Vienne, v. 1635. Elle paraît empruntée au provençal : Ab enseigna *destorta*, à enseigne déployée. Rayn., Lex. rom., V, 384. Le moderne franc. *détordre* exprime encore à peu près la même idée, le contraire de *tordre*. Pourtant l'anc. fr. avait aussi *détordre* pour *tordre* : Sun cors *détuert*. Tristan, II, 81; Ses poinz *détort*. Ibid., p. 135.

DESTORTELIER, détortiller, v. 11962.

Elle avoit xxx piés sans le keue de derier ;
La keue en avoit xxx au bien *destortelier*.

Ital., *stortigliare*. Le rouchi a *détortener*, même signification. Voy. *Entourteler*.

DESTOUPER, déboucher, v. 16340.

Les puis ont *destoupé* là où on les trouvoit.

Ce mot, encore en usage (*détouper*), signifie proprement ôter les bouchons d'étoupes. Le rouchi *stouper* et le wallon *stopé* veulent dire boucher avec des étoupes. C'est l'ital. *stoppare*, l'anc. esp. *estopar*, le fr. mod. *étouper*, qu'on retrouve dans le moy. lat. *stuppeare*. Contentons-nous de voir son étymologie dans le lat. *stupa*, qui est aussi dans le grec; mais ajoutons que c'est un mot dont la plupart des langues de l'Europe conservent des dérivés.

DESTRAICE, serrement de cœur, oppression, v. 1976.

De *destraiice* et d'air *destraint* et embrassé.

Prov., *destrassa*, *destrassa*; ital., *distretta*, *distrettezza*; lat., *districtio*. Voy. ci-dessous les mots *Destraindre* et *Destrois*.

DESTRANDRE, serrer, presser, v. 6452, 9376.

Garscions les aloit *destraignant*....
Ly traïres les va durement *destraignant*.

Au vers 5987, le copiste a écrit *destraignlant*, ce qui est une erreur évidente. Là, comme dans les autres passages cités, nous trouvons le participe du verbe *destraindre*, lat., *distringere*, ital., *distringere*, prov., *destrènger*. Peut-être l'expression à *destragant*, qui se trouve dans Mouskès, v. 777, n'est-elle pas autre chose non plus :

Or iert roïne à *destragant*.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 228.

DESTRINGLANT. Voy. DESTRAINBRE.

DESTROIS, détresse, serrement de cœur, angoisse, v. 25671, 25696, 35059.

Fu à son cuer *destrois*....

Or fu en jugement Labigant en *destroit*.

Les Provençaux et les Catalans ont également employé le mot *destric*, auquel Raynouard semble pourtant donner une autre origine, V, 424 :

Gran ira e gran *destric*.
(Chr. des Alb., p. 574.)

Ab grans afans et ab *destricz*.
(Goil. de Cabestaing.)

L'auteur du Bauduin de Sebourg, parlant des angoisses de l'Homme-Dieu, s'exprime ainsi :

Celli qui souffri les *destrois*,
Pour nous à raquater, en l'arbre de la crois (1, 4).

Mouskès se sert adverbiallement de l'expression *al destroit* pour dire rigoureusement :

Car vous le devez *al destroit* (21698).

Amyot a dit de même dans la Vie de Démétrius : « Agathocles le tenoit si à *destroit* que ses gens ne s'ozoient escarter du camp. » Tenir quelqu'un *en destroit*, se lit dans la Chr. de Flandre et de Tournai. Corp. chr. Fland., III, 311.

DESTROIS, pressé, opprimé, triste, v. 33416.

Moult en sont à leurs cuers courouciés et *destrois*.

Faire quelqu'un *destrois*, c'est lui causer des angoisses. Bertr. du Gues., I, 150. Voy. pour ce mot et les précédents, Rayn., Lex. rom., III, 228, et V, 424.

Je sui encor de mes plaies *destrois*.
(Raoul de Camb., p. 215.)

DESTRYER, retarder. Gilles de Chin, v. 3250. Voy. DÉTRIER.

Puis ert montez el bon *destryer*
Isnelement sans *destryer*.

Prov., *destrigar*, *destriguar*.

DESUR, DESEUR, DESSEURE, SUR (prép.), v. 1670, 2927, 3566, 5015, 6440, 16217, 18956, 29206, 29215, 29878, 31058, 32805.

Hécart s'est contenté de mentionner le rouchi *deseur* ou *d'zeur*. Aurait-il considéré *desur* comme un barbarisme, indigne de figurer même dans son dictionnaire? C'est possible. Et pourtant, quoi qu'en disent les grammairiens, *desur* a sa raison d'être, aussi bien que *dessous*; de plus, il n'est guère moins ancien.

Oliver est *desur* un pin muntet.
(Ch. de Rol., st. 79.)

Asez orrez laquele ira *desure*.
(Ibid., st. 72.)

Li pons est *deseur* l'ève beaus.

(Part. de Bl., I, 57.)

Dunc me verrez escure

E le plum départir e *desur* mei desrumpre.

(Trav. of Charl., p. 24.)

Si bien, si biau, si quitement

Que *desur* tous le pris en porte.

(Jubinal, Nouv. rec., I, 558.)

L'ewe bédéite jettèrent

Desur lui, après l'amènèrent.

(Marie de France, II, 454.)

Desseins *desur* desseins, fallace sur fallace.

(Premières OEuvres de Deportes,
n° 527.)

Desur vient directement du lat. *desuper*, qui a formé aussi le prov. *desobre*, le cat. *dessobre*, l'it. *disopra*. Il a été abandonné par les écrivains du XVI^e et du XVII^e siècle, qui lui ont préféré son synonyme *dessus*, et comme dans le livre des Rois (p. 209), où on lit *dessus* mes piez, *dessus* mei, Molière a pu écrire :

Dessus ses grands chevaux est monté mon courage.

(Sganar. 21.)

Aujourd'hui la grammaire n'admet plus même *dessus* avec un régime, sauf dans de très-rares circonstances. — L'éditeur du Part. de Blois doit avoir confondu *desos* avec *desor* ou avec *dessus* dans le vers suivant :

N'a plus bele *desos* le tron (I, 39).

Au lieu de traduire : Il n'y en a pas de plus belle sous le ciel (*tro* en prov.), il explique *desos* le tron par : sur la terre, et *tron* est pour lui l'équivalent de *terra rotunda*.

Revenons à notre *desur*. Nous avons dit qu'il se disait encore en rouchi; nous devons ajouter qu'il est aussi très-usité dans la Franche-Comté.

DESVEROULLIER, ôter les verrous, v. 10711.

A la cartre est venus, sy l'a *desverouillie*.

Le prov. a *verroth*, *ferroth* ou *berroth*; le port. *ferrotho*; l'esp. *herrojo*; le wallon *féro*. Le mot *férule* pris d'abord dans le sens de *ferraille*, nous explique l'origine et la construction de cet instrument. On tire ces mots du latin *veruculum* ou de *ferrum*; dont ils ont au moins emprunté l'assonance. Diez, Lex. etym., p. 744.

DESVIESTIR, dégarnir de vêtements, v. 6445.

Nous disons encore *dévêtir*; lat., *devestire*.

DESVOYER, être hors de voie, être troublé, v. 14521, 53511.

Tous les eurs ly *desvôte*....

Viers le castiels'en va com toute *desvoüe*....

Par feste bataille porons bien *desvoyer*.

Nous avons rapproché cette expression de *desroyer* qui a une signification analogue. Il faut remarquer aussi que dans nos exemples *desvoyer* est un verbe neutre comme *marvoyer*, ce qui ne l'empêche pas d'avoir le part. passé *desvoyé*. L'anc. fr. possédait également la forme *désavoier*, contraire d'*avoier*. Voy. ce dernier mot dans notre glossaire et comparez le prov., le cat., et le port. *desviar*, l'ital. *dessviare*. On trouve aussi dans notre roman l'actif *dévooyer* avec le sens de détourner, séduire :

Com tu ies biaux et doux pour dames *dévooyer* (v. 18075).

Rayn., Lex. rom., V, 541.

DÉTRI, DÉTRIE, retard, v. 116, 4416.

Vous diray sans *détri*.

Cela ne veut pas dire sans détour, ainsi que M. de R. l'a pensé; mais bien sans retard. Dans Mouskés on rencontre *détrit*, *détris*, avec le même sens. Voy. ci-dessous.

DÉTRIER, retarder, v. 5253, 17697, 19458, 19441.

Qu'aldés-vous *détriant*?

Cieus sièges chi-endroit moult nous *détriera*.

Il faut reconnaître dans ce mot le prov. *destrigar*, retarder, refuser, dont la forme simple est *trigar*, lomb. *trigà*; napol. *tricare*, catal. *trigar*. M. Diez le tire du lat. *tricari*, qui dans la basse latinité devient *tricare* et *detricare*: « Quod si placitum sunnis non *detricaverit*. » Pact. Childeberti et Chlotarii regum, § 3, post leg. sal. Voy. Ducange (v° *Tricare*), qui fait venir aussi de là le vieux franç. *tréschier*, embarrasser, et le franç. moderne *tricher*.

D'apochier la besoigne plus ne *détriverai*.

(Berte aux gr. piés, p. 12.)

« Lequele cose vous assés mal conseillet, ce nous sanle, aveis jusques-chi *détryet* à faire. » Charte de 1348, publiée par M. Renier Chalon dans son deuxième suppl. aux Monnaies des comtes de Hainaut, p. 79. Ce mot est aussi dans le dict. picard, d'après la coutume de Beauvais. Cfr. Rayn., Lex. rom., V, 424.

DEUIST, devrait, v. 2501.

3^{me} pers. sing. de l'imp. du subj., forme picarde. Voyez Burguy, Gram., II, 6.

DEULX, deuil, v. 52074.

On peut voir d'autres formes de ce mot au nominatif, dans Falloit, p. 97, 101, 552-553, et dans Burguy, Gram., I, 91. La moitié du mot lat. *cordolium* a produit le franç. *deuil*.

Le rom. de Renart nous offre l'expression *boire son deuil* qui répond sans doute à une coutume fort ancienne, d'après laquelle on fait suivre les funérailles d'un repas et même quelquefois d'un bal dans certaines localités :

Moult avez tost le *duel béu*

Que vos avez de moi éu (II, 118).

Au moyen âge on ne portait le deuil que trois jours. L'auteur du Baud. de Seb. nous explique la raison de cet usage (I, 24-26).

DEUT, dut, v. 1625, 30546.

Quant se deut départir.

3^{me} pers. sing. du passé déf. du verbe devoir. C'est une forme picarde, oubliée par M. Burguy, Gram., II, 5.

DEUT (lat. *dōlet*), Gilles de Chin, v. 4109.

Li prince l'ot, forment li deut.

C'est une des formes de la 3^e p. sing. du prés. de l'ind. du verbe *douloir*: Voy. les exemples recueillis par M. Burguy, pour la conjugaison de ce verbe, Gram., II, 112.

DEVANT, au devant, en avant, v. 25240. Voy. *Devens*. — DEVANT (PAN), auparavant, v. 1454.

Fausement as esté traïe par devant.

On donne aujourd'hui à cette locution un autre sens. Autrefois elle était le synonyme d'*auparavant*.

DÉVÉER, défendre, interdire, v. 1775, 4562, 9681, 9986, 12100.

Lat. *devetare*, prov. et anc. esp. *devedar*, ital. *divietare*. Au v. 9681 on a imprimé *dévoet*, pour *dévét*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 474.

DEVENS, DEVANT, dedans, v. 16648, 19500, 25601.

Venut sont devens l'ost.

Devent pour *dedans* est encore usité en rouchi et en patois de Tournai, comme il l'était du temps de Philippe Mouskés :

Mi j'ai l'œœur joyeux
Et l'chagrin est d'vent vos yeux.
(Chans. lilloises.)

Si commencierent esraument
Çaus devens à grever forment.
(Mouskés, v. 25796.)

Et estoit trestos abriévés
Devens le pavellon entrés.

(Rom. de Perceval, MS.)

« Quiconques volra estre bourgeois... doit estre couçans, levans, et manans *devens* le franc ville dont bourgeois volra yestre. » Points accordés par Marguerite d'Avesnes, en 1346.

Les wallons écrivent *divint*, dans le même sens, et nous croyons avec M. Grangagnage que cette forme, vient de *dedens*, *dedans* ou *dedint* par la transformation pure et simple de la dentale *d* en *v*. Dict. étym. de la lang. wall., I, p. 177 et 185. M. Burguy a oublié de mentionner cette signification de *devens* en parlant des prépositions.

DEVIENS, devions, v. 50617.

Le jour que nous deviens faire nostre voyage.

La forme *deviens* a été exclusivement constatée par M. Burguy, Gram., II, 40 ; mais elle est sans doute bourguignonne.

Si com deviens de chà passer.

(Rom. du chat. de Coucy.)

Il est en effet à remarquer que la lettre *m* caractérise ordinairement la 1^{re} pers. du plur. dans les dialectes du nord. Ainsi au prés. de l'ind. on écrivait en picard *devomes* et même *devommes*, ce qui n'empêchait pas d'employer *devons* :

N'en devons pas pleurer, ains en devommes rire.

(Vœux du Paon, MS., f^o 144 r^o.)

Si devommes pour lui nous vies amender.

(Baud. de Seb., II, 114.)

En normand on disait : *devum*.

Au prés. du subj. le picard écrivait *doiemes*, *doiomes* et le normand *deium* ; au parfait défini la forme *déumes*, *déusmes*, dont nous avons fait *dûmes*, était générale ; à l'imparfait du subj. le picard disait de même *deussiemes*, *deuissiemes*, et le normand *deussium*.

DÉVIER, mourir, v. 8391.

Il a dit as barons : Morir nous convenra
Oussy honteusement c'onques ost *dévia*.

Mouskés et Froissart emploient ce mot dans la même acception. Voy. Roquefort aux mots *Devia* et *Dévier*. Ducange en parle aussi v^o *Deviare*.

DEVIERS, par devant, v. 54517.

Ly escus fu deviers sy fort, n'en doutés ja,
C'onques fiers aflés de riens ne l'enpira.

Dans la langue ancienne aussi bien que dans la moderne *devers* est une préposition qui a toujours un régime et qui équivalait à *vers*. Notre poète l'emploie ici comme adverbe. C'est une licence dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Ducange cite, en bas latin, la prép. *per diversus*, avec un régime.

DEVINE, sorcière, v. 7514.

Je le feroie ardoir plus tos c'une devine.

Lat. *divinus*. Le masc. *devin* a dû faire au fém. *devine*, tout comme en provençal *devin*, *devina* ; en anc. esp. *divino*, *divina* ; en esp. mod. *adivino*, *adivina* ; en port. *adevinho*, *adevinha* ; en ital. *indovino*, *indovina*. On trouve encore le fém. *devine* dans les premières œuvres de Desportes, f^o 192 :

Ceste bonne devine, avec son grand sçavoir,
Fait serment qu'elle peut les courages mouvoir.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 34.

DEVISER, diviser, partager, v. 4560.

Le Dieu de Paradix
Qui de nient fist le monde et si le devisa.

Cette forme est un souvenir du prov. *devezir*, lat. *dividere*.

DEVIS (A ET PAR), d'une façon convenable, à souhait, à plaisir, à volonté, v. 724, 5545, 5551, 6412, 10115. — DEVISÉE (A), v. 10994. — DEVISION (A), v. 67, 1287, 2265, 5597, 21018.

M. de Reiffenberg ayant à s'expliquer sur cette locution a dit « qu'elle était employée très-fréquemment, dans une acception très-diverse et très-difficile à fixer, et qu'elle est bien souvent une simple cheville. » Mouskés, v. 5257. Voici le passage :

Cil l'amoit eom frère à devise.

Et le savant éditeur propose de traduire : d'une façon digne d'être contée. Ducange a trouvé dans la basse latinité le mot *divisa* pris pour arbitrium, et dans les nombreux passages où se rencontrent *devis*, *devise*, *devisée*, *devision*, ces mots nous paraissent avoir un sens analogue. *A devis* serait donc souvent une sorte de synonyme d'*à bandon*, qui se rend aussi en latin par : pro suo arbitrio.

Si je dis qu'une chose est faite à *mon devis* ou à *ma devision*, n'est-ce pas comme si je disais qu'elle est faite à ma guise, à ma manière, ou mieux, comme je l'avais *devisé* ? Cette phrase de Monstrelet : « Et ainsi fut fait comme ils le *devisèrent*, » ne traduit elle pas celle-ci : « Et il fut fait à leur *devision* ? Il en résulte que nous devons savoir d'abord le sens du mot *deviser*. Or le prov. *devisar*, l'anc. fr. *deviser*, signifient proposer, détailler par un devis ; de joyeux *devis* équivalent à de joyeux *propos*. Un *devis* est encore aujourd'hui un projet (*propositum*), et il est naturel de voir l'expression du souhait ou du désir dans ce que l'on se propose de faire.

Ce que M. de Reiffenberg prenait pour une cheville, c'est donc un équivalent de notre locution moderne à *souhait*, à *volonté*, à *plaisir*. Voici quelques exemples où ce sens-là n'est pas douteux :

Bien furent rafreschi à lor *division*.

(Vert. du Gues., II, 231.)

Dist li rouges Lions : A vo *division*!

(Eaud. de Seb., I, 47.)

Ce vers rappelle la devise de Guillebert de Lannoy : Vostre plaisir ! c'est-à-dire : Qu'il soit fait selon votre propos ! Et la *devise* elle-même n'indique-t-elle pas ce que le chevalier se propose ?

Dites vo volenté et vo *division*

(B. de Seb., I, 55.)

Blanche fu et vermeille et plaisans à *devise*.

(Ierte, p. 44.)

Tuit essem à *devitz* (Chr. des All., p. 600.)

Il est facile après cela de comprendre ces vers de notre auteur :

Ars turcois bien trians à *devis* (v. 5345).
Une robe lée à *devis* (v. 40145).
Une vieille rivière y courroit *par devis* (v. 3551).

Quant à Mouskés, au lieu de traduire le v. 5257 ainsi que l'a fait M. de R., il nous semble qu'il faut l'expliquer ainsi : Celui-ci l'aimait comme un frère, autant qu'on peut le désirer (c'est l'amoit à *devise*).

Le mot *devision* a aussi le sens de propos, projet, dans le vers suivant :

Orians le sévî par tel *devision*
Qu'il ne trouva o lui chevalier ne baron.
(Chev. au Cyg., v. 58.)

DÉVOICION, désir ardent, v. 18924.

De Bauduin véoir ot grande *devocion*.

Signification prise de l'acception primitive de ce mot où l'on trouve l'idée de vœu, de désir.

DÉVOYER, séduire, détourner, v. 15075. Voy. DESVOYER.

DIE, DIENT, voy. DIRE.

DIERVÉ, DERVÉ, furieux, forcené, v. 5961, 7588 — DESVÉ, idem, Gilles de Chin., v. 3702.

La langue romane avait une foule d'expressions pour signifier la *forsenerie*. Tantôt on est hors de la règle, *desrayé* ou *desroyé*, tantôt hors de la voie, *desvoyé*, tantôt en voie mauvaise, *marvoyé* ou *amarrvoyé*; etc., etc. Notre mot *diervé*, *dervé*, *desvé*, vient augmenter cette synonymie.

Et ly roys Solimans y fiert comme *diervés*....
Et s'en vient courant comme bieste *diervée*....
Car trop estoit fole *desvée*.

Le sens le plus ordinaire de ce mot est furieux, forcené. Le rom. d'Alex. en présente aussi quelques exemples :

Si home li ont dit qu'il a le sens *dervé* (p. 260).
Del' soif et del grant eaut por poi ne fu *dervé* (p. 278).
Ses faons quidoit perdre, si est toute *dervé* (p. 285).

On trouve la forme *desvet* dans la chanson de Roland :

Si grand doet ad, por poi qu'il n'est *desvet*.
(Genin., p. 235, Michel, st. 195.)

Ailleurs c'est le verbe neutre *desver* ou le verbe réfléchi *desver* :

Il semble à sa manière qu'elle *doie desver* :
(Ierte, p. 50.)

Si guéris ceste lasse qui jà se *desvera*.
(Ibid., p. 41.)

Brengien, kar m'ad fet *dever*.
(Tristan, II, 417.)

L'opinion la plus commune depuis Ducange, c'est que ce mot, d'où vient le moderne *endéver*, a son origine dans le lat. *deviare*. M. de Reiffenberg a cru pourtant devoir en chercher une autre, et il pensa l'avoir trouvée dans le flamand *dief*, voleur, *dievery*, volerie. Chev. au Cygne, p. LXIV et 260. M. Diez rejette le bas-lat. *de-ex-viare* aussi bien que l'esp. *derribar*, et s'appuyant sur quelques exemples de Par. la duchesse, où l'auteur dit : *Tot a le sanc desvé*, (p. 189 et 199), tandis qu'ailleurs il écrit : *Tot a le sanc mué*, le savant philologue rapproche cette expression du lat. *dissipare*, gâter, prov. *disipar*; ital. *scipare*, et il cite fort ingénieusement ce vers du Dante :

La memoria il sangue ancor mi scipa.
(Enfer, 24, 84.)

Ce n'est là par malheur qu'une des significations du mot *desver*; mais il y a plus, c'est que les exemples isolés de Parise la duchesse ne sont pas à l'abri de toute contestation. Est-il sûr par exemple qu'il ne faille pas lire, comme dans le rom. d'Alexandre, *sens* au lieu de *sanc* ?

Quant Antoine le voit, tot a le sens desvé.
(P. La duch., p. 189.)

Notre objection aurait moins de portée, il faut l'avouer, si la conjecture de M. Diez pouvait s'appliquer également à *dervé*, à *derverie*, etc.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la *derverie* semble avoir emporté une idée de possession diabolique. « En tous lieux, dit Froissart, où on savoit corps saints ou corps de saints qui eussent grâce et mérite, par la vertu Dieu, à guérir de frénésie et de *derverie*, on y envoyoit l'offrande du roi. » Gloss. de Buchon. Cfr. Ch. de Rol., st. 57.

Certes, dist Edeus, je croi qu'il sont faés.
Ainsi le vont fuiant com s'il estoit *dervez*.
(Vœux du Paon, MS., f° 28 v°.)

Puis encaï en frénésie,
Une *dervée* maladie.
(Gaut. de Coigny, liv. I.)

C'est-à-dire une maladie diabolique. En partant de cette idée certaines personnes ont pensé que *desver* et *endéver* venaient plutôt de l'angl. *devil*, allem. *teufel*. Corblet, Dict. pic. Remarquons en outre, que faire *endéver* quelqu'un a pour synonyme le faire *endiabler* (de même en rouchi), et que *desver* a une certaine analogie avec notre expression *faire le diable*. Comme corollaire ajoutons que l'angl. *to endeavour*, s'efforcer de, tâcher de, qui rappelle si bien notre français *endéver*, équivaut à cette même expression *s'endiabler* à, s'acharner à : « Chacun s'est *endiablé* à me croire médecin. » Molière, Méd. malgré lui, III, 1. Une locution particulière au rouchi ne doit pas être oubliée. Au lieu de dire : Il est *diablement* beau, ou bien il est *beau en diable*, on dit : Il est *biau endévé*. Ces deux manières de parler s'expliquent mutuellement. On peut aussi comparer la forme *derverlée*, *amentia*, donnée par

Ducange, avec l'Allem. *teufelei*, diablerie, folie; mais surtout il faut rapprocher le prov. *endiablar* et le port. *endiabrar* (*endiavrar*, *endiarvar*) de notre mot *endéver*, *enderver* ou *endierver*, et de l'angl. *endeavour*.

M. de Chevallet, sans tenir compte de ces origines diverses, a préféré voir dans *desvé*, *desver*, le tudesque *taub*, goth. *daub*. Élém. germ., p. 407.

DIÉRVÈMENT, furieusement, v. 6720. Voy. DIÉRVÉ.

DIÉRVERIE, folie furieuse, v. 555, 9120. Voy. DIÉRVÉ.

DIGNER quelqu'un, lui donner à dîner, v. 3880, 4419; — SE DIGNER, dîner, v. 7218.

Ensy furent *digné*, com je vous voy contant.....
En une sale avoit maïnte table drécie
Pour *digner* les barons, là ù li dus se fie.....
En Rohais sont entrés, là se sont bien *digné*.

Ce verbe se conjugue absolument comme le provençal *dinar*, *dirnar*, *disnar* :

Pueis l'un e l'autre manjara
Ab la carn can se *dirnava*.

(Dendes de Prades.)

« Puis il mangera l'un et l'autre avec la chair, quand il se *dinera*. »

D'aco vostr auzel *dirnatz* (idem).

« De cela *dinez* votre oiseau. »

Can cascus er *dinnatz*

« Quand chacun sèra *diné*. »

Ho! Diex! dist Au digier, cum sui *dinez*!
(Fabl. et contes anc., IV, 232.)

« Et moi lavé, oïnet et bien *disné*. » Amyot, Plutarque, Morale, III, 324. Les latins ont dit aussi *cœnatus*, *pransus*, dans le sens de repu, quoique les verbes *cœnare* et *prandere* soient neutres. Dans les Gloses du Vatican (IX^e siècle), publiées par W. Grimm, on lit de même : *Disnavi me ibi; disnasti te hodie?* Bonaventure des Perriers a employé de même *déjeuner* au passif : « La pedissèque n'avoit jamais été *déjeunée* de ce mot de plurier nombre. » Nouv. XVI (Édit. du bibl. Jacob).

L'étymologie de *dîner* est une des plus contestées, à cause des formes diverses de ce mot. Ainsi on le trouve écrit *disgner*, *digner*, *disner*, *dîner*. H. Estienne a même imaginé *dipner*, pour mieux arriver au grec *δειπνῆν*. M. Diez passe en revue les principales opinions, entre autres celle qui consiste à tirer ce mot de la formule d'une prière de table : *dignare domine*. Mais tout bien examiné, il pense que ce mot s'accorde mieux avec le latin *de-cœnare*, ital. *desinare*, *disinare*, comme l'anc. fr. *reciner* qui vient de *re-cœnare*. La romane d'oïl a dit également *rediner*, témoin ces vers du rom. de Renart :

L'endemain après les matines,
Renart qui tant eime jelines
D'un des chapons se r'est d'inez (II, 209).

Voy. Diez, Lex. etym., p. 122, v^o *Desinare*.

DIRE, v. 5895, 20158, 22541.

Notre auteur emploie quelquefois le verbe *dire* avec un régime direct de personnes : *Dire* quelqu'un de quelque chose.

Et dirent Godefroy de la gent mescreue....
On avoit dit l'soudant à la barbe mellée
Que la moitié des vos avoit fait désevrée.

Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple de cette locution. M. Burguy, dans la conjugaison de ce verbe, n'en mentionne pas non plus.

La forme *dient* appartient au présent de l'indicatif aussi bien qu'au prés. du subjonctif; la première est passée de mode.

Ce dient les romans (V. 1891 et 5016).
Lors vinrent li vallet avant,
Qui dient c'om puet bien maignier.

(Gilles de Chin, v. 4681.)

Quant à celle du prés. du subj., elle a subsisté jusqu'au xvii^e siècle. Qui ne se souvient du fameux *quoi qu'on die* des Précieuses de Molière? Voy. dans notre auteur les vers 1067, 5186, 10600.

Dis, jour, v. 18358.

Comment Jérusalem, où Dieux fu surrexis,
Soit assalie tos et par nuit et par dis.

C'est le latin *dies* que l'on écrit d'abord *di*, comme on le voit dans le Serment de Louis le Germanique : *D'ist di en avant* (de ce jour en avant). Dans l'hymne de sainte Eulalie on lit au contraire *dis* :

Chi rex eret à cels *dis* sovre pagiens (v. 42).

Gérard de Viane nous offre de même à cel *dis* (v. 2032). C'est ce mot qui est entré dans la composition des noms de la semaine : *lun-di*, *mar-di*, *mercre-di*, *jeu-di*, *vendre-di*, *same-di*. On disait autrefois dans la langue d'oc, aussi bien que dans celle d'oïl : *di-luns*, *di-mars*, *di-mercre*, *di-jous*, *di-venre*, *dis-sapte*. Dimanche, qu'on écrivait *diemenche*, en prov. *dimenge*, *dimergue*, *ditzmergue*, et dans l'anc. cat. *digmenge*, est aussi le produit de *dies* et de *dominica*. Rayn., Lex. rom., III, 41, et Diez, Lex. etym., p. 127. Le calendrier républicain s'en servit également : *primi-di*, *duo-di*, etc. Il nous est resté dans le mot *midî*, et jadis il formait le composé *puissedi* (depuis ce jour) et le nom de *Tremedi* donné à l'Épiphanie, c'est-à-dire le treizième jour après Noël. Voy. l'explication que nous en avons publiée. Bull. de la Comm. d'hist., XVI, 50-51, 1^{re} série. *Di*, jour, est encore usité en italien.

Le rouchi et le picard ont conservé le mot *toudi*, wallon *todis*, vieux fr. *toz dis*, toujours, que Rabelais écrit *touts*

dis (liv. III, c. 1), comme l'auteur du Baud. de Sebourg :

Che furent cil de Flandres où guerroia *tout dis* (I, 55).

Ce dernier auteur emploie le mot *dis* de plusieurs autres façons :

Que je l'envoierai ains qu'il passe tier *dis* (I, 53).
Chil qui ont eu doel et tristèce *tant dis* (I, 321).

Tiers dis, c'est le troisième jour; *tant dis*, c'est tant de jours, per tantos dies, locution adverbiale qui fut longtemps usitée, et dont Vaugelas, dit M. Genin, a complètement dénaturé le caractère, lorsqu'il en a fait la conjonction *tandis que*. Variat., p. 241, note. M. Genin avait oublié en écrivant cela les vers du chroniqueur Benoit :

Tanz dis qu'en eure e en penser
Esteit li dux de mer passer (v. 56860-67).

DISCIPLINE, DISSIPLIN, châtement, carnage, mort, v. 2070, 6841.

Pourtant que ne mis voz hoirs à *discipline*.
Jà fussent ly Taffur tourné à *dissiplin*.

Le bas lat. *disciplina* est employé fréquemment pour flagellation, châtement, dans les lois des Wisigoths (Duc.); et dans les règles monastiques ce mot désigne même l'instrument de la flagellation. Mettre quelqu'un à *discipline*, c'est donc le frapper; être *discipliné*, ou tourné à *discipline*, c'est recevoir des coups. On trouve souvent l'expression : faire grant *discipline*, synonyme de faire grand carnage. M. Fr. Michel en a cité plusieurs exemples dans son glossaire de la Chans. de Roland, à propos de ces vers :

Quant en cest camp vendrat Charles mi sire,
De Sarrazins verrat tel *discipline* (st. 141).

Les trouvères écrivent souvent *decepline*, et même *deceplie* :

Que Calco li preux, uns des enfans Clarvus,
Faisoit grant *decepline* des gens au roy des Grus.
(Vœux du Paon, MS. n^o 440 v^o.)

Challes voit de sa gent mainte grant *deceptie*.
(Ch. des Saxons, citée par M. Michel.)

Comparez le prov. *disciplina*, *disciplinar* et *endisciplinar*.

DISCRÉE, discrète, v. 5567.

Par la vertu *discrée*.

Cette forme est due à l'exigence de la rime. Mouskés a écrit, pour un motif semblable, *discrer* et *seccer*. Roq. donne *discrez*.

DIU-SERVICE, office divin. Gilles de Chin, v. 94.

Le père truëvent qui venoit
Dou moustier, qui oï avoit
Le *Diu service*, et sa mollers.

Ces vers doivent être comparés avec ceux-ci du rom. de la Violette :

Puissent alé à un mostier,
Si ont oï le *Deu mostier* (p. 86).

Raynouard a expliqué le prov. *mestier* par *mysterium* :

Cant lo mestiers fon consumatz
E finitz e sanctificatz.

(Vic de S. Honorat.)

M. de Rohegude (Gloss. occit.) cite en effet ce passage de l'épître aux Éphésiens : Podes entendre la mia savieza el *menestier* de Crist (Potestis intelligere prudentiam meam in *mysterio* Christi). Et cet autre de saint Marc, c. 4 : Lo *ministeri* del regne de Dieu es donat a vos conoiser (Vobis datum est nosse *mysterium* regni Dei). Malgré cela, M. de Chevallet persiste avec raison à traduire *menestier* par service, en le tirant du lat. *ministerium*. Le vers suivant de l'hymne de sainte Eulalie :

La polle sempre non amast lo *Deo menestier* (v. 10).

veut dire, selon lui : Le pouvoir n'aima pas toujours le service de Dieu. Élément latin, p. 88 et 167. M. Willems s'est complètement fourvoyé en cherchant à rattacher le *Deo menestier* à mendum, mendax, et au flam. mein-eedig zyn. Elnonensia, 1837, p. 24. Cfr. Diez, Lex. etym., p. 227, v^o *Mestiero*.

Nous pensons donc que Raynouard s'est trompé sur le sens de *mestier*. Quant aux exemples cités par M. de Rohegude au mot *menestier*, de même qu'au mot *ministeri*, ils prouvent une chose, c'est que le latin *mysterium* n'avait pas toujours le sens de *mystère*. Ducange lui donne en effet la signification d'office : « Alfonsus rex Romam nuntios misit ad papam..., quia *romanum mysterium* habere voluit in omni regno. » Dom Carpentier cite de même l'expression *mysterium defunctorum*, l'office des morts, et *mysterium impendere* pour *ministerium impendere*, d'après un synode de l'église de Tournai de 1366.

Diva ! interjection, v. 6013.

Diva ! de nostre père en sés-tu que penser ?

M. de Reiffenberg s'en est tenu à l'explication de M. Genin et à celle de M. Micheland, qui voient dans *diva*, *dea*, *da*, une abréviation du mot *diable*, par le *diable* ! Nouv. rev. encycl., juin 1847, p. 223, et rom. d'Alex. Gloss. — Il n'est pas douteux que *dea*, *da*, et même le *dia*, dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche ou à droite, selon les pays, n'aient pour origine notre *diva*. Quant à ce dernier, Ménage le tire du grec $\nu\eta\ \tau\acute{\omicron}\nu\ \Delta\iota\alpha$ ou $\nu\eta\ \delta\eta$; M. Michel y voit la sainte Vierge, *Diva Maria* ; mais il s'étonne avec raison de trouver cette interjection dans la bouche du diable ; M. P. Paris explique *diva* par : Dis valet, *dic puer*. Enfin, M. Chabaille (rom. de Ren., V, 16), M. Diez, et après eux M. Burguy décomposent ce mot, dans lequel ils trouvent l'impératif du verbe dire et celui du verbe aller, *dis-va*. On le trouve même quelquefois ainsi :

Dis-va, fait-il, as-tu les ostés prins ?

(Gar. le Loh., I, 295.)

Plus ordinairement les trouvères écrivent *diva* ou *divai* (forme bourguignonne) :

Diva, dors-tu ? parole à moi.

(Mouskés, v. 24033.)

Li emperère le vit, hastivement li dist :

Diva, que sunt franceis e Karles od le fer vis ?

(Trav. of Charl., p. 26.)

Divai, fait-il, car nos viele un son.

(Fierabras, p. 166, c. 2.)

D'autres fois ils en séparent les parties, ou bien ils les répètent :

Et tu *di*, *ca*, *di*, faz noienz.

(Ruteb., I, 335.)

Va, car *medi* (Chevalier au Lion, p. 438.)

Il arrive souvent aussi que *va* est employé seul :

Qui es-tu ? *va* (Ruteb., II, 401).

Or *va*, de par Dieu *va*.

Je ferai trestout çou que mes parins volra.

(Chev. au Cygne, v. 1242.)

Lesse, *va*, tost les chiens aler.

(Rom. de Ren., I, 47.)

De même avec la forme bourguignonne *vai* :

Vai, celle soit blanche ou noire,

Qui pour sen biauté soire

Se peut com ymage marmoire.

(Reclus de Moliens.)

M. Diez a fait remarquer que ce mot *va* est encore usité dans le moderne provençal : Au farai pas *vai* (Je ne le ferai pas, *va*). M. Burguy cite également, d'après M. Honorat, les mots *vai*, *va*, *vaine*. Ces messieurs ont oublié l'un et l'autre que le rouchi et le picard usent toujours de cette formule : *Va*, té m'jornes (tu m'importunes) ; et de plus il nous semble qu'il est impossible de méconnaître dans cette locution la phrase suivante qui est donnée par l'Académie : *Allez*, vous me faites horreur (*va*, tu me fais horreur) !

L'abréviation *Dea* ! n'est plus qu'une interjection équivalente à *diva* pour le sens : « Et *Dea* ! où vîtes-vous jamais une confirmation faite sans date ? » Ét. Pasquier, Rech., III, 7. On la trouve déjà au xv^e siècle.

Voire, *Dea* ! je vous amerai.

(Poésies de Charles d'Orléans,
p. 360, édit. Champollion.)

L'anglais Palsgrave n'y a rien compris, lorsqu'il a traduit ce mot par *déjà*. P. 888. La langue moderne a conservé *da* : « C'est un habile homme *da*. » — « Beaux compagnons et beaux joueurs de quille *da*. » Rabelais, I, iv.

Nous avons rattaché à ce mot la forme *dia* ; Ch. d'Orléans n'écrit-il pas : Nennil *dya* (p. 20) ? Aucun des philologues dont nous avons cité l'opinion n'a fait ce rapprochement, et nous trouvons même que M. de Chevallet donne une origine

celtique à *dia*. L'assertion de Claudien, qui prouve que les muletiers gaulois avaient des cris différents pour faire aller leurs mules à droite ou à gauche, ne manque certes pas d'importance; mais le *dia*, dans la langue des muletiers et des charretiers modernes, veut dire tant de choses! Nous aimons mieux lui laisser, comme à *diva* et à *dea*, cette signification qui a tant de rapports avec la forme et avec l'expression latine *dic, age* (or sus, allons), que de lui chercher un sens et une origine dans le celtique *diou*, à droite, ou dans le grec *δίω*, de côté ou à travers. Cfr. de Chevallet, *Élém. celt.*, p. 247.

DIVERS, dur, cruel, difficile, v. 31056.

Car ne savoient pas la *très-diverse* voie
Où il ot mis Tangré.

C'est-à-dire : Ils ignoraient le mauvais parti qu'il avait fait à Tancrede en le trahissant. Dom Carpentier cite au mot *Diversus* cette phrase de la chronique de St Denis : Sentiles, qui fu moult d'autre manière que ses devanciers n'ot esté, car il estoit *divers* à sa gent meismes (liv. 5, c. 15); phrase qui correspond à celle-ci dans la chronique d'Aimoïn : Qui dum multa in suos crudelia exerceret, etc., liv. IV, c. 25. En voici d'autres exemples :

Ne fu si *divers* tamps passé a des mois dix.
(Bert. du Gues., II, 169.)

Ne ne vit-en itel yver
Ne si félon, ne si *diver*.
(Dom Carpentier.)

DOCTRINER, enseigner, v. 189.

Car par la fauseté qui son cuer *doctrina*.

On disait également *endoctriner*, témoin le v. 165, et c'est ce dernier mot qui nous est resté. Dans Aubery le Bourg, les deux formes se rencontrent successivement :

Vien çà, fit-il, si m'*endoctrine*...
Par celui Deu qui tous les biens *doctrine* (p. 116).

Le bas lat. avait *doctrinare* dans le même sens. Voy. Duncange, Gloss. et sup. Le wallon *si docturner* a une tout autre signification, il veut dire se droguer, ou se servir du docteur (Grandgagnage).

DOIGNON, DONGNON, donjon, v. 2256, 7813, 15660.

Ens ou maistre *doignon*.

M. Diez croit que ce mot vient de l'irl. *dùn*, d'où *dun-ion*, *donjon*. M. Zeuss, s'attachant surtout à la forme *dangio* qui est dans Orderic Vital, y reconnaît l'irl. *daingean*, fortification. Ce n'est pas sur une forme particulière, mais sur l'ensemble des formes revêtues par un mot, que l'on doit baser une étymologie, et il faut tenir également compte du sens de ce mot. Or, si l'on trouve écrit *dunjo*, *dungeo*, on rencontre aussi *donjo*, *dongio*, *domgio*, *domnio*, *domniono*. La romane d'oïl a *dongeon*, *dongon*, *doignon*, *dongnon*, *do-*

gnon, et la langue d'oc *donjon*, *domejo*, *dompnon*. Quant au sens, Christine de Pisan s'exprime ainsi : « Tout ainsi que le *donjon* d'une fortrece est assis en la plus fort place du chastel. » Charles V, 2^e p., ch. i. Raynouard cite en outre cette phrase : « Milites, ocyus consenso *domniono*, domo scilicet principali et defensiva, rebus suis diffidentes; decernunt intra se pacisci pro vita. » Act. SS., 24 juillet, t. V, p. 587. Il est bien difficile de ne pas admettre, après cela, le latin *dominium* pour origine de *donjon*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 71; Diez, Lex. etym., p. 609, v^o *Dongeon*; Zeuss, Celtica, I, 50, et Roquef., Gloss.

DOIS, dais, baldaquin, Gilles de Chin, v. 5815.

Puis s'en vont séoir à un *dois*.

La forme provençale est *deis* : « Asetez los al *deis* roial. » Rayn., Lex. rom., III, 22. L'orthog. moderne existait dans l'ancienne langue :

Totes les tables et le *daiz* ont saisis
Et Bordelois se sont entr'ax assis.
(Mort de Garin, p. 11.)

Dois est l'orthog. la plus ordinaire :

Alexandres descent devant le *dois* roial.
(Rom. d'Alex., p. 42.)

Devant le mestre *dois* servi Eminidus.
(Ibid., p. 45.)

Après fu Arrisic assis au cor du *dois*.
(Vœux du Paon, MS., f. 82 v^o.)

Sisent au plus haut *doys* ei faudestes vernis.
(B. de Seb., II, 149.)

L'auteur du Tristan en fait un mot féminin :

Tries la chanbre est grant la *dois*. (I, 205.)

On employait parfois cette expression figurément au lieu de très-haut :

Or voil qu'il soit pendus et mis au plus haut *dois*.
(B. de Seb., II, 207.)

Il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'un dais, car l'auteur ajoute peu après que l'individu fut pendu aux créneaux :

Encore estoit en vie li gloutons maldois,
Mais il fu as crestiaus du palais maginois
Pendus à une corde.

M. Michel a vu le sens de *dais* dans ce vers de la Chans de Roland :

E Guenes l'ad pris par la mein destre al *deiz* (st. 57).

M. Genin, au contraire, a traduit : « Blancandrin prend Ganelon par un *doigt* de la main droite. » P. 45. Ces deux explications sont loin d'être satisfaisantes. Le roi Marsile ordonne à Blancandrin de lui amener Ganelon, et à son commandement, *al deiz*, Blancandrin va prendre le français

par la main droite. On disait dans l'ancien langage servir quelqu'un au doigt et à l'œil; c'est exactement ce que fait ici Blancandrin. Voy. H. Estienne, Conformité du franç. avec le grec, p. 37. Sur l'étym. de *dois*, *dais*, consultez Ducange, v^{is} *Dagus*, *Dasium* et *Deis*. M. Diez y retrouve le latin *discus*, it. *desco*, allem. *tisch*, table. Lex. etym., p. 605. C'est également le sens de *dagus* et de *dasium*. On a, en effet, parfois employé ce mot pour désigner la table; et M. P. Paris a proposé même de l'expliquer par mets (*dapes*):

Mais Fromons fait les *dois* appareillier.

(Gar. le Loh., II, 178.)

M. de Chevallet, aime mieux voir dans *dais* le tudesque *dag*, *dak*, ce qui sert à couvrir. Élém. germ., p. 406.

DOLEUR, trahison, v. 30659.

Comparer ly feray ceste *doleur* ombrage.

Du lat. *dolus*, dont il nous reste *dol*.

DOLOUSER, se plaindre, v. 15757.

L'auteur emploie ce verbe comme subst. : Laissies le *dolouser*. On trouve ailleurs *doulouser* :

Assés *doulouse*, assés lamente.

(Gautier de Coinsy, II, 3.)

C'est le synonyme de *doloir* ou *douloir*. Voy. Roq.

DONNER, v. 4605. — **DONRA**, futur, v. 1212. — **DOINSTR**, sub. prés., v. 5871.

Je vous pry que voellies vostre foy fianchier
De *donner* sauf-conduit ung homme que j'ay ehier.

Donner quelque chose quelqu'un, c'est-à-dire à quelqu'un, est une locution qui mérite d'être notée.

DONOX, amour, plaisir, galanterie, v. 1520.

S'as éut ung garçon à t'as pris ton *donoy*,

Prov. *domnei*, *dompney* : « E duy e duy fan lur *domney*. » (A. Daniel). Le *donoy* est la galanterie avec les femmes (*domne*). De là le prov. *domneiar*, l'esp. *doñear*, l'ital. *donnare*. La romane d'oïl avait de même les verbes *dosnoyer* et *donner*, ce qui fait dire à Tristan :

Laissez-moi e Ysolt consiler,
Je la sui venu *domer*. (II, 107.)

Dodnew signifie galant dans le même ouvrage (II, 20). Voy. aussi Rayn., Lex. rom., III, 69, et Diez, Lex. etym., p. 127, v^o *Donno*.

DONT, d'où, v. 2917, 3312, 5009, 8250, 8757.

Sire, *dont* venés-vous icy sy faitement?...
Fu uns auteux levés *dont* la messe ont cantée

Prov. *d'on*, *d'ont*; anc. esp. *d'on*; esp. mod. *donde*, *de donde*; port., ital. *donde*. L'anc. franç. écrivait *d'unt*, *d'ond*, *d'ont* et *dom*.

Et fu mis là *d'unt* il chaï (Rom. de Rou, v. 5627).

« La généalogie et antiquité *d'ond* nous est venu Gargantua. » Rabelais, liv. I, c. I.

D'ont vient ce soleil de plaisance
Qui ainsi m'esbluyt les yeux?

(Ch. d'Orléans, p. 52, édit. Champollion.)

D'ont vient si faite déablie (Berte, p. 99).
D'om es-tu, ladres? fait li rois.

(Tristan, I, 179.)

L'adverbe *d'ont*, d'où, vient du lat. *de unde*. On a même dit *ont* pour *où* :

N'iert la ter assez fort et haut,
N'il n'i avoit pertuis ne faute
Par *ont* il issir s'en déust,
S'alde par defors n'i eüst.

(Chev. de la Chor., p. 185.)

Tout cela nous aide à comprendre pourquoi *dont*, aujourd'hui simple pronom relatif, a été quelquefois employé dans le sens de l'adverbe *d'où* : « Une ville *dont* la liberté paraisait être bannie pour toujours. » Marmontel et Domergue. L'Académie et la grammaire, sans tenir compte de l'origine de *dont*, déclarent que ce mot ne doit jamais être employé, lorsqu'il s'agit d'un lieu quelconque, et qu'il est suivi d'un verbe qui marque l'action de sortir, de venir, etc. Dans ce cas, disent-elles, il faut employer *d'où*. On a oublié que *dont* fut originairement le synonyme de *d'où*.

Il n'est pas exact de dire comme M. Burguy (I, 162), que le mot *d'ont* ne passa de son sens primitif d'adverbe à celui de pronom relatif, qu'à l'époque des sermons de saint Bernard. Il est déjà employé ainsi dans l'hymne de sainte Eulalie :

El li enortet *dont* lei nonque chieilt (v. 15).

On lit aussi dans les lois de Guillaume, § 53 : « Sa terre *dunt* il est nez. » Et nous trouvons que la romane provençale l'a employé de même dans les deux acceptions. Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 374-375; Diez, p. 242; Fallot, p. 310-319.

DORBLIER. Voy. **DOUBLIER**.

DOSSIÈRE, coups donnés sur le dos, v. 33325.

Là ont ly Sarrasin regut mainte *dossière*.

Le prov. *dorssar*, du lat. *dorsum*, signifie rosser, bâtonner.

DOR, doit, v. 18585.

Le boin roy Corbarant qui le *dot* gouverner.

Cette forme de la 3^e pers. sing. du prés. de l'ind. du

verbe *devoir* n'est autre chose que la prononciation du mot *doit* en rouchi. Prov. *deu*. M. Burguy ne l'a point mentionnée. Gram., II, 1.

Dou, du (de le), v. 5480.

On trouve d'abord en franç. la forme *del* comme dans l'esp., l'anc. port. et l'ital. Le normand en a fait *deu*; le bourguignon *do*, le poitev. *dau*. *Dou* est composé de *de lou*. Voy. Burguy, Gram., I, 47-49.

DOUBER (SE), s'armer, s'équiper, v. 1628. Voy. Adouber (s').

DOUBLIER, double, doublé, v. 15549, 50850.

Cent malles li trença de son haubiert *doublier*.

On écrivait aussi *doblier* et *doblentin* ou *doblentin* :

Parmi les fortes malles de son auber *doblier*.
(Rom. d'Alex., p. 85.)

Onques ne l'pot garir li haubers *doblentins*.
(Ibid., p. 120.)

La romane d'oïl emploie *doblier* dans le sens de *double*, tout à fait comme la provençale :

Tau tem qu'el danz fos *dobliers*.
(Rambaud d'Orange.)

Que trespasses l'auber *doblier*.
(Lanfranc Cigala.)

Cadafalex *dobliers*. (Chron. des Alb., p. 468.)

Voy. Rayn., Lex. rom., IV, 564, et Ducange, v° *Duplarius*.

DOUBTE, crainte, v. 7641. — DOUBTER, SE DOUBTER, craindre, v. 8000, 51515, 51794.

Pour *doubte* de flairier.
Je n'en *doubte* un bouton.
Se vous vous *doubtés* que n'aiés le piour.
Florice qui forment se *douta*.

Le lat. *dubitare* a naturellement produit cette signification. Plaute n'a-t-il pas dit : *Quid istuc dubitas dicere?* c'est-à-dire : *Quid times ou vereris?* Aussi voyons-nous la basse latinité en user de même : « Ego neque vos, neque excommunicationes vestras, appretior vel *dubito* unum ovum. » Acta Alexandri papae an. 1169. Les Italiens en ont fait *dottare*, craindre, et les provençaux *duplar*, *doptar*. Nos vieux mots *doubter* et *se doubter* ont fait place au verbe *redouter*, qui marquait la répétition. Cependant il en reste encore quelque chose dans *se douter*, pour dire : soupçonner, et dans *ne douter de rien*, c'est-à-dire ne rien craindre.

L'auteur de la Chans. de Roland écrit *duter* :

Li amiralz il ne l'erent ne ne *dute* (st. 261).
Temprement les r'arés, ne vous *dobtez* mie.
(Baud. de Seb., I, 11.)

Dou siège *doute*, si s'en vourra issir.
(Gar. le Lah., I, 171.)

Cil est ocis qu'il plus *dotot* (Tristan, I, 85).

« En cet état et cette *doute* les tint-il un grand temps. » Froissart, I, c. 99. « Je te *doubte* autant mort que vif. » Idem, III, c. 22. Voy. Ducange, v° *Dubitare*, et Rayn., Lex. rom., III, 86. M. Genin (Lang. de Molière, p. 129) trouve encore la trace de cette signification dans ce vers :

Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutoit*.
(L'Ét., II, 7.)

C'est-à-dire : de l'or que l'on soupçonnait? Nicot traduit *doubter* par : hesitare, *dubitare*, *vereri*, *timere*.

Douc, doux, v. 11013.

My *douc* amy.

Cette manière d'écrire nous explique le féminin *douce*. L'*l* du lat. *dulcis* a disparu, comme dans le prov. *dos*, *dous*, et dans le port. *doce*. Cependant la romane d'oïl avait aussi la forme *dols* et même *doulc* :

Verais et *dols* et droitioriers,
(Part. de Bl., I, 16, 17, 20.)

Je regardai lors son *doulc* vis.
(Froissart, III, 482.)

Le prov. et le cat. ont également *dolz* et *dols*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 65.

DOUÉE, épousée, fiancée, v. 34081.

Adout ariés m'amour
Pour faire vostre gré syccon vostre *douée*.

Bas-lat. *dotata* : c'est-à-dire la femme à laquelle on a constitué une *dot* ou assigné un *douaire*. Voy. Ducange, v° *Dos*. Le mot *douer* est encore usité dans ce sens.

DOUTENCION, doute, soupçon, v. 15401.

On trouve plus souvent *doutance*, prov. *doptansa*. De *dubitatio* vient *doutencion*.

DOY, deux, v. 5565.

Si faitement disoient li baron *doy* et *doy*.
(Baud. de Seb., I, 27.)

Contrairement à l'opinion de Fallot, p. 229, M. Burguy démontre que cette forme n'est pas particulière à la Bourgogne et qu'on la trouve également en Picardie. Gram. d'oïl, I, 108-109. Les formes prov. sont *duy*, *dos*, *doas*.

DRAPIAUS, DRIAPIAUS, linges, v. 7701.

Que trestous vos *drapiaus* aloit-on deskierant.

Ce mot indique plutôt des linges que des vêtements. (Voy. la note de M. de Reiffenberg). Le rouchi et le picard l'ont conservé dans le sens de linges d'enfant et dans celui de

linge de propreté à l'usage des femmes. « Le puis où Nostre Dame lava les *drapeaux* de Nostre-Seigneur J.-C. » Chev. au Cygne, p. 348. Le provençal *drapel* a entre autres significations celle que nous venons d'indiquer :

Ela per se envelopet
Son effan en *drapels* petit.
(Rayn., Lex. rom., III, 77.)

Rabelais se sert de *drapeaux* pour chiffons, et Marot fait de même. Il faut joindre aux dialectes ci-dessus le berri-chon et le normand. Voy. *Dras*.

DRAS, habits, vêtements, v. 1872.

D'un de ses chevaliers elle viesti les *dras*.

Le normand *dras* a aussi le sens de vêtements. C'est ainsi que l'on disait *viestir les dras* pour prendre l'habit dans un couvent :

Moine l'ont fait, les *dras* li ont vestis.
(Mort de Garin, p. 153.)

Puis prenderoie *dras* d'une religion.
(Baud. de Seb., II, 28.)

L'expression *être aux draps* de quelqu'un équivalait à : être au service de quelqu'un, parce que les maîtres ou les seigneurs habillaient tous ceux qui les servaient.

En réalité le *drap* n'est autre chose qu'une toile, une étoffe quelconque. Dans Bauduin de Sebourg, lorsqu'Éliénor expose en public une toile sur laquelle est représentée la trahison de Gaufrroi, quelqu'un lui demande :

D'ont vous vient ce *dras*-là ?
(Baud. de Seb., I, 64.)

C'est quelquefois une robe de femme :

Tot après la ceinture li ont les *dras* cepez.
(Par. la Duch., p. 138.)

La pièce de soie noire dont à Bruxelles les femmes se couvraient généralement la tête autrefois, et à laquelle on donne le nom de faille, nous l'avons trouvée en usage il y a quelques années dans un village de l'Artois, où les paysannes l'appellent simplement un *drâu*.

Le bas-lat. *drappus* se rencontre déjà dans les notes tyroniennes (Ducange), ainsi que dans la loi des Allem. : « Si quis altero per mano aut per *drappo* iratus priserit. » Suivant M. Diez, l'opinion qui tire ce mot de l'allemand *trappen* mérite considération. Comparez l'anc. esp., l'esp. mod. et le port. *trapo*. Lex. etym., p. 127. D'autres, comme H. Estienne, ont mieux aimé chercher son origine dans le grec.

DRÉCIER, lever, v. 7052.

La pourre est *drécie*.

Le franç. mod. *dresser* ne s'emploierait plus ainsi. On dirait que la poussière s'est levée. Prov. et anc. cat. *dressar*, *dreïçar*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 75.

DROIT, juste, précisément, en droite ligne, v. 50058.

Droit en la tour David estoient y baron.

Les provençaux ont dit de même *dretz* comme adverbe dans le sens de tout à fait :

Be sai que tot quann fas es *dretz* niens.
(Rayn., Lex. rom., V, 70.)

Dans les vers suivants *droit* a le même sens qu'aujourd'hui :

Droit à Blauvais m'alés esperonnant.
(R. de Camb., p. 5.)

Dreig vas els cavalcar. (Rayn., Lex. rom., V, 69.)

DROIT-CHY, DROIT-LA, ici même, là-même, v. 1259, 22761, 52700.

Et volés que soions de *droit-chy* départant.
Je ne vic sy biel fait que j'ay véut *droit-là*.

L'auteur du Bert. du Guescl. a écrit de même :

Je voi *droit-ci* venir d'un englois la façon. (II, 147.)

Le mot *droit-chy* nous rappelle le nom donné au patois que l'on parle dans le Hainaut français et dans une partie du Hainaut belge. Nous voulons parler du *rouchi*, mot qui est produit par aphérèse de *drouchi*, *dro-chy*, *droit-chy*. Voy. Hécart.

DROITURIER, droit, juste, légitime, v. 756, 2155.

Des enfants *droituriers*. On a dit d'une manière absolue le *droiturier* pour désigner Dieu lui-même. Les Provençaux en ont fait autant : Jhesus le *dreiturier*. Chr. des Alb., p. 186. Comp. le prov. *dreiturier*, l'anc. cat. *dreturer*, l'esp. *derechurero*, et l'it. *diritturieri*. Rayn., Lex. rom., V, 72.

DROMON, navire, v. 5971.

Pline donne le nom de *dromo* à un poisson d'une grande vélocité. C'est par une imitation semblable que sous Justinien on appelait de même des navires très-rapides. *Dromon* serait donc un mot grec.

Il n'en i ad barge ne *dromund* ne caland.
(Ch. de Rol., st. 176.)

Sez grandz *dromunz* en ad fait aprester.
(Ibid., st. 185.)

Que d'or plain un *dromon*
Arai pour che marquiét faire délivrison.
(Baud. de Seb., I, 47.)

Qui lor nés lor abatent et froissent li *dremon*.
(Rom d'Alex., p. 77.)

Voy. la chronique de Ph. Mouskés; Ducange, *v° Dromones*, Gloss. et suppl., et Diez, *Lex. etym.*, p. 610.

DRU, DRUIT, ami, amant, fidèle, v. 1958, 3751, 6076. **DRUERIE**, amitié, galanterie, v. 20064, 30693.

Que dame ne seroit de son *druit* acolée.

« Tes *dru*s et tes amis » est une expression fréquente chez les trouvères comme chez les troubadours (prov. et anc. cat. *dru*t) :

Sei amic e sei *dru*t.
(Chr. des Alb., p. 44.)

Pren escarsetat per amiga e per *dru*da.
(Guil. de La Tour.)

Si i serrunt vos *druz* e tuz vos consilers.
(Trav. of Charl., p. 2.)

Pur vasselage suleie estre tun *dru*t.
(Ch. de Rol., st. 130.)

Estre dois mes maris, je doi estre ta *dru*e.
(Baud. de Seb., I, 66.)

Dans ce dernier vers la *dru*e est plutôt l'épouse que la maîtresse ou la fidèle; c'est que l'idée de constance n'était point alors séparée de celle d'épouse :

La fille au roi estoit sa *dru*e,
A feme l'avoit espousée.
(Mouskés, v. 21928.)

Les trouvères donnent même ce nom à Héléne, la femme de Ménélas :

Quant Paris ot la biele Elaine
Ravie al port desous Mikaine,
R'il ot roi Ménélaou tolué
Kui feme ele ot esté et *dru*e.
(Mouskés, v. 50-53.)

Menelaus à qui je sui la *dru*e.
(Destruct. de Troye.)

L'italien a gardé *dru*do, *dru*da, qui étaient aussi dans l'anc. portug. Mais la signification de ces mots a varié singulièrement, la *dru*e n'est plus qu'une concubine. Quelle distance entre la blonde Yseult, la *dru*e de Tristan, et la *dru*da italienne! Il est vrai que le cornouaillais *dru*th a le même sens. Dans un capitulaire de Charles le Chauve les *dru*s équivalent aux *féaux* : « Sine solatio et comitatu *dru*-*dorum* et vassorum; » et l'on trouve la même phrase dans la lettre de l'an 858, écrite à Louis de Germanie par les évêques de France.

Du mot *dru* on avait fait le subst. *druerie*, amitié, galanterie :

Adont se sont férut sans nule *druerie* (v. 30793).
Parloient d'amours et de grant *druerie*.
(Baud. de Seb., I, 57.)

Qu'il ozast à ma suer mener sa *druerie*.
(Ibid., I, 90.)

C'est aussi le sens du prov. *dru*darria. Dans le bas lat., ce mot désigne une espèce de redevance que les condamnés payaient à la femme du juge ou du seigneur. Voir ci-après les autres acceptions et l'origine de ce mot.

DRU, DRUT, DRUIT, épais, serré, pressé, v. 868, 1715, 8841, 9316, 15459.

Alons et retourmons parmi le foriest *dru*e.
Tellement qu'il estoient si *dru*t et sy sierré,
Que jusqu'en la riviere estoient avalé.
Et ly aultre venoient sy *dru* sur le sablon
C'on entrast dedens iaux nient plus que ung buisson.
Plus *druit* volent quariel que plueve ne de vent.
Il n'en fuissent venus saluer les plus *dru*s.

Le franç. moderne et plusieurs patois ont conservé ce mot dans le sens d'épais, serré. En rouchi, par exemple, la *dru*té d'une toile est lorsque le fil est serré; la *dru*té du blé, lorsque les tiges sont trop rapprochées. L'auteur des Remarques sur le dict. de l'Acad. prétend qu'on ne peut pas dire du blé, qu'il est semé *dru*, attendu que l'on sème épais ou clair, mais non pas *dru*. Pour lui, du blé bien *dru* est du blé dans un bon état de végétation. Nous pensons qu'il s'est trompé. Le mot *dru* exprime les deux idées. Il est vrai que l'anc. langage disait *dru* pour gras, bien portant, gaillard, en bon état : *endruire* signifiait engraisser, *desdruire* avait le sens de maigrir. L'Académie a mentionné cette acception du mot *dru*, dont M. de Chevallet a signalé plusieurs exemples; mais elle a bien fait aussi de rappeler l'autre. Les vers de notre auteur prouvent l'ancienneté de cette signification. Et Froissart lui donne-t-il un autre sens quand il dit : Et *dru* semées sont les tours (Gloss. de Buchon)? Cette phrase prouve que le blé peut être semé *dru*. Nous lisons aussi dans les Vœux du Paon, MS. :

D'une part et puis d'autre vinrent *dru*s comme paille (f° 150 r°).

La Fontaine a employé ce mot figurément :

De telles gens il est beaucoup
Qui prendroient Vaugirard pour Rome,
Et qui, caquetant au plus *dru*,
Parlent de tout et n'ont rien vu (liv. IV, 7).

En picard *dru* veut dire bien portant, fort; mais être dans son *dru*, c'est être dans l'embarras. Il y a encore là une métaphore.

Rabelais se sert de *dru* dans le sens de dodu, bien nourri, et dans celui d'épais : un homme sain et *dru*, IV, 17; sus l'erbe *dru*e, I, 4. Les dents *dru*es dont parle Marot sont des dents serrées, ou bien des dents fortes et vigoureuses, mais non des dents pointues :

Celui qui siffle et a les dents si *dru*es
Mordra quelqu'un qui en courra les rues.
(Rabelais, de Le Duchat.)

L'expression provençale ferir *dru*t, qui veut dire frapper vigoureusement, selon Raynouard, pourrait signifier aussi

frapper à coups pressés, à coups redoublés. Lex. rom., III, 79.

M. Genin dit qu'on n'assigne pas d'étymologie à *dru*, et il croit que *dur*, *dru*, *rude*, sont trois prononciations diverses d'un même mot, obtenues par la transposition de l'r. Variat., p. 360. C'est faire peu de cas des autres acceptions du mot *dru*.

M. de Chevallet pense que *dru*, ami, fidèle, favori, vient de l'allemand, et que *dru*, gaillard, bien portant, fort, gras, vient côté le cambr. *drud*, qui signifie robuste, hardi, le gallois *drúth*, qui veut dire éveillé, gaillard, et le breton *drúz*, *drú*, qui a le sens de gras, gros, fort, de même que le nouv. prov. *dru*. Peut-être l'adjectif *dru* se rattache-t-il à l'islandais *driugr* et au suéd. *dryg*, qui réunissent toutes les acceptions du mot français, acceptions qui se retrouvent aussi dans l'adj. grec *ἀδρός* : il y a, du reste, une affinité évidente entre ce dernier et les adj. isl., suéd. et franç. Henri Étienne y avait songé. Conf. du lang. fr. avec le grec. Voy. Diez, Lex. etym., p. 128; Diefenbach, Goth., II, 678-679, et Rayn., Lex. rom., III, 78.

M. Diez réunit en un seul article toutes les acceptions du mot *dru*, et de même que M. Diefenbach, il cherche à lui donner une seule origine. Ils essaient de montrer les rapports qui peuvent se trouver entre le goth. *druds*, l'anc. h. allem. *trút*, *drút*, *drúd*; l'anc. flam. *drut*, *draut*, *druyt*, qui expriment l'idée de l'ami, du confident, du favori; et d'un autre côté le cambr. *drud*, qui signifie robuste, hardi, le gallois *drúth*, qui veut dire éveillé, gaillard, et le breton *drúz*, *drú*, qui a le sens de gras, gros, fort, de même que le nouv. prov. *dru*. Peut-être l'adjectif *dru* se rattache-t-il à l'islandais *driugr* et au suéd. *dryg*, qui réunissent toutes les acceptions du mot français, acceptions qui se retrouvent aussi dans l'adj. grec *ἀδρός* : il y a, du reste, une affinité évidente entre ce dernier et les adj. isl., suéd. et franç. Henri Étienne y avait songé. Conf. du lang. fr. avec le grec. Voy. Diez, Lex. etym., p. 128; Diefenbach, Goth., II, 678-679, et Rayn., Lex. rom., III, 78.

DUIRE, caresser, conduire avec la main, v. 3487.

Et les *duist* doucement et les va enseignant.

De même dans la Chanson de Roland :

Si *duist* sa barbe, afaïtad sun geroun (st. 45 et 60).

M. Diez a fait remarquer que *duist* ou *doist* vient de *duxit* et non de *docuit*. Lex. etym., p. 610.

Le français mod. a gardé ce mot avec le sens de plaire, convenir; le rouchi et le picard en ont fait autant. Le wallon l'écrit *dûre*, synonyme du franç. mod. La romane d'oïl disait, comme la langue d'oc, *duire* pour conduire, élever : « Si il l'a jeune, il la *duira* et ordonnera à sa volonté. » Froissart, Gloss. de Buchon.

L'ensenhamentz e l' pretz e la valor
M'an si mon cor *duit* de belha paria.

(Rayn., Lex. rom., III, 81.)

DURÉ, endurci, cruel, opiniâtre, v. 15780, 15977. Voy. **ADURÉ**.

DUREMENT, adv. superlatif, v. 5675, 6278, 15495, 15617.

DUREMENT grande; liés en fu *durement*; qui haute est *durement*. Le provençal s'exprime de même :

Duramen ama Dieu, aïso creatz.

(Gerard de Rossillon.)

Le moy. h. allem. *harte* et l'anc. h. allem. *harto* sont employés avec la même signification.

M. Genin cite plusieurs exemples des poésies des trouvères, entre autres :

Il n'en i a chevaler ne barun
Qui de pitet mult *durement* ne plurt.

(Roland, st. 174.)

Tuit cil qui ce miracle oïrent
Moult *durement* s'en esjoïrent.

(Gaut. de Coigny, I, 41.)

Suivant lui, *durement* est le même mot que *rudement*, dont l'Académie autorise l'usage, le même que *drument*, qui n'a pas encore été fait, dit-il. Roquefort dit pourtant qu'aimer *drument*, c'est aimer de grand amour.

Cfr. D. Carpentier, v^o *Duriter*.

DURFÉUS, misérable, infâme, v. 7363.

Pourquoi n'est ehils pendus
Qui tray la cité? il est bien *durféus*.

Roquefort cite quelques exemples de ce mot, qu'il tire de Gautier de Coigny, liv. I, c. 50; liv. II, c. 14. Les passages donnés par M. de Chevallet, d'après M. Jubinal, appartiennent aussi à Gautier de Coigny. Voici trois exemples d'autres auteurs :

Par foi ! dist Bauduins, je sui bien *durféus* !
(Baud. de Seb., I, 370.)

Las ! pour coi me rendi ? Jou sui trop *durféus*.
(Ibid., I, 371.)

Qui là vot estre preus tantost fu connéus...
Et le couart clamé chétif et *durféus*.

(Vœux du Paon, MS. f^o 16 v^o.)

M. de Chevallet est le seul qui ait traité ce mot. Suivant lui, nous devrions aller chercher son origine dans le tudesque *dürftig*, l'angl.-sax. *thurfende*, pauvre, nécessiteux, besogneux; le goth. *tharfan*, être dans l'indigence, etc. Élém. germ., p. 411 (Voy., sur les dérivés du goth. *thaurban*, Diefenbach, II, 695-697). Ne serait-ce pas, au contraire, un mot de composition purement romane? Le patois garde encore l'expression *durmené*, qui répond assez bien à *malbailli*. *Durféuz* n'équivaudrait-il pas à *durféuz* (*durum feudum habens*) ?

DUTÉ, redouté, v. 4050. Voy. **DOUBTE**, **DOUBTER**.

E.

E, et, v. 34770.

Cras e grant.

Cet exemple isolé d'une orthographe très-ancienne n'est peut-être qu'une erreur du copiste. On trouve écrit simultanément *e, et*, dans l'hymne de sainte Eulalie, dans les lois de Guillaume et dans les fragments de Valenciennes. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 382. Le provençal écrit de même *et, e*; l'ital. *ed, e*; le cat., l'esp. et le port. *e*.

E-CAR, donc, v. 20763.

Ahy, roys débonnaires, e-car nos secourrés,
Car de Jérusalem avons les murs troés.

Car dans le sens de donc a déjà été remarqué. Il se présente ici avec une particule explétive, comme dans le rouchi *e-tout* dont on a fait *ilout*.

Eces, ainsi (?), v. 19700.

Ne onques à nul jour ne m'en fist mencion
Ne pourrecha eces nostre sauvation.

Nous avons conjecturé que ce mot était ici pour *einsin*, ainsi, que l'on trouve écrit *eissinc*, Par. la Duches., p. 45, et *ansinc*, Chev. de la Char., p. 77. Il faut pourtant ajouter que l'on trouve *enceis* dans la Chanson de Roland. Notre mot *eces*, *ences*, veut peut-être dire auparavant, antérieurement.

ÉDEFIER, établir, bâtir, v. 20266, 25089.

Et que cascun ait bien sa garde édefie....
En fist dus Buinemons églises édefis.

Prov. *ediflar*. Dans le second exemple cité, la rime a empêché l'auteur de se soumettre à la grammaire, qui exigeait *édefies*.

EFFONDRE, renverser, précipiter, v. 419, 25505, 29128.

Dedens une rivière noyés et effondrés.
Effondrent bachinés, desrompent haubregons.
Éraacles vient sur ly, effondrer le cuidoit.

C'est encore la signification du français moderne. Prov. *esfondrar*, du lat. *fundus*. Rayn. Lex. rom., III, 339; Diez, Lex. etym., p. 150, v° *Fondo*.

L'auteur d'Aubery le Bourg. emploie *effondrer* au propre et au figuré dans la même page :

Quant cest mur n'est nulle part effondré...
Encor n'en ai mon trésor effondré (p. 409).

EFFONDRES, ouragan, écroulement, v. 15202, 29497.

Qui és noz se féry com effondres bruiant.

Nous avons écrit *effondres*, en le rapprochant du mot *foudre*. Il nous semble que c'est une erreur. M. Buchon fait dire de même à Froissart : « Une *effoudre* et un orage si grand descendit du ciel. » Gloss. Dom Carpentier, v° *Fulgetra*, cite ces deux phrases : « Uns *effoudres* féry si durement la mère de l'enfant. » — « Tantost commença à toner et à *effoudrer* si durement que toute la terre en croloit. » M. de Reiffenberg a préféré lire dans Mouskés :

Quar effondre ne le tonndle
Ne crient-iz tant comme le roi (v. 21944).

Et le manuscrit des Vœux du Paon donne d'une manière très-certaine *effondres* au lieu d'*effoudres* :

Parmi le pré herbe com effondres bruiot (v° 5 v°).
Floridas vit le cop com effondre avaler (v° 65 v°).

Le vers suivant prouve que l'on prononçait quelquefois *effondrés* :

Sambloit uns effondrés qui ciet sur le caucie (v. 45202).

Il nous paraît difficile de ne pas rattacher *effondres* à *effondrer*. Ce mot n'exprime-t-il pas l'idée de renverser, précipiter, et cette idée ne convient-elle pas à tous nos exemples? Quant à *foudre*, il vient du prov. *foldre*, et ne paraît pas avoir eu de dérivé dans cette langue. Au pis aller, il pourrait y avoir ici une confusion de deux termes, qu'on aura pris souvent l'un pour l'autre.

EFFORCIEMENT, voy. EFFROÏCEMENT.

EFFRAÏEMENT, avec effroi, v. 20025.

Adverbe formé du verbe *effraer* : « Tel paor avoit-il que Nostres Sires se *effraast*. » St-Graal, cité par Roquef. Le prov. écrit *esfreyar*, et même *esfreidar*, ce qui nous mène tout droit au lat. *frigidus*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 654.

EFFROÏCEMENT, avec violence, avec effort, v. 20018, 20024, 25466, 34924.

L'orthographe de ce mot nous engagerait à le rapprocher du verbe *défroisser*, si le copiste n'avait écrit au v. 34935 :

Va férir le soudant sy effroicement,
Le roy et le cheval contre le tierre estent.

Effroicement serait donc le résultat d'une transposition de lettres, et nous devrions y retrouver le provençal *esforsuament* et notre verbe *efforcier* (Mouskés, v. 26561). M. de Reiffenberg n'ayant pas mis de tréma sur l'*i*, propose au vers 5767 de lire *bien et efforcement*; au vers 6397, il ne voit

plus la nécessité de le changer à cause du tréma; au vers 11107, il imagine une conjecture nouvelle : *effroïement*; et enfin au vers 13402, il propose *efforcement*.

EFFROIER (s'), s'effrayer, v. 7177.

A Baimemont a dit : Biaux oncles, ne t'effroie.

Formé naturellement du subst. *effroi, esfroi*. Voy. *Effraiment*.

EL, EIL, autre chose, v. 1297, 1299, 8455, 10574, 15525, 16689, 16746, 23950, 34082. — Gilles de Chin, v. 2659, 2705.

Codefroys ne vint pour el en ce pays.
N'alons el demandant.
A riens el je ne béc.
Et d'un et d'el.

Bien des éditeurs se sont trompés sur la valeur de ce mot. M. de Reiffenberg lui-même a proposé de lire au v. 8455 : *je l' ne voel demander*, au lieu de : *el ne voel demander*. Dans le Part. de Blois, I, 67, au lieu d'écrire :

Et vloit dormir, n'a d'el mestier,
(Il veut dormir, et n'a pas besoin d'autre chose)

on a écrit *n'a del mestier*, qui ne signifie plus rien. Si l'on s'en tenait au glossaire de M. Charrière, les vers suivants n'auraient aucun sens, attendu qu'il traduit notre mot par *lui* ou *elle* :

Et Bertran li a dit : El ne velll demander.
(Bert. du Gues., I, 62.)

Et pour ce et pour el s'en ala retournant.
(Ib., I, 99.)

De ce que fera-on, quand il ne puet estre el?
(Ib., II, 248.)

On pourrait citer de nombreux exemples du mot *el*, notamment dans Mouskés, v. 10301, 12189, 21642, et dans Baud. de Seb., I, 226; 560, II, 66, 39, 565.

Or me dis ton cas.
— El ne quiers (Rithmes et ref. tourn., p. 115).

Dans les Lois de Guillaume, § 38, on lit : « Quant per *ele* ne pot eschaper. » C'est une orthographe dont il n'y a guère d'exemple. On trouve plus fréquemment la forme prov. et l'anc. esp. *al* (lat. *aliud*), qui dans l'anc. cat. fait *als* :

Or pensst du manecier, car il en ert tout al;
Ains que miedis soit verra tel enseignal.
(Vœux du Paon, MS., f° 13 v°.)

Quant à *else*, qui serait identiquement le même qu'en anglais, faut-il admettre avec M. Michel qu'il se présente dans ces vers?

Yseut, par cest mien chief le bloi
N'else voudroit avoir pensé.
(Tristan, I, 174.)

TOME III.

M. Burguy n'en a pas fait mention, non plus que des formes *ele* et *eil*. Gram., I, 167-168.

Dans son édition de la Chans. de Roland, p. 387, M. Genin a cité plusieurs exemples donnés par M. Michel, mais non toujours expliqués par ce dernier. On ne peut trop appuyer sur la nécessité qu'il y a de faire la plus grande attention à ce mot. Faute de le comprendre, on court de véritables dangers, et l'on s'expose à faire dire à un auteur tout le contraire de ce qu'il a dit. La chronique de Reims contient les détails de l'entrevue qui eut lieu entre Louis VIII et le faux Bauduin, et on y lit la conversation suivante : « Biaux niés, dit Bauduin au roi, vous aiés boine aventure de Diu et de sa mère. Voirement sui-je chou, et tóut che deveroit mien estre, se on me faisoit droit. Mais me fille me veut désireter, ne ne me veut connoistre à père. Si vous pri, biaux niés, que vous m'aidiés me droiture à garder. » — « Chertes, dist li rois, pour *el* ne sui-je chi venus. » C'est-à-dire : je ne suis pas venu ici pour autre chose.

Dans cette réponse toute simple, un historien fort recommandable de la Flandre a vu de la perfidie, et oubliant le sens du mot *el* il a traduit : « Certes, repartit le roi avec une *dissimulation perfide*, ce n'est pas pour *elle* (pour votre fille) que je suis venu ici. » On voit que les vieux français a parfois de petits mystères que les historiens les plus savants ne doivent aucunement dédaigner. Comparez l'ancien flamand *el*: iemand ou niemand *el*, quelqu'un ou personne d'autre (Kilian). Voy. Diez, Lex. etym., p. 9, v° *Al*, et Rayn., Lex. rom., II, 43-44.

ELASCION, v. 5144.

Le MS. porte simplement *lascion* :

Voz fais est tous jugiés par vostre *lascion*.

M. de Reiffenberg a cru pouvoir écrire *elascion* qu'il traduit par hauteur, arrogance. C'est plutôt *lascion* pour *relascion*. Rapprocher ce vers des vers 5189 et suiv.

ELLE, aile, v. 2140, 34754, 34757.

Leurs *elles* eslever et vers luy avoyer.
Leur *elle* s'y montoit, de ciertain le créés,
A xl mil homes.

Froissart écrit de même *ele*, *elle*, *esle*, dans les acceptions diverses du lat. *ala* et de notre mot *aile*, ainsi que dans le sens de largeur. « Les archers sur *ele* et les gens d'armes au front. » Gloss. de Buchon. Bailler les *elles* ou les *ellées* à un cheval, se disait jadis d'un cheval qu'on lançait au grand galop. Rob. Estienne, dict. de 1556, v° *Admittere*.

EM, en, voy. EN.

EMBATRE (s'), pénétrer, avancer, v. 1955, 9097, 16601, 22621. — EMBATRE, enfoncer, Gilles de Chin, v. 2594.

A! Dieux, dist Mauquarés, où me sui-ge *embatus*?
Je me soy *embatus* en une gent faée.
S'est li fers *embatus*.

88

Antr'iax s'est Gilles *embatus*
L'espée traité. (Gilles de Chin, v. 2171.)
Li rois avoit un bon destrier
En pais n'i avoit tant cher,
Tant fort, tant isnel, tant amblant,
Tant hardi, ne si *embatant*,
Bons à espés et bons au cler.

(Gilles de Chin, v. 2239.)

Si fiert un ture, c'une bracie
De la lance el cors li *embat*.

(Ibid., v. 2394.)

Où me sui-ge *embatus* peut signifier, à la rigueur : où me suis-je fourré (Reiffenberg); mais on ne saurait lui donner le sens d'*arrêté*, comme l'a fait l'éditeur du Garin :

En port se sont et *embatu* et mis.

(Gar. le Loh., II, 156.)

En Normandie s'*embatent* un mardi.

(Ibid., I, 69.)

Nous doutons qu'on doive même expliquer le provençal *embatre* par battre, attaquer, élaner (Rayn., Lex. rom., II, 200); et ce vers :

S'es per forsa *embatutz*, iratz, ples de felnia,

ne veut pas dire : Il s'est battu par force, triste et plein de chagrin; mais comme l'écrit M. Fauriel : Indigné, plein de fureur, il se précipite de force. Chr. des Alb., p. 88-89. Nicot explique de même notre verbe *embattre*. Où M. Champollion fils a-t-il trouvé que s'*embat* signifiait : combat, marche, te seconde? Poésies de Charles d'Orléans, Gloss.

C'est un mot assez ancien dans notre langue, et qui se trouve également dans l'ital. et dans l'anc. esp. Henri Estienne prétend que l'italien a pris son verbe *imbattere* au v. fr. *embattre*; il en eût dit tout autant de l'esp. *embatir*, s'il y avait pensé. Præcell. du lang. franç., p. 285. Tant il y a que le verbe *embatre* est dans la Chans. de Roland :

Sun bon espiet enzel cors li *enbat*.

(Édit. Genin, p. 107; Michel, st. 94.)

Nous le trouvons aussi dans plusieurs autres ouvrages :

En lor forfait sont *enbatu* et mis.

(Mort de Garin, p. 50.)

Henris assemble qui sor ax s'*enbatit*
Et il i fu haltement recoilli.

(Ibid., p. 66.)

Et Rigaut sist el destrier arrabi,
Des esperons le commence à férir;
En la grant presse durement l'*enbatit*,
Et fiert Guillaume, le seignor de Monclin.

(Ibid., p. 61.)

Qu'un chevaliers grigois est entr'eulx *embatus*.

(Vœux du Paon, MS. n° 93 r°.)

Mon cuer

Est avoec le vostre vraiment *embatus*.

(Baud. de Seb., I, 47.)

Plus de paume et demie li *embat* le taillant.

(Ibid., I, 246.)

Henri Estienne cite également le roman de la Rose et celui de Perceforest; nous y ajoutons le rom. de Rou, le rom. de Renart, I, 258, II, 259, la chron. de Villeharduin, celle de Mouskés, v. 2016, celle de Bertr. du Guescl., I, 172, et enfin celle de Froissart (gloss. de Buchon). Henri Estienne pensait que nous ne devrions plus nous servir du verbe *s'embattre*, pour ne pas avoir l'air de faire un emprunt à la langue italienne. Quoique l'on ait suivi son conseil, il nous est pourtant resté un souvenir de ce vocable dans l'expression *s'abat* : L'épervier *s'abat* sur sa proie. Une volée de pigeons *s'abat* sur mon champ, etc. On aurait écrit autrefois : *s'embatit*. Cependant les provençaux disaient déjà *s'abater* il y a bien longtemps :

Ins els valatz s'*abatou* (Chr. des Alb., p. 34.)

L'étymologie de ce mot est assez transparente. *S'embattre* veut dire *se battre* ou *se frapper dans*, et nous trouvons en effet que les trouvères ont employé comme synonyme le verbe *se férir* :

Atant se sont férû an l'estor plus plénier.

(Chans. des Sax., II, 62.)

Autresi com carreaux d'arbeleste d'estant
Se férèrent an la presse trestuit communément.

(Ibid., II, 75.)

Entre François se férèrent, main cop i ot donné.

(Chans. d'Ant., I, 179.)

Entre aus se férî li Loherecns gentis
Come faucon entre aissillons petis.

(Gar. le Loh., II, 189.)

Raynouard a de même placé le prov. *embatre* parmi les dérivés du verbe *batre* (lat. *batuere*, Plaute, Cicéron, Suétone). Voy. *Esbatre*. On trouve *se'embatre* dans Gilles de Chin, v. 4994, comme ailleurs *se referir*. M. Brun, trompé par la forme du subjonctif : *qu'il s'embache*, a imaginé le verbe *s'embacher* (Roisin).

EMBATU (subs.), domaine, v. 95.

Damoiselle, dist-il, se je suy venus chi

Sur le vostre *embatu*, bielle, tant vous en di :

Se la tierre est à vous, vous le tenés de my.

C'est ainsi que le roi Oriant répond à Béatrix, qui se plaignait de le voir chasser dans ses forêts et sur ses terres. Votre *embatu*, c'est-à-dire le pays où vous vous êtes *embattue*, celui sur lequel vous vous êtes *abattue*, vous ou vos ancêtres, et dont vous êtes dame et maîtresse. A-t-on jamais désigné plus brutalement le titre de propriété des premiers conquérants de la Gaule ?

EMBLER, enlever, v. 1960.

Et des kalnes *emblées* à vii enfans tolus.

Mot qui est resté dans la langue des chasseurs, et qui existait encore au xvii^e siècle dans le sens général de dérober :

« L'avoir d'autrui tu n'embleras, ne retiendras à escient. »

Où prent-on tant d'argent qui ne le va emblar.

(Baud. de Seb., I, 52.)

D'ordinaire s'emblar veut dire s'esquiver, se dérober :

Par une viés posterne s'en est des turs emblés.

(Chans. d'Ant., II, 55.)

Et quant Rou, ki s'en fu emblés,
Se fu à sa gent rasamblés.

(Mouskés, II, v. 15353.)

« Deux cents archers, lesquels s'étoient emblés de leur garnison de Calais. » Froissart, gloss. de Buchon.

Reprence ce larron souspir
Qui s'est emblé soudainement
Sans congé ou commandement
Hors de la prison de Désir.

(Charles d'Orléans, éd. Champ., p. 81.)

On appelait un *regart emblé*, ce que nous nommons un coup d'œil à la dérobee :

Li penser amoureux et li regart emblé
D'uns vers yeux et rians par débonnaireté.

(Vœux du Paon, MS. f° 405 r°.)

Toutes ces acceptions se retrouvent dans le prov. et l'anc. cat. *emblar*, *enblar*, ital. *involare*; et ce dernier nous montre même l'origine de ce mot, qui est le lat. *involare*, voler, dérober. Le bas latin *imbulare* (MSS. de la loi salique) a servi d'intermédiaire à la forme florentine *imbolare*, contractée dans le prov. *emblar*. M. de Chevallet a mieux aimé voir dans ce mot le latin *ablatus*. *Élém. lat.*, p. 148. *Voy. Diez*, *Lex. etym.*, p. 614, et *Rayn.*, *Lex. rom.*, III, 112.

EMBRASSER, embraser, v. 1579.

Maintenant le verrés ardoir et embrasser.

Le redoublement de l's entre deux voyelles est une des règles du rouchi. M. de Reiffenberg a remarqué dans notre roman *baissier* pour *baisier*. Ne pourrions-nous donner aussi comme exemple le verbe *brasser* qui s'est formé du bas lat. *brasiare*, et où le redoublement de l's a été conservé? Au lieu d'*embraser* on lit *esbraser* dans les Livres des rois, p. 507. Le prov. a de même les formes *embrasar* et *esbrazar*. L'italien dit *abbragiare*, et l'esp. *abrasar*. *Diez*, *Lex. etym.*, p. 66.

EMBRIEVER, rédiger, mettre par écrit, v. 1205.

Metés en un escript et l'alés embriever.

Le bas lat. *inbreviare* et même *breviare*, signifie entre autres choses *in breves redigere*, *describere*. Du lat. *breve* vient notre mot *bref*, prov. et cat. *breu*, *brieu*; esp., port., ital. *breve*; et certains savants ont eu tort de lui supposer une origine germanique (alem. et flam. *brief*.) *Voy. Kilian*. *Mouskés* a employé *embriever* comme notre auteur :

Turpins, l'arcevesque de Rains,
Ki semons i fu premerains,
Nos tiesmogne par eseriture
Et l'uevre et toute l'aventure;
Quar il embrieva de sa main
Et le premier et le darrain (v. 5180-5183).

EMBRONCIET, ENBRONCIÉ, triste, morne, baissé, caché, v. 15854. Gilles de Chin, v. 4982.

Tout furent embroncié d'anoy et de tourment.

Ce mot dont le primitif est *embrunc*, *embron*, a des significations diverses, et son origine est assez contestée. Laissons le latin *obumbrare*, dont parle Roquefort et auquel a pensé M. P. Paris (*Gar. le Loh.*, II, 450). La Monnoye propose *imbricare*, couvrir de tuiles, et M. E. Johanneau pense de même, en alléguant que le mot *embruncher* est un terme de charpenterie, qui se dit proprement des chevrons, des solives, etc., qu'on attache au faite. « Le reste estoit *embrunché* de guy de Flandres à forme de cul de lampes. » *Rabel.*, I, 55. « Du liet au solier qui estoit *embrunché* de sapin fait à queues de lampes. » *Rab.*, II, 14. Le Duchat préfère *lambruscare*. M. Diez voyant d'abord dans ce mot le sens de penché, le rapproche du lat. *pronus* au moyen d'un verbe *impronicare*, synonyme de *climicare*. D'autres se contentent de trouver à *embruncher* un air de ressemblance avec *rembrunir*. Tout cela, on le voit, est peu concluant. Examinons les acceptions du mot. *Embron*, *embroncié*, ont eu dans la langue d'oc et dans celle d'oïl le sens de triste, pensif :

Molt est embrons l'empereres Pepins.

(Mort de Garin, p. 280.)

Li autre s'on tornèrent desconfit et embron.

(Chans. d'Ant., I, 204.)

Wistaces estoit moult dolans et embrons.

(Baud. de Seb., I, 129.)

Mentre que ela m fes semblant embrons.

(A. Daniel.)

Ara vau embrons et enclis.

(Aimeri de Bellinoi.)

Quant l'entend Charle, mult est eurecez,
Par franceis qui l'oïrent mult est embrunchez.

(Trav. of Charl., p. 2.)

Per us o die embroncatz cossiros.

(H. Brunet.)

Aubery l'ot, la chièra a embroncié.

(Aubery le Bourg, p. 85.)

Mais il pourrait se faire que ces mots ne signifiasent triste, pensif, que par extension, et que leur sens primitif fût incliné, penché, comme l'a cru M. Diez :

Li emperere en tint sun chef embrunc.

(Chans. de Rol., st. 45.)

Je me ere bien desguisé,
Cum vus me aviez mandé,
Le chef teneic mult *embrunc*.

(Tristan, II, 428.)

Païen i bassent lur chef e lur mentun;
Lor helmes elers i suzelinent *embrunc*.

(Chans. de Rol., st. 237.)

Il est vrai que dans ces derniers vers M. Genin a traduit : « Leurs heaumes clairs *dévolement* s'inclinent; » mais a-t-il eu raison? Chans. de Rol., p. 276. Dans ce passage du roman de Renart *embrunché* veut dire également *baissé* :

Moult par est dolant et pensis,
Son visage *embrunché* tenoit (III, 342).

Toutefois il vaudrait peut-être mieux expliquer ce mot par voilé, caché. Les exemples qui suivent le font supposer : « Et de ses mains me tenoit la teste et les yeux *embrunchez* et estoupez, si que je n'avoie l'aise de veoir ni oyr. » Alain Chartier, p. 263. Lorsque Bauduin de Sebourg déguisé en religieux s'apprete à confesser les jeunes filles, le trouvère nous dit :

Et Bauduins s'assist, soy prist à *embrunchier*;
Les pucelles li vicnnet devant agenouiller.

(Baud. de Sch., II, 413.)

Lorsque le roi Richart va être découvert par ses ennemis, Ph. Mouskés écrit également :

Et quant gou entendi li rois,
Moult s'*embrauca* et asoupli (v. 49949).

Dom Carpentier nous dit aussi, v^o *Embrum*, qu'*embruncher* un chaperon, c'est l'enfoncer sur les yeux. D'où il résulte qu'un chaperon noir *embrunquie* (voir mes Notices et extraits de manuscrits, 1833, p. 289), veut dire un chapeau à larges bords couvrant la figure, tel qu'on en portait dans les cérémonies funèbres.

Le voici expliqué mieux encore :

Floridas se redrece, si va à lui chapler,
Et de la pesant mache i si grant cop donner
Que le hiaume li fait ens ès yeux *embruceer*.

(Vœux du Paon, MS. f^o 63 v^o.)

Ostez vos chape, li quens Fromons a dit,
Moult vous vois ore *embrunchiés* et pensis.

(Garin le Loh., II, 130.)

La chronique de Hainaut dit dans le même sens : « Il couvrit sa face et se *embrauca*. » III, cxlii, f^o 94. Cette acception est aussi dans le provençal :

Trembla de felnia sotz son elme *embruncat*.

(Chr. des Alb., p. 442.)

D'après toutes ces citations on a vu comment peut être expliqué ce mot; mais il est des circonstances où le sens reste vague, par exemple dans ces vers :

Li Braibençon...
S'estoient mis en une rue;

Mais nus dez nos ne les remue.
Car il sont iluec *embrunchié*.

(Gilles de Chin, v. 4982.)

Dans la chronique en prose *embrunchié* est rendu par *embusqué* : « Au milieu en une bien large rue estoient *embuschiés* grant foison arbalétriers et crennequiniers. » P. 171. Il est vrai que dans l'embuscade on se couvre et l'on se cache; nous revenons donc à l'une des acceptions du mot. La Vierge, suppliée par une religieuse que le diable entraîne dans le puits profond de l'enfer, refuse d'abord de la secourir, puis, en considération de sa piété passée, elle l'arrache des mains du malin esprit :

Mais errament s'est *embrunchie*
Notre Dame dedens ce puis;
Et si li dist : Soffrir ne puis
Qu'en ces puis-et soies périe.

(Gautier de Coigny, MS. n^o 40747, f^o 39 v^o.)

Notre-Dame s'est *embrunchie* dans ce puits, c'est-à-dire qu'elle s'est abaissée, qu'elle s'est laissée descendre : acception un peu étendue, mais que l'on retrouve à peu près dans ces vers de Mouskés :

Là à il torne son ceval
Les fait tous *embrunchier* aval (v. 30142);

« Il les fait tous pencher aval; » et dans ceux-ci :

Pour ce que Cassamus li ot tel cop païe
Que sour l'arçon devant le virent *embrunchie*.

(Vœux du Paon, MS. f^o 40 v^o.)

Le rouchi *ête embrunqué* a gardé quelque chose de cette acception, M. Hécart le traduit par : être enfoncé dans la boue, et métaphoriquement être mêlé dans de mauvaises affaires. Ce dernier sens est aussi celui du berrichon *embrunché*, qui nous rappelle le bas lat. *embrum*, affairé, cité par Ducange. Le picard *embrunquer* veut dire couvrir, et le normand *embrunchir*, devenir sombre, se rembrunir. Enfin le bourguignon *ambrunché* s'explique par fâché, de mauvaise humeur :

Quant ai serò d'autre par *ambrunché*...
Ai ne porò de rire s'ampoché.

(Noels bourg. Epologie.)

Mais que signifiera cette expression : Être *embrunchié* d'orgueil et de fierté?

Et ne fait nul semblant qu'il en soit esmaïés.
Derrière tous s'est mis ès estriers aliciés,
D'orgueil et de fierté, soz son elme, *embrunchié*,
Grose lance en son pug dont li fiens n'est viés.

(R. d'Alex., p. 171.)

N'est-ce pas simplement : ayant sous son heaume un air *rembrunt*, renfrogné par l'orgueil et par la fierté? A toutes les conjectures étymologiques, cela peut nous faire ajouter l'ital. *bruncio*, colère, *imbrunciare*, se fâcher, auxquels n'a pas songé M. Diez. Lex. etym., p. 614.

ÉMIANT (?), v. 15582.

Maint pierle d'émiant dont l'èvre fu jolie.

M. de Reiffenberg a proposé de lire *amiante*, ce qui semble un peu hasardé. Peut-être faut-il lire pierle d'*éimant*, c'est-à-dire de diamant. Voy. AÏEMANT.

EMPAICIER, accuser, attirer en justice, v. 1691, 5573, 19723.

De tout çou que j'ay dit de nouviel et de vieés
Est li corps de la dame à droit *empaiciés*.
Je m'en cuide très-bien issir sans le dangier
Dou Soudant qui me voet ychy *empaicier*.
Se vous ne congnaissés, voiant la baronnie,
La traïson de quoy elle est *empaicie*.

Bas lat. *impechiare*. « Et promisit regi Navarrae quod nunquam eum *impecharet* pro morte dicti Caroli de Hispania, etc. » Ducange. M. de Reiffenberg a eu tort de n'y voir qu'un équivalent de notre verbe empêcher. L'*impechiamantum* n'est pas la même chose que l'*impedimentum*, et il s'exprime quelquefois par *impetilio*. Sur l'étymologie du mot empêcher voy. Diez, Lex. etym., p. 247, v^o *Pacciare*. Ce savant propose le verbe *impactare*, fréquent. d'*impingere*, et il fait remarquer à ce sujet le prov. et le cat. *empaïtar*. Les formes *empachar*, *empaïchar*, de l'esp. et du prov., n'ont rien qui contredise cette origine. C'est le prov. *faïta*, *faïg*, du lat. *facta*, *factum*, et le verbe *afaitar*, *afachar*. Cfr. le wallon *Épaser* (Grandgagnage).

EMPAINDRE, pousser, frapper, v. 15203, 29515, 50831.
— S'EMPOINDRE, s'avancer, Gilles de Chin, v. 2109.

La lanche ly *empaint* et son bras ly deslie.

Ce mot est réellement le synonyme d'*enbatre* et de *férir*.

Od sun espïet l'anme li getet fors;
Enpeint le ben, fait li brandir le cors.
(Chans. de Rol., st. 91.)

Et con il cuid l'escu prendre,
Li cuens ne li lait pas entendre,
Enpait le arière par vertu
Et vaît ester devant l'escu.
(Part. de Bl., I, 114.)

Tutes ses oz ad *empeintes* en mer.
(Chans. de Rol., st. 488; p. 428
de l'éd. Genin.)

En haute mer s'*empaignent* pour l'ost plus eslongier.
(Chans. d'Ant., II, 133.)

Si bien lor vint la cose à point
En haute mer se sont *empoint*.
(Gilles de Chin, v. 2109.)

Dans les livres des Rois, p. 387, *empeindre aval* a tout à fait le sens du latin *impingere*, ruer et jeter contre (Tétraglotton), qui est au reste son étymologie. Cfr. le prov. *empenher*, *espenher*, *enprendre*, et le cat. *empenyer*. Rayn., Lex. rom., III, 114-115.

Le subst. *enpainte*, choc, est formé de ce verbe : « A la première *enpainte* fu ochis li sires de Biaujeu. » Corp. Chr. Fland., III, 179. C'est l'équivalent du prov. *empencha*, *empeincha*. La forme *empoindre* a trompé Fallot, qui l'a expliqué par : Porter un coup de la *pointe* d'une arme aiguë, et qui a vu dans *empoindre* un autre dialecte, p. 536. Buchon a cru de même qu'*empoindre* signifiait frapper en piquant (Gloss. de Froissart).

EMPIÈREMENT, empirement, détérioration, v. 28158.

C'y méteray la main, se je puis, tellement
Que nuls homs n'y pora mettre *empirement*.

Ce n'est pas la mesure qui a fait allonger le mot au tronc, car on lit aussi dans Tristan *empierer* pour *empirer* :

Tristan ne puet fors *empierer* (II, 50).

Voy. plus loin *Empierier*.

EMPIÉTRER, impétrer, v. 15626.

Pour *empétrier* secours à la paienne gent.

Le prov. et l'anc. cat. ont aussi les formes *impetrar* et *empetrar*; esp. et port., *impetrar*; ital., *impetrare*.

EMPLAIDER, mettre en cause, traduire en justice. Gilles de Chin, v. 4255.

Un siens oncles l'en *emplaidoit*;
Tolir li veut sa tenéure.

Implacitare (Ducange). « De ço ne me poez *emplaidier*. » Lois de Guil., § 38. Ce mot dérive de *plait*, *plaid*, dans lequel il faut reconnaître le lat. *placitum*, décret. Quelquefois *emplaidier* veut dire simplement adresser la parole :

Et li traitres l'emprent à *emplaidier*.
(Aubery le Bourg., p. 76.)

EN, ENT, END, de cela, de là, en (pronom et adverbe de lieu); EM devant un mot commençant par un b ou un p.

Cascuns vous *em prie* (v. 40069).

Le mot *en* se joignait autrefois au verbe et s'employait par tmèse, mais non d'une manière absolue. Voy. Genin, Variat., p. 237. Ainsi on pouvait aussi bien dire : Cuidiés-vous l'*en porter*? que : L'*en* cuidiés-vous *porter*? (v. 32048) Notre mot *s'en fuir* lui-même subissait la disjonction : *Fuit s'en* Ernaus (R. de C., p. 115); per lui ne *s'en est fui* (Lois de Guil., § 4). A l'impératif on mettait d'ordinaire *en* après le verbe : *Fuit l'ent* en sus de moi (Rom. de Mahom., 140).

Les trouvères écrivaient donc comme aujourd'hui : Alons-nous-*ent* (v. 861); alés-*ent* (v. 1064); alés-vous-*ent* (v. 2528); dittes-nous-*ent* (v. 6716); laïssiés-*ent* le parler (v. 15306); faittes-*ent* vostre gré (v. 15347); vieng-*l'ent* en la cité (v. 17793); conselliés-m'*ent* (Part. de Bl., I, 135); va-t'*en*

(liv. des Rois, p. 33). Ce dernier ouvrage présente cependant *en va* pour *va l'en* (Ibid.).

Contrairement à la règle moderne, *en* se mettait aussi après le verbe, à bien d'autres temps que l'impératif :

Donoi lui feme et fis *ent* conte.

(Part. de Bl., I, 123.)

Vet *s'en* le trot et l'ambléuré.

(Rom. de Renart, I, 451.)

Vait *s'en* Raoul poingnant à esperon.

(R. de C., p. 38, 87.)

Vass'ent Karenlouet à pié et sans destrier.

(Bertr. du Guesc., II, 59, 61.)

Notre auteur écrit d'après cette règle *vont s'ent* (v. 15327) pour *s'ent vont*. Mais nous retrouvons ailleurs l'usage d'aujourd'hui : Au soudant *en irés* (v. 6379) ; en Gabaa Benjamin *s'en alad* (liv. des Rois, p. 44) ; lai il *en vait* (Ser. de St Bern.).

Fallot, recherchant l'origine des formes diverses du mot *en*, a cru que l'on pouvait soupçonner une communauté entre *en*, *ent*, *end*, adverbess de lieu, puis prépositions, et la forme pronominale *en* dans toutes ses acceptions (p. 363). Il pense donc que le rôle primitif de ces mots a été celui d'adverbe de lieu, et qu'on peut le rapprocher du latin *intus*. C'est une erreur que M. Diez et M. Burguy n'ont point commise. Pour eux *en*, *ent*, *end*, *int*, ne doivent pas être confondus avec *ens*. Si ce dernier vient d'*intus*, les autres viennent du lat. *inde*, et ont toujours été soit adverbess de lieu, soit pronoms.

Nous sommes tombés, à propos de *ent*, *end*, dans une méprise qu'il faut rectifier ici. Au lieu de voir un *d* euphonique dans les expressions d'*aller*, d'*avoir*, etc., nous reconnaissons que c'est simplement la particule pronominale *end* pour *en*. Voy. D'ALLER.

Nous *end* avons bonne venjanche.

(Lai d'Ignaurés, 462.)

Plus n'*end* arés parole aperte.

(Ibid., 643.)

Les autres *end* a fait garnir.

(Ibid., 232.)

Cfr. Diez, Lex. etym., p. 194, v^o *Indi*.

L'adv. *ent*, *inde*, se trouve en composition dans le vers que voici :

En Normandie et là par-*ent*.

(Mouskés, v. 17175.)

Nous devons aussi confirmer la conjecture que nous avons faite sur le vers 23354 :

Et s'a *laiss'ent* derrière pour la ville gaitier.

EN (préposition) ; EM devant un mot commençant par *b* ou *p*.

En n'est pas autre chose que la prép. *in*. Raynouard a indiqué les nombreux rapports de cette préposition dans la provençale et dans les autres langues néo-latines. Quant à sa forme, on trouve dès l'origine *in* ou *en*. On a remarqué, par exemple, que le copiste des Serments avait d'abord écrit d'ist di *en* avant, et qu'il a ensuite surchargé pour écrire *in*. Dans l'hymne de sainte Eulalie on trouve alternativement *in* et *en* : *En* ciel, *en* l'fou, *in* figure de colomb (v. 6, 19 et 25). Il en est de même dans la Passion du Christ et dans la vie de saint Léger. Les Loix de Guill., au contraire, ne présentent que *en*. Le cat., l'esp. et l'anc. ital. écrivent *en* ; le port. *em*. L'it. mod. ne connaît plus que *in*. Lex. rom., III, 118 et suiv.

Devant un *b* ou un *p*, *en* se changeait en *em* :

Em priant nostre Dame (v. 2318).

Et *em* bras et *em* piés (v. 10002).

Em plus d'une lieue ne dist ne o ne non (v. 3084).

Em pior coupes met-on vin.

(Part. de Blois, I, 34.)

Cette remarque ne s'applique pas à la langue provençale d'une manière identique. On y trouve aussi *em*, mais sans égard pour les lettres qui suivent. Rayn., Lex. rom., III, 124.

EN, on, Gilles de Chin, v. 4518.

Ains lor fait-*en* le camp widier....

En lor a dit que caseum face

Au miex qu'il puet.

Fallot et, d'après lui, M. Burguy, ont remarqué cette forme picarde, suivant toutes les analogies de ce dialecte, qui changeait l'o et l'a de Bourgogne en e muet. La Touraine, l'Anjou et le Poitou ont adopté cette orthographe. Gram. de la lang. d'oïl, I, 177. M. Genin l'a signalée dans le langage de Martine (Femmes sav., II, 8), et il fait remarquer de plus que, reléguée chez le peuple depuis le xviii^e siècle, elle était encore, au xvi^e, en usage à la cour et chez les mieux parlants, témoin la grammaire de Palsgrave. Lang. de Molière, p. 146. Froissart dit aussi *an* pour *on*.

ENARMES, courroies du bouclier. Gilles de Chin, v. 5088.

Saisi l'escu par les *enarmes*.

Peut-être ne faut-il pas confondre les *enarmes* avec la *guiche* ou *guige*. Ces deux parties sont bien distinctes dans les vers suivants :

Si fiert Emenidus sus la targe florie

Que sous la bouele ti a trancé et perelé :

La *guige* en est routé et l'*enarme* faillie.

(Dom Carpentier, v^o *Giga*, 3.)

La *guige* est dérompue et l'*enarme* falie.

(Rom. d'Alex., p. 183.)

La *guige* nous paraît être la courroie plus ou moins ornée, par laquelle le bouclier se suspendait au cou :

Piert Craton en l'escu dont li *guige* est d'orfrois.
(Rom. d'Alex., p. 431.)

La *guiche* fu d'un poile frois
Bien taillié d'or sarrazinois.
(Dom Carpentier, v° *Giga*.)

Escu ot d'or à un lioncel bis,
Parmi la *guige* à son col le pandi.
(Ibid.)

Les *énarmes*, au contraire, servent à passer le bras pour tenir le bouclier dans l'attente du combat. Le chevalier qui va au-devant de l'ennemi saisit les *enarmes*.

Et n'i avoit celui n'ait l'*enarme* saisi.
(Rom. d'Alex., p. 463.)

Lance droite sor feutre et l'*enarme* en la main.
(Ibid., p. 414.)

Cette partie était d'une importance capitale; aussi voit-on, dans la Chanson d'Antioche, les croisés occupés à *enarmer* leurs boucliers, à brunir leurs heaumes et à fourbir leurs épées (II, 186). Un écu devait être surtout bien *enarmé*.

Et prent l'escu qui bien fu *enarmés*.
(Raoul de Comb., p. 169.)

On tire ce mot du lat. *arma* (bas-lat. *inarmare*). Peut-être n'est-il pas étranger à l'allein. et au flam. *arm*, bras.

ENBARER, enfoncer, frapper, v. 27585.

Sur l'arçon par derrière telement l'*enbara*
La cicelle et le cheval à moitiet ly coppa.

L'esp. *embarrar*, dans le sens de gêner, et notre franç. mod. *rembarrier*, repousser violemment, semblent un souvenir de ce mot dont le radical est *barre*. M. Raynouard a mentionné aussi le prov. *embarrar*, enfermer, clore; ital., *imbarrare*. Quoique ces mots semblent avoir un sens un peu éloigné de celui d'*enbarrer*, ils sont évidemment de même origine. *Enbarrer* une épée ou un couteau dans le corps, n'est-ce pas en effet l'enfermer pour ainsi dire dans la plaie?

Parmi le hoterel li *embarra* le branc.
(Baud. de Seb., I, 246.)

C'est-à-dire il lui planta son branc comme une barre dans le cou. Froissart a dit de même: « Il lui *embarra* son coutel au cors. » Gloss. de Buchon. Au passif ce mot signifie être poussé, être frappé:

Sanglans estoit ses halbers doblentins,
Et *embarrés* li hiaumes poitevins
Et embuignés des eos qu'il avoit pris.
(Mort de Garin, p. 168.)

De le mache de fer le féri li marchis
Pardessus le hiaume :
Tous li fu *embarrez*.
(Baud. de Seb., I, 405.)

ENBAUFFÉS, embaumé, v. 28704.

S'aportoient le pière où ly roys fu posés,
Qui fu devant Damas moult bien *enbauffés*.

Mot corrompu par les copistes. Il devait s'écrire *enbauffés*, du bas lat. *imbalsamare*. Roquet. donne *embauffumé*, fâché, étourdi, étonné. En terme de charbonnage, *embaumé* veut dire asphyxié, suffoqué (Delmotte).

ENBUSQUE, **ENBUSQUEMENT**, embuscade, v. 17146, 17156. — **ENBUSQUIER**, embusquer, v. 2165.

S'embusquer, c'est proprement se cacher derrière des taillis, des bois:

En un bruiellet les a fait *embuschier*.
(Garin, cité par Ducange, v° *Broilum*.)

Cfr. l'it. *imboscare*, l'esp. et le prov. *emboscar*, dont la racine est le bas lat. *buscus*, *boscus* (allein. *busch*). Diez, Lex. étym., p. 63, v° *Bosco*.

ENÇAÏNTE, femme grosse, v. 18255.

Pour tant qu'*ençaïnte* sui, illuec me menoit-on.

M. Génin prétend que ce mot ne pouvait s'employer sans régime (Illustration de 1833); notre exemple prouve le contraire. Celui de Parise la duchesse, cité par Ducange, prouve seulement qu'on en usait avec ou sans régime:

Je sui de vous *ençaïnte*, de verté le sachez.

Il en est de même de celui-ci:

Eliénor la Belle qui cière ot le fachen,
Qui toute estoit *ençaïnte* d'Esmeré le baron
(Baud. de Seboure, I, 490.)

Dans les lois de Guill., § 35, on trouve *enceintée* sans régime. Ce mot ne vient pas du lat. *inciens*, comme le croit M. de Chevallet, Éléin. lat., p. 139, mais bien de *incincta*, non *cincta*, parce qu'elle est sine *cinctu*, remarque Isidore (Duc.). Ne me puis *ceindre*, dit une femme grosse. Fab. IV, 275. Voy. Diez, Lex. etym., p. 193.

ENCANT, **ENCHANT**, enchantement, conjuration, v. 5604, 10729; **ENCANTERIE**, idem, v. 9959; **ENCANTER**, ensorceler, v. 854.

Lat. *incantamentum*, *incantare*; prov. *encantamen*, *encantar*; ital. *incanto*, *incantar*; esp. *encanto*, *encantar*.

Por oeuvre d'anemis va faire son *encant* (v. 40729.)

L'éditeur du Bauduin de Seboure a lu *enrauter* pour *encanter*, t. I, p. 518: Tu me vas *enrauter*.

ENCAUKIER, **ENKAUCHER**, **ENKAUGER**, poursuivre, v. 6252, 6321, 6524, 13567, 27404; **ENKAUCER**, **ENKAUCHER**, idem, Gilles de Chin, V, 2461 et 2470.

« Moult en ocist en fuint; il les *enchausa* jusques à un fleuve qui est apelez Hester. » Rec. des hist. de Fr., III, 164.

Poien s'enfuient cum Damnes Deus le volt,
Encaulent Franc e l'emperère avooc.
(Roland, st. 265.)

E l'emperère asez l'ad *enchaleet*.
(Ibid. st. 496.)

Atant s'en sunt foiant turnez
Le rei l'en *enchauca* essez.
(Frog. d'Isamb. et Gorm., Mouskés, II,
xxx.)

C'est l'ital. *incaliare*, *incalzare*; anc. esp. *encalzar*; prov. *encaussar*, qui veulent dire être sur les talons (*calx*); bas lat. *incalcare*; rouchi, *encacher*. Comme subst. l'anc. fr. avait *encalz*, *enchalz*, *enchaus*; l'anc. esp. *encalzo*; l'anc. port. *encalço*; le prov. *encaus*. Voy. Dom Carpentier v° *Encausar*.

Et vit l'*enchaus* et la fière envaie.
(R. de C., p. 93.)

Li *enchalz* duret d'ici qu'en Sarraguce.
(Rol., st. 266.)

Voy. Rayn. Lex. rom., II, 554; Diez, Lex. etym., p. 495. Froissart écrit *enchas*: « Là eut cette journée grand *enchas* et dur. » Gloss. de Buchon.

ENCIÉRI, chéri, renchéri, v. 6294, 27100.

Et tant que la vitalle leur fu si *enciérie*....
Uns aultres cevaliers l'ara sy *enciérie*
Que l'escouffles venra en faire départie.

Du lat. *carus* le prov. a fait *car* et le rom. *ker*, *kier* ou *cier*. C'est de cette dernière forme qu'est venu *enciérier*, auquel notre auteur donne tour à tour le sens de *chérir* et celui d'*encherir*, qui se confondaient pour lui dans un seul mot.

ENCLIN, soumis, v. 7502.

O lui xx mille turs qu'à lui furent *enclin*.

On trouve ordinairement *être acclin* ou *s'acliner* dans cette acception. Pourtant le prov. écrit *s'enclinar* pour *s'acliner* avec le même sens:

Mon regne e ma terra, tot cant a mi *s'enclina*.
(Vie de S^t Honorat.)

C'est à dire tout ce qui se courbe ou s'incline devant moi. Voy. *Acliner* (s') et *Cliner*, pour l'étymologie de ces mots.

ENCLINÉE, salutation, v. 12670, 22529, 20891, 34037. — ENCLINER, saluer, v. 2506, 4179. Voy. *Cliner*.

Et quant Gaufrois le voit, si li fist *enclinée*.
(Baud. de Seb., I, 44.)

Les mots ital. *inchino*, *inchinata*, *inchinare*, répondent au subst. et au verbe. Je citerai comme exemple le vers de Frugoni:

Eccellenza, l'*inchino* et la man baciole.
(Excellence, je vous salue et je vous baise la main.)

ENCLOANT, enfermant, resserrant, v. 50597.

Uns aultres nous revient fièrement *enclaoant*:
Ensy fumes-nous pris, com je vous voi contant.

Part. prés. du verbe *enclore*, prov. *enclauré*, lat. *includere*.

Or en alés
Delà outre che bos, et autour revenés
Derrière cheste gent et si les *enclots*;
Je lor'scrai devant et mes riches barnés.
Se les pots *enclore*, desconfier les verrés.

(Baud. de Seb., I, 451-452.)

Peut-être avons-nous eu tort de tirer *cloant* du prov. *clavar* et du lat. *clavis*, et vient-il simplement de *claudere*, clôre. Cependant il est bien difficile, dans les vers qui suivent, de ne pas voir le verbe *enclouer*, prov. *enclavar*:

Se Dex n'en pense, Hues iert mors o pris,
Anqui l'*enclout* si mortel anemi.

(Mort de Garin, p. 429.)

Qu'on les compare avec cette phrase prov.: « Et *enclaveron* lo en r loc, si que aqui foron tuich tres pres. » Rayn. Lex. rom., II, 408.

ENCOMBREMENT, embarras, obstacle, v. 5668, 28105; ENCOMBRIER, idem, v. 25617; ENCOMBRER, embarrasser, v. 28181.

L'Académie mentionne encore les mots *encombre*, *encombrement* et *encombrer*. Seulement ces derniers mots ne désignent qu'un embarras matériel. Quant à *encombre*, il est, dit-elle, familier. La Fontaine lui a donné le sens qu'avait autrefois le mot *encombrer*. Perrette, la laitière,

Prétendait arriver sans *encombre* à la ville.
(Liv. VII, fab. 10.)

L'anc. français désignait par ces mots des embarras ou des gênes tant morales que matérielles.

Or seroi-ge retés de tel *encombrement*? (v. 28103)
Qui dit qu'entre houche et quillier
Avient souvent grant *encombrer*.

(Rom. de Ren., I, 453.)

Je ne voel mie vostre foi *encombrer*.

(Mort de Garin, p. 75.)

Oez, seignurs, quel pcechet nus *encombret*.

(Rol., st. 2.)

Péchiés *encombre* l'omme.

(Baud. de Seb., II, 349.)

Tantost chevalier descochent,
D'ambedeus pars poignent et brochent:
Li un por celui descochrer,
Et li autre por *encombrer*.

(Chev. de la Char., p. 460.)

Le prov. a de même les substantifs *encombre*, *encombrer*, *encombrament* et le verbe *encombrar*. Raynouard fait dériver ces mots du latin *cumulus*, prov. *comol*, franç. *comble*. M. Diez est du même avis, et fait de plus remarquer l'esp. *cumbre* et le port. *comoro*, *combro*, moy. lat. *combrus*. Lex.

rom., II, 451; Lex. etym., p. 406, v^o *Colmo*. Voy. notre mot *Combrér*, et Parise la duchesse, p. 166.

ENCOTRE, rencontre, v. 2293, 2722, 12884, 17554.

Pis vault uns *encotres* c'uns ògais qui atent.
Or ont trouvé *encontre* mervelés et pesant.

Ce mot nous est resté dans l'expression à *l'encontre* et dans le mot composé *malencontre*, que l'Académie a fait féminin malgré son orthographe *malencontre*, mauvais encontre, comme à la *male* heure, à la mauvaise heure. En provençal *encontre* est aussi masculin :

Bon *encontre* m don Dieus e bon intratge.
(G. Faidit.)

De même pour le cat. *encontre*, l'esp. *encuentro*, le port. *encontro* et l'ital. *incontro*. Formé du lat. *in* et *contra*.

ENCOTRE à qqn., le rencontrer, lui venir encontre, Gilles de Chin, v. 5359.

Bien puet cil estre en aventure,
Cui il premiers *encoterra*.

Cela nous explique l'expression encore usitée : *aller à l'encontre*. Comparez le prov., le catal., et le port. *encontrar*, et l'it. *incontrare*. Rayn., Lex. rom., II, 470.

ENCON, maintenant, à cette heure, Gilles de Chin, v. 4761.

A ses sergons lués demanda
Se li mangers est *encon* fés.

Notre moderne *encore* devrait être accompagné ici d'une négation, et il faudrait dire : Si le manger n'est pas encore fait. La locution du trouvère constituerait une faute. C'est que les règles de la grammaire s'accordent rarement avec la logique des mots : on a oublié que celui-ci vient de *hanc horam*, à cette heure.

ENÇORCEREN, ensorceler, v. 285.

Ele a fait le mien fils si fort *ençorceren*.

L'étymologie exige *ensorceren*. Le changement de liquides a seul produit *ensorcaler*. On en trouve la preuve dans le rouchi *sorchèle*, *sorcèle*, pour sorcière. C'est de ce féminin que l'on a fait *sorcellerie*, pour qu'il fût en rapport avec le verbe. On disait autrefois *sorcerie*. M. Hécart pense que *sorcheron* est un diminutif de *sorché*, sorcier.

Ch'est sans doute un *sorcheron* d'amour.
(Chans. lill.)

Il s'est trompé. Le *sorcheron* est un philtre, un breuvage amoureux : « Laquelle sorcière tout incontinent tua le crapaud et le desmembra par pièces, et de ce fait un *sorcheron* avec autres diables qu'elle y meit; puis bailla le *sorcheron* à une jeune fille qu'elle avoit. » Monstrelet, an. 1460, cité par D. Carpentier. Tous ces mots viennent du lat. *sors* et du bas lat. *sortiarius*, *sorceria*, etc.

TOME III.

ENCOSTE (n'), auprès de, v. 4715, 6268, 11241.

Hues s'est d'*encoste* lui mts.

D'encoste est une imitation de l'anc. esp. *de costa* et de l'it. *di costa*. Le prov. disait simplement *costa* ou *de costa*; lat. *juxta*. Villehardouin et Joinville écrivent *de coste* lui; *decoste* nous, comme l'ital. et l'anc. esp.; Froissari écrit *d'en costé*. Notre auteur ne s'en est pas tenu à *d'encoste*, il lui a fallu par *d'encoste* :

Dolans fu Coullas quant son sanc voit k'ér,
Qui par d'*encoste* ly ly fait le pret rougir (v. 11241).

On lit simplement *encoste* dans les vers suivants :

Le vavnsors dist à son hoste
Qui delez lui séoit *encoste*.
(Chev. de la Char., p. 82.)

Atirée ont moine litière.
Encoste, devant et derrière.
(Mouskés, v. 8949.)

ENCOUPE, accuser, inculper, v. 1220.

Combatre à Mauquaret qui sa mère *encoupa*.

Lat. *inculpare*, prov. et anc. cat. *encolpar*, anc. esp. *enculpar*, ital. *inculpere*. — Battre sa *coulpe*, signifiait battre son *mea culpa*, autrement dit s'accuser.

ENCRASSIER, engraisser, v. 1344.

Tu es plus gros que l'onc, qui t'a fait *encrassier*?

Voy. notre mot *Cras*. Wallon, *écrâhi*, *écrâuchi*. Grand-gagnage, 1^{re} partie, p. 133. Le rouchi et le picard ont gardé *encrâchier* et *encrassier* :

I sé à fâchon le secret
Pour *encrâchier* des vaques.
(Chans. lill.)

En rouchi les graissiers sont des *crâchiers* ou des *crâs-siers*, et un *crâché* est une lampe de cuisine. A Namur, on dit *crâcet*; à Liège *crèsè*. Ces noms proviennent de l'huile qui est grasse. L'anc. fr. avait aussi *craissel*, anc. angl. *cresset*, lumière de nuit.

ENCRISMÉ, criminel, scélérat, v. 22001.

Bien l'ont réconforté ly *encrismé* félon.

C'est une locution qui paraît stéréotypée. Voy. par exemple la Chanson de Roland :

Suz cel n'en at plus *encrismé* félon.
(Édit. Michel, st. 92; p. 105 de l'édit. Genin.)

Taisiés, dit Bauduwins, fel, *encrismé* félon.
(Baud. de Seb., II, 565.)

Quar toudis le porsivent li *encrismé* félon.
(R. d'Alex., p. 499.)

Que Tore ne nous surprérent, li *eneriesmé* félon.
(Chans. d'Ant., I, 120.)

Tuit en morront li *enerimé* baron.
(Raoul de Cambr., p. 99.)

La forme *eneriesmé* vient du radical *criesme*, *crieme*, pour crime. Comparez le prov. *encrimar*, accuser, inculper. Rayn., Lex. rom., II, 518.

ENCROER, ENCRUER, accrocher, pendre au croc, v. 6722, 25065.

Et il n'eüst pendut et *encroët* au vent.
Com doit ung mal laron as fourques *encruer*.

Roquefort a traduit ce mot d'abord par crucifier, puis par accrocher. M. de Reiffenberg, après avoir adopté le premier sens dans Mouskés, v. 25460, est revenu à l'autre dans notre roman, v. 6722. On peut en voir dans Ducange, Gloss. et Suppl., d'assez nombreux exemples. Il répond évidemment au bas lat. *incrocare* de la loi salique. Accroché d'abord, le patient restait ensuite pendu :

Que il ne fust penduz et avant *encroés*.
(Par. la duch., p. 19.)

Encrouer se retrouve dans le pat. normand; il y revêt même la forme d'*encrucher* (départ de l'Orne), et ces deux mots viennent, ainsi que les autres, du primitif *croc*, et non du lat. *crux*. M. Diez fait remarquer que *croc* est un mot particulier aux dialectes des langues germaniques et celtiques; M. de Chevallet l'attribue exclusivement au tudesque. Élém. germ., p. 404.

ENDITÉ, informé, instruit, v. 1019.

Et par ces fais ichy et par l'enhortement,
Dont il fu *endité* chasque jour grandement.

Joinville écrit *enditier*, qui reproduit assez exactement le lat. *indiciare*, indiquer. Mouskés, comme notre auteur, écrit *enditer* :

Tot son voloir ot *endité* (v. 21732).

Et Froissart, qui emploie aussi ce mot, préfère *enditter* (gloss. de Buchon). Il serait possible néanmoins qu'il y eût deux formes, l'une venant d'*indiciare* et l'autre d'*indictare*. En anglais on écrit *to endite* aussi bien que *to indict*.

ENDRAICHER, relever, redresser, v. 2865.

L'emperere *endraiche*, ou il voloit ou non.

M. de Reiffenberg a cru que ce mot voulait dire : l'*apostrophe*. C'est une méprise. Au moment dont il s'agit le Chevalier au Cygne s'approche de l'empereur, devant lequel il s'incline humblement; mais le monarque ne le laisse

point longtemps dans cette position et il l'*endraiche*, c'est-à-dire, il le relève. Cette forme *endraichier* doit être comparée avec le prov. et le cat. *endressar*, redresser.

ENDROIT DE, à l'égard de, vers, v. 4575, 8984.

Cascun *endroit* de lui dont il estoit ouvrier.
Là fiert cascuns le sien *endroit* de se partié.

Le prov. *endroit* ne prend point la prép. *de* : *endroit* me; *endreg*-vostre pretz. Rayn., Lex. rom., V, 75. La romane d'oïl a fait quelquefois de même : *endroit* lui, Fabl. et contes, nouv. rec., I, 16.

Or ad li queus *endroit* sei assez que faire.
(Chans. de Roland, st. 153.)

Si l'a ocis devant le roi
Qui grant joie en a *endroit* soi.
(Part. de Bl., I, 21.)

M. Burguy cite des exemples en langue d'oïl, avec ou sans la prép. *de*. Gram., II, 550.

ENDROIT (CHY), ici même, v. 7555.

Qui m'a esté par vous *chy-endroit* destinée.

On a conservé en patois l'expression *droit-chy*, qui n'est pas autre chose, et dont nous avons parlé. *Endroit* voulait dire primitivement en face, devant, et par conséquent *chy-endroit* devrait signifier ici en face. *Droit-chy*, *chy-endroit* expriment en effet l'idée d'un lieu en face de celui qui parle.

Trait soi plus près de la paroi,
Met son oeil *endroit* la crevace.
(Fabl. et contes, IV, 337.)

EN ÈS LE PAS. VOY. ÈS LE PAS (EN).

ENFANCE, v. 21979.

Mahom! dist li soudans, vécy grande meskance!
Ahy! roys Sustamans, qui a fait telle *enfance*?
Dist ly roys Sustamans: ly crestien de France
Cornumarant ont pris et mis en leur poissance.

Faire enfance est une expression qui paraît quelque peu étrange, quoiqu'elle soit mentionnée par l'Académie avec le sens de puérilité dans les exemples que voici : C'est une vraie *enfance*; faire des *enfances*. On la trouve dans d'autres ouvrages assez anciens :

Et quant la chose fu aperte,
Li roi Artus de sa grant perte
Fu si de maltalent espris
Et dist qu'il a trop miespris,
Por ce qu'il n'est qui les resqueue.
S'a dit que Kés a fet la queue.
Ce dist par coroux et par ire.
Mais Gauvains li commence à dire
Au buen roi son oncle, en oiauce :

« Sire, fet il, molt grant *enfance*
Avez fet et molt me merveil. »
(Chev. de la Char., p. 10.)

Sire, che dist Gaufer, car *fachons bone enfance*:
Mondés che fel bastard qui nous fait destourbanche,
Le li ferai houter un espy en sa panche.
(Baud. de Seb., II, 240.)

Moult m'esmerveil par quel *enfance*
M'avés guerpi tant longement
Et vos terres et vostre gent.
(Part. de Bl., II, 145.)

Les troubadours ont aussi employé cette locution singulière :

Amix, quan se vol partir
De si dons, *fai gran enfance*.
(G. Faidit : Sitot ai tarzat.)

Quelquefois le mot *enfance* est accompagné d'un autre verbe, comme dans les exemples suivants :

Et li velz chevaliers dist lors :
« Biaux fuis ! ja plus ne la retien
La pucele, mès lesse-li. »
A celui mie n'embeli.
Einz jure qu'il n'en rendra point,
Et dist : « Ja puis Dex ne me doint
Joie, que je la li rendrai !...
Molt avez or dit grant *enfance*
Que je li lesseré ma mie.
(Chev. de la Char., p. 50-51.)

C'est dans le même sens que Bernier emploie ce mot, lorsque Raoul de Cambrai, qui vient de l'outrager et de le frapper de son épée, lui propose de faire la paix et de laisser là toutes leurs querelles :

« Berneçon, frère, molt ies de grant vaillance.
Pren ceste acorde, si lai la malvoillance. »
— « Voir, dist Bernier, or oi-je plait d'*enfance*.
Je ne l'feroie por tot l'or d'Aquilance. »
(Raoul de Camb., p. 71.)

Dans le roman de Gilles de Chin, le héros reçoit du ciel des lettres qui l'exhortent à prendre la croix. Elles parlent des peines et des fatigues du saint voyage, des récompenses qui attendent le vengeur du Christ, et elles se terminent ainsi :

Ne tenez ceste œuvre à *enfance* (v. 1794).

Malgré la différence d'orthographe, il faut reconnaître encore le même mot dans le passage suivant, où Baudoin répond au défi de Guiteclins :

Par Deu ! dist Baudoin, qi toz les biens avance.
Vos en auroi plain braz, cui que tort à *afance*.
(Ch. des Sax., II, 28.)

C'est-à-dire : *Cui* qu'il tourne à *enfance*. Les troubadours doivent encore ici être comparés aux trouvères :

Anz es folia et *enfansa*
Qui d'amor a benenansa
Qu'a om n'auze son fin cor descubrir.
(Rayn., Lex. rom., III, 279.)

Enfin il ne faut pas non plus oublier la basse latinité :
« Fugere coepit omnes ludos juveniles et *infantias* curiosas ac dissolutas. » Vie de sainte Collette, Act. SS., 1^{er} mars, p. 541.

Ce qui ressort de la plupart de ces exemples, c'est le sens de folie, ou d'action déraisonnable, attribué au mot *enfance*. Rien de plus naturel en effet, puisque l'*enfance* n'a point encore la raison : *Non ai de sen per un esfan*, dit le troubadour. Je n'ai pas plus de sens qu'un enfant (Rayn., loc. cit.). *Faire* ou *dire une grande enfance* a donc pu signifier : faire ou dire une chose déraisonnable, à la manière des enfants. Cicéron n'a-t-il pas employé *infans* presque dans le même sens ? « Nihil accusatore Lentulo *infantius*, nihil illo consilio sordidius. » Ad Quint. frat. Mais il est arrivé que ce mot, comme beaucoup d'autres, a été détourné de sa première signification, et l'on a vu l'action folle ou déraisonnable se transformer en une action toute simple, puis même en une bonne besogne. C'est ainsi que dans notre roman le soudant, qui vient d'apprendre la dérouté des siens, s'écrie : *Qui a fait telle enfance* ? C'est ainsi que dans le Bauduin de Sebourg, Gaufer propose au roi de France de faire une bonne enfance en tuant le bâtard : *Or, fachons bonne enfance*. C'est ainsi que les *infantias curiosas et dissolutas* de sainte Collette ne sont réellement que les actions de cette sainte. Qu'on ne dise pas en effet, que ce mot exprime surtout l'idée de l'enfance dans ce dernier exemple ; cette idée se trouve dans le membre de phrase précédent : Elle se mit à éviter les jeux de la jeunesse (*coepit fugere ludos juveniles*). Quant aux *enfances curieuses et dissolues*, il faut n'y voir, selon nous, que des actions.

M. Genin, est arrivé, relativement à ce mot, à des conclusions un peu différentes des nôtres : il a soutenu que les *enfances Ogier* ne voulaient pas dire les premiers exploits d'Ogier, ainsi que l'a cru M. Fauriel, mais bien les traditions, la légende d'Ogier. Ch. de Rol., p. xci, note. Les exemples qu'il cite à l'appui de son opinion sont entre autres le vers du Bauduin de Sebourg, et de plus le début de la vie saint Edmund le roi :

Les vers que vus dirrai si sunt
Des *enfances* de saint Edmund.

(F. Michel, Rapp. au Ministre, p. 230-232.)

Enfin le commencement des *Enfances Jésus* :

Les *enfances* de Jésus Christ
Leur raconta toutes, et dist
Trestout, ainsi com il les sceut
Et que d'autrui oit en eut :
Comment les juis le haïssoient ;
Tout ainsi com il garissoit
Les malades, quant il vouloit ;
Comfaitement il l'achatèrent.

(Le Graal, publié par M. Michel, p. 55.)

Nous sommes assez disposé à croire avec M. Genin que, dans ces passages, le mot *enfances* ne veut pas dire spécia-

lement les actions de l'enfance; mais au lieu d'y voir ainsi que lui les légendes, les traditions, nous expliquons simplement ce mot par les faits et gestes, les actions. Nous lui laissons, en un mot, son origine naturelle, et nous n'allons pas, comme le trop ingénieux éditeur du Roland, détruire un *infantia* dérivé de *facere*, qui n'existe pas, pour le plaisir d'en créer un autre, dérivé d'*in fari*, qui ne peut pas exister davantage. Il faudrait, en effet, lui attribuer un sens (légende, tradition) tout à fait contraire à la logique de sa formation, puisque l'enfance, *infantia*, est ainsi nommée parce qu'elle ne parle pas.

Dans les exemples que nous avons cités plus haut, notre explication s'applique à tous les passages; dans les uns, ce mot signifie folie, acte déraisonnable; dans les autres, il veut dire une action quelconque. Nous savons ce qui a été objecté au sujet des *enfances* Ogier, et des *enfances* Jésus. M. P. Paris a dit que les ouvrages intitulés ainsi ne se rapportaient réellement qu'aux faits et gestes de l'enfance. Cela est possible pour les romans d'Ogier et de Vivien, nous ne le croyons pas vrai pour le Graal, dont nous avons cité le début: là il est évident que les *enfances* embrassent toute la vie du Christ, y compris la trahison de Judas:

Comfablement il l'achâtèrent.

Dans tous les cas, et en supposant même que les *enfances* n'aient pas d'autre signification que celle de jeunesse, nous pensons qu'il est impossible, pour le passage du Bauduin de Sebourg, de s'en tenir à l'explication forcée de M. P. Paris. Dire que *faire une bonne enfanche*, c'est faire un bon acte de bachelier, lorsqu'il s'agit d'une infâme trahison, nous paraît beaucoup trop hasardé. Et puis, *faire une grande enfanche*, voudra-t-il donc dire aussi faire un grand acte de bachelier? Mais alors, *dire une grande enfanche*, comment l'expliquerez-vous? Il est évident que ce moyen doit être abandonné.

Voy. P. Paris, commentaire sur la chanson de Roland, p. 29. (Extr. de la bibl. de l'École des Chartes de 1851.)

ENFANSONS, petits enfants, v. 510.

Pour la bone roïne et pour ses *enfansons*.

Ce mot est-il ici plus qu'un diminutif d'enfant? on pourrait le croire, si l'on s'attachait à son origine. Le bas lat. *infanciones* et l'esp. *infanzon* désignent en effet la noblesse, et, dans ce cas, les *enfansons* de la reine seraient les petits princes. Le trouvère n'y a peut-être pas mis plus d'intention que l'auteur d'Aubery:

X mil en sont mort à destrucion,
Hommes et lames et petit *enfançon* (p. 52).

Mouskés emploie *enfançon* et *enfeçon* dans le sens d'enfant, et sous le vers 6661, M. de Reiff. cite le conte du Faucon de La Fontaine, où l'*enfançon* est un enfant noble. Dans Baud. de Seb., Éliénor accouche d'un petit *enfançon*, qui est le fils d'Esmeré (I, 190).

Voy. dans Fallot les formes de diminutifs des mots *enfes* et *enfant*: savoir *enfancegnon*, *anfanton*, *enfunson*, *enfantelet*. P. 555-556. Roquef. en donne quelques autres encore.

Cfr. Ducange, v° *Infanciones*.

ENFANT, fils, héritier, v. 18060. Voy. ENFES.

Frère suy Godefroy et Witasse l'*enfant*.

ENFERTÉ, infirmité, maladie, Gilles de Chin, v. 5510.

Si l'emhati en *enferté*,
Onques puis ses cors n'ot santé.

On connaît les villes du nom de *La ferté*, syncope de *La fermeté*, la *ferm'té*, la forteresse. *Enferté* est d'une formation analogue, comme *dortoir* qui vient de *dormitoir* (*dormitorium*). Dicz, p. 629.

ENFES, enfant noble, héritier, v. 1656, 1650, et passim.

M. de Reiffenberg a dans le gloss. de Mouskés signalé l'analogie du mot *enfes* avec l'angl. *child* et l'Allem. *kind*. Ducange avait déjà fait remarquer que l'on disait l'*enfes*, l'*enfant*, en parlant du fils héritier d'un prince, d'un seigneur. Cette signification n'est pas absolue et il faut souvent laisser à ce mot le sens simple d'enfant. L'usage des troubadours peut encore ici nous servir de règle.

Si com l'*enfes* qu'es alevatz petitiz.
(Rayn., Lex. rom., III, 279).

La plupart des éditeurs de nos anciens textes ont cru qu'il fallait écrire *enfes* (avec un accent). Il paraît cependant, par plusieurs exemples, où ce mot est à la césure, qu'il faut écrire *enfes*, sans accent:

Car n'est mie boins *enfes* qui mort de père oublie,
Puisqu'il le puet venguer à l'espée fourbie.
(Baud. de Seb., I, 42.)

Sire, dist l'*enfes*, vous n'en verrez ja el.
(Ogier, v. 4402.)

Cette remarque est de M. Genin. Variat., p. 179. Nous sommes fort disposé à l'admettre, mais une difficulté nous embarrasse. Comment faudra-t-il prononcer *fes* (aphèreses d'*enfes*)?

Oncle Fromons, dist li *fes* Fromondins.
(Mort de Garin, p. 225).

Dira-t-on l'*ifes*, par la même raison qu'il faut dire l'*enfes*?

ENFONDRER, renverser de fond en comble, v. 16527.

Dont nous aions ces murs pierciés et *enfondrés*.

C'est notre verbe franç. *effondrer*, prov. *esfondrar*. Voy. ci-dessus v° *Effondrer*.

ENFRUMER, enfermer, v. 5959, 6284, 29827.

Et dedens une cambre *enfrumer* m'en iray.

Rouchi *freumer*, *enfreumer*. Voy. notre mot *Deffrumer*.

ENFRUMERIE, infirmerie, v. 21237.

Et rependent les huis de celle *enfrumerie*.

Nous pourrions traduire ce mot par forteresse, mais il nous semble que dans ce passage, où le trouvère vient de faire le tableau de Jérusalem encore jonchée des morts et des blessés du siège, et où il montre les femmes occupées à nettoyer les maisons et à laver leurs linges, il est préférable de choisir le mot *infirmerie*. La ville de Jérusalem n'était pas autre chose en ce moment. D'ailleurs *enfrumerie* équivalait à *enfermerie*, prov. *effemeria*.

ENGANER, abuser, tromper, enchanter, v. 7949, 52872; ENGIGNIER, même sign., v. 55750; ENGIN, tromperie, v. 5272; ENGIEN, machine, v. 2213.

Je pense que g'iroie crestiens *enganer*,
Tant que je vous feroy la citez conqueror....
Vassaus, dist Labigans, vous m'avés *engané*.

« Il se adouta que se estoit pratique pour *enganer* le soudain. » Chev. au Cygne, p. 395.

Et faittes voz grans os sy bien escargaitier
C'on ne puist vostre gent sousprendre n'*engignier*.

Prov., anc. cat. et port., *enganar*; esp., *engañar*; it., *ingannare*. Le hainuyer a gardé *engonner*; le pic. et le bas normand, *enganer*; le vaudois, *engainer*. Le subst. rom. est *engain*, *engaigne*; prov. et anc. cat., *engan*, *engan*; esp., *engaño*; port., *engano*; it. *inganno*. A Mons, on dit encore un *engon*. La forme *engignier* répond au prov. *enginhar*, *engeingnar*, anc. cat. *engegnar*, dont les subst. sont *engin*, *engen*, *engein*, *engeny*, *enginy* (rad. *genh*, de *genium*). Ducange paraît avoir donné *ingenium* pour origine commune aux mots *engain* et *engin* et à leurs dérivés; M. Diez rattache, au contraire, le premier au bas lat. *gannum*, *gannatura*, verbe *gannare*, raillerie, railler, et il croit que ces mots peuvent dériver de l'anc. haut-alem. *gaman*; angl.-sax., *gamen*, jeu, plaisanterie, en compos. *gamm*. C'est ainsi que de *dammum* vient l'it. *danno*, l'esp. *daño*, le port. *dano* et le prov. *dan*. Quant au gallois *gang haid*, M. Diez pense qu'il aurait eu des formes toutes différentes dans sa dérivation. Lex. etym., p. 194, v° *Inganno*.

M. de Chevallet a préféré l'origine celtique (p. 252), et il a cité surtout le breton *ganaz*, fourbe, perfide, qui, suivant lui, serait l'origine de *Ganes*, nom roman du fameux *Ganelon*, le traître de Roncevaux. M. Genin a aussi fait ce rapprochement; mais il a prétendu que le mot ital. *ingannare* était un souvenir de ce chevalier déloyal. Chans. de Rol., p. xxix, note. Nous doutons que *Ganes*, *Guen*, *Guenes*, *Guenelun*, car on trouve ces différentes orthographes, aient donné naissance à *ingannare*; nous doutons de même qu'*enganer* soit l'étymologie de *Ganes*. Un archevêque de Sens, nommé *Wenilo* ou *Guenilo*, ayant déserté Charles le Chauve pour Louis le Germanique, son nom, dit Ducange, servit à désigner tous les traîtres. Il n'y a donc là qu'une ressemblance éloignée avec notre mot et rien qui précise son ori-

gine. On peut voir cependant une autre conjecture de M. Michel à ce sujet. Tristan, II, 176-178.

Quoi qu'il en soit, *enganer*, *engener* et *engignier* sont synonymes dans l'ancien langage. L'auteur du Partonopeus emploie les deux premiers simultanément :

Tant s'est li enfes merveilleés
Qui cuide moult estre *engeniés*;
Tant s'esbaliist, tant s'esmerveille
Qu'il ne sei s'il dort u il velle....
Li vint uns pensers de noblece
Qu'il est plus bel et miols assés,
Se il estre i doit *enganiés*,
Qu'el chief de tote la cité,
Et el palais plus haut levé,
El principel et el plus mestre,
Soit *engeniés*, s'il le doit estre (I, 32).

D'un autre côté, les vers suivants de La Fontaine sont imités d'un poète provençal qui a employé *enganar* :

Tel, comme dit Merlin, cuide *engignier* autrui
Qui souvent s'*engaigne* soi-même.
(Liv. 4, Fab. 11.)

Tals cuia autrui *enganar*
Que si mezois lassa e repren.

(Rayn., Lex. rom., III, 127.)

M. Walckenaer pensait que la forme *engignier*, qu'on trouve dans le roman de la Rose et dans les poésies de Villon, était plus ancienne qu'*enganer* et *engener* ou *engeigner* (Fables de La Fontaine, IV, 11). Mieux vaut croire que toutes ces formes ont existé à peu près ensemble. Voy. entre autres le rom. de Ren., II, 20; Berte, p. 27; Marie de France, II, 106; rom. de Rou, v. 4356; et les Fabl. et contes anc., II, 352, et IV, 4. Au temps de La Fontaine elles avaient toutes disparu.

Une remarque à faire à propos du subst., c'est que notre auteur écrit *engien* pour machine, v. 2213, et *engin* pour tromperie, v. 5272. D'*engien* il fait dériver *engignèour*, ingénieur, v. 5860. Quant à la forme *engain*, nous l'avons trouvée dans Tristan :

Folie serrait et *engain*
A enrisser le pur Tristan (II, 129).

Mouskés écrit *engagne*.

ENGÉNUI, a engendré, v. 5290, 22522.

Fu-il lieux à che roy? l'a-il *engénu*?
Que maudis soit ly père qui les *engénu*!

La langue romane a emprunté cette forme, tout d'une pièce, au passé défini du verbe lat. *ingenere* (*ingenui*), de la même manière qu'elle a dit *surrexi* pour *ressuscita* :

Ne demora puis qu'au tiers jor
Qu'il *surrexi* de mort à vie.
(Bible de Berze, v. 175.)

Cil qui l'*engénu*. Raoul de Camb., p. 40.

Cax as perlus que tu *engénu*.
(Mort de Garin, p. 127.)

M. Diez expliquerait volontiers la forme *engénouir*, comme celle d'*évanouir*, *épanouir*, *amadouer*, etc., par l'intercalation de la diphthongue *ou*. Il avoue pourtant que cela est douteux. Lex. etym., p. 625.

ENGENSIS, gent, agréable, v. 4822.

On disait mieux *agensis*. Aujourd'hui encore le patois préfère *engencer* à *agencer*. Voy. *Agenssy*.

ENGENBÉE, progéniture, v. 2132.

Le soudan en li fist *engenrée*.
(Baud. de Seb., I, 61.)

Cette forme est venue du participe provençal *engenrat* :

Serpent coronat
De vibra *engenrat*.
(Rayn., Lex. rom., III, 460.)

La romane d'oïl avait aussi le verbe *engener*, prov. et anc. cat. *engerrar* :

Ses parens et ses fils
Que il avoit *engérés* au país
As hautes dames, as filles as marchis.
(Mort de Garin, p. 479.)

Et du subst. prov. *engerradura* nous était venu *engerréure* :

Moult as fait biele *engerréure*.
(Chev. au Cygne, p. 461.)

ENGIBIER. Voy. GIBIER (EN).

ENGOURDINÉ, orné de rideaux, v. 20755.

Cozeuns ara maisons et lis *engourdinés*.

Des rideaux de lit s'appellent encore des *gourdines* ou des *gourdaines* en rouchi :

Un i metra des *gourdaines*
Comme au lit del Dauphaine.
(Ch. III.)

Le wallon écrit *gordène*, *gourdène* et *gourdaine* (Grandgagnage). En picard, des *gourdines* sont des filets. Comparez le flam. *gordyn*, rideau. Roquefort, dans son Suppl., nous donne également : Une paire de *gourdines* de saie, d'après un acte de Douai en 1581. On lit dans la vie de Notre-Seigneur ces vers touchant le voile du Temple :

Et la *gourdine* as fils Davi
Voirs est qu'elle fendi par mi.

Enfin Mouskés écrit aussi *gourdine*, v. 41596. La forme régulière de ce mot est *courtine* : prov., cat., esp., port., it., *cortina*; valaq., *cortiné*; angl., *curtain*; et celle du verbe est *encortinar*, *incortinar* et *incortinare*. On trouve dans l'anc. fr. *courtine*, *encourtiner* et *encurtiner*. Rom. de Ren., IV, 218; Marie de Fr., I, 410; Roisin, Coutumes de Lille,

p. 157. M. Diez cite Isidore : *Cortinae sunt aulae*, et il fait dériver ce mot de *chors*, comme *aulacum* d'*aula*. Lex. etym., p. 112. Voy. D. Carpentier, v° *Cortis* 2, sub *Cortinula*.

ENGRANS, avides, désireux, v. 8700.

S'ont les cuers tous *engrans*
De véoir crestiens.

On trouve *engrant* pour les deux genres, et *engrande* aussi pour les deux genres. M. Diez se demande d'où vient ce mot. Lex. etym., p. 615. L'origine proposée par Dom Carpentier (quod est in grato) n'est pas admissible. Pas de doute que ce ne soit là le prov. *engrans*, soucieux, en peine. Mais le prov. lui-même, d'où vient-il?

Jeu men sui mes tos temps *engrans*
Cum pueca aver enreis et dartz.
(Bertrand de Borne.)

« Je me suis mis toujours en *peine* comment je puisse avoir traits et dards. »

Le conte de Montfort ot moult le cuer *engrant*.
(Bertr. du Guesc. I, 215, note.)

Del revenir sont ja *engrande*.
(Part. de Bl., II, 488.)

Raynouard a placé le prov. *engrans* sous les dérivés de *gram*, *grams*, qu'on retrouve dans l'ital. *gramo* et dans l'anc. franç. *grams*, *grains*, triste, chagrin. Lex. rom., III, 495-494. D'après cette idée notre mot viendrait du goth. *ingramjan*, exciter, irriter, qui a produit de nombreux dérivés dans les langues germaniques : allem., flam., dan., suéd. *gram*; angl.-sax. *grami*, island. *grand*. Diefenbach, Goth., II, 423-425. C'est l'opinion de M. de Chevallet, qui a traité en un seul article les mots *grams*, *grains*, adjectif, et *grant*, *grande*, subst. Élé. germanique, p. 495. Être en *grant* équivaldrait, suivant lui, à être en peine. Peut-être cette distinction établie entre *grams*, adject., et *grant*, *grande*, subst., n'est-elle pas suffisamment démontrée par le seul exemple tiré des romans de Tristan, où d'ailleurs M. Michel écrit *engrande* en un seul mot.

Malt avez hui esté *engrande* (De Chevallet : en *grande*)
De raconter hui vostre vie (I, 227).

Il aurait fallu, comme preuve, apporter des exemples de *grant*, *grande*, *peine*, *souci*, employés comme substantif, ce que M. de Chevallet aurait pu faire à l'aide du prov. ; car *se mettre en grans*, dans l'exemple de Bert. de Borne que nous avons cité, est une locution qui ne fait pas supposer un adject. Il en est de même de celle-ci : « Se mistrent molt en *grant*. » Chans. des Sax., I, 197.

A l'appui de l'opinion émise par M. de Chevallet, on

pourrait donner aussi le vers suivant de la chronique de Florece : si toutefois le mot n'est pas corrompu :

Dont la royne fu moult en *gramme*.

(Mon. pour servir à l'hist. de Norm., du Hainaut, etc., VIII, 184.)

Si l'on se reporte au goth. *ingramjan*, la forme des adj. *engrans*, *engrande*, n'a pourtant rien qui surprenne, et d'ailleurs n'avons-nous pas aussi l'adj. *engramis* ?

Quant no baron le sorent, moult en sont *engramis* :

N'i a celui d'entre aus n'aiit ses adous saisis.

(Chans. d'Ant., II, 74.)

Avouons cependant que MM. Diefenbach et Diez n'ont point reconnu la parenté des mots *engrans*, *engrande*, *engramis*. Il se pourrait que les mots *engrande* et même *engrés* ne vissent pas du goth. *ingramjan*, et qu'il fallût les rattacher à l'islandais *angradr*, soucieux, participe passé du verbe *angra*, lat. *ango*; subst. *angr*, lat. *angor*, *angustia*; adj. *angr*, lat. *angustus*, allem. *eng*. De là aussi le suédois *anger*, repentir, et l'angl. *anger*, courroux, *angry*, fâché; et tous ces mots appartiendraient à la même famille que le latin *anxius* et que le grec *ἄνχιος*, famille qu'il ne faut pas confondre avec celle du goth. *ingramjan*.

ENGRESSER (s') s'exciter à, s'animer à, Gilles de Chin, v. 2490.

Au passer oultre molt s'engressent.

On disait de même *estre engrés* ou *engriés* pour être en peine (Mouskés, v. 8875), et c'était alors un synonyme d'être *engrans*. Gautier de Coinsy a même l'air de les employer l'un pour l'autre :

Soions *engrés*, soions *engrant*

De lui servir et jour et nuit.

(Miracl. de N.-D., 2^e part.)

On trouve *engresser* comme verbe actif :

Eliot de rechief le prist à *engresser*.

(Vœux du Paon, MS. f^o 84 r^o.)

Et cette expression nous rappelle les vers de Rob. Wace :

Me combatai par la grant presse

U la bataille iert plus *engresse* (II, 499).

Au v. 25668 de Mouskés, M. de Reiffenberg a expliqué avec Roquefort, *engriés* par attaquer (lat. *ingruere*) : Dom Carpentier au contraire y voit le lat. *ingravare*, *impetere*. M. Diez se demande si *engrés*, qui forme le subst. *engresté* et le verbe *s'engresser*, ne vient pas d'*agrestis*, comme *engrot* vient d'*aegrotus*. Roquefort a fait la même conjecture. M. Villemarqué propose le breton *enkrez*, *inkrez*, chagrin, inquiétude : autre conjecture faite par Roquefort.

Nous ne comprenons pas que personne n'ait songé à rechercher les analogies de ces mots. Remarquons d'abord que les formes *engresté*, *engriés* rappellent le primitif *griester*, chagriner, et les subst. *griesté*, *grièche*, *griesche*, dont l'origine est connue, car l'adj. *gref*, *grief*, *griés*, prov. *greu*, *griéu*, vient en effet du lat. *gravis*, et les subst. prov. *graveza*, *grevezza*, difficulté, ital. *gravezza*, qui se rapportent si bien au rom. *griesche*, nous expliquent le verbe *s'engriés*, se mettre l'esprit en *greveance* ou s'animer à. *Engresser* quelqu'un voudra dire lui faire *greveance* ou l'attaquer, et l'expression *être engrés*, avoir l'âme en *greveance*, s'appliquera aux passions en général, tantôt à la tristesse, tantôt à la colère :

As trois barons forment en poise;

Mal aient il, trop sont *engrés*.

(Tristan, I, 159.)

Li rois s'évent fel et *engrés*.

(Ibid., I, 405.)

De la tristesse et de la colère, l'expression s'étendra à la méchanceté, à l'impiété, etc. : « Le ventre des *engrés* ne poet estre assacié. » — « Venter autem *impiorum* insaturabilis. » Bibl. Proverbes, XIII, 25.

Et ensi comme les *engresses*

Les varent mordreir as coutiaus.

(Lai d'Ignaurés, p. 21.)

Et enfin elle passera des êtres animés aux choses inanimées, et l'on dira : Une bataille *engresse* (R. Wace, II, 499) ; un vent grants et *engrés* (D. le Beuf, Dissert, I, ct.). MM. Monmerqué et Michel ont remarqué le mot angl. *angry*, qui semble dérivé d'*engrés*. Voy. *Engrans*.

ENHAÏR, haïr; v. 1017.

Il n'est pas bien sûr qu'il ne faille pas lire en deux mots :

La royne en hay adont moult grandement.

L'ancienne forme romane *hadir* (Alexis, 87) nous rapproche du mot *atir*, *aatir*, dont l'origine est toute germanique. Voy. le goth. *hatan*, l'angl.-sax. *hatian*, etc. Diefenbach, Goth., II, 542; Diez, Lex. etym., p. 656; de Chevallet, Élém. germ., p. 514.

ENHAÏTER, exciter, animer, Gilles de Chin, v. 2470.

A l'encaucher molt les *enhaite*.

M. Genin a traduit ce mot par protéger dans ce vers de la Chanson de Roland :

Bel chers cumpainz, pur Dea qui vos *enhaite*.

(Ch. III, v. 257.)

(Pro Deo qui vobis *adjuvet*.)

Nous avons déjà, sous le mot *dehait*, parlé de l'origine du radical *hait*. Le *hait* est proprement ce qui fait plaisir, ce qui anime. *Enhaïter* en est-il dérivé? Sa forme le ferait supposer, et sa signification encore plus. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de le rapprocher aussi des formes germaniques *einkhitzen*, *einheizen*, échauffer, qui viennent du goth. *heito*, fièvre; flam. *heeten*, échauffer, angl. *to heat*, idem. Voy. Diéfenbach, Gothi; II, 547. Les formés rom. *atir*, *aatir*, ont aussi un certain rapport avec ce mot :

Celle nuit fu le Bourgoins molt liés
Et a sa jent rians et enheitiez.
Celle nuit fet les serjans tous heitiez,
Car molt les a de bons vins efforceiez.

(Aubery, p. 412.)

Dans ces vers *enheitiez* est certainement le synonyme de *heitiez*.

ENHIERBER, empoisonner, v. 1014, 1051.

Puissons pour *enhierber* le roy vilainement.

« Si quis *herbas alii dederit bibere et mortuus fuerit.* » Lex Salica, t. 21, § 1. Les anciens employaient l'expression *herbam dare* dans le sens d'être vaincu, ce qui est tout autre chose. Le bas lat. *inherbare*, qui répond à notre mot *enhierber*, se retrouve dans l'esp. *enherbolar*. Le picard a conservé *enhierber* pour empoisonner, le rouchi dit *enherber*, garnir d'herbe : prairie *enherbée*, blés *enherbés*. Voy. Ducange, Gloss., v° *Herba*, 1. Dans Aubery le Bourgoing, M. Tarbé a cru qu'*enerber* pouvait être synonyme d'*enerver*, affaiblir, couper les nerfs. H. Estienne trouvait qu'*enherber* était un beau mot pour dire ensorceler par certaines herbes ou empoisonner. Précell. du lang. fr., p. 193. On en a depuis jugé autrement.

ENJURER, supplier, conjurer, v. 28544.

Une assemblée fist et Mahom *enjura*.

Cette forme n'existe pas ailleurs; cela fait supposer qu'il vaut mieux lire *en jura*, comme dans le vers suivant :

Et li dux au *jura* le roi de majesté.

(Par. la Duch., p. 59.)

ENKAUCHANT, poursuivant, v. 6524. Voy. *Encaukier*.

ENKANGIER, échanger, v. 24942.

Dont dolant sui au cuer qu'elle m'est *enkangie*.

Godefroid se plaint en ces termes d'être séparé de Florie; ce n'est donc pas précisément un échange. Voy. CANGIER.

ENLUMINÉ, éclairé, brillant, v. 35048.

Or commence cançons de bien *enluminé*.

L'auteur d'Aubery le Bourg. a dit dans le même sens :

Huinés orroiz chançon *enluminée* (p. 24).

Ailleurs il applique ce mot à la beauté des jeunes filles :

Es deux pucelles, chascune bien senée
Et de biauté chascune *enluminée* (p. 74).

Le provençal a dit dans la même forme *enlumenar* et l'anc. cat. *enlluminar*, du lat. *illuminare*. Dans nos exemples le mot *enluminer* est employé par métaphore, comme dans cette phrase de Joinville : « Ainsi comme l'escrivain qui a fait son livre, qui l'*enlumine* d'or et d'azur, *enlumina* ledit roy son royaume de belles abbâies que il y fist. » Joinville, p. 245, édit. Ducange.

De tel barnage l'ad Deus *enluminet*,
Meilz voelt murir que guerpir sun barnetz.

(Ch. de Rol., st. 59.)

ENNUIT. VOY. ANUIT.

On a prétendu que dans notre ancien langage ce mot avait toujours le sens d'*aujourd'hui*, parce que la plupart des peuples anciens comptaient par nuits et non par jours. On pourrait citer beaucoup d'exemples contre une règle aussi absolue :

Enoit m'avint un avisium d'angele.

(Ch. de Rol., st. 65.)

Je l'ai songié *ennuit* en mon dormant.

(Bertr. du Guesc., l. 25.)

Ennuit cheminerons tant qu'il sera jours grant.

(Ibid., II, 46.)

Ce qui n'empêche pas M. Charrière, éditeur de cette dernière chronique, de traduire toujours *ennuit* par aujourd'hui. Voy. Dom Carpentier, v° *Ennuitigium*, vespera.

ENMI, ENMY, parmi, au milieu, v. 429.

En une plache vint, descent *enmy* les prés.

M. Burguy croit qu'il faut toujours écrire *enmi* en un seul mot, et il blâme les éditeurs qui ont fait autrement. Gram., II, 560. Le picard *emmi*, le bourg. *ammi*, et le wallon *émé*, *émi*, *émie*, *amé*, *ami*, *amêie* (Grandgagnage, II, 101), sont la preuve que cette orthographe a prévalu; mais, dans les textes anciens, lorsqu'*enmi* n'a point de régime, il paraît plus convenable de l'écrire en deux mots, comme *par mi* dans ce vers cité par M. Burguy :

Par mi partomes le gaing.

(Fl. et Bl., v. 1562.)

Et les XII châtres i sunt totes ur-core,

La trezème est *en mi*, bien sêclée e close.

(Trav. of Charl., p. 5.)

Duze liz i ad bons de quivre e de métal...
Li trezimes en mi e taillez à cumpas.

(Ibid., p. 17.)

Il est hors de doute que cette locution nous vient du provençal, où elle se trouve presque toujours en deux mots :

Ane no m gardiè tro fui en miei la flama.

(Rayn., Lex. rom., IV, 175.)

Prop a guerra qui l'a en mieg del sol (Ibid.).

C'est qu'en effet le prov. *mei*, *meg*, *meig*, etc., formé du lat. *medius* qu'il représente, équivalait à l'espagnol *medio*, comme à l'ital. *mezzo*, et qu'il peut être, comme chacun de ces mots, subst. ou adject. selon l'occasion. Si le latin dit *in medio*, l'esp. *en medio*, l'ital. *in mezzo*, le prov. *en miei*, pourquoi la romane d'oïl ne pourrait-elle dire aussi *en mi*, *en mie*? Pourquoi n'écrirait-on point *par mi*, *par mie*, comme le prov. *per miei*, l'esp. *por medio*, l'it. *per mezzo*, le lat. *per medium*?

Nous reconnaissons cependant que l'accord de *mi*, adjectif, ne se rencontre pas chez les trouvères. Ainsi quand la langue d'oc nous dit : Van outra mar e son en *mieia via* (Rayn., IV, 175), la langue d'oïl écrit : En *mi voie* de son manoir (Ibid.), ou bien encore :

En *mi sa veie* ad encontret Rollant.

(Ch. de Rol., st., 425.)

L'orthog. *miè-nuit* (ital. *mezza-notte*, esp. *media-noche*) ne prouve pas même que ce soit ici l'accord d'un adjectif, comme en ital. et en esp., attendu qu'on écrivait aussi *miè-di*, et que dans les rom. de Tristan on lit toujours en *mie*, par *mie* :

A terme aurai en *mie* la place
Li rois Artus et sa mesnie (I, 435).
Par *mie* les renz cort esveilliez.

(Ibid., 75.)

Dans ces phrases *en mie*, *par mie*, sont les équivalents de *en mi*, *par mi*, et les mots *mi*, *mie*, représentent le subst. prov. *mei*, *miei*. C'est peut-être là la raison pour laquelle dans le fr. mod. les mots *mi*, *demi*, placés avant le subst. ou l'adj., sont invariables. Ils sont restés substantifs comme autrefois et signifient moitié : il est impossible de les faire changer de genre. Peut-être à cause de tout cela devrait-on ne pas accepter la règle de M. Burguy; mais l'usage que nous trouvons consacré dans les patois avait fini par faire un seul mot de ce vocable, au point que le provençal lui-même nous donne la forme *emeig* (wallon *èmeie*) :

Emeig la pradarria.

(Chr. des Alb., p. 452.)

Lez son mari se traite et couche
Qui se gisoit *anmi* la couche.

(Nouv. Rec. de Fab. et contes, I, 530.)

« Comme il fut *emmi* chemin, il se mit à se plaindre de se sentir des tranchées de colique. » Malherbe, Lettres, p. 543.

Il semble peu nécessaire, après tout ce que nous avons

TOME III.

dit, de réfuter l'opinion de M. Genin sur l'origine de *mi*, dans les mots *emmi*, *parmi*. *Mi* n'est point « par abréviation ou, comme parlent les doctes, par apocope, pour *milieu*. » Variat., p. 218 et 411. C'est tout simplement le lat. *medius*, esp. *medio*, port. *meio*, anc. cat. *medi*, prov. *mei*, *meie*, vieux fr. *mi*, *mie*. Il est entré dans la composition du fr. *milieu* pour la première syllabe, témoin ces vers :

En chief dou renc fut Isorés li gris
Et d'autre part Fouques et Josselins,
Et em *mi lieu* Droés et Amauris.

(Gar. le Loh., I, 221.)

Témoin aussi le provençal :

En *mei loc* d'un sanit pleiatz.

(Rayn., Lex. rom., IV, 90.)

M. Diez a laissé de côté les formes romanes *mi*, *mie*, *emmi*. Lex. etym., p. 227, v^o *Mezzo*.

ENORTER, exhorter, v. 1774.

Eve l'en fist mangier qui mal fu *enortée*.

Lat. *inhortari*; Apulée emploie *inhortatus* au passif. La langue d'oc, l'italien ni l'espagnol, n'ont pris cette forme qui se trouve déjà dans l'hymne de sainte Eulalie :

El li *enortet* dont lei nonqué chief (v. 13).

« Il l'exhorte (à ce) dont à elle jamais ne chaut. »

Tant li a sa feme *enorté*.

(Citat. de M. de Chevallet, p. 149.)

On disait aussi *enorter* quelque chose à quelqu'un :

Quant Charles, qui (eui) on l'*enorta*,
Les saintuaires aporta.

(Mouskés, v. 12695.)

Ce verbe avait pour substantif *enort*, de même que le prov. *conortar* avait *conort*. « Et fit moult de diverses merveilles en son pays, par le conseil et l'*ennort* d'un mauvais chevalier. » Froissart, I, 5.

Elle s'i assenti,

Et par l'*enort* sa gent qui li disent ensi.

(Baud. de Seb., I, 28.)

Le Dict. des dict. mentionne le verbe *enhorter* (vieux). Il a raison. Jusqu'au xvi^e siècle ce mot avait eu le dessus. Marot l'employait encore (Étrenne à Jeanne Faye) :

Pour étrenne je vous *enhorto*
Fuir d'amour la cruauté.

Mais bientôt l'emportèrent les formes ital. *esortare* et esp. *exhortar*, si bien qu'au xvii^e siècle le vieux mot de l'hymne de sainte Eulalie avait presque disparu.

Et vous lui fait un beau sermon
Pour l'*exhorter* à patience.

(La Font., III, 5.)

Plusieurs patois, entre autres le rouchi, l'ont cependant gardé.

ENPERÉAUS, impérial, v. 54545.

Regardent Bauduin qui fu *enperéaus*.

C'est évidemment un souvenir de la provençale, qui disait au masc. sing. *imperiau*, *enperiau*. Rayn., Lex. rom., III, 556.

ENPIERIER, ENPIRER, ENPIRIER, empirer, mettre à mal, briser, v. 15914, 25561, 50508, 54518, 54619.

Que par lui ne seroit grevée n'*empierie*
La gent Nostre Seigneur.....
Que ne prendés la ville ne puissiés *empierier*.
Et son rice haubiert en xx lieues *empira*.
C'onques fiers aflés de riens ne l'*empira*.
Sâns son corps *empirier* ne iestre violée.

Dans tous ces exemples, *empierier* a le même sens, et la conjecture faite au v. 25561 ne doit pas subsister. Fallot (p. 496) donne la forme *anpeirier* d'après le Gérars de Viane (voy. notre mot *empéirement*) :

Fors haubers ont, n'es porent *anpeirier*.
(v. 2560, Bekker.)

Il la croit préférable à celles d'*empierier* et d'*empoirier* données par Roquefort, Gloss. et suppl. Quant à *empierier*, Fallot n'a point pris garde que c'est une orthogr. flam. (à pour i), et notre auteur écrit en effet lui-même *empirier* comme d'autres poètes :

Et fiert Raoul
Parmi son elme que il vost *empirier*.
(Raoul de Camb., p. 125.)

Quel part François yront pour François *empirier*.
(Bert. du Guesc., II, 294.)

Empoirier s'éloigne réellement plus de notre franç. *pire*, mais on doit reconnaître qu'il rappelle mieux le bas lat. *impejorare*, qui lui a donné naissance. Cfr. l'esp. *empeorar*. Dans le Partonopeus on rencontre successivement les trois formes *empirer*, *empirier* et *empoirier* :

En poi de terme, à tant mangier,
Puet-on moult forment *empoirier* ;
Mais ses dolors li par *empirent* (II, 43).
Deus ! com tu les ore *empirés* ! (II, 54.)

ENPENDANT, v. 16275.

Qui sont plus enfumé que hiérenc *enpendant*.

Ceci a rapport à l'usage d'enfumer les harengs en les suspendant à la cheminée. Nous aimerions mieux *enpendant*.

ENPENSSOIT, v. 14599.

Prist le cheval et très-bien *enpenssoit*.

M. de Reiffenberg a cru voir ici la signification de *panser*. N'est-ce pas plutôt : *y pensoit*, s'en occupait ?

ENQUERRANT, visitant. Gilles de Chin, v. 5254.

La cave yont bien *enquerrant*.

C'est le participe présent du verbe *enquerre*, et non celui d'*enquerrer* ou *enquière*, comme dit Roquefort. L'Académie mentionne encore ce verbe, dont le primitif *querre*, chercher, se trouve dans plusieurs patois. En prov. on a tout à la fois les formes *enquerre*, *enquerer*, *enquerir* et *inquerer*. On doit remarquer dans notre auteur le sens de ce verbe : *Enquerre* une cave, pour la visiter dans tous ses recoins.

ENQUERQUER, charger, se charger de, v. 19450.

A le voie s'est mis et la lettre *enquierqua*.

Prov. *encargar*. Voy. notre mot *Deskierker*.

ENQUI, aujourd'hui, ici, là. Voy. ANCIU.

Nous avons expliqué déjà les différents sens de ce mot, de manière, pensons-nous, à ne laisser aucun doute. La confusion reprochée à certains éditeurs provient d'une double signification et d'un double sens. Outre les exemples déjà cités, ajoutons que Villehardouin a employé *enqui* pour *aujourd'hui* et pour *ici* : « Por tel convent que il lor jureroient sor sainz loialement que dès *enqui* en avant (d'ore en avant)... il lor donroient navie à bonne foi. » Villeh., p. 47, édit. Buchon, pet. in-8°. Et ailleurs : *Ensi coru l'ost trosque à Nigre.... Enqui* (là) si pristrent conseil li baron. » Ibid., p. 48.

Voici d'autres preuves que ce mot veut dire ici, là :

Et d'*enqui* droit s'en ala à Paris.

(Mort de Garin, 46.)

Et la nouvele est venue à Garin
Que si neveu estoient près d'*enqui*.

(Ibid., 86.)

Je sui uns povres hons, flex d'un villain *enqui*.

(Baud. de Seb., I, 96.)

Assez près d'*enqui*.

(Bert. du Guesc., I, 185, note.)

Le vers suivant, au contraire, démontre qu'il signifie aujourd'hui :

Li reis Marsille *enqui* serat venget.

(Chans. de Rol., st. 196.)

ENRAGIER, enrager, être furieux, v. 28282. — ENRAGIER, arracher, v. 28506.

En la tente du roy furent ly hault princier
Dolant et couroucié, sy com pour *enragier*.....
Il n'y ot sy petit siergant ne escuyer
Qui n'alast de fin duel ses ceveux *enragier*.

Le trouvère fait ici une confusion de termes que nous devons signaler. *Enragier* lui sert à exprimer tour à tour enrager et arracher. Une ressemblance de formes en a été cause : on disait, en effet, *esragier*, *esrager*, *esrachier*, pour arracher, et l'auteur a mêlé tout cela. Si nous nous reportons à la provençale, nous verrons mieux la forme et la nature de chacun de ces mots. Du latin *rabies*, on avait fait *enrabiar*, *enrajjar*, *enrajjar*, *enrajjar* :

Can Floripar l'enten cuyda *enrabiar*.
(Fierabras, v. 2372.)

Vieux fr. Tel duel a et tel ire que vis cuide *enragier*.
(Chans. des Sax., I, 403.)

Du lat. *radix*, au contraire, le prov. avait fait *esraigar*, *arraigar*, etc., et la romane d'oïl imitant ces vocables avait eu *esragier*, *esrachier*, etc. pour arracher. La forme *enragier* dans le sens d'arracher est donc en désaccord avec l'étymologie. En effet, *enraigar*, *enrazigar* veulent dire enraciner, ce qui est tout opposé. L'exemple que nous avons cité n'est cependant pas unique, et il est impossible de l'attribuer à une erreur du copiste. Roquéfort cite un passage du Volucraire où se trouvent les vers suivants :

Si lor *enragent* tot adès
Les vicilles plumes à lor bés.

Il n'y a qu'une chose à dire, c'est que ces termes appartiennent à la décadence du langage, alors que l'origine des mots étant oubliée, on se contente de satisfaire l'oreille par la similitude des sons.

Quant au verbe *esragier* pour enrager, il n'a pas non plus d'analogie en prov.; mais du moins la langue d'oïl l'a formé régulièrement. Il n'a que le défaut d'être l'homonyme d'*esragier*, arracher.

Dist a Rollant : Tut, fol, pur quei *l'esrages*?
(Chans. de Rol., st. 20.)

Dans notre roman *esragier* signifie enrager, comme dans le Roland :

Sire, dist la pucelle, bien seroie *esragie*
S'aloie refusant si bielle compagnie (v. 422-423).
En une cambre entra et fait chièrre *esragie* (v. 535).

Mouskés emploie *enragié*, *esragé*, pour furieux : il dit aussi *esrager*, arracher, emporter.

ENROSER, ARROSER, v. 11257.

Ly sans en va corrant que la tierre *enrosa*.

Forme toute provençale :

Per Dieu lo payre fo mulhatz
Et enlènitz et *enrozatz*....
Del oïl de cel glorios.
(Rayn., Lex. rom., V, 443.)

Ce mot vient du lat. *ros*, rosée, *roscidus*, humide de rosée.

Esp. *rociar*, cat. *ruxar*, prov. *arrosar*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 296.

ENS, dedans (sans rég.) v. 63, 2471, 4691, 6092. —
ENS, dans (avec rég.), v. 2888, 3597, 5400, 14832. —
ENS EL, ENS OU, ENS U, dans le, v. 1450, 3596, 5990, 53516.

Je metteray *ens* si noble garnison...
Le cief se féry *ens* pour sa sauvaçon...
Ens le sépulture fist ses chevaus establer...
Car je suy en tel point et en tel désirier,
Ens sy grande pensée et en sy fol cuidier,
Que je ne vous seroie mon estat prononcier...
Une miervelle vit *ens u ciel* apparant :
III estoiles coisy *ens* le chiel haut séant...
La dueoise laissa pasmée *ens* le plancier...
Et sarrazin sont mis *ens* el bos à garant...
Tantos l'eüst ochi *ens* ou pailais luisant.

Avant d'aborder la question étymologique, voyons les analogies. On trouve dans le provençal des locutions tout à fait identiques :

(Sans rég.) Las alas desotz n'ongeretz
E la carn *ins* li moillaretz.
(Deudes de Prades.)

« Vous en oindrez les ailes dessous et vous lui mouillerez la chair *dedans*. »

(Avec rég.) *Ins* el cor ai dolorosa pezanza.
(B. Zorzi.)

« Dans le cœur j'ai douloureuse pensée. »

Ins el vostre coratge.
(Chr. des Alb., p. 538.)

Ins els valatz s'abatton.
(Ibid., p. 34.)

« Ils se jettent dans les fossés. »

(Avec une seconde prép.) *Ins* en l'aiga l'a balansat.
(Rom. de Jaufre.)

Ans qu'ieu la vis, la vezia
Ins e mon cor cascun dia.
(Pons de Capduell.)

Ins en mon cor l'amarai a rescos.
(Folq. de Marseille.)

Ins el cor port, domna, vostra faisso.
(Idem.)

Il convient d'ajouter ici quelques autres exemples de la langue d'oïl :

(Sans rég.) Quant li chevaliers *ens* entra
Chascun contre lui se leva.
(Les bijoux indiscrets.)

Li portiers l'en a *ens* mené.
(P. de Bl., I, 95.)

Li fol entre enz par le wiket.]
(Tristan, II, 401.)

Del bain vus membre à enz jo sis.
(Ibid., 409.)

Je pleure ens et me ry par dehors.
(Alain Chartier, p. 832.)

(Avec rég.) Les estores entrai avant
Ki encore sont à Carlion
Ens le moustier saint Aaron.
(Poésies de Marie de France, I, 342.)

(Avec une seconde prép.) Enz en l'foo la gettèrent com arde tost.
(Hym. de S^{te} Eulalie, v. 19.)

Lur douz espiez enz e'l cors li unt frait.
(Chans. de Rol., st. 106.)

Enz en lur 'mains portent branches d'olive.
(Ibid., st. 7.)

Del covenant vus dest remembrer
Qu'entre vus fud al désevrer
Einz e'l jardin à le baisastes.
(Tristan, II, 69.)

Cume il ourent enz a'l palais réal manget.
(Trav. of Char., p. 17.)

Dans ces nombreux exemples *ens*, *enz*, *einz* (langue d'oïl) équivalent à *ins*, *inz*, *intz* (lang. d'oc), et leur origine commune est le lat. *intus*. Il faut rejeter l'opinion de M. Genin, qui voit dans l'*s*, et sans doute aussi dans le *z* ou le *tz*, des mots *ens*, *inz*, *intz*, une lettre euphonique et intercalaire (Variat., p. 96); ce qui réduirait notre mot à la prép. *in* ou *en*. Quelquefois *intus* se traduit par *ente*, *entes* :

Entez gisoit navrés, as champs sur la verdour.
(Baud. de Seb., II, 202.)

Il y a pourtant des cas où *ens* ne vient pas d'*intus*, c'est quand il est suivi d'un subst. non accompagné d'article. Ex. : *ens* basses parties de la terre; *ens* montaignes. Ser. de S. Bern., p. 525, 528.

A peine se tient ens orçons,
Son ceval fiert des esporons.
(Part. de Bl., I, 104.)

C'est encore une forme qui répond aux habitudes provençales. Au lieu de dire en langue d'oc *en el*, *en els*, dans les, on faisait une abréviation ou suppression de lettres et l'on écrivait *el*, *els*. La langue d'oïl a agi de même, et nous voyons déjà le commencement de cet usage dans l'hymne de S^{te} Eulalie : *enz en'l fou*. *En'l* ne tarda point à produire *e'l* pour le singulier, et *en les*, *en'es*, produisit *en's*, puis finalement *és*, qui a le même sens et dont on se sert encore aujourd'hui.

Totz escritz trobat ho ay
Els libris de antiquitat.

(Rayn., Lex. rom., III, 401.)

Ici *els* répond tout à fait à *en's*, *és*. Quant à la locution *ens en*, *ens ou*, *ens el*, elle est le résultat d'un pléonasm; *ens el castel*, par exemple se traduirait par *intus in castro*; *ens ou tournoi*, *intus in torneamento*; *ens u ciel*, *intus in coelo*. Au vers 54427 le copiste a écrit : *en el despit*. C'est probablement une faute pour *ens el despit*.

ENSCIANT, ENSCIENT, ESCIENT, sens, avis, discernement, v. 709, 1095, 2111, 4252, 4670, 4747, 4991, 5787, 6212, 8708, 29799.

Et vous responderés à luy incontinent
La vostre volenté et le vostre ensciant...
Car sages homs estoit et de bon ensciant...
VII varlets qui estèrent par leur fol ensciant
Les kaines qui estoient entor leur çols pendant...
Je croy à ensciant...
Se d'escient vous est...
Ce fu leur ensciant...

A *ensciant* est une forme averbale qui nous est restée dans l'expression à bon *escient*; mais dans la langue d'oïl, aussi bien que dans la langue d'oc, ce mot était un substantif.

Ben em fols et ab paue d'escien.

(Rayn., Lex. rom., V, 425.)

On a dit de même *men escientre*, au lieu de à mon *escient*. Ch. de Rol., st. 58 et 60; et dans les serm. de S. Bernard, on lit : K'il *assiantre* forfacet, p. 557. Ce dernier mot est mis pour à *escient* ou à *scient*. M. Burguy se demande si ces formes viennent du lat. *scienter* et trouve le problème presque insoluble. Gram., II, 290.

Quant à *scient*, *escient*, *ensciant*, que le prov. disait *escien*, *essien*, *ecien*, ce sont de vrais substantifs venus du latin *in scientia*. Ils avaient pour opposés en prov. *nescies*, *nescieza*, *nescietal*, *nesciatge*, ignorance, sottise. La locution averbale à *escient*, *men escient*, a-t-elle fait oublier l'origine véritable de ce mot, qu'on aura dès lors rattaché au latin *scienter*? cela est fort probable, et nous aurions ainsi l'explication des locutions anormales *assiantre*, *men escientre*, que le prov. écrit *escienters* (Gloss. occit.).

La forme *ensciant* qui domine dans notre auteur se trouve déjà dans le vieux fragm. d'Isambard et Gormont :

Ainecs k'augiez guerres de terre,
Men *ensciant*, l'auzez mut pesme.

(Mouskés, II, XVIII-XIX.)

Dans Mouskés on trouve la forme *ensiantre* :

Et l'endemain, mon *ensiantre*,
Ot-il Saintes à sen voloir (v. 31066).

Une charte latine de l'an 1062 traduit : à son *escient* par *suo sciente* (Ducange, v^o *Suo*).

ENSEIGNIER, enseigner, indiquer, v. 8507, 8535.

Dans son édition de Mouskés, M. de Reiffenberg a traduit l'expression si fréquente : où il n'ot qu'ensegnier, par : où il n'y eut que de bons enseignements. Nous croyons que cela signifie : où il n'y avait rien à redire, rien à enseigner.

Qu'om no li pueca essenhar
Petit o pro (Rayn., Lex. rom., V, 250).

Cet homme, à qui on ne puisse enseigner peu ou prou, serait, selon nous, un homme où il n'y aurait qu'enseigner. — Dans le second sens ce mot est encore en usage : enseignez-moi mon chemin.

ENSEMENT, de la même manière, v. 2962, 5936, 22267. — Ainsi, de cette façon, v. 755, 5007, 19673.

La première signification est conforme aux analogies linguistiques. On y retrouve la forme provençale *epsament*, *eissamen*; anc. cat. *eissament*.

Lo micus dans vostres er eissamen.
(Rayn., Lex. rom., III, 98).

« Mon dommage sera le vôtre pareillement. » La seconde s'en éloigne, mais pas assez toutefois pour qu'on ne puisse la ramener à l'origine commune *in ipsa mente*. Ce mot est dans les lois de Guil., § 8. Voy. à son sujet Diez, Lex. etym., p. 134, v° *Esso*, et Burguy, Gram., II, 277. M. de Reiffenberg a eu tort d'écrire *enseiment* au v. 755 et de le traduire par ensemble. — Nous devons faire remarquer l'expression *enseiment com*, répondant au prov. *aissi com*, mais n'ayant pas la même origine.

Un crois noire qui contremont en vint
Tot enseiment com se l'on la tresist.
(Gar. le Loh., I, 53.)

ENSIRANT, v. 7285.

De sinoble et d'azur, de couleurs ensirant.

M. de Reiffenberg propose de lire *encirant*, enduisant (de cire). C'est peu probable. Des couleurs *ensirant* ne seraient-elles pas plutôt des couleurs tellement nobles qu'elles n'appartenaient qu'aux seigneurs, aux sires? *Ensirer* n'est pas plus étrange que *monseigneuriser*, et il est au moins aussi drôle. Mouskés, racontant de quelle manière l'évêque de Tournai devient homme du roi de France, s'exprime ainsi :

Prent son régale par droiture
Et ses om est de tenéure;
Ensirent tous ses droits al vesque,
Quant sacrés est de l'arcevesque (v. 1170-1175).

Ici M. de Reiffenberg a vu le verbe *transire* : tous ses droits passent à l'évêque. Nous traduirions : tous ses droits donnent à l'évêque la qualité de sire, du moment où il a été sacré par l'archevêque.

ENSONNYER (s'), s'occuper, se donner de l'embaras, v. 1555, 5861, 14170, 14275.

D'yvre et de fol se fait mauvais ensonnyer...
Cescuns s'y ensonnie.

Ce mot dérive de *soin*, *soigner*, comme *besoin*, *besogner*, comme le vieux fr. *essoine*, *essoigne*, nécessité, obstacle, excuse, *essoigner*, s'excuser, *resoigner*, craindre. La loi salique et celle des Ripuaires offrent déjà *sunnis*, empêchement, excuse, et l'on trouve *soniare*, avoir soin, donner l'hospitalité, dans des gloses MSS. sur la loi des Lombards. Ducange.

M. de Chevallet s'est contenté d'examiner le composé *essoine*, excuse, et comme Grimm, Diez et Diefenbach, il le rattache à l'anc. nord. *syn*, anc. sax. *sunnea*, excuse, empêchement. *Syn* chez les hommes du nord personnifiait la déesse de la vérité et de la justice, la protectrice des accusés, et signifiait aussi désaveu, refus, d'où *synia*, renuere, negare. Le gothique *sunja*, vérité, *sunjon*, s'excuser, est de la même famille. C'est là la première signification de *sunnis*, *sonium*, *essonium*. Mais l'excuse judiciaire devait être motivée, aussi trouvons-nous qu'il y en avait de plusieurs sortes, toutes fondées sur les affaires ou les soins domestiques. *S'essoigner*, après avoir voulu dire s'excuser, se transforma donc et exprima la cause au lieu de l'effet. Être dans l'embaras, dans la peine, dans des affaires quelconques, ce fut être *ensonnié* ou *essonnié*, c'est à-dire être dans un état qui pouvait faire admettre une excuse en justice. Voy. Roisin, Lois et Coutumes de Lille, p. 26. Tout cela est assez bien exprimé dans les vers suivants :

Li rois mande ses homes par brîés et par séaus,
Princes et dus et contes et prévôs de castiaus,
Ses amis, ses parens et ses privés consaus;
Garde que n'es retiegne ne ensoines ne maus.
(Chans. d'Ant., I, 34.)

Mais *essogne* a souvent le sens de souci d'une façon plus positive :

Pour le duc Renier de Saissogne
Ki li livroit assés *essogne*.
(Mouskés, 16051.)

Et si espousa par *essoune*
La fille à cel conte Gondoume.
(Ibid., 16962.)

Dans ces derniers vers M. de Reiffenberg a eu tort de traduire : par forme d'amnistie. C'est bien plutôt par souci, contre son gré. Voy. Diez, Lex. etym., p. 321; Diefenbach, Goth., II, 290; de Chevallet, Éléme. germ., p. 437.

Raynourd a distingué le composé prov. *besonh*, du mot simple *sonh*, et Ducange a préféré à l'étym. germ. le lat. *somnium*.

Le dérivé *ressoigner*, craindre, est une forme augmentative d'*essoigner*, avoir *essoign*, comme *redouter* au lieu de *douter*.

De voz menaces, culvert, jo n'ai essoign.
(Chans. de Rol., st. 92.)

« Je n'ai cure, je n'ai souci, et par conséquent je ne crains pas. » Mouskés a employé le subst. *resoing*, crainte, et le verbe *resogner*. Ce dernier mot est également dans Froissart. Voy. Dom Carpentier, v^o *Respectus*, 7. Le spirituel auteur des Voyages d'Alfred Nicolas rappelle qu'en wallon le mot *sogne* signifie tour à tour soin, empressement ou peur. Le rouchi dit aussi *sogner* au lieu de *soigner*. Mais ce n'est pas une raison pour qu'il faille écrire la forêt de *Sogne*, au lieu de *Soigne*. Il n'est pas prouvé que ce nom veuille dire forêt de la peur, et si cela était démontré, les deux orthographes seraient encore aussi bonnes l'une que l'autre (Voyages d'Alfred Nicolas, I, 203). N'oublions pas non plus qu'à Valenciennes on appelait *songnie* une espèce de cerge fort long et fort mince. Dans les calamités publiques, les dames votaient à la Vierge une *songnie* assez longue pour entourer la ville (Hécart).

ENSOY, v. 19766.

Et j'ay fiancé ensoy en sainte Trinité
Que vous arés en camp Cornumarant maté.

Est-ce le mot *einsois*, au contraire? ou bien le mot *enssy*, synonyme d'*ensement*, également?

ENSSY, ainsi, également, v. 19765, 31446,

Nous devrions répéter ici ce que nous avons dit au sujet d'*ensement*. L'auteur donne de même à *enssy* une double signification. L'origine de ce mot lui assigne simplement la valeur de notre moderne *ainsi*. Cfr. le prov. *aissi*, anc. esp. *ansi*, esp. mod. *asi*; port. *assim*; anc. fr. *ainsine*, bourguig. *ansin*, pic. *ensin*, valaq. *asè*. On peut rattacher ces mots au lat. *aeque sic*, anc. prov. *ac si*, romagn. *ac se*, bresc. *icsi*; lombard, *insci*. Dans les docum. francs l'on trouve *ac si* employé pour le lat. *licet* (conjonct.). Voy. Diez, Lex. etym., p. 115.

ENSUS DE, au-dessus, au delà, plus loin, v. 5348, 21184.

Et ly roys se retrait en sus de l'arragon....
Alés en sus de nous, n'y fettes demorée.

Prov. *ensus*. Cet adverbe est composé du lat. *in* et de *sus* (*susum*, *sursum*), que l'on retrouve dans l'anc. cat., l'anc. esp., le prov. et le port. *sus*, dans l'esp. mod. et l'ital. *suso*. On lit déjà dans l'hymne de S^{te} Eulalie :

Qu'elle Deo ranciet chi maent sus en ciel (v. 6).
Puis m'en istrat *ensus* de une liue large.

(Trav. of. Charl., p. 23.)

ENTENSCION, pensée, v. 27496.

Frère, ce dist ly roys, oyés m'entenscion.

Ce n'est pas précisément le synonyme du lat. *intentio*. La

langue d'oïl a employé ce mot pour exprimer toute espèce d'opération de l'esprit. Ainsi dans le vers suivant :

Murdrir ilz me viennent, telle est m'entencion.
(Bert. du Gues., I, 232.)

Il ne s'agit pas ici d'une intention, mais d'une simple pensée, d'un soupçon.

ENTENTIR, retentir, v. 12290, 16841, 25322, 25605.

Que la terre ententist entour et environ.

Corrigez en *tentist*, et voy. *Tentir*.

ENTERIN, juste, parfait, accompli, v. 2075.

De cuer le sierviray en pensée enterine.

Cette forme est toute provençale. Le troubadour, s'adressant à la reine des anges, lui dit :

Mas naturá s meravelha
Com remazetz enterina.
(Rayn., Lex. rom., III, 364.)

Voy. de même Tristan, II, 134, 136. Les expressions : vray cuer *enterin*, foy très-*enterine*, se trouvent dans Berte, p. 78 et 79. L'auteur du Baud. de Seb. dit aussi : au gent corps *enterin* (I, 207). On employait dans le même sens *entier* pour *enterin* :

Lors a dit colement l'abé au cuer *entier* (v. 5931).

C'est aussi le prov. *entier*, *entyeir*, *enteir*, l'esp. *entero*, le port. *inteiro*, et l'ital. *intero*, avec le sens du lat. *integer*. Notre français moderne *entier* ne rend plus ni le vieux mot *enterin* ni même le vieux mot *entier*, si ce n'est peut-être dans ces phrases : une réputation, une vertu *entière*.

ENTESER, ENTOISER, fendre, diriger, ajuster, v. 16788, 26645.

Et ses glaves et ses ars enteser.
Lors entoise le branc par telle estahlison
La teste ly trença.

Ces deux formes se confondent. La première reproduit directement le prov., l'esp. et le port. *entesar*, du lat. *intensus* :

Et en après a le branc enteset
A l seul cop li a le chief copet.
(Raoul de Camb., p. 274.)

Atant és Cassamus une hache entesée.
(Vieux du Paon, MS. f^o 30 v^o.)

Quant à *entaiser*, qui rappelle si bien *toise*, *toiser*, il a la même étym., et vient comme ces derniers du lat. *intendere*, *intensus*. Cfr. l'ital. *tesa*, *toise*, mesure. *Entaiser*, c'est en effet prendre bien sa mesure :

Lors *entoise* le brant qui trenche de randon.
(Baud. de Seb., I, 19.)

Lors *entoise* le branc, le cheval a hurté,
Et se refiert es griens.

(Vœux du Paon, MS. n° 446 v°.)

Quant au mot *toiser* qui se trouve dans le Tristan (I, 207), et que M. Michel n'a pas compris, c'est encore une expression de la même famille :

Ist du buisson, cele part *toise*.

C'est-à-dire : il sort du buisson et se *dirige* (il mesure ses pas) de ce côté.

ENTIER, voy. ENTERIN.

ENTINTER, intenter, v. 2584.

Devant l'empereour vint son ploit *entinter*.

L'esp. *ententar* et l'ital. *intentare* viennent en droite ligne du lat. *intentare* pour *intendere* litem. Voy. Ducange.

ENTOMBIA, retentir, v. 2463, 12567.

Car la salé *entombi* avironnement....
Dont le terre *entombi*.

C'est le bruit que fait un objet *en tombant*. Roquefort dit que ce mot est encore usité en Normandie, mais M. Duméril ne le mentionne pas. Quant à l'idée qu'a eue Roquefort de le confondre avec *entomir*, on peut regretter qu'il n'ait point donné d'exemples pour appuyer son opinion.

ENTOUR, autour de, v. 1591, 1906, 34509, 34872. —
ENTOUR ET ENVIRON (adv.), v. 25605, 26502, 26758, 30690.

Nous avons déjà parlé de ce mot sous *Autour*, et l'on a vu que l'ancien usage est complètement en désaccord avec les règles des grammairiens modernes. Notre auteur emploie le mot *entour* comme préposition et lui donne un régime direct : *Entour* le roy, *entour* le camp, *entour* luy. Il imite en cela les troubadours : *entorn* luy, *entorn* las tendas. (Rayn., Lex. rom., V, 379.)

Tut *entur* lui vient mille Sarazins.

(Châns. de Rol., st. 30.)

N'oublions pas qu'*entour* est un mot composé de *en* et de *tour*, et que dans l'expression *entour luy* il doit y avoir absolument une ellipse = *en tour (de)* lui. Les trouvères et les troubadours ont fait cette ellipse et même ils ont retranché le régime, en disant tout simplement *entour* et *entorn*. Si nous reconnaissons que le primitif de ces mots est *torn*, *tour*, il devient extrêmement facile d'expliquer les usages d'autrefois. On a pu dire en effet *en tour*, *en torn* avec ou sans

régime, comme on a dit *al tour*, *au tour*, à *torn*. Employés sans régime ces mots ont été considérés comme adverbés. Puis bientôt on les a fait précéder de l'article et ils sont devenus substantifs, ce qui a donné une nouvelle locution prépositive, à *l'entour de*. On disait alors *l'entour* d'une ville, comme on avait d'abord dit le *tour*. *Bandon*, après avoir donné d'abord la forme adverbiale à *bandon*, a subi une transformation pareille et est devenu le subst. *abandon*, qui a produit en dernier lieu à *l'abandon*.

Avons-nous maintenant besoin d'expliquer la locution *entour et environ*? Ces mots ont été primitivement deux substantifs : en *tour* et en *viron*.

Qui vous asiégeront en *tour* et en *viron* (v. 26302).

Le subst. prov. *viron* prouve la vérité de notre assertion :

Ayga sensa terra essucha al *viron*.

(Rayn., Lex. rom., V, 531.)

Comines écrit même encore : « En *viron* de la dite demoiselle. »

Mais ces formes composées sont vite devenues de véritables adverbés. Cela explique pourquoi on les trouve toujours sans régime.

Tour vient du lat. *tornus*, grec *τόπος*. Quant à *viron*, qui rappelle les verbes prov., port., esp. *virar*, et l'anc. fr. *virer*, M. Diez n'est pas de l'avis de Ducange qui le croit formé de *gyrare*, et se demandant si ce mot n'appartient pas à la romane rustique, il cite le lat. *viriae*, *viriolae*, *braclets*, *colliers*. « *Viriolae celticae dicuntur, viriae celtibericae.* » Plin., Hist. nat., 35, 12. Le basque *biruncatu*, tourner, auquel voudrait le rapporter M. de Humboldt, trahit son origine latine *verrucare*. Diez, Lex. etym., p. 375.

ENTOURTELER, entortiller, v. 12558.

La mère du sierpent sa keue ly *giecta*,
Le corps du chevalier autour *entortelta*.

Rouchi *entortelier*, *entortener*. Ce mot vient du lat. *tortilis*. Voy. *Destortelier*. On disait comme substantif *entortelie* :

LA-endroit li dona si grande *entortelie*
Que li cevas le fait (Baud. de Seb., II, 361).

ENTRUES QUE, tandis que, v. 1141, 29788.

Entrues que nous estiems de ce lieu départans....
Entrues qu' il aloit son grant duel démenant.

Cette forme est fréquente dans Mouskès, ainsi que dans le Baud. de Seb., où l'on trouve pourtant *entruus que*, I, 229, II, 144, 412. Froissart qui l'a aussi employée, écrit dans ses vers :

Elle l'entendoit bien, *entruis*
Que je lisoie (Pantheon litt., III, 485).

Voy. de plus, le rom. d'Alexandre, p. 337.

Ni M. Diez, ni M. Burguy n'ont parlé de cette forme conjonctive. Ils se sont contentés de traiter la préposition *troscuà*, *tresqu'à*, *trusqu'à*, et même *entresqu'à*. Comme sans aucun doute notre conjonction est dérivée de cette préposition, il convient de savoir l'étymologie qu'on lui donne. M. Burguy, s'appuyant principalement sur les formes *tres ci que*, *entre ci que*, les compare à *des-ci que* et leur accorde à toutes, sans exception, une origine analogue. M. Diez, au contraire, s'en tenant à l'ancien franç. *troscuà*, *tresqu'à*, propose le lat. *intro usque ad*. L'opinion de M. Burguy est un peu absolue. Nous concevons son système pour *tres ci que*, *entre ci que*, mais vouloir l'appliquer à la forme *troscue*, *tresque*, n'est-ce pas aller trop loin? Il ne nous paraît pas aussi sûr qu'à lui que l's de ces derniers mots ait été amenée par la forme *ci*. Nous sommes moins encore disposés à adopter l'étymologie donnée par M. de Chevallet pour *tresque* (lat. *trans quod*). Elém. lat., p. 205.

Les formes provençales nous semblent donner raison à M. Diez. Ainsi *tro qu'* en abrégé, *tr'usqu'à* la mort, *entr'usc* al jorn de la fi, justifient complètement l'étymologie latine *intro usque ad*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 427-428; Diez, Lex. etym., p. 670.

Le provençal va nous aider aussi à comprendre notre forme conjonctive. On disait en langue d'oc :

Entro que auyatz mon corn per doas fetz.
(Rayn., loc. cit.)

Mais comme on l'a vu, la prép. composée était *entr'usc*, et cela suffit pour nous expliquer *entruisque*, *entreisque*, conjonction qui n'a pas été signalée et que nous trouvons seulement dans les trouvères du nord de la France. Nous recommandons de plus à M. Burguy la forme *enfressi*, *enfressi* :

Ainsi s'en vont parlant les Caldains et les gris
Enfressi c'au palais entaillié d'asur bis.
(Vœux du Paon, MS. f° 115 r°.)

Et demain parlement *enfressi* qu'à midi
Là ins en mi cez prés (Ibid., f° 98 v°).
Enfressi qu'à Porus n'a son resne tiré.
(Ibid., f° 62 r°.)

ENVIRON, v. 20992, 21425, 51687.

Voy. *Entour*. Il nous suffira d'ajouter ici que cette expression a été considérée tout à fait comme le synonyme d'*entour* et qu'on en a même fait une préposition :

Environ lui estoient tout si appartenant.
(Baud. de Seb., I, 106.)

ENVIS, A ENVIS, à contre cœur, v. 5296, Gilles de Chin, v. 1970.

Fust u volentiers u *envis*.
(Mouskés, v. 28469.)

Prov. à *envis*; wallon *evis*; bourg. *anvi*; ital. *invito*, esp. *ambidos*: du lat. *invitus*, *invite*. Le Tetraglotton de 1562

traduit ces mots par : maulgré soy et *envis*. Et Nicot dit encore : Ouïr *envis* quelque chose, entendre quelque chose malgré soi.

Mais moult à *envis* le feroie.
(Gille de Chin, v. 4970.)

« Il aimoit tant la couronne de France que *envis* eût vu sa désolation. » Froissart, I, 108. Voy. encore d'autres exemples, pour la langue d'oc et pour celle d'oïl, dans Raynouard, Lex. rom., III, 152, et dans Roquefort, Gloss. Dans la langue de Rabelais à tous *envis* veut dire à qui mieux mieux, mais alors ce mot ne vient plus d'*invitus*. Gargant., I, 3.

ENVIAUS, v. 54345, 54349.

Que cascuns soit tous quois sans monstrier *enviaus*...
Que ja n'i ait taffurs qui ja face *enviaus*.

C'est la rime seule qui semble avoir produit cette forme. Les deux vers que nous venons de citer se rapportent au combat du roi Bauduin contre Ector de Salorie. Les deux champions sont convenus de faire éloigner de chaque côté leurs compagnons et leurs soldats; et les hérauts croisés recommandent à chacun de rester tranquilles, sans monstrier *enviaus* ou sans faire *enviaus*.

Nous trouvons le même mot sous une autre rime dans les vers suivants :

Que sour moi sont venu faire lor *envial*,
Je croi à mon avis que ce soit pour lor mal.
(Vœux du Paon, MS. f° 45 v°.)

On ne peut s'empêcher d'y reconnaître le sens d'*envaie*, prov. *envaia*.

ENVOLEPER, envelopper, v. 5075.

Et dedens son mantiel lués les *envolepa*.

La Chans. de Roland nous offre la forme *envoluper* :

Envolupet fut d'un palie Alexandria (st. 50).

Prov. *envelopar*, *envelopar*, *envoluppar*; ital. *inviluppare*; nouv. prov. *agouloupà*. L'origine de ce mot est très-incertaine. Les règles de formation empêchent, dit M. Diez, de le tirer du latin *volutare* (*involvere*). Roquefort l'a essayé, mais personne n'a accepté cette opinion. L'anc. valençais, *envolpar*, le romagn. *agulpè*, le vénitien *imbolponare*, ont pu faire croire à une dérivation du lat. *vulpes*. Telle a été l'opinion de M. P. Paris (Chans. d'Ant., II, 215). Sur quoi M. Genin l'a beaucoup raillé dans la lettre qu'il lui a adressée (P. 22). Ce dernier trouve qu'il est bien plus simple de proposer *in* et *velum*. Il n'y a pourtant que lui qui en ait eu la pensée, et personne ne l'a suivi. Guil. Briton, traduit le latin *involvere* par *envoleper*. En wallon, *ewaleper*, *evoleper*,

Reste la conjecture de M. Diez. Ce mot viendrait-il du lat. *volup*, et *s'envoluper* aurait-il signifié originairement se tenir chaudement, s'amadouer, se doreloter? Voy. Diez, Lex. etym., v^o *Viluppo*, p. 372.

ENVOYOT, envoyait, v. 18488.

C'est encore aujourd'hui la prononciation en rouchi.

ERRANT, ESRANT, tout de suite, tout d'un coup, v. 6548, 28645, 50466, 50957, 51291.

Jusques en le poitrine le pourfendy *esrant*.

Faire une chose *esrant*, c'est la faire aussi vite que la marche, aussi vite que le pas. Cela nous rappelle les expressions anciennes *en es le pas*, *isnel le pas*, *tout le pas*, *grant aléure*, etc.; et mieux encore aller *grand'erre*, aller *belle erre*, pour dire aller vite, aller grand train, ainsi que l'Académie le mentionne encore de nos jours. M. P. Paris (Chans. d'Ant., I, 74) a songé à l'anglais *of course*, à propos de ce mot. Nous aimons autant montrer son analogie avec le fr. moderne *tout courant*, *couramment*, angl. *currently*, allem. *geläufig* (de *lauf*, cours, course). C'est évidemment la même idée d'un côté comme de l'autre. Outre les formes *esrant*, *errant*, il faut mentionner *arrant* (Bert. du Guesc., I, 167); *esraument* (Roquef.); *esroment* (Baud. de Seb., I, 19); *erranment* (Villehardouin, p. 87).

On employait aussi les mots *errant*, *esrant*, comme adjectifs, et alors ils signifiaient prompt, empressé, rapide. Gilles de Chin dit ainsi au roi de Jérusalem qui s'est hâté de venir le voir :

Trop estes penez et *errans*
Que ei estes venus à moi (v. 2291).

ERREMENT, ESREMENT, train, conduite, manière d'être, v. 18521.

Et de vostre mary dittes-moy l'*errement*,
Comment il a à nom entree payenne gent.

Le franç. mod. a gardé les mots *erres*, *erremments*, dans le sens de voies, traces : Aller sur les *erres* de quelqu'un, suivre les anciens *erremments* d'une affaire. Autrefois les acceptions du mot *errement* étaient plus étendues, comme on l'a vu ci-dessus et comme le prouve ce vers :

Si me conte comment
On te doit apeler et tout ton *errement*.

(Vœux du Paon, MS., f^o 5 v^o.)

L'auteur du Baud. de Seboure emploie ce mot dans un sens bien différent, mais aussi faut-il y voir le latin *atramentum* :

En une fosse où noir fait qu'*esrement* (I, 285).
Li decable d'enfer qui sont nor qu'*esrement* (I, 359).
L'escu d'or au lyon aussi noir qu'*esrement* (II, 285).

TOME III.

ERRER, ESRER, cheminer, voyager, v. 5085, 7205, 15275.

L'ont sy fort encachiet et sy avant *esré*
Que Dromadas entra en Rohais la cité.

C'est avec la même acception qu'il est employé dans les vers suivants :

Les chevaliers qui la menoent
Qui ensemble od li *erroent*,
Si cumanda tuz *arester*.

(Marie de France, I, 594.)

Au lieu d'*errer*, on disait aussi être *errant* : « Ki en alcun de ces chemins occit home qui seit *errant* per le país, ... si enfreit la país le rei. » Lois de Guill., § 50.

C'est cose moult bien avenant
A cascun pèlerin *esrant*.

(Guigneville, cité par Dom
Carpentier.)

M. Diez s'arrêtant à cette signification de voyager, cheminer, et trouvant dans la vie de saint Léger la très-ancienne forme *edrar* (str. 12 et 19); puis dans l'anc. vénitien : *so edro illi han apiliao*, ils ont pris leur chemin, les rattache au bas lat. *iterare*, *itinerare*, tout en reconnaissant que le prov. *errar* n'est autre que le lat. *errare*. Nous accordons volontiers à M. Diez que les anciennes formes *edrar*, *edro*, puissent avoir une autre origine; mais à quoi bon faire une différence entre le prov. *errar* et la romane d'oïl *errer*? Le latin *errare*, aller çà et là, ne peut-il s'appliquer à chacun de ces mots? Quoi qu'en dise M. Diez, les chevaliers *errants*, le juif *errant* lui-même, étaient plus que des voyageurs, c'étaient des vagabonds. Voy. Diez, Lex. etym. p. 619.

Dans Gilles de Chin, *errer* est pris substantivement :

Ne fina
De marce en marce de l'*errer* (v. 586).

ERSOIR, hier soir. Gilles de Chin, v. 2550.

Il fu *ersoir* aveue nous chi.

Prov., *arser*; ital., *ieri sera*; lat., *heri sero*.

ES, EZ (élision), les. Gilles de Chin, v. 98, 5556, 5575. — Es, dans les, voy. *Eus*.

S'elle sentoit d'amours les maux et les argus :
« Sire, dist la pucelle, encor n'es ai sentus. »

(Vœux du Paon, f^o 34 v^o.)

Je voi là tant de gent que nombrer n'es poet-on.
(Ibid., f^o 25 v^o.)

S'es vois de la bataille forment entalétés.

(Chans. d'Ant., II, 188.)

M. Genin a donné un grand nombre d'exemples de cette élision : Il arrive parfois qu'il ne reste qu'une lettre du pron. *les* :

Cent mille humes i plurent ki's esgardent.
(Chans. de Rol., st. 285.)

Voy. Variat. du lang. franç., p. 213, § III. Ajoutons que l'on faisait parfois l'élision sur la première lettre des pronoms *vos*, *nos*.

Sire, j'os tien por mon seignor.
(Tristan, I, 25.)

Lor irai la terre contendre
Et ce qu'os en tenez défendre.
(Ibid., II, 164.)

Ès, voilà, v. 8141, 23864, 24401, 50887. — En composition, *evous*, v. 71, 5074; *esvous*, v. 2079, 2807; *etvous*, v. 5826, 5696, 15059, 25759, 50668.

Ès le rouge Lyon, ung roy trop souffisant.
Evous les haus barons que Tasses amena.
Atant *esvous* l'orphèvre qui sot che couyent.
Et-vous les fleurs soudant et Grascyen le fier.

On s'accorde à reconnaître dans ce mot et ses composés le latin *ecce* ou *eccum*, qui a produit l'ital. *ecco*, le prov. *ec*, l'anc. franç. *eke*, le valaq. *ecè* (Diez, Lex. etym., p. 150; Burguy, Gram. d'oïl, II, 286). Il a eu de nombreux composés, dont les différentes formes sont indiquées dans les ouvrages que nous venons de citer. M. de Reiffenberg a fort souvent substitué la leçon *esvous* à *etvous*, qui se trouvait dans le MS. Si dans cette dernière forme l'étymologie est oubliée, ne perdons pas de vue que la consonance est gardée, car on prononçait *evous*, *evos*. Les troubadours ont écrit de même *ez*, *ec* ou *e*.

E lo coms de Tholosa.
(Chr. des Alb., p. 64.)

Ez an passada l'aiga.
(Ibid., p. 542.)

Ec vos la donna morta.
(Rayn., Lex. rom., V, 535.)

Nous n'avons retrouvé l'orthographe *etvous* que dans le Bertr. de Guesclin, I, 158, 177; II, 53 : M. Burguy n'en a point fait mention. Une autre forme dialectale qui n'a pas été moins oubliée, c'est celle dont se sert l'auteur de la Chanson de Roland : *as vos*, *ais vos*. M. Genin avait d'abord pensé qu'il y avait là une faute ou de lecture ou de copiste, et il avait corrigé *ès-vus* (Variat., p. 253, note). Il s'est pourtant décidé à laisser *as* ou *ais-vos* dans son édition de la Chans. de Roland.

Atant *as-vos* Guènes et Blanchandrins.
(Édit. Genin, p. 35.)

As-vos Marsilie en guise de barun.
(Ibid., p. 169.)

As-vos Rollant sur sun cheval pasmet.
(Ibid., p. 166.)

Ais-vos le caple e dulurus e pesmes.
(Ibid., p. 286.)

On sait que l'ital. *ecco* forme les composés *eccolo*, *eccomi*, *eccoti*, et même *eccotelo*. Cela se trouve aussi dans l'esp. *e-le*, *e-lo*, *e-la*, pour *ec-le*, *ec-lo*, *ec-la*. La romane d'oïl a de même opéré une tmèse sur *evous*, *esvous*, *asvous*, en y introduisant un pronom personnel :

Les portes sont ouvertes; e-les-vous hors issus.
(Vœux du Paon, f° 42 r°.)

Les eschicles s'en vont, es-les-vous aroutées.
(Chans. d'Ant., I, 72.)

Par tel amur as-les-vus desevered.
(Chans. de Rol., st. 147.)

E-me-vos un priestre qui maine
Une norriche (Rom. de Renart, IV, 21).
Atant e-me-vos où venus
Est li loviens (Ibid., IV, 26).

De *ez*, *es*, *e*, on créa, disent plusieurs savants, un pluriel avec flexion verbale : *estes-vous*, et l'on y introduisit de même le pronom (Burguy, Gram., II, 286) :

Estes-les-vos venuz au chaple demanois.
(Chans. des Sax., II, 161.)

Estes-les-vous aus turs venus et assemblés.
(Chans. d'Ant., I, 249.)

M. P. Paris ne paraît pas bien sûr de cette flexion verbale, car il traduit *estes-les-vous* par : les voyez-vous. Il est certain que la provençale a dit plus souvent *vec* que *ec*, et en composition *vec vos*, *vecus*, *veti*; puis avec la tmèse : *vec li m*, me voici à elle; *vec los vos*, vous les voilà, *velvos*, vous le voici. Ces locutions qui équivalent à *es-les-vous*, *es le vous*; auraient-elles subi une apocope, et dans la forme *estes-vous*, faudrait-il voir *veistes-vous*, comme dans *ez-vous*, *veez-vous*? Il est permis d'en douter, quoique cependant on trouve parfois dans la romane d'oïl l'usage de la langue d'oc : *Veex-nous-ci* bien honny! Bertr. du Guesc, II, 258.

Ès, abeilles, voy. VAISSIAUS D'ÈS.

Ès LE PAS (EN), sur le champ, tout de suite, Gilles de Chin, v. 5549.

Si li respond en ès le pas.

Fallot pensait que la forme correcte et la plus constante de ce mot était *isnel le pas* (p. 535). Ce sont deux formes très-distinctes, et il ne faut pas les confondre non plus avec l'expression *par enhel curs*, qui a la même signification. *Isnel* dérive du v. h. allem. *snel*, aujourd'hui *schnell*, belli-

queux, prompt, rapide, et non pas d'*ignitus* comme l'a cru Roquefort. Par *enhel curs* vient au contraire du lat. *anhelo cursu*. Mais notre locution *en es le pas*, qui a son analogue dans *en es l'ore*, et dans *en es cel an*, nous rappelle tout à fait le provençal *en eys pas, en eis lo pas* (in ipso passu), ce qui prouve l'erreur de Fallot. On disait aussi dans le vieux français *tout le pas* : « Sy encomenchèrent *tout le pas* de chevauchier tout au lonc de la rue de la cité d'Ausseure, jusques ad ce qu'ilz vindrent à la porte. » Gilles de Chin en prose, p. 143, ch. xxxviii. Cette expression a le même sens que les précédentes, et équivalait au prov. *lo gran pas* :

Menero lo filh de Dieu
Al ostal d'Ampna, *lo gran pas*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 440.)

Voy. Burguy, Gram., II, 298.

ESBAHIR, étonner, v. 11747, 55871.

Je suis tous *esbahis*.

Prov. *esbahir*, ital. *sbaïre*, fr. mod. *ébahir*. L'adj. *baïf* répond au participe *esbahi*, et se retrouve dans le rouchi *bahi*, qui n'est pas le résultat d'une apocope, ainsi que l'a cru Hécart. *Esbahir*, comme *baer*, est une onomatopée; il exprime l'étonnement de celui qui reste la bouche ouverte. Voy. notre mot *Beer* et *Baller* (ad finem). Cfr. Diez, Lex. etym., p. 38, et Rayn., Lex. rom., III, 141. L'adv. *esbahièrement* se rencontre dans le Part. de Blois, II, 82 :

Moult l'esgarde *esbahièrement*.

ESBANUY, plaisir, récréation, v. 1514.

Oncques puis n'ot en my joie ne *esbanuy*.
(Chev. au Cyg.)

De menestriers y fust moult grant li *esbanuyé*.

(Bert. du Guescl., cité par Dom Carpentier.)

Roquefort donne plusieurs autres formes de ce mot. Pour l'étymologie voy. notre mot *BANOYER* (se).

ESBANUIS, VOY. ESVANUIS.

ESBATRE, se divertir, v. 937.

S'avint ung pau aprîés que ly enfes ala
Esbatre à ung vivier,

Il est aussi employé activement pour amuser : « Jehan de Verrignas qui avoit *esbatu* les bonnes gens de la ville de Foullay, à jouer d'une cornemuse. » Lettres de 1374 citées par Dom Carpentier, v° *Erradiari*. On ne peut s'empêcher de reconnaître, avec Raynouard, que ce mot est dérivé de *battre*. Ajoutons que son analogie avec le mot *embattre* est fort grande, et qu'il n'est pas difficile de saisir les rapports de ces mots entre eux. S'*esbattre* veut dire proprement se donner du mouvement dedans, se frapper dedans, et par suite, se réjouir, se divertir; comme si la joie et le plaisir

devaient surtout se manifester par des mouvements désordonnés du corps. N'est ce point là aussi le sens du lat. *divertere*, d'où vient *divertir*, et le vieux mot *se banoyer* exprime-t-il une autre idée? Voy. ce mot.

ESBAUBI, étonné, v. 9955.

Que li mésentendant en seront *esbaubi*.

(Berte, p. 2 et 45.)

Ce mot est le synonyme d'*abaubi*, et a la même origine que lui. Voy. notre mot *Abaubir*, et cfr. Diez, Lex. etym., p. 611.

ESBOULÉ, éventré, v. 17870.

Et maint cheval gisaht a le pance *esboulee*.

Reiffenberg : fendue. Le mot est plus expressif que cela. Roquefort donne le verbe *esboucler, esbouler*, qui signifie arracher les entrailles, éventrer. Il suit en cela Dom Carpentier, qui cite le bas lat. *esboellare*, et qui rapporte plusieurs exemples du français. C'est là un mot fait de bonne grâce, au dire d'Henri Estienne, Précell. du lang. franç., p. 194. La chose qu'il exprime en a moins. Voy. entre autres exemples le supplice de Balt. Gérard, dans la notice de M. Arendt sur sa confession, p. 26.

Com fis ton père Herbert qu'*esboelait*.

(R. de Camb., p. 498.)

Il répond au provençal *enbudelar, éventrer* :

Ab los pes dels cavals l'an tot *enbudelat*.

(Rom. de Fierabras, v. 277.)

Prov. *budel*, boyau, ital. *budello*; lat. *botellus*. Rayn., Lex. rom., II, 268. Voy. notre mot *Bouclé*.

ESBUSQUER (s'), s'embusquer, v. 7715.

Et que eescuns se voist les le mur *esbusquant*.

Proprement se cacher *és bois*, synonyme d'*embusquier*. Voy. ce mot.

ESCAFFAUT, chaire à prêcher, échafaudage, v. 5705.

Dessus un *escaffaut* isnielement monta.

L'auteur du Bauduin de Sebourg a écrit de même :

A l'*esquafaut* s'en va li bons prestres monter (II, 402.)

Ce mot est encore un emprunt fait à la langue d'oc :

E garniron las tors e'ls murs e'ls *cadafaus*.

(Guerre des Albige., citée par M. de Rochegude.)

L'anc. franç. a également employé les formes *cadefaus* et *escadafaut*, qu'on retrouve dans le bas lat. *scadafale* (an 1123), *scadafaltum* (an 1279) et *scafaldus* (Ducange). Dans le rom.

de Garin cette forme se change en *eschaufaus* (cit. de Ducange), et nous remarquons qu'elle a passé dans l'allemand. *schafott*, dans le flam. *schavot, schavaut*, et aussi dans l'angl. *scaffold*.

Le prov. *cadafaus, cadafals* est le plur. de *cadafalc*, et il rappelle l'esp. *cadafalso*, contracté *cadahalso, cadalso*, le port. *cadafalso* et l'anc. cat. *cadafal*. On y a reconnu l'ital. *catafalco* et notre fr. mod. *catafalque*.

Joinville a écrit *chafaut* (p. 158), et Froissart *chauffaux*, formes qui ont persisté jusqu'au xvi^e siècle. Amyot, vie de Thésée, a dit : « Et du *chafault* où ils jouoient leurs tragédies. » Ce qui répond au moy. lat. *chaafellus, chafellus* (an 1228), *chaaffallum* (an 1270) et *catafaudus* (an 1222), *cadaphallus* (an 1430).

L'origine de ce mot est fort contestée. Ducange y a vu le grec *κατά* et le latin *palus* ou *falae*, défini par Nonius : « Turres quae in circo apud veteres propter spectatores e lignis erigebantur ; » et par Festus : « Lignae turres ob altitudinem dictae a falando, quod apud Hetruscos significat coelum. » Mais comme le mot *catafalsus* a aussi le sens de machine de guerre, Ducange l'a rapproché de *catus*, instrument de guerre et l'a expliqué par chat-faux, c'est-à-dire n'ayant que l'apparence du chat. Dom Carpentier trouve cette origine satisfaisante.

Disons-nous que les auteurs de la grande encyclopédie voient dans notre mot l'allemand. *schau-haus* ; que Kiliaen explique le flam. *schavot* par *schau-vat*, vas spectaculi, et que Jault y a vu l'arabe *falak*, éminence, hauteur ? Rien de tout cela n'est concluant. De son côté M. Diez considère l'ital. *catafalco* comme la forme la plus pure de ce mot, et y trouve un composé de l'esp. *catar*, regarder, et de l'ital. *palco*, échafaudage. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 93.

ESCALLE, ardoise, v. 16859.

Ne prise le plus grant qu'un couvercur d'escalle.

On dit encore aujourd'hui *écale*, enveloppe. En namurois sa forme est *scaie, sicaie*, et en liégeois *haie* (Grandgagnage).

C'est un mot d'orig. germ. Goth. *skalja*, tuile, ardoise, allem. *schale*, flam. *schalie*, island. *skal*, angl. *scale*. On retrouve ces mots dans le prov. *escalhs*, fragments, pièces, morceaux. « Cent pieds de front de pierre pour faire *escalie*. » Charte de 1260, Ducange, v^o *Scaliae*. Cfr. l'ital. *scaglia*. En rouchi un t^ot d'*écalle* est un toit couvert d'ardoises, et c'est à cause de la couleur des ardoises qui le couvrent, que l'hospice général est appelé l'*bleu t^ot* par le peuple de Lille.

ESCALETTES, ESQUALETTES, clochettes, v. 10104, 16765.

Cil vont apriés le corps leurs paumes débattant
Et d'esquallettes vont pluisieur esqualetant.....
Sans trompette bondir n'escalette sonner.

M. le baron de Reiffenberg a traduit ces mots par *crécelle* et *castagnettes*, ce qui les rapprocherait d'*escalte*, *écaille*. Nous croyons qu'il s'est trompé. *Escalette* est une forme particulière d'*eschelette*, diminutif de l'anc. fr. *eschiele*, qui vient de l'allemand. *schelle*, anc. h. allem. *skilla, skella*, clochette. Notre forme *escàlette* rappelle l'allemand. *schallen*, retentir, et le flam. *schalle*, clochette. Cfr. l'esp. *esquila*, l'ital. *squilla*, le prov. *esquilla*, dont on retrouve presque la forme dans le *schilla, eschilla, schella, skella*, de la loi salique. Papias dit qu'on appelait une clochette *sichilla* en langue vulgaire.

La forme *eschelette* est fréquente :

Et saint Symons, quant il les voit,
L'*eschelette* que il tenoit
Sonne trois cops de rébondie...
Prit s'*eschelle*, si le sone...
S'*eschelle* sona trois cos.

(Fabl. et cont. anc., III, 431, 433 et 434.)

As *eschelettes* font le mabre tentir.

(Rom. de Garin, II, 260.)

Les Angevins, dit M. P. Paris, en gardent encore le diminutif *eschillettes*. Nous ajouterons que dans les coutumes de Lille le mot *escalète* désigne la petite cloche des échevins : « Hoste sour hoste et per à per, bourgeois et manant en cheste ville soient apareillet en armes et en chevaus, pour aler avec le roy no seigneur, le castelain, le reward et eschevins et leurs bannières, quant li banloque et l'*escalète* sonnera. » Roisin, p. 150.

Nous devons cependant avouer qu'en rouchi et en picard le mot *écalette* a encore le sens de cliquette, castagnette, crécelle.

ESCANTELÉ, écartelé, mis en pièces, brisé, Gilles de Chin, v. 572.

M. de Reiffenberg a ponctué d'une manière incorrecte le passage du Gilles de Chin. Nous le rétablissons ici comme il doit être :

Ses helmes n'estoit pas entiers,
Ançois estoit escartelés;
Et ses escuz escantelés
En pluisior lius estoit perciez,
D'un eur en autre dépechiez (v. 570-574),

Un écu *escantelé* pourrait être la même chose qu'un écu *enchantelé*.

L'escu par les enarmes devant lui *enchantéle*.

(Chans. des Sax., I, 476.)

Et comme nous l'avons expliqué au mot *cantiel*, cela voudrait dire un écu dont le cantiel ou les quartiers sont portés face à l'ennemi. Mais il est plus probable que ce mot a ici le même sens que dans la Chanson de Roland :

L'escu del col li frainit et *escantelet* (st. 98).

De même dans le frag d'Isamb. et Gorm. Mouskés, II, xi. Voy. aussi Ducange, v° *Scantellatus*.

ESCARGAITE, troupe qui fait sentinelle, v. 16771, Gilles de Chin, v. 2370; ESCARGAITIER, faire sentinelle, garder, v. 16819, 53749.

Droit devant le journée, devant l'aube crevant
Fesoient l'escargaite la ville avironner...
Buinemons et Tangrés qui l'ost escargaitoit...
Et feïttes voz grans os si bien escargaitier
C'on ne puist vostre gent sousprendre n'engignier.
Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une fraite
U il faisoient l'escargaite
A iv cens turs tout armez.

Escargaitier, faire l'*escargaite*, c'est faire bonne garde, et ces mots nous reproduisent assez bien, non-seulement quant à la forme, mais aussi pour le sens, l'allemand *schaarwacht* d'où ils sont venus. Ainsi dans notre premier exemple les chefs croisés font environner la ville par l'*escargaite*; dans le dernier l'*eschargaite* se compose de quatre cents Turcs bien armés. Il est donc clair que c'est bien là un corps de troupes chargé de veiller, et que le mot *eschargaite* ne désignait pas simplement un guetteur isolé, comme le croit M. Diez. On y retrouve au contraire toute la force de l'allemand *schaar*, troupe, compagnie de gens de guerre. Dans Garin le Loherain, Bègues fait ainsi l'*eschargaite* avec deux mille fervestis (II, 157). Villehardouin s'est servi du verbe *eschargaitier* de la même façon, lorsque racontant l'arrivée des Latins sous les murs de Constantinople, il dit : « Ensi se herbergierent la nuit devant la tor (de Galathas) et en la juerie que l'on appelle le Stanor, où il avoit mult bone ville et mult riche. Bien se fissent la nuit *eschargaitier*. » Edit. Buchon, petit in 8°, p. 61. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le poste, la garde, la grand'garde, etc.

Icele nuit n'unt unkes *escalgaite*.
(Chans. de Rol., st. 178.)

Nous reconnaissons volontiers que ce mot a pu aussi désigner un seul guetteur, un homme placé en sentinelle :

Sor chascune tor une gaite
A mise por *eschargaitier*.
(Rom. de Renart, II, 327.)

Scarwaiter se dit même encore de cette manière en wallon. Ainsi dans une chanson du pays de Charleroi il est question d'une jeune fille qui se tient

Scarwaitant paréi par là
Après Jacq ou Nicola.

Les provençaux ont employé *scalgayt*, *escalgayt*, *escurgach*, dans le sens de poste, garde, patrouille, ronde, et les verbes *echirgaitar*, *escurgachar*, pour guetter, se mettre aux aguets. Rayn., Lex. rom., III, 417-418. Aux troupes chargées de faire la garde d'un camp, nous voyons succéder la *guette* de la tour, à qui on donne toujours le nom d'*escargaite*; puis il n'est plus question ni de celle-ci, ni des autres.

Le nom est attribué à la loge même où réside le guetteur, et c'est ainsi que depuis le xvi^e siècle il est usité dans la langue. Robert Estienne définit le latin *specula*, le beffroy, l'*échaugnette*. Dict. franç.-lat. 1536. Etienne Pasquier écrit dans ses lettres : « Soyons aux écoutes, et voyons, comme d'une *eschaugnette*, de quelle façon les affaires se tourneront. » Lett., xvi, 1. L'Académie française la définit enfin aujourd'hui une guérite placée sur un endroit élevé. Voy. Ducange, v° *Scaraguayta*; Diez, Lex. etym., p. 612; et de Chevallet, Élém. germ., p. 425. Cfr. *Agais*.

ESCARLATTE, étoffe d'un rouge éclatant, v. 3524.

De cincuquant chevaliers d'*escarlatte* vicstis.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur ce vers. Il y est dit que le mot *écarlate* avait signifié des couleurs différentes dans les idiomes du nord, même le blanc et le noir. M. De Reiffenberg aurait pu ajouter qu'en France on connaissait outre l'*écarlate* proprement dite, l'*écarlate violette*, l'*écarlate pourpre*, l'*écarlate brune* et l'*écarlate vermeille*. Voy. Dom Carpentier, v° *Escallata*. Pour ce qui est de la blanche et de la noire dont parle Hasseltus (édition de Kiliaen), il est certain qu'en France on connaissait aussi une espèce d'*écarlate* appelée *migraine*, qui pouvait être blanche ou noire. Rabelais, I, 56. Froissart, de son côté, parle du roy de Portugal qui estoit vestu de *blanche écarlate*, vol. II, c. 182. Et Marot, au dialogue des deux amoureux, nous prouve qu'il y en avait de *verte* :

Mancherons d'*écarlate verte*,
Robbe de pers large et ouverte.

Tout cela rappelle un peu l'extension que les Romains donnaient à leur mot *purpureus*. M. Tarbé a trouvé plus commode de dire que l'*écarlate* n'était qu'une étoffe fine (Chev. de la charrette, p. 32 et gloss.). Ital. *scarlatto*, esp. *escarlata*, prov. *escarlata*; allem. *scharlach*, sax. *scharlack*, *scharlaken*, island. *skarlat*, angl. *scarlet*, flam. anc. *schaerlaet*, flam. mod. *scharlaken*. Ducange dit au mot *scarlatum* que plusieurs lui donnent pour origine l'arabe *Yxquerlat*, même signification; et M. Diez y voit le persan *scarlat*. Comparez encore le turc *iskerlet*. V. Roq. Suppl., v° *Escirlatte*.

ESCARRANS, ESQUERANS, brigands, larrons, Gilles de Chin, v. 2150, 2203, 2214, 4160.

Retornez tost, n'alez avant;
Çà derrière sont *esquerant*.
Plus de deux cens mes compaignons
Ont pris et mors comme gaignons...
S'ont rencontré
Cent *escarrans* tout à cheval,
Le chemin gaitent pour rober.

M. de Reiffenberg a hésité d'abord sur le sens et sur l'origine de ce mot : s'il avait songé à ouvrir Ducange, il aurait trouvé l'explication qu'il cherchait. On lit en effet dans certaines chroniques italiennes les mots *scarani*, *starani*, prae-

donez, qui viennent du bas lat. *scara*, troupe, bande. Le prov. *esqueira*, bataillon, *esqueirar*, ranger en bataille, nous explique l'orthogr. du mot *esquerant*. Il faut y reconnaître l'alle. *schaar*, suéd. *skara* : les *escarrans* sont des bandes de pillards indisciplinés. Quoique Raynouard ait rangé le mot *esquerran*, rétif, récalcitrant, sous la racine *esquiu*, il pourrait bien se faire qu'il fût parent du nôtre. Cfr. Lex. rom., III, 144 et 192; et Diez, Lex. etym., p. 309, v^o *Schiera*.

ESCAUDER, échauder avec un liquide brûlant, v. 7675, 19096.

Ly uns porte poré, ly auitres porte pois,
Et ly autres du rost, et escaudoit ses dois...
Pleüst à Mahomet qu'elle fust escaudée!

Du lat. *caldus*; prov. *cald*, *caut*, verbe *escaudar*; esp. *escaldar*; it. *scaldare*; angl. *to scald*. Ce mot rappelle le fameux proverbe : Chat échaudé craint l'eau froide. On disait autrefois : *Eschaudez* chaude yau crient; mais en provençal c'était de l'eau tiède :

D'ome escaudat que tem tebe anese.
(Sordel, Rayn., II, 291.)

« D'homme échaudé qui craint toujours le tiède. »

ESCHEVI, d'une taille svelte, bien proportionnée, Cheval. au Cygne, p. 154.

Avenant fut et eschevie.

Le vieux français a les formes *eschevi*, *eschavi*, *eschevid*; cette dernière est dans la Chanson de Roland :

Heingre out le cors egraisle et eschevid.
(Edit. Genin, p. 519.)

Ce que M. Genin traduit par : maigre de corps, taille gresle, esvidée. On retrouve ce mot dans le prov. et le cat. *escasfit*, *escasfida*, *escasficha*; mais Raynouard, de même que le Gloss. occitan., rend *escasfit* par potelé :

El sieu blanc cors, gras, *escasfitz* e le.
(Lex. rom., III, 143.)

La plupart des éditeurs n'ont pas compris ce mot. M. Michel le fait suivre d'un (?) et M. Duméril écrit :

Vois c'en est belé, s'a le cors *escheni*.
(Mort de Garin, p. xxxix.)

Quant à son origine, M. Diez est le seul qui ait proposé quelque chose. Ce savant pense que l'anc. h. allem. *scaffan*, façonner, ordonner, dont le participe *gascafit* s'emploie pour *wola gascafit*, bien formé, a quelque chance d'être adopté. Roquefort y a vu une forme d'achever, *achievir*, *eschievir*.

ESCHIÉS, jeu d'échecs, v. 5485; ESQUEQUIER, échiquier, v. 4585, 51918.

Des tables, des eschiés se vont bien doctrinant.
Ou as tables juer ou à ung esquequier.
Margalie trouva à esquequier juant.

Nous devons renvoyer pour ce mot aux notes que M. de Reiffenberg a placées sous le vers 5485 et dans l'introd. du même vol., p. XLVIII et CLXXX. Il en a parlé aussi dans le Gloss. de Mouskés, v^o *Esciés*, rappelant les nombreux ouvrages dans lesquels il est question de ce jeu. Les articles de Ducange et de Dom Carpentier n'en méritent pas moins d'être consultés, et il faut aussi principalement lire la notice de Fréret, Mém. de l'Acad. des inscr., V, 250.

Les formes de ce mot, dans la langue d'oïl, sont *escas*, *eschas*, *eschax*, *eskas*, *esciés*, *eschés*, *eschies*, *echeis*; dans la provençale on dit *escacax*, en anc. cat. *escacs*; en ital. *scacchi*; basse latinité, *scacchi*, *scacci*.

Les uns prétendent, avec Ducange, voir dans ce mot l'arabe ou le persan *schaeh*, roi. D'autres, au contraire, préfèrent l'anc. h. allem. *schâh*, butin, prise, que la langue d'oïl a employé aussi sous la forme *eschac*, *eschec*, *escheg*, et la langue d'oc sous celle d'*escac*. L'anc. h. allem. a même cela de particulier qu'il répond aussi à l'ital. *scacco*.

Tout en admettant l'origine orientale du jeu des échecs, il nous semble cependant raisonnable de ne pas rejeter cette dernière supposition d'une manière absolue. Inventé en Asie à une époque très-reculée, ce jeu ne peut-il avoir pénétré en Europe par la Grèce, et les Romains ne l'auraient-ils pas ensuite transmis aux nations modernes? Dans cette hypothèse, serait-il donc surprenant que les peuples germains eussent donné le nom de *schachspiel* au jeu que les Latins appelaient *ludus latronum* ou *latruncolorum*?

D'un autre côté, le persan *scha'trang*, qui a, dit-on, produit le grec *ζατρίκιον*, l'esp. *axedrez*, et le port. *xadrez*, *axedrez*, veut dire selon les uns, le jeu aux six chagrins, les six pierres; selon les autres, le jeu du roi. Cette dernière interprétation expliquerait le nom de jeu des *schah*, dont on aurait fait par corruption le jeu des *eschas*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 465, et le Mém. de Fréret.

Si l'on compare le nombre des pièces du jeu des échecs avec celui du *ludus latruncolorum*, on remarque une parfaite identité. D'un côté comme de l'autre, il y a deux rois, deux reines, quatre cavaliers ou chevaliers; seize pions ou pions; mais au lieu des quatre tours, il y a quatre satellites, et au lieu des fous, il y a quatre centurions. Sénèque en parle de cette manière : « Sunt etiam *latrunculi* sive *latrones*, quibus ludimus, sedecim scrupis gemina acie utrinque directis : in quibus duo reges sunt invicem contententes, duae reginae, quatuor equites, sedecim pedites, quatuor satellites, totidem centuriones. » De Tranquill., c. 14.

Au reste, les noms des pièces ont varié au moyen âge. Le fou s'y est appelé *aufin*, la tour, *roc*, et la reine *fierce* ou *fierge*. Quant aux pions, on les trouve nommés *paons*,

paonets, garçons, ribauds, villains, et même la gent boquieue :

Entre rok et auffin derier la gent boquieue.
(Vœux du Paon, MS. f. 89 v.°.)

Nous avons eu tort de dire sous le mot *cornu* qu'on désignait ainsi le fou. Les *cornus* répondent aussi aux pions. Témoin ce vers du pseudo-Ovidius, qui traduit exactement le vers que nous avons cité :

Miles et Alphinus, Roccus, Rex, Virgo, Pedesque.
Roy, Fierce, Chevalier, Auffin, Roc et Cornu

Plusieurs de ces noms, il faut en convenir, témoignent d'une origine orientale. Ainsi M. Diez voit dans le mot *Fierce*, dont on a fait la Vierge, la reine, le mot persan *firz*, vizir, qui se retrouve aussi dans le prov. *fersa*. Lex. etym., p. 650. Dans le mot *Auffin*, que l'esp. écrit *alfil*, *arfil*, le port. *alfil*, *alfir*, et l'ital. *alfido*, *alfiere*, le même savant retrouve le persan *al fil*, l'éléphant, que nous avons transformé en fou. Lex. etym., p. 11. Enfin dans le *roc*, ital. *rocco*, esp. et port. *roque*, prov. *roc*, d'où nous est resté le verbe *roquer*, il faut aussi reconnaître le persan *rokh*, chameau portant des archers. On en avait fait la tour. Lex. etym., p. 294. El. Johanneau est d'un autre avis sur le mot *roque* dans son édit. de Rabelais, Pantagruel, V, 24.

Il est remarquable pourtant que le mot persan *schach*, roi, ne servit pas à désigner en Europe la pièce principale du jeu, et que l'on donne au contraire le nom d'*eschas*, *eschés*, *scachi*, à toutes les autres pièces :

Puis mandent les *eschés*, si s'asént au ju.
On lez a aporté en i doublier volu
De paue de Fenis, estroitement cousu.
Telx est li eschequierz, onques meilleur ne fu.
Les liches sont d'or fin à trifore fondu,
Et les pions d'esmeraudes verdez com pré herbu
Et de rubis vermaux ainsi com ardent fu;
Les *eschés* de saphirs, les rois d'azur moulu,
Et de riches toupees à toute lor vertu.
Pinaléon les fist, le fil Caddélu :
Moult sont bians à véoir dréeie et espandu.
(Vœux du Paon, MS. f. 56 v.°.)

L'expression *échech et mat* est pourtant un souvenir de la formule persane *schach mat* : le roi est mort! Quant au reste les *échecs* paraissent être un nom générique, absolument comme les *latrunculi* du jeu des Romains.

De tout cela, il résulte que, sans rejeter l'origine orientale du jeu, on peut admettre pourtant que le mot *eschas*, *eschec*, est d'étymologie germanique, et que c'est l'anc. h. allem. *schâh*, *schach*, butin. Le mot flamand *schaeken* réunit les significations de *jouer aux échecs* et de *enlever, ravir, violer*, semblable au moy. h. allem. *schachen*, qui maintenant n'est plus en usage; quant au subst. *schächer*, il ne s'emploie qu'en parlant des deux larrons crucifiés avec Jésus-Christ. Cfr. le latro aut *scachator* de Ducange.

La langue d'oc en a fait *escac*, et la langue d'oïl *eschas*, *escheq*, *eschic*, dans le sens de butin :

Grans fu l'eschas que li dus ot conquis,
De palefrois, de chevaux, de roncius.

(Mort de Garin, p. 114.)

Li braibenson grant *eschac* ont conquis.

(Ibid., p. 188.)

Mult grant *eschec* en unt sis chevalier.

(Chans. de Roland, édit. Genin, p. 346.)

Anqui porons avoir un *eschic* avenant.

(Chans. d'Ant., I, 126.)

L'*escheq* départ à ees barons cortois.

(Raoul de Cambr., p. 240.)

Disons-nous après cela que l'*échiquier* de Normandie ou d'Angleterre a pris son nom de la figure échiquetée du tapis de la table de cette cour de justice, ou bien de celle des robes de ses juges? Cela est possible, mais on pourrait aussi rattacher ce mot à *eschec*, butin, d'autant plus que dans la version des Rois, ces mots : le *maistre de l'eschekier*, traduisent : super tributa praepositus. Ce dut être d'abord l'officier préposé à la garde du butin, puis le receveur des tributs et enfin le percepteur des impôts. Voy. Genin, Chans. de Rol., p. 346.

M. Diez est de l'avis de Ducange sur l'étym. du mot *échecs*, Lex. etym., p. 504, v.° *Scacco*; M. de Chevallet admet sans doute aussi l'origine persane de ce mot; car il ne l'a point mentionné dans ses *Éléments germaniques*, où l'on trouve séparément les mots *échiquier* (cour de justice) et *eschac* (butin), p. 414 et 424.

ESCIERVELÉ, écervelé, tête chaude, v. 25228.

Il ont trestout adids le tieste *esciervelé* :
Qui leur dist un seul mot il a une colée.

Roquefort donne un autre sens à ce mot, en quoi il a aussi raison. Le prov. *esservelar*, comme le vieux franç. *escierveler*, signifiait briser la cervelle, mais par métaphore on disait aussi *esservelat*, pour écervelé, évaporé; l'ital. a employé de même *scervellato*.

ESCIL, EXCIL, ruine, désolation, v. 52509, Gilles de Chin, v. 1787; et

ESCILLIER, EXCILLIER, EXSILLIER, réduire à rien, ravager, v. 658, 1489, 4414, 4445, 5560, 25109, 25627, 52522, 55492; Gilles de Chin, v. 5006.

Qu'il ait pierdu la vie ;
Et soit mis à *ezsil* (God. de B.).
Pau reconnoissent lor meffait ;
Si reméent ciaux en eshait
Qui parsa mort sont en la terre
En painne, en travail et en guerre ;
Ce sont ses fillez et si fil
Qui por lui tiennent cest *escil*.
(Gilles de Chin.)

Pourquoy il ly venoit *ezsillier* sa contrée.
(God. de B.)

Que la gent baptisie
Soit morte en ceste nuit et à duel *exsilie*.
(Ibid.)

C'est dans le même sens que la chronique de Flandre et de Tournai écrit *esselier*, ravager, détruire, « et ville arse et *esselié*. » Corp. chr. Fl., III, 257, 124. Froissart se sert de même des mots *exiller*, *exillier*, *essiller* : Tout le pays fut allé en *exil* et à perdition (Gloss. de Buchon).

Faut-il reconnaître dans ces mots le lat. *exul*, *exulare*, *exilium*? Raynouard ne l'a pas pensé. Pour lui le prov. *essil*, ravage, destruction, vient du lat. *exilis*, réduit à rien; *eyssil*, *yssilh*, au contraire viennent du lat. *exilium* et signifient *exil*. Nous sommes d'avis que cette distinction est inutile. Les choses qui vont en *exil* et à perdition, les villes, les personnes qu'on veut *essillier*, celles qu'on met à *exil*, etc., tout cela n'est qu'une métaphore. Plaute s'est exprimé de même, quand il a dit :

Amare valide coepi hic meretricem : illico
Res ezulatum ad illam jam abibat patris.
(Merc., 3, 43.)

Ce fils-là ne met-il pas à *exil* la fortune de son père? et du moment qu'on pouvait dire d'une chose quelconque qu'elle s'en allait en *exil* et qu'elle se perdait, l'expression *exiler* dans le sens de perdre, ruiner, diminuer, et même consommer, ne devenait-elle pas logique? N'est-ce pas d'ailleurs dans le sens de Plaute que Beaumanoir a pu appeler si énergiquement les dissipateurs des *essilleurs* de biens (Duc., v° *Exiliare*); que l'auteur du Gilles de Chin a pu dire *exillier* des mets pour les consommer (v. 3906), et que celui du Godefroid de Bouillon (v. 1489) a dit *exillier* des maux pour les diminuer? Une chose ou une personne *exsilie*, c'est-à-dire qu'on met en *exil*, ou qui s'en va en *exil*, représente donc à notre esprit un objet ou un être qui disparaît par l'éloignement ou par la ruine.

L'idée du latin *exilium* était si prédominante au moyen âge que Fleta, dans son commentaire sur le droit anglais, croit devoir distinguer les mots *vastum*, *destructio* et *exilium*. Il s'exprime ainsi : « *Vastum* et *destructio* fere acquipollent, et convertibiliter se habent in domibus, boscis et gardinis; sed *exilium* dici poterit, cum servi manumittantur et a tenementis suis injuriose ejiciuntur. » Liv. I, c. II. Mouskès écrit toujours *exil* et *exillier*. V. Ducange, v° *Exilium*, Dom Carp., v° *Exicius*, et Rayn., Lex. rom., III, p. 197 et 245.

ESCLAIRIE, éclairée, éclatante, v. 5866.

Que demain au matin après l'aube *esclairie*
Issent de la cité banière desploie.

L'aube *esclairie*, c'est le jour qui éclaire, et il ne faut pas la confondre avec l'aube crevant, qui désigne le point du jour.

E al albor del dia can lo jorns *esclaretz*.
(Chr. des Alb., 348.)

Can l'alba aparec qu'es pres ad *esclayrar*.
(Fierabras, v. 4469.)

L'auteur de la Chanson de Roland a de même écrit :

Par main en l'albe, si cum li jurz *esclairet*.
(St. 82.)

On lit au contraire : demain à l'*esclarai*, dans le Part. de Blois, II, 86.

ESCLAVINE, robe grossière, v. 3795.

L'*eslavine* et le paime et les bourdons fiérés.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur ce vers. Ducange dit que cette robe fut ainsi nommée, parce qu'elle était familière aux Slaves ou aux esclaves (Sclavis, ut videtur, familiaris). L'étymologie d'*esclavine* est l'allemand *slave* pour *slave*, proprement un prisonnier de guerre *slave*. On donna aussi ce nom à la robe des pèlerins, et l'on voit par plusieurs exemples qu'elle était d'une étoffe velue :

Trove s'*eschavine* velue.
(Tristan, II, 30.)

Et plus velus c'une *esclavine*.
(Fabl. et contes, édit. de 1808, p. 522.)

Une gunele avoit vestue
De un *esclavine* ben velue.
(Rom. d'Eust. Lemoine, p. 96.)

Bas lat. *sclavina*, moy. haut allem. *slavine*, prov., cat., esp., port. *esclavina*, ital. *schlavina*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 151, et Diez, Lex. étym., p. 308.

ESCLICES, éclats de bois, Gilles de Chin, v. 1519.

Li quens a sa lance brisie,
Dusques es poins li est frossie :
Les *esclices* volent en haut.

Le français moderne emploie encore ce mot dans certaines acceptions spéciales. En rouchi une *écliche* signifie un panier d'osier propre à égoutter le lait caillé, à passer la lessive, etc. Le normand l'a conservé dans le sens primitif d'éclat, morceau.

La forme de ce mot dans l'anc. lang. est *esclis*, *esclice*, *escliche*, *esclisse*; la Chans. de Roland donne même *esclicles* :

Envers le cel en volent les *esclicles*.
(Édit. Michel, st. 55; Genin, ch. II, v. 63.)

On trouve dans ce même ouvrage le verbe *esclicer* :

La hanste brise e *esclieet* jusqu'as poins.
(Édit. Genin, II, 699.)

Mais dans la chronique des ducs de Normandie on lit *esclier* :

Veit le due férir à bandon
Par mi l'esen d'or à liun
Que la lance frossie et *esclie* (III, 64).

MM. Genin et de Chevallet sont disposés à rattacher à ces mots, *éclat*, *éclates*, et le vieux franç. *éclaces*. Voy. le Roland, p. 372, et les *Élém. germ.*, p. 431. Telle n'est pas l'opinion de M. Diez, qui a traité à part ces derniers mots, et qui tire *clisse*, *eschisse*, de l'anc. h. allem. *klizian*, fendre, ou immédiatement du subst. *klitz*, tige de bois en forme de pique. Ne pourrait-on aussi penser à l'allem. *schlitzen*, *schleissen*, fendre, briser en éclats; anc. h. allem. *schizan*, ang.-sax. *slitan*? Il est remarquable que M. Diez en fait venir le verbe *eschier*, et qu'il néglige cette origine sous le mot *clisse*.

On a dit dans la langue féodale *éclisser* un fief, pour le démembrer, le diviser. Il nous semble que c'est là un emploi métaphorique de notre mot. Voy. Dom Carpentier, v° *Esclichium*.

ESCLOSES, traces, Gilles de Chin, v. 2560.

Ès esclôs entrent dèz fuians.

Ducange et Dom Carpentier rapprochent *esclos* de *sclavus*, comme si ce mot, qui signifia aussi sabot, chaussure de bois, provenait de l'usage qu'en faisaient les esclaves. Il faut ajouter à l'appui de cette opinion, que dans la basse latinité *esclos*, sabot, se traduit par *esclavus* ou *esclava*. Ses formes dans l'anc. fr. sont en outre *esclots*, *esclops*. Rabelais parle des *esclots* ou des sabots des Limousins, liv. III, c. 52, et il est même question de l'île des *esclots* dans Pantagruel, V, 27. Mais il est évident que le sens primitif de ce mot n'est point sabot. En prov. *esclau* veut dire trace, vestige, comme dans notre auteur; il y signifie même bruit de pas :

Qu'a penas au hom son esclau.
(Jaufre, f° 81.)

Dans tous les exemples que nous avons vus, du XIII^e siècle jusqu'à Froissart, la romane d'oïl ne donne à ce mot que le sens de trace, piste.

Les escloz suit jusqu'au bas soir,
Tant que la nuit l'en tolt la trace.
(Part. de Bl., II, 24.)

D'après ces observations, M. Diez a cherché une autre étymologie de ce mot et il a proposé l'anc. h. allem. *slag*, *slac*, devenu par corruption *schlag*, comme si l'on avait voulu dire trace frappée (allem. *hufschlag*). Comparez le lat. *fagus*, qui a fait *fau*. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 650, et Rayn., *Lex. rom.*, III, 150.

ESCOLER, interroger, excuser.

Ung latinier ont pris qui les a escolés.

En rouchi *écoter* veut dire instruire, enseigner, faire répéter la leçon, comme dans l'anc. franç., et comme dans le bas lat. *scholari*.

Quant temps fu de li escoler,
Ses pères, qu'assés ot que prendre,
L'envoia tantost pour apprendre.

(Dom Carpentier, v° *Scholari*.)

Dans notre exemple, il s'agit de deux individus surpris dans un bois et dont on veut connaître les intentions : pour cela on les fait interroger par un interprète. Comme l'enseignement se fait d'ordinaire par demandes, *escoler* n'a pas été grandement détourné du sens primitif.

ESCONDIRE, refuser, v. 409, 15522, 55088. — Excuser, v. 11726. Gilles de Chin, v. 3690.

J'ay bien fiancé en vous que vous me célerés
Chou que faire voldray et ne m'escondirés.....
Je feray vostre gré, n'en serés escondis.....
Puisque la vostre fille, qui tanta cler le vis,
Escondit l'amulaine et en fais et en dis.

Mouskés et Froissart donnent toujours à ce mot le sens de refuser : « Ce Bénédicte n'escondissoit nulle grâce. » Gloss. de Buchon. « Nul escondit ne m'en pourroit ôter. » Ibid. « Pour escondite que la dame en put et sçut faire. » Ibid.

Ki parlé avoit come fole,
Quant ele le duc escondi,
Ki puis à Lille le laid.

(Mouskés, v. 47518.)

Or ne vous caut de l'escondit
Que jou vos fis (Ibid., 47538).
Faites de moi vo gré, ne vous escondi mie.

(Baud. de Seb., I, 49.)

La castées l'escondit fet.

(Part. de Bl., II, 42.)

Dans plusieurs de ces exemples faire *escondit* équivalait à *escondire*, refuser. Or nous devons faire observer que ce n'est point là la signification primitive du mot, et que pourtant c'est d'après cette acception qu'il semble avoir formé, par corruption, le verbe *éconduire*, refuser à quelqu'un avec ménagement (Acad.). Guillaume Briton traduit même le lat. *abnuere* par *escondir*.

Un capitulaire de l'an 873 porte : « Aut se legaliter *excondicant*, aut, si se *excondicere* non potuerint, quod male fecerint emendent. » Baluz. capit., II, col. 229. C'est avec le même sens d'excuser, justifier, disculper, que le verbe *escondire* est aussi employé dans les Lois de Guillaume, § XVI et XVII, et dans les assises de Jérusalem, II, 85.

Jo m'escondirai ja, se vous le cumandez,
A jurer serement u juisse apoter.

(Trav. of Charl., p. 2.)

Les Provençaux ont employé de même *escondire* pour excuser, et pour refuser, nier, contester. Rayn., *Lex. rom.*, III, 152.

Nous avons vu dans la phrase des Capitulaires le bas lat. *excondicere*; mais on trouve aussi dans Ducange, d'après d'anciennes formules, le verbe *exdicere*, excuser. C'est bien là le grec *ἐκλογεῖσθαι*.

Dans ce dernier sens voici les exemples du Godefroid et du Gilles de Chin :

Bien yestes *escondis* (v. 11725).
A Gillon vient por *escondire*
Que il au saut faire ne fu (v. 3698).

ESCONSANT, ESCONSSANT, se cachant, v. 10726, 21473.

Devant l'aube du jour va la lune *esconsant*...
A soleil *esconsant*, vocilliés chy repairier.

Part. prés. du verbe *escondre* ou du verbe *esconsser*. Le texte porte mal à propos *escousant*, *escoussant*. Il ne s'agit pas du soleil *couchant*, mais du soleil ou de la lune qui se cachent. Dans une éclipse, par exemple, on dit que ces astres *s'esconsent*. Ce mot est encore usité en rouchi. Il vient du lat. *abscondere*, part. pass. *absconsus*, qui a formé de même le prov. *escondre*, le cat. *escondir*, l'esp. et le port. *esconder*, l'ital. *ascondere*.

La langue d'oïl a dit de même *escondre*, *esconsser*, être *escons*, formes que le patois a gardées.

Ains que li solaus soit *escons*.
(Fabl. et cont. anc., IV, 97.)

Embronchié en son elme, en son escu *escons*,
La lance porta droite con ce fust uns bourdons.
(Vœux du Paon, MS. n° 45 r°.)

« Ils estoient *esconsés* entre arbres, où on ne les pouvoit voir. » Froissart, gloss.

Un autre mot de la même famille qui est resté dans le rouchi, c'est *esconce*, *éconce*, lanterne sourde, angl. *sconce*; plaque, lanterne, moy. lat. *absconcia*, *absconsa*, *sconsa*, *consa* (Ducange, Gloss. et suppl.). Dans son Dict. du patois de Lille, M. P. Legrand a fait remarquer cette étrange locution de lanterne *sourde*, et il propose, comme plus exacte, celle de lanterne *aveugle*. C'est ainsi, en effet, que s'expriment les Italiens, les Anglais, les Allemands, etc.; mais l'espagnol dit comme le français *linterna sorda*, et il faut bien croire que cette locution a sa raison d'être. N'appelle-t-on pas aussi en français une *pietre sourde*, celle qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé? Les langues ont parfois de ces métaphores singulières, auxquelles il est bon de ne pas toucher. *Sourd* n'est-il pas en effet le contraire d'éclatant?

Cfr. Ducange, v° *Abconsa*, Dom Carpentier, v° *Abconcia*, Rayn., Lex. rom., III, 155, et Legrand, Dict. du patois de Lille, v° *Éconce*.

ESCOPIR, souiller de crachats, honnir, outrager, Gilles de Chin, v. 2031.

Il fu por nous en la crois mis
Et clauficiés et *escopis*.

« Li un li batoient de verges, li autre li *escupissoient* en la face. » Vies des Saints citées par Dom Carpentier, v° *Escopare*. Ce mot n'a pas le moindre rapport avec le subst. *écoupissure*, démangeaison (rouchi), mais bien avec le norm. *écopir*, cracher, *écopissure*, crachat.

On le retrouve dans le prov. *escopir*, *escupir*, et dans le

cat., l'esp. et le port. *escupir*. L'anc. franç. disait aussi *scupir*, comme le valaq. *scupia*, cracher, et l'albanais *scupira*, crachat. Raynourard a fait dériver ces mots du lat. *spuere*. La forme *ex-spuere* (*ex-spuere*) produisant la transposition *escupir*, ne paraît pas impossible à M. Diez, au moins pour l'esp.; mais il reconnaît que ce mot est tellement répandu qu'il semble convenable de lui assigner une racine propre. Voy. Diefenbach, Goth., II, 298-296, et Diez, Lex. etym., p. 132.

ESCORCIE, retroussée, Gilles de Chin, v. 4352.

Là pucèle fu forment lie.
A Gillon vient toute *escorcie*,
A son osteil l'en a mené.

M. de Reiffenberg dit que c'est proprement *écorchée*, blessée au cœur. Cette explication n'est pas admissible. Une femme qui vient tout *escorcée*, est une femme qui s'est retroussée pour aller plus vite. C'est ainsi que dans un passage de Rob. Wace, cité par Ducange, v° *Scordalus*, on lit :

Neis les vieilles i sont corues,
O piés, o machés, o machues,
Escorchies et rebrachies.

Il en est de même dans le roman de la Rose cité aussi par Ducange :

Lors fu Vénus haut *escorchée*,
Bien sembla estre courcée.

Haut escorchée signifie, comme dans les exemples précédents, ayant la robe retroussée bien haut afin de marcher plus vite.

Quant ot fait sa proière, son mantel *escourça*.
(Berte, p. 42.)

Ce verbe paraît être le même que le cat. *escursar*, et l'esp. *escorsar*; on devra aussi le comparer avec notre mot *Ascourchier*, dont l'origine est la même. *Escorcie* nous rappelle la laitière de la fable.

Légère et *court-vétue* elle allait à grands pas.

Et Philippe Mouskés ne dit-il pas aussi :

Haut *escouréié* pour le eroter (v. 23582) ?

M. Grandgagnage explique le wallon *s'escourci* par prendre sa course. N'y aurait-il point là plutôt un souvenir de l'anc. français? Dict. etym., I, 495.

ESCORTEMENT, courtoisement, Gilles de Chin, v. 3165.

A Dam el Diu prent à proier
Et à sa mère *escortement*
Qu'il le deffende.

Cette forme est peu commune. L'italien *scortamente* n'a pas tout à fait le même sens.

Deu réclamant *escortement*.

(Part. de Bl., I, 99.)

Rabelais se sert de l'adjectif. *escort* dans le sens de l'ital. *scorto*, prudent, avisé. Liv. I, prologe.

ESCOUFFLES, milan, oiseau de proie, v. 7720.

Enssy com ly *escouffles* va le poucin happant.

Milvus, huan vel *escoufle* (gloss. de Lille impr., 13b); milvus, un milan, une *escoufle*, un huan (Tetraglotton de 1562). En Normandie on appelle encore ainsi les cerfs-volants. Sous le prétexte que l'on a souvent donné le nom des oiseaux de proie aux machines de guerre, M. Diez croit que cette fois la machine pourrait bien avoir donné son nom à l'oiseau. Il propose donc l'anc. allem. *schupfer*, duquel sort littéralement *escoufle*, *escouffre*; mais ces formes sont-elles connues?

M. de Chevallet nous semble avoir été plus heureux en tirant le mot *écoufle* du breton, de l'armoricain et du cornouail. *skovl*, milan (1^x siècle). Éléme. celtique, p. 255. Voy. Diez, Lex. etym., p. 612, v^o *Écoufle*. Roquefort donne de plus la forme *escouble*, d'après Dom Carpentier. Nous devons ajouter que ce dernier cite plusieurs passages où ce mot désigne une monnaie de Flandres.

ESCOURCIE, ce que peut contenir un tablier, v. 9115.

Cieus avoit de kailliaus une grande *escourcie*.

M. de Reiffenberg a traduit ce mot par *provision*, et il l'a écrit *estourcie*, sans indiquer les raisons de cette orthographe. Nous préférons y voir le patois encore usité *écourchie*, plein un tablier ou un *écourché*. Ce nom qui se dit en picard *écourcheu*, à Béthune *écourceux*, en Champagne *écoursenie*, s'écrivait autrefois à Valenciennes *escourceul*, *escourcheul*, et on pouvait mieux y reconnaître le mot allemand *schurzfell*, tablier de cuir, ou plutôt le flamand *schors-vel*, même signification. Nous retrouverons également dans ces derniers mots le vieux franç. *escors*, giron, dont le patois a fait *écour*. Seulement au lieu de dire que ce primitif est d'origine germanique, et qu'il vient de l'allem. *schürze* ou du flam. *schorsse*, tablier, nous sommes tenté de le rapprocher de notre verbe *escorcier*, retrousser, attendu que l'*escors* ou l'*écour* est le devant de la robe que l'on retrousse ou que l'on raccourcit, soit pour s'asseoir, soit pour marcher plus à l'aise. C'est aussi, on le remarquera, le sens de l'allem. *sich schürzen*. Le mot *escors*, giron, est déjà dans les sermons de saint Bernard. Voy. ce mot dans Roquefort. Nous le trouvons aussi dans les appendices du Chev. au Cygne, p. 158.

ESCOUSANT, VOY. ESCONSANT.

ESCOUTER, entendre, v. 1972, 34104, 34149.

A li bers Hélias dou branc tel cop gietté
Que tout chil d'environ l'ont très-bien *escouté*.
Et li dist biellement que nuls ne l'*escouta*.

On peut écouter et ne pas entendre. Ici l'extension du sens est bien caractérisée. Nous n'avons pas d'autres exemples à en donner. Quant à la forme du mot elle est très-ancienne :

Elle n'out *eskollét* les mals conselliers.

(Hymne de S^{te}-Eulalie, v. 3.)

Messe en matines ad li reis *escultet*.

(Chans. de Roland, st. 41.)

On la retrouve dans le prov. *escotar*, *escoutar*, cat. *escollar*, port. *escutar*. Au surplus elle vient aussi du lat. *auscultare*. Voy. notre mot *Ascouter*.

Ce verbe avait autrefois un substantif dans la langue d'oc et dans celle d'oïl, c'était *escout*, dont il nous reste l'expression être aux *écoutes*. Mais on s'en servait dans un sens bien plus large, témoin ces vers :

Car un coers confessés, en grant contrition
A plus d'*escout* vers Dieu.

(Baud. de Seb., I, 529.)

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 156.

ESCUMENIER, excommunier, v. 20464.

De Mahom, le sien Dieu, les *escumenia*.

On disait aussi *cumenier* pour communier, et c'était exactement l'emploi des verbes prov. *cumeniar*, *escumeniar*. Rayn., Lex. rom., IV, 291.

Que je n'amasse miez à faire desjunée,
Que moy *cuminier* d'une oste consacrée.

(Baud. de Seb., I, 15.)

M. Duméril a rappelé dans son édition de la mort de Garin, que la communion *in extremis* ne se faisait pas toujours avec une hostie :

Un foillet d'erbe entre ses piés a pris,
Trois fois le seigne, en sa boche l'a mis,
Por corpus-Deu l'a recéu et priz.

(Mort de Garin, p. 152, et dans l'introd., p. XLIII et XLIV.)

ESCUS, soldat armé d'un écu, Gilles de Chin, v. 2172.

I seus *escus*
Ne fist ainc mais tel hardement.

Nous disons encore une lance pour un cavalier. Ducange cite ce vers :

Exit ex Lucis cum quingentis fere *scutis* (v^o *Scutum*).

ESCUS (JUER DES), être expert en faits d'armes, v. 11505.

Il estoit champions nommés en la contrée,
Et *juoit des escus* et ot fait main journée.

On a pu dire autrefois jouer de l'écu et du bâton, aujourd'hui l'on ne joue plus que du bâton. Au vers 11534,

prendre l'escut, c'est accepter un défi. Sur les différentes espèces d'*écus*, voy. Ducange, et dans notre glossaire vis *Bouclier, Quartier, Noël*. Nous devons toutefois ajouter quelque chose à une explication de Ducange sur le *scutum bellicum*. Il semblerait, d'après lui, que ce mot ne servait qu'à désigner un fief, une dignité féodale particulière. Nous trouvons cependant l'emploi du mot *écu de bellic* dans l'acception positive de bouclier; mais il est vrai que cet écu porte les insignes de la dignité qu'il représente :

Vécz-vos or
Celui à cete bende d'or
Parmi cel escu de ballie.

(Chev. de la Char., p. 483.)

ESGAIREMENT, v. 4656.

Or me dittes pourquoy est venus ensemble
A peu de compaignie, sy esgairement ?

M. de Reiffenberg a proposé de lire *esgairement* pour la mesure, et il y voit l'adverbe d'*eschars, esgars*, ménager, mesquin, c'est-à-dire en si modeste équipage. A cette conjecture, nous en opposons une autre, et nous lisons *sy esgarément*. Godefroid semble dire que Cornumarant, pour voyager ainsi chez les chrétiens, devait être *esgaré*, hors de raison ou hors de voie : Dites-moi pourquoi il est ainsi venu à peu de compagnie et d'une manière si folle, ou bien, et si loin de sa voie. Au surplus notre auteur se sert ailleurs du mot *esgaré* dans le même sens :

Toute li ville fu durement esgarée (v. 6278).
Qui pour l'amour de toy ont cete mer passée
Et laissiet leurs amis et leur gent esgarée (v. 20879-20880).

Ce mot vient du primitif *garer*, prov. *garar*, faire attention. Notre interject. *gare!* signifie proprement : faites attention. Quant à *esgarer*, ital. *sgarrare*, prov. *esgarar*, c'est ne pas faire attention, et par conséquent, perdre sa voie. On trouve la forme *eguarthe*, pour *égaree*, dans Alexis, st. 94.

Fallot traduit *égare* par : qui n'a point de gite (p. 539). C'est aller un peu trop loin, ce nous semble :

Cil sont laians comme moine ruelit
Et nos sà fors comme serf esgaréit.

(G. de Viane, v. 362-363.)

Comme Raynouard, M. Diez s'est gardé de confondre *garer* avec *garir, guérir*, garantir. Il tire notre mot de l'anc. h. allem. *warôn*, faire attention. M. de Chevallet donne un autre mot allemand, *waran*, protéger, pour origine à *garer*, et il y rattache aussi le verbe *guérir* : il est vrai que pour lui *esgarer* ne vient pas de *garer*.

Voy. Rayn., Lex. rom., III, 423; Diez, Lex. etym., p. 689, et de Chevallet, Élé. german., p. 484. A propos du wallon *esuaré*, M. Grandgagnage a un instant paru confondre ce mot avec *effaré*; mais il a vite reconnu sa parenté avec *esgarer*.

ESHATER, exciter, animer, Gilles de Chin, v. 2256.

Li rois l'entent, moult s'en eshate.

Nous croyons même que dans cet ouvrage il faut reconnaître le subst. *eshait*, quoique M. de Reiffenberg ait écrit :

Si remètent ciaux en es hait (v. 1784).

Ce n'est là qu'une forme composée de *haïter, enhaiter*. Il nous faut renvoyer pour l'origine de ces mots à *Dehait* et *Enhaiter*. Nous aurions dû, dans ces articles, signaler le wallon *haït*, bien portant, salubre. M. Grandgagnage l'a rapproché de l'anc. franç. *hait*, mais il n'a rien précisé sur son origine : il a eu tort de le comparer à l'angl. *healthy*.

ESKIERMIE, escrime, v. 18077.

Maint biel tour d'eskiermie.

On ne comprend pas que M. de Reiffenberg ait laissé dans le doute l'explication de ce mot. Cette forme a disparu sans doute, mais jadis elle était fréquente, soit comme subst., soit comme verbe :

Li chevalier i ont mainte lanche brisie,
Et li fil à bourgeois jüent à l'esquiermie.

(Baud. de Seb., I, 87.)

On voit dans ces vers la différence qui était établie entre les chevaliers et les fils de bourgeois, même quand c'était un simple tournoi.

La forme la plus ordinaire de ce mot est *escrémie*, rom. de Rou, v. 13473; rom. de Renart, I, 278; III, 139; dans le rom. de la Violette, p. 98, on lit *escrimie*. Quant à *escrimer*, il est employé dans la Chanson de Roland, st. 75 et 98; on le lit aussi dans la mort de Garin :

Bien se desfent et Bien sait escrimer (p. 114).

Fallot a indiqué en outre les formes *escarmir, eskirmir* (p. 538).

Faire de l'*escrime*, c'est encore aujourd'hui manier l'épée ou le fleuret. Le prov. a dans le même sens *escrima*; le cat., l'esp. et le port. *esgrima*; l'ital. *scherma, schermite*, et comme verbes : prov. *escrimir, escrerir*, cat. *esgrimar*; esp., port. *esgrimir*, ital. *schermire*.

On s'accorde à reconnaître l'origine germanique de ce mot. C'est l'anc. h. allem. *skirm, skerm*, bouclier, défense; verbe *skirman*. Comparez le flam. *schermen*, l'angl.-sax. *scrimbre*, etc. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 436; Diez, Lex. etym., p. 407; de Chevallet, Élé. germ., p. 432.

ESKINÉE, échine, v. 9075.

Et la fauc assena tout droit sur l'eskinée
Que la cruppe ly fa à ce cop désevrée.

Ital. *schiena*, esp. *esquena*, prov. *esquena, esquina*. Au lieu de songer, comme on le fait d'ordinaire, au lat. *spina* pour l'étymologie de ce mot, M. Diez propose l'anc. h. allem. *skina*, qui a les significations diverses du latin. Voy. Diez, Lex. etym., p. 508.

Il se doubtoit forment n'abatist s'esquinée.

(Baud. de Seb., I, 493.)

de graminée qu'on cultivait beaucoup autrefois et qu'on était obligé de soumettre à l'action de la meule pour l'égruger et la dépouiller de sa balle ou enveloppe qui est fort adhérente. » Remarques sur le patois, p. 9. Nous observons, de notre côté, que l'esp. *espadar* signifie broyer le chanvre. Notre mot pourrait donc venir du lat. *spatha*, et d'un verbe moy. lat. *spathare*, prov. *espadar*, tuer. Ce qui donne surtout du poids à notre conjecture, c'est la forme du wallon *spater*, écraser.

ESPÉRER, craindre, v. 15674.

Mais il vont *espèrant*
Que plus ne revenront ly chevalier plaisant.

C'est ainsi que s'exprime notre auteur au moment où les croisés sont dans l'anxiété la plus vive sur le sort de Godefroid de Bouillon et de Harpin de Bourges, qui ont quitté le camp. M. de Reiffenberg s'est contenté de traduire *espérant* par *prévoyant*. Il nous semble que rien n'empêche de dire craignant. L'ital. *sperare* a gardé aussi, entre ses diverses acceptions, celle de redouter, et il en est de même de l'esp. *esperar*. Au reste, cela n'est pas étonnant, car le bas latin a fréquemment employé *sperare* de la même manière. Les grammairiens appellent cette figure une acyrologie, et quoi que veuillent prétendre certains commentateurs, on est forcé d'avouer que Virgile lui-même en a usé dans ces vers :

Si genus humanum et mortalia temnitis arma,
At sperate Deos memores fandi atque nefandi.
(*En.*, I, v. 546-547.)

Cicéron, Florus et d'autres emploient également *spero* dans l'acception de *timeo*, suivant en cela l'exemple des Grecs qui ont donné la même signification à $\epsilon\lambda\pi\omega$ et à $\epsilon\lambda\pi\iota\zeta\omega$.

On lit dans un autre passage de notre roman j'*espoir* au lieu de j'*espère*, et toujours dans le sens de craindre :

Mais j'*espoir* que par lui serai mors et vaincus (v. 1957).

Ici M. de Reiffenberg n'a point hésité à lui donner sa véritable signification.

ESPÈS, épais, v. 20261.

S'ont ly grant mur d'*espès* plus de paume et demie.

D'*espès*, c'est-à-dire d'épaisseur. Nous employons encore de la même manière les expressions de long, de haut, de large, pour de longueur, de hauteur et de largeur.

ESPESSES, épices, v. 4544.

Le vin et les *espesses* va l'oste demandant.

C'est du bas lat. *species* que ce mot a été formé. L'esp. a même conservé la forme *especies*. L'angl. *spice* est un emprunt fait à la langue française, où a prévalu le mot *espices*; mais où l'on disait encore *espèces* du temps de Rabelais,

Pantag., II, 28. Autrefois on servait même en manière de friandise des *espèces* qui ne sont employées aujourd'hui qu'à l'assaisonnement des ragoûts :

La comtesse fait apporter,
En lieu de fruit, por déporter,
Claus de genofre et nois mugates,
Dates, fighes, pommez grenates.
(Gilles de Chin, v. 391-394.)

L'usage d'offrir des *espèces* se répandit si fort que les plaideurs, quand ils avaient gagné leurs procès, croyaient devoir en donner à leurs juges pour les remercier. Mais à la longue, cette simple politesse devint un droit, et les juges se firent donner des *espèces* sonnantes, à la place des autres *espèces*, qui ne sont bonnes que pour les enfants. Dès lors, on a pu dire de certains magistrats, qu'ils *épiçaient* rudement. Voy. Ét. Pasquier, Recherches.

ESPEUSEE, épousée, v. 1785.

Ancielle sui à Dieu, s'amie et s'*espeusee*.

Esp. *esposa*, ital. *sposa*, du lat. *sponsa*. On a dit en bas lat. *sponsare filiam alicui*, et cette expression est restée dans l'ancien français :

Car nous avons un prestre qui moult set de clergie,
Qui vous *espousera* droit à le nuit série.
(Baud. de Seb., I, 144.)

C'est-à-dire : qui vous mariera. Le rom. de Tristan nous offre *espusee*, I, 108.

ESPIRER, inspirer, souffler, v. 11595.

Cette forme est empruntée à la langue provençale, qui dit dans le même sens *espīrar*. L'esp. l'emploie aussi pour influer, animer, vivifier. Elle n'a rien de plus extraordinaire que l'esp. *espīrito*, et le franç. *esprit*, venant de *spiritus*.

Esperit où il veut *espīre*,

a dit Jehan de Meung dans son testament. Mouskés se sert aussi d'*espīrer*.

ESPLOIER (s'), se presser, 5450.

Dam Pires ly Hiermites tellement s'*exploia*
Que droit à Romme vint où le pappe trouva.

Si ce n'est pas une erreur du copiste et s'il ne faut pas lire s'*exploita* comme ci-dessus, cette forme prouve mieux encore qu'*exploiter* vient du lat. *explicare*, prov. *espleiar*. Cfr. l'adj. *éployé* dans la langue héraldique.

ESPLOIT (A), promptement, sans difficulté, v. 9027.

Que les vont assalant à forche et à *exploit*.

La langue d'oc avait également les mots *a espleit*, *a esplec* ou *a espleg*, avec une signification toute semblable. On trouvera des exemples de ce mot pour la langue d'oïl dans Marie de France, I, 416, et dans la Chans. de Roland, st.

259. Ce dernier ouvrage nous offre les expressions *courir à espleit*, *ferir à espleit*. Nous devons faire remarquer l'analogie de ce mot avec les locutions à *délivre*, à *bandon*. D'un côté comme de l'autre nous retrouvons l'idée de promptitude par suite de la liberté des mouvements, ou par suite de l'abandon auquel on se livre. Cela peut nous aider dans la recherche de l'étymologie de ce mot, et au lieu d'y voir avec M. Genin, le lat. *expletum*, d'*explere*, peut-être serons-nous beaucoup plus disposés à y reconnaître, avec M. Diez, le lat. *explicum*, d'*explicare*, surtout si nous songeons au sens que les latins donnaient à ce mot, quand ils disaient *explicare* se laqueis, pour *liberare*. Comme verbe, nous avons en vieux franç. les formes *espleiter*, *exploitier*, *exploiter*, et en prov. *espleitar*, *esplechar*, qui équivalent à : faire une chose à *espleit*, c'est-à-dire la faire vite. Dans le Gâtinais et le pays Chartrain, *épletter* a encore le même sens. Aussi trouvons-nous bien souvent que ce mot veut dire aller vite, s'empressez : « Tant s'*exploitièrent* que ung mardy à eure de vespres ils arrivèrent à Oisy. » Gilles de Chin en prose, p. 7.

Et le roy chemina par hos et par lairis
Et a tant *exploitiet* que l'iermitage a pris.
(God. de B., v. 4569.)

R'alés quand il vous plaist, bien poés *exploitier*.
(Ibid., v. 4742.)

Il en est de même dans la Chanson de Roland :

Païen s'enfuiet euruçes e irez,
Envers Espagne tendent del *espleiter* (st. 459).

Les troubadours ont imité les trouvères :

Cascus al mels que pot pessa del *espleitier*.
(Chr. des Alb., p. 414.)

Mais indépendamment de cette signification, *espleiter* a voulu dire aussi tirer profit, ou plutôt avancer : « Pensons de l'*exploitier* » = *Studeamus proficere*. Sermons de saint Bernard.

Par quelle gent quiet-il *espleiter* tant ?
(Chans. de Rol., st. 29.)

On sait que cette signification-là existe encore. Les gens taillables et *exploitables* étaient ceux dont on pouvait tirer profit en saisissant leurs biens.

Le latin *explicare* suffit donc pour nous donner la raison des acceptions diverses de notre mot. Il veut dire achever, parfaire, exécuter, et c'est également l'une des significations d'*exploiter*, tellement que les *exploits* guerriers ne sont que des actes de valeur accomplis à la guerre, les *exploits* judiciaires, des jugements exécutés. Chaucer a employé en angl. le verbe *to expleite*, et Tyrwhitt a bien fait de rendre ce mot par *to perform*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 626, et Genin, Chans. de Rol., p. 539 et 448.

EXPLOITER, v. 1569, 4742, 5441. Voy. ESPLUIT.

ESPOENTABLES, épouvantail, v. 9125.

C'est uns *espoentables* pour mettre sur les blés.

Notre auteur s'est servi de l'adjectif *espoentable*, et a négligé le subst. *espoentail*, qui cependant existait. Voy. Roquefort. Le prov. disait *espoentalh*.

ESPOIR (J'), voy. ESPÉRER.

ESPOIR, peut-être, v. 621, 14841, 28527, 28757.

Cet adverbe est le résultat d'une ellipse, et il faut n'y voir que la 1^{re} personne du sing. du prés. de l'ind. du verbe *espérer*, qui signifiait aussi croire, comme le prouvent les vers suivants :

Car je voi bien apertement
Quel chose vos alez quérant.
La réine, ce croi, querez?
— Sire, fit-il, bien espérez.

(Chev. de la Char., p. 95.)

C'est-à-dire vous croyez juste. Dans le Bauduin de Sebourc *espoir* veut dire aussi : je crois, je m'attends à cela :

Je cuide et *espoir* et ai entendement
Que li hastars vorra avoir entirement
La raençon des prinches (II, 212).

Le latin *sperare* se montre déjà avec le sens de croire dans les actes du concile de Compiègne de 757 : « Si francus homo accepit mulierem et *sperat* quod ingenua sit. » La langue d'oïl et la basse latinité sont donc ici en opposition avec la grammaire, qui ordonne de n'employer *espérer* que lorsqu'il s'agit d'une chose à venir. Le peuple, moins oublieux que les grammairiens, emploie ce même verbe aussi bien pour une chose présente que pour une chose passée : j'*espère* que vous vous portez bien ; j'*espère* que vous vous êtes toujours bien porté.

Toutes ces explications serviront mieux à nous faire comprendre le mot *espoir*, complètement isolé : « Ne veuillez plus arguer ne estriver contre la majesté des Dieux qui, *espoir*, sont ou ont estez courouchiez contre nous. » Rom. de Charlemagne, MS. de la Bibl. roy., t. I, p. cxlv v°.

Joint piez et jointes mains
Volez, *espoir*, que je devieigne
Ses hom et de lui terre tieigne ?

(Chev. de la Char., p. 90.)

Voellies le moi monstret, sire, dist la roïne,
Espoir, connisterai lui ou chiaus de s'orine.

(Baud. de Seb., II, 21.)

Espoir, s'il m'euist plus viel pris
J'euisse été trop mieuls apris,
Et cogneuisse mieuls son non
Que je ne face, et *espoir*, non.

(Froissart, poésies, III, 480, édit. du Panth.)

Mais de même que *peut-être* s'emploie seul ou avec la conjonction *que*, on pouvait dire aussi *espoir que* :

Espoir que lui vont lor mesehance cassant.

(Bert. du Guesc., I, 166, note.)

Espoir qu'en son dormant, pendant que sommes prent,
Une bieste li ait fait ce viloin tourment.

(God. de B., v. 621.)

ESLAIÉCER, ESLAIÉCIER, réjouir, v. 914, 2915, 5486, 21658, 29446.

M. de Reiffenberg aurait dû ne pas tenir compte de la forme *eslaieter* que donne le MS. pour le vers 914. Il est hors de doute que c'est bien là le verbe *esléciér*, *esléessier*, qui veut dire proprement mettre en *liesse*, c'est-à-dire en joie :

Aux noces d'un tyran tout le peuple en *liesse*
Noyoit son souci dans les pots.

(La Fontaine, VI, 12)

Charles d'Orléans, Marot et d'autres encore ont employé ce substantif; mais le verbe a été négligé. C'est dans les auteurs plus anciens qu'il se trouve :

Et il vint as apostles pur euls *esléécier*.

(Trav. of Charl., p. 8.)

Dom Carpentier cite le verbe *se léécier* :

Quant la dame l'oÿ, forment s'en *léessa*.

(Chr. de Bert. du Guescl.)

Roquefort a confondu dans un seul article plusieurs formes différentes qui sont loin d'avoir le même sens et la même origine; et il fait venir le tout du lat. *exsultare*. Quant au mot *lesse*, *liesse*, radical de notre verbe, il vient, sans aucun doute, du latin *laetitia*, ital. *letizia*, prov. *leticia*.

ESLAISSER, lancer, donner l'élan, v. 2588.

Ly chevaliers au Chine dedens le camp entra :
Quant il y fu entrés doucement se sènia;
Il sist sur un destrier que ly roy li donna;
Parmy le camp l'*eslaissa* et très-bien l'assaia.

Le provençal a dit de même *s'eslaissar* pour s'élaner, et même s'aventurer. Nous ne savons pourquoi Fallot a vu le sens d'échapper; éviter, dans les vers suivants :

Ki li veist son escu manoir
Per les enarmes lever et anbracier,
Et son cheval per la cort essaier,
Antor (au tor) François venir et *eslacier*.

(Gérars de Viane, v. 237-240.)

Voit l'Olivier, si s'est *eslaidé*.

(Ibid., v. 2443.)

Mais Fallot est allé plus loin encore; non content de traduire comme nous l'avons dit, le verbe *eslacier*, *eslaidier*, synonyme d'*eslaissier*, il l'a confondu avec la forme *esleiciér* (*esléciér*), réjouir :

N'est hom, fait-il, ke me püst *esleiciér*.

(Gérars de Viane, v. 292)

Pour lui, ce mot veut dire ici échapper, éviter. Et cependant il reproche à Roquefort cette même confusion. Il est vrai que Fallot s'est simplement attaché à l'orthographe de ces mots, et non à la différence de leur signification.

Peut-on traduire *s'eslaissier* par caracoler, faire piaffer, cabrer son cheval, ainsi que M. de Reiffenberg l'a essayé? Nous ne le pensons pas. Ce mot veut dire absolument *s'élaner* :

Et no baron *s'eslaissent* vers aus tot le campois.

(Chans. d'Antioche, I, 123.)

Ce que nous disons de *s'eslaissier* doit s'entendre de même de *faire un eslai*. Nous retrouvons encore ici l'expression provençale :

D'alegransa e de joi fai un *eslais*.

(Gérard de Rossillon, f° 96.)

« D'allégresse et de joie fait un élan ou s'élaner. » L'éditeur de Garin le Loherain a donc eu tort d'y voir aussi le sens de caracoler (II, 147). Dans les Vœux du Paon, Gadifer qui est à pied, fait *un eslai*, c'est-à-dire qu'il prend son élan :

Gadifer li revint, fait li a un *eslais*
D'un grand pas (f° 14 v°).

L'expression à *eslai*, avec élan, avec impétuosité, reproduit l'ital. *a slascio*. L'étymologie d'*eslaissier* est le latin *laxare*. Diez, Lex. etym., p. 200; Rayn., Lex. rom., IV, 19.

ESLÉU, élu, distingué entre tous, v. 52855.

Labigan fu hardis et chevaliers menbrus,
Et Tangrés fu vaillans, chevaliés *esléus*.

On disait aussi *eslis*. C'est dans le même sens que l'on appelait Marie la vierge *élue*, et que dans les litanies on la nomme *vas electionis* :

Ies tu sola verges *electa*.

(Rayn., Lex. rom., IV, 41.)

Dans le Bauduin de Sebourg le traître Mainfroi parle à la reine Éliénor comme il le ferait à la vierge :

Vo gent corps qui tant est *esléus* (1, 47).

ESLERIÉ, v. 10155.

Calabrevoit sa tour qui haut fut *eslerié*.

M. de Reiffenberg a traduit : élancée dans les airs. *Eslerié* nous semble être un mot forgé, que nous remplacerions volontiers par *eslevé*.

ESMARIR, s'ESMARIR, troubler, se troubler, s'égarer, v. 5237, 5240, 50875.

En bos et en foriés se vont *esmarissant*....
Ponces fu *esmaris* et tout si compaignon...
Là fist les Sarrasins tellement *esmaris*
Qu'il se sont reculet.

Le prov. a employé dans le même sens *esmarir*, on peut en dire autant de l'ital. *smarrire*. On lit dans la Chanson d'Antioche :

Quant or voient François esmus est li pais,
Et de Ture sont couvert li val et li larris,
Ne vous esmerveillés s'il i ot d'esmaris;
Mais li corages monte as preus et as gentis (I, 112).

L'éditeur a pensé qu'il s'agissait ici de gens rendus malades, et qui se trouvent mal. C'est aller un peu loin. Les Français éprouvent bien un certain trouble en voyant tout le pays soulevé et la campagne couverte d'ennemis; mais c'est tout, et le *courage monte* aux braves. Il est vrai que M. P. Paris croyait pouvoir tirer ce mot de l'adv. *mar*, qu'il regardait comme l'équivalent du lat. *male*.

Or, si l'on examine ce mot dans sa forme primitive *marrir*, et surtout le bas lat. *marrirè*, on reconnaît que sa signification dans les capitulaires a été celle de faire obstacle à, violer, enfreindre. Le substantif *marrilio* y a de même le sens d'obstacle, empêchement. Mais comme faire obstacle ou empêchement à quelqu'un revenait à lui causer de la peine, il en résulta qu'un homme *marrir* ou empêché, fut aussi un homme chagriné, et que la *marrison* fut le synonyme de la tristesse. Ces acceptions passèrent dans la langue d'oc et dans celle d'oïl.

Nous trouvons donc dès l'abord un sens positif et un sens métaphorique. Mais l'anc. franç. *marrir*, et aussi le prov., ont eu de plus la signification de s'égarer.

Hom ne pot anar ses charitat, mas *marrir*.
(Rayn., Lex. rom., IV, 139.)

« L'homme ne peut aller sans charité, mais s'égarer.

Atant d'ilueques me parti,
Més onques chemin n'i *mari*.
(Ruteb., II, 228.)

Que droit en Paradis iras
Ne ja chemin n'i *marriras*.
(ibid., p. 230.)

C'est aussi le sens de l'anc. esp. *marrar* et de l'ital. *smarrire*, et de plus, s'il faut en croire Baluze, on disait encore dans le Limousin *marrir* son chemin, au lieu de : s'égarer. On conçoit sans peine que l'étymologie proposée par l'éditeur de la Chanson d'Antioche ne peut être accueillie. Le latin *moerere*, auquel a songé Raynouard, ne pourrait l'être davantage. Voy. Lex. rom., IV, 139. Force est donc de remonter, avec MM. Diez et Diefenbach, jusqu'au gothique *marzjan*, anc. h. allem. *murrjan*, *merren*, *gimarrjan*, angl.-sax. *mearrjan*, faire obstacle, et aussi mettre dans l'erreur, égarer. Voy. Diez, Lex. etym., p. 218, et Diefenbach, Goth., II, 46-47.

ESMARVE, troublée, hors d'elle-même, Gilles de Chin, v. 3488.

Li rois ja conté li avoit
Trestot, ainsi que il estoit
Alez combatre ens eu la cave
Au tyran; tote en fu *esmarve*
La royne de la nouvele,
Et non pourquant moult li fut bêle.

Ce mot n'est pas mis ici pour *esmarie*, *esmaie*, *esmerveillée*, comme l'a dit M. de Reiffenberg. *Esmarve*, qui, on le voit par la rime, se prononçait *esmarve*, est une forme abrégée d'*esmarvoye*. Cfr. le wallon *emawe*. Peut-être serait-il possible de lui trouver un analogue dans le mot *espave*, si l'on voulait y reconnaître le rouchi *esparvoyé*. Vocab. de Guil. Briton, p. 20. Dom Carpentier, v^o *Spaxiae*, donne aussi le mot *espawvyer*, synonyme d'épave.

Quant à *esmarvoyé* on trouve plus fréquemment *marvoyé*. Le rouchi et le picard ont conservé *enmarvoyé*. C'est un composé de l'adverbe *mar* et de *voyé*, mis en voie, comme si l'on disait : allant à la male heure. *Mar* est effectivement une contraction de *mala hora*, comme *buer* de *bona hora*. Voy. Burguy, Gram. d'oïl, II, 276, et surtout Diez, Lex. etym., p. 243.

M. P. Paris a exprimé bien des doutes et bien des conjectures sur la valeur de ce mot *mar*; il est allé même un jour jusqu'à proposer aux savants une étymologie scandinave à ce sujet. Garin le Loh., II, 248. Sur quoi M. Genin : « Il n'est pas nécessaire d'être un savant ni d'aller en Scandinavie pour résoudre cette question. *Mar* vient de *male*, et signifie mal à propos. » Chans. de Roland, p. 349-350.

M. Genin, comme on le voit, n'a pas fait le plus petit voyage, mais en revanche la question n'a pas avancé d'un pas avec lui. Comme il s'agissait d'expliquer un vers de la chanson de Roland, on verra mieux plus loin l'insuffisance de l'étymologie donnée par M. Genin. Voici le vers :

E dist al rei : Jà *mar* crérez Marsillie (I, 196).

L'éditeur pose d'abord comme règle, que *mar* suivi d'un futur, répond à l'impératif latin. Les livres des Rois lui fournissent en effet plus d'un exemple à l'appui de sa règle. Ainsi *mar auez paour*, nolite timere; *mar i arresteras*, recedite; *mar auez pouz*, nolite timere.

Il y a là tout simplement un tour particulier à la langue romane pour traduire un impératif latin; mais l'adv. *mar* n'a pas la moindre force sur cet impératif. On ne voit donc pas très-bien pourquoi M. Genin s'est égaré, à propos de *mar*, dans cette dissertation sur les manières diverses d'exprimer le mode impératif en latin, aussi bien qu'en roman.

Jà mar crérez Marsillie, veut dire, d'après M. Genin, ne croyez pas à Marsille, et mot à mot : Vous croirez mal à propos à Marsille.

Suivant nous, il y a quelque chose de plus au fond de cette phrase. L'empereur Charles vient d'exposer à ses fideles que le roi Marsille lui fait des propositions de paix et de soumission. Ce roi veut, dit-il, se faire chrétien et se reconnaître comme tributaire de Charles. Cette nouvelle incroyable, étrange, excite les soupçons, et Roland se hâte de prendre la parole pour dire à l'empereur : *Jà mar crérez Marsillie*, c'est-à-dire, *in mala hora credes Marsilio*. M. Genin pense-t-il avoir rendu toute la force de cette expression; et croit-il que son étymologie du mot *mar* suffise pour le bien faire comprendre?

ESMAYER, être en émoi, v. 751, 2617.

Nanil, dist Savaris, ne vous eout d'esmayer....
Li quens de Blanquebourse se prist à esmayer.

Le provençal disait *esmagar*, *esmaïar*, et avait pour subst. *esmag*, *esmaï*.

Del comte de Tolosa se donan gran *esmag*.
(Chr. des Alb., p. 136.)

La forme de ce mot est plus affaiblie et plus adoucie dans les trouvères :

Deus, dist li reis, tant me pois *esmaer*
Que jo ne fui al estur eumeneer.
(Chans. de Rol., st. 473.)

Carlemain, ne t'*esmaer*, ço te mandet Jhésus.
(Trav. of Charl., p. 28.)

Villehardouin se sert d'*esmaïer*, p. 44 ; et dans les Quinze joies de mariage on lit *esmoier*, p. 15. Cette dernière forme a survécu dans le subst. *émoi*, et a fait croire généralement que ce mot venait d'*emovere*. Roquefort seul a préféré *mirari*.

Si pourtant on avait examiné autour de soi, on aurait vu des mots qui repoussaient de telles origines : d'abord l'ital. *smago*, découragement, verbe *smagare*, le prov. *esmag*, souci, verbe *esmagar*; *esmaï*, *esmaïar*; le cat. *desmay*, *desmayar*; l'esp. *desmayo*, *desmayar*; le port. *desmaio*, *esmaïar*; le part. passé wallon *émaï*, gêné, interdit; enfin l'angl. *to dismay*, intimider, déconcerter.

Tous ces mots viennent du goth. et de l'anc. h. allem. *magan*, avoir le pouvoir, la puissance, qui se retrouve dans l'allem. mod. *macht*. C'est aussi le verbe défectueux anglais *may*, pouvoir. *Esmaïer* signifie donc proprement n'avoir plus de force, n'en pouvoir plus. Nous devons remarquer de plus que la forme *esmoi*, *esmoier*, n'a rien de contraire aux autres dérivations germaniques; nouv. h. allem. *mögen*, anc. angl. *mow*, *mowen*, etc., etc. Voy. Diez, Lex. etym., p. 319, v^o *Smagare*. Diefenbach, Goth., II, 1.

ESMER, estimer, compter, évaluer, viser, v. 53077.

Et les mist-on en terre, oussy on les *esma* :
VIII milliers tous ocis adont on en trouva.

C'est tout à fait avec le même sens que ce mot est pris dans les exemples suivants :

Si seroit de par moi toute leur gent *esmée*.
(B. de Seboure, I, 13.)

Les chevaliers ne sai conter,
Qu'à droit n'es poroit nus *esmer*.
(Part. de Bl., I, 46.)

« Et tant des autres chevaliers que il furent *esmé* à trois cens. » Joinville, p. 47. Les provençaux disaient de même *esmar* :

En drechura no cal *esmar*
Cal causa si coven a far.
(Rayn., Lex. rom., III, 219.)

« En droiture il ne faut pas *calculer* quelle chose il convient de faire. » On donne aussi à *esmer* le sens de viser; s'apprêter à :

Dessus le chief li va l' cop *esmant*.
(Baud. de Seb., I, 67.)

L'éditeur du Baud. de Seb. n'a pas compris cette expression, lorsqu'il a lu *esviet* pour *esmet* dans ce vers :

Li cos qu'il ot *esviet* va en terre avalant.
(Baud. de Seb., I, 317.)

Esmer un cop, c'est donc prendre ses mesures pour asséner un coup, et l'on a pu dire, pour manquer son coup, faillir à son *esme* :

Mais tot à son grant *esme* faut...
A son *esme* a aques faillit.
(Part. de Bl., I, 107-108.)

Ces mots viennent évidemment du latin *aestimare*, qui a produit aussi l'anc. esp. et l'anc. port. *asmar*, galicien *osmar*. L'anc. franç. avait de même les formes *aesmer* et *asmer* :

Mal nos avez haillit
Que li franceis *asmastes* à férir.
(Chans. de Rol., st. 54.)

Quant à la forme du subst. *esme*, on la retrouve dans le provençal. Le catal. dit *esma*, le dialect. occit. *ime*, le lorrain *aume*, l'angl. *aim*, visée, but, *to aim*, viser. Voy. Diez, Lex. etym. p. 153 et Dom Carpentier, v^o *Esmerare*.

ESMIER, réduire en morceaux, v. 12476.

A terre les abat et défroisse et *esmie*.

L'Académie donne aujourd'hui à *émier*, le sens de réduire quelque chose en poussière entre les doigts; ainsi l'on peut *émier* du pain, de la cassonade, etc. Nous sommes loin du sens primitif qui comportait même le bris d'un heaume :

Fiert Cadoer sor l'iaume de Pavie
De ei qu'ès dens le porfent et *esmie*.
(Raoul de Camb., p. 304.)

La signification moderne du mot *émier* se retrouve dans l'esp. *migar* et *desmigajar*, dans lesquels il faut reconnaître le lat. *mica*, grain, petit morceau, dont l'ital. a fait la particule négative *mica*, *miga*, l'anc. cat. *micà*, le prov. *mica*, *mia*, *miga*, *minga*, *mingua*, *minja*, et l'anc. port. *miga* et *mingua*; et enfin le v. franç. *mie*, conservé dans presque tous nos patois, et mentionné même encore par l'Académie comme familier: vous n'en auez *mie*. De là vient aussi, selon M. Diez, le mot *miche*, espèce de petit pain. Nous croyons pouvoir y ajouter, les verbes *mier*, *mignier*, qui en rouchi veulent dire manger, par conséquent réduire en morceaux ou en miettes. Voy. Hécart et le liv. de Roisin, p. 53.

ESMIÉLER, mettre en pièces, v. 22685.

Que le héaume fist fendre et esmiéler.

Ce mot n'est qu'un diminutif du précédent. L'auteur du Bauduin de Sebourg s'en est également servi :

Sus les roches agues desrompi cors et pis,
Trestous esmiéla, en c lieus fu partis (I, 339.)

ESMIRVELER (s'), s'émerveiller, v. 2042.

Tous li peuples autour forment s'esmirvela.

Du lat. *mirabilia* est venu le prov. *meraviglia*, franç. *merveille*; ital. *maraviglia*, esp. *maravilla*. Voy. *Miervelier*.

ESMOUVOIR, v. 1465.

Pour oïr Hélias esmouvoir son plaidier.

L'auteur transporte ici dans la langue judiciaire l'expression latine *movere bellum*.

ESPAINT, sevré, v. 3042.

En dormant ly sambla
Qu'elle estoit en son lit et trois enfans trouva
Alaitiet de son lait, et tant leur en donna
Qu'il en furent espaint, et bien les gouverna.

Le MS. porte : *qu'il furent*, mais M. de Reiffenberg, ayant lu *espaint* au lieu d'*espanit*, a trouvé nécessaire, pour la mesure, d'imprimer : *qu'il en furent*. La forme *espanit* est conforme au manuscrit, et du reste, elle se rencontre; il n'en est pas de même de l'autre.

Leus c'uns enfens est neis et qu'il est *aspanis*.

(Baud. de Seb., I, 320.)

Dans le gloss. MS. de Lille, aussi bien que dans celui de Guill. Briton, on lit : *ABLACTARE*, *espanir*.

Ce mot se trouve également dans le wallon *spani*, et l'ar-tésien *épanir*; il prend en rouchi la forme *épénir*. Le flamand se sert aussi de *spenen* pour sevrer, et Kiliaen dit que *spene* veut dire le bout, la pointe des mamelles. Voy. l'anc. allem. *spunnepruder*, conlactaneus, dans le frag. d'un glos-saire latin du x^me ou du xi^me siècle, publié par M. Bor-mans. Bullet. de la Comm. royale d'hist., 2^e série, VI, 122, 147. Nous ne voyons donc pas la nécessité de recourir à *spaenen*, éclisser, diviser, comme l'a fait M. de Reiff. Pourquoi pas alors au grec $\Sigma\pi\acute{\alpha}\omega$?

ESPANDRE (s'), se répandre, v. 2496.

Jusqu'en Jhérusalem ly vivres s'espandoit.

C'est-à-dire même : Se répandait à profusion. Lat. *ex-pandere*, d'où l'anc. esp. et le prov. *expandir*, proprement se déborder. La chans. d'Ant. offre l'expression suivante qu'il faut traduire de même :

Puis prist esus et lances, pain, vin, à *espandant*;
Si l'envoie à l'ost Dieu doucement merciant (I, 138).

ESPARGANT, épargnant, v. 515.

Dame, ce dist lyroys, n'alés riens *espargant*.

Dans la chron. d'Henri de Valenciennes, on lit : Bauduins de Soriel ne le va de riens *esparengant*. » Buchon, pet. in-8^e, p. 245. Il faut prononcer le *g* doux pour y trouver quelque rapport avec l'it. *sparagnare*, *sparmiare*, *risparmiare*, et avec le grison *spargnar*. Cfr. le bourguig. *reparmer*. M. Diez propose pour l'étymologie d'*épargner*, l'anc. h. allem. *sparôn*, *sparén*. Lex. etym., p. 326.

ESPARPALLER, v. 16856; ESPARPELER, v. 9047, 35596, 34711; ESPARPELIER, éparpiller, disperser, v. 17959.

Roquefort cite la forme *esparpeiller* d'après la trad. de Guillaume de Tyr; on la trouve également dans les livres des Rois, p. 336. Le prov. avait cependant *esparpalhar*, d'où vient directement notre *esparpaller*. On y reconnaît également l'it. *sparpagliare*, et l'esp. *desparpajar*. L'origine de ces mots est le lat. *papilio* qu'on retrouve presque dans le cat. *papalyo*; prov. *parpalhó*, ital. *parpaglione*. Diez, Lex. etym., p. 235.

ESPAUTRER, écraser, meurtrir, v. 20356, 26986, 34795.

Aujourd'uy y ara mainte tieste *espautrée*.

Rouchi *épautrer*, ou *épotrer*; picard *épautrer*, *épautrer*, écraser. Dans Rabelais on trouve *espautré*, Pantagruel, IV, 14, 53, et tous ses éditeurs, y compris Eloy Johanneau, ont cru qu'il s'agissait d'*épaules* fracassées. Le plus sou-vent, c'est pourtant de cervelles *espautrées* qu'il est ques-tion chez les trouvères :

Toute la chervèle illec li *espautra*.

(Baud. de Seb., II, 14.)

Et li faucons sous lui ne le laissa ester,
Tant que li fist au bec la cervelle *espautrer*.

(Bert. du Gues., I, 208.)

Le moine de Bétune font à terre verser
Et Hue de Jugon la cervelle *espautier*.

(Ibid., I, 228.)

La vieille mort qui tout froisse et *espautre*.

(Jehan Le Maire, 4^e conte de Cupido et Atropos.)

« Boniface reversa de sa tête contre les carreaux de la chaussée et eut toute la tête *épautrée*. » Froissart, Gloss. de Buchon. Il ne faut pas confondre ce mot avec le prov. *espautar*, qui signifie tourmenter, effrayer, et vient du lat. *ex-pavilare* :

Batutz, feritz et malmenatz
Et diversament *espautatz*.

(Rayn., Lex. rom., III, 167.)

S'il fallait en croire l'éditeur du Guillaume Briton, *espau-trer* aurait pour origine le mot *épautre*, « nom d'une sorte

Espoir que j'en poroie aucun estat laissier.

(Ibid., v. 14841.)

Espoir que la royne de ce fait ne set mie.

(Ibid., v. 28757.)

Du moment que le mot *espoir* exprimait une chose que l'on croyait possible, il est facile de comprendre qu'on a pu le regarder comme synonyme d'opinion, avis, appréciation, etc.

Et combien, par *espoir*, il sont nombre de gent.

(God. de U., v. 34388.)

Voy. Dom Carpentier, v° *Esperatus*.

ESPOIR, espèce d'arme, v. 7758, 25678:

Ly uns prent ung hastier, ly autres ung *espoit*....

Par tière fait vierser enseignes à orfrois
Et lances et pignons, *espées* et *espois*.

Nous voyons dans le second exemple que notre auteur ne confond pas *espées* avec *espois*, et dans le premier, que l'*espoit* n'est pas une simple broche, un hastier. D'un autre côté, on trouve les formes *espîe*, *espîet*, qui, selon M. Diez, représentent le prov. *espîeut*, *espîeut*, *espîaut*. En espagnol *espeton*, *espelo*, veulent dire une broche, une épée; c'est aussi à peu près le sens du port. *espelo*, et de l'it. *spiedo*, *spiede*, *spiedone*. Le bas latin *spitum*, *spicum*, n'a non plus que le sens de broche (Ducange).

Un *espeed* fort et roist n'aportez en la place.

(Trav. of Charl., p. 25.)

On serait porté à reconnaître à ces mots une racine commune avec le lat. *spiculum*, surtout si l'on songeait à la forme romane *espiol*, *espiel*, et à la prov. *espîc*, *épîeu*:

Entre fer et costé l'*espîel* li conduisi
Que derriers en paru l' espan et demi.

(Vœux du Paon, f° 65 r°.)

Li bruns *espîols* li ret la kène,
Si l'a ocis devant le roi.

(Part. de Bl., 1, 21.)

Cependant les langues germaniques ont des similaires nombreux: anc. flam. *spet*, *spit*, suéd. *spets*, dan. *spids*, flam. et holl. *spits*, allem. *spitze*, angl. *spit*; et tous ces mots ont le même sens que le bas lat. *spitum*, c'est-à-dire qu'ils désignent surtout un objet pointu. M. Diez, qui croit de plus que l'*espîet* pouvait être lancé, fait dériver ce mot de l'anc. h. allem. *spioz*, *speoz*; mais ayant rencontré dans la vie de St-Léger la forme *ispîeth*, avec le sens d'arme propre à couper, à trancher (ab un *ispîeth* lo decollat, st. 38), le savant philologue, sans tenir compte du genre masc. de ce mot, n'hésite pas à le ranger parmi les dérivés de *spatha*. Nous ne nous croyons cependant pas autorisé à en faire autant pour les mots *espoit* et *espîe*, qui sont aussi appelés quelque part des armes tranchantes:

Et çâindi bonne *espée* et un treçant *espoit*.

(Baud. de Seb., II, 47.)

Encontre munt drescha l'*espîe*,

Si l'ad férud parmi le chief,

Que les héaumes ad trenchié

Et del haubere le chapelier.

(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés,
II, xxiii.)

Toutes ces difficultés semblent avoir déjà été entrevues par M. P. Paris, qui, dans le rom. de Berte, a proposé de traduire *espîe* par hallebarde. Voy. Diez, Lex. etym., p. 621, v° *Espîet*, et p. 525, v° *Spada*.

ESPRÈS, fini, borné, déterminé, Gilles de Chin, v. 5214.

Est tous li poignéis *esprès*.

Ital. *espresso*.

ESPRÈSSER, serrer, presser, v. 1977.

L'ahiert dou diestre bras et l'a si *espressé*

Qu'il a le damoisiel à le tierre gitté.

Pour rendre cette idée nous n'avons plus que la forme simple *presser* ou le composé *exprimer*. Encore ce dernier ne dit-il pas absolument la même chose. Le prov. n'a non plus que la forme *apreissar* qui se rapproche un peu de notre sens.

ESPRIS, allumé, v. 25080.

Lors orent ly corps saint oile qui fu boutis

Dedans une caudire, le feu desous *espris*.

Nous avons conservé le mot *épris*, pour dire enflammé. Autrefois on disait *éprendre* et *s'éprendre*; aujourd'hui l'Académie ne donne plus que ce dernier, encore dit-elle qu'il ne s'emploie pas. La forme prov. est de même *esprendre*, et le wallon dit encore *s'éprende* pour s'allumer.

Très-fine amours qui tout mon cœur *esprent*.

(Rayn., IV, 633.)

Sui aissi del fuec d'amor *espres*.

(Ibid.)

L'étymologie de ce mot est le latin *prehendere*, plus la prép. *ès*.

ESQUACIEN, chasser, v. 26726, 26740.

Que tous voz anemis euissîés *esquaciés*...

Que te puisse *esquacier* de mon noble pays.

Synonyme de *cachier*. Voy. ce mot, et *cassar* dans le Lex. rom. de Rayn. Le mot *esquacier* appartient au langage de la coutume de Lille, quoiqu'il ne figure pas dans les glossaires du droit français. Un bourgeois *escassé* est un bourgeois que l'on a privé des franchises de la bourgeoisie. Roisin, Lois et privilèges de Lille, p. 11. C'est une acception spéciale qui rentre fort bien dans le sens général, *escassé* équivalant à *chassé*. Dom Carpentier a traduit ce

même mot par exilé, éloigné, dans la phrase suivante : « Lesquelz frères qui estoient *eschassez* de la conté de Boulogne pour le fait et occasion de nos guerres. » Lettres de rémiss. de 1593, v° *Exicius*. Ce n'est point ici le terme de la coutume de Lille, c'est simplement un synonyme de *chassé*. Voy. une autre signification du verbe *eschacher*, v° *Coiter*, dans notre gloss.

ESQUAFFÉ, mort, v. 21455.

Je n'ay ribaut o moy, ains qu'il soit *esquaffé*,
Qu'il ne tienge castiaus et grandes hirotés.

Le patois normand dit *escafer*, tuer, et M. Duméril rapproche ce mot du verbe *escofier*, même sign., qu'il retrouve aussi dans le prov. *escofir* et dans l'ital. *sconfiggere*. Quoiqu'il soit très-probable que tous ces mots sont de la même famille et viennent du lat. *dis-con-ficere*, ce savant propose comme probable l'islandais *skafn*, brave, intrépide. Nous n'en voyons pas la raison. Voy. notre mot *Desconfier*.

ESQUALETTES, voy. ESCALETTES.

ESQUALON, échelon, v. 6709.

A l'esquielle est venus, à l'esqualon se prent.

Étym. le lat. *scala*, qui a produit le prov. *escalo*, *scalo*; le cat. *escalo*; l'esp. *escalón*. Rabelais s'est servi d'*eschelon* (I, 12) qui nous est resté. Dans les Fabl. et cont. anc., III, 344, on lit *eschaillon*; dans la Chans. d'Antioche, *escaillon* :

Puis a les *escaillons* moult bien amesurés (II, 94).

ESQUERANS. Voy. ESCARRANS.

ESQUEUS, esquivé, v. 19961.

Car se Cornumarans ne fust bien engigneux,
Ly fiers ly fust passés, mais ly roys s'est *esqueus*.

Les Fabl. et cont. anc. nous fournissent aussi le verbe nominal :

Bien est raisons que je m'*eskieu* (I, 117).

Roquefort ne donne que l'emploi du verbe actif. Il faut le consulter pour les différentes formes du mot *eschever*, entre autres *eschuir*. Le rouchi a conservé *esquier*, s'enfuir. Dans la langue d'oc et dans celles d'oïl, être *eskieu* signifie proprement être craintif, être fugitif :

Eschicus devint, si com j'entens,
Vivans de tolte et de rapine.

(Métam. d'Ovide de Phil. de Vitry.)

Au joster n'estes mie *eskieu*.

(Congié d'Adans d'Arras, v. 124.)

Tals es pros et agradius
Que, se ja domna non ames,
Vas tot lo mon fora *esquius*.

(Rayn., Lex. rom., III, 191.)

« Tel est preux et aimable, qui, s'il n'eût jamais aimé dame, serait *farouche* envers tout le monde. » De là la forme

eschif, *eschis*, *eskis*, *eskier*, pour dire exilé, banni, fugitif. Voy. le premier de ces mots dans Roquefort, et le mot *Exicius*, dans Dom Carpentier.

Vous mandent li baron dou pais

Que vous lor iestez trop longuement *eschis*.

(Chans. de Rol., édit. Michel, p. xxxij.)

Ces significations se retrouvent dans l'ital. *schivo*, *schifo*, l'esp. *esquivo*, le dialecte de Coire *schiv*. Quant aux verbes, l'ital. a *schivare*, *schifare*; le prov., le cat., l'esp., le port. *esquivar*, qui rappellent le franç. mod. *esquiver*; enfin le dialecte de Coire a *schivir*. Entre ses acceptations diverses le prov. *esquivar* a celle de refuser : on la trouve également dans l'anc. franç. :

Ses bras et ses costés vous dévée et *eskue*,
Ne jà ne l'averés desous couvertoir nue.

(Vœux du Paon, MS. f° 20 r°.)

On est d'accord pour faire dériver ces mots de l'anc. h. allem. *skiuhan*, suéd. *sky*, dan. *skye*. Le nouv. h. allem. dit *scheuen*, et son adj. *scheu* répond aux signific. de l'anc. franç. *eskieu*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 309; Rayn., III, 192; de Chevallet, Éléme. germ., p. 437, et Ducange, v° *Eschivare*.

ESQUIELLE, corps d'armée, troupe de soldats, v. 8777, 23689.

Qui ceste *esquille*-cy a sur nous amenée?...
Car Ricart de Caumont, où boine estoit ly fois,
Vint à tout une *esquille* tout parmy les marois.

Ce mot que l'on a écrit aussi *eschielle*, n'a rien de commun avec notre moderne *échelle*; et quoique le moy. lat. *scala* employé dans le sens de troupe rende littéralement le latin *scala*, échelle, il faut lui chercher une autre origine. Le bas lat. s'est servi plus fréquemment de *scara*, qui a produit l'anc. franç. *esquière*, le prov. *esqueira* et l'ital. *schiera*. Si nous trouvons ces mots transformés en *escala* dans le prov., *eschala* dans l'anc. cat., et *eschiele* dans l'anc. franç., il ne faut l'attribuer qu'au changement des liquides *l* et *r*, comme on le voit dans *contralier* pour *contrarier*. *Eschiele* est dans les livres des Rois, dans Villehardouin, dans Froissart, etc. Dans le fragm. d'Isamb. et Gorm. on lit même *squiele*. Mouskés, II, xviii. Son étymologie est l'anc. h. allem. *scara*, nouv. h. allem. *schaar*, corps de troupes. Voy. Ducange, vis *Scala* 7 et *Scara* 3; Diez, Lex. etym., p. 309, et de Chevallet, Éléme. germ., p. 427-428. Raynouard a aussi rapproché ce mot du bas lat. *scara*, qui était usité dans la romane rustique : « Bellatorum acies quas vulgari sermone *scaras* vocamus. » Hincmar, II, 158. Cfr. Raynouard, Lex. rom., III, 144.

ESQUIGNER, v. 12510.

La mère du serpent...
Feu et flame giettoit, moult menoit laide hure;
Nos gens atendoit fort et *esquigne* d'ordure.

Nous doutons que ce mot veuille dire élabousser, ainsi que l'a pensé M. de Reiffenberg. Dom Carpentier a cité, d'après un anc. gloss. lat. franç., le mot САСИИНАК, *esquigner*, ce que Roquefort a rendu par éclater de rire, et ce que M. de Reiffenberg a eu parfaitement raison de ne point accepter. Nous trouvons ailleurs l'expression *esquigner du dent et à dens eskignies* :

Tels *esquigne* du dent
Qui n'a de rire nul talent.

(Baud. de Seb., II, 345.)

La troupe des Tafurs....

Tout à dens *eskignies* sore lui est corue.

(Chans d'Ant., II, 255.)

Esquigner voudrait donc dire ici montrer les dents, comme lorsqu'on rit; mais c'est proprement et primitivement mettre en saillie, esp. *esquinar*. M. P. Paris a donc eu raison de traduire à dens *eskignies* par : grinçant des dents. Par le même motif notre passage équivalait peut-être aussi à : ouvrir une gueule pleine d'ordure. Pour l'étymologie voir notre mot *Eskinée*.

ESQUIRIE, cuir, peau, v. 12611.

Cascuns féry le biestes par dessus l'*esquirie*.

Au lieu de dire simplement la peau, le cuir, notre auteur emploie ici le mot qui désigne ordinairement la peau de la bête morte, *escoherie*, *escoerie*, cuir apprêté, d'où l'on appelait les tanneurs des *escohers*. Le bas lat. *coherium* équivalait à *corium*, et l'on ne sait trop pourquoi Dom Carpentier a rapproché le moy. lat. *escoeria* du flam. *schoen*, chaussure. Notre mot *esquirie* rappelle son radical *cuir*, formé de *corium*, comme le prov. *cuér*, *cor*, l'anc. cat. *cuyr*, l'esp. *cuero*, le port. *couro* et l'it. *cuajo*.

ESQUISANT, excusant, v. 28521.

Forme corrompue dont nous n'avons pas trouvé d'autre exemple.

ESRABIER, enrager, être furieux, v. 9535.

A poy qu'il n'*esrabie*.

Le prov. dit *enrabiar*, et, comme dans *esrabier*, on y reconnaît le lat. *rabies*. Est-ce la rime qui a donné *esrabier* dans le vers suivant ?

Or dirai de l'estour de Gaufroï l'*esrabi*.

(Baud. de Seb., I, 244.)

ESRAGIE, enfagée, furieuse, v. 538. Voy. **ENRAGIER**.
ESRAGIER, **ESRAGER**, arracher, v. 2630, 10619.

Prov. *esraigar*. Voy. Rayn., Lex rom., V, 31. Nous en

avons parlé sous le mot *Enragier*. Il est probable que le verbe *esraigier* en est une forme :

Et batre d'*escorgies* et ton vis *esraigier*.

(Baud. de Seb., II, 429.)

Henri de Valenciennes écrit *errachier*. Édit. Buchon, pet. in-8°, p. 245.

ESROUR, fureur, égarement, peine, v. 2440, 21161.

Adfin que ne pensés que je plaide d'*esrouer*.

Mais se je vous tenoie je suy en telle *esrouer*,
Je vous feroie ardoir et bouter en ung four.

Non pas précisément *erreur*, comme l'a dit M. de Reiffenberg, mais plutôt *égarement*, *peine*. Notre auteur, en adoptant cette forme, a eu certainement en vue le latin *errare*, suivant en cela l'exemple de l'auteur du Baud. de Seb. et de celui du Gilles de Chin :

Godefrois, Bauduins, qui sont en grant *esrouer*
De conquerre la terre.

(Baud. de Seb., I, 240.)

En effroi fu et en *errouer*
De ce que il avoit véu.

(Gilles de Chin, v. 4746.)

M. Leroux de Lincy, dans une des chansons sur Flore et Blanche fleur a expliqué *être en error*, par être tranquille. N'est-ce pas plutôt être en peine, comme dans la Chans. de Gérard, publiée par le même, p. 97.

Compainz, en *error*
Sui qu'en ceste tor
Volentiers dormiroie.

(Rec. de chants hist., I, 140.)

Cependant il y a lieu de supposer que l'on a souvent substitué un mot à un autre, et qu'au lieu d'*esrouer*, *errouer*, il faut parfois lire comme dans la Chans. de Roland, *irur*, qui rappelle la forme prov. *iror*, formée du lat. *ira* :

Féun paten par grant *irur* chevalchent (st. 85).

Ot-le Oliver, si'n a mult grant *irur* (st. 92).

ESSART, défrichement, v. 10319.

Mais Ricars de Caumont ly list ung tel *essart*
Que sus le hateriel ly a froissiet le lart.

On comprend que dans ce passage le mot *essart* est employé par métaphore. C'est ainsi que nous pourrions dire : un corps *labouré* de blessures.

On employait assez fréquemment cette figure, témoin les vers suivants :

Grant *essart* i refont Normanz
Des François qu'il trouvent dormanz.

(G. Guiart, I, 154.)

Ider tourne de l'autre part
Qui des Romains fait grant *essart*.

(Rom. de Brut.)

Est-ce de là que vient le verbe normand *sarrer*, meurtrir?

Essartement a remplacé *essart*, mais *essarter* pour défricher est encore français. Voy. le dictionnaire de l'Académie. Dans le nord de la France et dans plusieurs provinces belges un *sart* est un terrain vague et inculte. Aussi trouvons-nous dans les chartes de l'abbaye de l'Abbatte, à Lille, un acte par lequel on s'engage « à ne pas empirier manoirs ni *sart* faire » (p. 24 de notre notice). On rencontre une foule de noms de villages dans la composition desquels est entré le mot *sart*. Le prov. *eyssart*, *issart*, signifie aussi défrichement; Raynouard le tire du lat. *exaratum*, et paraît suivre en cela l'opinion de Ducange qui compare le vieux mot *exartum* de la loi des Burgondes avec la forme *exaratis* d'une ancienne chronique. Un titre de 1196, cité par Ducange, dit pourtant: « Quidquid... diruptum et extirpatum est, quod vulgo dicitur *exsars*. » M. Diez y voit, au contraire, un dérivé du lat. *sarrive* (augm. *ex-sarrilare*). Lex. etym., p. 622. Mais tout cela ne nous explique pas le mot *sart*, terrain vague et inculte. Remarquons d'abord que Ducange donne *sarculum* qu'il suppose devoir être le *sartulum*, dim. de *sartum*, *sart*, qui, chez les Allemands, veut dire forêt, ajoute-t-il. Cette dernière assertion est sans fondement. Mais pourquoi *sart*, dont le pat. norm. a gardé *sarcelles*, mauvaises herbes, ne viendrait-il pas de *sarculum*, comme *mustiax* vient de *musculus*? Et alors *essarter*, prov. *essartar* ne vient-il pas naturellement du lat. *ex-sarculare*, *exsarculare*? — M. Duméril s'en tient au lat. *exardere*.

Esse, est-ce, v. 2420, 52397, 52695.

Qu'esse-chy? qu'esse-là? Ailleurs notre auteur écrit *aïsse*, *aïsse*. Nous serions vraiment tenté de voir encore ici un souvenir de la prononciation provençale: *es*, *ez*, *est*. Au surplus cette orthographe, corrompue ou non, a été employée par Froissart et par Charles d'Orléans:

D'amours la dame et la déesse
Vers moi vint et dist: Beaus fuiz, esse
Belle chose de bien ouvrer?

(Poésies de Froissart, III, 482, édit.
du Panthéon.)

Se vous demandez pour quoy esse?

(Charles d'Orléans, p. 23.)

ESSEULÉ (ÊTRE), être laissé seul, v. 14776.

A ses pucielles dist: Yestre voel *essulée*,
Malade suy ung poy et très-mal dispoçée.

Ce mot a longtemps disparu des vocabulaires de la langue. Aujourd'hui l'Académie ne le mentionne que comme familier et peu usité. Il méritait peut être mieux que cela. Moy. lat. *essolare*, s'écarter. Voy. Dom Carpentier.

ESSOINEZ, empêchement, Gilles de Chin, v. 3059.

Jà *essoinez* ne le tenra.

Voy. notre mot ENSONNYER. Par une liaison d'idées qu'il

est assez facile de saisir, le mot *essonie* était devenu le synonyme d'*aubanie* ou d'*aubanitei*. Ducange, v° *Soniare*, et Dôm Carpentier, v° *Aubania*.

ESTABLER, mettre à l'étable, v. 5400.

Ens le sépulcre fist ses chevaux *establer*.

Lat. *stabulare*, prov. *establar*. *Établer* se dit encore. Les lieux saints transformés en étables par les Turcs, rappellent involontairement l'église de St-Pierre de Rome, dans laquelle les lansquenets allemands bivouaquaient en 1527.

ESTABLISON, état, manière d'être, manière de faire, v. 18902, 21224, 22109, 22528, 23501, 26625, 29955.

Ce mot exprime proprement la manière dont une chose est établie. Sa signification s'est étendue, et il a servi à désigner d'une façon plus générale, l'état d'une personne ou d'une chose, sa manière d'être ou de faire, etc. Ainsi dans notre roman, lorsque l'auteur parle du soudan qui est en noble ou en fière *establison*, il faut entendre cela de son état, de son train; lorsque les Sarrasins démentent le sépulcre en laide *establison*, cela veut dire d'une vilaine manière. Pierre l'Hermite répondant aux questions du roi de Jérusalem qui s'enquiert des troupes campées devant la ville, lui dit:

Il n'y a homme nul en ceste *establison*.

Cela veut dire: dans ce quartier, dans cette partie du camp qui est établie devant vous. Labigant jure de se venger, et l'auteur écrit:

Il venra à coron

De prendre vengeance de ceste *establison*.

Ici nous comprenons qu'il s'agit de la manière dont Florie a voulu le tromper, en essayant de lui faire épouser une de ses suivantes à sa place. Enfin, nous trouvons dans le Bertr. du Guescl., II, 49:

Contre les gens Henri fit grant *establison*.

Et il semble qu'il faut voir ici des préparatifs de guerre, des levées de troupes, etc. C'est avec le même sens que nous lisons dans le Garin:

Doon apelle: Fai mon ost *establir*,
Et mon charroi charroier et garnir
Et de viandes et de pain et de vin.

(Gar. le Loh., I, 246.)

La désinence du mot *establison* est commune dans la langue d'oïl: elle provient ici d'une prétendue forme lat. *stabilitio*.

ESTACQUE, ESTAKE, ESTAQUE, poteau, v. 2252, 2582, 7265, 25026.

Ly dragons par deseure sur l'estacque séant.

Bas lat. *stacha*; prov. *estacha*, *estaca*; cat., esp., port.

estaca, ital. *stacca*; pic. *étake*, rouchi *estaque*, vocab. austr. *estaiche*. Une rue de Lille porte encore le nom de rue des *étaques*, et le franç. mod. a gardé le mot *estacade*, dérivé d'*estacque*.

A une *estache* l'unt atachet cil serf.

(Chans. de Rol., st. 272.)

A un *estache* d'un vert plançon d'aubour.

(Aubery le Bourg., p. 54.)

Que de l'estandart soit li *estache* drécie.

(Vœux du Paon, MS. f. 104 v^o.)

Or priez que merci li face.

Chil qui fust battu en l'*estache*.

(Roq., suppl.)

L'en te doit loier à l'*estache*.

(Jongl. et trouv., p. 89.)

Ce mot est d'origine germanique: angl. sax. *staca*, holl. *staak*, angl. *stake*, all. *staket*, flam. *staek*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 330; de Chevallet, Élé. germ., p. 439, et Rayn., Lex. rom., III, 199. On ne peut nier son analogie avec l'all. et le flam. *stock*, et avec le verbe *stecken*. Voy. au surplus sur cette nombreuse famille, Diefenbach, Goth., II, 325 et suiv.

Un *estachier* veut-il dire: un soldat chargé de combattre aux *estaches*? Nous serions disposé à le croire d'après certains passages du Garin, publiés par M. Duméril. Mort de Garin, p. 242, 252.

ESTAL, place, lieu où l'on est, champ, Gilles de Chin, v. 193, 5225.

Après li haillent son cheval;

Gilles saut sus de son *estal*;

Onques à estrier n'en sot gré...

C'est-à-dire: Gilles saute à cheval, du lieu où il était, sans avoir recours aux étriers.

Ditez, fait-il, cuers de lion,

Que tout le mont livrez *estal*,

Cuidez-voez avoir point de mal?

Livrer estal répond à l'expression *livrer le camp* ou *assurer le camp*, autrement dit *défer au combat*.

Par la force Porrus qui lui *livra estal*,

Fu la bataille grief et le chaple mortal.

(Vœux du Paon, MS. f. 147 v^o.)

Tenir son estal doit, par conséquent, signifier ne point lâcher pied:

Li fier et chaple et maille, il *tient* bien son *estal*.

(Ibid., f. 167 v^o.)

Dans le rom. d'Alexandre, l'expression *prendre estal* se rapporte à peu près au même sens, et doit signifier se poser carrément pour combattre, prendre position:

En milieu del palais a pris le her *estal*;

De toutes pars le fièrent (p. 12).

C'est plus que s'arrêter, comme l'a pensé M. Michelant. Voy. plus loin **ÉTALER**.

Quant à *rendre estal*, ce doit être revenir à la charge, ou si l'on veut *livrer* de nouveau *estal*. Roquefort l'a expliqué par s'arrêter; mais il s'en suivrait que *prendre estal* aurait à peu près le même sens que *rendre estal*, ce qui n'est guère probable:

S'entrèrent adouber li boulenois royal;

En leur vaissiaus entrèrent dont haut furent li mal;

Encontre les Danois alèrent *rendre estal*.

(Baud. de Seb., I, 409.)

« Mais quant Lombart virent çou, si se metent au fuir vers Cristople, au plus efforchiement qu'il onques parent; et nostre gent les sievent de si très-près, que poi s'en faut qu'il ne les ataignent. Et non pourquant il i ot de teus Lombars ki orent honte de che que il fuioient; si *rendirent estal*, mais trop le firent à envis. » Chr. de Henri de Valenciennes, pet. in-8^o, édit. Buchon, p. 244-245.

Le rom. de Renart nous offre l'expression *livrer estal*, IV, 343; et dans le rom. de Rou on trouve *ester à estal* et se *tenir à estal*, v. 6709 et 13141.

C'est un mot qui nous vient du prov. dans cette forme. *Estal*, *estau*, y a le sens de place, séjour.

N'on gurzpit *estal*.

(Rayn., Lex. rom., III, 204.)

« Ils en ont déguerpi la place. » De même dans le rom. d'Alexandre:

Lors ont *estal guerpi* et place remuée (p. 417).

L'anc. esp. *estalo*, le port. *estao*, de même que l'ital. *stallo*, sont de la même famille. Raynouard a rangé le tout parmi les dérivés du lat. *stare*, sans tenir compte d'une origine germanique plus immédiate. M. de Chevallet, au contraire, n'y a vu qu'une dérivation complètement germanique; et indépendamment de l'anc. h. allem. *stal*, auquel M. Diez rattache aussi notre mot, il cite et le tudesque *stuol*, *stól*, siège, et l'allem. *stuhl*, et l'angl. *stall*, etc., etc., Élé. germ., p. 613.

Dans tout cela, il y a quelque chose de vrai. La racine de notre mot est commune aux langues occidentales, et elle forme une famille nombreuse où se rencontrent le grec aussi bien que le gothique, le latin de même que le slave, le celtique à côté du sanscrit. Voy. Diefenbach, Goth., II, 306, 307, 309, 312, 327, 345. Il eût donc été possible d'allonger indéfiniment la liste des mots d'où procède *estal*. Nous nous contenterons de faire remarquer qu'il a dans nos exemples une grande analogie avec l'allem. *stelle*, lieu que quelqu'un occupe.

ESTAMPER, écraser, broyer, v. 7848.

Nous ne sommes pas keus pour *estamper* voz aus.

« Nous ne sommes pas cuisiniers pour apprêter vos ragouts à l'ail, » dit M. de Reiffenberg. C'est une traduction un peu libre, car *estamper*, qui paraît avoir été emprunté au flamand *stampen*, broyer, piler, ne signifie pas apprêter des ragouts. On le trouve encore dans le rouchi, s'il faut en croire Hécart, qui cependant se contente de citer des passages de Simon Leboucq : *estamper* du sucre, *estamper* des raisins. Le flam. *stampen* a un rapport direct avec notre mot à cause de sa signification ; quant à leur origine à tous deux, elle est la même que celle de l'ital. *stampare*, de l'esp. et du port. *estampar*, et même du franç. *étamper*. C'est l'anc. h. allem. *stampôn*, nouv. *stampfen*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 351, et Diefenbach, Goth., II, 312. M. Duméril, qui trouve aussi *estamper*, broyer, dans le pat. normand, préfère y voir l'island. *stappa*.

ESTAMPIEZ, sorte de chanson, Gilles de Chin, v. 1147.

Cil vielleur vielent lais,
Cançonnêez et estampiez.

Ce mot répond mieux dans sa désinence au flam. *stampien* qu'au prov. *estampida*, qui a la même signification. Nous pourrions nous contenter de renvoyer à la note de M. de Reiffenberg, dans laquelle est rappelée la fameuse erreur de Desroches, qui avait cru pouvoir attribuer l'invention d'une certaine manière d'imprimer ou d'estamper, à Louis Van Vaelbeke, d'après les vers que voici :

Diegoede vedelare Lodewye
Van Vaelbeke in Brabant....
Hi was d'eerste die vant
Van stampien die manieren,
Dic men noch hoert antieren.

(De Klerk, Brabantsche yeeften, I, 456.)

Répétons cependant avec M. Willems que les *stampien* sont encore en usage dans la Flandre occidentale ; et avec M. Mols, que Van Vaelbeke en a été plutôt l'importateur que l'inventeur, malgré l'assertion contraire de De Klerk, attendu que ce genre de poésie était connu des troubadours dès le XII^e siècle :

Bastida,
Fenida,
N Engles, ai l'estampida.
(Rambaud de Vaqueiras, cité par Rayn.,
Lex. rom.)

Chez les Italiens, la *stampita* est définie encore aujourd'hui une chanson avec accompagnement, et l'on doit remarquer dans notre texte que *les vielleur vielent des estampiez* ; ce qui suppose, en effet, une chanson avec accompagnement de vielle. Le bon vielleur (*goede vedelare*) Lodewye Van Vaelbeke ne disait pas non plus autrement ses *stampien*. Dans le mystère de la Passion, publié par M. Jubinal, Rifart, un des bergers qui vont adorer l'enfant Jésus, dit à Gobelin son camarade :

Veoir l'allons, et je t'en prie
Et sy disons une *estampie*
De nos deux bons instruments.

Et les deux bergers partent en jouant du chalumeau.

Quant à l'origine de ces mots, il n'y a sur elle que des conjectures plus ou moins vraisemblables. M. Willems y voit des chansons à danser, d'autres pensent que c'étaient des airs pour lesquels on marquait fortement la cadence avec le pied. Le prov. se contente de dire : « *Estampida*... alcunas vetz a respieg... al dictat qu'om fa d'amors o de lauzors. » Leys d'amors, f^o 41. « *L'estampide* a quelquefois rapport à la composition qu'on fait d'amours ou d'éloges. » Le verbe prov. *estampir*, retentir, vient-il de notre mot, ou lui a-t-il donné son nom ? Et puis n'est-il pas remarquable aussi que l'*estampida* provençale signifie querelle, dispute, absolument comme la *tençon*, cet autre genre de poésie ?

ESTANDAERT, v. 8988, 26086.

Là fu ceste bataille batue et desconfie,
Jusques à l'estandaert fu batue et laidie...

Nous avons déjà dit, sous le mot *Cembiel*, ce qu'il faut entendre par *estendard*. C'était le point fortifié où les combattants établissaient le signe de la lutte. De l'endroit élevé où ce signe était placé, tous pouvaient le voir, et comme il se trouvait dans un lieu retranché, les guerriers blessés ou vaincus venaient y chercher un refuge. Les vainqueurs y amenaient aussi les chevaux qu'ils avaient pris et les prisonniers qu'ils avaient faits. Le poids de la bataille se portait ordinairement à l'*étendard* ; aussi la réserve de l'armée était-elle chargée de le défendre contre les attaques de l'ennemi.

Les vers suivants corroborent l'opinion émise par M. P. Paris dans son Garin :

Marsien, dist Clarvus, faittez demain drécier
L'estandart de mon tref, et si appareillier
Que perdant et navré i puissent repaierier.
Et si ait tant de gens quant verra au haucier
Que se Cadifer vient pour la bare trenchier,
Qu'il soit si atourné qu'il ne puist repaierier.

(Veur du Paon, MS. f^o 107 r^o.)

Encor ne fu que nonne que xx chevaus avoit
Menés à l'estandart de coi sires estoit.

(Baud. de Seb., I, 86.)

Nous avons dit aussi que l'*étendard* était souvent porté sur un chariot. On peut voir ce que M. de Reiffenberg a écrit dans le *Mouskés* au sujet de ces chariots, entre lesquels les *carroccio* d'Italie sont surtout renommés. Il en a parlé dans son introduction au second volume et dans le glossaire. L'article de Ducange, v^o *Standardum*, doit aussi être consulté.

La métaphore s'est aussi emparée de ce mot. Ne trouvons-nous pas d'abord au vers 11541, l'expression *être assis en estandart* ? C'est lorsque le soudan donne un grand festin, auquel il a convié Ricart de Caumont et d'autres prisonniers chrétiens. Tout à coup un sarrasin vient troubler la fête et porter un défi à Ricart. Il demande qu'on le lui montre, et l'un des fils du soudan le conduit à la table particulière qu'on avait dressée pour les captifs :

Là où ly crestyen (séoient) en estandart.

Si je ne me trompe, cela veut dire : là où les chrétiens étaient rangés à part, comme le sont les chevaliers commis à la garde de l'étendart. M. de Reiffenberg y a vu un équivalent d'estangherre, repas, festin (Roquef.).

Ailleurs nous rencontrons faire étendard de quelqu'un. Cela signifie être fier, s'enorgueillir de l'amitié ou de l'amour d'une personne :

Il est cousins au conte, si en fait estandart.
(Baud. de Seb., II, 228.)

Les troubadours ont employé aussi cette comparaison :

Soplei vos, don fas mon estandart.
(P. Durand.)

« Je supplie vous, dont je fais mon étendart. » Voy. Rayn., Lex. rom., III, 204.

M. Diez donne le latin *extendere* pour étymologie de l'ital. *stancare*, esp. *estandarte*, prov. *estendart*, franç. *étendard*; d'où le moy. h. allem. *stanzhart*. On dit en ital. *stendere le insegne*. Lex. etym., p. 352. L'*extendarium* vexillum d'Albertinus Mussatus vient à l'appui de cette opinion. Duc., v° *Standardum*.

ESTANQUER, s'arrêter de fatigue, Gilles de Chin, v. 1605.

Qui fair pot si s'en ala,
Et qui estangua, si fa pris.

L'ital. a *stancare*, fatiguer. Malgré la différence de signification, il est de la même famille que le prov., le cat., l'esp. et le port. *estancar*, qui répondent à notre verbe *étancher*. Celui-ci veut dire proprement arrêter le cours de l'eau : il appartient à cette souche nombreuse que l'on trouve dans tous nos idiomes, dont le radical est *st*, ce qui est fixe, arrêté, debout, et il est facile de voir que le lat. *stagnum*, étang, c'est-à-dire une eau arrêtée, qui ne coule point, a un rapport immédiat avec notre mot. Dans l'exemple qui nous occupe, *estanquer* veut dire simplement s'arrêter de fatigue. De même dans ce vers :

Recroient et estanceni cil bon cheval gascon.
(Chans. d'Ant., I, 465.)

Mais dans le passage suivant il équivaut à s'arrêter :

Tant chéi dans le Ferne de sarrasins felons,
Que l'aigue en estanca.
(Ibid., 289.)

« Il tomba tant de cadavres de sarrasins dans le Ferne que le fleuve ne coula plus, et s'arrêta. » L'auteur du Partonopeus s'en est plutôt servi dans le sens de l'ital. *stancare*, lasser, harasser :

Partonopeus a tant chasciet
Que son ronci a estanciet (I, 25).

Il en est de même dans ce vers :

Cassiel se deffent qui n'est mie estanchiez.
(Vœux du Paon, MS. n° 28 r°.)

Raynouard n'a point rangé le prov. *estancar* parmi les dérivés du lat. *stagnum*, mais bien sous le primitif *tancar*, boucher, dont il n'indique pas l'étymologie. M. Diez, au contraire, donne à tous ces mots la même origine latine. Voy. Lex. etym., p. 331. M. Diefenbach établit les rapports de ce mot avec le gothique (II, 324).

ESTANT, la position d'un homme ou d'une chose qui est debout, v. 2653, 3481, 4548, 5992, 6763, 10746, 21576, 22606, 26597, 26890, 29463, 31315, 31582, 32694.

M. de Reiffenberg a vu dans l'expression *en estant*, le lat. *stante pede*. Il y était autorisé par plusieurs analogies, entre autres *en estampeiz* (Mouskés, II, xii). Il pouvait même croire, avec M. Buchon, que l'expression *en estant* traduisait littéralement le gérondif *stando*, ou avec Roquefort, le part. prés. *stans*. Toutefois, en examinant de près les exemples que nous avons dans notre auteur, on est obligé d'assigner à ce mot un tout autre caractère, et de reconnaître que c'est un véritable substantif, qui désigne une des positions que peut avoir le corps. De même que le mot *séant*, être sur son *séant*, indique la position d'un homme assis, l'*estant* est, au contraire, la position d'un homme debout. Cela est si vrai que l'on trouve *en son estant*, *en mon estant* :

Et ly roys Codefrois se mist en son estant (v. 22606).
Et ly roys Bauduins saly en son estant (v. 31315).
Ly sarrasins se tint moult fort en son estant (v. 31882).
Lors en mon estant me dressay
Et puis mon regart adressay
Vers l'arbre.
(Le Dit de l'Esprevier.)

Esmerés tint la hache de fin achier luisant,
Sus le bort de la nef estoit en son estant.
(Baud. de Seb., I, 429.)

On a dit de même : *en son vivant*, *en son dormant*, et l'expression à son *ensciant*, ou plutôt à son *sciant*, est de la même nature. Ce sont des participes présents devenus substantifs.

Les Provençaux nous montrent ici encore une analogie parfaite. On lit dans le rom. de Gérard de Rossillon :

De son estan se mes a genolho.
(Rayn., Lex. rom., III, 205.)

Raynouard n'y a vu non plus qu'un substantif. Ainsi a fait l'Académie pour les mots *séant*, *escient* et *vivant*. Lors donc que nous rencontrons les termes : se lever *en estant*, se dresser *en estant*, salir *en estant*, demorer *en estant*, nous devons nous rappeler que cela veut dire *en son estant*. Il est vrai que l'autre explication n'altère point le sens, et que c'est bien toujours *stante pede*, ou si on l'aime mieux, debout; mais il n'en est pas moins nécessaire de constater l'existence de ce vieux substantif, qui devrait aussi figurer dans le Glossaire du droit féodal, attendu que le vassal était quelquefois obligé de faire *estant* dans le château de son seigneur.

Faire estant, c'est-à-dire être en estant pour le service. Dom Carpentier, v^o *Stagium*. Au lieu de cela, on disait aussi faire son estage: « Quant li quens Bauduins le sot, il semonst monseignor Jakemon que il feist son estage à Mons et que il gardast le chastiel. » Baud. d'Avesnes, MS. de Tournai, f^o 146 v^o. Dans le même MS., même f^o, on lit faire son eage, au lieu de son estage.

Tout cela ne nous empêche pas d'admettre que le subst. *estant* est formé du participe présent du verbe *ester*, comme sur son *séant* est formé de *seoir*, et en son *vivant* de *vivre*. Burguy, Gram. d'oil, I, 301.

Nous avons dit que c'était aussi la position d'une chose, en voici la preuve :

Et de picques qui bien ont x piés en estant (v. 26397).

Il y a un endroit où notre auteur, voulant montrer les trois enfants d'Ide de Boulogne unis par les liens d'une étroite amitié, se sert aussi de l'expression *en estant*, et dit :

Tout iii furent ensamble tout adîés en estant,
Compaignon et amy et frère souffisant (v. 3481).

Ne vous semble-t-il pas voir ces trois frères toujours unis et debout, de la manière qu'on représente les quatre fils Aymon assis sur le même cheval? Voy. Rayn., Lex. rom., III, 203.

ESTAS, condition, manière d'être, maintien, v. 1068, 1867.

Et ly estas de li à l'hermite dirés....
Et regarde l'enfant qui faisoit biaux estas.

Faire biaux *estas* est la même chose qu'avoir un maintien hardi. C'est surtout par l'emploi du pluriel que ce mot est à remarquer, car le sens moderne d'*état* n'a guère changé. Coquillart dit de même :

Il n'appartient point à elle
De porter si très grans estatz (I, 93).

On disait aussi *estement* :

Et il lor a conté trestout son estement.
(Chans. d'Ant., II, 46.)

Cette dernière forme a été préférée en prov. où l'on disait *estamen*.

ESTECQUER, **ESTECQUIER**, **ESTEQUER**, **ESTEQUIER**, piquer, percer, ficher, v. 26993, 29125, 29194, 29202, 30815.

L'enseigne au noble roy sur la tour estoquoit....
Et la gorge desous le fier ly estecquoit....
Et a trait son coutiel qui fu de fin acier
Et en cuida Tangré par derrière estecquier....
Et vîcment maja à main férir et estecquier.

Dans le Bertr. du Guesclin on lit plutôt *estiquier* (I, 205, 418), et cette forme dérive plus directement du vieux flam.

sticken, piquer, suéd. *sticka*, angl. *stick*; elle peut aussi mieux se comparer au grec *στίζω*, parf. *ἔστizza*, punger. De plus, on la retrouve presque dans le goth. *stiggan*, anc. h. allem. *stichan*, *stikhan*, moy. h. allem. *sticken*. La forme *estecquer* dérive de l'anc. h. allem. *stechan*, *stechón*, anc. sax. *stecan*, nouv. h. allem. *stechen*. L'auteur du Baud. de Seb. l'a préférée, à l'exemple du nôtre, I, 253, II, 76. Froissart, au contraire, a écrit *estiquer*. Gloss. de Buchon. C'est encore un de ces mots à ranger dans l'immense famille du radical *st*; aussi peut-on fort bien le rapprocher d'*estoc*, pointe, frapper d'*estoc* et de taille. Le rouchi a gardé le diminutif *estiquète*, qui veut dire à Mons un tisonnier. Ailleurs on l'emploie ironiquement pour désigner une épée. Les Montois disent aussi *s'estiquer* devant quelqu'un, pour se planter devant lui. Voy. Diefenbach, Goth., II, 325, 328.

ESTENANCE, abstinence, v. 3024.

Maînte *estenance* fist et penance porta.

On croirait au premier abord que c'est là une orthographe corrompue. C'est au contraire un emprunt fait à la provençale, qui disait *estener* et *abstener*, *estenensa* et *abstinsula*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 333.

ESTENIELLES, tenailles, pinces, v. 18966.

De rouges *esteniellies* doit-il estre pinciés.

Roquef. suppl.: *Estenelles*. Le gloss. MS. de Lille donne de même *forcipula*, *estenelles*.

M. Hécart écrit des *etnielles*, et fait remarquer le mot *etnelle*, pince, qui se trouve dans Boiste. Le dict. des dict. écrit *etnel* = *etnette*, *tenette*, pince pour rompre le cuivre, qui vient de l'arco. A Lille, on dit des *eteniellies* :

Y pinchoit dé tems en tems
Chus cats aveu d's'etnelle.

(Chans. III.)

On y donne aussi parfois ce nom aux personnes sans énergie.

A Liège et à Namur, on appelle des pincettes des *ekneiez*, que l'anc. wallon écrit *eknele*, et M. Grandgagnage a conjecturé que ce mot pourrait venir d'un allem. *kneipel*, dérivé de *kneipen*. Nous préférons, quant à nous, le moy. lat. *tenella* (Duc.) et *tenellus* (Dom Carpentier), qu'il n'est pas difficile de rattacher au prov. *tenalha*. Remarquons, du reste, qu'au xvii^e siècle, à Valenciennes, on disait indistinctement *etnielles* ou *tenailles*, pour désigner des pincettes: Coutumes de Valenciennes, 1666, in-18. En espagnol on leur donne aussi le nom de *tenacillas*.

ESTER, se tenir debout, être, v. 1159, 1193, 1871.

Et dist : layez ester et n'y soyez pensans....
Et Matabrunc estoit hault, nomie en bas.

Laissez *ester* cette chose, laissez-la là, c'est-à-dire cessez; allem. *lassen*. *Sie sein*. Il est impossible de méconnaître ici le

lat. *stare*, qui est devenu *estar*, en prov., en esp., etc., et a gardé surtout le sens du verbe latin. Il en a été de même du franç. *steir*, *ester*. Dans le second des exemples que nous venons de citer, M. de Reiffenberg a traduit : Et Matabrune était hautement accusée en bas, dans le peuple. Il n'avait pas reconnu la force du verbe *estoit*, et au lieu de lire : *non mie en bas*, il avait fait de ce mot le participe *nommié*, accusée :

Et Matabrune estoit hault nommié en bas.

Le vers corrigé doit se traduire : Et Matabrune se tenait hautement et non pas en bas (humblement).

Ester a été souvent pris pour le verbe *être*, au point que les deux conjugaisons se confondent souvent. Ainsi dans Mouskés : A Ysembart biel en *esta* (v. 14179) équivalait à cette phrase : Il fut biel à Isembart.

Nus hom, n'estroit joians ne liés,
Se je véist, n'en fust pensans.

(Gilles de Chin, v. 1862.)

C'est-à-dire : nul homme, fût-il joyeux et gai, etc.

La langue d'oc avait donné l'exemple de cet emploi à celle d'oïl. On peut voir sur le verbe *ester* l'article fort complet de M. Burguy, Gram. d'oïl, I, 295, Rayn., Lex. rom., III, 202, et Genin, Variations, p. 361. Le franç. mod. n'a gardé du verbe *ester* qu'un terme de palais *ester en jugement*, *ester à droit*.

ESTEVRA, VOY. ESTUET.

ESTIENS, ESTIEMNES, ÉTIENS, v. 1141, 9299.

M. de Reiffenberg a eu tort de proposer *estimes*, qui n'appartient à aucun dialecte mentionné. *Estiens* est la 1^{re} pers. plur. de l'imp. de l'ind. du verbe *être*, en bourguignon; on dit *estiemnes* en Picardie et en Hainaut, et la forme *estium* qui se rapproche plus du moderne *étions* appartient à la Normandie. Voy. Burguy, Gram. d'oïl, I, 259.

ESTOFFÉ (BIEN), bien équipé, bien fourni de toutes choses, v. 34751.

Orent L mil de gens bien *estoffs*.

Cette expression nous est restée. Nous ne pouvons ici que faire remarquer, avec M. Diez, les rapports de formation qui existent entre *estoffer* et *estouper*. Nous renverrons pour l'origine de ces mots à ce que nous avons dit sous *Destouper*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 333.

ESTOIEMENT, VOY. ESTOREMENT.

ESTOILE, étoile, robe longue, v. 12562.

Et ly vesques gentils une *estoile* y giéta,
Le propre viesture en quoy Jhésus sacra.

Lat. *stola*, grec *στολή*; prov., cat., esp. et port. *estola*; ital. *stola*.

ESTOILES, étoiles, v. 3593.

N'avoit sy sage dame de là le mer bruiant,
Qui *estoiles* savoit et aloit sortissant.

Quoique l'on n'ait plus guère de foi dans l'astrologie judiciaire; et qu'à l'exemple de Cicéron, l'on se moque assez généralement de l'influence attribuée aux astres dans tout ce qui regarde les affaires humaines, notre langue a conservé l'empreinte de préjugés séculaires : il y est toujours question d'étoiles bonnes ou mauvaises, de gens qui ont confiance dans leur étoile, d'autres enfin, qui voient pâlir la leur. Aujourd'hui l'on ne sait plus les étoiles ni le soleil, mais on continue d'en parler, comme si l'on y croyait encore.

Solem quis diècre falsum
Audeat?

ESTORDRE un cop, retourner l'arme dans la plaie, v. 23519. — S'ESTORDRE, échapper à, se débarrasser de, Gilles de Chin, v. 3206.

Il a *estors* son cop, à tière l'abaty.
Gilles de Cyn à moult grant paine
S'estorst de lui.

Cette dernière acception est très-fréquente. M. Michel en a donné plusieurs exemples dans le gloss. des Trav. of Charlem. et il y est encore revenu dans celui de la Chans. de Rol., à propos de ces vers :

Altre bataille lur liverrez de meisme;
De quel que seit, Rollans n'estoestrat mie (st. 43)

« Vous leur livrez de même une seconde bataille : n'importe dans laquelle, Roland n'échappera point. »

Poi s'en *estoertrent* d'ia's ki sunt floec (st. 263).

« Des gens ki étaient là, il ne s'en sauva guères. » M. P. Paris a aussi rencontré cette expression dans le Garin :

Dist Hélois : mat *estordera* vis (II, 415).

C'est-à-dire : « A la male heure il en échappera vivant. » Ce serait un malheur qu'il en échappât.

Rejetant le lat. *extorquere* donné par Roquefort comme étymologie de ce mot, M. P. Paris a proposé *extra oriri*, sortir, mais il n'a point vu son opinion accueillie par MM. de Martonne, Edw. Leglay et F. Genin, qui préfèrent le lat. *extollere*. Parise la Duchesse, p. 225, et Chans. de Rol., p. 364.

Se m'estardés ne me pris deux festus.

(Raoul de Camb., p. 182.)

Ces savants n'ont pas pris garde qu'au lieu d'*estordre*, *extollere* donne *estoldre*, avec *l*, dont la conjugaison est bien différente. Il faut donc, malgré tout, en revenir à l'*extorquere* de Roquefort, qui a produit le prov., le cat., le port. et l'esp. *estorcer*; plus l'ital. *storcere*. Voici un exemple de la signification du verbe provençal :

Si s poiria ben *estorceer* fugen.

(Rayn., Lex. rom., V, 385.)

« Pourtant il pourrait bien s'échapper en fuyant. » Il est assez curieux, dans le vers suivant, de voir un trouvère employer le même vocable que les troubadours :

Ore entend la réine que ne se puet *estorceer*.

(Trav. of Charlem., p. 3.)

Cela coupe court à toutes les objections, car, ainsi que le dit M. Diez, le lat. *torquere* a donné l'ital. *torcere*, le prov. *torser* = *torçre* ou *tortre* et par suite *tordre*.

Nous ne savons par quelle liaison d'idées M. de Reiffenberg est arrivé à dire que l'*estordre* signifiait le dommage, le mal, dans ce passage de Mouskés :

Et Loys cil rois saçans
Fu desrompus par Ludemart
Et par son signour Isenbart,
A l'estordre k'il list à aus
Quant i joustas comme vasaus.

(Mouskés, v. 14288 14292.)

Il nous semble qu'il s'agit encore ici de s'échapper, sortir de la lutte, comme dans tous les autres passages. Voy. aussi Dom Carpentier, v° *Escutere*.

ESTOREMENT, provisions, nécessaire, équipement, v. 714, 7127, 14036.

Adont ly chevalier sans nul oriestement
Livrèrent la reyne tout son *estorement*...
A L mil hommes orent d'*estorement*.

Ce mot ne vient pas du lat. *instaurare*, mais bien d'*instruere* par *instrumentum*, qui en prov. a pris la forme *esturment* et en anc. esp. celle d'*estormento*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 561. Nous pensons que le sens exige aussi ce mot dans les vers suivants :

Et li mil crestyens de leur *estolement*
S'estoient départi droit à l'adjoûnement.

Quant au vers 4648 où nous lisons *estorement*, faut-il entendre par ce mot un synonyme d'*estoire*, histoire? ou bien est-ce tout l'équipage? Il s'agit de Calabre qui a prêté toutes les destinées du lignage du Cygne :

N'a plus sage de lui desous le firmament,
Car dou chine trouva ou ciel l'*estorement*.

Dom Carpentier mentionne le moy. lat. *estoramentum*, *estolement*, *estorement*, tout ce qui est nécessaire à la vie et à l'habillement, et il rapproche ce mot du verbe *estorer*, meubler, *instruere*. La forme *esturemens* se rencontre dans une ordonnance royale de 1374, et Roquefort cite, d'après le rom. de Rou, le mot *esturmens*, auquel il donne mal à propos le sens de navires. Il faut voir au surplus les observations ingénieuses de M. Genin sur les mots *estoire* et *estorer*. Variations, p. 160.

ESTOUPER, boucher, v. 13135, 16909.

Et as viles autour fontaines *estouper*.
Mais ly ture par dedens ont les traux *estoupés*.

Le mot *étouper* nous est resté (Académie). Le wallon Henricourt écrit *stopoir* : « Il fist remplir et *stopoir* de terre les entrées et les sospiraz. » Guerres d'Awans, ch. xxvi. Voy. *Destouper* dans notre glossaire.

ESTOUR, combat, mêlée tumultueuse, v. 2559, 5591, 11547, 23525, 34078.

A iest colp est li *esturs* vneut.

(Chans. de Rol., édit. Genin, p. 528.)

De granz batailles, de forz *esturs* pleners.

(Ibid., p. 239.)

Ce mot ne veut pas dire force, puissance, mais bien combat, bataille, et c'est ainsi qu'il faut expliquer ces vers du Garin le Loherain :

Charles Martiaus qui maint *estor* vainqui (I, 76).
Adont li rendent un *estor* esbaudi (II, 237).

Dans la langue d'oïl la forme *estur* est plus ancienne qu'*estor* ou *estour*. Voy. le livre des Rois, p. 63. Le prov. *estorn*, verbe *estornir*, a trompé Raynouard qui en a fait le dérivé de *tour*, tornus, quoiqu'il ait reconnu l'analogie de ce mot avec l'ital. *stormo*, verbe *stormire*. La langue d'oc disait aussi *estormir*, comme celle d'oïl; mais Raynouard ne l'a pas mentionné. Le mot *sturm* du dialecte de Coire rappelle littéralement l'anc. h. allem. *sturman*, verbe *sturman*, de même que l'ital. *stormo* a la consonance du breton *stourm*, cambrien *ystorm*. Malgré cela, M. Diez préfère l'origine germanique; M. de Chevallet en fait autant. Kilbæen avait fort bien reconnu l'identité du flamand *storm* avec le vieux franç. *estour*. Cela nous rappelle l'inscription flamande de la cloche du beffroi de Gand :

Mynen naem is Roelant, als ick clippe dan is't brandt,
Als ick luyde, dan is't *storm* in Vlaenderlandt.

Voy. Diez, Lex. etym., p. 334; Rayn., Lex. rom., V, 380; de Chevallet, Élé. germ., p. 442; et de Martonne, rom. de Parise la duchesse, p. 184.

ESTOURCIE, voy. ESCOURCIE.

ESTOURIE, v. 25269.

Or revoy au droit lès, par deviers Tabarie,
Une autre fière gent et de haulte *estourie*.

Nous soupçonnons fort qu'il faut lire *estourmie*, à moins que pour le besoin de la rime le trouvère n'ait écrit *estourie* pour *estour*.

ESTOURMIE, estour, combat, v. 7154, 7162, 50557, 53975. — S'ESTOURMIR, se précipiter au combat, v. 7604.

Que caseuns soit tous près pour faire l'estourmie.
Corbarans retourna en brochant le destrier
Et ly ost s'estourmy.

Faire une estourmie est, d'après cela, le synonyme de s'estourmir. Voici un vers qui montre bien l'idée de tempête tumultueuse attachée à ce mot d'après son étymologie :

Alons en ce tourblel qui là s'est estormis.
(Vœux du Paon, MS., f° 47 v°.)

Estormir, pris activement, veut dire troubler, mettre en tumulte ou en rumeur :

Un cor sonna por la ville estormir.
(Gar. le Loh., I, 105.)

Et il pensolent revenir
A Bourdiaus pour guerre estourmir.
(Mouskés, v. 27890.)

Par une conséquence bien naturelle, des gens estormis ont fini par désigner des gens troublés, étonnés, et c'est ainsi que Rabelais a employé le mot *estommis*, qui n'est qu'une forme du nôtre : « Et n'y ha meilleur remède de salu à gens *estommis* et recrüz que de n'espérer salut aulcun. » Liv. I, ch. XLIII. Voy. ESTOUR.

ESTOUT, fier, insensé, téméraire, Gilles de Chin, v. 2678, 4302.

N'ert pas vilains, fel ne estous,
Ains se faisoit amer de tous.....
Por nient se fait fier et estout :
Je doi, fait-il, avoir trestout.

Le prov. *estout*, *estot*, vient comme l'anc. franç., du lat. *stultus*, et non de *stolidus* ainsi que l'a pensé Raynouard, qui n'a considéré que la forme prov. *estol*. M. Diez, de son côté, trouve que le mot *estout* s'applique bien à l'alem. *stolz*; mais cependant il s'arrête au lat. *stultus*. Ainsi n'a pas fait M. de Chevallet, qui cite l'island. *stolt*, le holl. *stout*, l'angl. *stout*, et, par conséquent, donne une origine germanique à notre mot. Comme M. Diez et M. de Chevallet, nous croyons qu'il est impossible de nier l'analogie d'*estout* avec les idiomes germaniques; mais le lat. *stultus* nous paraît suffire. Indépendamment de l'ital. *stolto*, n'a-t-on pas le subst. *estultie*? et peut-on y voir autre chose que le lat. *stultitia*, non pas toujours avec le sens de folie, mais avec celui de témérité, hardiesse? La Chanson de Roland nous offre les deux acceptions :

Mielz valt mesure que ne fait *estultie* (st. 429).
Requèrent Frane par si grant *estultie*,
Et plus espès s'es rumpent e parïssent (st. 257).

Dans Raoul de Cambrai un mot explique l'autre :

Li chevaliers fist molt large folie
Devant Bernier se mist par *estoutie* (p. 92).

L'*estoutie*, c'est quelquefois le petit sens, ou l'obscurci entendement de l'acteur qui cherche à prévenir ses lecteurs en sa faveur :

Et je sui le mainsné, si dirai m'*estoutie*.
(Vœux du Paon, MS., f° 69 v°.)

On trouvera des exemples de ces mots dans Raynouard, Lex. rom., III, 220; de Chevallet, Élém. germ., p. 443, et aux Gloss. de Mouskés, de Garin le Loh. et du rom. d'Alexandre.

ESTRAIER, errant, vagabond, Gilles de Chin, v. 2577.

Li ceval èrent *estraier*.

Estrayer, dit M. Hécart dans son dict. rouchi, est une chose égarée qui appartenait au seigneur, sur la terre duquel elle se trouvait. Ce sont aussi, ajoute-t-il, les biens épars des bâtards et des étrangers. Nous pensons que M. Hécart a donné là un terme de coutume et non un mot encore usité dans le patois. Le moy. lat. *estrajeriae* désigne les biens abandonnés qui échéaient au fisc, n'importe pour quelle cause, particulièrement ceux des étrangers (Ducange). C'est à peu près ainsi que l'entendait la coutume de la salle de Lille en parlant *des espaves ou estraiers*, tit. I, art. 27 : « Si aucun compare, en faisant apparoir que lesdits biens espaves ou *estrayers* luy appartiennent, font à rendre en payant la nourriture, droits et despens de justice. » Une charte du deuxième cartulaire de Flandre, f° 39, traduit ce mot par *extraterius* : « In emolumentis quae proveniunt ex bastardis vel de exteris vel *extrateriis*, qui vulgariter *estraier* vocantur, ecclesia duas partes, et comes tertiam partem habebit. » Dom Carpentier, vis *Extraterius* et *Estraeria*.

Ce mot conservé dans la coutume de Lille, ainsi qu'on l'a vu, se trouve aussi dans le rom. de Gilles de Chin en prose. Voy. p. 96. Nous le trouvons dans un très-ancien monument de la langue d'oïl sous la forme *estraer* :

Quant Isembart le renédi
Vit le cheval eure *estraier*.
(Mouskés, II, xx, frag. d'Isemb. et Gorm.)

Nous ne connaissons pas le verbe *estraier*, errer à l'aventure, que M. Diez rapproche du prov. *estraguar*, et qu'il tire du lat. *extra-vagare*, ital. *stravagare*. Nous n'avons rencontré que le subst. *estraier*, qui, dans l'acception indiquée plus haut, nous semble venir du lat. *extrahere*, esp. *extraer*. Bertrand de Born s'est servi du part. prov. dans un sens quelque peu analogue :

Per vos serai *estraits* de mon pais.
(Rayn., Lex. rom., V, 403.)

L'*estraier* n'est-il pas aussi *extrait* de son pays? On pourrait de plus comparer ce mot à l'ital. *straniere*, étranger.

ESTRAINDE, serrer, v. 5352.

Il a *estrain* les dens.

Prov. *estrenher*, *estreigner*, lat. *stringere*. Ce mot nous rappelle le proverbe encore en usage : Qui trop embrasse mal *estrain*.

ESTRAINE, ESTRINE, v. 2074, 7519, 18624, 18651, 52168.

Luës qu'il ot dit ce mot, Marques à bonne *estrine*
R'ot illues la clarté.....
Ce soit à pute *estrine*!.....
Guidés-vous que soudans m'ait mis en le saisine
De son peuple garder, qui est de france orine,
Pour r'aler deviers luy sans atendre l'*estrine*.

M. de Reiffenberg explique ce dernier vers par l'étréne, c'est-à-dire la victoire, la chance de vaincre. Il n'a pas pris garde que l'on pouvait avoir une bonne ou une mauvaise étréne, et que, par conséquent, son explication était trop absolue. Ainsi l'expression à *bonne étréne* est devenue le synonyme de *bonne heure*; et *pute* ou *male étréne* équivaut à : *male heure*. C'est un peu loin de Roquefort qui traduit *depute estraine* par : de basse naissance. Dans le dernier de nos exemples *estrine* pourrait même signifier, d'une manière plus générale, le commencement : *sans atendre l'estrine*; attendu que parfois on lui a donné le sens de point du jour.

Dès le bien matin à l'*estrainne*.

(G. Guiart, I, 476.)

Quan vi lo coms del jorn la prima *estrina*.

(Gerard de Rossillon, f° 74.)

« Quand le comte vit la première *étréne* du jour. »

Faire ou avoir une chose en bonne ou en mauvaise *estrenne*, se comprend suffisamment, et il est inutile d'en multiplier les exemples. Du reste, on en trouvera dans Mouskés, v. 9902-9903, dans le rom. de Renart, I, 430, III, 553, et dans Rabelais, liv. III, fin du ch. LX. Quant à donner la mauvaise étréne, dans le sens de faire subir une défaite, nous lisons : « Dominus Blasius... iens cum suis et Guelfis de Spoleto contra Spoletum, *malam strenam* prope Spoletum intulit Spoletanis Gibellinis. » Dom Carpentier n'y a vu qu'un mauvais traitement, ce qui est loin de suffire.

Parmi li sarrasin eurent mauvaise *estrine*.

(Baud. de Seb., II, 370.)

La forme *étrine* est restée en rouchi.

Le troubadour Figueiras souhaite à Rome la mauvaise étréne :

Roma ! l'glorjos
Que sufri mort e pena

En la croz per nos
Vos don la *mala estrenha*!

(Rayn., Lex. rom., III, 225.)

Mais nous trouvons au v. 18651, que l'on pouvait être *estrine* de quelque chose. Cornumarant vient de proposer à Florie de la marier avec le fils de Capalus, roi de Palestine. Or Florie ne trouve pas le mari de son goût, et elle répond à Cornumarant : *Ce soit à pute estrine* ! c'est-à-dire : Voilà une belle étréne ! Mais ce dernier faisant semblant d'avoir voulu plaisanter lui dit :

Cousine, j'adevine,
Ne me fay que juer ; sy n'en soyés *estrine*.

M. de Reiffenberg a traduit d'une manière inexacte : Vous ne faites que me jouer, mais ne vous obstinez pas, etc. Au lieu de cela, nous disons : « Cousine, j'invente, je ne fais que plaisanter; ne vous considérez donc pas comme *étrénnée* par mes paroles, ou plutôt, faites comme si je n'avais rien dit. » Froissart a aussi employé le mot *estrine* en guise de qualificatif :

Comme le mieuls née
Dou monde, et tout la plus sende,
Et bien garnie de doétrine;
Car elle estoit à point *estrine*,
En regart, en parole, en fait.

(Édit. du Panthéon, III, 482.)

Cette phrase nous prouve que l'expression *être estrine* équivalait à être *étrénnée*. C'est comme si Froissart avait dit que cette jeune fille avait reçu de belles étrénes, ou qu'elle était bien douée en regards, en paroles et en actions. Notre auteur s'est servi dans un autre passage de l'expression *être estrinée* en parlant de la vierge Marie :

Tant que châ-dessous fu une vierge *estrinée* (v. 4776).

Non pas *issue*, comme l'a cru M. de Reiffenberg, mais *étrénnée*, douée, comblée de biens, ainsi que nous l'avons vu dans les vers de Froissart.

Mais de même que l'on pouvait avoir bonne ou pute *estrenne*, de même on était aussi *estrené* en bien ou en mal, témoin ces vers de G. Guiart :

Tost sont cil de là si menz
C'on les a de fuit-*estrenez* (an 4269).

En résumé, ces mots *étréne*, *étrenner*, ont dans tous nos exemples, malgré l'étrangeté des locutions, un sens qui s'accorde encore avec celui qu'on leur donne même aujourd'hui. Il n'y a pas jusqu'à *étrenner* quelque chose, qui ne puisse également se justifier.

Cieus tenoit en ses mains une fauc acérée :
Dis piés avoit de lone et à l'avenant lée.
Au conte de Toulouse l'eüst jà *estrinée*,
Quant ly contes guenchy, s'a le crouppe monstrée.

(God. de Bouil., v. 9071-9075.)

Lat. *strena*, moy. lat. *strina*, prov. *estrena*, *estrenha*, cat., esp. *estrena*, port. *estrãa*, ital. *strenna*. Rayn., Lex. rom., III, 225.

ESTRANLER, étrangler, v. 24596.

Quant il a *estranlé* le mouton antenois.

Le wallon dit *straner*, le rouchi *estraner* et même *étraner*, comme le picard, ce qui s'éloigne encore un peu plus du lat. *strangulare*. « Adonc sali li roys Henris et prent un frain et s'en ala as cambres courtoises, tous désespérés et plains de l'Ennemi, et s'*estranla* des resnes du frain. » Chron. MS., Bibl. roy., n° 14561, f° 167, 2^e col.

ESTRÉE, rue, chemin, route, v. 3372, 17865.

Li pélerin qui vont parmi l'*estrée*.

(Chans. de Rol., édit. Michel, p. xxx.)

Ce sont les *strata* des latins, dont les ital. ont fait *strada*, et qui sont devenus *estrada* en prov., en anc. cat., en esp., et en port. Les langues germaniques ont aussi emprunté ce mot : allem. *strasse*, flam. *straet*, angl. *street*. Dans le livre des Rois, p. 209, on trouve la forme *strac*. Le pat. picard prononce *étrée*.

ESTRIER, étrier, Gilles de Chin, v. 194.

Onques à *estrier* n'en sot gré.

Il paraît que les cavaliers accomplis dédaignaient de se servir des étriers pour se mettre en selle. Ils faisaient ainsi preuve d'une fort grande agilité, ces hommes couverts d'une armure pesante qui devait nécessairement gêner leurs mouvements :

Li cuens Guillaume est el destrier montés
De pleine terre, qu'as *estriez* n'en sot gré.

(Mort de Garin, p. 61.)

Puis saisi le destrier par la roigne doublière,
Par tel vertu i saut qu'ainc n'iquist *estrievière*.

(Vœux du Paon, MS. f° 143 v°.)

On reconnaît dans cette dernière forme l'esp. *estribiera*, le prov. *estrubieira*, port. *estribeira*, lesquels sont dérivés du prov. *estriub*, *estrieu*, *estreu*, cat. *estreb*, esp. et port. *estribo*. Le moy. lat. avait *stropa*, *strewa*, *strepus* et *streuga*. Dans la langue d'oïl les formes les plus anciennes sont *estrit* (St-Leger, str. 40), *estriz* (Mort de Garin, p. 71), *estreu* (Chans. de Rol.). Mouskés écrit toujours *estrief*. M. Diez croit qu'il a existé un verbe *estriver*, soutenir, appuyer, analogue au prov. et à l'esp. *estribar*, attendu que dans le rom. de Raoul de Cambrai on trouve *désestriver*, pour désarçonner :

Del destre pié l'a tout *désestrivé* (p. 139).

La définition que Roquefort donne du mot *estrievière* est

peu d'accord avec ce qui précède, et plusieurs des étymologies qu'il y joint ne sont pas sérieuses. Quant à celle d'*astraba*, du glossaire d'Isidore, grec ἀστράβα, on peut voir ce mot dans Ducange. M. Diez n'en a point tenu compte, et M. de Chevallet non plus. Ces savants croient qu'il faut chercher dans les langues germaniques l'origine d'*étrier*. Toutes les analogies indiquées par M. de Chevallet sont certainement admissibles, mais aux yeux de M. Diez on peut encore, vu les formes *estribo* et *estrit*, hésiter entre l'anc. h. allem. *striban* et *striban*. — Devons-nous dire que Raynouard y a vu le lat. *stapes*? Lex. rom., III, 231; Diez, Lex. etym., p. 134; et de Chevallet, Élém. germ., p. 430. Voy. plus bas Estrais.

ESTRIER, être, maintien, Gilles de Chin, v. 2344.

Li rois esgarde tout son *estrier*.

Ce mot n'a aucun rapport avec le précédent. Il s'agit ici de la façon d'être, comme dans ce vers de Parise la Duchesse :

Vos n'avez mie *étré* certes comme prodom (p. 177).

ESTRINE, ESTRINER, VOY. ESTRINE.

ESTRIS, débat, lutte, combat, v. 5229. — ESTRIVER, disputer, combattre, v. 26414.

Lors s'ormèrent payen et grans fu li *estris*.
Il ne puet longement à Mahom *estriver*.

Ce mot rappelle un ouvrage du célèbre Martin Franc, poète artésien du xv^e siècle, intitulé : l'*ESTRIS de fortune et de vertu*. *Estrife* est resté dans le rouchi avec le sens de débat, dispute. Il a pour verbe *estriver*, disputer, et *étriver*, *détriver*, soutenir un mensonge avec obstination. L'adj. *estriveux*, *estriveur*, devient à Lille *étrive* et *étrivette* : c'est celui qui triche ou qui dispute au jeu. En Picardie *étriver* veut dire contrarier, désobéir, et en Normandie on dit *faire étriver*, pour vexer, tourmenter. Tout cela s'éloigne plus ou moins, comme on voit, du sens primitif qui est combattre, faire des efforts contre quelqu'un.

Chascuns danse, chascuns *estrive*
De son compaignon sormonter.

(Arthur Diniaux, Trouvères du Cambr., p. 18.)

Ils font les fleuves *desriver*
Et contre les champs *estriver*.

(Rom. de la Rose, v. 18712.)

Ne poés *estriver*
De venir avoec moi où que vaurai aler.

(Baud. de Seb., II, 223.)

Quant au substantif *estris*, il est aussi dans le provençal :

Per so moc grans la guerre è li *estris*.

(Rayn., Lex. rom., III, 232.)

Les trouvères écrivent *estris* ou *estrif* (voy. Dom Carpentier, v^o *Estrif*), et les Anglais en ont fait leur mot *strife*, contestation, qui se retrouve dans le bret. *strif*, *striv*. Le verbe angl. *to strive*, tâcher, faire des efforts, est même resté plus près que tous les dialectes de France de la signification première de ce mot. Aussi Kiliaen l'a-t-il comparé avec le flam. *stryden* qui dérive, comme l'alle. *streiten*, de l'anc. h. allem. *stritan*. Nous aimons mieux, pour notre part, le tirer comme le v. franç. *estriver*, de l'anc. h. allem. *strehan*, nouv. *streben*; mais soit que nous prenions l'un ou l'autre, nous donnerons ainsi une même origine aux mots *estrier* et *estrif*, suivant les conjectures de M. Diez. Voy. *Estrier*.

ESTRUMELÉ, agile, aux grandes jambes, v. 7734, 9126.

En x lieux se sont mis ribaut *estrumelé*....
Dist un Taffur liégeois grans et *estrumelés*.

M. le baron de Reiffenberg a conjecturé dans le premier passage que ce mot venait d'*estourm*, allem. *sturm*, assaut, alarme. Dans le second il n'a point renouvelé cette conjecture qui, en effet, ne pouvait plus s'y appliquer. Nous pensons, nous, qu'*estrumelé* vient de *trumel*, *trumeau*, jambe, et peut signifier, par conséquent, agile, aux grandes jambes, les ribauds aux grandes jambes.

Cele a escorcé ses *trumiaus*
Qui sont gros devers les talons.

(Cit. de Roquet.)

Li sans li muet du chief jusqu'au *trumel*.

(Aub. le Bourg., p. 44.)

On appelait *trumelière* des cuissarts ou armure de cuisse. Voy. Dom Carpentier, v^o *Trumelières*. Dans le rom. de Garin le Loh. une variante porte *trumiaz* au lieu de *mus-tiaus*.

Uns povres gars qu'ot les *trumiaz* rostis (II, 20).

L'Académie mentionne encore le mot *trumeau* comme terme de boucher. C'est le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée. C'est aussi, en terme d'architecture, l'espace d'un mur entre deux fenêtres. Voilà tout ce qui rappelle l'ancienne signification de *trumel*. Quant à *estrumelé*, nous ne l'avons pas vu ailleurs.

ESTUDIE, étude, soin, v. 8245.

Ceste église fonda et y mist s'*estudie*.

La langue d'oïl a emprunté ce mot à la langue d'oc, mais de masculin qu'il était, elle l'a rendu féminin. Lat. *studium*,

prov. et cat. *estudi*, esp. *estudio*, port. *estudo*, ital. *studio*, angl. *study*.

ESTUET (IL), il convient, il faut, il est nécessaire, v. 18026.

Si me convient cesty à male mort livrer,
Ou il m'*estuet* morir et à honte finer.

M. de Reiffenberg a écrit *mestuet* en un seul mot. C'est sans doute une faute d'impression. *Il estuet*, il faut, il est nécessaire, a pour infinitif *estouvoir*, *estovoir*, *estavoir*, *estuver*, et même *estouvoir*. La conjugaison de ce verbe impersonnel a été établie par M. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, II, 56-57. Quant à l'origine du mot, elle a offert plus d'incertitudes aux savants. M. Diez y a retrouvé le lat. *stare* ou plutôt le verbe *ester*, dont le parf. définit *estut*, du lat. *stetit*, a, selon lui, donné lieu à un nouveau verbe. De la même façon que nous trouvons dans la conjugaison de mouvoir, pouvoir, les formes *muet*, *puet*, *mut*, *put*, on peut dire qu'*estuet*, *estut*, dénoient clairement l'infinitif *estovoir*. La langue provençale a l'infinitif *estever* et le passé déf. *estut* :

Pertani l'*estut* morir.

(Gér. de Rossillon cité par Rayn.)

M. de Chevallet n'hésite pas non plus à voir le lat. *stare* dans *estovoir*. Il lui suffit de constater les analogies de signification que présente ce verbe avec l'ital. *stare* et l'esp. *estar*.

Au contraire, M. Burguy trouve l'interprétation de M. Diez forcée; il croit qu'il faut rechercher la racine d'*estovoir* dans l'allemand, et; ajoute-t-il, « ici se présente le verbe faible *stuoan*, *stowan*, *stuen*, qui répond peut-être à toutes les exigences. »

Nous penchons beaucoup plus pour l'opinion de M. Diez et de M. de Chevallet. Ce qui nous frappe, c'est la signification que la langue latine elle-même donnait au verbe *stare*. En effet, il est impossible de méconnaître dans les vers suivants une analogie certaine avec le sens d'*estuet* :

Stat conferre manum Aeneae, stat quicquid acerbi est
Morte pati (Æneid., XII.)

D'un autre côté, comment n'a-t-on pas remarqué les formes de la conjugaison du verbe esp. *estar*, dans lesquelles on trouve le passé déf. *estuvo*, il fut, le condit. *estuviera* et *estuviese*? Ne serait-ce point là, par hasard, l'origine du verbe *estuver*, d'où nous vient le futur *estuverat*?

Or est le jur que l's *estuverat* murir.

(Chans. de Rol., st. 95.)

Dans les lois de Guillaume on rencontre les formes *stuverad*, *estuverad*, §§ xxv et xxvii. Notre Gilles de Chin présente *estevra* :

Car il perdra
Le puing, le coper *estevra* (v. 3619).

Après cela, est-il nécessaire de relever l'inadvertance de Fallot qui a confondu *estuet*, oportet, avec *estuet*, stetit, dans les vers suivants de Gérard de Viane ?

Aude s'estuet à une fenestrele,
Floure et sospire, sa main à sa maisle (v. 2410-2411).

Il en a fait un verbe pronominal, auquel il attribue le sens de *studet*, *astuat*, tandis qu'il fallait simplement lire :

Audes *estuet* à une fenestrele.

Aude se tient, *stat*, à une fenestrele; ou même : Aude *s'estuet*, Aude s'arrêta, comme dans la Chans. de Rol. :

Li emperère s'estut, si l'escultat (st. 154).

En lui donnant le sens de *studeo*, ou peut-être d'*astuo*, Fallot n'a guère compris non plus la signification de l'impersonnel *il estuet*, qu'il reproche à Roquefort d'avoir mal expliqué.

De notre verbe on fit un substantif *estevoir*, *estovoir*, moy. lat. *estoverium*, signifiant les choses nécessaires. « Jou sui tenus de l'église aidier et consellier et de venir et d'aler à ses consaus et à ses *estevoirs*. » Dom Carpentier, v° *Auxilium*.

Mais moit poi i trovèrent vitaille et *estovoir*.
(Chans. d'Ant., II, 137.)

C'est ce mot qui est passé dans l'angl. *estover*, provision alimentaire, entretien. Voy. Diez, Lex. etym., p. 623; de Chevallet, Élém. lat., v° *Stuverad*; et Burguy, Gram., II, 56-57.

ESTRE.

M. Burguy qui a traité d'une manière fort étendue la conjugaison de ce verbe, a cependant oublié qu'on l'employait aussi comme verbe impersonnel, de la même manière que dans plusieurs autres langues. Nous trouvons dans notre roman les phrases suivantes :

Sire, bienvegniés-vous, vous *est-il* bonnement?
— Nièce, dist la royne, il nous va malement (v. 51098-51099).

C'est évidemment le flamand : *hoe is 't?* comment vous est-il? comment vous va-t-il? mais nous n'hésiterons pas à y reconnaître aussi le latin de Térence :

Et tibi bene esse soli, cum sibi sit male.
(Adelph., I, 1, 9.)

non plus que les vers du troubadour Rogiers :

Vuelh saber, quan m'en irai,
Cum es de vos ni cossi us vai.
(Rayn., Lex. rom., III, 193.)

L'emploi donné ici au verbe *être* se rapporte mieux encore au verbe prov. *estar* et surtout à l'ital. *stare* : *Come sta?*

Mais une autre locution non moins remarquable est celle que nous trouvons dans ces vers du Gilles de Chin :

Mais peu l'en ert, car sa pensée
Avoit en autre lieu toracé (v. 2008).

TOME III.

C'est-à-dire : peu lui importait, cela lui était de peu.

ESUIT, v. 70.

Desous un abre biel est asis ly baron.
Enssy com il esuit en consolacion,
Evous une pucielle de moult bielle fachon.

M. de Reiffenberg a supposé qu'il fallait lire *estut* : comme il se laissait aller au repos. Ne serait-ce pas plutôt *esjut*, passé défini d'un verbe *es-gésir*?

ESVANUIS, v. 10144, 11747, 18559.

Mille estoiles ou plus en nue *esvanuis*....
Mahom, dist Corbarans, bien sui *esvanuis*,
Chy ne connois chemin, j'en suy tous esbahis....
Ou ly baron avoient les cuers tous esbahis
Pour Bauduin qu'ensy estoit *esvanuis*.

Le prov. *esvanuir* rappelle tout à fait notre forme. Il nous est impossible de voir, comme M. Diez, dans le mot *évanouir*, un dérivé de l'ital. *svanire*, dans lequel on aurait introduit la diphthongue *ou*. Le passé déf. du lat. *evanescere* (*evanui*) nous semble suffire. Voy. *Engénui*.

Quant à la signification de ce mot, elle est à peu près la même que celle de notre verbe *s'évanouir*. Toutefois, dans notre second exemple, il faut y voir l'équivalent d'*éperdu*; dans le dernier, au contraire, *esvanuis* veut dire *disparu*. M. de Reiffenberg a cru que les étoiles *en nue esvanuis* étaient des étoiles *répandues* dans le ciel. Nous pensons que ce sont proprement des étoiles qui, à cause de leur éloignement, semblent *s'évanouir* ou disparaître dans le ciel. C'est ainsi que dans un poème provençal sur Boèce on lit :

Tant a Boecis lo vis *esvanuit*.

M. Raynouard a traduit : Tant Boèce a le visage *ébloui*. N'est-ce pas plutôt : Tant Boèce a le visage diaphane, ou si l'on veut, d'un éclat qui semble prêt à s'évanouir? Voy. Lex. rom., V, 467, et Diez, Lex. etym., p. 623.

ESVENTELER (s'), se donner du vent, v. 940.

Ly chyne firent feste, cascuns s'*esventela*.

Nous trouvons, avec M. de Reiffenberg, que ce mot est très-joli et très-pittoresque. Aujourd'hui que nous ne l'avons plus, nous pouvons l'envier à l'ital. qui dit encore dans le même sens *sventolare*. On trouve plus souvent dans l'anc. franç. *venteler*.

Et les enseignes de cendal *venteler*.
(Gar. le Loh., I, 58.)

ESVIRTUER (s'), s'évertuer, s'efforcer, v. 3619.

Et quant elle se releva, de cryer s'*esvirtue*.

M. Genin exprime sa surprise de trouver déjà ce mot dans la Chanson de Roland, qui est du xi^e siècle :

Ço sent Rollans : la véue ad perdue,
Met sei sur piet, quanqu'il poct s'*esvertuet* (st. 168).

Voy. Variations, p. 309. Ce qu'il y a de remarquable, à notre avis, c'est non pas l'ancienneté de ce mot, qui a été formé comme tant d'autres à l'aide du latin, mais bien son emploi continu dans notre langue, presque sans altération; et nous y voyons la preuve que c'est un mot bien fait. Il n'y a guère de différence entre l'*esvertuer* de la Chans. de Rol., l'*esvirtuer* de la langue d'oïl, et l'*évertuer* de Boileau que nous avons encore.

Et le destrier s'en va que d'esrer s'esvertue.

(Vœux du Paon, MS., f° 20 r°.)

Les troubadours ont dit *esvertudar* conformément à leur subst. *vertut*; ils avaient aussi *avertudar*. Mais une autre expression qui n'était pas moins en usage et qui nous manque aujourd'hui, c'était se *resvertuer*, reprendre courage :

Mès tant est son erépon batus
Qu'il ne se puet resvertuer.

(Rom. de Ren., I, 239.)

Les troubadours avaient de même *revertuzar*. Voy. Rayn., Lex. rom., V, 515-516.

ÉTALER, combattre, Gilles de Chin, v. 2726, 4567.

Car d'étaler sont molt engrant
Tout ensamble petit et grant....
Car forment li plaist d'étaler.

Dans ce dernier vers M. de R. a imprimé de *l'aler*. *Étaler* ou plutôt *estaler* correspond à l'expression prendre *estal*, c'est-à-dire prendre position pour combattre. Voy. *Estal*. Nous avons encore le contraire de ce mot dans le verbe *détaler*, décamper, quitter la place.

EUIREUX, voy. **ÉUR**.

EUISSEMES, eussions, v. 9752, 9811.

1^{re} personne plur. de l'imp. du subj. du verbe avoir, forme picarde. Voy. Burguy, Gram. de la lang. d'oïl, I, 248.

EUL (PENDRE A L'), menacer, verbe impers., v. 225.

Ne sot qu'à l'eul li pent.

Vieille locution proverbiale que nous avons conservée : Autant lui en pend à l'œil (Académie). Benoît de Ste-Maure a dit de même dans sa chron. de Normandie :

Sorquidance dit e orguil
Si ne set que li pent al oïl.

Mais au xv^e siècle Jehan Mielot dans ses proverbes disait un peu différemment : « Autant m'en pent devant les yeux. » C'est une manière de traduire le *nobis impendet* des Latins.

EUR, côté, bordure, Gilles de Chin, v. 374.

En pluisor lius estoit perciez,
D'un eur en autre dépeciéz.

Produite du latin *ora*, bord, extrémité d'une chose, la forme que nous trouvons ici est analogue à celle du mot *heure* venu de *hora*. On a même parfois écrit *euve* (Roquef.). M. Diez mentionne de plus le dialecte sarde *oru*, le lomb. *oeur*, l'anc. prov. *or*, qui se trouve aussi dans l'anc. franç., frag. d'Isamb. et Gormond, v. 69; *ur*, du Liv. des rois, p. 254, et le dialecte de Coire, *ur*, (cambr. *ôr*, fém.). Ajoutons que l'Académie cite encore comme vieux le subst. *orée* qui est resté dans le rouchi *orée* et *hurée*, et dans le wall. *orée*, *ori* (Grandgagnage). En Saintonge on dit *orée* et *eurée* pour bordure, extrémité. Haussant les *orées* de sa robe. Propos rustiques de Noël Dufail. Voy. aussi Rabelais, I, 27 et 44, et Ét. Pasquier, Gloss. de l'édit. Feugère. Indépendamment de toutes ces formes, on trouve dans l'anc. franç. *orière*, bord, lisière, mot resté dans le patois normand, et dont le wallon a fait *orire*.

Or fu Gêris lez l'orière del bos.

(Raoul de Camb., p. 132.)

Le mod. languedocien dit également *oriera*, *ouriera*.

Nous croyons que ces formes ont été produites par le lat. *orarium*, qui en bas lat. veut dire, entre autres, *ourlet de robe*. Catholicon parvum. Dom Carpentier cite le moy. lat. *oreria* et *aureria*, sous lesquels on rencontre des exemples du vieux franç. *ouraille* et même *oreille* dans le sens d'*orée*. Le wallon *ori*, anse, prouve, comme le suppose M. Grandgagnage, qu'il s'est opéré une confusion entre les deux vocables. M. Diez a fait remarquer l'identité de notre mot avec l'ital. *orlo*, l'esp. *orlo*, *orilla*, et l'anc. franç. *orle* (verbe ital. *orlare*, esp. *orlar*, et franç. *ourler*, border). Pour éviter l'hiatus, on a dit aussi en vieux franç. *vore* au lieu de *ore*, suppl. de Roq.; en prov. *vora*, gloss. occit.; en cat. *borà*; et en valençais *vora*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 245; et Grandgagnage, Dict. étym., II, 174-175. Cfr. notre mot *Forière*.

ÉUR, chance, bonne fortune, v. 21061.

On ne vit oncques mais ne n'oy à pérler
D'un vaillant chevalier sy bien aventurer,
Ne par sy grant éur de la mort escaper.

Le mot *heur* est encore en usage dans le même sens, quand on dit : Il n'y a qu'*heur* et malheur dans ce monde. Au xv^e siècle, il s'employait régulièrement pour bonheur. Voy. Genin, Lang. de Molière, p. 203. Mais on aura remarqué en outre que notre auteur prononce *éur* en deux syllabes. Il suit en cela un usage qui exista fort longtemps en France pour la prononciation de la diphthongue *eu*, et qui se continue dans plusieurs patois, entre autres dans le rouchi. Tallemant des Réaux raconte que Malherbe, un des premiers, combattit cet usage, et qu'il reprochait à Racan de faire rimer *vertu* avec *eu*, parce qu'on prononçait à Paris ce dernier mot en deux syllabes. Nous avons rencontré les exemples suivants :

De chiaus ne vint éurs, biens ne fruits benéois.
(Baud. de Seb., II, 305.)

Devant que le verrai ne serai asséur.
Lors pristrent pic et houe pour quérir leur éur.
(Jubinal., Nouv. rec., I, 431.)

On prononçait de même *éureux* et de plus *eüreux* :

Car nul plus *éureux* ne porroit-on trouver.
(Bert. du Gues., I, 421.)

Pour chou sont *éureus* à le fois li auquant,
Qui ont en leur linage un riche marchéant.
(Baud. de Seb., I, 2.)

Trois enfans *eüreus* et que Dieu amera.
(Chev. au Cyg., v. 3080.)

Bien seroit *eüreus*
Qui de telle mouillier seroit suppellatis! (v. 27528-27529.)

C'est cette dernière forme que M. de Reiffenberg n'a point reconnue dans le vers suivant et pour laquelle il a lu *cuiceus* :

S'en furent *eüreus* ly petit et ly grant.

On a dit de même *bénéuré*, rom. de la Rose, v. 8041, et *maléuré*, rom. de Renart, III, 42 et 217. Voy. ce que M. Genin a écrit sur la diérèse *é-u*. Variations, p. 145 et suiv.

EURE (EN L'), au moment même, alors, v. 28087.

Quant il vit l'escuyer en l'eure retourné.

On disait aussi *en es l'eure*, à l'heure même. Au xviii^e siècle l'expression à l'heure avait prévalu :

Parbleu si grande joie à l'heure me transporte
Que mes jambés sur l'heure en caprioleroient,
Si nous n'étions point vus de gens qui s'en riroient.
(Molière, Sgan., 48.)

Aujourd'hui *en l'heure* et à l'heure nous manquent l'un et l'autre, et c'est à peine s'ils peuvent être remplacés par *sur l'heure* qui nous est resté.

Eurs, eux, Gilles de Chin, v. 450.

Et s'ot o lui li viéleurs,
Un son d'amors content entr'eurs.

La rime pour les yeux a fait écrire ici *eurs*. Quant à l'oreille, il est reconnu que l'on prononçait *eus*, de même que *viéleus*, et cela nous explique même pourquoi le féminin de cette forme est en *euse*, *viéleuse*.

EXAUCIER, honorer, exhausser, v. 4596.

Codefroy salua, bien le sot exaucier.

Prov. *eyssaussar*, anc. cat. *exalsar*, anc. esp. *exalzar*. La forme *exaucier* vient surtout du bas lat. *altiare*. Dans le Baud. de Sebourg on lit :

Se chestui affaire povons bien *essaucier* (II, 514).

F.

FAC, FACH. VOY. FAIRE.
FACHE, face, visage, v. 5617.

Elle destort ses poins, sà *fache* à desrompue.

Prononciation encore usitée en patois, et qui répond néanmoins fort bien au prov. *facha*.

FACHON, FAÇON, visage, figure, forme, v. 1165, 2247, 5965, 21010, etc.; façon, manière d'être, v. 1505, 25598.

Ly chisne revenront en leur propre *fachon*...
A sa mère revint qui clère ot le *façon*...
Vé-me-chy apresté pour prouver me *façon*...
Lors ly vont Sarrasin recorder la *façon*
De Lucquabiél son oncle...
Corps à corps en *façon*.
Le noble campion
Qu'il ara jà bientos pardevant se *façon*.

Nous avons eu tort de croire, au v. 21010, que *façon*, face, visage, n'était mis ainsi que pour la rime. C'est une forme augmentative de *face*, et on la trouve aussi dans le prov. *faichon*. Rayn., Lex. rom., III, 285. Dans le sens de forme, manière, c'est un dérivé du lat. *fāctio*, prov. *faisso*, ital.

fazione. L'angl. *fashion* en a gardé quelque chose et représente assez bien les acceptions diverses de l'anc. mot français.

Pour véoir le *faichon* de mon loial amit.
(Baud. de Seb., I, 44.)

La *façon* étant aussi la manière dont une chose est faite, il en résulte que c'est également le pourquoi, le comment, en un mot la raison d'une chose :

Sire, dist la royne, je ai un valeton
Que Gaufrois n'aimme mie : bien savés le *faichon*.
(Baud. de Seb., I, 56.)

En rouchi, à *fachon* est une locution adverbiale qui veut dire convenablement : Une fille est belle à *fachon*; on peut s'en donner à *fachon* (ch. lill.).

FAÇONS, fassions, v. 5644.

Je los qu'à Solimant *façons* avoir pardon.

Cette forme est régulière. On disait au subjonctif : que je face ou fache, que tu faces, qu'il face ou fache, qu'il fasse ou faiche, que nous faciemes, que nous *façons* ou *fachons*,

que vous facez ou faciés, qu'il facent. Burguy, Gram., II, 160-161.

FAË, enchanté, v. 8882, 51499.

Je ne say dont ce vint, car c'est cose faë.
Chus rōys-chy est faës.

Ce mot qui vient du bas lat. *fatatus*, formé de *fatum*, a son correspondant en provençal :

So qu'es predestinat
O *fadat* per natura.

(Rayn., Lex. rom., III, 285.)

Rabelais écrit toujours *phée*, qui se rapproche davantage de notre mot *fée* : « Mais si ainsi estoit *phée* et deust ores ton heur et repous prendre fin, falloyt-il que ce feust en incommoiant à mon roy? » Rab., I, 51 ; voy. aussi II, 29. Raynouard voit dans le prov. *fada*, fée, le lat. *fatua*.

M. Diez aime mieux le lat. *fata*, qui est employé pour *parca* sur une monnaie de Dioclétien ; mais il reconnaît qu'il n'y aurait pas d'irrégularité à choisir la *fatua*, devineresse, de Marcianus Capella. Saumaise appelle les *fées*, *fatae* ou *fatuae*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 140, v° *Futa*.

FAÏCE, fasse, 3^e pers. sing. du prés. du subj. de *faire*, v. 16559. Voy. FAÇONS.

FAÏN, voy. FIN.

FAÏNC, foin, Gilles de Chin, v. 1507.

Cette singulière orthographe rappelle pourtant la prononciation du prov. *fen* et de l'anc. fr. *fein*. Lat. *fenum*.

FAÏNDRE (SE), s'épargner, se dissimuler, v. 4900, 15205, 20652, 25557, 54814. Gilles de Chin, v. 4455.

Ne vous faignés mie.
Ly preus Jehan d'Alis ne s'y va pas faignant.
Chus ne s'y faindy mie.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans ce mot le latin *ingere*. Cependant M. Duméril aime mieux lui supposer une racine celtique, sous prétexte qu'en Normandie *faindre* signifie s'affaïsser, être paresseux ; que *faïne* en écossais, et *faine* en irlandais, veulent dire langueur, et que l'angl. a conservé l'adj. *faint* et le verbe *to faint*. Pat. norm., p. 100. Nous pensons que ces raisons ne sont pas suffisantes.

M. Genin a fort bien montré dans son livre des Variations, p. 371 et suiv., qu'être *faignant* n'est pas la même chose qu'être *faïnéant*. Ce dernier indique que l'on ne fait rien, l'autre qu'on fait quelque chose, mais en ne se livrant pas de tout cœur à la besogne. C'est bien là ce qu'exprime l'ital. *infiorgado*, selon Muratori : « Illi proprie *infiorgadi* appellantur, qui facere quidquam possunt, sed aut nolunt, aut cum pigritia id faciunt, simulantes sibi vires deesse. » Voy. Diez, Lex. etym., p. 626, v° *Faint*.

Indépendamment du pronominal, M. Genin s'est occupé aussi du verbe *faindre*, qui exprimait, dit-il, moins que

craindre et plus qu'hésiter. Mais à l'en croire, ce mot qui était encore en pleine vigueur à la fin du xviii^e siècle, serait abandonné de nos jours. L'Académie nous dit le contraire ; seulement elle se contente de lui donner le sens d'hésiter. Quand les Latins disaient *ingere fugam*, songer à fuir, ils employaient, pensons-nous, un équivalent de *faindre*, dans l'acception indiquée par M. Genin.

Quant à *ne pas se faindre*, nous le trouvons dans le prov. *no se fenher*, que M. de Rochede traduit par agir, se conduire franchement, loyalement (Gloss. occitan.). Nous aimons mieux dire : *ne pas s'épargner*. Comparez le bourg. : Je n'm'y foin pas. Gloss. des noëls bourg., v° *Fointe*.

Et David Dolegreve ne s'i va point faignant.
(Bert. du Gues., II, 177.)

De lui vongier ne se va pas faignant.
(Raoul de Camb., p. 105.)

N'i a eel qui se faigne.
(Chans. des Saxons, I, 192.)

« Au diable l'ung qui se faignoyt » a dit de même Rabelais, II, 26.

FAÏNTIS (ÊTRE), être faignant (comme ci-dessus), v. 4810, 6404.

Lorsque notre auteur écrit : Jà n'en serai *faintis*, cela veut dire : je ne m'y épargnerai pas, je le ferai franchement ; autrement : Jà n'en serai *faignant*.

Li comun de Poitiers n'i furent pas faintis.
(Bert. du Gues., II, 269.)

Si ailleurs notre auteur parle d'un traître *faintis* :

Car il en fu pendus com traîtres faintis,

il l'entend toujours d'un homme dissimulé, qui ne se montre pas tel qu'il devrait être, et ici *faintis* équivalait au prov. *fenhtis*, faux :

Ni grans thesours ni grans poders
No salva 'l rich vilan fenhtis.
(Rayn., Lex. rom., III, 505.)

« Ni grand trésor, ni grand pouvoir ne sauve le riche vilain dissimulé. » De là est venu l'adv. *faïntichement*. Le provençal *feintesa* nous avait aussi donné *feintise*, qui par malheur a vieilli.

Au lieu de *faintis*, on disait quelquefois *faint*, part. passé du verbe *se faindre*.

Avancez-vous, nul de vous ne soit faint.
(Ch. d'Orléans, édit. Champollion p. 77.)

Tout ert le mien cuer faint.
(Berte, p. 74.)

Dans ce dernier vers *fain* a peut-être une signification moins absolue. M. P. Paris l'a traduit par faible. Du reste, c'est l'angl. *faint*, même acception.

FAIRE.

L'emploi de ce verbe dans la langue d'oïl offre de fort grandes analogies avec la manière dont en a usé la langue d'oc. Voyons quelques-unes de ses acceptions.

1° *Faire* est employé pour dire :

Or, biaux seignour, *font-il* (v. 4701).
Sire frère, *font-il*, cascuns de nous l'otrie (v. 14086).
Sire, *fait-ele* (Gilles de Chin, v. 336).

L'Académie mentionne cette signification, en disant qu'elle a vieilli et qu'elle ne s'emploie plus que dans le langage familier. Ce qui n'empêche pas nos romanciers modernes d'en faire un fréquent usage. On est divisé sur l'origine de *faire*, pris pour dire. Raynour y a vu le latin *fari* (Lex. rom., III, 278), et M. Genin soutient que de *facere* vient *ferre*, et de *fari*, *faire* (Lang. de Molière, p. 172). Telle n'est point l'opinion de M. Burguy, qui range tout simplement cette acception avec toutes celles du verbe *faire*. M. Diez la confirme : il rappelle que Rutebeuf a employé ce verbe à l'imparfait :

Ceste prendra la grue au ciel,
Fesotent-il, par ataine (II, 165).

Et il y voit une preuve incontestable de l'identité de ce mot avec le verbe *facere*. Ajoutons-y cet exemple du rom. de la Charrette :

A vos, *fet-ele*, n'en tient lieu (p. 47).

De plus, M. Diez fait remarquer que les Latins disaient *verba facere*, et que l'anc. franç. *fait* dérive bien de la glose *fatit*, loquitur. Class. auct., VI, 524^b. Tout cela s'applique aussi au provençal :

Bella, *fi m'ieu*, cum etz aissi ?

« Belle, me *fis-je*, comment êtes-vous ici ? » La langue d'oïl nous offre les plus anciens exemples de cette acception dans le Livre des rois : « Jo, *fist* Jonathas, vendrai al rei là où il serrad. » Rayn., Lex. rom., III, 278.

M. Genin s'est encore occupé de cette locution, et a persisté dans son système, à propos d'un vers de la Chanson de Roland, st. 76 :

Se ne l'asnail, dunc ne *faz-jo* que creire.
(Ed. Genin, p. 582.)

« Et si je manque à l'assailir, que jamais plus on ne me croie. » Ou bien en latin, suivant la traduction de M. Genin : « *Non loquor quod credant.* » C'est-à-dire : Je ne dis donc pas chose à croire. Malgré les raisons alléguées par ce savant, nous préférons l'opinion de M. Diez, et nous faisons remarquer, en outre, que le sens de *dire* donné au verbe *faire* a une analogie frappante dans le latin, ce qui rend l'usage français bien plus facile à comprendre. *Agere* se trouve fréquemment employé pour *dicere* : *Agam jam tecum familiariter*. Cic. Et puis le verbe *ato* n'est-il pas une

forme d'*ago*, comme *negare* est un composé de *non ago* ?

2° Une autre acception de *faire*, c'est quand il est suivi d'un verbe avec la prép. à, comme dans *faire à louer*, *faire à douter*, *faire à priser*, etc. (passim). Il en est de même en provençal :

Ela no *foy pas a blasmar*.
(Rayn., Lex. rom., III, 262.)

C'est comme si l'on disait simplement *être à louer*, *être à blamer*. Nous devons faire observer que dans ce cas le verbe *faire* ne peut jamais avoir un régime direct. Ainsi on ne confondra pas les exemples suivants :

Ung aniel
Dont la pierre *faisoit* durement à amer (v. 34177).
Tu ne *fais* pas à croire, puisqu'as menti ta foi.
(Baud. de Seb., II, 539.)

« Au monde n'avoit dame qui tant *fit* à aimer comme elle. » Froissart, I, 155.

Car aujourn'hui m'avez *fait* trop fort à souffrir (v. 41274).
Ly cuer le *faisoit* moult à ce jour à cangier (v. 41852.)

Dans ces deux derniers exemples, il faut traduire : Vous m'avez fait souffrir, le cœur le faisait changer, et la prép. à y remplace le *te* flam. et le *zu* allem., comme nous l'avons déjà remarqué, v° A.

L'emploi du verbe *faire* pour le verbe *être* se montre encore un peu dans le franç. moderne, quand nous disons avec Molière : « Elle *fait* tous mes soins, tous mes désirs, toute ma joie. » Bourg. gentil., III, 9. Et au xvii^e siècle, ce même Molière ne disait-il pas : Il *fait* besoin, là où nous disons : il est besoin ? Il n'y a même pas d'autre manière d'expliquer l'impersonnel *il fait* dans ces phrases : Il *fait* froid, il *fait* chaud. Ajoutons que l'ital. *fare*, importer, convenir, n'est pas fort éloigné de notre ancienne acception.

3° *Faire* a aussi le sens de *se porter* : Comment le *faites-vous* ? Bertr. du Guesc., II, 48. On peut voir les exemples que M. Burguy a réunis. Gram., II, 167. Notre auteur s'est servi de cette locution d'une manière qu'il est bon de faire remarquer :

Que *fait* ly emperères, qui tant a d'ensciant ?
— Sire, dist Labigant, sy le *fait* vièlement (v. 29665-66).
Que *fait* ly roys Baudouins et son barnage grant ?
— Dame, il le *font* très-bien (v. 29789-90).

Il est évident que c'est bien là l'allemand : *Was macht der kaiser* ? Mais c'est aussi le latin *agere* : *Quid agis* ? Question à laquelle Horace répond par un adverbe : *Suaviter* (Sat., I, 9, 5), absolument comme notre auteur : *Si le fait vièlement*. La phrase du Bertr. du Guesc. : Comment le *faites-vous* ? équivaut à l'anglais *how do you do* ? comme celle du lai de Havelok :

Il li demandent de lur père,
Et comment le *fesoit* leur mère.

Aussi M. Duméril en infère-t-il que les Normands doivent avoir importé cette expression de France en Angleterre. Pat. norm., p. xcii.

Peut-être serait-il plus exact de dire que toutes ces locutions se sont formées indépendamment les unes des autres. Comparez aussi le grec *εὖ πράττειν, κακῶς πράττειν*.

4° On s'est de plus servi de ce verbe pour affirmer et pour nier :

Je n'os, dist l'enfes — *Si feras*.
Trai, dist li rois, jà l'ociras.
(Mouskés, v. 47810.)

Qu'ele ne soit mais tant hardie
Que mot de sa bouche li die,
Se il ne l'en donnoit congie.
Ele respont: *Non ferai-gie*.
(MS. d'Erec et d'Enide, fragm. aux
archiv. du roy. de Belg.)

Or vos en poés bien aler
Tot sains le vostre non nomer.
— Par foi, dit-ele, *no ferai*.
(Partonop. de B., II, 34.)

Cet usage est également dans le provençal :

Avenir? — Dieus o volgues!
— No pot lo? — Per Dieu, *si fai*.

« Arriver? — Dieu le voulût! — Ne le peut-il? — Par Dieu! *si fait*. » Nos patois ont gardé de tout cela les formules *si fait*, *non fait*, pour dire *oui* et *non*. L'Académie affirme toutefois que le peuple donne à *si fait* le sens d'au contraire. Il faut comparer cette locution avec l'adjectif *si fait*, tel, semblable.

Quant à la conjugaison du verbe *faire*, nous avons à remarquer l'emploi simultané des formes picardes *fac*, *fach*, au prés. de l'indic. (v. 2188, 52055, 52041, 54002), et de la forme bourguignonne et normande *fas* : Se gehir ne ly *fas* (v. 28958).

Au futur notre auteur écrit dans un passage *fra* pour *fera*, forme syncopée qui appartient à la Normandie, et que nous rencontrons aussi dans les Vœux du Paon :

Faittes plus, dittes mains, si frés plus à erémir.
(MS., 1° 20 v°.)

Nous ne dirons plus rien du subj. dont nous avons déjà parlé, v° *Façons*. Seulement notons que dans notre roman l'auteur s'en est une fois servi d'une manière elliptique, sans le faire précéder du *que* conjonctif :

Se ly amulaine est par dedens atrapés,
Vous le *faciés* morir; la tieste ly totés (v. 52052).

FAIT (A), à mesure que, Gilles de Chin, v. 5188.

A fait que Hanuier venoient,
A lor volenté les prenoient.

En rouchi l'on dit *fait à fait* dans le même sens. On pourrait y voir un abrégé de *aussitôt fait*. « Qu'il devra

aler quérir..., à fait que ouir on les voudra. » Chartes du chef-lieu de Mons, ch. 29, a. 1.

A fait k'il viènent à l'estour
Lor aprendent François un tour.
(Mouskés, v. 21895.)

L'expression *au fur et à mesure*, dont nous nous servons aujourd'hui, rend-elle d'une façon aussi exacte le sens de l'ancienne locution *à fait*? on peut en douter. Bien des gens ignorent ce que c'est que le *fur*; on ne sait pas ce que ce mot signifie le prix, la valeur, la taxation des marchandises. Régler ou fixer le *fur* du pain, c'était établir la mercuriale ou le marché. D'où il résulte que *fur*, *fuier*, *feur*, *for*, n'est pas autre chose que le latin *forum*. Le seigneur qui réglait le *fur* des marchandises avait ce qu'on appelait le droit d'*afforage*. Si donc vous achetiez des grains *au fur et à la mesure* du lieu, c'était au prix et à la mesure du marché. On voit que nous sommes un peu éloignés de notre locution moderne. Un proverbe, qui a été oublié par M. Leroux de Lincy, disait : « Tel *fuier*, telle vente. » Les xv joies de mariage, p. 16. *A nul fuier*, qui s'employait si fréquemment, voulait dire à aucun prix.

Je ne laierai à nul *fuier* mes amis,

dit Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, dans une des chansons que M. Leroux de Lincy a imprimées. Chants hist. franç., I, 125.

En Hainaut on prononçait *fu* : « Il fera faire un denier, de coi caseuns trois seront aussi boen comme un viés gros tournois dou vrai cung le roy de France *en pois et en fu* (en poids et en valeur). » R. Chalou, Monnaies du Hainaut, 1^{er} suppl., p. 5.

A tout ce qui précède, il faut ajouter que le prov. *for*, qui s'employait aussi dans le sens de prix, valeur, voulait quelquefois dire manière. Ainsi : L'auzel chanton à lur *for*; c'est-à-dire : Les oiseaux chantent à leur manière. Falsamen es mentit à *for* de renegat; c'est-à-dire : Tu as faussement menti à manière de renegat. Rayn., Lex. rom., III, 361-362.

Qu'est-ce donc que le *fuier* et le *for* de la langue d'oïl et de la langue d'oc, comparés à notre *fur*? Évidemment c'est le signe d'une comparaison, d'une proportion; de manière qu'en disant faire quelque chose *au fur et à mesure*, nous entendons que cette chose doit se faire proportionnellement et comparativement à une autre. L'esprit a de la peine à se rendre compte de toutes ces subtilités, aussi le patois a-t-il préféré conserver à *fait*.

FAIT (si), tel, semblable, v. 495, 5256.

En *si fait* point, en *si fait* langage, rappellent bien le *si fatto*, *cosi fatto* des italiens. Notre auteur emploie de même *oussy fait* :

En *oussy fait* estat que m'alés requerrant (v. 50959).

FAITANCE, FAITURE, forme, Gilles de Chin, v. 55677.

Prov. *faitura*. La rime semble avoir donné *faitance*, qui n'existe pas en prov.

FAITEMENT (sx), de telle manière, v. 706, 962, 4668; Gilles de Chin, v. 1070.

M. de Reiffenberg a traduit cet adverbe par si bien, si expressément, ce qui est loin d'être exact.

Si *faitement* Bertran sa vie maintenoit.
(Bert. du Gues., I, 12.)

Quant li preudon l'oï parler si *faitement*.
(Vœux du Paon, MS., n° 5 r°.)

Ainsi que nous l'avons dit au mot *Confait*, cela répond à l'ital. *si fattamente*.

FAITEMENT, gracieusement, v. 2477. Voir ci-dessous.
FAIRIS, gracieux, bien fait, v. 29752.

Labigant ly grigois, ung *fairis* damoisiel.
S'en maine son batiel bien et *faitement*.

Le provençal n'a que l'adj. *faitis*, même signification. C'est évidemment le lat. *factitius*, ital. *fattizio*, franç. mod. *factice*, vieux franç. *factis* ou *faitis*. Coquillart écrit *factifs*, qui se rapporterait à l'ital. *fativo*, mais le sens prouve qu'il faut lire *factis* (édit. Tarbé, p. 189). Le fém. est écrit *fétisse* dans ce même Coquillart :

Cente, coïnte, propre ou *fétisse* (p. 74).
Ainsi ce n'est pas chose vaine
Si femme mignote et *fétisse*
De peur d'enlaidir en la peine
Refuse à devenir nourrisse (p. 84).

Comme *faitis* veut dire qui est fait par art et non par nature, il en résulte qu'on pouvait être bien ou mal *faitis* :

Jesuis bien lait et mal *faitiz*.
(Bert. du Gues., I, 17.)

Pourtant l'usage d'employer *faitis* d'une manière absolue pour bien fait, agréable, gracieux, avait prévalu en vieux français et en provençal.

FALIE, FAILLIE; tromperie, faute, v. 4867, 6295, 53977; FALUE, idem, v. 3610.

D'ordinaire notre auteur écrit *sans falie* ou *sans faille*. Ne l'tenés à *falie*. Ce que les Flamands ont imité, *sonder falie* (De Klerck, Brabantsche yesten, I, v. 1144). Mais on rencontre ailleurs *sans faille*, entre autres dans Gilles de Chin. L'auteur du Partonop. de Blois a dit de même :

Entendre a fait à vostre gent
Que tuit s'en iroit à présent,
Et qu'il vos looit la bataille
Et que en vos en est la *faille* (I, 91).

C'est-à-dire que la déception, la tromperie est pour vous. Dans le Chevalier de la Charrette il est question des *failles* d'un jeu appelé mine, dans lequel on double sa mise à

chaque *faille*, et l'auteur compare ces mises redoublées aux coups que l'on se donne au combat, sans qu'il y ait la moindre *faille* :

Plus se fièrent menuement
Que cil qui met deniers sor mine,
Qui de joer onques ne fine
A toutes *failles* deus et deus.
Més molt par est autres eist geus
Qu'il n'avoit niule *faille*,
Més coux et molt fière bataille.
(Chev. de la Char., p. 76.)

Ce mot qui se retrouve dans le prov. *falha*, *failla*, ital. *fallo*, *falla*, anc. esp. *falla*, et anc. ital. *fallia*, est certainement le lat. *falla* pris pour *fallacia* (Naevius et Nonius). Les Anglais l'ont emprunté au français dans leur expression *without fail*, infailliblement.

Quant à la forme *falue* : Ne l'tenés à *falue*, elle se trouve aussi dans le Parton. de Blois :

Que ne l'tenissies à *falue* (I, 30).

On doit peut-être la rapprocher de l'angl. *failure*.

FALIR, tromper, décevoir, v. 8158.

Le secours dont il les a *faliz*.

On reconnaît ici le lat. *fallere*, qui est devenu *fallire* en ital., *falhir*, en prov., *fallir*, *falir*, en cat., et même *fallecer*, *falecer* dans l'anc. esp. et l'anc. port. L'angl. *to fail*, qui signifie aussi tromper, a une origine française.

FALI, FALY, celui qui a manqué à sa parole, ou dont le courage a failli, v. 4804, 6417, 14406, 22588, 22597, 30373, 30450.

Ce participe peut être considéré comme synonyme de *faux*, du lat. *fallere*. L'ital. *fallito*, le prov. et l'esp. *fallido* ont aussi le même sens. Un *failli*, dans notre langue commerciale, reproduit donc en partie cette vieille expression, celui qui fait *faillite* manquant à ses engagements ou à sa parole.

Cette signification donnée à *faillir* d'après son étymologie latine, n'empêchait point celle de manquer de cœur, faire défaut. Les Picards en ont gardé l'expression *cœur failli*, pour désigner un lâche.

Quant Carles veit que tuz li sunt *faillid*.
(Chans. de Rol., st. 179.)

Et si sachiez bien vraiment
C'onques ne suis faus ne *faillis*.
(Art. Dinaux, Trouv. du Tourn., p. 286.)

Toz li mons m'en tenroit à *failli*.
(Raoul de Camb., p. 40.)

Et les couars *faillis* sont en fuies tourné.
(Vœux du Paon, MS. n° 146 r°.)

La fête fut manquée, se traduit dans notre roman par ces mots :

Fu li reviaus *fais* (v. 3754).

FAMELEUS, affamé, v. 8851.

Car ly homs *fameleus* ne s'en seet déporter.

Roquefort donne la forme *fameilleus*, qui est aussi mentionnée par Raynouard comme équivalente du prov. *fame-len*, cat. *famolenc*, lat. *famelicus*.

FAMINE, infamie (peut être : renommée), v. 15.

Un fait de grant *famine*.

La rime, plus que la raison, s'est amusée à dénaturer ainsi ce mot.

FAMIS, affamé, v. 7838.

Quant ly roys vit tel gent de maingier sy *famis*.

Cette forme n'a aucun rapport avec le provençal, qui dit *famatz*, selon sa conjugaison *afamar*. Nous ne pouvons que le rapprocher de l'ital. *affamire*, ainsi que de l'angl. *to famish*.

Il ot assez manguiet, ne fu mic *famis*.
(Baud. de Seb., I, 51.)

FANGIER, marais, v. 18154.

Ou *fangier* est entrés qui de roisiaus fu drus.
Quant li juy ont la crois faite,
Qu'il eurent del *fangier* traite.
(Vita J. C., MS.)

On disait aussi *fangis* : « Lequel Marot courut hastivement à un *fangis*. » Dom Carpentier, v° *Fanga*. On lit *fangoi* dans Tristan, I, 175.

Le son dur du vieux franç. *fanc*, se retrouve dans l'ital. et l'esp. *fango*, le prov. *fanc*, *faing* et *fangua*, le sém. lombard *fanga* et le patois norm. *fangué*. De là peut-être on avait pu croire que ces mots venaient du *famicosus*, palustris, de Festus. Mais on a reconnu que, semblables à la forme prov. *faigna*, et au franç. mod. *fange*; dont l'équivalent existe dans le wall. *fanië*, ils se rapportaient bien mieux au goth. *fani*, gén. *fanjis*. M. Grandgagnage a démontré d'une manière irréfutable que c'était là le nom des hautes *faniëz* des Ardennes, ces plateaux transformés en marais malgré leur élévation. Il a de plus fait voir l'analogie de ces formes avec l'anc. flam. *veen*, *ven*, *venne*, palus, moerland (Kiliaën). Dict. étym. de la lang. wallonne, I, 201 et II, xxiii. Cfr. Diez, Lex. étym., p. 158, Diefenbach, Goth., I, 362, et Rayn., Lex. rom., III, 259.

FANNYER (SE), v. 14087.

Godefroid quitte le camp des croisés avec Harpin de Bourges pour se rendre en secret chez les Sarrasins. On croit généralement qu'il part pour Rohais (Édesse), tandis que réellement il va à Oliberne. Les chrétiens lui recommandent de songer à lui :

Voellies penser de vous, ne vous *fannyés* mie.

M. de Reiffenberg a vu dans ce dernier mot : *Ne vous fagnez pas*, et il l'a traduit par : Ne vous gênez pas.

Il nous semble que cette idée ne convient pas à la situation. Les croisés ne peuvent dire tout à la fois au duc de prendre garde à lui et de ne pas se gêner. Au lieu de lire : *Ne vous fannyés pas*, si on lisait : *Ne vous fauvyés pas*, ou ne vous *fourvoyez pas*, le sens deviendrait plus clair et serait plus d'accord avec l'intention des interlocuteurs. La forme *fauvyer* pour *fauvoyer*, n'a rien qui s'oppose à notre conjecture, c'est bien le prov. *forviar* :

Theophilus li desvoiez,
Li durfeuz, li *fauvotez*.
Congié a pris, si s'en repaire.

(Rutebeuf, II, 280.)

FASTRAS, fatras, choses vaines et inutiles, v. 1869, 17809.

Aujourd'hui bien paray les fais et les *fastras*
Que Matabrune a fait sans conseil d'avoicas.....
Faus Dieux! tu ies plains de *fastras*.

Roquefort dit, d'après Dom Carpentier, que *fatras* veut dire fracas, et *fastrasië*, vision, fantaisie. Le premier de ces mots nous paraît mal compris et le second mal lu. Quant aux *fastrouilles* dont parle aussi Dom Carpentier, v° *Fallita 2*, c'est évidemment une forme de *fastras*, gaberies, men-songes. M. Diez croit avec Ménage que *fatras*, mis pour *fartras*, vient du lat. *farthus*.

FAUC, faulx, v. 9071. — FAUSSART, poignard, v. 5956, 23492, 30772.

Cieus tenoit en ses mains une *fauc* acérée.

Lat. *falx*, prov. *faus*, esp. *falce*, port. *fouce*, ital. *falce*. La *faux* employée comme arme de guerre, remonte fort loin. Cicéron parle de soldats armés de faux qu'il appelle *falcarii*, et Martial parlant de la *faux*, n'a-t-il pas dit :

Pax me certa ducis placidos curvavit in usus:
Agricolae nunc sum, militis ante fui.
(Liv., II, 54.)

Les *faussarts* et les *fauchons*, autres armes souvent nommées au moyen âge, sont dérivés de la *faulx*, peut être du *falcatus ensis*, mentionné par Virgile. On les retrouve dans le provençal *falsar* et *fausso* :

Lansar acconas e falsars...
Lansas e brans è cotels et fausso.

(Rayn., Lex. rom., III, 286.)

Ce sont des espèces de poignards à plusieurs côtés tranchants :

Pavars, dars et fauchars qui tranchent roidement.

(Bert. du Gues., II, 80.)

« Ante oculos ipsius regis occiditur Stephanus de Longo Campo, in capite percussus longo, gracili trialemello, quem falsarium nominant. » Chron. d'Alberic, citée par Duc., v° *Trialemellum*. Voici quelques exemples tirés de notre roman :

Et portolent faussars et hasches ensemment....
II tenoit un faussart dont ly aciers fu bons....
Lances, dars et faussars, mainte espèce fourbie.

FAUCOIS, v. 24598.

Quant Tangrés le coisy mucier dans les faucois.

Le MS. porte bien lisiblement *faucois*, mais il nous semble qu'il faut lire *saucois*, lat. *salicetum*; ce qui donne l'air à notre auteur d'avoir pensé à Virgile : *Et fugit ad salices*. *Saucois* s'est changé plus tard en *saulsaye*. Voy. Ducange, Gloss. et suppl., v° *Saucea* et *Saucetum*.

Nous nous sommes décidé pour cette correction, parce que nous ne voyons pas, dans le dérivé de *fagus*, le moyen d'arriver à *faucois*. Cfr. le prov. et le béarn. *fau*, l'anc. fr. *fo* (Berte, p. 48), le rouchi et le norm. *fau*, le wallon *fawe*, le soisson. *fao*, le limous. *faon* et le celto-bret. *faô*. Ajoutons-nous que le charbon de *fau*, fait avec du bois de hêtre, est même appelé par M. Delmotte, dans son dict. MS., du charbon de *faudre*, et que les charbonniers sont des *faudreux*? Nous serions encore plus éloignés de *faucois*. Mais l'opinion de M. Delmotte ne prouve pas que *faude* ou *faudre* soit synonyme de *fau*, et il doit y avoir ici une confusion. Ducange ayant cité le statut pour la forêt de Compiègne de l'an 1363, dans lequel on parle des *fauldes* des charbonniers, ajoute que ce sont des enclos ou des claies de *fauldes*, « quibus silvae, vaccariae et carbones clauduntur et continentur, » et que les Wallons donnent encore ce nom de *faudes* à des fourneaux de charbonniers entourés de claies, que les Français appellent charbonnières. Les Wallons parlent encore aujourd'hui ainsi, selon M. Grandgagnage, qui serait assez disposé à croire que *fâder* veut dire brûler, réduire en charbons. Il ne dit pas si *fauder* aurait le même sens. Nous voulons bien admettre qu'au lieu de charbon de *fau*, on ait dit ou qu'on dise même encore du charbon de *faude*; nous croyons même que les *faudeux* ou les *faudreux* sont des charbonniers; mais ce nom-là leur vient à coup sûr des charbonnières ou fourneaux entourés de claies dont parle Ducange, et que M. Diez rapproche de l'angl. saxon *fald*, *falud*, angl. *fold*, anc. sax.

TOME III.

fald, ainsi que du cambrien *ffald*, lieu entouré de claies. Voy. Ducange, v° *Faldae*, septum, claustrum.

FAUOIER, renier, Gilles de Chin, v. 452.

Gérars du Châtel, dit le trouvère, fut le père de Gillon de St-Aubert le bon baron; puis il ajoute :

Gérart l'appellent malfillastre,
Por' ce que fauvoié l'avôit,
Quant fu petis et en enfance.

Ce qui veut dire : Gillon de St-Aubert fut appelé le malfillâtre de Gérard du Châtel, parce que ce dernier l'avait renié quand il était enfant. M. de Reiffenberg qui avait lu *fauvoié*, *sourvoyé* (?), avait aussi ajouté cette autre conjecture : Peut-être *fau-voeil* (*voel*) *avoit*, avait mauvaise volonté. On voit que tout cela tombe devant notre lecture et devient d'une plus grande clarté. Ce mot *faunoier* a été employé sous une forme un peu différente par l'auteur du Baud. de Sebourg, en parlant de la dame de Ponthieu devenue épouse de Salehadin, qui veut faire venir de France le prince Jean son frère, pour en faire un musulman :

Bien sai, dist la royne, qu'il venra sans targier :
C'est mes cors, c'est mes sans, ne me doit fauntier.
(Baud. de Seb., II, 50.)

FAUROIE, FAURONT, v. 4254, 51085.

Ces mots appartiennent à la conjugaison du verbe *faillir*, manquer; mais on trouve aussi dans notre roman l'impersonnel *falloir* qui se conjugue à peu près de même : Trouver le me *faurra* (v. 4187). Voy. ces verbes dans Burguy, Gram., I, 331 et suiv.

FAUSIST, fallût, v. 7544, 50874.

C'est encore ici le verbe *falloir*, et non le verbe *faillir*.

FAUSSART, voy. FAUC.

FAUSSART, faux, traître, v. 11531, 11548.

Que ly roys Corbarans que je voy d'autre part
A à l'encontre vous mal ouvré de faussart...
Ou je t'apielleray un traître faussart.

Comparez le prov. et l'anc. cat. *falsari*, l'esp. le port. et l'ital. *falsario*. Notre mot *faussaire* vient de là.

FAUSSER quelque chose, dire le contraire de la vérité v. 5917.

Ne devons le fausser.

On emploie encore ce mot, mais plus de cette manière; nous ne trouvons pas même que le prov. *falsar* ait été usité ainsi.

FAUTRE (LANCE SUR), lance levée, v. 27544; Gilles de Chin, v. 5455.

Caseuns lance sur fautre, à esporons brocans,
Se férirēt ès Turs.....
Si s'escrie: *Lance sor fautre!*
Berlaimont! à tous ciaus qui viennent.

Faut-il écrire *fautre* ou *faucure*? Ducange préfère *fautre*, et nous somme de son avis. M. Jubinal, dans son édit. de Rutebeuf (I, 177) s'exprime cependant ainsi: « Le *fautré* ou *faucure* (*fulcrum*) était une pièce d'acier qui se plaçait sur le côté droit de la cuirasse en saillie. Elle avait ordinairement trois pouces ou à peu près de longueur, et servait à supporter la lance. Souvent le *faucure* était muni d'une charnière de façon à pouvoir se relever à volonté. » Nous dirons d'abord avec M. Jubinal qu'il doit y avoir eu deux espèces d'instruments destinés à appuyer la lance, l'un postérieur à la seconde moitié du XIV^e siècle, et l'autre qui est antérieur. Mais nous maintiendrons l'orthog. du mot *fautre*, qui ne vient pas de *fulcrum*, ainsi que le dit ce savant, du moins en ce qui touche la garniture de la selle appelée de ce nom. L'instrument fait en acier et placé sur le côté de la cuirasse n'a rien de commun, qu'un nom presque pareil, avec l'objet en *feutre* qui servait à appuyer la lance. Nous le prouverons tout à l'heure.

Roquefort définit ce mot une garniture de selle qui servait à appuyer la lance. Il aurait dû ajouter que cette garniture était de *feutre* :

Lances à arçons *ofeutrés*.
(G. Guiart, II, 475.)

Quant à *fautre* employé pour *feutre*, en voici deux exemples incontestables :

Chapel de *fautre* ot li bers en son chief.
(Raoul de Camb., p. 279.)

Leurs robes de saz et de *fautres*.
(G. Guiart, I, 471.)

Et au vers 15469 *feutre* est pris dans le sens de *fautre*.

Nous n'avons à dire sur l'étymologie de *fautre*, rien de plus que ce que nous en avons dit au mot *Afeutrer*; mais il nous reste à bien établir le sens de *lance sur fautre*. Quelques exemples sont nécessaires :

N'orent pas une liue alée,
Quant esrant en une valée
Lor virent v chevalier autre,
Caseuns la lance sor le *fautre*.
(Rom. d'Erec et d'Enide, frag. MS.
aux archives du royaume.)

Tant ont éu deniers et de clers et de lais
Et d'exécutions, d'aumosne et de lais,
Que des basses m'isons ont fet si grant palais
C'uns hom lance sor *fautre* i feroit i eslais.
(Ruteb., I, 177)

Et xii contes ki là érent
Avoec le roi, et tout li autre
S'enfuirent lance sor *fautre*.
(Mouskés, v. 14680.)

Et de l'une mer jusqu'à l'autre
Conquist Karles lance sor *fautre*,
Si k'il n'i ot nule grevance.
(Idem, v. 4638.)

Tout ausi Rollans et li autre
Férirēt ès Turs lance sor *fautre*.
(Idem, v. 7228.)

Et brocièrent li un vers l'autre
frémement, lance sor *fautre*.
(Idem, v. 9828.)

Escu au col, lance sor *fautre*...
Et met la lance et *fautre* et point.
(Rom. de Perceval.)

Plusieurs de ces exemples étaient de nature à induire en erreur sur la véritable signification de ce terme. Aussi M. de Reiffenberg a-t-il hésité longtemps, dans son Mouskés, entre *lance levée* et *lance en arrêt*. L'explication de M. Jubinal, à propos du passage de Rutebeuf que nous avons cité, prouve aussi que ce savant a vu dans la *lance sur fautre*, la lance en arrêt. Autrement aurait-il confondu le *fautre* du XIII^e siècle avec celui du XIV^e et du XV^e? Un passage du roman de Renart devait cependant faire naître des doutes :

Primes i cort, ainz que li autre,
Lance levée sor le *fautre*,
Rooneel, le chien dant Frobert,
Et Espillart, le chien Robert (I, 582).

Comment! la lance sur *fautre* était donc levée? mais que signifient ces chevaliers qui se précipitent au milieu des Turcs la *lance levée*? Que veut dire ce cri de *lance sur fautre* adressé par Gilles de Chin à tous ceux qui viennent, et qu'il appelle au combat? Et d'un autre côté, qu'est-ce que ces chevaliers qui fuient *lance sur fautre*? peut-on fuir la lance en arrêt? Il demeure évident pour nous que cette manière de tenir la lance haute était celle de chevaliers qui sont en marche et qui prévoient le combat. C'était seulement tout près de l'ennemi qu'on abaissait les lances et qu'on les mettait en arrêt :

Lances levées venoient tuit.
Quant prez érent de cel endreit,
Come hom pierre jeter porreit,
Laschent li resnes, si s'eslaissent,
Liévent escuz e lances baissent.
Sor li conrei Néel turnèrent,
Granz colps e grant buz duèrent, etc.
(Rom. de Rou, I, 358.)

On doit se rappeler que notre auteur emploie souvent cette expression : à *l'abaisser des lances*; eh bien, c'est à ce moment-là que les lances quittaient le *fautre*. Mais demandera-t-on, où étaient donc les lances avant qu'on les mit

sur *fautre*? Les lances étaient portées par les valets et les écuyers. De cette manière le vers du rom. de Perceval n'a rien d'étrange : Il met la lance au *fautre* et pique des deux. Notre vers 13189 en donne même tout à fait l'explication :

Il a repris sa lance, sur *fautre* le posa.

Il a repris sa lance des mains de l'écuyer, cela va sans dire.

FAUTRE, bâtonner, Gillés de Chin, v. 3007.

Mais là le puet batre et *fautre*
Vilainement sans amender.

Ce mot paraît tirer son origine du bas lat. *FALCASTRUM*, *fauchar*. « En laquelle forge le suppliant print un baston, nommé *fauchart*. » Dom Carpentier. Il dériverait directement du verbe *falcastrare*, mais dans un sens tout différent, puisqu'il ne s'agit pas d'une arme tranchante. Dom Carpentier n'y a vu que le sens de chasser, mettre dehors, dans les vers que voici :

Car en leurs cours ne peut entrer
Uns povres ciers, mais est *fautrés*
Quant du portier est encontrés.

Le droit de *faultrage*, dont parle Ducange, est plus directement d'accord avec le mot *falcastrare*, puisque c'est le droit qu'a le seigneur de faucher et de prendre l'herbe du vassal.

FAUVYER, VOY. **FANNYER** (SE).

FAX, fous, Gilles de Chin, v. 2960.

Me faites prendre vers cendax
Pour acoustrer plus de cent *fax*.

Cette contraction barbare, dit Fallot, suppose qu'on a écrit *faus*. Oui, cela s'est fait en Picardie, ajoute M. Burguy. Voy. le rom. de la Manekine, 453. Cela ne veut pas dire que *fax* ou *faus* vienne de *falsus*, ainsi que l'a dit Roquefort. A ce compte d'où viendrait *sax*, pour sols (Nouv. rec. de fab., I, 298)? *Fax*, *faus*, sont synonymes de *fox*, *fols*.

« Il est vraisemblable, dit Raynouard, que le mot *fol* et ses dérivés ont été formés du lat. *fallere*. » Et il cite l'ancienne traduction du Psautier de Corbie : *Foleai sicumi oelle que perit. — Erravi sicut ovis quae perit. Ps. 118. De tes commandemens ne foliai. — De mandatis tuis non erravi. Ibid.* Le sens de *folier* a trompé ici Raynouard, qui ne s'est pas souvenu qu'être *égare* pouvait également signifier être détourné de sa voie ou être fou. *Folier* n'est que le synonyme de ce mot, et rien n'indique ses rapports avec *fallere*.

Ce qui divise les savants, c'est la question de savoir si *fol* vient du latin *follis*, soufflet, ballon, ou du celtique *fol*.

M. Diez est d'avis que ce mot ne vient ni du grec *φοῦλος*, ni de l'allemand. *faul*, ni du celtique *fol*. Le latin *follore* (Hieronim.), se gonfler de vent, et *follis*, soufflet, sont les origines auxquelles il rattache notre mot.

M. de Chevallet et M. A. de Courson s'arrêtent au celtique, et font remarquer avec Ducange les phrases suivantes : « At ille more gallico sanctum senem increpitans *follem*, ab eo quidem virga leviter percussus est. » Joh. diac., Vie de St-Grég., lib. IV. — « *Follem* me verbo rustico appellasti. » Willelm. abb. meten. epist. 3. *More gallico, verbo rustico*, indiquent à leurs yeux un mot de la langue vulgaire, et comme ils retrouvent ce mot dans le cornouaillais *fol*, dans l'armoricain *fol*, dans le gallois *ffoll* et même chez les Irlandais, ils en concluent que ce mot est bien évidemment celtique. On est obligé de reconnaître que tout cela est vraisemblable.

D'un autre côté, on ne peut nier qu'un ballon gonflé de vent, *follis*, ne donne bien l'idée d'une tête folle, et si l'on remarque un ancien verbe *follescere*, stultus vel vanus fio (vet. dict.); si de plus, on compare la forme lat. *follicare*, avec le prov. *follegar*, anc. cat. *folejar*, *follejar*, et l'it. *follegiare*, peut-être sera-t-on amené à conclure que, malgré sa racine celtique, ce mot s'est retrempe dans le latin où il a trouvé des termes de comparaison. Cfr. Ducange, vis *Follis* et *Follus*; Diez, Lex. etym., p. 149; Rayn., Lex. rom., III, 348; de Chevallet, Élém. celt., p. 235; et A. de Courson, Orig. et inst. des peuples de la Gaule armoricaine, p. 416.

FEL, faux, traître, méchant, terrible, v. 417, 1365, 7522, 27640, 30442; **FÉLON**, même signif., v. 1285, 3093, 8536, 25491, 26607.

Il seront moudréour et *fel* laron proués...
Forte fu la bataille de l'enfant Hélyas
Et dou *fel* blauquaré qui euer ot satrenas...
Voient devant le tref au roy maint sarrosiu
Et maint *fel* morijen qui font mal que venin...
Car moult est *fels* li homs, je le dy et diray...
Qui pour dame qui soit ciet à nul *fel* assay...
Par le *fel* Labigant qui tous les a trahis.

Félon, *felonie*, sont restés français. Quant à *fel*, on ne le trouve plus que dans les patois; encore ce mot y a-t-il des acceptions fort diverses. Ainsi en rouchi, *fèle* signifie fort, robuste, roide, en parlant des choses; arrogant, peu endurant, en parlant des personnes. En Normandie, s'il a le sens de fort, courageux, dans l'arrondissement de Bayeux, il n'en est pas de même dans plusieurs localités de l'Orne, où il veut dire faible. D'une autre côté, le wallon y trouve l'équivalent de vigoureux, fort, vaillant, extrême en son genre. A Bruxelles enfin, un *fèle cadet* est un gaillard.

L'italien *fello* et son augment. *fellone*, le prov. et l'anc. franç. *fel*, ont, au contraire, la signification de cruel, méchant; et l'anc. esp. *felon*, *fellon*, a le même sens que notre *félon* moderne, traître, qui manque à sa foi.

Peut-on dire que les mots *fel*, *félon*, ne signifient en vieux franç. que scélérat, cruel, ainsi que le marque M. Diez? Nous admettons que cela peut être vrai pour les exemples rapportés plus haut, et que même c'est la signification la plus ordinaire de ces mots; cependant il y a plus

d'un passage où un pareil sens est impossible. Dans le suivant, par exemple, lorsque Godefroid vient d'engager ses compagnons d'armes à se pardonner toutes leurs offenses, avant de marcher au combat, on lit :

Quant ly baron oïrent Godefroit de Buillon,
Là n'y ot chevalier qui n'eüst cuer félon.
Entre-baissiet se sont plus de mille baron.

(God. de B., v. 8535-8537.)

Les chevaliers s'embrassent, il sont attendris, et cependant le trouvère nous dit qu'ils ont le cœur *félon* (!) Qu'a-t-il voulu dire? Ce mot aurait-il ici le sens du wallon, ardent, exalté? ou lui trouverions-nous par hasard cette signification de *faible*, que M. Duméril a mentionnée au mot *fele* dans le patois normand? ou bien encore cœur *félon*, serait-il le synonyme de cœur *failli*, de la même manière que *failli* est le synonyme de *félon*, dans l'expression *traître failli*?

Dans les vers du Chastie-Musart qu'a cités M. de Chevallet, il nous semble qu'on doit voir un sens approchant du sens moderne :

Feme a le cuer félon, chétis et orgueilleux,
Cruel et desloial, félon et traïteux.

(Ruteb., II, 486.)

Beaumarchais fait dire de même à son Figaro : Femme, femme, créature *faible et décevante* ! et ces derniers mots ne sont peut-être que le *félon, chétis et traïteux*, du trouvère?

L'acception moderne du mot *félon*, acception qui se rencontre aussi dans le bas lat. *fello, felo*, nous détourne plus encore du sens ordinaire de notre mot. La trahison, le manque de foi, n'ont rien de commun en apparence avec la cruauté, l'air terrible et l'ardeur guerrière. Ainsi avoir le regard *félon*, c'est avoir le regard terrible; un estour *félon*, c'est un combat acharné; se montrer *félon* dans une bataille, c'est s'y montrer ardent et redoutable.

Dex ! quant erieront : Outrée!
Sire, aidés à pèlerin,
Por qui sui espoentée,
Car félon sont Sarrasin.

(Leroux de Lincy, Chants hist., I, 495.)

Notre auteur ne donne même au subst. *félonnie* que cette acception toute spéciale. Mais, comme le dit M. Grandgagnage, *félon* indique en wallon un sentiment ou une qualité extrême. Or la cruauté, l'ardeur guerrière, sont aussi extrêmes que la trahison. Et puis, ne perdons pas de vue qu'être cruel, équivaut à être injuste, comme être *félon* ou traître, veut dire être inique. Dans les exemples qui vont suivre, il est impossible de trouver, soit le sens de cruel, soit celui de parjure ou de traître. Les douze pairs sont dans le palais de Hugues le fort, et s'amuse à faire des *gaberies* ou des gasconnades à qui mieux mieux. Guillaume d'Orange s'est vanté de prendre une énorme boule d'une seule main et de la lancer contre le palais, dont il abattra le mur. Aussitôt l'écuier du roi Hugues s'écrie que la chose lui paraît incroyable, et il ajoute :

Trestut sait fél li reis, si assier ne vus fait.

(Trav. of Charl., p. 21.)

« Que le roi soit considéré comme *fel*, s'il ne vous en fait faire l'épreuve. »

Ailleurs Olivier a fait une gaberie encore plus forte à propos de la fille du roi Hugues, et celui-ci de dire :

Fel scie en tutes curz si jo li n'el délivre.

(Trav. of Charl., p. 29.)

« Que je sois *fel* dans toutes les cours si je ne lui livre ma fille. »

On voit qu'il ne peut être question de parjure, ni de trahison dans ces deux exemples, et cependant M. Michel a proposé dans son gloss. de traduire *fel* par *félon*. L'idée nous semble beaucoup plus adoucie, à moins qu'il ne s'agisse d'une comparaison et que l'on ne doive lire : que le roi soit regardé comme un *félon*; je veux bien passer pour un *félon*. Mais tout cela est bien douteux, et nous lirions volontiers *fol* au lieu de *fel*.

De ces observations diverses, il résulte que l'étymologie de *fel, félon* a dû être fort contestée. Ducange a proposé le sax. *fælen, felen*, tout malfaiteur digne de mort, et le tudesque *fælen*, delinquere, errare, cadere. Il ajoute pourtant que d'autres y ont vu le grec *φύλαξιν*, decipere, illudere; d'autres aussi, le latin *fel, fiel*, comme si *félon* équivalait à *felleo animo*, d'un cœur plein de fiel. Borel a émis cette dernière opinion.

M. Grandgagnage s'est arrêté à l'angl. sax. *fell*, bas écoss. *fell*, holl. *fel*, anc. fris. *fal*, c'est-à-dire féroce, violent, cruel, rude; M. de Chevallet au tudesque *fel*, en citant le holl., l'angl. et l'angl. saxon; M. Duméril enfin, à l'island. *fella*, tuer, renverser; mais en faisant observer que dans le sens de faible, *fèle* pourrait venir de l'island. *feill*, vice, défaut.

M. Diez, passant sur l'étymologie lat. *fel*, et même sur l'angl. sax. *fell*, propose à son tour le verbe anc. h. allem. *fillan*, qui peut faire supposer un subst. *fillo*, flagellateur, bourreau, dont le cas oblique serait *fillun, fillon*; et il fait de plus remarquer le verbe *filantar, feilantar*, mettre en colère, irriter, du dialecte de Coire. Voy. Lex. etym., p. 441. On voit que rien de tout cela n'est bien satisfaisant.

M. Liebrecht nous fait observer que le *diable* dans le moyen haut allem. est appelé *välant*, mot qui est évidemment un participe, et dont l'étymol. est cependant très-douteuse. Voy. Grimm, Deutsche Myth., II^e édit., p. 945 et suiv. Ce mot, dit-il, se rattache peut-être au *fel* franç.

FELÛSSEMENT, avec fureur, v. 11584.

Lors se sont aprociat moult félussement.

Roquefort donne le mot *fêlenssement*, qui est la forme régulière de cet adverbe. Notre mot est une erreur du copiste.

FELLEMENT, avec colère, v. 4502, 20979.

Moult les a *fellement* véus et regardés....
Ly Sarrasin y sont acouru *fellement*.

Cet adjectif qui est formé de l'adj. *fel*, ne se trouve pas dans Roquefort. Charles d'Orléans l'a employé comme notre auteur dans les vers suivants :

N'a pas longtemps qu'alay parler
A mon cuer tout secrètement,
Et luy conseilloy de s'oster
Hors de l'amoureux pensement.
Mais il me dist bien *fellement* :
Ne m'en parlés plus, je vous prie.
J'aimeray toujours, se m'aist Dieux.
Car j'ay la plus belle choisie :
Ainsy m'ont raporté mes yeulx.

(P. 20, édit. Champollion.)

FELLONS (?) Gilles de Chin, v. 5456.

Ceval i sont duse'as *fellons*
Et sanc des Turz et des cevaus.

M. de Reiffenberg a proposé de traduire ce mot par cuisses, sans donner de motif à l'appui de cette hypothèse. Au lieu de *fellons*, M. Renier Chalon a trouvé dans le Gilles de Chin en prose le mot *frelons* : « La mortalité y fut si grande que les chevaux estoient ou sang jusque aux *frelons*. » (P. 116.) Cette différence dans les deux textes ne permet pas d'asseoir une conjecture.

FÉLON, voy. FEL.

FÉLONNIE, ardeur; force, emportement, v. 1855, 4253, 5107, 10620, 11052.

Ly enfes y féry par sy grant *félonnie*....
Cornumarant regarde par grande *félonnie*....
Oncques ne fu cevaus de telle *félonnie*.

Nous ne pouvons que renvoyer au mot *fel*, tout en faisant remarquer ici que notre expression moderne *félonnie* n'a rien de commun avec celle-ci. Il n'en est pas de même dans le Gilles de Chin, v. 4969.

FENESTRES, fenêtres, v. 9565, 16291, 16505, 20582, 20776, 25559, 25554, 26524.

Lorsque pour la première fois notre auteur dit que les Taffurs avaient devant eux des *fenêtres* pour se garantir des traits, l'expression semble étrange :

Mais des *fenestres* ont ly aucun pardevant,
En quoy ly Taffur vont les quariaus recevant.

Et M. de Reiffenberg a cru devoir faire remarquer que l'on parle plus bas des portes et des volets que les Taffurs avaient apportés d'Antioche. Cependant ces portes, ces fenêtres, continuent de jouer un grand rôle dans le roman, et ce ne sont plus celles d'Antioche, mais bien celles de Rames qui sont citées.

En la ville de Rames avoient une fois
Pris *fenestres* et huis tout partout les manois....

On dirait que ces boucliers improvisés, dont notre auteur ne fait faire usage qu'aux Taffurs, étaient pourtant regardés comme fort utiles par d'autres. Ainsi dans le rom. de Bertr. du Guesc., les planches, les *fenestres*, les huis, sont également employés (II, 269), et nous les trouvons à plusieurs reprises :

Là véissez monter celle gent bacelez
Et porter sur leur chief grans huis, qui sont bendez,
Fenestres et escus qui estoient nervez,
Pour la doubte des pierres qui giètent à tous lez (I, 415).
Lors corurent aux armes ses hommes et sa gent.
Les huis et les *fenestres* et eschies bien cent
Prinrent en Pierregort partout communément,
Et s'en vont à l'assaut sans nul arremement (II, 140-141).
Mainte eschèle fu là contre le mont dréeie
Chascun ot une targe ou *fenestre* chargie
Pour le trait, pour le giet : li ung brait, l'autre crie (II, 142).

Or ces exemples ne sont pas les seuls. Edmond de Dynter raconte dans sa chronique un événement de sa vie dans la guerre du duc Antoine au pays de Luxembourg. Il s'agit du siège d'une forteresse, et nous voyons que de Dynter lui-même, devenu soldat par occasion, se sert d'une *fenêtre* en guise de bouclier pour monter à l'assaut. « Est verum quod memoratus Heinricus et Theodericus de Valkenhuse, in reconducendo dictum magistrum Emundum de Arlinio ad Durby, in itinere, cum auxilio opidanorum de Bastenaken, manu armata assaltando ceperunt castrum de Rolley... Et quia ipse Emondus pro tunc erat inermis, in aggressu quandam *fenestram* extractam ex grandja, illam, pro sui corporis tuitione contra sagittas, cum equi sui capistro ad collum suum suspendit. » Lib. VI, cap. cvii. Ce n'étaient donc pas seulement les Taffurs qui *targoient leurs musiaus de fenestres* (v. 25554). Ces exemples prouvent qu'on se battait sans trop de cérémonie, et nous rappellent du reste que ce même Antoine, duc de Brabant, lorsqu'il vint précipitamment retrouver l'armée du roi de France qui se battait à Azincourt, ne prit pas le temps de se couvrir d'une cotte d'armes décorée de ses armoiries. « Et pro tunica armorum accepit signum dictum *blasoen* unius trompetae, quod, in medio foramine facto, induit pro tunica, et pro vexillo accepto alterius trompetae signo et ad lanceam ligato, sic intravit bellum. » Dynt. chron., lib. VI, cap. cxxvii.

Notons bien pourtant que lorsqu'il est question des *fenêtres* par-dessus lesquelles Godefroid de Bouillon regarde Florie avant le tournoi, ce mot n'est pas employé de la même façon. Il est question alors des fenêtres de l'estrade sur laquelle Florie est assise avec les autres dames :

Ses dames sont lassus as *fenestres* devant
Qui voient la noblaice c'on y va démenant (v. 14995).
Godefroy de Buillon à lui s'aventura,
Par-dessus les *fenestres* Florie regarda (v. 15148).

C'est ainsi que dans Mouskés le mot *fenestré* veut dire

que le fils de Charles fut placé sur une estrade ou même sur un balcon, pour être vu du peuple. Voy. v. 12477.

Faire fenestre se rapporte à un usage de la chevalerie, c'est le synonyme de *faire monstre*. Ducange explique, v° *Fenestrarium*, de quelle façon les chevaliers qui voulaient jouter dans un tournoi étaient tenus d'exposer leurs heaumes et leurs écus à certaines fenêtres, la veille de la fête. Nous voyons une représentation de cette coutume dans le fac-simile du manuscrit des sires de Gavres, où se trouvent une vignette à ce sujet et un chapitre intitulé : Comment les héralds viendrent voir ceux qui avoyent fait *fenestre* de leurs armes, healmes et timbres (sign. t. j.). Ducange a aussi fait mention de cette coutume dans ses Dissertations sur Joinville, p. 34.

FENIR, finir, v. 50555, 55575.

Vous véez clèrement que vous iestes *fenis*...
Mais de tant je vous prie que ne faciés *fenir*
Mon frère.

Fenir a ici le sens de mourir. La langue provençale s'en est servie de même dans cette acception. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 329. Prov. *fenir*; esp. mod. et port. *fenecer*. Le patois rouchi a gardé la vieille forme *fenir*. Voy. la Gram. de M. Burguy, I, 339. Ce savant dit que *fenir* ne commença à paraître que dans les premières années du xiv^e siècle. Voy. *Finer*.

FÉOUR. VOY. FRÉOUR.

FÉRANT, gris de fer, v. 5194. VOY. AUFERANT.

Qui fu sieux Corbadas le viel et le *férant*.

Dans cet exemple *férant* a tout à fait le sens qui convient à son étymologie *ferrum*; mais il faudrait l'écrire *ferrant* ou *ferran*, comme en provençal.

Car enans seretz velhs e canutz e *ferrans*.
(Chron. des Alb., p. 486.)

Dans le Bauduin de Sebourg l'orthographe est plus exacte :

Et s'on vo frère mort qui li poil ot *ferrant* (I, 567).

Nous avons vu que l'on avait fini par confondre *ferrant* et *aufferant*. Voy. ce dernier mot. Voici un exemple où la rime a fait changer *férant* en *feréour*, tout en lui laissant la signification d'*aufferant*. Il s'agit en effet d'un *bai feréour*, et l'on ne peut supposer que ce soit un *bai gris de fer*.

Clarvus ist de son tré sour le bai *feréour*,
(Vœux du Paon, MS., f° 42 v°.)

FÉRANT, cruel, v. 16560.

Lucquabiaus qui le cuer ot *férant*.

Du lat. *fera*, bête sauvage, les provençaux avaient fait le susbt. *feram*, même signification. La langue d'oïl nous mon-

tre dans notre exemple une forme de l'adjectif; mais cette forme est peu logique, et on peut n'y voir qu'une variation de *férain*, lat. *ferinus*.

Ains alevoit fils à vilains
Félons et cruels et *ferains*.

(Part. de Bl., I, 15.)

FÉRÉS, coups portés, choc, bataille, Gilles de Chin, v. 994.

Sur le conte ot grant *férés*.

Ce mot est formé de la même manière que *caplés*, *poignéis*. Moy. lat. *feritum*. « Estoit le *férés* de macés et d'espees. » Joinville.

FÉRIR, frapper, passim. — FÉRU, part. passé, v. 8178.

Nous avons fait remarquer la synonymie de *se férir* et de *s'embaire*. Voy. ce dernier mot.

Ly cierf *se féry* ens pour sa sauvaicion.
(Chev. au Cyg., v. 65.)

On disait de même *se referir* :

Lors r'entoise le branc, le cheval a hurté,
Et *se refiert* es grieus.

(Vœux du Paon, MS., f° 146 v°.)

M. Burguy cite le passage suivant de Gérard de Viane, où cette acception n'est pas douteuse, mais il ne la constate point (Gram., I, 357) :

Où Olivier ? avez le vos vancu ?
Nenil voir, sire, Rollin ait respondu,
Ke Damedeus ne l'ait pais consentu ;
Par un sien aingle le n'ait bien desfandu,
Car une nue antre nos *se féru* (v. 5167-5171).

Nous devons faire cependant remarquer ici que *se férir* répond assez bien dans ce sens au latin *se ferre*. Sa conjugaison oblige toutefois à le rattacher à *ferire*.

Du verbe *ferir*, le participe *férant* a produit une espèce d'adverbe dans la locution *tout férant*, c'est-à-dire aussitôt, au plus vite :

Que jusques Alixandre est tout *férant* venu.
(Vœux du Paon, MS., f° 148 v°.)

Férant équivaut ici à *férant des esperons*, comme dans Joinville : « Il vindrent *férant* des esperons vers nous. » P. 34. M. Genin a fait remarquer dans son livre sur les Variations du langage français, p. 510, que l'on disait aussi *tout batant* : « Il enveiad ses message *tut batant* après Abner (liv. des Rois, p. 132). » Ajoutons à cela que l'expression *friant-battant*, et même *franc-battant*, dont on fait usage en Hainaut et dans le département du Nord, n'a pas d'autre origine. Il faut la réduire à *férant-battant*, comme dans ces vers d'une complainte de Molinet :

L'an mil cinq cens ce due de bonne apprise...
 Entra en Frise et fut par son emprise
 La place prise où estoit son enfant,
 Férant, batant, abbatant, combattant.

Tout cela fera sans doute abandonner à M. Escallier ses conjectures sur *frient-battant*. Remarques sur le patois, p. 74-75. Quant à la phrase populaire: « Un habit tout battant neuf, » phrase mentionnée par l'Académie, il est facile de voir son rapport avec la locution ancienne.

FERMETÉ, forteresse, v. 7228.

Rohais la *fermeté*.

C'est ici le mot formé régulièrement du latin *firmitas*, mot dont on a fait par syncope *ferté*, ainsi que nous l'avons vu, v° *Enferté*. Il y avait jadis à Liège un impôt de la *fermeté*, c'est-à-dire un impôt dont le produit était consacré à l'entretien des remparts et des portes de la cité.

L'éditeur du Bauduin de Sebourg, par une faute d'impression très-excusable, a fait de *fermeté*, *fèraité*:

Par mauvais hoirs déchicient maisons et *ferateté* (l, 76).

Dans la mort de Garin, p. 242: Faites *fermeir* le chastel de Belin, veut dire faites-le fortifier. C'est le lat. *firmare*, que nous avons aussi retrouvé dans le mot *desfremer*, démanteler.

FERVESTI. Voy. FIERVESTI.

FÉS, fait, action, v. 6160.

Seignour, dist Garscions, chus *fés* est meschéans.

Nous avons rendu à ce mot son orthographe régulière. Mais à l'époque où l'on écrivait *fère* pour *faire*, *fait* devait nécessairement se changer en *feit* et même en *fet*. Nous remarquerons que le catalan a écrit de même *fet* et le port. *feito*. La substitution de l'e à l'a se montre de même dans l'anc. esp. *fecho* et le mod. *hecho*. Dans notre vers *fés* paraît indiquer le nominatif ou sujet. Cependant il est bon de noter que dans le Partonopeus de Bl. on lit *tot à fés* pour tout à fait (II, 409).

Partonopeus n'a lui *fèru*
 D'une fort lance *tot à fés*.

FEUR (A). Voy. FAIT (A).

FEURRE, fourrage, paille, v. 51579.

En *feurre* les ay fait à ce matin aler.

Le *feurre* désigne encore aujourd'hui la paille de toute sorte de blé (Académie). On écrivait autrefois *foare* et *foirre*. Aller en *feurre* signifie dans la langue d'oïl aller faire du butin, et proprement fourrager. Roquefort s'est trompé bien étrangement lorsqu'il a traduit en *fuerre* par: En troupe, tous à la fois, ensemble, dans cette phrase de Villehardouin: « S'en vindrent devant Phinepople en *feurre* pour les fourriers garder. »

Si que sains point d'aler en *fuerre*
 Li rendi la conté d'Auquerre.

(Mouskés, v. 29294.)

En *fuere* en est alés li dux Aubris.

(Gar. le Loh., l, 272.)

On disait proverbialement: Faire à Dieu gerbe de *feurre*, pour dire payer la dime avec une gerbe de paille au lieu d'une gerbe de blé. Rabelais, I, xi. Il y avait pourtant des gens qui disaient abusivement: Faire à Dieu *barbe de feurre*, ce que H. Estienne a fortement blâmé. Précell. du lang. franç., p. 263. Voy. aussi Ét. Pasquier, Rech., III, 44. Vers l'an 1500, une rue de Paris s'appelait la *rue au feurre*; sous François I^{er}, on la nomma la *rue du feurre*, et puis enfin la rue du *fourare*. C'était en 1260 la rue des écoliers, et en 1264, la rue des écoles, à cause des écoles des quatre nations qui s'y trouvaient. Dans cette rue, le fameux théologien du xiii^e siècle, Siger de Gulleghem, que M. Kervyn a mieux fait connaître, expliquait par ses syllogismes les vérités les plus rares, ainsi que Dante nous l'apprend:

Essa è la luce eterna di Sigieri
 Che leggendo nel vico degli strami
 Sillogizò invidiosi veri.

(Dante, Parad., x, 46.)

Voy. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique, XX, 252. On s'accorde à reconnaître que cette rue *du feurre*, le vico degli *strami*, avait été ainsi nommée à cause de la paille que les écoliers y apportaient pour remplacer les bancs dans les écoles.

En wallon *foür* signifie foin; il en est de même pour le rouchi *feurre*. En picard le *feurre* est la paille d'avoine ou d'orge; en normand, c'est la paille et en général le fourrage.

L'anc. franç. *feurre* ou *fuerre* a des significations diverses, entre autres celle de gaine, fourreau, et celle de fourrage, paille, aliments. Cette homonymie se trouve aussi dans l'allemand. *futter* et dans le flamand *voeder*. Si l'on remonte plus haut, on la reconnaît également dans le gothique *fodr*, dans l'anc. h. allem. *fotar*, *foatar*, fourreau, fourrure, etc., et dans l'anc. nordique ou l'island. *fodr*, anc. h. allem. *fuotar*, fourrage, aliments. D'où il résulte que M. Diez, sans tenir compte des acceptions diverses de l'ital. *fodero*, de l'esp. et du port. *forro*, de l'anc. franç. *fuerre* et du franç. mod. *feurre*, n'admet qu'une seule étymologie, le gothique *fodr*. M. Diefenbach n'a pas été du même avis, et pour lui notre *feurre*, fourrage, distinct de *feurre*, fourreau, dérive du goth. *fodjan*, nourrir, élever, comme l'anc. h. allem. *fuotar*, l'angl. sax. *föhder*, *foddor*, l'angl. *fodder*, etc., etc. Voy. Goth., I, 410. C'est aussi l'opinion de M. de Chevallet, qui établit aussi deux dérivations, et même trois, attendu qu'il traite à part les mots *fouerrer* et *fouurrure*. Voy. Élém. germ., p. 468, 469 et 474.

Mais n'oublions pas que si le wallon *foür* signifie foin, cette langue a de plus le subst. *foïre*, qui veut dire pâture des bestiaux. M. Grandgagnage tire ce mot de l'anc. h.

alem. *fuora*, moy. h. alem. *vuore*. Dictionnaire, I, 214.

L'homonymie que l'on a remarqué dans les idiomes cités plus haut, n'existe point pour la basse latinité. Le mot *fodrum*, usité déjà en 796, s'y rapporte exclusivement aux provisions des armées, aux fourrages, etc. Il constituait aussi un droit féodal, le droit de *feurre*, de *forre*, ou de *feurrel*, qui consistait à lever une ou plusieurs fois par an des provisions de paille ou de fourrage. En Flandre on nommait ce droit *fodermalt* (charte de Robert le Frison, 1085), et en Angleterre *foddercorn* (charte de 1281, dans le Monast. angl., I, 297). Le droit féodal avait aussi un proverbe qui disait : Un seigneur de paille, *feurre* ou *beurre*, vaine et mange un vassal d'acier. Ant. Loysel, liv. IV, tit. III, 653.

FEUTRE, VOY. FAUTRE, v. 15169.

Il a repris sa lance, sur *feutre* le posa.

Ce vers prouve d'une manière incontestable la synonymie de *fautre* et de *feutre*.

FIANCJET, fiancé, v. 30072.

Pour tant que je euidoie en moie entenscion
Que la suer Corbarant, qui Florie a à non,
Ne fust pas assenede ne *fiancjet* baron.

Fiancier est la forme picarde de notre moderne *fiancer*. Le prov. *fiansar*, promettre, garantir, qui vient du subst. *fiansa*, *fizansa* (lat. *fidantia*), paraît avoir donné naissance à notre verbe. Ital. *fidanzare*. Dans le Gilles de Chin *fianchier* prison, signifie donner sa parole comme prisonnier (v. 4737).

FIANT (A), corrigez *afiant*, et voy. AFIER.

Par itel convenent que m'irés *afiant* (v. 14342).

FIE, foie, v. 8981, 25274.

Et Je narra ou corps entre pommon et *fe*...
Qu'il pourfendent ung Turc euer et poumen et *fe*.

En Hainaut *fe* (Delmotte, dict. MS.). De même dans Guill. Briton : EPAR, *fies*. Le gloss. imprimé de Lille écrit *foye*. Ce mot vient du moy. lat. *ficatum*, qui a voulu dire d'abord engraisé avec des figues, en parlant des foies d'oies :

Pinguibus et ficis postum jecur anseris albi.
(Hor. sat., liv. II, viii, 88.)

et qui ensuite a désigné le foie d'une manière générale. Un gloss. grec-lat. traduit de même *ficatum* par *σικωτόν*, que le grec mod. écrit *σικέτι* (Ducange).

Ficatum doit avoir été usité de bonne heure, car dans les gloses de Cassel on lit déjà *figido*. Comparez les dialectes modernes, sard. *figáu*, vénit. *figà*, valaq. *ficât*, avec l'ital. *fegato*, l'esp. *higado*, le port. *figado*, le prov. et le cat. *felge*. La forme *fe* que nous trouvons dans notre roman a donc plus

de rapport de prononciation que le mod. *foie* avec la plupart des dérivés connus. Mais on sait combien est commun le changement de l'i et de l'e en oi. Voy. Diez, Lex. etym., v° *Fegato*, p. 140.

FIE, fois, v. 3147, 8990.

Et n'avoit que xv ans d'âge à cete *fe*...
Mais xx mile payen, banière desploie,
Coururent sus Robiert trestout à une *fe*.

Mouskés emploie aussi cette forme : à ceste *fe*, à cete *fe*. Dom Carpentier, v° *Hapiola*, écrit une *fé*, avec l'accent ; et Raynourd se conforme à cette orthographe, sans doute parce qu'elle se rapproche plus du prov. *felz* ou *velz*, lat. *vices*. Quant au mot *fe*, nos exemples prouvent que la rime n'exige pas l'accent, et la mesure ne le demande pas davantage dans les vers cités par Raynourd :

Por mile *fes* d'or son pois
Ne lairoit-ele autrui joür...
Au mains iiii *fes* ou trois.

(Rom. du comte de Poitiers, v. 88 et 315.)

Il en est de même dans le Bert. du Guesclin :

Car foree past le pré, on le dit à le *fe* (II, 221).

A Namur on prononce encore *fe* pour fois ; mais la forme la plus générale en wallon est *foie*. Il est impossible de méconnaître dans ces mots l'ital. *fa*, *fiata*, même signification, synonyme de *via*, dans l'adverbe *tutta via*, toutefois, vieux franç. *toutes voies*, Dauphin. *vei* ; et cela nous explique aussi la forme *foie*, *foye*, sur laquelle on a pu à volonté mettre ou ne pas mettre un accent :

Mais la pncelle estoit courtoise et enseignée
Si s'en sot bien couvrir, comme à celle *foye*.

(Vœux du Paon, MS., f° 57 r°.)

Un seul jor ne li esluast
Que s'ymage ne esluast
Par cent et cinquante *foies*
A jointes mains, jambes ploies.

(Gautier de Coinsy, MS., n° 40747, f° 65 r°.)

Ducange, d'après un vieux gloss. lat. franç., a écrit *foïée* : VICISSITUDINARIUS, qui fait *foïées* d'autrui ; VICISSIM, par *foyez*, entrecangement ; VICISSITUDO, exercitation de *foyez* d'autrui, alternatio. M. Duméril et M. Tarbé l'ont écrit de même avec l'accent :

Puis me jurra vint *foïées* o diz
Qué il no sot né il ne l'consenti.

(Mort de Garin, p. 34.)

Ne me tenistes por vil,
Quant je le gué vos contredis
Trois *foïées*, et si vos dis
Au plus haut que je poi crier.

(Chev. de la Char., p. 26.)

M. Diez donne également les formes *fiée*, *foïée*, et il y voit une contraction de l'anc. franç. *fiède* (liv. des Rois, p. 11), qui dérive directement de l'ital. *fiata*. Mais il tire au contraire le mot *fois* de l'ital. *vece*, anc. prov. *vetz*, nouv. prov. *fes*, lat. *vices*.

M. Burguy, de son côté, pense que les formes anciennes *fié*, *fiée*, *fiéie*, *fiéce*, *fiéie*, et *veie*, *voïe*, *foïe*, *foïz*, dérivent toutes du lat. *via*, *voie*, dont le *v* s'est changé en *f*; il ne cite point de forme avec l'accent.

On sait que la langue d'oïl employait à volonté, dans certains cas, la terminaison en *ie* et la terminaison en *ié*. Ainsi dans nos exemples *foïe* rime avec *ploïe* et avec *enseignié*. Or ces derniers mots sont des participes passés de la première conjugaison, qui équivalent à *ployé*, *enseignié*, formes non moins connues dans la langue d'oïl. Le participe en *ie* s'est conservé dans nos patois.

M. de Chevallet, sans faire de distinction entre les différentes formes, leur donne à toutes la même origine, le lat. *vices*, ce qui ne l'empêche pas d'écrire aussi *fiée*. Éléme. lat., p. 207.

Nous croyons, nous, comme M. Burguy, que *fié*, tout aussi bien que notre mot *fois*, vient du lat. *via*, chemin, fortifié en *fi*. *Una via*, une fois, lit-on dans les Poet. d. pr. sec., I, 491. M. Diez y trouve une analogie parfaite avec le nord. *gang*, et le néerland. *reis*. Kiliaen donne en effet à *reyse* cette même acception : D'eerste *reyse*; la première fois. Ajoutons-y qu'en patois, encore une *tournée* veut dire de même encore une fois ou encore un tour. Mais peut-être est-ce plutôt là l'ital. *volla*. Quant à *viage*, dont on se sert dans plusieurs provinces de France, il équivaut à *reis*, *reyse*. Noël de La Monnoye. Voy. Diez, Lex. etym., p. 374; Burguy, Gram. de la langue d'oïl, II, 292; Grandgagnage, Dict. de la lang. wall., I, 203.

Les *vegades* de Rabelais, empruntées au prov. *vegada*, viennent au contraire de *vetz*, lat. *vices*, ainsi que le disent Raynouard et M. Diez.

FIENS, fumier, v. 6935, 17075.

Cuns pourchians sur le *fiens* mourdry et estrania....
Contre le fort engien se vont fort garnissant
De cloies et de *fiens* et de maint cuier devant.

Ce mot est resté dans le picard, dans le berrichon et dans le rouchi. A Lille, il y a même encore une *rue à fiens*. Le normand dit *fian*. Son origine est le latin *simus*, que Guil. Briton, le gloss. MS. de Lille et Robert Estienne, Dict. de 1536, traduisent en effet par *fiens* ou *fién*. Le prov. en avait fait *fem*, *femp*; le cat. *fems*; l'esp. *fimo*, l'ital. *fime*; *fimo*. Rayn., Lex. rom., III, 301.

Notre mot *fiente* en est un dérivé; aussi M. Diez le tire-t-il de *finetum*. Voy. Ducange, Gloss. et suppl., v° *Fiens*.

Comment Fallot a-t-il pu prétendre que *fiente* était le même mot que *viande*? est-ce parce qu'il a plu à Rabelais de dire, en jouant sur les mots, *viander* pour *fienter*?

Dieu donne la viande aux petits passereaux.
(Nérée, Triomphe de la ligue, act. II, sc. 4.)

TOME III.

On prononce *fié* en Hainaut, suivant M. Delmotte (dict. MS.): c'est par la même raison qu'on y dit aussi *nié* pour *nient*. La langue d'oïl écrit *fiens* et *fient*. « Trois corbellonnées de *fient* de coulons. » Lettres de grâce de 1400.

Le *fiens* ont respandu, le champ vont ordenant.
(Bert. du Gues., I, 86 et 131.)

FIER (SE), se défier, v. 22412.

Par devant Godefroit ly Taffur s'aristèrent :
Marbrun et Luequabel forment d'iaus se *fierent* ;
Mais au roy Godefroit Joyaument s'affierent.

Se fier de quelqu'un est une expression peu commune. Si ce n'est pas une erreur du copiste, elle doit être le synonyme de *se défier*. Le provençal *fiar*, *fizar*, n'a point cette signification détournée.

L'acception ordinaire de *se fier* était avoir confiance, absolument comme aujourd'hui, témoin les vers fameux du roi François I^{er} :

Souvent femme varie :
Bien fol est qui s'y fie.

Moniot, dans le dit de la Fortune, avait déjà traité cette déesse inconstante comme une véritable femme qu'elle est :

Ne porquant n'a Fortune ne cors, ne cuer, ne fie,
Je li donrai un non bien droit à ceste fie :
Si le nommera l'en de par moi *Fols-s'y-fie*.

(Édit. de Rutebeuf, II, 436.)

Ce surnom de *fols s'y fie* subit une certaine transformation dans le Baud. de Seb., I, 141, lorsqu'Éliénor refuse de donner sa main au roi Brighedans :

Sire, dist la pucelle, nom avez *Fox-t-bée* ;
Venus estez trop tart, li-heure est ja passée.

L'éditeur en imprimant *foxibée*, ne paraît pas avoir vu l'intention de l'auteur.

FIÉRÉ, de fer, de couleur de fer, ou dur comme le fer, v. 12386, 16087, 24702, 35291.

Outre les voies et les chemins *fierés*, dont nous avons parlé, v° *Chemin*, nous trouvons aussi des portes *fierées*. S'agit-il alors de portes garnies de lames de fer, ou bien est-ce une désignation commune à certains défilés chez les Turcs et chez les Arabes? Ainsi l'on connaît la Porte de fer des Balkans, près de Selimnia, et les fameuses Portes de fer illustrées par les soldats français en Algérie.

Une autre difficulté se présente pour le *pont de fer* près d'Antioche, attendu que les chroniques latines l'appellent *pons ferreus* et qu'il se nomme encore aujourd'hui de même (Dschibr haddid), dit M. Paulin Paris. Ch. d'Ant., I, 191. Or ce pont de *fer* (v. 9785) est aussi appelé pont de *ferne* (v. 6288), comme dans la Chans. d'Antioche; et M. P. Paris semble prendre *ferne* pour le synonyme de *fieré*. Voir son gloss. Mais dans notre roman le pont de *Fierne* est plutôt un

97

pont sur un fleuve nommé le *Fierne*, et la preuve en est dans le v. 6265 :

Desus l'aue dou *Ferne* a le sien très asis.

Notre auteur n'est pourtant pas assez bon géographe pour être cru sur parole : nous n'en devons pas moins signaler le fait.

Il convient d'ajouter ici, à propos des chemins *fiérés*, que l'adjectif était quelquefois employé sans le substantif. Ainsi :

La jent Huon chevalchent la *ferrée*.
(Mort de Garin, p. 82.)

FIÈRE, mettre aux fers, enchaîner, v. 19538.

Et s'alés en la tour vos prisons *fiérer*.

Prov. *ferrar*. *Fier*, *fiérer*, est encore la prononciation usitée en rouchi.

FIERGE, voy. **ESCHIÉS**.

FIÉROUR, **FIROUR**, fierté, v. 13564, 25644.

Contre roy Luequabel qui tant ot de *fiour*....
Puis féry Corbadas où tant ot de *fiéour*.

De même on a dit *fiere* pour *fiér*, et *fièrement* pour *fièrement*.

Et s'avoit bielle chiére et *fiere* com sengler (v. 988).
Et ses compains se va moult *fièrement* portant (v. 4908).

Le prov. *fer*, *feror*, du lat. *ferus*, *ferox*, est l'origine de *fiér*, *fiérou*, et c'est une contraction toute dialectale qui a produit ensuite *fiere* et *fiour*.

FIERVESTIR, armer, couvrir de fer, v. 7960, 20809, 25125, 25288, 31189, 32416, 33555.

Chevauchoit richement armés et *fiervestis*....
Et qu'il se voist tantost *fiervestir* et armer....
Campion liveray armé et *fiervesty*.

Ce mot désigne l'armure complète de l'homme couvert de fer : « Trois compagnons armez et *fiervestuz* de harnois et d'espées. » Lettres de 1418. Dom Carpentier, v° *Ferrebrachia*. M. P. Paris dit avec raison que c'est un mot composé, excellent et autrefois nécessaire. Garin le Loh., I, 56.

Leurs gens amainment armés et *fiervestis*.
(Aub. le Bourg., p. 25.)

Et Gascelin se r'est bien *fiervestie*.
(Ibid.)

Et furent bien xl. armet et *fiervesti*.
(Baud. de Sel., I, 48.)

On disait quelquefois *ferarmé* au lieu de *fiervesti* :

Dont corurent aus armes, si se sont *ferarmé*.
(Chans. d'Ant., I, 169.)

FIESTIER, fêter, v. 2059, 2910.

Elyas ont baissiet, cascuns le *fiestia*....
Contre lui sont als pour li à *fiestyer*.

Dans ce dernier vers M. de Reiffenberg a imprimé *afiestyer* en un seul mot. Voy. notre mot *A. Fiestier* s'est changé en *fiestyer*; et l'on doit y reconnaître le prov., le cat., l'esp. et le port. *fiestyar*, ainsi que l'ital. *festeggiare*. Lat. *festum*.

FIEX, fils, v. 1207, 1860, 2151, 26325.

Quatre *fiex* et la fille se prirent à changier....
Ses *fiex* de sa femme espousée.

La langue d'oc et celle d'oïl ont dit d'abord *fil*, *fis*. Mais, dit Fallot, le dialecte picard fit bientôt subir un fléchissement à la lettre *l* et il écrivit *fius*, *fiuls*, *fioux*, et même *fiex*, *fiex*. Aujourd'hui encore toute la contrée du nord de la France, où s'est conservé le pic., prononce *fiex* ou *fiu*. MM. Eloy Jehanneau, Corblet et Hécart croient qu'il en est de même en Normandie, mais M. Duméril ne semble pas l'avoir constaté. Nous sommes disposé à croire que ces mots viennent, non pas de *filius*, mais de son diminutif *filiolus*; attendu que la lettre *l* reparait dans la forme *fiuls*, ainsi que dans *fioux*, tel que l'écrivit Rabelais : « Par ma foy, nos *fioux*, j'aime-royz mieulx veoir ung bon et gras oizon en broche. » Pantagr., IV, xi. D'un autre côté le wallon *fiou*, fém. *fioule*, a le sens de filleul, ce qui vient appuyer notre conjecture. Dans le Loup, la mère et l'enfant, La Fontaine a cité le mot *fiex* d'après un dicton picard.

FIÉVÉ, possesseur de fief, v. 5895.

Pour dire ses enfans et à tous ses *fiévés*
Que demain au matin se fust cascuns armés.

C'est encore aujourd'hui un mot très-commun comme nom propre de famille. Il dérive du bas lat. *fevatus* : « Si aliquis suorum *fevatorum* de fevo ipsius centum solidatas, vel tantum ut suum hominatum non perderet, donare voluisset, concessit. » Chron. Andrense, p. 425. Le provençal avait aussi le verbe *afevuar*, donner en fief, qui était formé du subst. *feu*, fief, prov. et anc. cat. Raynouard a pensé que *fief* venait du lat. *fides*; mais on est généralement d'accord pour donner à ce mot une origine germanique, en le rattachant à l'anc. h. allem. *fihu*, *feh*, troupeaux, goth. *faihu*, richesses, angl. sax. *fädering-feoh*, bien patrimonial. Le *d* du moy. lat. *feudum*, *feodum*, n'est qu'une lettre euphonique. Voy. Diez, Lex. etym., p. 146; Diefenbach, Goth., I, 350. Fallot donne *fiestirs*, teneurs de fiefs, d'où notre adj. *fiéffé*.

FIEX, **FIX**, fils, Gilles de Chin, v. 115, 162. Voy. *Fioux*.

FILER, couler, ruisseler, v. 32806.

Ly sans ly va *filant*.

L'auteur du Bertr. du Guesclin se sert fréquemment de ce mot dans la même acception. Voy. I, 95, 169, et II, 59. Il en est de même de celui du Baud. de Seboure, qui écrit *filier* :

Li sans li *filioit* encontreval herbage (I, 517).

FILLUÉS, v. 1108.

Venés avant, *fillués*, mes *fiex* et mes amis.

Il ne s'agit pas ici du *filieul* de baptême, mais d'un terme d'affection équivalent à mon cher fils, ce que le prov. *filhet* représente d'une façon plus exacte. *Filhués* doit pourtant venir de *filiolus*, comme l'ital. *figliuolo*. Voy. *Fieux*.

FIN (METTRE A), faire mourir, v. 51555. Voy. *Finance* et *Afiner*.

FIN, subst., Voy. FINANCE.

FIN, parfait, accompli, extrême, qui a toutes les qualités d'un objet achevé, au physique et au moral, v. 20, 2051, 6858, 7526, 14977, 15081, 23791, 27144; Gilles de Chin, v. 2240, 5780.

Notons d'abord que notre définition convient tout à fait à l'ital. *fine*, *fino*, ainsi qu'à l'esp. et au port. *fino* et au prov. *fin*.

Comment M. Genin a-t-il laissé passer ce mot sans le traiter à fond? et d'où vient qu'il s'est contenté de dire que généralement on le joignait comme affixe au subst. ou à l'adject. pour lui donner la forme superlative? Lang. de Molière, p. 486. M. Genin n'aurait pas dû trancher aussi légèrement cette difficulté.

Un cœur pur, un amour parfait, un chevalier, une jeune fille, accomplis, c'était dans la langue d'oïl un cœur *fin*, une amour *fine*, un chevalier loyal et *fin*, une pucelle *fine*; et de même dans l'ordre matériel, l'or le plus pur était du *fin* or :

Couvert d'un riche drap de l'œuvre à Cipion
Qui mist n ans et plus à faire le façon;
Ou siècle n'a oisiel ne en la mer poisson
Qui n'y soit ordenés de *fin* or sans laiton (v. 14374-14377).

L'amour et le cœur *fin*s sont passés de mode, mais en revanche l'or *fin* nous est resté; on sait au juste à combien de carats il doit être. Nous connaissons aussi les mets *fin*s, les vins *fin*s, les chevaux *fin*s, etc., etc. Ce sont là des restes de l'ancienne acception de ce mot dans la langue d'oïl. On ne dirait pourtant plus aujourd'hui, comme dans notre roman, que Godefroid de Bouillon

Porta une couronne qui ne fu pas trop *fine* (v. 20).

Les conseils *fin*s, dont on parle dans le Garin, sont aussi hors d'usage.

On se garderait également de joindre cet adjectif au mot sépulcre pour désigner le saint sépulcre :

Et ou sépulcre *fin* de mort résuscita (v. 23791).

Pour parler de la noblesse et de l'excellence d'une ville, on ne dirait pas davantage :

Et garderés Damas la cité noble et *fine* (v. 27144).

Enfin la langue française n'a pas non plus conservé l'emploi de cet adjectif dans le sens de probe et loyal, comme le faisait aussi l'anc. flam. *een fyn man*, et comme le faisait également l'espagnol : Amigo *fino*, ami fidèle. Elle le disait pourtant autrefois, non-seulement pour exprimer cette idée de loyauté, mais même pour désigner le contentement, la satisfaction de l'âme. De nos jours les hommes trop *fin*s sont à craindre. Voilà le progrès!

Chevalier somes bon et loial et *fin*.

(Mort de Garin, p. 147.)

Et li euens fu molt dolans et marris :
Tant a perdu, jamais ne sera *fin*s.

(Ibid., p. 160.)

Ce que nous avons gardé encore des anciennes acceptions du mot *fin*, c'est celle d'extrême, quand nous disons : Le *fin* fond des enfers; la *fine* fleur de farine. Comines l'emploie dans un sens pareil : « Sur la *fine* pointe du jour. » I, 57; ou suivant la citation de Pasquier : « Au *fin* bord de la rivière. » Marot en fait autant, lorsqu'il dit : « Au *fin* premier qui la demandera, » III, 29; et Coquillart avait dit aussi : « Au *fin* feste d'un solier, » I, 174.

Aussi Paul Louis Courier, dans sa Luciane, n'a-t-il pas hésité d'écrire en *fine* fin (ital. alla *fin* fine), pour dire tout à fait à la fin. Class. franç., p. 126. Henri de Valenciennes voulant dire : à toute force, a écrit de même : « Et pour çou que il vëoient bien que combattre les convient, par *fine* forche s'ariestèrent-il ou val de Philippe; car autrement crémoient-il qu'il ne fuissent oehis en fuant. » Buchon, Collect. des chron., III, 245. Cette locution a le même sens dans le rom. d'Aubery le Bourg :

Par *fine* force se sont mis au frapier (p. 50).

Employé ainsi, le mot *fin* prend tout à fait le caractère d'un superlatif, et en effet il est quelquefois joint à l'adjectif avec la force de très, fort, extrêmement. Nos patois et même l'Allem. vulgaire (*fein artig*) l'ont conservé aussi dans cette acception. Le wallon *il est fin saoul*, le picard *il est fin bêle*, le rouchi *il est fin sot*, n'offrent qu'une forme particulière du superlatif, et cette forme est assez vieille.

Vous en estes un *fin* droiet maître.

(Pathelin.)

Tout *fin* nu.

(Coquillart, I, 214.)

« J'eusse parlé tout *fin* seul, » a dit Montaigne, Essais, III, xii.

Qui vous fait ensement tous *fin*s seus chevaucier (v. 24751)?

L'origine du mot *fin* a été considérée par plusieurs comme tout à fait germanique; Raynouard entre autres y a

vu le goth. *fyn*, et M. de Chevallet le tud. *fn*. Il n'est pas douteux que l'alle. mod. *fein*; anc. h. alle. *finliho*, moy. *fin*, ne soient le même mot que le franç. *fin*. Il faut en dire autant du flam. *fyn*, et aussi de l'angl. *fine*, beau, de l'ital. *fine*, *fino*, de l'esp. *fino*, et du prov. *fin*, *fi*. M. Diez n'en conclut pas moins avec Ducange, que ces mots viennent du lat. *fnitus*, achevé, accompli, comme le prov. *clin* vient de *clinatus*, l'esp. *cuerdo* de *cordatus*, l'ital. *manso* de *mansuetus*. Nous sommes de cet avis. Ne trouve-t-on pas dans le vieux frag. d'Isambard et Gormond :

Vos estes en dol tut *finé*,

c'est-à-dire tout parfait, tout achevé, *fnitus*? Mouskés, II, x. Cfr. le grec τέλειος; perfectus. Voy. Ducange, v° *Finus*, et Diez, Lex. etym., p. 145.

FINANCE, v. 21990.

Le roi Sustamant, rendant compte au soudan de la défaite que les chrétiens ont fait éprouver aux Turcs, ajoute :

Buinemont et Tangré qui bien sièrent de lance
Sy priés nous ont tenus à celle descouvrance,
Que pierdue y avons trestoute no *finance*.

Il ne s'agit pas ici d'argent, comme pourrait le faire supposer le mot *finance* pris dans le sens moderne. *Fin*, *finance*, *finer*, avaient au moyen âge des acceptions fort différentes et bien plus rapprochées de leur origine, qui est le latin *fnis*. Le verbe *finer*, par exemple, voulait dire achever, terminer, mettre une chose à fin. De là il était synonyme de tuer et aussi de mourir : « Si le faites *finer*. » Baud. de Seb., I, 16. « S'en verrons l'un *finé*. » Chev. au Cyg., v. 1704. Dans cette acception notre auteur emploie aussi l'expression *mettre à fin*, v. 51553.

Finer avait aussi tout naturellement le sens de *finir*, cesser : Car n'ot *finet* d'esrer (v. 5085).

Qui de joer onques ne *fine*.

(Chev. de la Char., p. 76.)

Cette signification est restée dans le picard.

Ducange nous le montre de plus avec le sens de s'acquitter, ce qui revient toujours à en *finir* d'une dette ou d'une obligation quelconque. Ainsi dans les lettres de Thomas et de Jeanne, comte et comtesse de Flandre, de l'an 1238 : « Et s'il avenoit que lidis Watiers acensesist son winage, chis à cui il l'acensiroit *fineroit*, au gret doudit Bouchart, des devantis trois cens livres. » De Reiffenberg, Mon. du Hain., I, 541.

C'est qu'en effet dans la langue judiciaire *fnis* exprime une transaction, par laquelle on a mis *fn* à un procès ou à un différend, et l'argent étant le moyen le plus ordinaire de terminer les arrangements entre parties, *finer* a eu par extension le sens de s'acquitter à prix d'argent. Ducange, v° *Finare*. *Finem facere*, componere de lite, de crimine, vel de alia qualibet re, dit aussi Ducange. Et il cite cette phrase d'une lettre du roi Édouard d'Angleterre, en 1294 :

« Sciatis quod assignavimus vos... ad recipiendum *fnes* vice nostra.... ab illis a quibus *fnes* recipiendos videritis et qui *fnes* nobiscum facere voluerint pro servitio quod nobis debent. » Dans des lettres de 1505 qu'il rapporte ensuite, la *fn* à recevoir est de vingt livres pour le fief d'un chevalier.

« Quant argent faut, *fnaison* nulle, » disait la coutume du Perche, ce qui veut dire que là où l'argent fait défaut, la convention est nulle et ne peut prendre *fn*. Peut-être bien devons-nous à l'expression *finem facere*, le verbe dont s'est servi Molière : Mais je ne t'en fais pas le *fn* (Amph., II, 5), ce qui veut dire : mais je ne t'en dis pas le compte, je ne t'en dis pas le tout.

Ainsi par une extension naturelle du langage, *fn*, *finance*, furent bientôt détournés de leur sens primitif. *Faire fn* ou *finer*, signifia livrer l'argent dû aux termes de l'engagement; recevoir *finance* voulut dire recevoir l'argent qui achevait, qui complétait le contrat. Et le mot *fn* eut la signification d'argent, comme aujourd'hui notre mot *finance* :

Se faire tie de grand *fn*.

(Parton. de Bl., II, 187.)

Ne sont pas tout honni li franc et li villain :
Avarice les fait souvent viser au *fn*.

(Baud. de Seb., I, 26.)

Dignes d'avoir terre et grant *fn*.

(Ibid., I, 27.)

Quant il n'ot plus de *fn*.

(Ibid., I, 532.)

Mais il arrive parfois que le verbe *finer* semble avoir le sens de rassembler, comme Raynouard l'a pensé à propos du verbe prov. *finar* : « Am tota sa noblesa de cavalaria qu'el poyra *finar*. » L'Arbre de batalhas, f° 220. Comines s'est servi du même terme dans cette phrase : « Car je croy que en huit jours ilz n'eussent sceu *finer* huit hommes d'armes. » Édit. de M^{lle} Dupont, t. II, p. 78. Autant vaudrait dire avec Buchon que *finer* signifie trouver, ce serait tout aussi commode pour l'explication. « A ceste cause, dit P. L. Courier, prirent du franc osier vert, le plus long qu'ils purent *finer*. » Édit. Didot, Class. franç., p. 150. Mais, selon nous, ce mot ne veut dire ni rassembler ni trouver, et il suffit de remonter à son origine, qui est mener à *fn*, achever, compléter, venir à bout :

Et luy sembloit qu'inecontinent
Après la première secousse
Il en pourroit *finer* souvent,
Sans plus mettre main en la bouree.

(Coquillart, I, 126.)

Cela nous rappelle une autre expression non moins usitée dans la langue d'oïl, nous voulons parler de *venir à coron*. Or nous avons cité ces vers du Bertrand du Guesclin :

En ce temps que Bertran tenoit ainsi prison,
Il n'en pooit issir ne *venir à coron*,
Pour bellement parler, pour metre à *racoen* (I, 108).

Eh bien, cela veut dire, comme dans Coquillart, que Bertrand ne pouvait *finer*, autrement ne pouvait en venir à bout. Si donc il s'agit de soldats ou d'argent que l'on a pu *finer*, cela veut dire qu'on est venu à bout, ou mieux qu'on a achevé d'en compléter le nombre. On trouve de même dans Gilles de Chin le mot *fin* employé pour le mot *coron* :

Il n'el voroit avoir perdu
En nule *fin* por mill besans (v. 5777).

Voy. *Fine* ci-dessous.

D'après tout ce qui précède; notre mot *finance* est donc un synonyme de *fin* et de *finaison*. Sans doute il pourrait avoir le sens d'argent; mais non pas dans notre passage, où le sens général nous engage à traduire : Nous y avons perdu tout ce que nous avons pu *finer*, et cela signifiera : tout ce que nous possédions, tout ce que nous étions parvenus à compléter en biens et en hommes.

FINE, bout, fil, v. 18649, 51958.

Jà n'en seray à *fine*.

L'amulaine raconte à Margalie comment les chrétiens ont été trahis par Labigant, et il ajoute que ce dernier lui a dévoilé toute l'affaire, lorsqu'ils étaient ensemble à Jéricho :

Qui devens Jericho m'en moustra le droit *fine*.

Ce mot équivaut ici à *coron*.

FINER, VOY. FINANCES.

FIRE, **FIROUR**, **FIREMENT**, VOY. FIÉROUR.

FIS, confiant, certain, v. 2197, 11720, 21751.

Sy en soyés tous *fis*.
S'en suy *fis*.

Fis est la forme du nominatif et ne peut faire préjuger l'étymologie. M. de Reiffenberg, en y voyant le lat. *sisus* a perdu de vue que ce mot s'écrivait aussi *fi* et *fil*, et qu'il pouvait bien mieux venir de *fidus*. M. Diez a rappelé le latin de Grégoire de Tours : *fidus* ab hominibus, 7, 8, et l'ital. *fidò*. De son côté, M. Éd. Le Glay a proposé *fidus* ou *fixus*; le premier de ces mots suffit :

Puis s'en départent haus et joians et *fi*.
(Raoul de Camb., p. 286.)

On disait adverbiallement : *de fi*, je le sais *de fi*. C'est ainsi qu'il faut corriger le v. 5468 du Gilles de Chin où l'on a imprimé : « Saciés de *si*. »

FLAIR, odeur, v. 7646; **FLAIRIER**, **FLARIER**, exhaler de l'odeur, ou la sentir, v. 4261, 7641, 7705.

Laissoient les crestiaus pour douhte de *flairier*....
Ensement c'on quisoit le buef et le mouton,
Et c'on tournoit le rost, l'aywe et le bon cappon,
Et ly *flaire* en aloit contre vent habandon,
Par desur les crestiaus sieque bien le *flair*'on....
Or véés-vous là-jus le rost sy bien *flairiant*....
Cascuns ot ung capiel de roses bien *flairiant*.

Comme presque toutes les autres langues, l'anc. français n'avait qu'un verbe pour dire exhaler une odeur ou en avoir la perception. Ce verbe, c'était *flairer*, *flairier*, qui était formé du mot *flair*, odeur, autrement *flairour*, *flérou* :

Le gant et les fleurs à bon *flair*.
(Mouskés, v. 11228.)

Des erbes ung *flair* doux isoit.
(Alain Chartier, p. 595.)

Et quant j'oi senti la *flérou*
Et si douce et si bone odour.
(Rom. de la Rose.)

Le vieux glossaire de Guill. Briton ne connaît que notre ancienne forme : *OLERE*, *flairier*; *OLFACERE*, *flairier*, et le gloss. manusc. de Lille dit de même *ODORARI*, *flairier*, comme le chien la beste.

Au xvii^e siècle cependant Rob. Estienne, dans son dict. lat. franç. de 1536, ne donne plus que le mot *fleurer*, par lequel il traduit le lat. *olere*, *olfacere*. « Aux sens de nature, dit aussi P. Charron, les animaux ont part comme nous et quelques fois plus : car aucuns ont l'ouye plus aygüe que l'homme, autres la veüe, autres le *fleurer*, autres le goust. » De la Sagesse, I, 10. Ailleurs cependant il l'appelle le *flairer*. Etienne Pasquier de son côté change l'orthographe du vieux mot *flair*, et il écrit : « Les loups reconnaissant au *fleur* celui qui les a supplantez, tous d'un commun accord le dévorent. » Recherches, VIII, 15. Avant lui Froissart avait employé aussi le mot *fleur*, mais au féminin : « Et avoient proprement en leurs chevaux le vent et la *fleur* et le froie des leurs. » Gloss. de Buchon. La langue n'avait donc fait que donner un synonyme au mot *flairier*; et elle n'avait toujours qu'un mot pour désigner l'idée d'exhaler une odeur ou d'en percevoir la sensation. La cause de ce changement, c'est que *flairer* se prononçait généralement *fléurer*; et il n'y eût réellement en ceci qu'un accord de l'orthographe avec la prononciation.

Le doute n'en subsista pas moins longtemps entre ces deux vocables. L'Académie française, dans son dict. de 1694, écrivait : **FLAIRER**, on prononce ordinairement *fleurer*; et les autres dictionnaires, se réglant plutôt sur l'usage adopté par les écrivains, entre autres par Molière et Boileau, qui ont écrit *fleurer* (École des maris, I, 2, et Satire X), disaient que *flairer* était vieux et qu'il devait se remplacer par *fleurer*, toujours dans les deux acceptions.

Au xviii^e siècle enfin les grammairiens trouvèrent bon d'utiliser les deux mots. Ils décrétèrent que l'un voudrait dire exhaler une odeur : Cela *fleure* comme baume; et que l'autre exprimerait la sensation que l'on en perçoit : *Fluïrez* un peu cette rose. La langue française en est-elle devenue plus riche que l'angl., qui exprime ces deux idées à l'aide du seul verbe *to smell*; que l'allemand, auquel *riechen* suffit également pour cela; que le prov., où ne se trouve non plus que le verbe *flairar*; enfin que l'espagnol, qui, à l'exemple du lat. *olere*, exprime aussi les deux idées par le verbe *oler*?

Ce qu'elle disait jadis avec un seul mot, notre langue le dit maintenant avec deux.

Les grammairiens, après avoir ainsi distingué *flairer* et *fleurer*, n'ont malheureusement point songé à *flair* et à *fleur*. Et voici que M. Genin soutient, malgré eux et malgré l'Académie, que ce dernier mot existe encore dans l'acception que lui donne Étienne Pasquier. Il ne parle pas de Froissart. M. Fr. Wey avait plaisanté sur la *fleur d'orange* qui devrait s'appeler *fleur d'oranger*; mais M. Genin lui répond qu'il ne s'agit pas de *fleur* (flos); mais de *fleur* (odor), et que par conséquent la *fleur d'orange* n'est que du *fleur d'orange*! Cela changerait un peu nos habitudes de langage, mais il y aurait au moins de la régularité: *flair*, *flairer*, *fleur*, *fleurer*. Par malheur, M. Genin a oublié de consulter un distillateur, avant de songer à faire sa réforme. Car s'il s'agit réellement des fleurs d'oranger, avec lesquelles on distille une certaine eau et même une certaine huile, assurément il faut un peu tenir compte de ces fleurs qui jouent le principal rôle. Non que j'aie la moindre envie de dire, avec M. Fr. Wey, de la *fleur d'orange* (j'aime mieux m'en tenir à l'ancienne façon de parler de Malherbe et de M^{me} de Sévigné); mais à aucun prix je ne voudrais du *fleur d'orange* de son contradicteur.

Les partisans de *fleur* et de *fleurer* ont oublié de nous dire s'il fallait laisser à cette prononciation patoise la même étymologie qu'à *flair*, *flairer*.

M. Éloy Johanneau nous dit bien dans son Rabelais, liv. II, c. 33, que *fleuréter* est un diminutif de *flairer*, mais cela ne suffit pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *fleurer*, *fleuréter* ont plutôt l'air de venir du lat. *flos*, *floris*, que du lat. *fragrare*, changé en *flagrare*, origine reconnue du vieux mot *flairer* (Dict. de Guil. Briton). Le prov. et le cat. en ont fait *flairar*, et le port. *cheirar*. Le rouchi dit aujourd'hui *flair*, odorat, et *fleurer*, exhaler une odeur, le picard au contraire dit *flair*, pour désigner une mauvaise odeur; c'est ce que fait aussi le wallon, où *flairi* veut dire puer. Le glossaire occitanien donne également *flairar*, puer, et peut-être M. Francis Wey a-t-il voulu établir une distinction à cause de cela, en disant que *fleurer* signifie sentir bon. Cfr. le corn. *flair*, odeur, armoric. *flear*, *ster*, odorat, gallois *flair*, putor, faector, *flleirio*, olere (A. de Courson). Voy. Diez, Lex. etym., p. 147; et Genin, Variations, p. 376 et suiv.

FLAMBIER, reluire, étinceler, v. 5170.

Quant tous furent venue au palais qui *flambie*.

Rouchi *flambir*, faire de la flamme. L'anc. franç. et le pic. *flambe*, signifient flamme. Ce mot vient probablement du lat. *flammula*, franç. *flamble*, *flambe*. Voy. *orie-flambe* pour oriflamme dans la Chans. de Roland, st. 223. On trouve dans ce même ouvrage le subst. *flambe*, l'adj. *flambius* et le verbe *flambier*:

Clers est la lune e les estoiles *flambient* (st. 268).
Le palefroy la dame qui de biauté *flambie*.

(Baud. de Seb., I, 473.)

FLASTRIR, tomber à plat; v. 10341, 11158, 13672, 50865.

Par devant l'amustant convient cely *flastrir*....
Sy qu'il est dou cevat à le tierre *flastris*....
Et jà ly convenoit à le tierre *flastrir*....
xxx payens a fait à le tierre *flastrir*.

On lit de même dans le Baud. de Sebourg:

Quant descendre cuida, à terre chiet *flastrie* (I, 59).

Par une inconcevable méprise, M. Micheland a donné au participe *flastrir* le sens d'estomac, poitrine. Dans le rom. d'Alexandre, l'auteur raconte qu'il y avait à Babylone un monstre né d'une Sarrasiné:

De seur ert coze morte des à le poitrine,
Et desous estoit vive là à faloit l'eschine,
Tout environ les aines là à li-ventres fine (p. 806).

Le roi de Macédoine voulut savoir ce que signifiait ce phénomène, et un sage le lui expliqua de cette manière:

La cose que tu vois, qui est à mort *flastrir*,
Çou est çou que tu muers (p. 807).

On voit que M. Micheland s'est laissé tromper par les vers, où il est dit que le monstre était mort jusqu'à la poitrine; et il a cru que ces mots à mort *flastrir* devaient signifier mort jusqu'à l'estomac.

La langue romane s'est servie aussi du mot *flastrir* dans le sens de *flastrir*:

Ne s'en vot départir
Jusqu'il ot fait le chastel jus *flastrir*.
(Mort de Garin, p. 145.)

Devant Bordele ot riche poignéiz,
Chevaliers mors et bons serjens de priz;
Parmi les portes les firent enz *flastrir*.
(Ibid., p. 4.)

Et leur mür à tière *flastrir*.
(Mouskés, v. 27048.)

Toz trois au feules ont et *flastrir* et getez.
(Par. la Duch., p. 219.)

Roquefort n'a point fait de différence entre ces deux mots auxquels il donne une même origine. M. de Chevallet a traité *flastrir* dans les éléments germaniques, et il donne sans doute à *flastrir* une étymologie latine. C'est aussi l'opinion de M. Diez, qui rapproche *flastrir* de *flatter*, et qui tire ces mots de l'angl. sax., anc. nord. *fla*, anc. h. all. *flaz*, nouv. h. allem. *flach*, plat, anc. nord. *delta flastr*, tomber à plat. Les rapports de *flatter* avec *flastrir* sont bien marqués. Quant à *flastrir*, *flastrir*, pat. du Béri *flastrir*, d'où vient notre moderne *flétrir*, ce savant le tire de *flaccaster*.

Nous sommes encore ici en présence d'une de ces racines communes, espèces d'onomatopées, qui se retrouvent dans plusieurs idiomes pour exprimer la même idée. Aussi ferons-nous simplement remarquer les rapports analogiques suivants: l'anc. nord. *flastr*, d'où l'on fait dériver *flastrir*, convient

tout aussi bien à *flattrir*, et d'un autre côté l'esp. *enflaquecer*, qui vient sans aucun doute du lat. *flaccere*, de même que l'ital. *flacco*, lat. *flaccus*, gr. *ῥαξ*, all. *flach*, peut très-bien faire supposer une forme *flakir*, intermédiaire de *flattrir*. Le wallon *flahi*, *flachi*, dans ses acceptions diverses, en est la preuve évidente.

Il ne serait pas impossible non plus de rattacher ces différents termes au goth. *stekan*, être abattu par la douleur, et à l'islandais *flaki*, surface plate. Mais comme il s'agit d'une étymologie immédiate, il nous semble que le lat. doit suffire. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 631-632; de Chevallet, *Élém. germ.*, p. 463; Diefenbach, *Goth.*, I, 384, et Grandgagnage, *Dict. de la lang. wall.*, I, 207-208.

FLÈCE, flèche, Gilles de Chin, v. 3543. Voy. *Flecque*.
FLÉCHIER, fléchir, Gilles de Chin, v. 5674.

Ne pié ne jambe ne flécha.

Ce verbe nous fournit un nouvel exemple d'un changement de conjugaison malgré l'étymologie. Le lat. *finire*, qui produit *finer* et *finir*, nous explique la forme *flécher* de *flectere*. On pourrait aussi ne voir dans cette forme qu'un moy. lat. *flectare*, d'où viendrait aussi le prov. *fleissar*. Le gloss. MS de Lille écrit *FLÉCHERE*, *fléchier*. Dans le Baud. de Seb. on lit *fléker* :

Li Ianche Baudewin point ne pau ne fléka (II, 301).

FLECQUE, flèche, v. 16449.

De celui qui a trait d'une flecque aguisie.

C'est encore la prononciation de ce mot en rouchi. Roquefort donne les formes *flie* et *flique*, qui empêchent M. Grandgagnage d'admettre l'anc. h. allem. *flitz*, au moins pour ces deux mots. Notre mot *flecque*, forme dure du franç. flèche, prov. *flecha*, ital. *freccia*, sard. *flecia*, wall. *flieche*, est une réponse à l'objection de ce savant.

FLORI, FLOURI, grisonnant, v. 3142, 4406, 5225.

On peut voir au mot *Barbe* ce que nous avons dit de cet adjectif. Nous ajouterons ici que, lorsqu'il est seul, il désigne ordinairement la tête et la barbe qui blanchissent. Ainsi *Abrehans li floris* (v. 5223) veut dire d'une manière générale Abraham au poil grisonnant. Mais on le joint tantôt au mot *barbe*, tantôt au mot *tête* :

Et i ot ung sage homme qui le teste ot florie.

(Rom. d'Alex., p. 306.)

Les provençaux ont employé de même le mot *florit* :

Entre las gens
No s tanhon vielh ni florit.

(Rayn., *Lex. rom.*, III, 543.)

La Chanson de Roland, dont nous avons déjà cité un exemple, nous en fournit un autre, qui donne mieux encore la raison de cette expression métaphorique :

Li amiraill ad sa barbe fors mise
Alresi blanche cume flur en espine (st. 237)

FLOUR, fleur, v. 9581; Gilles de Chin, v. 2959.

Une gent bien armé oussy blanc c'une flour.

La Chanson de Roland emploie la forme *flur*, d'où nous est venu *fleur*. Le prov., le cat., l'esp., le port. et l'anc. ital. ont *flor*, dérivation plus directe du latin. L'ital. mod. dit *fiore*. De sanctus *Flosculus* la langue romane a fait saint *Flour* ou saint *Flou*.

FLUN, rivière, fleuve, v. 4640, 23557; Gilles de Chin, v. 2316.

Le flun Jourdain.

La langue d'oïl se servait aussi bien de *flun* que de *flum*. Ce dernier, pareil au prov. et à l'anc. cat., montrait mieux son origine lat. *flumen*. Il en est de même de l'ital. *fiume*. Rayn., *Lex. rom.*, III, 533.

Vinrent al flum de Rames come pseudome et rice.

(Chans. d'Ant., II, 303.)

FOIS (A LE), quelquefois, bien souvent, v. 5505.

Cieuls se cuide vengier qui à le fois est pris.

C'est l'adv. provençal : « *A la vegada* esdeven que plag se ferma en poder de dos homes. » *A le fois* il arrive que plaïd s'établit au pouvoir de deux hommes. Rayn., *Lex. rom.*, V, 531. M. Burguy n'a point donné d'exemple de cet adverbe dans cette acception précise. Gram., II, 292-295. Nous le trouvons pourtant assez fréquemment :

Car on treuve à le fois ung parler bien sachant
En trestout le plus povre comme ens ou plus vaillant.

(Baud. de Seb., II, 41.)

Cil qui à tort vuelt son cousin chalengier
On le voit à la fois chdoïr en grant dangier.

(Bert. du Gues., I, 204, note.)

Il en est de même dans les patois. *Al fos* se conserve dans le dialecte lillois.

T'nez, quand j'y pinsé al fos,
J'ris tant qu'ch'est à n'point croire.

(Desrousseaux, *Chans. et Pasq. lill.*, p. 8.)

Pour l'étymologie voy. *Fie*. *A le fe*, plerumque. Guill. Briton.

FOISON, quantité, beaucoup, longtemps, v. 2985, 22797, 22808.

Ly chevaliers au cygne ot de joie foison....
Et puis de Bauduin qui régna grant foison....
Car poy avoit de gens, et payens sont foison.

Avant que la langue française eût adopté *beaucoup*, qu'elle

substitua à *grandcoup*, ital. *gran copia*, esp. *golpe*, prov. *mancolp*, elle rendait cette idée par *grant*, *moult*, *plenté* et *foison*. Ainsi l'on disait poi ou *grant*, peu ou beaucoup; *force* gens, *moult* de gens, et *plenté* ou grand *foison* de gens. Il était rare de voir cette dernière locution appliquée, comme dans notre exemple, *foison* de joie, à des choses qui ne pouvaient se compter.

Nous trouvons néanmoins l'adverbe à *foison* dans un sens bien éloigné de cette première acception. L'auteur du Baud. de Seb. s'en sert pour exprimer l'idée de vitesse, de promptitude;

Or i alez tous seulz, chevauchiés à *foison* (I, 56).
L'endemain au matin, ains que jour véist-on,
S'apresta li vassaus qui Gallerans ot non.
Car qui voelt cheminer et aler à *foison*
A l'esplott dou matin bien tenir se doit-on (Ibid.).

L'étymologie de *foison* est le subst. lat. *fusio*, adv. *fusè*, abondamment, qui se montre mieux dans notre expression mod. à *profusion*. Prov. *foyson*, *foyzo*.

FOL, instrument de musique, v. 27299.

Maint cor, maint *fol* et maint bacin.

Serait-ce par hasard un instrument à vent? et ce mot viendrait-il du lat. *foliis*? Voy. Dom Carpentier, vis *Folus* et *Manticulus*.

FOLAGE, folie, v. 30614.

Elle nous a traît par son (trop) grant *folage*.

Cette forme rappelle le prov. *follatge*; elle est très fréquente.

FOLER, faire des choses déraisonnables, Gilles de Chin, v. 3636.

Cête qui pense de *foler*.

Prov. *foliar*, anc. ital. *folleare*; anc. cat. *folejar*, *follejar*; ital. mod. *folleggiare*. On disait aussi en franç. *foléer*, *foloier* et *folier*:

Ains que *foltasce* en li.

(Part. de Bl., I, 142.)

Voy. notre mot *Fax*.

FOLOUR, folie, chose déraisonnable et par conséquent préjudiciable, v. 9411, 31692, 31702.

Solimans fist *folour*

Qu'il issy du castiel Garscion l'aumaçour...
Or me donnés ung don sans la vostre *folour*...
Et se meffaitte s'est par aucune *folour*,
Je croy qu'elle fera mon voloir sans retour.

Cette forme rappelle le prov. et l'anc. cat. *folor*, *follor*, ainsi que l'ital. *follore*. Le vieux franç. a beaucoup varié les terminaisons du mot *folie*; on en trouvera des exemples dans Roquefort. Voy. pour l'étym. notre mot *Fax*.

Puisque je ai seigneur qui m'aime et prise,
Bien doi estre de tel valour
Que je ne dois penser *folour*.

(Leroux de Liney, Ch. hist., I, 98.)

FONDIÈFLE, **FONDIFLE**, fronde, v. 8690, 9048, 26595.

Et *fondièfles* as mains et kaillaus pour siervir...
Et payen leur giettoient *fondièfles* et quariaus...
Et ly roys des Taffurs va se gent amenant
Qui de *fondièfles* vont les payens destraignant.

Le lat. *funda*, que le gloss. imprimé de Lille traduit par *fundefle*, est sans contredit l'origine de ce mot, comme l'a dit M. de Reiffenberg, v. 8690; mais il faut ajouter que dans cette forme il représente le bas lat. *fundabulum*, *fundibulum*, *fundibla* (Ducange). L'espagnol en a fait *fundibulo*. La forme *frondevola* d'une charte de 1190, citée par Ducange, fait remonter un peu plus haut que ne l'avait pensé M. Edelst. Duméril l'introduction de l'r dans le lat. *funda*. A la même époque les troubadours écrivaient *fronda* et *fonda* (Rayn., Lex. rom., III, 535).

Au xvi^e siècle on trouve encore le mot *fonde*. « Je voudrais bien fort qu'il vous fût maintenant baillé une *fonde*, afin que d'ici loin d'un lieu caché vous les frappissiez. » Ant. de Muret, trad. de Térence, Eunuque, p. 111. Voy. aussi le Tetraglotton de Plantin. Antérieurement on rencontre fort souvent *fonde* comme *fondièfle*. L'auteur des Vœux du Paon appelle même les frondes des *fondaus*:

Ceux dedens lor gettoient et vive cendre et chaus,
Et à bras estendus grosses pierres poignaus,
Et li pïssour à pelx et li autre à *fondaus*.

(MS., n° 21 v°.)

M. P. Paris a donné une définition du mot *fondièfles*, *fondufles*, qui nous paraît inexacte. Ce sont, dit-il, des courroies avec lesquelles on lançait les frondes ou fondes. Le passage auquel s'applique cette définition est celui-ci :

Et jeter aus *fondufles* ces grans caillaus massis.

(Chans. d'Ant., II, 427.)

Nous croyons que les frondes ou fondes sont la même chose que les *fondièfles* ou *fondufles*, et que, du moins en ce qui regarde nos exemples, c'étaient des instruments, comme la *funda* des Romains, avec lesquels on lançait des pierres : *Instrumentum e funiculo factum; quo funduntur, hoc est jactantur lapidès* (Rob. Estienne). M. P. Paris a eu sans doute en vue l'analogie de la langue italienne, qui, donne à *frimbola* le sens de fronde et celui de pierre tout à la fois. Henri Estienne nous apprend que les *fondièfles*

étaient aussi des machines de guerre servant à faire batterie. Précell. du lang. franç., édit. Feugère, p. 373.

FONDU, renversé, affaissé, v. 11214.

Tant que ly chevaus est à le tierre fondus.

Ce vers rappelle le nom d'un jeu fort en vogue parmi les enfants : le jeu du cheval *fondu*. On disait autrefois *fondre dessous* ; mais aujourd'hui cette expression nous manque. Le part. *fondu* est un véritable latinisme : *Fundere corpora humi*. Virg.

FONT, fonde, v. 11315.

A poy mès cuers ne font.

3^e pers. sing. du prés. du subj. de *fondre*. Le cœur qui *font* est une métaphore employée plusieurs fois par l'auteur du Gilles de Chin, v. 1824, 3576.

FORBIS, fourbi, Gilles de Chin, v. 2420, 3394.

As rices brans forbis d'acher.

Prov. et anc. cat. *forbir*, ital. *forbire*, angl. *to furbish*. Ces mots viennent de l'anc. h. allem. *furban*, nettoyer. M. Diez fait remarquer ce vers de Dante :

Da lor costumi fa che tu ti forbi.

(Inf., XV, 69.)

Il ajoute aussi que l'ital. *furbo* et le franç. *fourbe* dérivent de notre mot. C'est par une semblable métaphore que le français appelle un flatteur un frotteur de manches, et que le grec *ἐπίτριμμα*, *περίτριμμα*, un fin matois, adj. *ἐπίτριπτος*, rusé, dérive d'*ἐπιτριβα*, adfrire.

On trouve *furbi* dans les Trav. of Charl. Les fourbisseurs sont appelés *forbeurs* dans le liv. des Mest., p. 257.

FORCE (signif. diverses), passim.

La langue d'oïl n'avait pas moins d'homonymes que notre français moderne. Le mot *force*, entre autres, y avait le sens du lat. *vis*, celui de *multum* et celui de *forceps*, qui se corrompit en *forpex* et en *forfea*. Cfr. le wall. *forpá*. C'est du génitif *forpiciis* que M. Diez tire le mot *force*, ital. *forbici*. Dans la draperie on appelait tondeurs de grans *forches*, les ouvriers chargés de tondre le drap à l'aide de grands ciseaux. Au reste, nous avons aussi gardé *forces*, subst. plur., dans l'acception de ciseaux.

Qui un rous peligon portoit
Bien fet, sans cizel et sans force.

(Rom. de Ren., I, 85.)

Une locution proverbiale très-fréquemment employée au moyen âge disait : *La force paist le pré* ; en prov., la *forsa* 'l prat pais. Nous nous souvenons à ce propos d'une grosse querelle faite à M. P. Paris par M. Fr. Genin. Le premier avait dit que cet ancien proverbe exprimait la folie de ne pas se soumettre à la nécessité. Ce n'était peut-être pas assez nettement traduit ; mais M. Genin y a trouvé bien autre-

ment à dire : « La *force* paist le pré, cela signifie : Le ciseau nourrit le pré, forceps pascitur (n'est-ce point *pascit*?) pratum ; le fer du faucheur fait repousser l'herbe plus drue et plus vigoureuse. » Or, il s'agissait de cette phrase de Henri de Valenciennes : « Et d'autre part, s'il nous font par forche faire chose que nous ne devons faire par raison ne otrier, en nom Dieu, la forche paist le pré, et on doit mult faire pour issir de prison et pour sa vie sauver. Et pour çou ne ferons nous pas desloiauté. » En d'autres termes et sans métaphore, ajoute M. Genin, notre désespoir même sera notre ressource ; poussés à bout, nous n'en serons que plus terribles : *La force paist le pré*. »

C'est, selon nous, un contre-sens formel, et Henri de Valenciennes aurait dit dans notre langage moderne : Nécessité fait loi. M. Paris était bien plus exact, lorsqu'il disait, au grand scandale de M. Genin (traduire *paistre* par le verbe tondre!) : *La faux tond le pré, c'est-à-dire mange le pré, pascitur, tondet*.

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

Comment M. Genin a-t-il pu oublier La Fontaine et n'a-t-il pas compris que *paistre* équivalait ici à manger ou à tondre ? Toujours ingénieux, il a voulu prêter de l'esprit au vieil Henri de Valenciennes, et il s'est fourvoyé. Je serais curieux de lui voir appliquer sa traduction aux vers suivants :

Là se sont reculé, mais che fu moult envis,
Car forche paist le pré, et li leus le brebis.

(Baud. de Seb., I, 103.)

Entendez-vous, M. Genin ? *Li leus paist le brebis*. Persisterez-vous à dire : Le loup nourrit la brebis, *lupus pascit ovem* ? Ce serait un paradoxe fait pour vous tenter.

On trouve de même ailleurs :

Molt l'a fait à auviz, n'an doit estre blasmé;
Ou proverbe dit-on que force paist le pré.

(Chans. des Sax., II, 121.)

Il y a d'autres exemples dans la Chanson d'Antioche, I, 176, dans la chr. de Bertr. du Guescl., II, 58, dans Par. la Duchesse, p. 30, etc. Voy. F. Genin, Lettre à M. Paulin Paris, 1851, p. 30.

FORCÈLE, poitrine, Gilles de Chin, v. 4554.

Gilles de Cyn a lui féru,
A descouvert l'a conséu
Desor le pis en la forcèle.

C'est la même chose que le prov. *forsela*, le haut fourché du sternum, suivant Raynouard. Jusqu'au xviii^e siècle on a dit en franç. *fourcelle*, et ce mot s'est même conservé dans certains patois, entre autres dans ceux de Normandie et d'Auvergne ; mais il a plutôt le sens d'estomac chez les Normands, comme l'ital. *forcella*. Joinville l'a employé dans ce sens : « Il avoit sa *fourcelle* froide, » dit-il ; et voilà pourquoi il buvait son vin sans eau, malgré les conseils du saint roi (A. Champollion). En Auvergne, au contraire, la *for-*

cèle désigne le cou. En wallon la *forsale* est la poitrine. Dans l'anc. franç. on connaissait deux *fourcelles*, mot qu'un anc. dict. traduit par *claves*, *claviculae* :

Desur son pis, entre les dous *furceles*,
Cruiztedes ad ses blanchies mains, les belés.

(Chans. de Roland, st. 164.)

Les deux *fourcelles* seraient dans ce cas les deux *clavicules*, et non les deux mamelles, comme l'ont pensé MM. Michel et Duméril. Si au contraire on parle simplement de la *fourcelle*, il nous semble qu'alors c'est en général de la poitrine qu'il s'agit. Voy. l'explication de Ducange, v° *Furcella*.

Quant Bauduins l'entent, mal l'en fist au *fourchel*?

(Baud. de Seb., 1, 166.)

Pourquoi me fais dolor soz ma *forcele*.

(Raoul de Cambr., p. 40.)

M. Micheland admet, peut-être avec raison, toutes les significations : pour lui c'est le sein, la poitrine, le creux de l'estomac. Rom. d'Alex., gloss.

A l'exemple de Roquefort, M. Fr. Michel a cru que la *forchêure* ou *furchêure* était la même chose que la *fourcelle*, et il a traduit ces mots par poitrine. Chans. de Roland, st. 102 et 227. M. Genin a plus exactement écrit l'*enfourchure*. « Pour bien se tenir à cheval, il faut s'y tenir assis droit sur l'enfourchure ou la *fourchure*, et non sur les fesses. » Trévoux, v° *Enfourchure*. C'est le prov. et le port. *forcadura*, l'esp. *horcadura* et l'ital. *forcatura*. Quoi que veuille dire Ducange, le mot *forcata* employé par Dante est aussi la *fourchure* et non la *fourcelle* :

La sua testa è di fin oro formata,
E puro argento son le braccia e'l petto,
Poi è di rame infino alla *forcata*.
Da indi in giuso è tutto ferro eletto.

(Inf., XIV, 56-57.)

Il est juste d'ajouter ici que Ducange a aussi traduit *forchêure* par poitrine, v° *Furcatura*.

Un menton *fourcelu*, mot formé de *fourcèle* ou plutôt de *furcula*, servait à exprimer un genre de beauté du visage, que nous appelons un menton à fossette :

Le nez a belle et droit, et *fourcelu* menton.

(Vœux du Paon, MS., f° 49 r°.)

A dame

Qui est belle et jonette, s'a *fourcelu* menton.

(Baud. de Seb., 1, 343.)

L'éditeur du Baud. de Seb. a eu tort d'imprimer *fourvelut* au t. I, p. 75.

FORCLOSE, action de barrer le chemin, Gilles de Chin, v. 946, 5509.

Lors i a fait une *forclose*,
Si que cil qui bien faire l'ose...

Quant Fortune qui ne repose
Li vint devant à la *forclose*,
Si l'embatit en enferé.

Ce mot est formé du verbe *forclorre*, ital. *forchiudere*, lat. *foras claudere*. Roquefort, qui a cité deux exemples du verbe et du participe, n'a pas mentionné notre substantif.

FORÇONS, corrigez *torçons* et voy. ce mot.

FORIÈRE, lisière d'un bois, d'un champ, etc., v. 55519.

Là se fièrent es Turs com leux sur la *forière*.

Nous donnons à ce mot la signification qu'il a encore en wallon, en picard, en normand et en rouchi. Froissart, en écrivant : « Et prirent la *forière* du bois, » ne lui donne pas un autre sens; et un proverbe du Hainaut, cité par M. Delmotté, dans son gloss. MS., dit : « Par la *forière* on entre dans le champ. » Il est toutefois à remarquer que dans la coutume du Hainaut on donne ce nom à des champs destinés au pâturage, et que tel est aussi le sens du bas lat. *foraria*, *foreria* (Ducange).

M. Hécart, tout en définissant la *forière* : une bande de terre à l'extrémité d'un champ, qui n'a pu se labourer avec le reste de ce champ, ajoute que mener une vache à *forière*, c'est la faire paître sur la lisière des champs cultivés. Ces significations diverses ont paru à M. Grandgagnage tout au moins contradictoires. Il lui semble que des bandes de terre à l'extrémité d'un champ peuvent difficilement être considérées comme des pâturages. Cela est vrai, mais la *forière* des bois est plus large, et comme c'est probablement là que les bestiaux allaient paître le plus souvent, le mot *forière* prit le sens de pâturage, et cette signification fut peut-être étendue à toutes les *forières*. Dans notre vers par exemple, il est évident qu'il s'agit des pâturages qui sont sur la lisière d'un bois, et que les loups s'y jettent pour surprendre les moutons. De cette manière tout s'explique.

Mais l'étymologie du mot, quelle est-elle? Ducange y avait vu le bas lat. *fodrum*, feurre, fourrage; M. Grandgagnage croit, au contraire, que c'est le lat. *foras*, d'où pars *foraria*, exterior, lisière. Quant à nous, il nous semble que le wall. *forire*, comme le vieux franç. *forière*, pourrait être rapproché du wall. *orire* et du vieux franç. *orière*, lisière. L'*f* ne serait alors qu'une aspiration ou qu'un moyen d'éviter l'hiatus, ainsi qu'on le voit dans *ore* pour *ore*. Voy. notre mot *Eur*, côté.

FORMENER, FOURMENER, maltraiter, v. 9727, 12521, 51544.

Furent nostre baron lonctemps en la cité
Pour iaus à rafresquier : moult furent *formené*.

Dom Carpentier donne *fourmener* : « Icellui Lotart eust une suer mariée à Jehan le Wette; le quel Jehan la *fourmena* par plusieurs foiz, et tant qu'il l'afola de l'un de ses membres. » V° *Malectrature*. *Formener* vient de *foris* et de *minare*. Voy. *Démainement*.

FORMENT, FOURMENT, beaucoup, fort, fortement,
v. 359, Gilles de Chin, v. 1857.

Et j'en fui consentans, car *forment* m'en pria.

Cette forme reproduit le prov. *fortment* : « Meravilhet se molt *fortment*. » Rayn., Lex. rom., III, 373. Elle est la syncope de *fortement*, que l'on retrouve plus régulier dans le cat. *fortament*, l'esp. *fuertemente*, le port. et l'ital. *fortemente* (bas lat. *forte* ou *forta mente*). Sur le suffixe adverbial *mente*, voy. Diez, Lex. etym., p. 224.

De travail et de paine fu *forment* foible et floe.
(Berte, p. 50.)

FORMENT, froment, v. 11765.

Chy-endroit ne truève-on pain ne char ne *forment*.

Roquefort a cité cette forme d'après le fabliau du Vilain mire. Elle se rapporte à l'ital. *formento*. Le prov. et le cat. disent *fromen*, *froment*, l'esp., le port. et aussi l'ital. *frumento*.

FORS QUE, FORQUES, excepté, hormis, v. 15211, 19799.

N'y ot Ture ne payen qui ne s'en voist fuisant,
Fors que cil qui estoient à le terre gisant.....
Et ne prenent séjour ne ne sont reposé
Forques dou mains qu'il porent.

La préposition *fors*, excepté, hors, vient du lat. *foras* ou *foris*, comme l'ital. *fuora*, *fuori*, l'esp. *fuera*, anc. esp. *fueras*, le port. *fora*, le prov. *foras*, *fors*, le valaq. *fèrè*, et même le dialecte de Coire *ora*, *or*. Diez, Lex. etym., p. 157.

L'addition de la conjonction *que*, telle qu'on la voit dans nos exemples, n'était pas obligatoire, et François I^{er} en écrivant : « Tout est perdu *fors* l'honneur, » s'est exprimé comme l'auteur de la Chans. de Roland :

Suz cei n'ad gent que Charles ait plus chère
Fors cels de France qui les régens cunquérrent (st. 216).

M. Burguy fait observer que l'on disait aussi *fors de* et même *fors que de*, et *fors tant que*. Gram., II, 354. *Fors que* est encore usité dans le patois du nord de la France, où il se prononce *foque*, *fauque* : N'aïche *fo* cha qui te fet peine? (Ch. lill.) Nous nous garderons de dire avec M. Hécart que ce mot vienne du vieux franç. *auques*, ou bien avec l'éditeur de Guill. Briton, qu'il soit une contraction de la formule *il s'en faut que, il ne s'en faut que de*. *Fauque* appartient à la langue d'oïl, comme *fors que, for que, fur que*, etc. Sa parenté avec le provençal n'est pas douteuse non plus : « Non tenias negun garent de toz pechaz, *forceis que* te mezeus » (*fors que* toi-même). Rayn., Lex. rom., III, 372. Nous citerons un seul exemple de la langue d'oïl :

Mon seignor ont détranchié et ociz,
Et toz les autres qui èrent avec li,
Forsque moi seul que li Loherens prist.
(Mort de Garin, p. 125.)

FORT GIETTER, v. 6091.

Ly engien jour et nuit aloient *fort giettant*.

Ce mot a été corrigé par M. de Reiffenberg qui a pensé que *fort* voulait dire ici *foras*. Peut-être n'a-t-il que le sens de *fortement*.

FORT-JOUSTER, FOR-JOUSTER, FOUR JOUSTER, employer le prix du tournoi, vaincre, v. 15346, 15690. Gilles de Chin, v. 1569, 1717.

M. de Reiffenberg a corrigé : *fors-jouster*, selon l'étymologie du mot, qui est synonyme d'*outrer* : « En ce tans Théodebert et Théodoric firent bataille contre les Gascons ; si les desconfirent et *outrèrent* par armes. » Chron. de St-Denis, Dom Bouquet, III, 259. Dans nos exemples on trouve *fors jouster* le tournoi et *four jouster* la fieste.

M. Diez tire les mots *joute*, *jouter*, du lat. *juستا*. Ducange, au contraire, y voit le lat. *justus*, a *justo* seu pari *congre-dientium numero*. Voy. notre mot *s'ajouster*, pris dans le sens de s'assembler pour combattre, qui donne raison à M. Diez, Lex. etym., p. 176, v^o *Giusta*.

Fouc, troupeau, v. 27345.

Entre ung *fouc* de brebis et agnelés plaisans.

En prov. *folc*, et dans le dialecte de Côte *folco*. Les plus anciennes formes de ce mot sont *fuls*, *fulc*, *foulc* : « Pasturel ai esté del *fule* mun père. » Liv. des rois, p. 63.

Païen sunt mort à millers e à *fals*.

(Chans. de Rol., st. 110.)

« On ne dit pas *fouc* de vaches ne *fouc* de chevaux, mès on dit bien *fouc* de pourghiaux et *fouc* de brebis (Ducange, v^o *Foucagium*). » Dans le dialecte anglo-normand on disait plutôt *eipe* de berbyz, suivant l'extrait d'un poème didactique publié par M. de Reiffenberg, Mouskés, I, xcv.

On a employé aussi *fouc* en parlant des hommes, Roquef., suppl., v^o *Foc*. Aussi Froissart se sert-il du verbe *se des-foucquer* pour se disperser : « Mais se *desfouquèrent* et tournèrent le dos. »

M. Diez y voit l'angl.-sax. *folc*, anc. nord. *fólk*, et il rapproche de ce mot l'anc. franç. *floc*, *flou*, même signification ; angl. sax. *floc*, anc. nord. *flockr* :

Si trovai

Après un moult grant *fou* de pers.

(Nouv. rec. de fabl., I, 108.)

Il est certain que l'expression « à millers et à *fals* » de la Chans. de Roland, st. 110, se retrouve dans l'anc. prov. à *flocs* et à milliers (Rayn., Lex. rom., III, 342).

M. Genin et M. de Chevallet pensent que le mot *foule*, turba, vient de *folc*. Ce n'est pas l'opinion de M. Diez, qui tire *foule*, comme *fouler*, presser, du lat. *fullo*, *foulon*. Dans

le poëme anglo-normand, cité plus haut, *foule* s'applique aux vilains comme représentant mieux la presse :

Folle, dit homme, des vileynes.
(Mouskés, I, xcvi.)

Puis dans le combat, c'est le *fouléis* :

Aus lices de Feson contreval les terraus
Fu grant le *fouléis* d'omes et de chevaus.
(Vœux du Paon, MS. n° 21 v°.)

M. Diefenbach place au contraire tous ces mots dans la famille du goth. *fuls*. Pour lui, l'anc. franç. *foulc*, *floc*, *flou*, le prov. *floc*, le franç. *foule*, *affluer*, etc., tout cela n'a qu'une seule et même origine. Goth., I, 390-392.

FOURCELE, voy. FORCELE.

FOURDINE, prunelle, fruit, v. 15087.

Maradot, qui fu noirs que *fourdine*.

M. de Reiffenberg a proposé de traduire : Qui fut noir comme un *four*. Il nous semble plus naturel de voir dans la *fourdine* le fruit de l'épine noire ou du prunier des haies, que Nicot appelle *fourdime*, Cotgrave *fourdrine*, qui en rouchi, comme en picard, se dit *fourdraine*, et qui figure encore à la fin du xvii^e siècle dans les dict. franç. sous la forme *fourdrine*. Les Picards l'appellent aussi *créque*, fruit du créquier (Trévoux).

Cette comparaison est au moins plus poétique, et il paraît qu'elle est empruntée à la langue espagnole : « Ser negra como una *endrina*, » être noire comme une prune de Damas. L'*endrina* espagnole se dit en cat. *aranyó*, et quoique d'une parenté un peu éloignée, elle pourrait bien être de la famille de notre *fourdrine* ou *fourdraine*. Selon toutes les probabilités le nom de *prunelle* donné à la pupille vient de cette *fourdraine* ou petite prune sauvage :

Si oel furent noir com *fordine*.
(Rom. de Perceval.)

FOURER, garnir, doubler, v. 2065, 2426, 20889.

Fouré de riche hermine...
Car avierse partie faisoit à redouter
Et se li avoit-on la main volu *fourer*....
Car marcadise n'a qui ne soit bien *fourée*,
Et entre bonne œuvre a souvent maïse denrée.

Prov. et cat. *folrar*; esp., port. *forrar*; ital. *foderare*. En moy. lat. *fodera*, *fodra*, veut dire un vêtement doublé; *for-ratura* désigne une fourrure. Nous croyons avec M. Diefenbach que ces mots viennent du goth. *fodr*, gaine, enveloppe, en un mot ce qui contient. De là notre mot *fourreau*, de là aussi notre mot *foudre* de vin.

Dans le second de nos exemples on lit *fourer* la main, et cela signifie corrompre, séduire, au moyen de l'argent dont la main est *fourrée* ou garnie; dans le troisième il est question d'une marchandise *fourrée*, c'est-à-dire mauvaise ou

trompeuse. Nous avons encore en français quelques restes de cette ancienne métaphore, lorsque par exemple on dit une paix *fourrée*, ou bien une médaille *fourrée*. D'un côté, comme dit la Chron. de Flandre et de Tournay, n° 139 r°, c'est une paix *fourrée* de cautelle, autrement de ruse et de tromperie; de l'autre, c'est une médaille dont le dessus est d'or ou d'argent, et qui est au dedans d'un métal inférieur. On expliquera de même un coup *fourré*, donné par trahison. La Monnoye a eu tort de ne pas prendre au pied de la lettre notre expression proverbiale un innocent *fourré* de malice. Il ne s'agit pas là d'une sorte de robe, appelée *innocente*; mais d'un homme qui fait le simple et qui est *fourré* de malice :

Le pu déva *forre* son prépoïn de malice.
(Noëls bourg.)

La métaphore est encore là même dans le *fourré* d'un bois; c'est que ce bois est très-touffu, très-garni.

FOURER, piller, butiner, v. 7025, 7026, 17081.

De *fourer* le pays cascuns d'yaus se péna...
Fourer vont ly baron tont ly plus souffissant.

Nous avons parlé sous le mot *fourre*, de l'expression *aller en fourre*. *Fourer* veut dire la même chose, et a naturellement la même origine. Nous ajouterons ici que ce verbe s'employait aussi passivement, de sorte que l'auteur des Vœux du Paon, parlant de gens qui avaient été pillés, a pu dire :

La plaie que vous fist la male gens Caldée
U val de Josaphas, quant ele fu *fourée*.
(Vœux du Paon, MS., n° 51 v°.)

FOURIEL, fourreau, v. 20386.

Or avoit-il ung fier fremé en son bourdon,
Où il meloit *fouriel*, quant ly venoit à bon.

C'est-à-dire un fer auquel il mettait un fourreau.
Moy. lat. *forellus*. On disait aussi en vieux franç. *fuere*, prov. *fuere*, ital. *fodero*. Voir ci-dessus *Fourer*, garnir.

FOURIER, fourrageur, pillard, v. 13255.

Vostre *fourier* sont mort, vostre gent est biersée.

Les *fourier* étaient ceux qui *fouraient* ou allaient en *fourre*. Voir ce dernier mot, et *fourer*, piller.

Li *forier* courent por les villes rober.
(Raoul de Cambr., p. 500.)

FOURJUSTER, voy. FORT JUSTER.

FOURNENER, voy. FORMENER.

FOURMIER, fourmillier, s'agiter, v. 1420, 4226.

Tous li sans li *fourmie*...

Comme l'a pensé M. de Reiffenberg, c'est ici le verbe *fourmiller*, mais non pas *fourmuer*, lat. *formicare*. On disait aussi *frémier*, *frémoier* et même *frémir*; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque le picard dit encore *fremioner* pour *fourmiller*, et *fremions*, *froumions* pour *fourmis*. M. Genin a aussi mentionné que le peuple prononce encore *frémi* au lieu de *fourmi*. Variat., p. 56.

Li sans li est *frémis*.

(Bert. du Guesc., II, 116, et Aubery le Bourg., p. 20.)

Il n'i a si hardi eui le sanc ne *frémie*.

(Bert. du Guesc., II, 93.)

Et quant Henri l'oy, de paour *frémia*.

(Ibid., II, 409.)

Par la forest *frémient* li chevreil et li dain.

(Chans. des Sax., I, 164.)

Véez-vos outre Rune ces tentes *frémoter*.

(Ibid., I, 187.)

N'i ossioient pas arriver
Por éléfans, ne por lions,
Ne por guivres, ne por dragons,
Ne por autres merveillees grans,
Dont la forés ert *formians*.

(Part. de Blois, I, 48.)

Voy. aussi Berte, p. 56, et Baud. de Seb., I, 59. Dans les deux exemples qui suivent, *formiant*, *frémians*, ont sur-tout le sens de brillant :

Si vair oel *formiant*.

(Arth. Dinaux, Trouv. Cambr., p. 54.)

Ou livre n'ot nule escripture
Dou premier chief dusqu'en la fin,
Fors de vermellon et d'or fin.
La lètre estoit si *frémians*,
Si bien tournée et si riâns,
Qu'il sembloit que Dex l'eüst faite.

(G. de Coigny, MS., n° 10747, f° 66 v°.)

FOURNIGER, v. 2565.

Ou pour leur hyeretage quant on leur *fourniga*.

Nouvel exemple de confusion dans notre auteur. Il ne s'agit pas de *fourniger*, prov. *formigar*, qui ne peut venir que du lat. *formicari*. M. de Reiffenberg, en traduisant *fourniga* par *sit tort*, n'y avait vu sans aucun doute que le mot forniquer. Or, c'est *fournier*, nier à tort, qu'il faudrait lire : prov. *fornegar*.

FOURSENÉ, forcené, furieux, v. 6457.

Ahy ! Mahom ! dist-il, com je sui *foursenés*.

Prov. *forsenatz*, anc. cat. *forsenat*, ital. *forsennato*. M. Diez ne doute pas que l'ital. *senno*, l'anc. esp. *sen*, le prov., l'anc. franç. et le dialecte de Coire *sen*, bon sens, discernement, ne viennent de l'anc. h. allem. *sin*, nouv. h. allem. *sinn*,

malgré la ressemblance du radical avec le lat. *sensus*. La langue française avait fait l'adj. *sené*, de *sen*, comme le prov. avait fait *senat*, et l'anc. esp. *senado*. Nous n'avons de tout cela conservé que le mot *forcené*, encore l'écrivons-nous par un *c*, comme le prov. *forcenar*. On prononce encore *sin* en rouchi. Raynouard n'admet pas, au moins pour le prov., d'autre origine que le lat. *sensus*, et cette opinion n'est pas tout à fait sans fondement. — L'orthographe *forcené* est assez ancienne :

Je ai tel duel j'an cuide *forcenar*.

(Raoul de Cambr., p. 248.)

Fallot donne à ce mot le sens de surpris, étonné, mis hors de sens, irrité avec surprise. C'est y voir trop de choses, à notre avis.

FRAIN, FRAINC, frein, Gilles de Chin, v. 5929, 5534.

Vers l'ost cevaucant tot i plain
Ly petis galopiaux sor *frain*.....
Au ceval a abandoné
Le *frainc*, por mix son pooir faire.

Chevaucher sur *frain*, c'est-à-dire en contenant son cheval. On le disait aussi en provençal :

Anc *sobre fre* no m volc menar un dia.

(Rayn., Lex. rom., III, 595.)

Quant à l'autre exemple, abandonner le *frainc* veut dire lâcher les rênes. Nous devons faire observer ici que les chevaliers faisaient tenir le *frein* de leur destrier même dans la mêlée. A la bataille de Crécy, dit Froissart, le Moine de Basele était au *frein* du roi de Bohême. I, 258.

Si serés à mon *frain* à mon destrier de pris.

(Vœux du Paon, MS., f° 422 r°.)

Tu seras à mon *frain* à mardi en l'estour.

(Ibid., f° 406 v°.)

Et que diront dont ceulz qui seront à mon *frain*?

(Ibid., f° 414 r°.)

Dans le Garin, voici un cheval qui a pris le mors aux dents :

Mais li chevaus Bernart a le *frainc* pris.

(Gar. le Loh., I, 231.)

Une variante dit : Si a son *frain* surpris.

FRAINTE, bruit, fracas, Gilles de Chin, v. 5850.

Liue et demie sans mentir
En puet-on la *frainte* sentir.

Voy. Dom Carpentier, v° *Fragumen*. M. Diez a donné la forme *friente*, qu'il tire avec raison de *fremitus*, ital. *fremito*, en faisant observer que Le Duchat écrit *frainte*, qu'il fait

venir de *frangere*. L'opinion de Le Duchat est insoutenable. *Frainte* est une forme de *friente*, qui vient également de *fremitus*. Le verbe était *freindre* : « L'en ooit ses os entrehurter ensemble et *freindre* et froier l'un à l'autre. » Mirac. s. Ludov., p. 397. Comparez *criendre* et *craindre*, et voy. notre mot *Crieme*.

FRAITE, brèche, défilé, fossé, ouverture, Gilles de Chin, v. 2371, 2623.

Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une fraite,
U il faisoient l'eschargaitte
A 1^{er} turs tous armez.

Voy. le mot *fracha*, *frachia*, dans Dom Carpentier. Les exemples du mot *fraite* que Ducange a donnés aussi sous le mot *fretum* se rapportent également au moy. lat. *fracha*, et viennent de *fractus*. En voici d'autres :

Adonc n'i ot tenu ne fraite ne sentièrre.
(Vœux du Paon, MS., fo 134 v^o.)

Ni avot mauvais pas ne fraite ne fossé.
** (Ibid., p. 124 r^o.)

Et tantost par la frète a fait bientost erier.
(Bertr. du Guesc., I, 88.)

Et de ce li est bien chéu
C'une pièce dou mur chéu
Ot él vergier novelement.
Par cele frète isnelement
S'en passe.

(Chev. de la Char., p. 123.)

En rouchi, *fraite* désigne la terre qu'on a relevée pour empêcher l'entrée d'un champ (Hécart). On lit dans les chartes du chef-lieu de Mons, ch. 50, a. 13 : « Que nuls, sans congé de ladite seigneurie, ... ne fasse *fraite*, ne empire le wareskaix. » Et dans la loi d'Onnaing et de Quaroube : « Qui n'aras *fraites* relevées dedans l'entrée de mai, là où on les doit relever, ilert à deux sols. » Reiffenb., Monum. pour serv. à l'hist. du Hain., I, 348. Gloss. impr. de Lille : ANFRACTUS, fracture, voye, gallice *frete*. On disait de même *freté* pour brisé, lat. *fractus* :

La hanste est de premier *fretée*.
(Part. de Bl., I, 103.)

FRANC, libre, noble, v. 11, 24, 1278, 55007.

Tant avoient li frane et li baron....
Et ly a dit : *Frans* homs, pour Dieu, ne l'ocis mie...
Fil au roy Oriant et la *franche* roïne...
Seignour, or entendés, *franche* gent honnourée...

« Quand il fut question d'état et de condition, dit Perreiot, *franc* et ingénu furent des mots synonymes, et ingénuité fut aussi synonyme de la noblesse, surtout lorsqu'on dit qu'elle était de race. » Hist. des condit. et de l'état des pers. en France, liv. VII, chap. iv. On peut voir dans Ducange

de nombreux exemples de cette signification. Le roman de Garin lui en fournit aussi un :

Garin mes pères fu *frans* hom et gentis.

Il aurait pu en trouver quelques autres dans le même ouvrage :

Tant mar i fustes, *frans* chevaliers jentis.
(Mort de Garin, p. 221.)

Froissart a dit dans le même sens : « Et vinrent plus de douze mille hommes, que *francs* que vilains. » C'est-à-dire nobles ou vilains. Liv. I, c. 201.

Dans la Chanson de Roland, au contraire, *franc* est presque toujours mis à la place de *français*, même dans la st. 19, où M. Michel l'a traduit par *pair*. Il est adjectif dans le vers suiv. :

Francs chevalers, dist li emperere Charles (st. 20).

Les savants se sont demandé si l'adj. *franc*, que l'on retrouve avec des acceptions analogues dans le prov., dans l'ital. et dans l'esp. *franco*, dans l'angl. *frank*, dans le flam. *vranch*, puis dans le cambr. *ffranc*, plur. *ffrancon*, dans le breton et le cornouail. *frank*, et enfin dans le basque *francoa*, venait du nom même du peuple *franc*, ou si ce peuple au contraire n'avait pas pris son nom de l'adjectif. Pourquoi en effet les Celtes qui ont baptisé les Germains n'auraient-ils pas aussi donné un nom aux Francs? Sigebert de Gembloux prétend, nous le savons, que ce nom leur fut donné par Valentinien : « Valentinianus *Francos* attica lingua appellavit, quod in latina lingua interpretatur *feroces*. » Pertz, Script., VI, 300. Mais quelle est cette *lingua attica*, dans laquelle *franc* voulait dire fier, féroce?

M. Diez, sans s'arrêter à tous ces obstacles, n'hésite pas à dire que l'adject. *franc*, comme ses dérivés, vient de *Francus*, nom de peuple, qui signifiait aussi homme libre, anc. h. allem. *franco*, formé lui-même de l'angl.-sax. *franca*, diminut. de *framea*. J. Grimm y voit de plus une dérivation du goth. *freis*, nouv. h. allem. *frei*, libre. Voy. Diez, Lex. etym., p. 153. Cfr. Diesebach, Goth., I, 402-403.

M. de Chevallet a émis à peu près la même opinion. Élém. germ., p. 470.

FRANÇOIS (TOUR), voy. TOUR.

FRARIN, voy. POVRE GENS.

FRELIN, le quart d'un denier, v. 5269, 6865.

De çou qu'avés laissiet ne vous soit un *frelin*.

Moy. lat. *ferlingus*, *ferlina* et *ferlinus*; ital. *ferlino*, anc. esp. *ferlín*, anc. franç. *ferling*, *ferlin*. Le changement de *fer* en *fre*, et vice versa, est commun au rouchi et même à la langue française. On lit de même dans le Baud de Seb. et dans le Bertr. du Guescl. :

Mais Gaufrois n'en donnoit le monte d'un *frelin*.
(Baud. de Seb., I, 163.)

S'il i en avoit deus n'en donroie un *frelin*.

(Bert. du Gues., cité par Ducange.)

L'origine de ce mot est l'angl.-sax. *feordhling* (Ducange et Diez). Comparez l'angl. *four*, quatre, l'anc. h. allem. *fior*, *feor*, le flam. *vier*, etc.

FREMAIL, FRENAX, agraffe, Gilles de Chin, v. 598, 2082.

Tout en riant, o bele cière,
Done *fremail* ou ausmouière.

Prov. *fermalh*, *fermal*, ital. *fermaglio*; du lat. *firmaculum*. Jean de Garlande donne le nom de *fermailliers* aux artisans qui faisaient des *fermoirs* (p. 390), et ce dernier mot est synonyme de *fermail*. Les vers suivants expliquent le sens de ce mot :

Sur quoi l'en met un affehail,
Qui autrement est dit *fermail*.

(Ducange, v° *Firmaculum*.)

L'*affehail* ou *affique* est une agraffe, une boucle, une épingle, ainsi que nous l'avons expliqué, v° *Aficiér*. On peut voir la définition et les exemples que M. le comte Léon de Laborde a donnés de *fremail* dans sa Notice des émaux du Louvre, 2^{de} partie.

FREMER, fortifier, attacher, v. 6068, 6797, 20385; Gilles de Chin, v. 1822.

Assés priés d'une porte qui bien estoit *fremée*...
Assiés près du castiel et de la tour *fremée*...
Gilles trovèrent el canchel,
La crois *fremée* à son mantel.

Dans ce dernier exemple *fremé* a une analogie frappante avec le mot *fremail* ci-dessus. L'un comme l'autre, ils viennent en effet du lat. *firmus*, *firmare*. Voy. aussi notre mot *Defremer* et notre exemple sous *Fouriel*.

FREMATURE, forteresse, v. 9648.

Il ne vous demora ne vile ne dongnon,
Castiel ne *fremature* jusqu'à Pont-Feraon.

Cette forme n'est point dans le prov., qui a en revanche *fermaria*, même signification. Le nom de *fermeture* donne plutôt l'idée d'une ville *fermée*; et ceux de *ferté* ou *fermeté* rappellent mieux la forteresse.

FREMILLON, FREMELLON, v. 22541, 25320, 31572.

Ce mot est ordinairement le qualificatif de haubert : Boin haubiert *fremillon*. Le prov. s'en est servi comme substantif, et Raynouard lui donne la signification de cotte de mailles, en le comparant au v. franç. *fremiliez* :

Ae vestit un ausberc, gran *fremilo*,
Onques per negun arma falsatz non fo.

(Rayn., Lex. rom., III, 394.)

Disons d'abord que les *fremiliez* d'Eustache Deschamps, cités par Raynouard, n'ont rien de commun avec le haubert : Pelices, anneaulx, *fremiliez* (p. 208). *Fermillet*, comme le dit très-bien M. Léon de Laborde, est le diminutif de *fermail*, voy. Ducange, v° *Fermeilletum*. Quant à *fremillon*, qui est aussi de la même famille que *fermail*, c'est un adjectif, et il sert de synonyme à *treillis*, formé de menues mailles.

Li blanc osbere dont la maille est menue.
(Chans. de Rol., st. 102.)

Onques la maille de l'aubert *fremillon*
Ne li valut la monte d'un bouton.
(Mort de Garin, p. 246.)

Comparaison que l'on trouve rendue de la manière suivante dans un autre passage :

Onques la maille del blanc haubert *treillis*
Ne li valut un bliaut de samis.
(Ducange, v° *Bliandus*.)

C'est parce que les mailles du haubert étaient pour ainsi dire agraffées ou retenues par des espèces de *fermaux*, qu'on lui donnait le nom de *fremillon* ou de haubert à *clavel* :

Armé fut d'un haubert *clavé* de double maille.
(Vœux du Paon, MS., f° 436 r°.)

C'est-à-dire d'un haubert *doublier*. Voy. ce mot.

Qui furent bien armé de haubert à *clavel*.
(Ibid., f° 127 r°.)

Il s'en suivait que l'on pouvait desrompre le haubert *fremillon* (Gerars de Vienne, v. 2493), ou bien le *desclaveler*.

Lui fausse le cendal, le haubert *desclavelle*.
(Vœux du Paon, MS., f° 147 r°.)

Ou bien comme dans la Chanson de Roland : L'osbere li *desclot* (st. 91); l'osbere li *desmailet* (st. 98). On donnait même parfois le nom de *clavel*, au haubert, n'ayant alors égard qu'au réseau de mailles agraffées dont il était formé :

A u mains le saisi très parmi le *clavel*.
(Vœux du Paon, MS., f° 127 r°.)

Sur l'espaule l'ataint et treça le *clavel*.
(Baud. de Seb., II, 371.)

Le mot *fremillon* n'a été expliqué ni par Roquefort ni par les nombreux éditeurs qui l'ont rencontré. On le trouve aussi dans le Raoul de Cambr., p. 53 et 116, et dans la Chans. des Saxons, I, 110, et II, 142. Il faut le comparer, quant à la forme, avec le mot *fermillières* donné par M. Léon de Laborde, Notice des émaux du Louvre, 2^{de} partie. Voy. notre mot *Jazerant*.

FRÉOUR, frayeur, v. 23654, 51504.

Atant es Taffurois, qui mainent grant *frour*....
Moult furent en *fréour*.

Dans le premier de ces exemples il faut lire *fréour*, aussi bien que dans le second. Cette forme se rencontre aussi dans Aubery le Bourgoing :

N'est pas merveille se Guihouc ot paor,
Illec se rent; molt est en grant *fréor* (p. 53).

C'est le prov. *freior*, verb. *esfreyar*, d'où notre mot *frayeur* et ses dérivés. La forme du verbe prov. *esfreidar* engage M. Diez à rejeter le lat. *fragor*, *friare*, et à choisir pour étymologie de ce mot le lat. *frigidus*. Lex. etym., p. 634. M. de Chevallet a au contraire recherché une étymologie germanique : tud. *freis*, *wreese*, angl.-sax. *ferht*, *feorht*, etc. Élém. germ., p. 471. Ducange donne le moy. lat. *effractus*, effrayé, c'est-à-dire *fractus animo*.

FRESCH, frais, gaillard, v. 15452.

Il sont *fresch* et nouvel, ne sont pas combatus.

Le prov. a employé tout à fait dans le même sens *fresc*, *fresq*, cat. *fresc*, esp., port., ital. *fresco*. Il nous est impossible de trouver dans la forme *frois*, qu'on verra plus loin, autre chose que le mot *fresc*, changé sans doute à cause de la rime. Le rouchi dit encore *fresq*, comme l'auteur du Baud. de Seb. et celui de la mort de Garin :

Frec en sont li quailloil.
(Baud. de Seb., II, 441.)

Nos chevaux sont lassé et amati,
Et li lor sont tuit *fret* ce m'est à vis.
(Mort de Garin, p. 229.)

Dans ce dernier vers il faut lire *frec*. M. Francis Wey a prétendu que si l'on écrit aujourd'hui : Nous voilà *frais* ! c'est par une parodie assez plaisante, et qu'autrefois on écrivait *frais*, *fraites*, lat. *fractus*; mais que de braves femmes menacées et éperdues se prirent à dire un jour : Nous voilà *fraïches* ! et que dès lors on commença à écrire *frais*. Révolut. du lang., p. 77. Le vers du Garin prouverait au besoin que l'on a toujours donné à *frais* le sens moderne dans cette locution, et que : Nous voilà *frais* ! n'est pas autre chose qu'une ironie.

On est d'accord pour donner à *fresch* une origine germanique : anc. h. allem. *frisc*, angl.-sax. *fresc*. M. Diefenbach n'en cite pas moins le cambr. *fresq*, et le bret. *fresk*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 133; Diefenbach, Goth., I, 401, de Chevallet, Élém. germ., p. 469 et 472, et Raynouard, Lex. rom., III, 391.

FRETÉ, forteresse, v. 5788, 9770.

La syncope régulière de *fermeté* est *ferté*, dont nous avons

parlé sous *Enferté*. *Freté* est une prononciation picarde comme celle de *fremier*, *fremail*, *fremecture*, et cette transposition de la lettre *r* est devenue propre à la langue française, où on la rencontre dans une foule de mots. Voy. Genin, Variations, p. 30 et suiv.

FRETELER, v. 1765.

Ly chevaus est kéus à terre *fretelant*.

M. de Reiffenberg, tout en se rappelant, à propos de ce mot, le verbe *fretiller*, semble avoir toutefois donné la préférence à l'explication de Roquefort, qui traduit *freteler* par *salir*, *croter* :

Ces larges robes grises
Toutes *fretelées* de crottes.
(Rom. de la Rose, v. 42663.)

La signification de *fretiller*, ou plutôt de s'agiter, nous paraît devoir être préférée. *Freteler* serait donc un diminutif et il faudrait en rechercher l'origine dans le lat. *frire*, *frire* (*frigellare*?), d'où le prov. a fait *frezillar*, *fretiller*, et la langue d'oïl *freciller* :

Sanson d'angoisse *frecille*.
(Nouv. rec. de fabl., I, 75.)

Le moy. latin, dans notre hypothèse, aurait eu un verbe *fretellare*, que peut faire supposer le subst. *fretale*, poêle à frire (Duc.). Ceci nous donnerait même l'explication des robes *fretelées* de crottes du rom. de la Rose, c'est-à-dire des robes semblables à ce qui a été jeté dans la friture. Cfr. le rouchi *pain crotté* ou *pain perdu*. Il nous est toutefois un peu difficile d'expliquer le verbe actif *freteler* dans le vers suivant :

Li Gascon viennent *fretelant* le chemin.
(Gar. le Loh., II, 88.)

Freteler le chemin, équivaldrait-il à notre expression brûler le pavé? M. P. Paris l'a traduit par une périphrase : Parcourant à la hâte le chemin.

Peut-on d'un autre côté rapprocher ce mot de *fresteler*, jouer de la flûte, prov. *frestelar*, formé du subst. moy. lat. *fretella*, anc. franç. *fretel*, *fretiaux*, flûte à sept tuyaux, desquels vient sans aucun doute le franç. *fretille*, paille? Le rapport n'existerait que dans le tremblement de la paille ou du roseau (*calamus*, *avena*). A ce propos, il est bon de rappeler que l'on dit d'un cheval que ses jambes *stageolent*, quand elles tremblent sous lui. On le disait autrefois d'un homme :

Mains en a sens, plus en *stageole*.
Plus se d'bat, et plus parole.
(Rutebenf, II, 455.)

FRICON, frisson, v. 5626.

Toute nuit atendi à duel et en *frizon*.

Grégoire de Tours se sert du mot *frictiones*. De vitis

Patr. c. 6. Ailleurs il dit dans le même sens *frigoritio*. De glori. confess., c. 21. Ces mots viennent sans aucun doute du lat. *frigere*, anc. franç. et prov. *frère*. L'ancienne orthographe *frigon* est donc plus rationnelle que la moderne. Comparez l'ital. *friggio*, frémissement, et l'esp. *frio*.

FRICQUE, agile, vif, alerte, v. 4831.

Qui sont *fricque* et joli, gent, adroit et barbés.

Si cette forme est, comme nous le croyons, une variante de *frisque*, nous ne saurions y voir le goth. *friks*, avide, vorace, comme le pense M. Diez, et le rapprochant du franç. *fresch*, esp. *fresco*, angl.-sax. *fresc*, etc., nous devons lui assigner la même origine qu'à *fresch*. Voy. ce mot. Froisart écrit toujours *frisque*. Liv. I, ch. cviii; liv. IV, ch. xii. Le rouchi a conservé cette forme, ainsi que le diminutif *frisquète*.

FROER, briser, v. 1550.

Si fort i est alés
Que x pièces ou plus en est li fus *froés*.

Nous n'avons rien de plus à dire sur ce mot que ce qui est contenu sous *Défroisser*, *Défroer*. Voici seulement quelques exemples de plus :

Tant va le quanc à l'iaue qui le convient *froer*.
(Baud. de Seb., II, 380.)

... L'un des quartiers li fist fendre et *froer*,
Mais le hiaume fu fort, ne le pot descercier.
(Vaux du Paon, MS., f° 65 v°.)

FROIER, froter, Gilles de Chin, v. 3531.

Biën li est wès
Qu'il fust *froiez* et essués,
Car tous estoit ensanglantés.

Lat. *fricare*, froier (Guill. Briton). M. de Reiffenberg a eu tort de traduire *froier les espis* par *faucher*, dans Ph. Mouskés. C'est battre en grange qu'il aurait dû dire. Voy. *Défroisser*, *défroer*.

FROIS, frais, v. 9175; Gilles de Chin, v. 3552.

A xx mil Suryens tous nouveiaus et tous *frois*....
Tous nouveiaus et tous *frois*.

On disait au féminin *froische*, témoin ces vers du rom. de Floire et Blancheflor, cités dans le suppl. de Roquefort :

Au port avoit une puele
Froische comme rose novele.

C'est évidemment une forme de *fresch*, et même de *frisque* ou *frique*, et cela nous prouve qu'il y avait un grand rapport de prononciation entre *frois* et *frais* ou *fresch*. On sait que les Normands écrivaient *François*, tandis que le reste de la France écrivait *François*. A la fin du xvii^e siècle, le

grammairien Latouche, voulant indiquer la prononciation de l'oi dans les imparfaits des verbes, disait : « Je chantois, je mangeois, je chanterois; prononcez : Je chantais, je mangeais, je chanterais. » Que devient l'orthographe dite de Voltaire? M. Genin, auquel nous empruntons cette citation, prouve du reste par des exemples nombreux que l'on prononçait *fransoués* et non *français*. On aurait donc, par la même raison, prononcé *froués* au lieu de *frois*. La ressemblance avec *frais* n'en subsisterait pas moins.

Cependant les vers suivants du Gilles de Chin semblent prouver que *frois* se prononçait *frez* :

Puis sont montés ès palefrois;
Lor cevax veulent tenir *frois*.
Qui *frez* les aient au besoing (v. 3551-3555.)

Voy. Genin, Variations, p. 300 et suiv., et pour l'étymol. notre mot *Fresch*.

FRONCIR, froncer, v. 5155.

Quant li soudans l'oy, sy *froncy* le menton.

Rabelais écrit *fronser*, I, 8; mais le prov. a, comme notre auteur, *froncir*, et même *fronzir* et *fruzir*; cat. *frunzir*; esp. *fruncir*, port. *franzir*. Dans le moy. lat. on trouve *fronciatus*, *fronsitus*, *fronssatus*. Le subst. est *fronica*, *fronsitura*. Comme le dit Borel, ce mot vient du lat. *frons*, et exprime surtout les rides ou les plis du front, *froncer* le sourcil :

Le front fist hault, plain et pollit,
Fronce n'y ot grant ne petit.
(Rom. d'Athis, cité par Ducange.)

Raynouard n'a pourtant pas mis ce mot dans les dérivés du lat. *frons*, *frontis*.

FROSSIER, briser, Gilles de Chin, v. 1520.

Li quens a sa lance brisie,
Dusques ès poins li est *frossie*.

Voy. *Défroisser*.

FROIS, féru, frappé, v. 580.

Fustes pénés en crois et *frois* de Longy.

Cette contraction de *frois*, au lieu de *féru*, se rencontre également dans le Baud. de Seb., où nous lisons :

A deus tirans a deus si grans horions *frus* (I, 47).

La langue d'oïl a contracté de même le futur du verbe faire, je *frai*, tu *fras*. Voy. le Liv. des rois, et notre mot *Faire*.

FRUMER, fermer, fortifier, enchaîner, v. 1655, 5311, 55106.

Là fu li camps *frumés* et derière et devant....
En ung camp qu'on avoit tout environ *frumé*....

Et ly roys Bauduins le soudant déporta :
Sans frumer piés ne mains, aval le sale aia.

Forme presque conservée dans le rouchi *freumer*, ainsi que nous l'avons fait remarquer au mot *Deffrumer*. On a dit aussi *fremer*. Ce sont là des variétés de prononciation.

FRUMETÉ, forteresse, v. 3261, 7215, 22217.

Rohais la noble *frumeté*.

Comparez *freumeté* et *fermeté*.

FRUMURE, prison, v. 30654.

Que je vous fasse mettre en *frumure* briefment.

Ce mot n'est qu'une abréviation de *frumature* ou *fermeture*. Comparez-le avec les précédents.

FUELLE, feuille, v. 4877. — **FUELLÈGE**, feuillage, v. 487.

A l'issue du bos dont la *fuelle* verdie....
L'iermites les victoit du *fuellège* du boscage.

Rouchi *fuèle*, picard *fuelle*. Ce mot reproduit presque identiquement le prov. *fuelh*, *fuilh*. Quant à *fuellège*, moy. lat. *folhiagium*, *foliacia*, il n'a d'analogue ni dans l'ital. ni dans le prov., à moins qu'on n'y voie le prov. *los fulhatz*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 353.

FUELLIE, lieu décoré de feuillage, v. 33298.

Murgasfer d'Arablois, où tant ot de fertié,
Avoit une *fuellie* et ung lit bien paré,
Et devant la *fuellie* sont ly feu alumé.

Une *fuellie* devint par extension un lieu de plaisance, une habitation sous l'ombrage; mais on changea ce nom en *folie*, comme il se voit dans la terre de Renaud-*folie*. Reiff., Monum. pour l'Hist. du Hain., I, 477. Ducange avait vu dans le moy. lat. *foleia*, maison de plaisance des rois de France, le mod. franç. *folie*; mais Dom Carpentier a rectifié cela, en ramenant l'origine de ce mot au lat. *folium*.

On trouve métaphoriquement *se fueller* pour *sé plaire* :

Mais cose qui est chière est amée toudis;
On s'i *fuelle* bien, ce nous dist li escri.

(Baud. de Seb., I, 40.)

FUER, prix, Gilles de Chin, v. 1779. Voy. *Fait* (à).

FUERRE, fourrage, v. 6297. Voy. *Feurre*.

FUERRE, fourreau, Gilles de Chin, v. 1595. Voy. *Fourer* et *Fouriel*.

FUGURER, figurer, v. 5002.

Orthographe défectueuse.

FUI, passé défini du verbe être, v. 5522, 52090, 52290.

Je *fui* ly propres chines qui le hatiel guida...
Dolans et courouciés s'en *fui* tournés fuiaut...
Par lui me *fui* mandé l'issue en Jériscop.

M. Burguy a mentionné la première personne je *fui*, pour je *fus*, employée dans les dialectes de Bourgogne, de Picardie et de Normandie. Quant à la troisième personne; il ne l'attribue qu'au dial. de Bourgogne. Notre manuscrit offrirait donc une exception. Voy. Gram. de la langue d'oïl, I, 259.

FUISON, foison, quantité; v. 16940.

Et d'autres amirans y avoit à *fuisen*.

Voy. le mot *Foison*. Nous devons ajouter aux acceptions diverses que nous avons citées, celle du vers suivant :

Sire, la vostre aie aura poi de *fuison*.

(Chans. d'Ant., II, 98.)

C'est-à-dire peu de profit, selon M. P. Paris. Ne serait-ce pas simplement comme si le trouvère avait dit : Votre aide aura peu de valeur ou d'importance? Dans ce cas, valeur, importance, auraient pour synonyme *foison*, quantité.

FUMERIL, trou de cheminée, Gilles de Chin, v. 3159.

Sor la tombe Gilles s'en va;
Un *fumeril* desor trova
Qui la clarté laiens rendoit.

Moy. lat. *fumerius*. Le vieux franç. *fumery*, cheminée (Dom Carpentier), vient plutôt comme notre mot *fumeril*, d'un diminut. *fumariolum* (Ducange). Et sans aucun doute le mot du dialecte lillois *funquériau*, cheminée, n'a pas non plus d'autre origine. Prov. et anc. franç. *fum*, fumée; rouchi *funkée*.

FUMIRE, fumée, v. 33305.

Ly fus ont alumés qui leur font grant *fumire*.

Prov. *fumera*, *fumicyra*, esp. *humera*. La forme régulière de l'anc. franç. est *fumière*. Rouchi, *fumière* ou *feumière*; wall. *fumire* (*foumire*).

Que il semble venu d'enfer;
Trop avoit géu en *fumière*.

(Rom. de Ren., I, 150.)

La chronique de Flandre et de Tournai nous offre un singulier emploi de ce mot : « Et que on alast par jour à *fumière* et par nuit à lumière. » Corp. chr. Fland., III, 241. Cet usage de faire de la fumée pendant le jour pour être aperçu de plus loin peut à bon droit sembler étrange.

FUS, bois de la lance, v. 1530.

En est li *fus* fraés.

L'orthographe ordinaire de ce mot est *fust*, du lat. *fustis*. Prov. et catal. *fust*, esp. et port. *fuste*, ital. *fusto*. Notre mot franç. *fût* vient de là. L'ital. *fusta*, barque de pirates (franz. *fuste*, moy. lat. *fustis*), a la même origine.

De là aussi le moy. lat. *fustejare*; *fusterare*, abatte des arbres, couper du bois, qui a produit le vieux franç. *fuster*, piller, saccager : « S'ont la ville *fustée*, » c'est-à-dire : ils ont

traité la ville, comme des bûcherons traiteraient une forêt. Bertr. du Guescl., I, 138, 146, notes; et Corp. chron. Flandr., III, 237.

G.

GAANG, gain, profit, Gilles de Chin, v. 1251.

Tot lor gaang départi ont
A lor osteus, puis si s'en vont.

M. de Chevallet croit que ce mot et ses dérivés ont eu pour signification première les profits d'une victoire, les fruits d'une conquête, le butin, les dépouilles remportées sur les ennemis, et cette acception lui semble bien en rapport avec les habitudes et la manière de vivre des guerriers germains, dont les seuls profits et pour ainsi dire les seuls revenus consistaient dans le butin qu'ils faisaient sur l'ennemi. Par ces motifs, M. de Chevallet rapporte notre mot *gain* au tudesque *winnen*, *wunnen*, vaincre. Ce savant reconnaît cependant que l'on s'en servit bientôt pour exprimer les profits de l'agriculture, et qu'il en résulta plusieurs autres dérivés, tels que *gagner*, labourer, cultiver, *gagnage*, terre en produit, *gaigneur*, cultivateur, laboureur. Élém. germ., p. 477-479.

Là voit les camps amples et lès,
Bien gaigniés et bien semés.

(Part. de Bl., I, 57.)

Nous penchons à croire que c'est le contraire qui a eu lieu. Les premiers besoins de l'homme ont dû le faire d'abord agriculteur et chasseur, non pas pillard et voleur. C'est donc à l'anc. h. allem. *weidan*, *weidanôn*, *weidanjun*, nouv. h. all. *weiden*, chasser, que nous rapportons l'origine du mot *gain*, *gagner*. Le subst. *weida* (pascuum, venatio), avec l'adjonction du suffixe roman *agn*, ne paraît pas non plus impossible à M. Diez. De là l'ital. *guadagno*, *guadagnare*, le dialecte de Coire *gudoignar*, le prov. *gazanhar* pour *gadanhar*, gagner, tirer du profit, l'anc. esp. *guadañar*, moissonner, subst. *gano*. De là aussi le moy. lat. *guanagium*, *gagnagium*, qui devient en anc. franç. *gaagnage*, *gaignerie*, champ cultivé (Liv. des rois, p. 436). Le verbe moy. lat. *ganare*, acquérir, gagner, se trouve dans des documents de 747 (Diez) et de 990 (Ducange), et rappelle bien l'anc. nord. *gagn*, *lucrum*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 185, et Diefenbach, Goth., I, 146-147.

Dans le vocabulaire de l'agriculture les dérivés du mot *gaang* sont nombreux. Nous avons dit qu'un *gagnage* était une terre en culture, et qu'un *gaigneur*, prov. *gauniador*, était un laboureur. Le chien de ferme ou de basse cour avait même reçu le nom de *gaignon* ou *waignon*. Dans le Raoul de Cambrai, p. 14 : A viautre face *gaignon* gésir, signifie accoupler un lévrier avec un chien de basse-cour. Il y avait aussi des terres *wangnaules* et non *wangnaules*, c'est-à-dire

arables ou non arables; les fameux prés *guimaulx* de Rabelais : « Prez *guimaulx* sont prez qui portent herbe deux foys l'an » (I, iv), ne sont non plus que des prés *gaigneaux* ou de *regain*, quoi qu'en aient dit Ménage, Bernier et le dict. de Trévoux. Voy. le Rabelais de Johanneau, I, 114. Dans nos différents dialectes on donne même encore le nom de *waiën* à la seconde dépouille d'un pré, le *regain*, et le rouchi l'appelle aussi *waimiau* ou *gagnache*.

Enfin la signification de *gain* eut encore une autre extension. Ce mot finit par désigner l'automne, c'est-à-dire l'époque de la récolte :

Par celé pomme savoit-on
Des quatre tans la vérité :
Si com de printans et d'esté,
Et de *gagn* qui après vient,
Et pais d'hyver.

(Rom. de Cleomadés, cité par Dom Carpentier.)

Les corvées des charrues étaient dues ordinairement : 1^o pour l'époque des semailles d'hiver, qu'on appelait aussi du froment, du *wayn* ou de *vomhery*; 2^o pour celle des semailles de mars, qu'on nommait *trémis*, *tramois* ou *marchesches*; 3^o pour celle des jachères, nommée ailleurs des *sombres*, de la *varxenne*, *in tascherio* et *in veisatura* (Duc.).

Il est donc peu étonnant qu'on ait appelé *wain* le froment semé en automne : « Duo sextaria bladi, quorum medietas esse debet ordeï et alia medietas de *wain*. » Charte de 1246, citée par Dom Carpentier. Dans les comptes du duché de Luxembourg, ce blé est toujours nommé *wain*.

Nous devons citer aussi le *gaang* de notre auteur, et parler des profits et des bénéfices des tournois et même de la guerre. Les exemples qui suivent y ont rapport :

Qui dont véist no gent
Acourir au *gagna* moult efforcement.
(Baud. de Seb., II, 71.)

A *gaigne-cheval* fu la jousté ordonnée.
(Ibid., II, 195.)

Cette expression composée, *gaigne-cheval*, rappelle nos expressions *gagne-denier*, *gagne-pain* et *gagne-petit*. Accourir au *gagna*, c'est-à-dire au *gagnage*, au gain.

GAB, GABS, GAS, GABERIE, raillerie, v. 3527, 9201, 26138; GABER, tromper, railler, v. 3526.

Ne le tenés à *gas*...
Que vous ne me *gabés*, car mes cors talent n'a
De nule *gaberie*; car assés mal me va.

Prov. *gab*, *guab*, *gap*, anc. cat. *gab*, port. *gabo*, ital. *gabbo*; verbes : prov., anc. cat., port., anc. esp. *gabar*, ital. *gabbare*. Indépendamment des formes de la langue d'oïl citées plus haut, il y avait aussi *gabois*, *gabeis*, *gabuserie* et même *gap*; quant au verbe, il se changeait en *gâbuser* et *dégaber*. Le pat. norm. dit encore *gaber*. Voyons d'abord la forme *gap* :

Reportés-li son or sans gap,
Et li vous rendre vostre drap.

(Citat. de Dom Carpentier.)

Ducange en a tiré la conséquence que notre mot venait du breton *goap*, *goab*, irrisio, *jocus*; *goapa*, *jocari*, et c'est sans doute aussi là l'origine du patois *gouaper*. M. Dieffenbach est venu depuis apporter de nouvelles raisons à l'appui de l'opinion de Ducange. Goth., I, 169. M. Diez croit cela possible, mais il s'arrête à l'anc. nord. *gabb*, raillerie, et *gabba*, tromper. M. de Chevallet fait de même. La question n'étant pas complètement résolue en faveur du celtique, et dans tous les cas le fût-elle, on ne peut avec H. Estienne accuser l'italien d'avoir pris ce mot à la France. Précell. du lang. franç., p. 281. C'est encore là un de ces vocables qu'on trouve partout.

La forme *gas* de nos exemples est assez fréquente :

Li cuens de Bar n'en revint pas,
Qu'il y fut pris, ce n'est pas gas.

(Chron. de S^t-Magloire.)

Il se disoient vilonie
Et si getoient gas de voir.

(Ruteb., I, 213.)

M. Feugère pense que de *gas* on a fait *gausser*. Cette étymologie me semble moins probable que celle qu'a indiquée M. Diez : esp. *gozarse de*, se réjouir de, et qui rappelle le wallon *se gaudi* ou *gaweder*, ainsi que l'adj. *gâdiset*. Mais notre mot *gouailler*, rouchi *goailler*, wallon *gûaîi*, est-ce au diminutif de Rabelais *se guabeler*, qu'il faut le rattacher? « Toujours riant, toujours beuvant d'autant à ung chascun, toujours *se guabelant*, toujours dissimulant son divin savoir. » Liv. I, prologe. Nous sommes fort tenté de le croire.

Quant au wallon *gawediet*, rusé, astucieux, nous y verrions volontiers l'ital. *gabba-deo*, hypocrite, menteur, *qui gabe Dieu*, mais il est beaucoup plus probable que c'est une corruption du wallon *gâdiset*, galant, enjoué, mot formé du verbe *se gaudi*, et dont on a fait *gaweder*, railler. Voy. Grand-gagnage.

Charles Nodier a cherché à donner droit de bourgeoisie au subst. *gabgie*, *gabegie*, ruse, tromperie, dessous des cartes, qui se rencontre dans presque tous les patois. « Il est évident, dit cet écrivain, que ce mot nous a été rapporté par les Italiens. » Nous ne savons ce que Nodier a entendu par le mot *rapporté*, ni à quel subst. ital. il a voulu faire allusion; mais pourquoi *gabegie* ne viendrait-il pas simplement de l'anc. fr. *gabuserie*? Il est vrai que les Italiens n'ont

pu nous le *rapporté*, attendu qu'ils ne nous l'avaient pas pris. En définitive puisque nous avons *grabuge*, avons-nous si grand besoin de *gabgie*? Voy. les Dict. des pat. picard; norm., berrich. et rouchi.

GAGER, v. 4089.

Mauvaise lecture, il faut lire *s'engageray* en un seul mot.

GAGNON, GAIGON, GAIGNON, chien de ferme ou de basse-cour, v. 522, 1178; Gilles de Chin, v. 2152.

Voy. *Gaaing* et *Waignon*.

... A viautre face *gaignon* gésir.

(Raoul de Camb., p. 14.)

Fols est qui d'espriver cuide faire facon,
Ne de ronci destrier, ne de lévrier *gaignon*.

(Rom. d'Alex., p. 549.)

Mouskés paraît l'avoir pris dans un autre sens :

Que Roland et si compaignon,

Qui traîi furent del *gagnon* (v. 9563).

Trahis par le méchant, dit M. de Reiffenberg. N'y aurait-il pas ici un jeu de mot, par le rapprochement de *Ganes*, *Ganelon* avec *gaignon*?

Dans la Chans. de Roland le cheval du roi Marsille s'appelle *Gaignuns* (st. 140). Voy. l'art. de Roquefort.

GAIANDERIE, pays des géants, v. 9270; GAIANT, v. 962, 15182, 25597, 55212.

Et xi *gaians* de la *Gaianderie*....

S'il croist sy faitement, ce sera ung *gaiant*....

Or furent no baron lès le Pas-au-*gaiant*.

Prov. *gigant*, *jaian*, *jaant*, cat. *gigant*, esp., port., ital. *gigante*. De plus, en esp. *jayan* signifie un homme robuste. Moy. lat. *gigans* pour *gigas*. On croit que notre mot *gayant*, si connu encore aujourd'hui à Douai, est un legs que nous ont fait les Espagnols au xv^e siècle, du moins quant à la prononciation, attendu qu'en esp. le *j* de *jayan* a un son dur et guttural. A cela nous répondrons que, bien avant les Espagnols, on écrivait dans nos pays *gayant*, témoin notre manuscrit et le gloss. MS de Lille qui donne *cigas*, *gaiant*. Dans le Raoul de Cambrai nous trouvons la même orthographe :

Assez fu graindres que Saisnes ne *gaians* (p. 407).

Le wallon écrit et prononce également *gaiâ*. Mais ce qui est assez remarquable, c'est qu'au plus fort de cette domination espagnole dont on parle, les imprimeurs belges préféraient la nouvelle forme du xv^e siècle, *géant*, à celle du xiv^e. Voy. les Colloques en quatre langues, imprimés à Anvers chez Jehan Withaye, 1558, et le Tetraglotton de Plantin, 1562.

La langue d'oïl avait néanmoins la forme douce du provençal, et nous trouvons par exemple :

Liamiralz x escheles ad justedes;
La première est des jaianz de Malperse.
(Chans. de Rol., st. 236.)

Sor une sigue petite de fontaine corant
Dont li ruz chiet an Rune lez la roche au jaiant.
(Chans. des Sax., 1, 90.)

Le Hainaut lui-même l'employa, comme on le voit par le rom. de Gilles de Chin en prose, p. 108. Si donc les Douaisiens prononcent encore aujourd'hui *gayant*, c'est qu'ils ont gardé l'usage du *xiv^e* siècle, de même qu'ils disent *gambe* au lieu de *jambe*, sans que les Espagnols y soient pour rien. Et pour qu'on ne doute pas de la valeur du *g* dur, les chroniques fabuleuses de Flandre écrivent *ghaïent*. Mouskés, II, cxxviii. M. le baron de Reiffenberg a fait une note intéressante sur les géants au v. 9270; voy. aussi l'introd. du second volume de Mouskés.

GAIS, GAITE, guet, guetteur, v. 6761, 16775, 17242; GAITER, GAITIER, garder, surveiller, v. 6364, 7050, 8946, Gilles de Chin, v. 522; GAITIER, regarder, v. 2156.

Ly gais des crestyens s'en yra reposer.
Devant les portes ont leur gaites pour garder...
La gaitte du castiel va son cornet sonnante...
Cele nuit gaitte l'ost Buinemons et Tangrés...
Porte ne tour n'y ot que bien ne fust gaitte...
Pensés de vous gaitier...
Ly roys et la royne et ly noble princier
Sont venuz à la rive les chisnes gaitier.

Au v. 8094 on a imprimé à tort *la gait*, il faut lire *l'agait*. Nous avons encore le verbe *guetter* et les subst. *guet*, *guetteur*, qui nous viennent des mots de la langue d'oïl *gais*, *gaitte*, *gaitier* ou *waitier* (Guil. Briton, *excubare*); la Chans. de Roland a la forme *quaiter*, st. 271; la *gaitte* désigne la sentinelle, le guetteur moderne, en rouchi *wette*, gardien :

Gaitte de la tor!
Gardez entor
Les murs, se Deus vos voie.
(P. Paris, Romancero, p. 66.)

Quant à la signification de regarder, elle ne se trouve plus que dans les patois: Pic. *water*, rouchi *wétier*, *ervétier*, wallon *waiti*, lorr. *ouaitter*, regarder, considérer. On a eu tort de voir dans ce mot le flam. *wetten*, savoir, ou de le rapprocher du mot *warder* et même du lat. *vigilare*. Il a la même origine que *gait* et *agait*; et comme l'ital. *aguato* et le prov. *quaita*, il vient de l'anc. h. allem. *wahten*, guetter, subst. *wahita*, goth. *vahtvô*. Voy. les mots *Aguis* et *Garder*, et Diez, Lex. etym., p. 489.

GALIFFES, calife ou khalife, v. 6165.

Ly galiffes de Gypte.

L'auteur de la Chans. de Roland a corrompu d'une manière à peu près semblable l'art. et le subst. arabes *al khalife*, c'est-à-dire le successeur :

Dunc li envei mun'uncle l'atgalife (st. 56).

M. Michel a fait remarquer à ce sujet que le chroniqueur Glaber Rodulphus a de même écrit *algalif*, comme si c'était un nom propre: Denique circa nongentesimum Verbi incarnati annum egressus est ab Hispania rex Sarracenorum *algalif*. Duchesne, Hist. franç. script., IV, 8. Cfr. Ducange, v^o *Chalifa*.

GALOS, GALOPIAX, galop, Gilles de Chin, v. 672, 2487, 5929.

Tous les galos suient après...
Vers l'ost cevaucent tot i plain
Les petis galopiax sor frain.

Prov. et cat. *galop*, esp. et port. *galope*, ital. *galoppo*. Henri Estienne croyait, avec Ruelle et Budé, que ce mot nous venait du grec *καλπάζειν*, trotter. Saumaise et Vossius ont eu la même opinion, et M. Mary Lafont la partage encore aujourd'hui. Cependant nous croyons, avec la plupart des philologues modernes, que ce mot a une origine germanique: goth. *hlaupan*, et avec le préfixe *ga*, *gahlaupan*, anc. h. allem. *gahlaufan*, angl.-sax *gehleapan*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 161; Diefenbach, Goth., I, 181, II, 563, et de Chevallet, Élém. germ., p. 480.

GAMBE, jambe, v. 51556.

M. de Chevallet n'hésite pas à tirer ce mot du celtique: écos. *gamban*, irland. *gambun*. Élém. celt., p. 277. D'un autre côté Ducange dit que le bas lat. de Végèce, *gamba*, est expliqué par le grec *καμπή* dans les commentaires de Saumaise. M. Diez avait d'abord pensé à l'anc. h. allem. *hamma*, jarret, qui rappelle en effet le flam. *ham* et l'angl. *ham*, *gammon*, jambon; mais ayant observé depuis que l'ital., l'esp., le cat. et le prov. *gamba*, le port. *gambia*, le franç. *jambe*, se montrent dans l'anc. esp. sous la forme *camba*, et sous celle de *comba* dans le prov. et les dialectes de Sard. et de Coire; puis enfin que le vieux franç. *jame* répond à une autre forme de l'anc. esp., *cama*, il a été amené à penser que notre mot *gambe* et le moy. lat. *cambus*, *camba*, inflexus, ainsi que ses dérivés esp. ou port., pourraient bien avoir une racine commune. Or cette racine *cam* se rencontre dans le lat. *camurus*, courbé, dans le celtique *cam* ou *camb*, même sign., tout comme dans le grec. Lex. etym., p. 162. Rien n'empêcherait, il faut l'avouer, de rattacher à cette famille l'anc. h. allem. *hamma* et ses dérivés *ham*, *gammon*. Mais contentons-nous des rapprochements avec les autres langues, indiqués ci-dessus, sans chercher à préciser aucune étymologie. Il est seulement bon de remarquer que la prononciation du picard et du wallon *gambe*, et celle du rouchi *gampe*, Berry et Jura, *gamby*, boiteux, sont plus rationnelles que celle de *jambe*.

GANTE, oie sauvage, v. 4523, 7795.

De gantes et de grues, de maint riche eapon,
De tous mès gracieus assés aporloit-on...
Gantes, grues, plouviers et du pain à foison.

Vénance Fortunat fait une différence entre les mots *ganta* et *anser* (Ducange), et dans un vers du Garin les *gentes* ne sont pas non plus confondues avec les *oes*. Voy. *Auwe*. Les premières étaient les oies blanches dont parle Pline (X, 22) et que les Germains, dit-il, appelaient *gantae* ou *gansae*. Nous croyons que ce sont les oies sauvages du nord, auxquelles leurs migrations annuelles vers les régions tempérées ont donné une si grande importance chez tous les peuples de l'Europe.

On retrouve ce nom plus ou moins corrompu dans la plupart des idiomes européens. Les formes *gante* et *gente* de la langue d'oïl ont une parenté bien marquée avec le bas allem. *gante* et le flam. *gent*. Il en est de même du prov. *ganta*, *guanta*, et on les reconnaît surtout dans le bas lat. *gantae*, *gantes*, et le moy. lat. *gantua*, *ganita*. Mais ce n'est point là la forme primitive, ni la plus répandue. A l'allem. mod. *gans*, qui est aussi dans le flam., se rattachent d'abord le bas lat. *gansae*, *gances*, le moy. h. allem. *ganze*, l'anc. h. allem. *ganazzo*, le valaque *gênsœ*, *gênsac*, et enfin l'esp. *ganso*; toutes formes intermédiaires qui paraissent procéder du nordique ou island. *gas*, et qui deviennent en anglo-saxon *gos*, et en angl. *goose*, plur. *geese*. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que c'est le *gas* des Scandinaves qui se retrouve également dans les idiomes du Caucase, entre autres dans le *khhaz* des Ossètes, le *khaz* des Kourdes, le *kaaz* des Awares, le *kaz* des Abazes et même le *qâz* des Turcs du Caucase. La forme *gaj* des Ingouches le rappelle mieux encore. Nous avons dit ailleurs, v° *Auwe*, que les Celtes donnaient à l'oie le nom de *iar*, *yar*, mot que l'anc. franç. a écrit *jars* ou *gart* (MS. impr. de Lille), le pic. *gars*, et probablement l'esp. *garza*, héron, attendu que dans le prov. mod. *ganta* représente aussi l'*ardea nigra*. Changez la liquide *r* en *l*, et vous aurez le tataré calmouque *galla*, oie grise. Voy. Diez, Lex. etym., p. 163; de Chevallet, Élé. germ., p. 481; Rayn., Lex. rom., II, 423, et Klaproth, Voyage au Caucase, t. II, ad finem.

GARAND, GARANT, protection, sûreté, défenseur, v. 1648, 1882, 1884, 3695, 19847, 20099; GARANDIR, protéger, garantir, v. 6669.

Il n'y a nul garant....
Matabrune s'y mist fièrement à garant....
Mendus tout maintenant
Flourie lez le camp, se verra son garant....
Et nous serièmes tout garanti et tennsé.

Le mot *garant* est encore usité aujourd'hui à peu près dans le même sens : servir de *garant* à quelqu'un. Seulement les *garants* modernes ne sont plus comme autrefois des cautions qui engagent même leur vie. Dans nos exemples le *garant* de Florie s'expose pour elle jusqu'à la mort. Il peut aussi n'être qu'un protecteur :

Cilz y furent occiz; or lor soit Dieux garans!
(Bert. du Gues., I, 174.)

Quant à *garandir*, il représente absolument notre verbe

garantir. L'emploi du *d* au lieu du *t* se fait remarquer dans le flam. *waerande*, *garant*, *waeranderen*, *garantir* (anc. fris. *werand*, *warend*; moy. lat. *guardendus*). M. Diefenbach rattache ce mot à la famille du goth. *vars*, *cautus*, anc. h. allem. *war*, *intentus*, n. h. allem. *wahren*, surveiller d'une manière particulière, lat. *cavere*, d'où *cautio*. Le vieux franç. *garant* fait supposer en effet un verbe *garer*, faire attention, qui vient de la même racine, et que le franç. mod. a conservé.

Dans le langage des marins manœuvrer en *garant* signifie manœuvrer doucement, avec précaution. D'après M. Diefenbach, il faudrait rapporter à la même origine le prov. *guaran*, *garen*, *guirent*, protecteur, gardien, et *garar*, *guarar*, prendre garde, observer, garantir. Il en serait de même pour le subst. angl. *warrant*, verbe *to warrant*, garantir, et les adj. : *aware*, *wary*, prudent, circonspect. Voy. Diefenbach, Goth., I, 202. M. Diez ne confond pas dans la même origine les mots *garant* et *garer*. Le premier vient, selon lui, de l'anc. h. allem. *wëren*, secourir, garantir; le second de l'anc. h. allem. *warôn*, faire attention. Lex. etym., p. 187 et 639. Cette distinction n'est pas impossible, mais il faut reconnaître que ces mots ont le même radical.

GARÇON, valet, v. 5382, 7124.

Se par forche vous preng, par mon dieu Baraton,
Je vous menray à lui à guise de garçon.

On a eu tort de dire que « jusqu'au xviii^e siècle environ une des plus grandes injures que l'on pouvait faire à un homme était de l'appeler *garçon*, et que ce mot renfermait à peu près tout l'odieux que comprend aujourd'hui son analogue féminin, lequel par une bizarrerie assez étrange n'était jamais pris en mauvaise part au moyen âge. Les rôles ont été changés. » Raoul de Camb., p. 156, note. C'est l'opinion de Roquefort et celle aussi de M. Genin, qui affirme que le féminin de *gars* était autrefois la traduction exacte de *puella* et rien davantage. Variat., p. 263. Il eût été plus exact de dire que ces mots avaient été pris dans des acceptions diverses, en bonne et en mauvaise part. Il est certain, par exemple, qu'au xvi^e siècle un *petit garçon* exprimait absolument la même idée qu'aujourd'hui (Tetraglotton de Plantin, v° *Puer*). Et peut-on voir autre chose que le sens de jeune homme dans ce passage du Gilles de Chin :

Voz estes dame bête et gente,
Mais j'ai ailleurs mise m'entente.
— Voire, fait-elle, en 1 *garçon*;
Voz traités de mauvais archon (v. 5341).

Quant au féminin, Montaigne l'emploie sans le moindre ménagement, l. III, c. 5. Et avant lui on ne le respectait pas beaucoup plus. Le châtelain de Frise traite ainsi Éliénor qui refuse de l'épouser :

Prendez ceste musarde qu'ensi s'est démenée:
Trop a esté par moi servie et honnée
Mais par moi ne sera ceste *garche* espousée.
(Baud. de Seb., I, 60.)

La charte communale de Seyssel met le masculin et le féminin sur la même ligne, et ce n'est pas en bonne part. Il en est de même dans la charte communale de Montréal, citée aussi par Ducange : *Si leno vel meretrix, si gartio vel gartia alicui burgensi convitium dixerit.* » V^o *Garsiae*.

Le *gars* ou *garçon* fut d'abord un jeune serviteur, un valet, et même une espèce d'écuyer. Cette signification lui est conservée en partie quand nous disons *garçon* d'écurie, *garçon* de magasin, etc. L'état d'infériorité dans lequel il se trouvait relativement aux chevaliers, put seul faire prendre son nom comme terme de mépris. Furieux de voir que les croisés eussent choisi pour chef Godefroid de Bouillon, le duc de Normandie s'écrie :

Quant autrui ont eslit, moult me tieng à *garçon*.
(Chans. d'Ant., II, 480.)

Mais dans le Bauduin de Sebourg Esmerés dit au héros qui vient de le délivrer :

Ahi ! frans chevaliers de haute nourechon,
A tous les jours du mont véchi vostre *garchon* (II, 459).

C'est-à-dire je vous servirai d'écuyer ou de *garçon*, et il s'en honore.

Une autre erreur a été de croire que le *gars* était tout uniment un jeune homme, et que ce mot n'emportait jamais une idée de mépris. Gontier veut venger la mort de Hugon qui vient d'être renversé par le roi Gormond, et il défie ce dernier. Mais

Li rei Gormund li respundie
Cum orguilloz et cumme fier :
« Fui desur mei, *gars pautener* ;
Jeo sui de liu à chevalier.
De riches et de preisiés,
N'i tocherà oi esquier. »
(Mouskés, II, xxii, frag. d'Isamb. et Gorm.)

Le *gars pautener* de ces vers équivalait à *misérable garçon*, et l'on voit que ce *gars* est un écuyer. Dans les patois du nord, le picard et le rouchi par exemple, un *gâ* (*gars* se prononçait autrefois de même) se prend aussi dans une acception défavorable. Nous avons imité cela du provençal :

Dreitz ni razo no i vei mais tener gaire
Quan per aver es un *gartz* emperaire.
(Rayn., Lex. rom., III, 456.)

« Le droit ni la raison ne règnent plus guère, quand on voit l'argent donner à un *gars* la couronne d'empereur. »

Mos parsoniers es tan gualartz
Que vol la terr'a mos enfans,
Et ieu vuehl li 'n dar, tan'sui *quartz* !
(Ibid.)

« Mon parchonier est si perfide qu'il veut prendre la terre qui est à mes enfans, et moi je veux la lui donner, tant je suis *misérable* ! »

En résumé *garçon* désigne presque toujours, comme nous l'avons dit, un serviteur, une sorte d'écuyer. C'est ainsi

qu'on le trouve dans la chanson de Roland (st. 174) et dans Guill. Guiart (an. 1287). Mais nous avouons qu'on le prenait souvent en mauvaise part, et aussi que le nom de *gars*, comme celui de *garce*, se donnait plutôt à de jeunes adolescents :

Le masle est *gars* à quatorze ans,
Et la femelle est *garce* à douze.

(Dits moraux, cités par Borel.)

Il n'en reste pas moins évident que toutes les définitions qu'on a jusqu'ici données de ces mots manquent d'exactitude.

Leur étymologie n'est pas demeurée moins obscure. Nous avons montré, v^o *Baceler*, les rapports qui existent entre les mots *bachelier* et *vassal* ; nous voudrions prouver ici qu'il y a un rapport tout semblable entre le *gars*, jeune homme, et le *gars*, serviteur. L'un a déterminé le sens donné à l'autre.

Si l'on se rappelle en effet que le grec *παῖς* et le lat. *puer* veulent dire enfant et serviteur, et que les mots *bachelier*, *vassal* et *valet*, sont synonymes de *puer*, on ne verra rien d'étonnant à ce que, par un changement tout à fait pareil, le mot *gars* ait eu les mêmes significations, puisqu'il était naturel que le plus jeune fût le serviteur. Le sens de *jeune homme* et de *serviteur* se retrouve dans les trois subst. m. h. allem. *degen*, *knappe* et *knecht* ; et aux États-Unis *boy* sert aussi à désigner le nègre esclave. Puis, de même que *bachelier* avait pour féminin *bacele*, *gars* produisit *garce* et *garcelle*. Ce ne furent d'abord que des appellations très-convenables, mais la langue finit par donner à ces mots un sens injurieux, qui fut provoqué sans doute par la manière dont se conduisaient souvent les mauvais *garçons* et les mauvaises femmes dans les armées ; et elle put faire ce sacrifice d'autant plus impunément que *bacele* et *bachelier* lui restaient et n'avaient rien perdu de leur noblesse.

La même déduction logique se retrouve dans les langues celtiques : cornouail. *guas*, serviteur, armor. et gall. *guas*, *garçon*, serviteur, vassal ; et nous remarquerons en passant que le dialecte aware dans les langues lesghi appelle de même le *garçon* *was*, *ouassas*, et la jeune fille *iás*. Le *gu* ou *gw* se montre aussi dans l'anc. fr., témoin le prov. *quartz*, le moy. lat. *guarcio*, *guarcianus*, et les formes *guason*, *guars*, que Fallot a relevées dans Gérars de Vienne. Il est vrai cependant qu'on ne le retrouve ni dans le cat. *garso*, ni dans l'esp. *garzon*, ni dans l'ital. *garzone*.

Garçon n'est, selon nous, qu'un augmentatif à la manière italienne, et comme le dit fort bien Henri Estienne, on peut en être convaincu « tant par le primitif *gars* (qui ha apparence d'estre des reliques de nos Gaulois) que par le féminin *garce*. » Précéllence, p. 288.

Nous croyons que cette étymologie est plus satisfaisante que le goth. *barn* ou *vair* (vir), choisi par M. de Chevallet. Nous en dirons autant des origines indiquées par Roquefort et par Borel. Quant au lat. *carduus*, auquel est arrivé M. Diez au moyen des analogies les plus ingénieuses, mais les plus étranges, entre autres l'ital. *garzuolo*, cœur de chou, rap-

proché de l'ital. *toso*, jeune garçon, que M. Diez prend pour une forme abrégée de *torso*, trognon de chou, du franç. *petit trognon*, jeune fille (popul.), de l'alle. *kleiner bütsel*, du grec *κόπος* et du gallois *gas*, il nous est impossible d'y voir autre chose qu'un agréable jeu d'esprit de la part du profond philologue allemand. Voy. Diez, Lex. etym., p. 163, 349 et 406.

GARDE, crainte, danger, péril, v. 437, 19316, 19405, 26169.

Quant Marqués sy les vit sy noblement créés :
Et ! povre enfant, dist-il, par moy garde n'arés...
Garde n'avés chéens ne de fain ne de soit...
Ne vous esmayés point, Dieus nous confortera :
Jà par homme vivant la tour garde n'ara...
Je vous sy en convent que garde n'y arés
De mort et de prison.

M. P. Paris semble n'avoir pas compris cette locution dans ces paroles qu'Isorés adresse à un messager :

Alés de ci, amis,
N'i arez garde, ci com moi est avis.
(Gar. le Loh., I, 214.)

« *Garde* dans le sens de sécurité (tuitio), » dit-il. Isorés ne dit pas : Vous n'aurez point de sécurité, mais : « Allez, ami, vous n'y aurez rien à craindre. »

Rappelons-nous que *garder* a longtemps signifié *regarder*, et que *garder* une chose n'est que la surveiller, la *regarder*. Cfr. *gaitier*, regarder. *Avoir garde* signifie donc avoir à surveiller, et par conséquent être en danger. Les Provençaux nous le montrent bien quand ils disent :

Dont elh ae pueys de morir gran *reguart*.
(Rayn., Lex. rom., III, 428.)

C'est-à-dire : Dont il eut ensuite grand danger de mourir.

No s'en tornara K. ses gran *regartz*.
(Ibid.)

« Charles ne s'en retournera pas sans grand péril. »

Le moy. lat. a employé de même les mots *regardum* et *respectus* : « Si contingeret eum habere *regardum* ab inimicis suis. » Charte de 1293 (Duc.). « Nisi essent et eorum terra in *regardo* et timore inimicorum. » Charte de Montbrison de 1376 (ibid.). On lit de même dans une charte de saint Louis de 1265 : « Donec guerra sit sedata et donec *regardum* cesset (Dom Carpentier). » Et dans un document de 1581 : « Quod porta, durante *respectu* gentium armorum, non aperiatur (ibid.). »

Dom Carpentier prouve, en outre, que l'anc. franç. disait aussi être en *regart* de quelqu'un : « L'exposant véant qu'il estoit tous les jours en grant *regart* dudit Estienne, qui faisoit grans sermens qu'il mettroit à mort ledit exposant. » V^o *Regardum*. Ainsi être en *regard* ou en *garde* de quelqu'un, avoir *regard* ou *garde* de quelqu'un, ou de quelque chose, sont des expressions synonymes : « Li rois Theoderic li manda que il venist parler à un chastel, qui est apelez

Tulbic, et l'aseura que il n'auroit *garde* de lui. » Dom Bouquet, Chron. de St-Denis, III, 183. « Lequel secrétaire ne avoit *garde* de eulx, car il estoit en secrète et seure muche. » Corp. chr. Fland., III, 378.

Faute d'avoir compris le sens primitif du mot *garde*, nos grammairiens ont fait les conjectures les plus étranges sur ces locutions : *N'avoir garde*, *se donner garde* ou *se donner de garde*. Je n'ai *garde*, c'est-à-dire je n'ai pas à y regarder, autrement : je ne suis pas en danger de ; il n'y a pas de danger que je... Quant à *se donner de garde*, écoutez ce qu'en dit M. Genin : « Il y a deux manières d'expliquer cette locution : en y considérant de comme surabondant, ce qui ne me plaît guère ; ou bien en expliquant se donner par *se faire*, *se mettre*. *Se donner de garde*, *se faire de garde*, se tenir à l'erte, au guet. » Lang. de Molière, p. 125. D'après ce que nous avons dit plus haut, on comprend qu'il n'y a, au contraire, qu'une seule manière d'expliquer cette locution. Quand Froissart écrit : « Et fut tout ce fait si soudainement que les gens de la ville ne s'en donnèrent de garde, » c'est comme s'il avait dit ne s'en donnèrent de regard, d'attention ou de crainte.

Il est cependant bon de faire observer que la locution correcte et régulière, c'est *se donner garde* (*pigliarsi pensiero*, disent les Italiens). *Cavendum est*, dit Robert Estienne, il se fault *donner garde* (Dict. lat. gall. de 1536) ; et dans le Tetraglotton de Plantin, *cavere* aliquem, *se donner garde* de qq. Froissart, dont nous avons rapporté l'exemple, a sans doute pu dire avec la négation : *Ne pas se donner de garde* ; nous disons de même *ne pas se donner de peine*. Mais irions-nous à cause de cela dire : *Se donner de peine* ? A quoi ont pensé les écrivains et les grammairiens qui ont consacré cette locution bizarre : *Se donner de garde* ? Certainement ils n'en ont pas compris l'origine. Il faut dire *se donner garde*, comme *prendre garde*.

GARDER, regarder, Gilles de Chin, v. 1080.

Arrière *garde* et si véoit
L'escu Gillon de Chyn venir.

Nous avons déjà fait remarquer l'emploi du verbe *gaitier*, surveiller, pour regarder. *Garder* pris dans le même sens n'a rien qui doive nous surprendre. Voy. le prov. *gardar*, et l'ital. *guardare*, regarder. C'est une double signification tellement logique, qu'elle se retrouve dans presque toutes les langues, entre autres dans le lat. *tueri*.

L'auteur de la Chanson de Roland se sert tour à tour de *garder* et de *regarder* :

Guardet al bref tut la raison escrite (st. 56).
Guardet arère, veit le glutun gésir (st. 95).
Parmi cel host suvent e menu *reguarded* (st. 87).

Dans le Fragm. d'Isambard et Gormond, nous trouvons de même *garder* pour regarder :

Garda aval en un larriz
E vit un olliver fuilli.

(Mouskés, II, xxxii.)

Nous sommes disposé à croire qu'il faut aussi lire *gardèrent* dans ce vers du Tristan :

Sur destre vers la mer *gaidèrent* (11, 43).

Ce ne peut pas être *gaidèrent*, que l'auteur a l'habitude d'écrire *gauter*. On trouve de même *garder* pour regarder dans les Trav. of Charl., p. 18 et 21.

M. Diez n'a pas mentionné cette signification du verbe *garder*. Elle se retrouve pourtant dans l'anc. h. allem. *warten*, qu'il donne avec raison comme l'origine de *garder*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 187, et Diefenbach, Goth., I, 210.

La forme *reguarder*, qui est aussi dans le prov. et dans l'anc. esp. *reguardar*, ainsi que dans l'ital. *riguardare*, est composée à l'aide du préfixe *re*, dans lequel se montre à nous le préfixe allem. *er* ou *her*. Aussi dit-on encore en rouchi *er-waitier*, *er-garder*, etc., ce qui est évidemment emprunté au flamand *er-waeren* ou *ver-waeren*. Nous devons cependant faire observer que le subst. anc. fr. *reward*, ce nom du premier magistrat de Lille, respector amicitiae, gardien de la commune, a été employé en Flandre sans le moindre changement dans le préfixe, témoin l'orthogr. *rewaerd*. Il est vrai qu'on a écrit aussi *reuwaerd*, *rouwaerd*, *ruwaerd*, auxquels on a prétendu assigner une tout autre origine; mais ce sont là des mots corrompus, quoi qu'en dise Kiliaen, et la parenté du franç. *reward* et du flam. *rewaerd* n'est pas contestable.

GARDER (SE), prendre garde, v. 11647.

Murgalés me dist bien, ains qu'il fust afnés,
Que nous *gardissem*s bien à iestre desevrés.

Prov. *gardar*, *guardar*, anc. cat., anc. esp. *gardar*, cat. mod., esp. mod., port. *guardar*, ital. *guardare*. C'est notre mod. franç. *se garder*, dont l'ancienneté n'est pas douteuse :

Mais que de Sarazins et de paiens vos *gardet*.
(Trav. of Charl., p. 10.)

Que nous *gardissem*s est une forme d'imparfait du subjonctif que M. Burguy ne mentionne pas à la première conjugaison. Gram. de la lang. d'oïl, I, 276. On a remarqué combien est fréquente la confusion de la 1^{re} et de la 2^e conjugaison. Elle avait encore lieu au xvi^e siècle : Je voudrais que vous les *frappissiez*. Ant. Muret, Trad. de Térence, p. 111. Peut-être si cet usage avait été conservé, l'imparf. du subj. de la 1^{re} conjugaison serait-il moins repoussé par le vulgaire.

M. de Reiffenberg n'a pas reconnu le présent du subjonctif dans ce vers de Mouskés :

Or *garde* k'il li soit bien saus (v. 29673).

Garge, c'est-à-dire qu'il prenne garde, et non pas qu'il charge.

GART, GARD, subjonct. du verbe *garder*, v. 5016, 7116, 50070; Gilles de Chin, v. 1915.

TOME III.

Dieux vous *gart*!

C'est encore avec ces mots que les paysans du Hainaut se saluent quand ils se rencontrent. Il est impossible d'avoir conservé plus religieusement la grammaire du xii^e siècle :

Ors *guart* chascuns que granz colps l'empleit.
(Chans. de Rol., st. 77.)

GARGEON, gorge, v. 50918.

Iluec-le pourfendy jusques ou *gargeon*:

Dom Carpentier a écrit *gargeton*, *gurgulio*, et Roquefort mentionne le subst. *gargete*. Nous douterions de l'un aussi bien que de l'autre de ces mots, si le wallon *garguète* n'existait pas (Grandgagnage).

Cependant ce mot n'est peut-être que l'anc. franç. et le picard *gargate*. Le gloss. de Guill. Briton donne *curculio*, *gargachons*, qui justifie notre leçon. Ce mot peut avoir pour origine un augmentatif ital. *gargozzone*, du subst. *gargozza*, gosier.

Nous ne dirons pas avec M. Diez que cette racine *garg*, qu'on trouve dans le grec, dans le latin, dans le breton, etc., vienne du lat. *gurgus*, sous l'influence d'une onomatopée. Nous croyons que *garg*, *gorg*, *gurg* sont des sons primordiaux, et qu'en tous cas, *gargate* viendrait plutôt du grec γαργαρέω, par l'intermédiaire du lat. *gargarizo*, que de *gurgus*. On peut en dire autant de tous les mots franç., esp. et ital., dont la racine est *garg*, y compris *Gargantua* et *Gargamelle*, ces membres illustres de la famille de *Grandgousier*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 164 et 179.

GARRR, garantir, préserver, v. 1889, 1986, 5227, 6776, 8695, 25121; Gilles de Chin, v. 2452.

Car Dieux le confortoit et aloit *garissant*...
Mais Dieux *gary* l'enfant qui tant ot de bonté...
Amirans, roys, aufages, i ot jusques à dis,
Pour roy Cornumarant, afin qu'il fu *garis*...
Sont venu li esclave qui estoient *gary*...
Que se Dieux tous poissans ne pensast d'iaus *garir*,
Que jamais n'en peust uns tous seuls départir...
Pour ung peuple qui vient Jherusalem *garir*...
A soy *garir* cascuns tendi...

Dans tous ces exemples *garir* est employé soit comme actif, soit comme passif, soit comme pronominal. Cependant il est aussi quelquefois neutre. « Vous n'i porés *garir*, » dit Tancrede au v. 32925 du rom. de Godef. de Bouillon; et dans le Gilles de Chin :

Férez, férez, mar i *garrant* (v. 2581).

Cela nous montre bien que notre verbe *guérir* est dérivé de l'anc. *garir*, puisque l'on peut dire de même *guérir* qqn, être *guéri*, et *guérir* dans le sens neutre. *Garir* avait aussi le sens de rendre la santé. Froissart emploie *gary* pour sanatus, et dans la Chans. de Roland on lit :

De pasmeisuns *guariz* et revenuz (st. 180).

Mais le sens le plus ordinaire est celui de sauver, garantir, comme dans notre auteur :

Nous morons tous, li grant et li petit,
Jà li filleus n'i garra le parin,
Li fiz le père, ne li pères li filz.

(Mort de Garin, p. 237.)

Chius dame Diex qui en crois fu penés,
Il garice la belle où grande est li biautés.

(Baud. de Seb., I, 170.)

On trouve quelquefois à *garir* la signification d'approvisionner, et on le confond avec *garnir* :

Portent....

Fuerre et avaine por les chevax *garir*.

(Mort de Garin, p. 206.)

Qui aportent vitaille por ceus de l'ost *garir*.

(Chans. d'Ant., II, 29.)

Cette acception est logique : la vitaille et le fourrage servent à *garir* ou à préserver de la mort hommes et chevaux. Dans le *Garin le Loherein* (I, 142), lorsque l'empereur se montre généreux au point de « faire *garir* les viandes aux bourgeois, » est-il bien sûr, comme le dit M. P. Paris, qu'il défende de leur enlever les vivres qu'ils possèdent? N'est-ce pas plutôt qu'il assure aux bourgeois leur nourriture, en leur donnant même ce qui leur manque? Cet exemple nous prouve combien le sens du verbe *garir* pouvait s'étendre. Voy. au surplus le mot *Garison*.

Ce mot dérive du radical goth. *var*, circonspect, d'où le verbe *varjan*, a. h. allem. *werjan*, défendre (ce dernier signifie aussi vêtir), n. h. allem. *wehren*, empêcher. On le trouve dans le prov. *garir*, *guarir*, *guerir*; l'ital. *guarire*, l'anc. esp. *guarir*, et l'anc. angl. *warish*. Voy. Diez, *Lex. etym.*, p. 188; Diefenbach, *Goth.*, I, 204 et 229, et Rayn., *Lex. rom.*, III, 420.

GARISON, salut, sauvegarde, v. 78; Gilles de Chin, v. 942.

J'ay bien véut le chief aler à *garisson*.

Ce subst., formé du verbe *garir*, a été employé de la même manière que lui. Ainsi avoir *garison* équivaut à être *gari*; se mettre ou aller à *garison* revient à se *garir*, se mettre à l'abri :

Ki par nos Deus voelt avoir *guarison*.

(Chans. de Rol., st. 237.)

Ichil seront sauvé et aront *garison*.

(Baud. de Seb., I, 17.)

A terre a mainte *garison*,
Mais en la mer n'a se mort non.

(Part. de Bl., I, 26.)

Cui il atangent n'ai de mort *garison*.

(Mort de Garin, p. 246.)

Mettez vo corps briefment à *garison*.

(Bertr. du Gues., I, 187.)

De même que nous avons vu *garir* signifier approvisionner, le nom de *garison*, c'est-à-dire de salut par excellence, a servi aussi à désigner les vivres et les approvisionnements :

Jusqu'à la nef ne se sont arrestié,
La *garison* an ont à mont porté,
Le pain beseuit et char salée assés.

(Rom. de Garin, cité par Ducange, v° *Garniso*.)

C'on fache vistement aporter *garison*,
A boire et à menguier, asses et à foison.

(Baud. de Seb., I, 105.)

Ains que huit jor passassent en ot cent mil jostés,
Qui *garison* amainent et pain et vin et blés.

(Chans. d'Ant., I, 105.)

Le prov. *guerizo*, guérison, sauvegarde, n'a point eu cette dernière signification. Il en est de même de l'ital. *guarigione*, guérison.

GARITER, fortifier, v. 6269, 6279, 25654, 52024.

Des tours, des cités bien *garitées*, ne sont pas, comme l'a pensé M. de Reiffenberg, des tours, des cités bien garnies de *guérites*; ou du moins, il n'y a qu'un rapport très-éloigné entre notre mot *guérite* et les *garites* d'autrefois. Les *garites* étaient des espèces de créneaux souvent faits en bois, et derrière lesquelles se mettaient à *garison* les défenseurs de la place; il y a lieu de croire que les *breteskes* y ressemblaient beaucoup. On trouve en effet des tours, des nefs *bretesquies*, qui paraissent être la même chose que les tours et les nefs *garitées* :

En une riche barge qui bien fu *garitée*;
Ung castel i avoit et haute tour levée.

(Baud. de Seb., I, 14.)

Nous lisons même dans le *Bertr. du Guesclin*, I, 143 : « Faire *gariter* un pont. » A coup sûr il ne peut être question de simples *guérites* dans tout cela. Lorsque notre auteur nous montre *Gariscion* sur les tours du castel d'Antioche : *Es garites monta*, dit-il, v. 6900. N'est-ce pas comme s'il avait dit : Il monta aux créneaux? Le prov. *guerida*, comme l'esp. *guarida*, ne signifie que refuge, rempart, retraite. N'oublions pas que Borel définit *garite*, une retraite sur l'épaisseur des murailles pour se sauver. Plus tard ce fut le donjon d'une forteresse où la garnison fait sa retraite finale. M. Diez a négligé, à l'art. *garir*, *garite*, l'anc. verbe *gariter*. On ne trouve pas ailleurs d'analogie à ce mot.

GARITES, VOY. GARITER.

GARNIR, protéger, défendre, v. 24302.

Vées-chy l'enfant dont j'estoie engrossie,
Quant je fui de par vous sy noblement garnie.

On doit penser que c'est là la première signification de ce verbe, si l'on se reporte à son étymologie, l'anc. h. allem.

warnon, garder, défendre, qui se confond dans la famille du goth. *var*, ainsi que *garir*, *garantir*, *garer*, etc. Cependant comme la défense en suppose les moyens, on a dit être garni au lieu de : être pourvu de tout ce qui est nécessaire pour se défendre; puis par extension ce mot a signifié être fourni de n'importe quoi, être doué de qualités quelconques.

N'ot 1 plus saje en France la garnie.

(Aub. le Bourg., p. 103.)

« Tous esbahys de la grant beaulté dont elle estoit garnie. » Hist. de Gerard de Nevers, p. 31.

Quand les trouvers parlaient de France la garnie, ils faisaient donc allusion aussi bien à la force qu'aux richesses et à toutes les autres qualités de la France; voici deux vers qui nous semblent le démontrer :

Va s'en Gautier droit à Cambrai la riche,
Li sors Géri à Aras la garnie.

(Raoul de Camb., p. 217.)

Riche et garnie sont évidemment synonymes, et si l'auteur n'a pas dit Cambrai la garnie, c'est pour ne pas avoir à répéter ce mot.

De garnir on fit garnison, qui signifia d'abord provisions, munitions : « Et fait prendre toutes les garnisons qui en la ville estoient, et les fait mener au chastel. » Chr. de Flandre, ch. 39. On pouvait avoir garnison de vivres, de vin et de toutes autres choses, même garnison d'argenterie (Ducange).

Quant aux garnements ou garniments, c'étaient plutôt l'équipement, le harnais, ou les pièces servant aux armes et engins de guerre :

Onques je ne vesti fors que garnemens vicz.

(Baud. de Seb., I, 89.)

Lor s'armèrent li xxx de maint bon garnement.

(Ibid., II, 213.)

Gadifer commanda un de ses chambrelens
Qu'en li aportast robe et riches garnemens.

(Vœux du Paon, MS., f° 31 r°.)

Voies quex garniments à or reflambians.

(Chans. d'Ant., I, 84.)

La chronique de Flandre et de Tournai se sert dans un sens pareil du mot *habillement*, qui n'est à tout prendre qu'un synonyme de *garniment* : « Coullars, bonbardes, ribaudekins et plusieurs autres *habillements* pour deffendre la ville. » Corp. chr. Flandr., III, 245. Nous sommes bien rapprochés ici de l'anc. h. allem. et de l'angl.-sax. *werjan*, qui signifie tout à la fois défendre et vêtir.

Mais voici que la métaphore s'empare de *garnement*, et que ce mot s'applique aux personnes :

Jà trièves ne donray à itel garnement.

(Bert. du Gues., I, 45.)

Il faut noter que la langue française, en conservant le

mot *garnement*, ne lui a laissé que cette seule acception métaphorique. Voy. Dom. Carpentier, v° *Habillementum*.

GARNISON, provision; v. 850, 17390, 17506, 22008.
Voy. GARNIR.

GASCON (DESTRIER), v. 8840, 17258.

Les destriers *gascons* sont avec les *aragons*, les *arabis*, etc., les chevaux les plus estimés au moyen âge. Ils appartiennent tous à cette race de chevaux espagnols qui étaient déjà célèbres du temps des Romains, sous le nom d'*astures* :

Venit ab auriferis gentibus astur equus.

(Martial; XIV, 204.)

Asturco, cheval grant comme destrier. Gloss. MS. de Lille.

On disait quelquefois simplement un *gascon*. Mouskés, II, xx, et Baud. de Seb., I, 136.

GASTEMENT, v. 14059.

De la sainte cité où ly payène gent
Avoient maintenu le sépulcre gastement.

Faut-il lire *gastement*, ou bien *en gastement*, dans la dévastation? De toutes les manières le vers est trop long. L'adverbe ne se montre à nous dans aucune des langues néo-latines, tandis que le substantif se retrouve dans le prov. et le catal. *gastament*, l'esp. *gastamiento* et l'ital. *guastamento*.

On disait aussi autrefois *gast*, *dégast*, et même *guaz* (Ch. de Rol., st. 58), *guast* et *wast*, pour dommage, dévastation. Cette dernière forme se retrouve dans le rouchi. Quant au verbe, il se disait *gaster*, *dégaster*. Le premier nous est resté, mais on en a un peu restreint la signification. Ainsi on ne *gâte* plus un pays, comme dans ce vers de Parise la Duchesse :

Que à tort me gerroie et gaste m'érité (p. 180).

Pour l'autre, on a trouvé bon au siècle dernier d'en faire le mot *dévaster*, qui répond si mal à l'adjectif *vaste*, large, spacieux, imaginé aussi quelques années plus tôt. M. Genin croit pouvoir établir une sorte de parenté entre ce mod. franç. *vaste* et l'anc. adj. *guaste* de la Chanson de Roland :

E, France dulce, cum hoi remaindras guaste! (p. 405).

Si les inventeurs de ce mot l'avaient imité directement du lat. *vastus*, peut-être en effet aurions-nous ici retrouvé le sens du vieux mot *guaste* : « Hanc urbem ferro *vastam* facit. » Accius apud Nonium. Mais c'est à l'ital. ou à l'esp. *vasto*, peut-être même à l'angl. *vast*, qu'on a fait cet emprunt, et l'on a dû forcément lui laisser le sens exclusif de large, spacieux, qu'il a en ital., en esp. et en angl.

De leur côté, la langue d'oc et celle d'oïl, en se servant de l'adj. *gast* ou *guast*, n'en ont pas fait non plus un équivalent du lat. *vastus*. C'est surtout l'idée de désolation, de

solitude, d'abandon, qu'elles lui ont attribué. Ainsi on a pu dire en langue d'oïl une *gaste* maison (Fabl. et cont., IV, 4); une terre *gaste* (rom. de Ren., III, 122); mais cela ne veut point dire une *vaste* maison, une terre immense. Le prov. a fait plus, il a dit une terre *gasta e boscosa*, une terre *gaste* et boisée, ce qui exclut mieux encore l'idée de l'étendue (voy. Raynouard).

La racine de l'ital. *guastare*, est le lat. *vastare* que reproduit absolument notre ancien mot *gaster*, bien mieux que ne le fait l'ital.; remarque H. Estienne, Précéllence, p. 322. Le changement du *v* en *gu* et en *w* n'est pas plus remarquable ici que dans une foule d'autres mots. Le liv. des Rois écrit par exemple *guastine*, *wastine*, désert, solitude; c'est le moy. lat. *wastina* de nos chartes de Flandre, ce sont aussi les terres *wastes* ou incultes des chartes de Hainaut. Beaumanoir écrit des terres *gastes*. On peut cependant comparer cette forme à l'anc. flam. *waesteyne* et *woestyn*, et à l'anc. h. allem. *wuastwaldi*, même signification.

GAUDINE, taillis, fourré, v. 2058.

Il porta les enfans ou hos sans le gaudine.

M. de Reiffenberg ayant lu : sans le *gaudine*, comme le porte le MS., traduit ces mots par sans joie; mais sur les observations de M. Diez, il reconnut, dans l'introduction du Godef. de Bouillon, p. II, qu'il fallait corriger : sous le *gaudine*.

Gaudine est aussi dans la langue provençale, où *gaudina* veut dire bois, bocage. Le moy. lat. avait *gualtina*. Ce n'est là probablement que le diminutif du subst. moy. lat. *gualdus*, *gualdum*, *waldus*, *waldum*, *gaudus*, dans lequel nous trouvons les formes du vieux franç. *gualt*, *gaut*, *gau*, *gal*, ainsi que le prov. *gau*, *gas*, *gaut*. Voici quelques exemples :

En la *gaudine* avoit forest d'antiquité.

(Rom. d'Alex., p. 341.)

Des mors et dez navrez contremont la *gaudine*.

(Vœux du Paon, MS., f° 46 v°.)

Et r'a mis Alixandre à terre sour l'erbine
Et ocis des Grigois aval celle *gaudine*.

(Ibid., f° 182 v°.)

Voy. aussi Mouskés, v. 1987 et 17727. Il faut cependant reconnaître que dans la plupart de ces exemples *gaudine* paraît avoir un sens moins restreint que celui de bois taillis. N'oublions pas que le portug. *gudinha* désigne d'une manière générale un bien de campagne. Le *gualdus* lui-même, tel que le cite Ducange, avec ses appartenances consistant en terres, cases, vignes, moulins, serfs, etc., semble avoir aussi un sens plus large.

De vers un *gualt* uns grans léons li vient.

(Chans. de Rol., édit. Genin, p. 215.)

Tant ot alet parmi le *gaut* foillut.

(Raoul de Camb., p. 202.)

Charpentier semblent qui en *gau* soient mis.

(Carin le Loh., II, 121.)

Avers hom est plusos que espriviers en *gaut*.

(Rom. d'Alex., p. 318.)

Tot droit en *gaut* fist son ost osteler.

(Mort de Garin, p. 141.)

Sa mère git ou *gal* deitès le bois ramé.

(Par. la Duch., p. 82.)

Ces formes se sont conservées dans plusieurs patois : picard, *gault*, dialecte de Coire, *guault*, *gault*, norm. *gaut*. Elles viennent sans aucun doute de l'allem. ou du flam. *wald*, vaste étendue de terrain couverte d'arbres.

GAUNE, jaune, v. 4196.

A bien vr Flamens viestus de drap partis
D'un *gaune* et d'un royet à miervelles jolis.

En picard et en rouchi, *gane*. C'est la prononciation dure de tous les mots qui en français ont un *j* : tels que *gardin*, *gambe*, etc.

Regarde les florins *gannes* et agensis.

(Baud. de Seb., I, 31.)

Le moy. lat. *gaunus*, *galnus*, qui rappelle le vieux franç. *gaune* et le port. *jalne*, *jalde*, vient sans aucun doute du lat. *galbinus* (valaq. *galbin*). Voy. Ducange, v° *Galbanum*.

GAURELOS, GARELLOZ, javelot, Gilles de Chin, v. 2442, 2599.

Lors *gaurelos* et lor faussars...

Ars turcois, *garelloz* et dars.

Cette forme *gaurelos*, *garelloz* est à peu près celle du gloss. impr. de Lille, qui donne *garlot*, p. 9, et elle se rapporte sans doute au *gaverlot* du rom. de Brut, I, 296. Du reste les variantes qu'a éprouvées ce mot sont nombreuses. Dom Carpentier cite *gurelot*, *gaurlot* et *javrelot*, *glaviot* et *glavelot*. Son origine est non moins discutée. Indépendamment du lat. *jaculum*, contre lequel il y a beaucoup à dire, on propose d'abord l'angl. *gavellock*, angl.-sax. *gaflac*, et en second lieu le cambr. *gafl-ach*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 173. Mathieu Paris dit que les Frisons poursuivirent le comte Guillaume « cum jaculis quae vulgariter *gaveloces* appellant. » An. 1236. Et Joce de Brookland dit de son côté : « Baculum meum excussi ad modum teli, quod vocatur *gaveloc*. » Ducange, v° *Gaveloces*.

Ajoutons que le breton a le mot *gavlod*, et le moy. h. allem. *gabilot*; le flam. a eu de même *gavelote* (Kiliaen). Le mot *gavelot*, d'après son origine probable, est de la même famille que le franç. *gaffe*, longue perche avec un croc. Voy. Diefenbach, Goth., II, 402.

GERINE, torture, v. 25046.

Gehine, ne tourment, ne feu ne redoubtons.

On disait aussi *gehenne*, d'où, par contraction, nous avons

fait *géné*, *gèner*, dont le sens est bien adouci. Molière a pourtant dit avec le sens de torture :

Je sens de son courroux des *géné*s trop cruelles.
(Dépit amour., V, 2.)

Et le dialecte lillois donne encore à *gennes*, *gèner*, leur ancienne signification.

Moy. lat. *gehenna*. C'est un mot hébreu qui signifie vallée de tristesse, enfer, et qui est fréquemment employé dans les livres saints.

GÉHIR, JÉHIR, dire, affirmer, avouer, v. 566, 1575, 14544, 50869.

Ne say que vous en fust nuls lons comptes *géh*s....
Oncles fu Abiliant, sy com j'ois *géh*ir....

Dom Carpentier, v^o *Gehennae*, donne plusieurs exemples de ce verbe, qu'il rapproche de *gehiner*, mettre à la torture pour obtenir un aveu. D'après la forme *gehine*, *gehiner*, il ne serait pas impossible que nos pères, qui ne comprenaient pas l'aveu sans la torture, eussent fait un rapprochement de ces mots avec *gehir*. C'était l'opinion d'Et. Pasquier, Rech., VIII, 51.

Si l'en ferai tout mat et recréant
Et par la geule, oiant tout, *jéh*issant
Qu'ocist Raoul, mon oncle le vaillant,
En félonnie.

(Raoul de Camb., p. 192.)

Amis, dist li baillis, il te covient morir;
Il n'est hons, fors que Diex, qui l'en puist garantir.
Diz-moi tost tes méfais, tu les dois bien *géh*ir.

(Nouv. rec. de contes et fabl., I, 126.)

Mais il n'en faut pas moins constater la diversité de leurs origines. *Gehir*, selon M. Diez, appartient aux langues germaniques, comme l'ital. *gechire*, *agegchirsi*, se soumettre, s'abaisser; comme le prov. *gequir* et l'anc. esp. *jaquir*, abandonner, céder; enfin comme l'anc. cat. *jaquir*, accorder, permettre. On peut en effet ramener toutes ces significations à celle de consentir; et notre vieux mot *gehir*, avouer, affirmer, parler, n'a-t-il pas aussi le même sens? Mais il y a plus, c'est que la langue d'oïl a même eu la forme *jéichir* :

Tot ton affaire nos pues bien *jéich*ir.
(Raoul de Camb., p. 289.)

Nous croyons donc que l'anc. h. allem. *jehan*, goth. *aikan*, dire, avouer, affirmer, est l'étymologie de tous ces verbes. Voy. Diez, Lex. etym., p. 167; Diefenbach, Goth., I, 17-18, et de Chevallet, Élém. germ., p. 550.

GEMÉS, ornés de gemmes, ou de pierres précieuses, v. 1541.

Et lanaches et espées et héaumes *gemés*.

Lat. *gemmat*, prov. *gemat*, ital. *gemmato*. C'était surtout le heaume que l'on garnissait de pierres précieuses enchassées dans de l'or. L'expression *heaume gemé* se rencontre à

chaque pas. Voy. Ducange, v^o *Helmus*; la Chans. de Rol., st. 118, 147, 167, 227, et Rayn., Lex. rom., III, 455. Dans le Baud. de Seb. on lit *hyaumes gemés* (II, 412). D'autres fois le heaume est à *or gemés*, comme dans la Chans. d'Ant., II, 498. La Chanson de Rol. nous fournit aussi le vers suivant :

La bone sele ki est *gemmet ad or* (st. 118)

GENCIR, voy. **GUENCHIR**.

GÉNÉRAUMENT, généralement, v. 29856.

Dans les adverbes formés d'adjectifs terminés en *al* ou en *el*, la lettre *l* subissait son fléchissement ordinaire en *u* : *Loialment*, *loiaument*, *mortelment*, *morteument*. Voy. Burguy, Gram., II, 264.

GENOFRE, girofle, Gilles de Chin, v. 593.

Claus de *genofre* et nois *mugates*.

C'est encore aujourd'hui l'une des formes de ce mot en rouchi, car on dit *genofe* ou *gérofo*. Cfr. l'anc. flam. *ghenoffel*, l'esp. *girofre* et l'ital. *garofano*. Son étymologie est le grec *καρυόφυλλον*, valaq. *carofil*, *garofil*.

GENT, hommes, nation, suite, compagnie, famille, v. 10010, 10016, 10058, 25408, 53204, 54499.

Ma *gent* furent vendu, trahy et délivré....
..... Cieus aloit conduissant
Une maloite *gent* deviers Inde le grant....
Et furent n^o mil de le *gent* Goullas....
La *gent* au roy Taflur y font grande huée.

Ce qu'il faut remarquer ici, c'est le latinisme : *ma gent* furent; *la gent font*. Il n'y a plus en français qu'un très-petit nombre de substantifs collectifs avec lesquels on puisse, dans certains cas, mettre le verbe au pluriel, entre autres *foule*, *troupe*.

Quant au singulier *gent*, pour peuple, c'est aujourd'hui un archaïsme. La Fontaine s'en est servi fréquemment pour dire l'espèce, la nation, le peuple : *la gent trotte-menu*, *la gent misérable*, dit-il en parlant des souris. Et ailleurs :

La *gent* marécageuse (*gens humida*, Virg.),
Gent fort sottie et fort peureuse,
S'alla cacher sous les eaux.

(Fabl., III, 4.)

Il ne resta personne
De la *gent* marcassine et de la *gent* aiglonne.

(Ibid., III, 6.)

Dans le sens de suite, compagnie, le pluriel a prévalu, et au lieu de dire *ma gent*, nous disons *mes gens*. Une autre acception ancienne du mot *gent*, c'est celle de famille :

Vés-ichi l'enfant qui est de haute *gent*.

(Baud. de Seb., I, 37.)

Autre emprunt fait à la langue latine.

Jusqu'ici la langue d'oïl est conforme à la provençale, où

le mot *gen* est du féminin. Mais s'agit-il de désigner des *gens*, des individus, des hommes, l'anc. franç. fait ce mot masculin :

Comment poroient *gent* qui sont tout *afamé*
Desconfire telle ost que vous aviez mené (v. 10010)?
Contre *gens affamés* ensy pierdus les ay (v. 10057).
Parmy le col soient-ils pendus
Telz *gentz* qui sont si empechables.
(Pathelin, p. 46.)

« Je voudrois que me laissiez faire avecques mes gens.
— *Quelz gens?* demanda Pantagruel. » Rabel., IV, 59.
Or cela est contraire à ce que fait la langue d'oc, où le mot *gent* est toujours féminin, comme en ital. et en esp., et surtout en latin : *Las bonas gens, las gens* d'art. Rayn., III, 461.

Pour tâcher de concilier les habitudes du nord et celles du midi, la langue française a fait du mot *gens* un subst. bizarre, dont les qualificatifs se mettent au masculin, s'ils viennent après lui, et au féminin s'ils sont placés avant. Il y a bien quelques exceptions à cette règle, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

GENT, GENTE, gentil, joli, agréable, v. 2106, 5851, 25485.

Li chevalier *gent*...
Engherant le *gent*...
Mules et boins coursiers ces *gens* somniers portans.

Cet adjectif se disait en prov. *gent, genta*; en ital. *gente*, en anc. cat. et en anc. esp. *gent*. Il a disparu aujourd'hui de presque toutes ces langues. Le franç. mod. ne le dit qu'au féminin quand il s'en sert, et il l'a remplacé par *gentil*, qui du reste se trouvait aussi dans la langue d'oïl. Un chevalier *gent*, une dame *gente*, ont signifié d'abord un chevalier, une dame de bonne race, ital. *di buona gente*, lat. *gentilis*. Mais de même que *gentil*, le mot *gent* n'a pas tardé à exprimer des qualités attribuées exclusivement aux personnes d'une naissance distinguée. C'est ainsi que dans le monde féodal tout s'enchaînait jusque par les moindres détails du langage, et qu'un *gentilhomme* était pour ainsi dire forcé d'être *gentil* ou *gent* : noblesse l'y obligeait comme la langue.

Trois jors dura li tornois grans
De chevaliers *gentius* et frans.
(Gilles de Chin, v. 4865.)

E il les pluret cum chevaler *gentill*.
(Chans. de Rol., st. 158.)

Puet-on de tous biens prendre en eles
Tant par sont et *gentes* et beles.
(Cléomadès, dans Mouskés, I, clxxv.)

GENTILS, GENTY, v. 99, 25069. Voy. Gent.
GESIR, JÉSIR, v. 522, 16204, 18569; Gilles de Chin, v. 784.

Et quan fu tans d'aler *gésir*.

Cette forme est aussi celle de Mouskés dans les vers suivants :

Et quant ce vint à l'aviesprir
Qu'ele se diut aler *gésir*.
(Mouskés, v. 1979.)

L'auteur du Baud. de Seb. écrit au contraire *gîre* :

Fors *gîre* en leurs biaux lis, en consolation (II, 272).

Nous ne savons laquelle de ces deux formes était préférée du trouvère de Godefroid de Bouillon, attendu qu'il ne nous offre pas d'exemples de l'infinitif. En revanche nous avons à remarquer les vers suivants :

Mais vostre feme *ajut* à un gagnon puant (v. 522).
LA povrement *jut* la virge Marie
De Jhésus son enfant (v. 16204).
Elle *gîroit* d'enfant à ce vilage-là (v. 18569).
Le cheval redoubta qui *gut* sur le sablon (v. 52796).

Gésir ou *gîre* à un gagnon, c'est avoir commerce avec un chien : *gésir* ou *gîre* d'enfant, c'est être en couches. *Gésir* avait donc dès lors le sens détourné que nous donnons au verbe *accoucher*. M. Burguy, qui a réuni beaucoup d'exemples de la conjugaison de ce verbe, a trouvé la dernière de ces locutions dans les Mém. sur la seigneurie de Poligny, II, 558. Voy. Burguy, Gram., I, 545-549.

Ce verbe vient du lat. *jacere*, d'où le prov. *jazer, jacer*, l'esp. *yacer*, le port. *jazer*, et l'ital. *giacere*. Il ne nous reste du verbe *gésir* que des temps défectueux. Le dialecte lillois a le mot *gigante*, femme en couches, qui n'est que l'adj. verbal *gisante*.

GEULLES, gueules (héraldique), v. 1810.

A une croix de *geulles* qui reluist clèrement.

Pourquoi ce mot, qui signifie rouge et que la langue anglaise emploie dans le même sens, *gules*, a-t-il toujours le signe du pluriel? Suivant Ducange, c'est parce qu'il viendrait du bas lat. *gulae*, pelleteries teintes en rouge, dont on avait coutume d'orner les manteaux et les pelisses. « *Crusina gulis ornata*. » Bruno, de Bello saxonico. Saint Bernard, pour lequel cette parure était inconvenante, recommandait au clergé de s'en abstenir : « *Horreant et murium rubricatas pelliculas, quas gulas* vocant, manibus circumdare sacratis. » Epist., 42, c. 2. « Que de leurs mains consacrées ils aient horreur de se mettre au cou ces peaux de rats teintes en rouge, qu'on appelle *gules*. » Voy. *Gris*.

Tout cela peut être vrai, mais il ne s'en suit pas que les pelleteries en question aient été appelées *goules* à cause de la couleur rouge. Le mot *goules* signifiait collet ou bordure, sans acception de couleur : ainsi l'on était en quelque sorte *engoulé* ou avalé par le pelisson.

Li sans li fille, que forment est maumis,
Si que les *goules* de son pelison gris
En sont mouillies.

(Rom. d'Aubery, cité par Ducange.)

C'est-à-dire que le collet de son peliçon était inondé de sang. Mais ce même Ducange cite un autre passage qu'il emprunte au rom. de Renart :

Et tenoit un rous peliçon
Dont les gules estoient d'os,
Et li mettoit par force el dos.

Méon a imprimé ces vers autrement. Il s'agit d'un rêve qu'avait fait Chantecler le Coq, et dont il eut moult grant frison. Il voyait venir devant lui je ne sais quelle chose,

Qui avoit un ros peliçon
Dont li ourlet estoient d'os,
Si il vestoit à force el dos.....
Endementiers que il sommeille;
Et du peliçon se merveille
Dont la chevesse ert en travers
Et si li vestoit à envers (v. 1590 et suiv., I, 53).

Chantecler s'empresse d'aller faire part de ses craintes à Pintain la poule, et celle-ci lui explique le songe :

Cete chose que vous véistes
Qui le rous peliçon portoit,
C'est li Gorpiex, je l'sai de voir.
Bien le pocz aparcevoir
Au peliçon qui rous estoit
Et que par force vos vestoit.
Les gules d'os èrent les denz
A qui il vous metra dedenz.
La chevesse qui n'estoit droite,
Qui si vos ert male et estroite,
Ce est la goule de la heste
Dont il vos estraindra la teste.

(Ibid., p. 36.)

Cette citation nous prouve que les gules ou les goles d'os ne sont pas autre chose que *li ourlet* d'os, et que par conséquent, il n'est question ici que du collet ou de la bordure de ce peliçon, collet tout entouré de dents, si terribles pour Chantecler. C'est de même, croyons-nous, qu'il faut entendre ce vers des Trav. of Charl. :

Encore ai un capel de almande engulet (p. 24).

Au lieu d'un peliçon, il s'agit ici d'un chapeau dont les goles ou *li ourlet* sont d'almandes, c'est-à-dire de pierres précieuses. Et en voici la preuve :

S'ot vestu un rouge fustaigne;
Entor le col ert engoulez
D'une liste trestote blanche.

(Rom. de Renart, I, 285.)

M. Micheland s'est fondé sur l'explication donnée par Ducange pour traduire *engoulé* par teint en rouge.

M. de Martonne, au contraire, soutient que l'hermin *engoulé* devait être une fourrure d'hermine, appliquée à la goule, ainsi nommée de *gula*, gorge, et par extension col ou collet de la cape, plus souvent brun et noir que rouge.

M. de Reiffenberg enfin s'est contenté de dire que ce mot signifiait fait en forme de goule :

L'or et l'argent et les saudées,
Et les pelisses engoulées.

(Isamb. et Gorm., Mouskés, II, xxvii.)

Nous voyons dans ce vers des pelisses dont le collet ou la bordure était probablement fait en pelletteries, sans qu'il y soit question d'une couleur plutôt que d'une autre.

En résumé, il est impossible de nier qu'à l'époque de saint Bernard, la mode ne consistât à faire aux manteaux des collets ou bordures de pelletteries teintées en rouge; et peut-être, comme le croit Ducange, est-ce de ces gules ou goles, que vient la couleur de *gueules* dans l'héraldique. Mais il ne s'en suit pas que ces collets ou bordures aient toujours été rouges, ni que le mot *engoulé*, qui veut dire simplement orlé, bordé, ait signifié teint en rouge.

GEURYER, guerroyer, v. 5812. Voy. GUERIER.

Qui me doit geuryer et faire vilonnie.

GHEHIR, voy. GÉHIR.

GHIMPLE, voile, fichu, Gilles de Chin, v. 481.

Sa trèce esparsse par le chaut,
Deflablée estoit et sans ghimple.

Prov. *gimpla*, guimpe. C'est proprement l'ornement du chef ou du sommet. Mais ce mot a fini par désigner une coiffure de tête pour les femmes. Dans la Chans. d'Ant. il signifie turban :

Les guimpes lor destrenchent et lor jupes d'orfois (I, 450).

L'angl. *wimple*, fichu, banderole, a le même emploi que le flam. et l'alem. *wimpel*. C'est l'anc. h. allem. *wimpal*, dan. *vimpel*. Peut-être y doit-on rattacher l'esp. *grimpola*, banderole, et le portug. *grimpa*, girouette, à coup sûr le moy. lat. *impla*, voile. M. Diefenbach fait dériver ces mots du goth. *vippja*, couronne. Goth., I, 153.

GIBIER, v. 1563, 4150, 4586, 18903.

Pour aler en gibier s'est ly roy départis...
Qui s'en vont en gibier là où il leur plaira...
Et ly autres s'en va à cheval en gibier...
Atantès Moradins qui vit l'establison,
Qui venoit de gibier; s'aportoit ung faucon.

Nous pensons que M. de Reiffenberg a eu tort d'écrire *engibier* dans les trois premiers exemples ci-dessus. M. Diez admet aussi cette forme; mais Dom Carpentier a donné un certain nombre de citations qui prouvent que l'on disait simplement *gibier*, entre autres : « Estant aux champs en gibier; aller au gibier avec des chiens et oyseaux. » Mais est-il bien sûr que ce mot soit un verbe? Aller en gibier, aller au gibier, pourrait être une locution du genre de celle dont se sert Mouskés :

Mais il avoient giés, espies,
Qu'il ne volassent au gibies (v. 22214).

Le gibier, le gibies, désignerait en ce cas la chasse au vol.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait eu un verbe *gibier*, et aussi *gibiér*, *gibecer*, *giboyer*, ce dernier employé par La Fontaine, II, 19. Le moy. lat. les traduisait par *gibicere*, *gibostare*. De la fauconnerie ils ont passé à la vénerie.

L'étymologie de ces mots est des plus incertaines, et M. Diez ne fait à leur sujet aucune conjecture. Ducange donne le mot *GIBRITIT*, *cogat*, d'une ancienne glose MS. d'une collection de canons. Il est facile d'y reconnaître le verbe *gibicere*, et de plus, c'est bien là le sens de la chasse, qui consiste à forcer l'animal; mais cela ne nous en apprend pas davantage sur l'étymologie de *gibier*.

GIBIER, démainement, action de *regimber*, v. 34704.

Ançois regularont et menront tel *gibier*.

Dans l'article qui précède nous avons supposé que *gibier* pouvait signifier forcer l'animal. L'action de *regimber*, qu'on écrivait *regiber*, et même *gibier*, exprime également des efforts, de la violence. Et comme *giber*, *gibier*, *dégibier*, représentent aussi une idée de lutte et de joyeux ébats, nous pensons qu'ils peuvent être de la même famille que *gibier*, *giboyer*, forcer l'oiseau que l'on poursuit. La difficulté qu'on a trouvée à rapprocher *regiber*, *regimber*, de *rejamber*, en lui donnant pour origine le *gamba* de Végèce, ne serait-elle pas encore plus grande, s'il s'agissait de notre subst. *gibier*, démainement?

GIESTE, **JESTE**, gent, race, famille, v. 1161, 3489, 3471, 3577, 18926, 35851, 35840.

Car une *gieste* doit venir de ces enfans
Dont la loi Jhésu-Crist en sera mieulx créans...
Vous venés d'une *gieste* de miracles poissant.

Dans les autres passages il s'agit de la *gieste* Mahom et de la *gieste* Noiron, ce qui s'applique à la gent qui suit la religion de Mahomet, gent que notre auteur croit être de la race d'un diable appelé Noiron.

C'est par un étrange abus de mots que *gieste* a signifié race, famille :

Ja se Dieu plaist, par moi n'iert ma *gieste* avilie.
(Chans. d'Ant., II, 207.)

Et jeo sui mut de bone *gieste*,
E par méimes dei pruz estre.

(Frag. d'Isamb. et Gorm., Mouskés,
II, xvii.)

Deus me confunde se la *gieste* en dément!

(Chans. de Rol., ch. II, v. 428, édit.
Genin.)

Son acception primitive est celle de chronique ou d'annales. Le moy. lat. *gesta*, *æ*, avait le sens du lat. *gesta*, *orum*, en tant que ce mot peut signifier historia de rebus *gestis*. Ainsi Eginard a pu dire qu'il avait écrit la *gieste* de Charlemagne, et nous lisons dans Mouskés :

Si com la *gieste* de Paris
Le nous tesmongne à Saint-Denis (v. 3630.)

Et chez les troubadours :

La *gesta* dis qu'el temps antic.

(Vie de saint Honorat.)

En P. Rogiers los capdela, si la *gesta* ne ment.

(Chr. des Albis., p. 38.)

Mais quand les trouveres de la France septentrionale, à l'exemple des poètes de l'ancienne Grèce, envahirent le domaine des faits historiques, il fallut trouver un nom pour ce nouveau genre d'ouvrages; et afin de les distinguer des autres poésies chantées, qui n'avaient rien d'historique, on appela celles-là *chansons de geste*, c'est-à-dire chansons où l'auteur ne racontait rien qu'il n'eût puisé, disait-il, aux sources les plus authentiques et surtout dans les *gestes*. C'est ainsi que l'on eut une foule de *gestes* en vers, et nous en trouvons encore une dans la littérature flamande du XIV^e siècle, sous le nom de Brabantse *yeesten*, la *gieste* des Brabançons. Ainsi quelques siècles plus tôt la Chanson de Roland pouvait s'appeler la *gieste* de Roland, comme le poème du Cid n'était que la *gieste* de ce héros.

Ci fait la *gieste* que Turoldus declinet...

Aqui s'compieza la *gesta* de mio Cid, et de Bivar.

Mais il arriva que tous ces poèmes historiques eurent le plus souvent pour but spécial la glorification d'une nation ou d'une race, et ce qui, par exemple, n'était d'abord que la *gieste* des Normands ou la *gieste* des Lorrains, finit par représenter à l'esprit l'idée de la race normande ou de la famille lorraine. Il était impossible de parler d'une *gieste*, sans parler des héros de cette *gieste*, et il en résulta que la confusion s'établit entre les termes. Était-on de la *gieste* du chevalier au Cygne, cela voulait dire qu'on était de sa race; les poèmes chantés pour chaque famille de héros, furent les épopées chevaleresques de ces familles ou de ces *gestes*, et ce mot finit par avoir une acception qui fut consacrée par les trouveres. On peut voir dans Jourdain de Blaye ce que dit l'auteur à propos des trois grandes *gestes* connues de son temps ou *reguard loyauté*. Or par ces trois *gestes*, il entend les familles héroïques de Charlemagne, de Garin de Montglave et de Doon de Mayence. Voy. Mouskés, II, cclvii. Outre le travail de M. P. Paris sur les chansons de geste dans la Nouv. rev. encyclopédique, consultez aussi M. Genin, Chans. de Rol., p. 375-376.

GJETTER, jeter, v. 1107, 35215.

Lors ly *gietta* un ris...

xxx mille gayans, grans comme Goutias,
Que David mist à fin à *gietter* de ses bras.

Gietter un ris n'est que l'expression latine *edere risum*. Dans le second exemple il s'agit de Goliath que David vainquit rien qu'avec une fronde, à *gietter de ses bras*, c'est-à-dire en jetant avec ses bras.

Le Parton. de Blois nous offre le mot *geté* dans une acception peu commune :

Uns fils à diable, uns *getés* (l. 19).

Il s'agit d'un enfant *abandonné*, qui ne connaît ni père ni mère. Ne pourrait-on pas aussi dire que ce fils à diable, ce *getés*, est un maudit, un enfant sur lequel un sort a été jeté?

GIERONS, pans de la tunique, v. 2525, 2869, 5179, 5550, 7407, 8280, 12805, 28859.

Dom Carpentier donne le moy. lat. *birus*, *geron*, d'après un gloss. lat. franç. de 1352; Guil. Briton écrit *birrus* (*birrus*), *gerons*. Il n'y a pas de doute que ce ne soit là le *birrus* que Ducange traduit par tunique. Cependant beaucoup d'autres exemples prouvent que les *giron*s ne sont que des pans de la robe ou de la tunique: « Sedens ad lectionem ita sedet, ut ulna sit inter se et alium juxta sedentem. Anteriora frocci sui semper in gremium ita attrahit, ut pedes possint bene videri. *Girones* quoque, vel quos quidam *sagittas* vocant, colligit utrinque, ut non sparsim jaceant in terra. » Consuet. Clunia., cap. 11. Cette citation explique bien ce qu'étaient les *giron*s. On les appelait *sagittae* ou flèches à cause de leur forme en pointe, et nous voyons que les religieux, lorsqu'ils s'asseyaient, les ramenaient de chaque côté, pour qu'ils ne traînaient pas à terre. Les *giron*s étaient donc des pans coupés en pointe, à droite et à gauche de la robe ou de la tunique. Aussi le prov. *giron* a-t-il le sens de côté :

Si l's port liatz en un de mes *giron*s.
(Rayn., Lex. rom., III, 468.)

« Si je les porte liés à l'un de mes côtés. »

Cette forme triangulaire est encore connue dans l'héraldique, et l'on sait qu'un écu *gironné* est composé de triangles dont les pointes se réunissent au centre. On appelait aussi *giron*s les pans d'étoffe coupés de même et à l'aide desquels on formait les tentes :

Son pavillon a fait tendre Auberys :
Li dras en fu d'un vermeil paille bis...
Les cordes sont de soie, ce m'est vis ;
Plus de sept mil *giron*s i ot bastis.
(Rom. d'Aubery, cité par Ducange.)

Li drap en furent de paille de quartier ;
Mult estoit riche ouvrés à eschaquier ;
Sept mil *giron*s i ot fait entaillier.
(Ibid.)

Porrir voi de noz tentes les *giron*s et les plois.
(Chans. des Sax., I, 148.)

Il se pourrait qu'il y ait eu de même plus de deux *giron*s à une robe. Dans ce cas, il faudrait donner ce nom à tous les lés ou largeurs formant le jupon, absolument comme dans les tentes :

xxx sengliers venoient environ.
Qui le prenoient au pan d'un synglaton.
Si l'en toloient le plus mestre *giron*.
(Aub. le Bourg., p. 71.)

Dans les coutumes, tendre le *giron*, c'est offrir un des lés ou des pans de sa robe en signe d'acquiescement : « Et doit

li justiche offrir à eschevins le pan de sen surcot ou sen *gieron*. » Roisin, Coutumes de Lille, p. 93. La *laisowerpilio*, c'est-à-dire le werpissement par le *giron* ou par la laize (le lé ou le pan), dans la loi salique; nous montre ce que c'était que *tendre le giron*. Mais ce pan de la robe que l'on tendait, devait être d'ordinaire celui de devant, et il en résulta que le nom de *giron* fut attribué à la partie antérieure, le *gremium*, en rouchi l'*écour*. Voy. *Escourcie*.

Ces acceptions diverses sont bien précisées dans les exemples suivants; voici d'abord les *giron*s de droite et de gauche :

Adont prist Godefroy par le diestre *giron* (v. 8280).
Corbarans ly siaindy s'espée à son *gieron* (v. 28839).
Espées et espois au senestre *giron*.
(Raud. de Seb., I, 182.)

L'espée qui li pent à *gieron*.
(Godof. de Bouillon, v. 5330.)

D'une manière plus générale, prendre quelqu'un par le *giron*, c'est le tenir par un des pans de sa tunique ou de sa robe, et dans ce cas on peut dire que le *giron* est la tunique elle-même :

À sa mère est venus et prist par le *gieron* (v. 7407).
Il est venus à lui fièrement emparlez ;
Par le *geron* le prist li chevaliers doubtiez.
(Bert. du Gues., I, 80.)

Floridas de Dephur tenoit par le *geron*.
(Vœux du Paon, MS., f° 35 v°.)

Enfin voici le *gremium* :

Dont li bailla Ydains tous parmy le *gieron* (v. 2869).
Ly singes ot paour, sy laissa l'enfançon,
Et Harpins le saisy et mist en son *gieron* (v. 12805).
Des notes tot plain son *giron*.
(Rom. de Ren., I, 220.)

M. Genin, ne voyant dans le mot *giron* qu'une pièce héraldique, prétend que le sens primitif est morceau, pièce. Édit. de la Chans. de Rol., p. 452. Tout inexacte qu'elle est, cette explication suffit pour faire comprendre le passage du Roland que cet éditeur a très-heureusement restauré :

[Mort est Rollans, jamais ne l'everrum]
Jà por murir n'en'ert véud *gerun* (p. 319).

M. Diez tire ce mot de l'anc. h. allem. *géro* (?), accus. *gérun*, moy. h. allem. *gère*, anc. fris. *gare*, pan d'habit, et il fait remarquer les formes ital. *gherone*, *garone*, ainsi que l'anc. franç. *gueron*, *gron*, ce dernier conservé dans le picard. Lex. etym., p. 170.

GIGLES, instruments à cordes, Gilles de Chin, v. 510.

Giglez et harpez et vièles.

M. de Reiffenberg a cité, au sujet de ce mot, les vers du Dante qui prouvent que, du moins en Italie, la *giga* était un instrument à cordes. Parad., IV, t. 40. Cela n'est pas douteux non plus, si l'on compare avec ce mot l'allem. mod.

geige, geigen, instrument à quatre cordes, violon, qui vient du moy. h. allem. *gige*, verbe, *gigen*. Il nous reste encore aujourd'hui le mot *gigue*, pour désigner une espèce de danse avec accompagnement. On donne la même origine à *gigot* et à *gigoter*. Diez, Lex. etym., p. 175.

GISE, étendue (part. passé), v. 8581.

Gise fut sur l'autel, où cascuns le baïsa.

Il est question de la sainte lance, que l'on vient de remettre à l'évêque du Puy et que celui-ci dépose sur l'autel. M. de Reiffenberg, en écrivant qu'elle fut *gisé*, nous paraît s'être mépris sur la nature de ce mot, qui, selon nous, est un part. passé fém. Il est vrai que ce participe ne pouvant appartenir qu'au verbe *gésir* ou *gire*, *gise* est une forme altérée qui ne se rencontre point ailleurs et ne rappelle pas du tout le participe *gésu*. Mais qui sait? peut-être faut-il lire : *Mise* fut sur l'autel.

GISSARME, v. 6814.

Ly uns porte un gausart, li autres une espée,
Et li tiers un paffut ou *gissarme* acérée.

L'origine de ce mot n'est pas moins contestée que sa signification. Le glossaire impr. de Lille le traduit par le lat. *GESUM*, ce qui représente le javelot, la demi-pique des Gaulois, et Ducange cite un autre gloss. qui donne *GESA*, *jusarme*, manière de glaive; ce que dit aussi le gloss. MS. de Lille. D'un autre côté, voici que *gissarme* est dans notre auteur le synonyme de *paffut*, c'est-à-dire hache à deux tranchants, et si nous examinons les formes diverses de ce mot, entre autres l'anc. franç. *bisarme* et l'anc. esp. *bisarma*, peut-être cette dernière signification devrait-elle prévaloir. Monstrelet ne l'appelle-t-il pas en effet *hache* ou *guisarme*? Chron., II, f° 52. Et dans les statuts de Guillaume, roi d'Écosse, ne lit-on pas : *gysarum*, quod dicitur *hand-seax*? Mais indépendamment de la forme *bisarme*, ainsi que du prov. *gazarma*, *jusarma*, de l'ital. *giusarma*, et de l'anc. angl. *gisarm*, *gysarn*, nous avons encore l'anc. franc. *wisarme*, *visarme*; et la Chans. de Roland nous offre *gieser* :

Il lor lancent e lances e espiez,
E wigres e darz omuscres e agiez [e *gieser*] (st. 432).

Quoique M. Genin ait retranché ce dernier mot, qu'il regarde comme un double emploi pour *al gier*, *agier*, nous pensons que la forme *gieser* est très-réelle, et qu'elle répond au moy. lat. *gysarum*. Or, le *gieser* ou *gysarum*, dans le passage du Roland, est un javelot, une pique, en tout semblable au *gesum* des Gaulois. Nous pensons que telle fut en effet la première signification du mot *gissarme*; mais le nom finit par se changer aussi bien que la chose, et l'on en fit une hache. Aussi Buchon, dans son Froissart, y voit-il une pique armée d'une hache à deux tranchants.

Haches danoises pour *lancer* et *févir*.
(Mort de Gatin, p. 165.)

Anuit, fet-il, la teste m'oste
A ceste *jusarme* trenchant.

(Nouv. rec. de fab., 1, 19.)

Sans rechercher avec M. Diez l'anc. h. allem. *get-isarn*, qui se serait changé en *getsarna*, *gisarna*, il nous semble que notre mot pourrait venir du moy. lat. *gysarum*, forme allongée de *gesa*, *gesum*, que la langue d'oïl traduisait par *gieser*. Ainsi nous nous en tiendrions à une origine gauloise. Voy. Diez, Lex. etym., p. 635.

GLACHIER, glisser, Gilles de Chin, v. 5154.

Errant se laist dedens *glachier*.

Cette forme est assez fréquente, et sans aucun doute elle équivalait à : être glissant comme la *glace* :

D'une moult noble dame, fame de chevalier,
Que l'ennemi d'enfer list soutilment *glacier*.

(Jubinal, Nouv. rec., 1, 1.)

Glacier les estuet et chaacier,
Se Dex ne l'fait par son poacier.

(Gautier de Coigny, MS. n° 46747,
f° 411 r°.)

L'anc. franç. avait aussi *glinser*, qui se rapproche plus de la forme actuelle : le bourg, en a fait *linzer*, et le nouv. prov. *linsú*. Le rouchi et le picard disent *glicher*, allem. *glitschen*, anc. flam. *glitsen*, dialectes ital. *glischiare*.

GLAIVE, glaive, v. 2207.

Deux mille hommes à *glave* en a à lui menés.

Gloss. impr. de Lille, *GLADIUS*, *glave* ou espée; anc. franç. *gladi*, prov. *glavi*, *glazi*, *glai*, *glay*; port. *glavio*, ital. *gladio*. Ces formes diverses nous montrent la marche que ce mot a suivie. Du lat. *gladius* naît d'abord *gladi*, dont *glazi* est l'équivalent; puis *glai*, puis *glavi*, dernière forme dans laquelle paraît le *glai* mod. Ainsi *adulterium*, remarque M. Diez, produisit les trois formes *azulteri*, *aulteri*, *avulteri*. Voy. Diez, Lex. etym., p. 643-644, et Raynouard, Lex. rom., III, 473.

GLAY, glayeul, Gilles de Chin, v. 454.

Tout droit le premier jour de may,
Qu'erbe est vers et florissent *glay*.

Du lat. *gladiolus*, qui a produit le prov. *glai*, *glay*, *glaya*, *glaviol*. La langue d'oïl a eu aussi les formes *gladiole* et *glai*aire. Voy. Ducange, v° *Gladiolum*. Le rouchi écrit et prononce *glageaux*.

GLAY, tapage, bruit, v. 15814.

Il mainent otel *glay*, en menant peine et haire,
Que font ly Sarrasin qui ont riche douaire.

Glai, *glais*, *glas*, signifient bruit immodéré causé par le

plaisir ou par la douleur. Dom Carpentier l'a prouvé par plusieurs exemples : « Ils alèrent en ladite ville, où ils menèrent grant *glay*, disnèrent et burent et demourèrent jusques près de la nuit. » Lettres de 1379.

Et dist : Les dez leur changeray,
Jà n'en auront joie ne *glay*.

(Rom. d'Athis.)

Ces exemples se rapportent peut-être au norm. *glas*, réjouissances (Duméril).

Anchois s'escrient à un *glas*
Que rendus leur soit *Barrabaz*.

(Vie de Jésus-Christ.)

Jà i éust estour et d'espées grant *gluis*.

(Vœux du Paon, MS., f° 44 v°.)

Il nous est impossible de ne pas retrouver dans ce mot le prov. *glat*, *glatz*, signifiant cri, hurlement, etc., et il en résulte que le verbe, anc. franç. et prov., *glatir* doit en dériver :

Ne femme ne enfant
Qui ne se voist adont tellement esmaiant
Que par la ville fuient huant et *glatissant*.

(Baud. de Seb., II, 433.)

Nous y joindrions aussi volontiers notre mot *glas*, cloche funèbre, et le prov. *clas*, cri, en considérant chacun de ces vocables comme le résultat d'une onomatopée. Mais telle n'est pas, nous devons le dire, l'opinion de M. Diez, qui ne reconnaît l'onomatopée que pour le verbe *glatir*, aboyer, faire tinter une cloche, et tire le mot *glas* de *classicum*. Voy. Lex. etym., p. 98 et 170, et Rayn., Lex. rom., II, 401, III, 474.

GLOUS, GLOUT, GLOUTON, avide, misérable, v. 1698, 1915, 6248, 15580, 29285.

Et li *glous* Mauquarés qui à nul bien ne bée...
Qui plus aiment bataille que li *glous* ne fait vin...
Par dedens Oliphierne font joie ly *glouton*.

Prov. et anc. cat. *glot*, ital. *ghiotto*; augm. prov. et anc. cat. *gloto*, esp. *gloton*, port. *glotão*, ital. *ghiottone*. Ces mots viennent du lat. *gluto*, gourmand, ou de *gluttus*, gosier. Le rouchi et le picard *glout*, de même que le wallon *glot*, friand, sont encore en usage; ne connaît-on pas Namur la *gloutte*? En rouchi on dit d'une personne qu'elle est *gloutte*, on le dit aussi d'une chose d'un goût recherché. Quant au fém. *gloutte*, on le rencontre déjà dans Rabelais, III, 27, et dans le lai d'Ignaurès, p. 23.

On comprend que l'idée d'avidité ait été suivie de celle de pillard et de brigand, qui sert à désigner habituellement les Sarrasins, les Juifs, etc. Voy. notre mot *Aufuge*. Dans la Chans. de Roland on trouve la forme *gluz* :

Mort est li *gluz* ki en destreist vas teneit (st. 232).

GOFFIER, forme ou coiffe du chaperon, v. 16668.

Les caperons dérous et deskiérés derier,
Et ly plusieurs l'avoient traué ens el *goffier*.

M. de Reiffenberg a vu dans ce mot des *tissus grossiers*. Cette explication peu satisfaisante nous a engagé à en chercher une autre, et il nous a semblé que *goffier* pouvait bien mieux désigner la coiffe des chaperons. L'auteur nous dit en effet que les larges bords des chaperons des Taffurs étaient tout rompus et déchirés par derrière, et que plusieurs avaient même des trous dans leur coiffe. On peut avoir une idée de ces chaperons par ceux que portent encore aujourd'hui les forts de la Halle dans plusieurs de nos villes. Ils sont en feutre, ont le bord de devant relevé et celui de derrière rabattu sur la nuque.

Le *goffier* étant le creux du chaperon dans lequel entre la tête, ce mot a des analogies certaines avec le bavar. *gufel*, creux dans un rocher, *gâuffen*, *gâuffel*, creux de la main; peut-être en a-t-il plus encore avec le rouchi *gofié*, gauffrier, c'est-à-dire la forme creuse où se façonne la gauffre. Voy. le wallon *goflâ*, grande écuelle ou sébile. Grandgagnage, Dictionnaire, I, 236.

GOUDALE, taverne, v. 7699.

Dedens une *goudale* vous aliés combattant.

L'auteur emploie ici le mot *goudalé*, comme ailleurs le mot *ciervoise*. Voy. ce mot. La *goudale* était une espèce de bière, mais on ne sait pas trop de quelle sorte elle était. Dans un ban des échevins de Douai en 1235, la *goudale* figure en première ligne et devait se vendre deux deniers douaisiens le lot, tandis que la cervoise ne se vendait qu'un den. Roq., Suppl. Il en est aussi question en 1264, dans les statuts qu'Estienne Boileau donna aux brasseurs de Paris. Fort probablement c'était une importation anglaise, et M. Crapelet cite à ce sujet le proverbe : *Good ale is meat, drink and cloth*. Arch. du nord de la France, III, 272. Ce proverbe britannique est bien d'accord avec ce que l'auteur du Partonopeus nous rapporte touchant le goût des Anglais pour la boisson :

De là ert li rois d'Engleterre,
Qui ne puet jor vivre sans guerre;
Cil amenra buens chevaliers
Fors et délivres et légiers,
Hardis et corages et pros,
En bataille durs et estols,
Et beaus sor tote rien vivant,
Mais trop boivent, n'en sai avant.

(Part. de Bl., II, 77.)

S'il fallait pourtant en juger par un passage du rom. de Berte, la *goudale* n'aurait pas été une bière des plus limpides :

Une rivière treuve qui d'un peñdant avale,
Volentiers en béust, mais trouble ert com *godale* (p. 45).

Nous remarquons néanmoins aussi dans un compte du comté de Boulogne de l'an 1402, que cette bière figure en première ligne; il s'agit ici de bières apportées de l'étranger : « Recepte des dangiers de *godales*, de chervoises, de bramaris et de houppenbiers, amenées par mer à Boulogne. »

Ducange, v° *Celia*. En 1520 l'afforage des *goudales* ou des cervoises dans la ville de Tournai appartenait à l'évêque. A Cambrai, d'après une charte de l'empereur Louis de Bavière, la *goudale* figure immédiatement après le vin. La *goudale* d'Arras était renommée aussi :

Li autre leur *godales* erient,
Qui est d'Arraz, si comme il diënt.

(Branche aux roy. lign., II, 411.)

Les Flamands ne paraissent pas avoir adopté le mot *goudale*. Du moins ne le trouve-t-on pas dans Kiliaen, et L. d'Arsy l'appelle *engelsen aal*. En 1445 le conseil de Flandre ayant à régler un différend qui s'était élevé entre le magistrat de Lille et les brasseurs de cette ville, mentionne en première ligne la *governelle* qu'on appelait forte cervoise; après viennent les brasseurs de miez, bremart, hambours et autres. Roisin, Coutumes de Lille, p. 215.

Il y a tout lieu de croire que de *godale* vient notre mot *godailier*. On appelait les brasseurs de *goudales* des *godailiers*, et ce nom, pris en mauvaise part, peut fort bien avoir produit un verbe *godailier*, dont on aura fait ensuite *godailier*. Cette origine assez généralement admise est cependant repoussée par M. Diez, qui rapproche *godailier* du nouv. prov. *godu*, fille perdue, et leur donne pour étymologie le camb. *god*, luxure, adultère. Lex. etym., p. 646.

GOUDENDAS, hallebardes, bâtons à crochets, v. 5958.

Glaves et *goudendas* portoient ly Flamenc.

« *Godendac*, c'est *bon jour* à dire, v écrit Guill. Guiart, en parlant de ces terribles bâtons ferrés que portaient les communiers flamands à la bataille de Courtrai. On a pu s'imaginer qu'il s'agissait d'une affreuse ironie en voyant ce nom de *bon jour* donné à un instrument de mort. Mais non, les vainqueurs de Courtrai ne s'amuserent pas à faire des jeux de mots d'une pareille atrocité, au moment où ils allaient défendre leur patrie et leurs familles. Leur pique était leur seule arme défensive, c'était en elle que chacun avait mis son salut, son espérance. En effet, *goeden dagen hebben*, c'est défendre sa vie, c'est garder sa peau, dit Kiliaen: est-il donc étrange que chaque Flamand ait voulu avoir son garde-corps à la bataille de Courtrai, et que cette arme se soit appelée *goeden dag*? D'ailleurs ce nom est beaucoup plus ancien.

GOULOUSER, jalouser, v. 15455.

Ly ont tant dit de vous d'onneur à brief parler
Que ly dus Godefroys vous prist à *goulouser*.

Pourquoi M. de Reiffenberg a-t-il traduit ce mot par *vanter*? Le passage ci-dessus admet fort bien la signification d'envier, jalouser, désirer. Il en est de même dans ces vers de la Chans. d'Antioche :

Moult fu fiers li chevaus quant il fu aregnés.
Il hène et grate et fiert, moult fu grans sa fiertés.
Des François d'otre l'iave fu forment *golousés* (I, 222).

Comparez l'ital. *geloso*, et le prov. *gelos*, venant du lat. *zelus*. Il ne serait pas surprenant toutefois que la langue d'oïl eût ajouté à ce mot l'idée d'avidité, de gourmandise, du prov. *golos*.

GOURDINE, rideaux de lit, tapisserie, v. 2055, 18626.
Voy. EXGOURDINÉ.

En la sale ont tenduz mainte riche *gourdine*....
Il ne gira jà nuit par dedens ma *gourdine*.

Voy. la note de M. de Reiffenberg sur le premier de ces vers.

GOUTE, goutte, v. 29618, 51485.

Oneques jour de sa vie ses corps ne menga tant
C'on trouvast devant ly *goutte* de remanant....
Mais ly rois de ce cop ne s'est *goute* mués.

Goutte, *mie*, *point*, etc., étaient des substantifs de comparaison qui servaient comme négation. Nous disons encore *ne voir* et *n'entendre goutte*; mais autrefois on pouvait n'avoir *goutte* d'argent (Nouv. rec. de fabl., I, 104); on pouvait aussi n'aimer *goutte* (Rom. de Ren., II, 145). Les Espagnols disent comme nous *no ver* et *no entender gota*. De même les provençaux : « *Aquells que cuion vezer, no vezon gota.* » Ceux qui croient voir ne voient *goutte*. Rayn., Lex. rom., III, 485.

GOUVRENER, traiter, diriger, v. 477.

La chière qui les hoirs douchement *gouvrena*.

Nouvel exemple de la transposition de l'r, que nous avons vue dans *fremet*, *fremail*, *fremeture*, pour *fermer*, *fermail*, *fermeture*.

GRAILLE, grêle, mince, effilé, Gilles de Chin, v. 184.

I haubert tenant
Fort et bien fait de *graille* maille.

Le prov. écrit aussi *graille*; c'est une contraction du lat. *gracilis*, qui se retrouve mieux dans l'anc. esp. *gracil* et dans l'ital. *gracile*. La Chans. de Rol. nous offre *graisle* :

Graisles ès flanes e larges les costez (st. 227).
Graille et grant et bien fait à droit compas taillié.

(Vœux du Paon, MS., n° 40 r.)

GRAILOYER, GRALOYER, sonner, corner, v. 7607, 20692, 25454, 26075.

Mais ly roys des Taffurs fist ung cor *grailoyer*....
Lors font L. cors sonner et *grailoyer*....
Là ot mainte buisine *grailoite* et sonnée..
Sont issu de la ville sans trompes *grailoier*.

C'est proprement sonum *gracilem* vel acutum edere. Ainsi Juvénal a dit *vox angusta* (sat. 3). Dans le gloss. impr. de Lille on trouve *lituus*, *greelle*.

Sonnent *grelles* et menuiaux.

(Rom. de Ren., I, 70.)

Leurs trompettes ont fait sonner et *grailier*.

(Bert. du Guos., I, 194.)

Mais comme ce verbe exprimait surtout le son aigu qu'on pouvait rendre avec un instrument quelconque, il en résulte qu'on a pu dire aussi en parlant des cloches :

Et li clers va le clokes ensamble *grailloier*.

(Baud. de Seb., II, 401.)

M. de Reiffenberg a donc eu raison de rapprocher ce mot du subst. *grelot*. Le prov. avait de même *graile*, *graille*, *clairon* :

E li corn e li *graile* e las trompas et vent.

(Chr. des Alb., p. 510.)

La formation du mot *graille* venant de *gracilis* s'est faite dans le même ordre d'idées que celle de *clairon* qui vient de *clair*, éclatant.

GRAINS, GRAMS, chagrin, Godefr. de Bouillon, II, xciv. Voy. ENGRAMS.

Grains et dolans.

(Chans. d'Ant., II 259.)

Prov. *gram*, *grim*, anc. cat. *grams*, ital. mod. *gramo*, anc. ital. *grame*. Tous ces mots ont le sens de chagrin, triste, morose. Dans les langues germaniques *gram* exprime de plus la colère, l'aversion, la haine. Voy. Diefenbach, Goth., II, 424, et Rayn., Lex. rom., III, 495, 511.

GRAMMENT, GRAMMANT, beaucoup, v. 7889, 25465; longtemps, v. 4658, 4662, 10501, 27567, Gilles de Chin, v. 74.

Corbarant d'Oliferne et son efforcement
Est logiés entour iaux, il y a jà *gramment* ...
Buinemons et Tangrés qui estoient parent
Sont mort en un estour, et des aultres *gramment* ...
A pieques et à dors dont il y ot *gramment* ...
Ne tarda pus mie *grammant*,
Qu'il i ot i tornoieient.

Cette forme est celle du prov. *granmen*, qui signifie seulement beaucoup. Le rouchi *grammèn* n'exprime pas davantage. La langue d'oïl lui donnait de plus le sens de longtemps :

Uns chevaliers avoit, il n'y a mie *gramment*.
Avecques li sa femme qu'il amoit loyolment.

(Cité par M. Genin, Variat., p. 205.)

N'ot pas illuec *gramment* esté
Puis que il ot le cor sonné.

(Pereceval, MS.)

« Sire, dist Gaheriet, c'est ung chevalier que mon oncle adouba, ne a pas *gramment*. » Rom. de Tristan de Léonois, ch. XXXI. Voy. *Pièça*.

On lui trouve le même sens dans les assises de Jérusalem, ch. 306. Cette forme n'empêche pas notre auteur d'employer aussi *grandement* pour *beaucoup* (v. 6228). Il imite en cela l'esp., le port. et l'ital. *grandemente*. Le prov. avait de même une seconde forme *grandamen*. Voy. Rayn., Lex. rom., III, 498.

GRANS, GRANT, grand, passim.

Prov. et anc. ital. *gran*.

Dans la langue des troubadours et dans celle des trouvères, cet adjectif fut un adjectif commun (Raynouard, Lex. rom., III, 497), c'est-à-dire qu'il ne changeait point au féminin. Voilà pourquoi nous disons encore *grand'mère*, *grand'route*, *grand'messe*, j'ai *grand'peur*, mots que nous devrions écrire sans apostrophe, mais que les grammairiens ne toléreraient pas sans cette marque, attendu qu'ils n'ont pas d'autre raison à donner pour expliquer cette irrégularité.

Raynouard avait eu soin d'ajouter que cependant les troubadours avaient employé cet adjectif au féminin, mais très-rarement.

Sa beutat es ton *granda*.

(Ibid., loc. cit.)

Cette restriction faite pour les troubadours, M. Genin a cru qu'il fallait aussi l'appliquer aux trouvères, et il a formulé à ce propos une règle en deux articles, comme suit : Pour que *grant* demeurât invariable, dit-il, il fallait 1° qu'il fût immédiatement uni au substantif; s'il en était séparé, ne fût-ce que par l'article, il perdait aussitôt son droit et rentrait dans la classe commune des adjectifs variables :

Or fu au lit *grande* la noise
De la dame et de son mari.

(Le fabel d'Aloul.)

2° Il fallait que l'adjectif précédât le substantif : « Saul... truvad une *cave grande*, ù il entrad pur sei aiser. » Rois, p. 93. Voy. Variations, p. 228.

La précision de cette règle ne laisserait rien à désirer; mais nous ouvrons la Chans. de Roland, et nous trouvons deux exceptions à y faire :

De sun col getet ses *grandes* pels de martre (st. 20).
Les oz sunt beles e les cumpaignes *granz* (st. 242).

Quoique placé immédiatement avant le substantif, et sans que rien le sépare de lui, *grand* est néanmoins au féminin dans le premier vers. Dans le second, au contraire, où il devrait être au féminin, suivant l'art. 2 ci-dessus, cet adjectif est resté invariable. La règle de M. Genin admet donc des exceptions. Notre texte du Godefroid de Bouillon le prouve de reste : Véchy *grande* pité, lisons-nous au vers 6175; et au vers 6498 : *Grande* pité m'en prent. Il est vrai qu'au vers 6567 l'auteur écrit : Ce fu *grans* pités. Ailleurs s'il dit *grande* famine (v. 6495), il se corrige bientôt con-

formément à la règle, et nous trouvons *grant* famine (v. 7628); ou bien *grande* fu la famine (v. 6650); ou bien encore : mu lieues *grandes* (v. 6112).

Ne serait-ce point, par hasard, qu'au lieu de la règle en deux articles de M. Genin, il vaudrait mieux en revenir à l'opinion émise par Raynouard pour les troubadours, et dire : L'adjectif *grant* est des deux genres, cependant les trouvères ont quelquefois dit *grande*, mais assez rarement ?

Votre règle, Monsieur Genin, a le malheur de ne pas être le produit d'observations assez nombreuses : vous l'avez faite sur deux exemples, et vous n'en auriez jamais écrit le second article, tout entier basé sur la *cave grande* du Liv. des rois, si vous vous étiez un peu souvenu des contes de Perrault et de la *mère grand* du petit Chaperon rouge.

GRASSE, bonne renommée, réputation, v. 51156.

J'ay la *grasse* partout, je le soy de piéçà,
C'ouèques roys sarrasins sur moy ne conquèsta.

« Jehan Fenin, qui estoit homs rietoux et felons et melleys, ayans mauvaise *grâce* en ladite ville et en touz lieux où cogneuz estoit. » Lettres de 1575. Dom Carpentier. La bonne renommée n'est en effet que la considération ou la faveur qui s'attache à quelqu'un. Dans notre exemple, c'est comme si Abilant disait qu'on lui fait partout la faveur, la *grâce* de reconnaître que jamais il n'a été vaincu par un roi sarrasin.

GREÑONS, poils, moustaches, v. 828, 5186, 5648, 5827, 25498.

Li blans hermites qui blan ot les *greñons*...
Dodequins de Damis qui encor n'ot *greñon*...
Sy doy frère sont jouène, n'ont barbe ne *greñon*...
Et Pières ly Hiermites qui les *greñons* ot blans.

Picard *guerçon*, normand *greñons*. Outre ces formes qui sont anciennes, l'anc. franç. avait aussi *grignon*, *giernon*, *gernuns*. On connaît le comte de Boulogne Eustache as *greñons* :

Si duist sa barbe e détuert sun *germun*.
(Chans. de Rol., st. 60.)

Bere se fist dreit eume fol
Barbe, *germuns*, chef e col.
(Tristan, II, 437.)

Kar tuit érent tonduz e rés,
Ne lor esteit *guermon* remés.
(Rom. de Rou, v. 12245.)

Barbe ot noire, *greñons* tréchiez.
(Fabl. de St-Pierre et du jugl'or.)

Le rom. de la Violette a la forme *grignon* (Fallot, p. 76); Mouskés écrit tour à tour *giernon* et *greñon*. Tout cela se retrouve à peu près dans le prov. *gren*, poil, moustache, *greno*, *grigno*, *grino*, idem; *grinho*, barbe, touffe de poils. C'est aussi l'anc. esp. *greñon*, *grinon*, plur. *grinones*, *greñones*. L'esp. mod. n'a plus que le mot *grena*, cheveux en

désordre. On y appelle cependant *grinon* la coiffure des religieuses, qui couvre les deux côtés de la tête. C'est notre franç. *barbes*. Le port. emploie encore *grenha*, cheveux.

Le moy. lat. nous rappelle également les formes diverses indiquées ci-dessus : *granus*, *grani*, *granones*, *grenoneae*, *grennones*, *crinones*. Ce dernier mot suffit pour nous prouver que le moyen âge ne donnait pas à *greñon* d'autre étymologie que le lat. *crinis*, devenu dans la langue d'oïl *cring* et même *cringne* :

Sonneheut el blont *cring*.
(Aubery, p. 85.)

Par si espauls ot sa *cringne* jetée :
A r fil d'or ricement galonnée.
(Ibid., p. 87.)

Nous en avons au reste une autre preuve dans l'adjectif *grenu*, *guernu*, que la langue d'oïl écrivait aussi *crenu*, et que le prov. n'a employé que sous les formes *crinut* et *crenut* :

Qui ly eüst donnet deus boins chevaux *grenus* (v. 16612).
Pour la jousté montez sur les chevaux *grenuz*.
(Bert. du Gues., I, 19.)

A tous cheus qui s'estoient le jour bien combatu
Fist donner c flourins et i cheval *grenu*.
(Daud. de Seb., I, 463.)

Le roi s'arma, monte el cheval *guernu*.
(Aubery, p. 26.)

Bien sont armei sor les chevaux *crenus*.
(Mort de Garin, p. 244.)

Il se redresse sor l'aufferant *crenu*.
(Raoul de Camb., p. 129.)

La parenté de ces mots avec le provençal n'est pas contestable; la chron. des Albigeois nous présente souvent des destriers *crenutz* (p. 516).

El palafre que era bois *crenut* (p. 44).

Ailleurs c'est Samson qui est appelé *lo crinut* (Rayn., Lex. rom., II, 518). Mais le prov. disait aussi *crinit*, qui venait plus directement du lat. *crinitus*.

Cette étymologie de *greñon* paraît assez concluante; mais il y a des savants qui lui donnent une origine germanique, d'autres qui le tirent du celtique. Isidore rapporte que les Goths se faisaient surtout remarquer par leurs *greñons* et leur barbe : « Nonnullae etiam gentes non solum in vestibis, sed et in corpore aliqua sibi propria, quasi insignia, vindicant, ut videmus *cirros* Germanorum, *granos* et *cinnabar* Gothorum. » Isid., Orig., 19, 25. M. Diefenbach a retrouvé là le goth. *grans*, moustaches, puis l'anc. h. allem. *grani*, le moy. h. allem. *gran*, l'anc. nord. *grön*, enfin le nouv. h. allem. *grane*, *granne*, moustaches. Nous y ajouterons l'anc. flam. *graenen*, même signif. Dans plusieurs langues du nord, dit M. Diefenbach, cette même racine désigne quelque chose de tenu, de grêle : anc. nord. *grenna*, atténuer, *grannr*, gracilis, *grein*, branche d'arbre; suéd. *gren*, même

sign.; lap. *grannok*, ténus, subtilis. Le sapin, dont les branches sont armées de feuilles raides et effilées, lui semble tenir de là son nom de *greni* dans l'anc. nord. et de *gran* dans le nouveau. C'est le holland. *grén*, *grénebóm*. On voit que les arguments ne manquent point aux partisans d'une étymologie germanique, aussi M. Diez a-t-il adopté cette opinion. Voy. Diefenbach, Goth., I, 517, II, 437, et Diez, Lex. etym., p. 182.*

M. de Chevallet, au contraire, a préféré le celtique. L'irl. *granni* et l'écos. *grannaidh*, poil, cheveu, lui ont semblé déterminant. Il aurait pu y joindre le breton *grem*, moustaches, barbe, le gall. *grann*, poils, barbe, cheveux hérissés, et même le cambr. *grann*, paupières. Voy. de Chevallet, Élém. celt., p. 266.

Suivant nous, c'est encore ici un de ces mots dans lesquels sont venues se confondre des racines diverses exprimant une idée semblable. Le lat. *crinis*, aussi bien que le grec *κρίνειν*, aussi bien que les radicaux *gran*, *gren*, des langues celtique ou germanique, désigne surtout ce qui est divisé, tenu, effilé. C'est ainsi que le gloss. MS. de Lille traduit le lat. *discrimen* par *grane* du chief, des cheveux, et le mot *GLABELLA* par *grene* de la teste. Cela nous explique l'existence simultanée dans le prov. et dans la langue d'oïl des formes lat. *crin*, *cring*, *crinu*, et des formes germ. *gren*, *gran*, se confondant en *grignon*, *grino*, *crenu*, *cringne*, et dans le moy. lat., en *grenones*, *granones* et *crinones*.

GREVAIN, E, triste, accablant, affligeant, v. 50027.

Car en iaus ay trouvé grant traïson *grevaine*.

Cet adjectif est propre à la langue d'oïl; il est formé du subst. *grevance* lequel, comme le prov. *grevanza*, dérive du lat. *gravis*. Ph. Mouskés a dit de même : une calour *grevainne* (v. 8214), et l'auteur du Baud. de Seboure : des domages *grevains* (I, 370). Ailleurs :

Là fu grans li estours, périlleus et *grevains*.
(Vœux du Paon, MS., f. 68 v°.)

GRIÉTÉ, peine, tristesse, v. 16555.

Qui as Sarrasin fist souffrir moult de *griétés*.

La forme de ce mot était *griesté*, formé de l'adj. *grief*, prov. *griev*, par le lat. *gravis*, *gravitas* :

Que s'on péüst morir de doel et de *griestez*,
La royne fust morte et ly siens tamps passez.
(Baud. de Seb., I, 24.)

Ailleurs pourtant l'auteur du Baud. de Seb. écrit *griété* :

Et humaine lignie en souffri les *griétés* (I, 514).

Il est hors de doute qu'il faut lire *griesté* ou *griesté* au lieu de *gaesté* dans le vers suivant :

Li dus de Normandie que Diex gart de *gaesté*.
(Bert. du Gues., I, 174 note.)

Voy. ENGRESSER (s').

GRIEU, sarrasinois, grec, renégat, v. 50157.

Lobigant appiella ung *grieu* sarrasinois.

Cette forme reproduit identiquement le prov. *griev*. Rayn., Lex. rom., III, 506.

GRIFFON, animal fabuleux, v. 17237.

Bauduin qui ocist le *griffon*.

Ailleurs l'auteur dit que c'est un serpent qui fut tué par Bauduin.

Le mot *griffon* vient du lat. *griphus*, et se retrouve dans l'ital. *grifone*, dans le prov. *griffo*, dans le cat. et l'esp. *grifo*, dans le port. *gripho*, dans l'angl. *griffon* ou *griffon*, et dans le flam. *griffoen* et *griffioen*. C'est un oiseau que l'on supposait armé de griffes et d'un bec recourbé. Cfr. le lat. *gryps* et le grec *γρυψ*. Tous ces mots ont évidemment une communauté d'origine avec l'allemand. mod. *greif*, *griffon*, et le verbe *greifen*, dans lesquels se montrent le goth. *greipan*, anc. h. allem. *grifan*, prendre avec les doigts ou avec les griffes.

Nous ne parlerons point de tous leurs dérivés; il nous suffira de citer le prov. et l'anc. franç. *grifaïne*, âpre, refrigné, hargneux; ital. *grifugno*. M. P. Paris y a vu le féminin de *griffon*, pris dans le sens de grec, dans le vers que voici :

Et Jhésus leur doiust vainere icelle gent *grifutigne*.
(Chans. d'Ant., I, 68.)

Il est vrai que les Grecs reçurent au moyen âge le nom de *griffons* (Duc., v° *Griffones*), sans doute à cause de leur âpreté au gain. Cette réputation est même restée proverbiale. On trouve aussi en prov. *grifo* dans le sens de grec. Mais *grifaïne* ne veut pas dire pour cela grec, et l'ital. *grifagno* encore moins. La chron. de Normandie parle d'une montagne *grifaïne*, I, 15; le rom. de Roncisvals fait mention de la barbe *grifaïne* de l'empereur Charles (Chans. de Rol., édit. Michel, p. xlvi); et de plus dans le Baud. de Seboure on lit :

Eustache de Bouloingne à la chièrre *grifaïne* (I, 152).

Voy. pour l'ital. dans l'enfer du Dante :

Cesare armato con gli occhi *grifagni*.
(Cant. IV, t. 41.)

GRIGNART, v. 10522.

Jamais en la prison, en la cortre *grignart*,
Ne me remeterés.

Reiffenberg, *hideuse*. Nous croyons que cela veut dire la prison où l'on gémit, où l'on grince des dents. Cfr. le rouchi *grénier* les dents, pleurer, *grénioù*, pleureur, le norm. *grigner*, être maussade, et le pic. *grignard* et *grigneux*, pleurnicheur. C'est sans doute de l'allemand. *greinen* et du flam.

grinnen, pleurer, que ces mots dérivent. Pourtant M. Du-méril remarque le breton *grinoux*, hargneux, querelleur. Froissart a dit : « De ces réponses fut le comte de Hainaut tout *grigneux* (I, 105). » Voy. aussi le prov. *grinar*, gémir, et *grinos*, affligé, Rayn., Lex. rom., III, 511. Rapprochez le lat. *ringi*.

GRIGNOR, GRIGOUR, plus grand, v. 24371, Gilles de Chin, v. 3281.

Puisque je me suy mis en ceste loy *grigour*....
Grignor fiance
Avoie en lui que en voz tous.

M. Burguy dit que dans les bons temps cette forme ne servait que pour les régimes sing. et plur. Au sujet on disait *graindres*, *grandre*. (Gram., I, 102.) Peut-être faut-il y ajouter *graigne*. Dans la Chans. de Rol. on lit en effet : Mis talenz en est *graigne* (st. 84). *Grignour* est, dit-on, formé du lat. *grandior*. Sans aucun doute il en a la terminaison; mais en prov. *gran* ne fait-il pas *granor*, et dans la langue d'oïl n'est-il pas *grenor*, de la même manière qu'*ancien* a produit *anciennor* (rom. d'Aubery, p. 1)? On pourrait n'y voir, à la rigueur, que des comparatifs à désinence latine.

GRIGOIS, GRIÉGOIS, grec, v. 7975, 25670, 27309.

Le sénéscal *grigois*, le cousin Duinumont....
Iâ ot maint cop féru des Turs et des *Griégois*....
Et ly fiers reluisans plus que n'est feu *grigois*.

Cat. *greg*, esp. *griego*, port. *grego*. Nous avons gardé à peu près cette forme dans le mot *grigou*, pingre, avare, misérable, mais mieux encore dans le feu *grégeois*, que les anc. Cat. appelaient *greguesc*, et les Prov. *grezesc*, *grezeis*. La langue d'oïl a eu de même une forme douce :

Liévent engiins, s'ont perrières dréciées;
A mangoniax le feu *grégeois* lors giettent.
(Rom. de Garry.)

M. de Reiffenberg a rappelé à propos du feu *grégeois* la discussion de MM. Ludovic Lalanne et Reynaud dans la Bibl. de l'école des chartes. Godefroid de Bouillon, II, LXXXV et suiv. Nous ajouterons que c'est à la terreur inspirée par ce feu terrible qu'est dû le nom de feu *grizou* et tout simplement de *grizou*, donné par les houilleurs du Hainaut aux explosions si fréquentes et si funestes du gaz dans les mines.

GRIS, fourrure, v. 1576.

L'heure, le jour, le temps qu'il trouva les vi fils,
Et la fille ensemble en ung mantiel de gris.

On appelait *gris* l'écreuil du nord, dont la fourrure grise est nommée encore aujourd'hui *petit-gris*, et s'appelait aussi autrefois *vair*. « *Grises* son ciertos animalejos de cuyas pieles se suelen hazer aforros, y dieron les este nombre

por la color parda que tienen. » Sebast. Cobarruvias. Saint-Bernard dit que de son temps on les teignait quelquefois en rouge, pour les mettre aux manches et autour du cou : « Ut inde compares tibi fræna aurea, varia griseaque pellicea, a collo et manibus ornata purpureo diversificata. » V. *Geules*. *Gris* vient de l'anc. sax. *gris*, moy. h. allem. *gris*, *grise*, moy. lat. *griseus*. Nous remarquons pourtant le moy. h. allem. *grâ*, adj., allem. mod. *grau*, franç. *gris*; subst. neutre, fourrure; allem. mod. *grauwerk*. L'esp., le prov. et l'anc. franç. ont employé *gris* pour fourrure.

GROUSSE, grosse, v. 18628.

Trop est lays et hydeus et s'a *grousse* boudine.

Forme aplatie qui ne se trouve plus dans le rouchi. Comparez le berrichon *grous*, riches, et l'esp. *grueso*. Est-ce parce que les escarbilles sont les parties les plus grosses que l'on retire des cendres que le rouchi les appelle *groisses* ou *grués*? Ordonn. de ramasser les *groisses* et immondices dans les rues de Tournai. Bulet. de la Comm. d'hist., t. XI, p. 435, 4^{re} série. *Gros* vient évidemment de l'allem. *gross*, grand.

GUENCHIR, GUENCIR, GENCIR, incliner, décliner, se détourner, v. 9074, 11156, 25155, 25534, 31718; Gilles de Chin, v. 582.

Quant Goulias le sont, sy s'est un poi *gencis*...
Mais ly cos est tournés et Godefrois *guency*...
Lors s'est li escuyers vers la dame *guencis*...
Comment il peut tant cop sofrir,
Tant trestorner et tant *guencir*.

M. Micheland pense que ce mot signifie tour à tour heurter, pousser, frapper, jouter, glisser, tourner. Gloss. du rom. d'Alex. Mais si l'on n'examine que sa signification primitive, on n'y reconnaît que l'idée de s'abaisser, décliner, se détourner. « Si que il ne *guenchi* ne à destre ne à senestre. » — « Non *declinavit* ad dexteram sive ad sinistram. » Liv. des rois, p. 423.

Et sont monté, quant li solaus *ganchi*.
(Mort de Garin, p. 144.)

Li flame hauce, donc enforce li eris;
Li vens se torne et la flame *ganchi*
Vers le chastel.
(Ibid., p. 58.)

Partonopeus le voit venir,
Ne l'volt eschiver ne *guencir*.

(Part. de Bl., I, 405.)

Et paien lors *guencirent*, n'ont soing de demorer.
(Chans. d'Ant., I, 29.)

Dans ces deux derniers exemples *guencir* veut dire tourner bride, ainsi que le prouve ce vers :

Il a *guenchi* la règne, au soir s'an est tornez.
(Par. la Duch., p. 168.)

Si donc un chevalier *guencht*, cela veut dire qu'il change de direction. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'il s'esquive ou s'éloigne du combat. Aller n'importe où, c'est toujours *guencht*, et cette expression a été employée même pour les choses.

Mort le trébuch, vers sa gent est *guenchis*.
(Raoul de Camb., p. 100.)

Quant Girbers point et vers François *ganchist*,
L'escu au col et la lance el poing tint.
(Mort de Garin, p. 25.)

Garniers les vit, s'est premerains *ganchis*;
Chevaliers est noviox, Dex li ait!
En son escu ala férir Thierrri.
(Ibid., p. 90.)

Va s'en cuens Haines, vers Bordele *gauchi*.
(Ibid., p. 100.)

Mais pardevant l'escu est l'espde *guencie* (dirigée)
Que l'espaula senestre li a del cors partie.
(Rom. d'Alex., p. 50.)

Tel n'est point, comme je l'ai dit, le sens primitif de ce verbe, qui signifie se détourner de la ligne droite, soit pour s'incliner, soit pour esquiver un coup, soit pour faire une feinte ou une ruse. Aussi le subst. *guenche*, prov. *genchida*, veut-il dire perfidie :

Jamés cist ne li fera *guenche*.
(Le Chev. de la Char., p. 189.)

Un de nos exemples offre cette locution singulière : faire *gencir* à qqn la volonté de Dieu :

Li vesques de Maltran qui leur ot fait *gencir*
La volenté de Dieu et son divin plaisir (v. 25135-25136).

C'est-à-dire : l'évêque qui les avait fait s'incliner ou se soumettre devant la volonté divine.

Nous n'hésitons pas à retrouver dans notre verbe *gauchir*, le vieux verbe *guencht*, *guencher*, *ganchir*, prov. *guenchtir*, dialecte de Coire *quinchtir* :

Un ministre veut m'enrichir
Sans que l'honneur ait à *gauchir* (Déranter).

« Sans que l'honneur ait à quitter la ligne droite. » L'étymologie de *guenchtir* est la même que celle de *gauchir* et de *gauche*, anc. h. allem. *wankjan*, *wenkjan*, et mieux peut-être *wachôn*, pencher, titubare. Le côté *gauche* est effectivement celui vers lequel penche naturellement le corps humain. Voy. de plus le prov. *gancillar*, se pencher, fréquent. de l'anc. franç. *ganchir*, le rouchi *waukier*, frère du côté gauche, demi-frère, et l'anc. angl. *gawk*, gauche.

GUÉRIER, GUEREYER, guerroyer, combattre, v. 2564, 5812, 11666.

Qu'il ne soit nulz vivant c'à Corbarant *guérie*.

Comparez le prov. *guerrear* et l'ital. *guerriare*. C'est de

TOME III.

l'anc. h. allem. *werra*, anc. flam. *werre*, que nous avons fait *guerre* : « Rixas et dissensiones seu seditiones, quas vulgus *werras* nominat. » Capit. de Charles le Chauve, tit. 24, c. 15.

GUERPIR, laisser, abandonner, v. 677, 25578; Gilles de Chin, v. 1195.

Ay volut à tous jours *guerpir* et refuser
A lestre en mariage c'on me voloit donner...
La bataille ont *guerpie* et pierdue.

Prov. *guerpir*, *gurpir*, *grupir*, *degurpir*. Cette dernière forme nous rappelle que nous avons encore *déguerpir*. C'est le goth. *vairpan*, anc. h. allem. *werfan*; moy. lat. *guerpire*, *werpire*. Voy. Ducange.

GUERREDONER, récompenser, v. 1383. GUEREDON, récompense, Gilles de Chin, v. 705.

Et je le vous volroy très bien *guerredoner*.

Nous avions autrefois le subst. *guerdon*, que les Anglais ont eu le bon esprit de conserver. Nous l'avions imité du prov. *guierdon*, qui n'était lui-même qu'une contraction de *guizerdon* et de l'ital. *guiderdone*. Aussi H. Estienne avait-il assez mauvaise grâce à dire, à propos de ce mot, que les Italiens « l'avaient dépravé en y adjoustant des lettres. » Précell., p. 352-353. Il ignorait sans doute que dans la basse latinité on avait employé le mot *widerdonum* : « Quia tu, dom. Romane abbas, dedisti mihi Fulchrado pro memorata convenientia, *widerdonum*, caballum unum et argentum solidos centum. » Tabul. Casaurien. an. imp. Caroli Cal. 2.

Les formes prov. *guazardon*, *guizardon*, où le z remplace le d comme dans l'anc. cat. *gazardon*, *gaizardon*, sont évidemment la même chose que l'ital. *guiderdone*, le moy. lat. *widerdonum*, et notre anc. franç. *guerdon*, *guerredon*, et même *guardon*. Par. la Duch., p. 194. Il est impossible de rechercher l'étymologie de ces derniers mots sans tenir compte des autres, ainsi que l'a fait M. de Chevallet. Nous ne dirons donc pas avec lui que *guerdon* vienne du tudesque *werdo*, prix, auquel on aurait donné une terminaison latine *werdo*, *onis*; mais, avec M. Diez, nous proposons l'anc. h. allem. *widarlon*, recompensatio, angl.-sax. *widherlean*, dans lesquels l'esp. *galardon*, *gualardon*, et le port. *galarão* se retrouvent presque littéralement au moyen d'une simple transposition (*guadarlon*). Voy. Diez, Lex. etym., p. 194; de Chevallet, Élém. germ., p. 501 et suiv. Raynouard s'est complètement mépris sur l'origine de ce mot en le faisant dériver de *gazan*, gain. Lex. rom., III, 450.

GUICET, guichet, v. 16430, 31859; GUICETIEL, petit guichet, v. 22168.

Il ont fait ung *guicet* tout tantos deffrumer,
Dont fu au Sarrasin ly grans pons abaissés...
Et ly *guicés* ouviers et il y est muciés...
Passèrent ly baron parmy le *guicetiel*.

Prov. *guisquet*. La romane du nord avait aussi les formes *guischet*, *wiket*, *wiket*, *wiches*, et même *guichel*, *guichelet*. Voy. Dom Carpentier, v° *Guichetus*; Benoit, Chron. de Normandie, II, v. 13699, et Tristan, II, 101. Kiliaen donne l'anc. flam. *wincket*, *wiket*, qui se retrouve dans l'angl. *wicket*, et dans le holl. mod. *winkel*. Le pat. norm. a gardé *viquet*. M. Diefenbach tire ces mots du goth. *veih*, vicus, d'où l'anc. nord. *vik*, retraite, angl.-sax. *vic*. Comparez le cambr. *gwiced*. Goth., I, 139. Dans les vers suivants *guichet* a plutôt le sens de retraite, repaire :

En doce France ai-je esté norris.
N'i a *guichet*, ne sentier, ne larriz
Que ne sachions.

(Mort de Garin, p. 106.)

GUIER, guider, v. 1901, 2534, 2815, 6108, 25190, 27275.

Vois-tu quelle gent sont et cieus qui les *guia*.

Cette forme est aussi dans le prov., le cat., l'esp. et le port. *guiar*, abrégé de *guidar*, *guizar*. Son étymologie est le goth. *vitan*, garder, protéger, auquel on peut rattacher l'anc. h. allem. *wisjan*, *wissan*, regere, docere; *wisôn*, visiter, et le moy. h. allem. *wisen*, conduire, montrer. Leur racine commune est le goth. *vitan*, connaître, savoir, d'où dérivent l'anc. fris. *wit*, anc. nord. *vit*, mens, prudentia, et l'anglo-sax. *vita*, homme sage et de bon conseil. Ainsi dans les poèmes d'Homère, Minerve ou la sagesse sert de *guide* à Ulysse. Voy. Diefenbach, Goth., I, 216-218.

M. P. Paris a rencontré la forme *enguiet* dans la Chans. d'Antioche :

Et li Turs bèneois contreval les *engui* (II, 115).

C'est de la même façon qu'on a dit *emmener*.

GUIGNERIE, tir des engins, v. 20240.

Jusques as portes Oirres dure la *guignerie*,
Qui trestout gietteront ensamble à une fie.

Il existe en rouchi un verbe *enguisner*, viser, ajuster; c'est notre franç. *guigner*, cligner. En normand le sens de *guigner* a été étendu, et ce mot veut dire lancer des pierres. La *guignerie* peut donc être le dérivé de ce verbe, qu'on

retrouve dans l'ital. *ghignare*, sourire, dans le prov. *guinhar*, *guiniar*, et dans l'esp. *guinar*, viser, ajuster. Dans ce cas, il viendrait de l'anc. h. allem. *winkjan*, cligner de l'œil. Voy. Diez, Lex. etym., p. 170. Mais d'un autre côté la *guignerie* n'est peut-être que l'*enguignerie*, c'est-à-dire les engins, comme nous disons l'*artillerie* pour les canons. Roquefort donne la forme *enguignierres*, ingénieurs, qui s'y rapporte fort bien. Voy. notre mot *Enganer*.

GUILE, tromperie, Gilles de Chin, v. 2252, 4699.

Qui n'estoit mie plains de *guile*.

Prov. *guil*, *guila*. La racine de ce mot est germanique, selon MM. Diez et de Chevallet, qui citent l'angl.-sax. *vile* et *geal*, ainsi que l'angl. *wile*, fourberie. M. Diefenbach indique en outre le verbe goth. *vilvan*, dérober; mais il a soin de mentionner aussi le cambr. *guill* et le breton *guil*. N'oublions pas l'anc. flam. *beghylen*, tromper. Diez, Lex. etym., p. 634; Diefenbach, Goth., I, 186, et de Chevallet, Élém. germ., p. 306. En rouchi on dit de la bière qui s'échappe du tonneau par la fermentation qu'elle *guile*; on le dit aussi d'un individu qui fuit le combat ou la discussion.

GUISE, manière, v. 3735, 20385.

Là commença la *guise* qui encor va durant...
Et estoit tout à piet à *guise* de piéton.

Cette locution, ou prép. composée, à *guise de*, est toute provençale : a *guisa de* lairo. On la trouve aussi dans l'anc. esp. et dans l'italien. Rayn. Lex. rom., III, 321. Prov., cat., esp., port. et ital. *guisa*. Ils viennent de l'anc. h. allem. *wis*, *visa*, qui a produit l'allem. *weise*, le flam. *wyze*, l'angl. *wise*, etc. Nous avons dit que le mot *desguisé* signifiait hors de son caractère, de sa nature, et devait se traduire par extraordinaire; les vers suivants paraissent le prouver mieux encore :

Pour le chaut li a-on apporté un chapel
De piaus de Salmadandre, un *desguisé* oisel.
(Vœux du Paon, MS., f° 51 r°.)

La Salamandre devait être en effet un oiseau bien extraordinaire et bien *desguisé*!

GUIVRE, voy. **WIVRE**.

II.

HABANDON, v. 7646, 15642, 25904, etc.

Et ly flairs en aloit contre vent *habandon*...
Et s'estoient batu à force et *habandon*...
Par deviers Orient venoient *habandon*.

Voy. *Bandon* (à).

HABITER, cohabiter, v. 353, 3592.

A esté vostre corps à ung bien *habitans*...
Ains femme n'*habitay* depuis ma déservrée.

L'Académie indique cette acception comme usitée en jurisprudence. Nous devons faire remarquer que notre au-